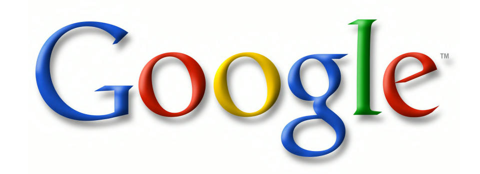
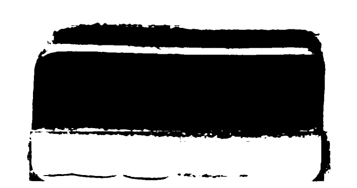




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

5e SÉRIE

TOME III, XLe VOLUME DE LA COLLECTION

LIVRAISONS 1-2.

ANNÉE 1890

BRUGES

IMPRIMERIE DE PLANCKE, FRÈRES

1890.

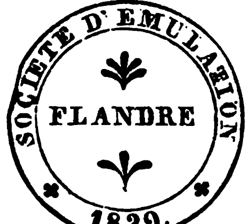
N° 1

Le Président,

Flou
v. pr.

Le Secrétaire,

Léon De Foere



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.



Membres Effectifs.

MESSIEURS :

1. AUGUSTE DE MAERE-LIMNANDER, ingénieur-hydrographe, à Gand.
2. ALFRED RONSE, membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
3. L'abbé CLAERHOUT, vicaire à St. Genois.
4. EDOUARD HOUTARD, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. JULES BROUCKAERT, bibliophile, à Courtrai.
6. L'abbé A. C. E. J. DE SCHREVEL, licencié en théologie, directeur du séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
7. GODEFROID KURTH, professeur à l'Université, à Liège.
8. . . . .
9. Le baron ARTHUR SURMONT DE VOLSBERGHE, sénateur, à son château, à Voormezeele-lez-Ypres.
10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Courtrai.
11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, décoré de la croix de Léon XIII " Pro ecclesia et Pontifice ", secrétaire particulier de M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.
12. Le baron BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Gand.
13. Le chevalier GUSTAVE VAN HAVRE, ancien sénateur, bourgmestre de Wyneghem, près d'Anvers.
14. JULES VANDENPEEREBOOM, Ministre des Chemins de fer, postes et télégraphes de Belgique, à Bruxelles.
15. ERNEST LEFÈVRE-VAN DEN BERGHE, archéologue, à Gand.

MESSIEURS :

16. J. VAN CALOEN DE BASSEGHEM, conseiller provincial, membre de la Commission administrative des Hospices civils, à Bruges.

17. . . . .

18. Le chanoine AD. DUCLOS, curé à Pervyse, membre de la Gilde de Ste-Lutgarde pour l'étude de la langue et des antiquités flamandes, rédacteur du *Rond den Heerd*, membre du comité directeur de la Société archéologique et du Musée de Bruges.

19. A. DIEGERICK, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Gand.

20. Mgr. le baron F. BETHUNE, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la croix de Léon XIII " Pro ecclesia et Pontifice ", membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

21. . . . .

22. L'abbé FERRANT, curé de St François, à Menin.

23. GUSTAVE CARTON, chevalier de l'Ordre de Léopold, docteur en médecine, à Wynghene.

24. Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT, docteur en théologie, en philosophie et lettres, officier de l'Ordre de Léopold, évêque de Bruges, prélat domestique de S. S. et évêque assistant au trône pontifical.

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, membre de la Chambre des Représentants, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, docteur en philosophie et lettres, membre de la Chambre des Représentants, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de François-Joseph d'Autriche et de l'Étoile Polaire, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission royale d'Histoire etc., à St. Michel lez-Bruges, PRÉSIDENT.

27. JULES LAMMENS, sénateur, à Gand.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, à Bruges, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM-DE THIENNES, sénateur, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances etc., à Gand, MEMBRE DU COMITÉ.

31. ÉDOUARD NEELEMANS, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne et ancien bourgmestre d'Eecloo, MEMBRE DU COMITÉ.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. L'abbé J. D. M. ROMMEL, principal du collège St-Louis, décoré de la croix de Léon XIII " Pro ecclesia et Pontifice ", à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

MESSIEURS :

34. . . . .

35. Le chanoine ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, MEMBRE DU COMITÉ.

36. J. M. E. FEYS, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie héraldique italienne de Pise, professeur honoraire d'athénée, à Bruges, VICE-PRÉSIDENT.

37. Le Docteur AIMÉ REMBRY-BARTH, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Société historique et littéraire de Tournai, du Cercle archéologique de Mons, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, de la Commission historique du département du Nord, de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de Douai, de la Société des antiquaires de la Morinie, de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, membre du Conseil provincial de la Flandre occidentale, archiviste de la ville de Menin.

38. . . . .

39. IGNACE DE COUSSEMAKER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bailleul.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, chevalier des Ordres de Léopold de Belgique, de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

41. L'abbé AUG. VAN SPEYBROUCK, décoré de la croix de Léon XIII " Pro ecclesia et Pontifice ", membre correspondant de la Société littéraire et historique " De Vriendschap " de Roulers, membre du Comité flamand de France, membre de l'académie pontificale " Gli Arcadi" de Rome, à Bruges, BIBLIOTHÉCAIRE.

42. L'abbé A. VAN DER MEERSCH, directeur des Hospices civils à Wervicq, membre du Comité flamand de France etc.

43. . . . .

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, à Thielt.

45. ALPHONSE ROELS, bibliophile, à Bruges.

46. WITTERYCK, instituteur, à Ste Croix-lez-Bruges.

47. Le baron DE CONINCK DE MERCKEM, sénateur, à son château, à Merckem.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du conseil héraldique de Belgique, à Ypres.

49. L. J. MESSIAEN, curé, à Reckem.

50. . . . .

MESSIEURS :

51. Le Baron JEAN BETHUNE-DE VILLERS, membre du conseil provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre d'Oost-Roosebeke, membre du Comité de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, MEMBRE DU COMITÉ.

52. Le Baron ALBERT VAN CALOEN-VAN OCKERHOUT, docteur en droit, conseiller provincial de la Flandre occidentale, à Lophem, MEMBRE DU COMITÉ.

53. WILFRID C. ROBINSON, ancien zouave pontifical, homme de lettres, à Bruges.

54. VICTOR MAELFAIT, littérateur, membre de la Société " De Vriendschap ", à Roulers.

55. . . . .

56. Le chevalier AMAURY-JOSEPH-CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

Membres honoraires.

1. Mgr. A. NAMÈCHE, recteur émérite de l'université catholique de Louvain, prélat domestique de S. S., docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'Ordre de Léopold, professeur émérite à la faculté de philosophie et lettres, à Parck-lez-Louvain.
2. LOUIS DE BACKER, inspecteur des monuments historiques, chevalier des Ordres de la Couronne de Chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'Académie, membre de la Commission historique du département du Nord, de la Société des Arts et des Sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la Société d'Émulation de Cambrai, etc., à Noordpeene.
3. Le R. Père HENRI-MARIE IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
4. ÉDOUARD VAN CAUWENBERGHE, littérateur, échevin de la ville d'Audenarde.
5. ALPHONSE-PHILIPPE-GHISLAIN Comte VAN DE WALLE, homme de lettres, chevalier de l'Ordre de St Grégoire-le-Grand, commandeur et chevalier de divers autres Ordres, décoré de la croix de Léon XIII " Pro ecclesia et Pontifice ", administrateur de la Banque de la Flandre Occidentale, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comité flamand de France, de la Société des antiquaires de la Morinie, etc., à Bruges.
6. CH. PIOT. officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, archiviste-général du Royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, et de la Commission royale d'Histoire, etc., à Bruxelles.
7. N. DE PAUW, avocat général à la Cour d'appel de Gand, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde etc., à Gand.
8. Mgr. le chanoine CHRÉTIEN DE HAISNES, secrétaire-général des Facultés catholiques de Lille, ancien archiviste-général du département du Nord, à Lille.

MESSIEURS :

9. ALPHONSE DE SCHODT, directeur-général de l'enregistrement et des domaines, officier de l'Ordre de Léopold, président de la Société royale belge de numismatique, membre de la Société des antiquaires de Suède, à Bruxelles.

10. ALB. MATTHIEU, juge au tribunal de première instance, à Bruxelles.

11. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la compagnie de Jésus, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.

NOTICE

SUR LA

Relique du précieux Sang de Jésus-Christ

A WEINGARTEN (WURTEMBERG)

SA PRÉSENCE A BRUGES AU XI[e] SIÈCLE

L'auteur de la présente notice n'a pas eu l'occasion de consulter tous les documents, qui lui auraient permis probablement d'élucider d'une manière définitive, une question spéciale se rapportant à l'histoire religieuse de Bruges et de la Flandre.

Il s'agit de savoir si notre ville a possédé une Relique du précieux Sang de Jésus-Christ, antérieurement à l'époque où Thierry d'Alsace revint de son second pèlerinage en Terre Sainte, en 1148 ? L'affirmativo ne nous semble pas douteuse, quoique nous ne connaissions point, pour le moment, de textes précis où la présence de pareille Relique *à Bruges* se trouve explicitement consignée.

Malgré cela, nous croyons ne pas devoir différer la publication de cette modeste étude. Elle servira à attirer l'attention sur un fait qui n'est consigné dans aucun des excellents ouvrages publiés en Flandre sur l'histoire du Saint Sang. Elle permettra aux chercheurs de nous signaler, ou, ce qui

vaudrait mieux, de publier eux-mêmes les documents inédits, grâce auxquels la question recevrait une solution complète. Enfin, elle nous fournira l'occasion de montrer comment, dans un autre pays, un peuple religieux honore depuis des siècles le précieux Sang du Sauveur, avec cet entrain et cette piété dont nous sommes habitués à voir, nous aussi, les multiples manifestations dans notre ville de Bruges.

H. R.

Bruges, 29 Avril 1891.

INTRODUCTION.

L'antique Abbaye de Weingarten se trouve dans le royaume de Wurtemberg, à 2 ou 3 kilomètres du chemin de fer qui relie le lac de Constance à la ville d'Ulm, et au nord de l'Allemagne.

Une fondation bénédictine, établie très anciennement à Altomunster, située à égale distance entre Augsbourg et Munich, dut son origine à S. Alton, illustre rejeton d'une famille écossaise, qui arriva en Bavière vers le milieu du VII[e] siècle (1). En 1047, les Bénédictins d'Altomunster s'établirent à Altorf, dans le royaume actuel de Wurtemberg. Mais leur monastère ayant été incendié en 1053 (2), Guelfe III leur céda son château, situé sur le Martinsberg, qui domine la petite ville d'Altorf. Ce nouvel établissement reçut, à cause des vignobles voisins, le nom de *Weingarten*, et ne tarda pas à devenir célèbre dans l'histoire religieuse de l'Allemagne méridionale.

Or, l'église abbatiale de Weingarten possède actuellement encore une auguste relique du Saint Sang de Jésus-Christ, et elle est redevable de cet insigne trésor à une princesse flamande, Judith, fille de Baudouin de Lille, comte de Flandre.

Avant de raconter comment cet inestimable dépôt arriva en Belgique, il est nécessaire de faire l'histoire du Saint Sang apporté à Mantoue par Longin, peu de temps après la dispersion des Apôtres. Nous puiserons la plupart de nos renseignements dans l'intéressant opuscule publié

---

(1) Hess, Prodromus Monum. Guelficorum, p. 4.

(2) Ibid., p. 18.

récemment sous ce titre : " *Die Ehemalige Benediktiner-* " *Abtei Weingarten, von Karl Anton Busl, pfarrer in* " *Ravendorf. Ravensburg, Verlag der Dorn'schen Buch-* " *handlung,* 1890 " (1).

---

(1) Le Rév. M. Busl, le savant auteur de cet excellent petit livre, a pris les détails de son récit aux sources les plus autorisées, notamment dans les ouvrages suivants :

1. " Prodromus Monumentorum Guelficorum seu Catalogus Abbatum imperialis Monasterii Weingartensis, ex monumentis domesticis, aliisque coævis scriptoribus collectus a R. P. GERARDO HESS, O. S. B. monacho, ejusdem cœnobii sacerdote capitulari ac p. t. priore. Augustæ Vindelicorum, MDCCLXXXI. " In-4°, 548 p.

2. HESS, Monumenta Guelfica.

3. " Sanguis Christi in terra vindicatus, seu Discussio theologico-critico-historica de SS. Sanguine e latere Christi profluo, atque in imperiali monasterio Vinearum ultra sex sæcula religiosissime adservato, authore P. AUGUSTINO HAAG, Benedictino ibidem, notario apostolico, et SS. Theologiæ professore. Constant. Anno 1758. " In-4°, de 198 p.

4. Monumenta Germaniæ historica.

5. Baronius, les Bollandistes, et plusieurs ouvrages sur le Saint Sang de Weingarten et de Mantoue.

Le Rév. M. Busl croit, qu'à l'exception de quelques pièces isolées, les anciens manuscrits de Weingarten se trouvent à Fulda ou à Stuttgart. De son côté M. James Weale nous écrit que les archives de Weingarten sont actuellement à Vienne et en Angleterre, mais qu'il n'a pas eu le temps de les copier. Quoiqu'il en soit, M. Busl attache, (p. 37 et p. 87, op. cit.), une grande importance à un ms. en parchemin, petit in-folio, de 53 feuilles, et qui appartient à la Bibliothèque royale de La Haye. Cette pièce est le Codex Y. 420 (1099); elle porte pour titre : " *Diss Nachgemalte sind die Stiffter des Heiligen Römischen Reichs Gotzhaus Weingarten.* " Un second titre, provenant d'une autre main, porte : " *Historia Guelfica cum Iconibus. In fine historia S. Sanguinis.* " Ce ms. est de la fin du 14e ou du commencement du 15e siècle, mais il est probablement la copie d'un document plus ancien qui remonte au XIIe siècle. Il contient d'abord l'histoire des Guelfes et 34 figures très bien dessinées et coloriées, représentant des membres de cette illustre famille. Cette partie du ms. comprend 42 feuilles ; les 10 autres se rapportent à l'histoire du S. Sang. Nous avons fait prendre copie de ces dernières. En voici le résumé : § 1. Longin, soldat romain, transperça le côté du Sauveur crucifié, et fut miraculeusement converti. Il recueillit le Sang de J.-C., dans un vase de plomb, et l'emporta de Palestine en Italie pour échapper aux persécuteurs juifs. Il prêcha la foi à Mantoue et y convertit

I. Le Sang de Jésus-Christ apporté a Mantoue y est retrouvé en 804.

Dieu semble avoir voulu tenir cachés, pendant plusieurs siècles, les instruments et les souvenirs de la Passion du Sauveur, pour les soustraire aux dangers de la profanation ou de la destruction,auxquels ils pouvaient être exposés,soit de la part des persécuteurs de l'Église,soit de la part des barbares à l'époque des grandes invasions.C'est ainsi qu'une Relique du précieux Sang fut jusqu'à deux reprises enfouie sous terre à Mantoue, pendant un temps considérable. Voici comment s'exprime à ce sujet l'ancienne chronique de Mantoue, d'accord en cela avec les traditions de Weingarten. Le soldat Longin, au moment où il venait d'ouvrir,de sa lance, le côté de Jésus, reçut la grâce de la foi, en même temps que le centurion; il recueillit le sang qui jaillissait du côté transpercé du Christ, et le porta désormais avec lui. Il renonça bientôt à la carrière des armes,vint à Mantoue et y prêcha l'Évangile.Prévoyant que

---

beaucoup de païens. Pour soustraire son trésor aux ennemis du Christ, il enfouit le précieux Sang en terre. Puis il se rendit à Césarée de Cappadoce, y vécut 18 ans en ermite et termina sa vie par le martyre. § 2. Sous le Pape S. Léon IX, un aveugle, Adalbéron, apprend par révélation que le S. Sang est caché à Mantoue; le Pape, instruit du fait, se rend dans cette ville; en sa présence Adalbéron creuse la terre, trouve le précieux trésor, et recouvre la vue. D'autres miracles s'opèrent. — Après le départ de l'empereur, le Pape veut emporter la Relique, mais les habitants de Mantoue s'y opposent par la force. L'Empereur demande et obtient une partie du S. Sang. Construction et dédicace de l'Église de S. André à Mantoue. § 3. *Modo dicetur quomodo iste sacro-sanctus cruor venerit ad Flandrensem provintiam.* § 4. *Quomodo Juditha desponsata postea fuit Welfoni duci Sueviae quarto.* (Ces §§ 3 et 4 sont imprimés presque textuellement dans Haag, op. cit. pp. 124 à 131). § 5. *De translatione ejusdem Sanguinis Christi:* il n'y a guère ici que le résumé des deux paragraphes précédents. Le paragraphe 6 semble être une introduction, plus ou moins décousue, à une dissertation sur les miracles opérés par le Saint Sang.

Remarquons 1° que ce ms. ne contient rien au sujet de la première découverte du S. Sang à Mantoue en 804; 2° que certains détails historiques, se rapportant à l'histoire d'Angleterre ou celle de Flandre, sont absolument inexacts.

sa religion lui coûterait la vie, il cacha le Sang du Sauveur en terre pour le préserver de toute profanation, laissant à la Providence le soin de le tirer un jour de l'oubli. Effectivement le précieux dépôt fut découvert en l'an 804. L'authenticité de la Relique, contenue dans un vase de plomb qui portait l'inscription de " *Sanguis Christi,* " fut démontrée par plusieurs miracles ([1]). L'évènement causa une grande sensation, et l'empereur Charlemagne demanda au pape Léon III de procéder à une enquête à ce sujet. Le souverain Pontife se rendit à Mantoue, constata par un examen approfondi l'authenticité des miracles, et partant celle de la Relique. Il fit ensuite un rapport à l'empereur qu'il alla trouver à Crécy, près de Rheims, où il célébrait les fêtes de Noël.

Cependant moins d'un siècle plus tard, les Hongrois, les Normands et d'autres hordes barbares envahirent la haute Italie, et la Relique du Saint Sang fut cachée une seconde fois. A la fin de ces temps troublés, on connaissait encore, il est vrai, la tradition concernant le précieux trésor enfoui en terre ; mais on ne savait plus l'endroit : le petit nombre de témoins oculaires qui avaient été dans le secret avaient disparu. Il se passa environ deux cents ans avant que la Relique fût retrouvée ([2]). L'instrument de la divine Providence fut un pauvre aveugle, le pieux Adalbéron; dans une vision qu'il eut, en 1048, dans l'église de S. André, cet Apôtre lui désigna le jardin de l'hôpital comme abritant le dépôt vénéré ; il promit à Adalbéron qu'il récupérerait la vue s'il faisait connaître cette révélation, d'où résulterait l'exaltation de la Sainte Relique. Martial, évêque de Mantoue, en présence de son clergé et d'une immense multitude de peuple, fit faire des fouilles à l'endroit indiqué. On découvrit une

---

([1]) Monum. Germ. I, 192, 353 ; voir Busl, p. 39.

([2]) Monum. Germ. V, 127 ; Hess, Mon. Guelf. 217. Breve Chronicon Mantuanum ab anno 1095-1299. Firenze, 1855.

petite caisse en bois, contenant un reliquaire en marbre, à l'intérieur duquel se trouvait un vase en plomb avec le S. Sang. Le trésor fut transporté dans l'église de S. André, et la promesse faite par l'Apôtre à Adalbéron se réalisa : l'aveugle recouvra la vue.

Cependant Brunon de Toul était monté sur le trône pontifical, en février 1049, sous le nom de Léon IX. La nouvelle de la découverte du précieux Sang était parvenue à ses oreilles ; l'empereur Henri III l'avait apprise de son côté ; il demanda à Léon IX de soumettre toute l'affaire à un examen approfondi, qui aurait eu surtout pour objet les évènements surnaturels qui s'étaient produits. Le Pape Léon IX, comme l'avait fait son prédécesseur Léon III, se transporta à Mantoue. Il ouvrit une enquête sur les apparitions extraordinaires et les miracles qui avaient suivi ; il conclut à leur authenticité et déclara que la Relique pouvait être regardée comme étant celle du vrai Sang de Jésus-Christ et devait être honorée comme telle. La croyance à l'authenticité du dépôt trouvé à Mantoue ne résulte donc pas de documents historiques qui, dans plusieurs détails, nous l'avouons, ne s'accordent point entre eux. Quand il s'agit d'évènements fort éloignés de nous, pareilles dissonances se constatent souvent, sans que la substance des faits puisse être révoquée en doute ; dans le cas présent, cette croyance est basée avant tout sur les miracles arrivés lors de la double exaltation de la Relique et que les autorités ecclésiastiques ont approuvés après mûr examen. La guérison subite d'Adalbéron, l'aveugle, est le plus important de ces prodiges.

II. Division de la Relique du Saint-Sang et translation d'une des parties en Allemagne et puis en Flandre.

Le pape Léon IX aurait désiré d'emporter la sainte Relique à Rome; mais les habitants de Mantoue opposèrent une vive résistance au Pontife. Alors l'empereur Henri III, désigné comme arbitre, proposa de partager le précieux Sang entre Mantoue et Rome. Cette décision fut si bien accueillie que, d'un commun accord et par reconnaissance envers l'empereur, la Relique fut divisée en trois parties. La première resta à Mantoue, dans l'église de St.-André; la seconde fut déposée à Rome dans la basilique de S. Jean de Latran (1); quant à la troisième, l'empereur Henri III la porta constamment avec lui jusqu'à la fin de ses jours, et en 1056, sur le point de mourir, il légua son précieux trésor à Baudouin de Lille, comte de Flandre.

Les relations entre l'empereur Henri III et Baudouin de Lille demandent que nous nous y arrêtions quelque temps. Certaines anciennes chroniques de Weingarten, parmi lesquelles le msc. de la Haye, n'ayant en vue que la valeur inappréciable de la Relique du Sang de Jésus-Christ, expliquent son arrivée entre les mains de Baudouin V par les relations intimes qui auraient existé entre ce prince et l'empereur. Cette interprétation du legs fait par Henri-le-Noir au comte de Flandre est évidemment erronée. En effet, dès l'an 1046 Baudouin prit part à la rébellion de Godefroid de Lotharingie contre l'empire, et s'empara même du Château impérial de Gand. Aussi, en 1047, l'empereur essaya-t-il d'envahir la Flandre du côté d'Arras; mal lui en prit: étonné de la puissance de la Flandre, il fut obligé de se retirer. Baudouin le poursuivit et incendia le palais impérial de Nimègue. Cependant le pape Léon IX, au synode de Mayence, excommunia Baudouin comme perturbateur de la paix publique, et la guerre

(1) Voir plus loin quelques détails au sujet de ces deux reliques.

fut reprise contre lui; mais si l'empereur parvint à s'emparer de Tournai, les négociations d'Aix, couronnées par le traité de 1049, assurèrent à la Flandre, entre Gand et Alost, un accroissement de territoire, qui reçut le nom de Flandre impériale.

Une seconde guerre éclata, en 1053, entre Henri III et Baudouin V, à cause du mariage du fils de Baudouin avec Richilde, comtesse de Hainaut. Cette fois l'empereur traversa l'Escaut près de Valenciennes, livra bataille sous les murs de Lille et s'empara par la famine de la cité de Tournai. " Baudouin, réduit d'abord à une retraite précipitée, reparut " au-delà de l'Escaut dès que l'empereur se fut retiré, " et l'année suivante les Flamands mirent le siège devant " les murs d'Anvers, où s'était enfermé le comte Frédéric " de Luxembourg. Pendant que la guerre se poursuivit, " Henri-le-Noir expira en Thuringe " (1). Ceci se passa en 1056. Or c'est cette année même que Baudouin reçut la Relique du Saint Sang. L'empereur au moment de mourir, dit le Rév. M. Busl, légua "ce précieux trésor, comme " gage de réconciliation, à son adversaire acharné Bau- " douin V. " Cette interprétation de l'acte de l'empereur est plus plausible que la version donnée par certains chroniqueurs; ceux-ci ont expliqué à leur façon un acte qui leur semblait avant tout un acte d'amitié, alors que les circonstances lui donnent la portée d'un témoignage de sincère réconciliation. Cette opinion est d'ailleurs corroborée par les circonstances.

Selon Rohrbacher, le pape Victor II se trouvait a Bothfeld au moment où l'empereur Henri III y devint malade. C'était au mois de septembre 1056. Le prince demanda pardon, dit Rohrbacher, à " ceux qu'il avait offensés, " pardonna à ceux qui avaient mérité son indignation, " rendit les terres qu'il avait usurpées, et fit confirmer " par le Pape, par les évêques et les seigneurs présents,

(1) Kervyn de Lettenhove, Hist. de Flandre, Livre IV.

" l'élection de son fils Henri, reconnu roi et couronné à " Aix-la-Chapelle le 21 juin 1054. Enfin, il mourut après " sept jours de maladie, le 5 octobre, âgé de 38 ans.... A " la mort de ce prince, l'Allemagne se trouvait dans une " situation fâcheuse... Peu unie au dedans, elle était " menacée au-dehors, d'un côté par les Hongrois et les " Slaves, de l'autre par le Comte Baudouin de Flandre " et le duc Godefroid de Lorraine, que le défunt empereur " avait indisposés tous deux contre lui. " — Quoi d'étonnant si Henri III, qui ne laissait comme successeur qu'un fils âgé de cinq ans, a pris ses précautions pour lui rendre favorables le puissant comte de Flandre et le duc de Lorraine ? Nous trouvons tout naturel qu'il ait légué alors la Relique du S. Sang à Baudouin, et nous supposons avec raison que ce fut un des moyens, par lesquels le pape Victor II parvint à opérer la réconciliation entre notre puissant souverain et le jeune fils de Henri III.

Quoiqu'il en soit, voilà Baudouin V en possession d'un trésor religieux des plus enviables. L'auguste Relique ne le quitta plus, et il la garda avec le plus profond respect jusqu'à la fin de sa vie [1]. Le Saint Sang de Jésus-Christ arriva donc en Flandre en 1056, et fut depuis lors un gage spécial de la protection divine pour nos princes et leurs sujets.

---

[1] Ms. de la Haye, f° 52.

III. La Relique du précieux Sang a Bruges, et peut-être en Angleterre.

Il est donc établi qu'une Relique du précieux Sang était la propriété personnelle de Baudouin de Lille, en 1056, environ un siècle avant l'arrivée de la Relique apportée de Palestine par Thierry d'Alsace.

Nous allons exposer une série d'évènements historiques qui nous permettront de conclure, avec une très grande probabilité, que la Relique, due à la munificence d'Henri III envers Baudouin V, s'est trouvée *à Bruges*, dans le palais des Comtes, au Bourg, où nos princes avaient leur principale résidence.

Il est vrai que nos comtes séjournaient souvent au Château de Winendale; il est vrai en particulier, pour ce qui concerne Baudouin V, qu'il affectionnait beaucoup la ville de Lille où il naquit, où il séjournait de temps en temps, et où il mourut en son palais le 1 septembre 1067 (1). Il est évident aussi que ses fréquentes guerres l'obligeaient souvent à une existence agitée et à la vie des camps. Mais l'importance considérable de la ville de Bruges, dès le XIe siècle, n'expliquerait point à elle seule, ce nous semble, qu'elle devint le refuge *habituel* des exilés politiques de l'époque, tandis que ce fait est tout naturel si l'on admet que *la Cour comtale avait sa résidence ordinaire dans notre cité.* Au XIe siècle, comme au XIXe, les familles princières, on peut le croire, cherchaient à se rapprocher. Or, quand une suite de désastres atteignit les Saxons d'Angleterre, leurs princes et d'autres personnages illustres se rendaient en Flandre, et de préférence dans la cité de Bruges. Nous en rencontrons à chaque instant des traces dans les ouvrages de Kervyn de Lettenhove et de Lingard. Le premier de ces historiens signale, entre autres, l'exil en Flandre de l'archevêque Dunstan de Cantorbéry : ceci se passa sous

(1) Meyerus, ad an, 1067.

le règne de Baudouin IV. Sous Baudouin V, nous voyons s'accentuer de semblables relations, dues aux agitations politiques de l'Angleterre.

Notons successivement qu'en 1036, " la reine Elfgive, " sœur du duc Rikhard de Normandie, chassée par les " intrigues du comte Godwin, fils d'Ulnoth, vint chercher " un refuge *à Bruges*. Baldwin l'accueilit avec toute la " générosité qui convenait à un grand prince " (1). Son fils Hardeknuut, qui règnait en Danemark, vint voir sa mère *à Bruges*, et les évènements leur permirent de quitter heureux et triomphants, à la tête de 62 vaisseaux, cette cité où " la reine était venue proscrite et désolée. " Ceci arriva en 1040 (2).

Une fille de la reine Elfgive, Cunégunde, mourut *à Bruges*, à l'âge de 23 ans, le 21 août 1042 (3).

" Vers la même époque, une autre princesse exilée, " Gunilde, veuve du roi Harold, vint chercher également " un asile *à Bruges*, avec ses fils Hemmung et Turkill " (4).

Plus tard " l'un des fils de ce comte Godwin, dont Elfgive avait fui la haine, arrivait *à Bruges*. Il se nommait Sweyn. " Exilé par le pieux roi Edouard-le-Confesseur, il resta en Flandre jusqu'à ce que son père se crut assez puissant pour le rappeler près de lui. Malheureusement pour les populations anglo-saxonnes, c'était une époque d'épreuves et d'humiliations.

Aussi Godwin, en 1051, dut lui-même se retirer en Flandre, avec sa femme Githa, avec ses fils Gurth et Tostig, et ses trésors les plus précieux. *C'est pendant cet exil que Tostig épousa Judith, une des filles de Baudouin de Flandre.* Puis, le 13 août 1052, Godwin quitta *Bruges* avec les vaisseaux qu'il y avait fait construire, et après avoir essuyé quelques revers, il parvint à faire une entrée

(1) Kervyn, liv. IV. — (2) Lingard, Hist. d'Angl. I, 322. — (3) Kervyn, l. c. — (4) Gunilde est morte à Bruges en 1087; elle a été enterrée dans le cloître de l'Eglise de S. Donatien. On conserve, en l'église cathédrale, une plaque en plomb, trouvée dans son cercueil, avec une notice sur sa vie.

triomphale à Londres. Son triomphe, il est vrai, ne dura pas longtemps: il mourut au commencement de l'an 1053. Deux de ses fils, Harold et Tostig, occupèrent pendant quelque temps une situation prépondérante sous Edouard-le-Confesseur; celui-ci mourut en 1066. L'année qui précéda la mort de ce roi, Tostig, tombé en disgrâce, était de nouveau allé en exil *à Bruges,* asile accoutumé de sa famille (1).

Harold fut d'abord reconnu comme roi d'Angleterre; mais il trouva un rival redoutable dans la personne de Guillaume-le-Conquérant, qui contracta une étroite alliance avec Tostig son beau-frère (2). Guillaume et Tostig furent vigoureusement appuyés par Baudouin V, leur beau-père commun. Tostig fut défait par son frère Harold, et mourut, le 25 septembre, dans une sanglante bataille près d'York; mais Harold succomba bientôt lui-même dans la bataille de Hastings (1066), qui consacra la victoire définitive de Guillaume de Normandie.

Ces évènements, qui semblent nous écarter de notre sujet, s'y rattachent toutefois assez intimement. Si les princes anglo-saxons, exilés en Flandre, se rendaient de préférence à Bruges, n'est-on pas obligé d'admettre que Baudouin V et sa famille faisaient de notre ville leur séjour préféré ? N'en résulte-t-il pas aussi que la Relique du précieux Sang, appartenant au comte, et qui, d'après le témoignage cité plus haut, ne le quittait jamais, était déposée habituellement dans sa chapelle, au Bourg, à quelques pas du sanctuaire où nous vénérons la Relique de Thierry d'Alsace ? Nous croyons que cette conclusion s'impose, et que, malgré l'absence d'un témoignage formel de l'histoire, nous pouvons l'adopter sans crainte de nous tromper.

Une autre conséquence encore découle des évènements que nous venons de rappeler. En effet Judith de Flandre

(1) LINGARD I, p. 350.

(2) Guillaume était marié à Mathilde, autre fille de Baudouin de Lille.

devint veuve de Tostig en 1066, donc l'année avant la mort de son père Baudouin de Lille. Or, la Relique du précieux Sang ne fut léguée à Judith qu'après son retour en Flandre. Baudouin, " en apprenant l'arrivée de sa fille et la mort du roi (Tostig), fut profondément attristé de la perte de ce héros ; il fit à Judith un accueil digne de sa haute naissance, et se consola de ces épreuves par la joie qu'il eut de revoir son enfant. Peu de temps après, Baudouin, sentant sa fin prochaine, prit toutes les dispositions suggérées par la circonstance ; il songea au salut de son âme, et au soin de ses affaires temporelles. Il laissa son comté à son fils, et légua à sa fille Judith, veuve du prince anglais, tous ses trésors les plus riches, consistant en or, en argent, en pierres précieuses et en coffrets d'ivoire ; enfin, il lui donna aussi le très saint Sang de Notre-Seigneur " (1).

Il résulte de cette citation que Judith n'a été mise en possession de la Relique du Sang de Jésus-Christ, qu'à son retour d'Angleterre. Et cependant, M. James Weale, que ses multiples recherches ont mis au courant de nombre de choses intéressantes, m'écrit que " la Relique a été en An-
" gleterre, probablement à Durham. Après la défaite et
" la mort de Tostig, sa veuve Judith s'est refugiée à Bru-
" ges, où elle a emporté cette Relique ainsi qu'une partie
" du chef de S. Oswald, roi et martyr, et bien d'autres
" objets précieux " (2).

---

(1) Ms. de la Haye, f° 30.

(2) Espérons que l'honorable archéologue pourra bientôt s'occuper de cet objet; constatons, en attendant, que les historiographes de Weingarten, notamment Hess, ne contiennent rien qui permette de croire que la Relique du S. Sang ait été en Angleterre. Puisque l'occasion s'en présente nous émettons également le vœu que M. Weale publie bientôt le récit d'un voyageur allemand qui a visité Bruges au XIVe siècle, et qui décrit minutieusement les peintures murales qu'il a vues dans la chapelle du S. Sang.

IV. La Relique du précieux Sang est transportée en Allemagne.

Baudouin de Lille ne survécut pas longtemps à ces évènements; il y avait perdu un de ses gendres, tandis que l'autre était sorti victorieux de cette gigantesque lutte et avait ceint la couronne d'Angleterre. Le comte mourut à Lille, le 1 septembre 1067, après un glorieux règne de trente et un ans.

Il est probable que Judith de Flandre a passé une partie des années qui suivirent, jusqu'à son second mariage, dans la ville de Trèves, où son frère Eudes ou Odon était archevêque [1]. Toujours est-il que ce prélat est mentionné comme ayant été mêlé aux négociations qui amenèrent Judith à contracter, en 1071, sa seconde union, avec le duc Guelfe IV de Bavière.

Nous avons dit plus haut que le monastère de Weingarten devait sa fondation à Guelfe III. Cet asile de la piété et de la science fut richement doté par l'illustre famille princière et par la noblesse, qui était sous la dépendance des Guelfes. Mais son plus riche trésor lui vint de Judith de Flandre. Citons à ce sujet l'extrait suivant du Rév. Père Gabriël Bucelin, un des historiographes de l'Abbaye. " En l'an mil quatre vingt dix, le 31 mai, — on ignore si ce fut au départ ou au retour du duc Guelfe, son mari, mais c'était probablement pour lui obtenir un heureux retour (de Palestine ?...) — en présence de ses très chers enfants, encore mineurs à cette époque, l'excellente princesse et reine Judith offre à notre monastère un trésor, seul inestimable entre tous, le dernier et le plus précieux gage de l'amour du Sacré Cœur de Jésus crucifié, et (comme s'expriment les SS. Pères) les arrhes de l'union mystique de l'Époux souffrant, léguées à son Épouse notre Mère l'Église, le Sang très saint du Christ, approuvé et reconnu

---

[1] Kervyn, Tome I, Livre IV.

comme tel par d'innombrables miracles, dont la suite non interrompue, consignée dans les ouvrages les plus autorisés, est attestée par le témoignage des hommes les plus vénérés et par l'autorité des Souverains Pontifes. Cette donation vraiment royale a été faite à perpétuité. Elle a eu lieu, paraît-il, le vendredi dans l'octave de l'Ascension; car c'est ce jour-là que la solennité de ce précieux trésor a été de tout temps célébrée. Ce vendredi correspondait, l'an 1090, avec le 31 mai. "

D'autres manuscrits, dit Haag, à qui j'emprunte ce texte (1), rapportent la donation du précieux Sang à la date du 4 mars 1094. Mais les deux versions sont faciles à concilier; il suffit d'admettre que l'acte de donation solennelle fut conclu le 31 mai 1090, quoique l'auguste Relique n'ait été donnée en réalité au monastère que le 4 mars 1094, ou, comme l'explique Busl (2), vers cette date. Quoiqu'il en soit, Judith mourut le 5 mars 1094, et fut enterrée dans l'église abbatiale de Weingarten. L'évêque de Constance, Gebhard, présida à ses funérailles.

Quelques années plus tard on enterra, à côté de Judith, son second époux, Guelfe IV, qui avait entrepris une croisade en Palestine, en 1101. Sa santé ne lui permit qu'au prix de beaucoup de souffrances d'arriver à Jérusalem. Son mal s'aggrava rapidement quand,au retour, il se rendit dans l'île de Chypre; il y mourut le 9 novembre 1101. Conformément à ses dernières volontés, on transporta ses restes mortels à Weingarten, en l'année 1109.

Le caveau des Guelfes a été renouvelé par les soins d'un de leurs descendants, le roi George V, de Hanovre. Celui-ci visita Weingarten, la fondation de ses aïeux, le 22 octobre 1852, et fit construire, à l'extrémité septentrionale du transept de l'église, une crypte en .style roman. Les ossements des Guelfes, déposés actuellement dans un

(1) Haag, op. cit. p. 132.

(2) P. 39 et 40.

sarcophage en granit, y furent portés en grande pompe, le 21 mai 1860, par quatre représentants de la cour de Hanovre. Une messe solennelle et une cérémonie funèbre, avec discours de circonstance, eurent lieu en présence de 5000 assistants. Lors de notre pèlerinage à Weingarten, en 1890, nous avons constaté que le souvenir de Judith de Flandre, est toujours vivant dans le cœur des populations, qui doivent à cette pieuso princosse la plus vénérée des Reliques. Tous les ans on célèbre un anniversaire pour le repos de son âme et un autre pour son époux Guelfe IV. Il n'est pas hors de propos d'ajouter ici que l'ancienne dynastie de Hanovre, et la dynastie qui règne actuellement en Angleterre, sont la descendance directe du duc Guelfe IV, et de Judith de Flandre.

V. L'Abbaye et l'Église de Weingarten.

Nous avions d'abord l'intention de terminer ici notre notice. Mais on nous a fait remarquer qu'il y a un intérêt spécial, pour la Flandre, de savoir dans quel milieu s'est trouvée la Relique du Saint Sang en Allemagne, depuis qu'une fille de nos comtes en a fait cadeau aux moines Bénédictins, et de quelle manière on y honore depuis huit siècles ce précieux gage de notre Rédemption (1).

L'abbaye de Weingarten (2), comme beaucoup de grandes fondations monastiques, possède d'intéressantes annales. Elle a été totalement détruite par le feu en 1215, en 1247 et en 1477. Des incendies moins désastreux l'ont éprouvée en 1375 en 1545, mais surtout en 1578 : cette dernière année, la Bibliothèque fut atteinte, et un nombre considérable de livres et de manuscrits devinrent la proie des flammes.

Les guerres du XVII[e] siècle furent également fatales à l'abbaye : elle fut pillée trois fois par les Suédois : en 1632, en 1646 et en I647.

Quand elle fut supprimée en 1802, l'abbaye de Weingarten possédait un domaine de 6 milles carrés, qui comptait 11,000 habitants, et elle avait 100,000 florins de revenus. Il y avait 32 religieux, 7 frères profès, et 10 frères servants.

Il y règna toujours un véritable esprit d'ordre et de discipline.

Par acte de la députation impériale, en date du 25 février 1803, les propriétés et les droits (?) du monastère furent conférés à Guillaume d'Orange Nassau, ancien Stadhouder héréditaire de Hollande. En 1806, le territoire de l'abbaye de Weingarten fut incorporé dans le royaume de Wurtemberg. Depuis 1868 ses vastes constructions sont devenues une caserne d'infanterie.

---

(1) Presque tous les détails qui suivent sont tirés de l'opuscule si complet de M. Busl, et de l'ouvrage, souvent cité, du P. Hess.

(2) Voir p. 1.

L'église abbatiale, qui est cruciforme, a une longueur de 101 m. 12 c. et 2800 m. carrés de surface. La coupole a une élévation de 66 m. Commencée le 14 mars 1715, la construction était terminée en 1522. La consécration eut lieu le 10 septembre 1724. Un autel spécial fut dédié, dans l'ambulatoire nord, au Saint Sang. Mais le maître-autel a été consacré en l'honneur des SS. Martin, Oswald, Jean-Baptiste, Conrad et Alton. Ces noms rappellent, en partie, l'histoire de Weingarten; impossible de nous y arrêter; constatons seulement que les reliques de S. Oswald, le roi martyr, furent également apportées ici par Judith de Flandre, qui les posséda comme épouse de Tostig, son premier mari.

A l'entrée du chœur de l'Église, sous la coupole, se trouve l'autel de la Ste Croix; il est en métal doré, et date de 1879; il sert de reposoir au S. Sacrement et à la Relique du précieux Sang, qui était déposée autrefois sur l'autel spécial mentionné plus haut; elle se trouve actuellement dans la partie postérieure de l'autel de la Ste Croix. Les pèlerins peuvent la voir tous les jours: le chapelain, ou un des membres du clergé paroissial, la présente à leur vénération.

Dans la sacristie nous remarquons " *die hl. Blutfahne,* " immense bannière en velours rouge, couverte de broderies en or. Elle est faite, de même que celle de la Chapelle du Saint Sang à Bruges, de manière à pouvoir être portée par trois hommes. — Ce qui ne se voit pas à Bruges, ce que l'on ne rencontre d'ailleurs dans aucune sacristie, c'est une superbe selle, rouge et or, et tout un harnais pour le cheval que monte, dans la procession annuelle, le chapelain qui porte la Relique du S. Sang. Quatre drapeaux sont destinés aux cavaliers qui font une garde d'honneur autour du chapelain.

Autrefois le trésor de Weingarten a été très riche. Sans compter ce qui fut enlevé par le Prince d'Orange, on a transporté, au commencement de ce siècle, à Stuttgart,

des ornements sacerdotaux et des objets religieux en or et en argent, pour une valeur de 291,052 florins. Il reste à Weingarten peu d'objets d'art ancien. Nous remarquons cependant le Reliquaire de la vraie Croix, travail d'orfèvrerie du XIVe siècle. On y voit, d'un côté, quatre anges avec les instruments de la Passion; de l'autre, les symboles des quatre évangélistes, en émail. Sur le pied quadrangulaire sont gravées les images de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, de Ste Cathérine, de Ste Véronique et de Ste Marguerite.

VI. La Relique et le Reliquaire de Weingarten.

La dimension de la Relique de Weingarten n'a pas l'importance de celle du Bruges. Le S. Sang est renfermé dans un cristal assez massif, dans lequel on a foré une concavité qui, d'après nos souvenirs, peut avoir une longueur d'environ 3 centimètres, sur un diamètre de 3 millimètres, ou peu s'en faut. Le S. Sang, qui a maintenant une apparence noirâtre, y fut introduit, le 10 mars 1735, par l'abbé Alphonse Jobst, après que ce prélat eut brisé l'ancien reliquaire, également en cristal. La cérémonie fut des plus émouvantes, comme on le voit dans la description du P. Hess ([1]). Le cristal brisé dans cette circonstance remontait à l'année 1200. Il était enchassé dans un reliquaire en or, richement travaillé, en style roman. En 1726, l'abbé Sébastien Hyller résolut de faire confectionner un reliquaire encore plus somptueux que l'ancien. Par une inspiration digne de son goût et de son amour pour les anciennes traditions, il réagit contre les idées artistiques qui dominaient au 18e siècle, et exigea que le nouveau reliquaire fut calqué sur l'ancien; seulement il y ajouta, avec une vraie profusion, les pierres précieuses les plus rares. M. Busl s'étend longuement sur cet objet d'orfèvrerie ([2]) et en donne le fac-simile. Nous regrettons de ne pouvoir en faire autant, et de devoir négliger ainsi la description d'un objet d'art ancien fort remarquable.

([1]) 10. Martii, anno 1736, (Rus Abbas) præsente omni Religiosorum cœtu atque officialibus quoque aulicis SS. Sanguinem ex Servatoris confosso Latere profluum, ex veteri Chrystallo in duas conchas prius divisâ in novam transtulit puro auro gemmisque pretiosis ut ante cinctam circumque ornatam. Chrystallus hæc unum integrum nec divisum sed dedolatum corpus est, cujus partem infimam, postquam S. Cruor fuisset immissus, arcte claudi atque sigillo abbatiali muniri fecit. Omnes quotquot aderant subortis lacrymis Deum collaudabant, eo quod concreta SS. Sanguinis massa tot sæculorum cursu, nunc etiam libero aëri exposita, esset conservata nec ullum detrimentum aut mutationem passa fuisset. Quæ res haud sine prodigio gesta merito credebatur.

([2]) Op. cit., p. 47.

Hélas, ce reliquaire a disparu dans la tourmente révolutionnaire du commencement de ce siècle. Le prince d'Orange [1] l'enleva, et on ne sait ce qu'il est devenu dans la suite. Le reliquaire actuel en est une reproduction assez fidèle, en cuivre doré. L'essentiel, c'est que la Relique elle-même, renfermée dans son cristal, fut respectée et laissée à l'Église de Weingarten. Le revêtement en or qui entourait le cristal est également resté intact.

Ajoutons encore qu'aucun document historique ne parle de la fluidité du S. Sang de Weingarten. Ce Sang est coagulé; il parait qu'il n'a jamais subi aucun changement, même temporaire, comme cela avait lieu le jour du Vendredi saint pour la Relique apportée à St. Maximin, en France par Ste Marie Madeleine, et comme cela eut lieu à Bruges, pendant de longues années, tous les vendredis de l'année.

---

(1) V. p. 17.

VII. Le culte du Saint Sang a Weingarten.

L'histoire du culte du précieux Sang à Weingarten offre plus d'un trait de ressemblance avec l'histoire de la Relique de Bruges. Procession, pèlerinages, confrérie, offices religieux, indulgences, précautions pour soustraire le Saint Sang à ses persécuteurs : tout cela se retrouve dans les Annales de Weingarten aussi bien et plus peut-être que dans celles de notre cité. Nous nous bornerons à quelques rapides détails.

On ignore dans quelles conditions le Sang du Sauveur fut conservé à Weingarten depuis l'année 1094 jusqu'à l'incendie de l'ancienne église en 1215. A partir de 1278 jusqu'au 18[e] siècle, il est souvent question d'une Chapelle du Saint Sang, qui se trouvait dans le transept nord. Lors de la reconstruction de l'édifice, en 1724, c'est encore du même côté que fut établi l'autel du précieux Sang. On ne connaît pas l'époque où la Relique fut définitivement déposée dans l'autel placé sous la coupole de la Basilique. C'est dans la *Mensa* en marbre que le Saint Sang est abrité, et c'est là que de nos jours il reçoit les hommages des pèlerins.

Au milieu des agitations religieuses et politiques dont l'Allemagne a été le théâtre, le Saint Sang a été plusieurs fois transporté à Feldkirch, dans le Tyrol, notamment en 1534, 1546, 1632 à 1636, 1638 à 1642. Hess signale en particulier le retour de la Relique le 12 mai 1642 : c'est le Révérendissime Abbé qui la rapporte ; le R P. Gabriël Bucelin annonce la nouvelle au peuple, la veille de l'Ascension ; on chante le *Te Deum* en actions de grâces, et deux jours plus tard a lieu la procession traditionnelle. L'historiographe ajoute que pour la première fois, depuis le retour du vénéré trésor, le peuple boit le vin béni par l'immersion de la Sainte Relique ([1]).

([1]) Anno 1642, 12 maij Reverendissimus dñs Abbas SS. Sanguinem secum Veldkircho iterum adduxit, quod in vigilia Ascensionis Dni populo e cathedra a P. Gabriele tum Concionatore publicatum fuit. Publicationem hanc excepit hymnus *Te Deum laudamus* etc. inde consueta processio et populus prima iterum vice de SS. Sanguine potatus est (vino nempe, *dit la note*, benedicto per immersionem vasculi quo Sacer Cruor continetur). Hess, p. 477.

Le 28 novembre suivant, la Relique fut encore transportée à Feldkirch. En 1643, le 18 juillet, elle échappa à peine aux mains de ses ennemis. Le R. P. Gabriël Bucelin l'amena en sûreté à Brégenz et de là à Feldkirch. Si le Religieux fut resté avec la caravane de fuyards, qui avait quitté Weingarten en même temps que lui, la Relique aurait probablement été perdue. En effet, le lendemain, trois chariots, chargés de vêtements et de manuscrits, devinrent la proie des ennemis, qui volèrent en même temps 15 des meilleurs chevaux de l'abbaye (1).

Enfin, signalons l'exil de la Relique à Feldkirch, de 1646 à 1650, et à Blumenegg, en 1688.

La piété du peuple obtint nombre le faveurs par les mérites du précieux Sang. Dès le commencement du XIIIe siècle, l'abbé Berthold établit une commission, composée d'hommes prudents et éclairés, pour l'examen des miracles opéres par la confiance des fidèles envers de Saint Sang, qui dès lors était " l'espoir et la consolation, " de l'abbaye et de toute la contrée. De là un concours de monde de plus en plus considérable (2); les princes et les

(1) Anno 1643, 18 Julii, ob famam ingruentis hostis omnes ad fugam parati sumus. P. Gabriel (Bucelinus) cum SS. Sanguine Christi dimissus Brigantum vix evasit. — 19 Julii. Intercepti sunt tres currus nostri, vestimentis et litteris onusti, et quindecim equi optimi direpti. Deinceps non nisi fuga, prædæ, incendia, etc. Direptionem hanc ita describit P. Gabriël: currus nostri in Langen mane sub hora tertia expoliantur, ubi optima quæque perdidimus. Rogatus manere apud currus, si paruissem, etiam actum de SS. Sanguine fuisset: quem tamen Brigantio feliciter Veldkirchio intuli. Hess, l. c.

(2) Hess, prodrom, p. 61. Voici du reste un extrait des Annales que je trouve chez le même auteur p. 66. "...Contigit interea ut ex gratia et beneficio Salvatoris nostri ejusque Reverendi Sanguinis quem apud nos retinemus quædam miracula fierent, ideoque tam innumerabilis ad sacrum locum ceperit hominum multitudo concurrere ut non solum ex vicinis sed ex remotis circumquaque partibus ceci, surdi, muti, claudi et quibuscumque morbis oppressi catervatim adducerentur, fieretque non modica exultatio intuentium cum eis pariter qui munus sospitatis per Dei misericordiam suscipere meruerunt. "

personnages illustres y affluent en même temps que les plus humbles de leurs sujets [1]. De là aussi des indulgences données en 1269 par les Évêques des diocèses limitrophes, pour stimuler le zèle et la ferveur des pèlerins. Le Pape Innocent VII accorda de son côté des indulgences le 15 janvier 1406.

Une confrérie établie en l'honneur du Saint Sang fut approuvée par la bulle de Clément X, " *Cœlestium munerum,* " en date du 22 novembre 1671. Weingarten obtint moins facilement une fête en l'honneur de la Relique. Les négociations commencèrent en 1639 et ne furent terminées que le 4 mars 1693, sous Innocent XII. Ce Pontife permit de célébrer, le 12 mars de chaque année, sous le rite double 1re classe, la fête de l'Invention du Saint Sang, avec office et messe propres. Et encore fallut-il produire, à Rome, les pièces authentiques qui démontrèrent la commune origine de la Relique de Weingarten avec celle de Mantoue. Le 12 mars est l'anniversaire du jour où l'on découvrit la Relique de Longin en Italie.

Ajoutons que la fête principale est actuellement le " *Blutfreitag* " célébré le lendemain de l'Ascension, comme nous célébrons notre " *Heilig Bloeddag* " le 3 mai ou le lundi suivant.

Le veille de l'Ascension, il y avait autrefois 20 paroisses dont le cortège religieux, avec croix et bannières, amenait à Weingarten de touchants pèlerinages. Ces manifestations ne se font plus guère que par les paroisses voisines.

---

(1) Visite de Rodolphe, roi des Romains, en 1273. Hess, Prodrom., p. 83. Le même auteur énumère beaucoup d'autres visiteurs célèbres, dans la suite de son ouvrage.

VIII. Le "Blutritt" ou la Cavalcade en l'honneur du Saint Sang.

Un cortège religieux, procession ou cavalcade, en l'honneur du Saint Sang, existe à Weingarten depuis les temps les plus reculés. Le document le plus ancien qui se rapporte à cette antique institution est une immense cloche, du nom d'Osanna, fondue en 1490, à l'occasion du quatrième centenaire de la Relique de Weingarten. Ce vénérable bronze est une preuve palpable de l'existence du *Blutritt* au XVe siècle. En effet, on y voit représenté, entre autres, un prêtre à cheval ; de sa main gauche cet ecclésiastique tient les rênes de sa monture, et dans la droite il porte une espèce de pyxide gothique où se trouve la Relique, et dont il bénit un homme suppliant qui lui tend les bras. Les habitués de la cavalcade ne manquent pas de reconnaître dans le cavalier le "*heilig-blutritter*" qui porte la Relique à travers les campagnes du beau pays de Weingarten.

Avant de nous occuper de la procession dans sa forme actuelle, il convient de dire ce qu'elle était dans les siècles précédents. Le côté original de l'institution excusera la longueur des détails.

Le nombre des cavaliers qui prirent part à la cavalcade est connu, pour ainsi dire, année par année, à partir de l'an 1700. En 1646 il y avait eu 1400 cavaliers.

en l'année	1699	il y en eut	1180
„	1701	„	2400
„	1716	„	3334
„	1719	„	3280
„	1720	„	4278
„	1721	„	3724
„	1722	„	4843
„	1724	„	4054
„	1725	„	4296
„	1726	„	5045

en l'année	1732	il y en eut	5524
„	1783	„	5325
„	1734	„	5444
„	1750	„	5754
„	1751	„	5086
„	1752	„	5044
„	1753	„	7055
„	1756	„	4824.

Ce prodigieux concours de cavaliers avait deux causes. La plupart d'entre eux, sans se préoccuper du désir de briller dans une pareille fête, avaient en vue de rehausser l'éclat de la procession, et d'obtenir que leurs chevaux fussent préservés de ces maladies, qui sont souvent si désastreuses aux écuries des cultivateurs.

D'autres cavaliers se rendaient à Weingarten comme membres de corps spéciaux, que les villes et les seigneurs des environs avaient pris l'habitude d'équiper pour la circonstance. Certaines compagnies de volontaires à pied prenaient également part au cortège. En 1778-81, on aurait dit que c'étaient de vrais bataillons de soldats; il y en avait de toutes les armes et de toutes les couleurs. Ces troupes de circonstance arrivaient quelquefois de loin, et avaient leurs officiers supérieurs et subalternes, leurs aumôniers, leur musique, de superbes drapeaux, et tout l'attirail d'une armée en campagne. — La veille de la procession, c'est-à-dire le jour de l'Ascension, ces bataillons si bigarrés campaient dans les villages voisins, surtout à Altorf, au pied du Martinsberg, sur lequel se trouve Weingarten.

Les cavaliers qui arrivaient isolément formaient, le lendemain, un immense régiment de troupes irrégulières.

Le cortège se mettait en marche dès 6 heures du matin, et parcourrait les campagnes et les villages voisins dans un ordre parfait. Il s'arrêtait 4 fois; à chaque halte on faisait une lecture de l'Evangile, et le R.-P. *Custos* donnait sur les champs, la bénédiction avec la Sainte Relique.

Malgré l'immense foule de pèlerins qui suivaient à pied, on n'a jamais eu de malheurs à déplorer : preuve évidente de la protection divine, attribuée aux mérites du Sang de Jésus-Christ. Près du village de Baienfurt, tout le cortège passait à travers une grange aux vastes portes, et c'est là que l'on faisait le dénombrement des cavaliers.

Entretemps, dans l'église se célébraient quantité de messes ; le peuple assiégeait les confessionaux et le banc de communion ; puis, le moment venu, le révérendissime abbé ou un évêque étranger se rendait processionellement, à la tête d'un nombreux clergé, sur une estrade, hors de l'église, et y attendait la précieuse Relique. Il donnait la bénédiction au peuple au milieu du bruit des fanfares et du chant des psaumes, dominés par les coups de canon et les sons joyeux des cloches qui annonçaient au loin la fin de la solennité.

Hélas, ce spectacle, qui devait être superbe, disparut pendant la tourmente révolutionnaire ! A partir de 1803, le custos ou chapelain du Saint Sang accompagnait la procession à pied. En 1812, le cortège des cavaliers organisés en troupes régulières fut interdit. En 1835, défense aux prêtres étrangers de se rendre à la fête. En 1837, défense d'exposer la Relique à l'église et de la porter en procession. Ces mesures vexatoires irritaient les populations croyantes de la Haute-Souabe : des démarches furent faites auprès du Roi de Wurtemberg, et le 18 mai 1849 le " *Blutritt* " put parcourir de nouveau son ancien itinéraire.

Terminons en indiquant rapidement en quoi consiste actuellement la procession du Saint Sang à Weingarten. Le matin, à l'église, le concours de pèlerins est toujours considérable : beaucoup viennent de la Bavière, du Tyrol et de la Suisse ; les messes se succèdent et des prêtres dévoués s'occupent de l'administration des SS. Sacrements.

Entretemps, le chapelain, qui doit porter l'auguste

Relique, a célébré la messe à 5 heures. Puis, à 6 heures, commence la procession ou plutôt la cavalcade en l'honneur du Saint Sang, le *Blutritt.*

Le cortège s'ouvre par la croix processionnelle et une série de bannières. Le peuple suit, en priant ; puis arrivent un corps de musique et les chantres de l'église abbatiale. Enfin l'on aperçoit un groupe religieux avec croix et oriflammes, et à leur suite s'avance, à cheval, le chapelain qui porte la Relique du précieux Sang, et qui est entouré de 4 cavaliers d'honneur. Derrière lui se pressent encore des milliers de pèlerins; le cortège est clôturé par plusieurs centaines de *heiligblutreiter,* en costume civil. L'année dernière, il y en avait plus de 500. Comme dans les siècles précédents, la procession fait quatre haltes : on lit l'évangile et la bénédiction des campagnes se fait avec la Relique.

Le parcours du vaste itinéraire dure jusque vers 11 heures. A ce moment le clergé, (30 ou 40 prêtres), et à leur tête le curé de la ville, reçoit le cortège au portail de l'église. Le chapelain à cheval traverse difficilement les rangs pressés du peuple ; il descend de sa monture et se met à genoux en tenant en main la Relique ; le célébrant l'encense trois fois, reçoit lui-même le Saint Sang et donne la bénédiction au peuple.

La fête se clôture à l'église par une messe solennelle, qui se termine par une dernière bénédiction donnée avec la Sainte Relique. Enfin, le peuple est admis à vénérer le gage de notre rédemption, et la foule des pèlerins va le baiser avec un religieux respect et une tendre dévotion.

Ajoutons que des fêtes jubilaires, qui ont duré 7 jours, ont eu lieu en 1890. La procession a rappelé, par sa splendeur, celles du siècle dernier. Il y a eu 50,000 pèlerins et au-delà. Un cortège aux lumières, auquel 7000 porteurs de cierges ou de lanternes ont pris part, a été, la veille de la procession, un spectacle grandiose, et s'est effectué au milieu des chants religieux et des prières de la

multitude. Le Rév. M. Busl, qui le décrit, raconte l'ensemble des fêtes dans un chapitre spécial, ajouté à la seconde édition de son beau travail. Il fait bon de lire ces pages émues, qui prouvent que les catholiques de la Haute-Sonabe, aussi bien que ceux de la Flandre, honorent dignement le Sang du Rédempteur.

L'Evêque auxiliaire du diocèse a terminé les solennités par un office pontifical, qui a eu lieu, à l'issue de la procession, le vendredi 16 mai. Ce jour-là, plus de 100 prêtres avaient célébré la sainte messe dans l'église abbatiale et prirent part aux cérémonies de clôture (1).

---

(1) Nous devons de vifs remercîments au Rév. M. Busl, qui a eu l'attention de nous envoyer la seconde édition de son opuscule, et qui a eu la bonté de nous fournir divers renseignements pour la rédaction de notre travail.

IX. Les Reliques du Saint Sang a Mantoue et a Rome.

Il nous reste à examiner ce qui est advenu de la Relique du Saint Sang restée à Mantoue, et de celle que S. Léon IX apporta à Rome. Les Flamands et surtout les Brugeois, qui entourent de tant d'honneurs la Relique apportée à Bruges par Thierry d'Alsace, ne sauraient point ne pas s'intéresser aux Reliques analogues, qui existent dans quelques endroits privilégiés de la chrétienté. Je crois ce motif suffisant pour justifier encore les détails qui suivent.

Le Saint Sang de Mantoue a été conservé, depuis l'an 1048, dans l'église de Saint-André, qui a longtemps appartenu aux Bénédictins. Il existait même des relations spéciales d'amitié, de prières et de privilèges entre Mantoue et Weingarten. Hess en cite un témoignage assez naïf dans son *Prodromus* (p. 478), et il en reste ailleurs d'autres traces.

Actuellement l'église de Saint-André est desservie par le clergé séculier. Eu égard aux souvenirs du Saint Sang, dont son église a été toujours dépositaire, le curé de Saint-André porte le titre de *primicerius*, et il a le droit, dans les fonctions liturgiques, de se servir des insignes épiscopaux.

Couronnée d'un superbe dôme, l'église de Saint-André est ornée de fresques, dues aux pinceaux d'André Mantegna et de Jules Romain († 1546), l'élève le plus distingué de Raphaël. Au centre du monument, sur une plaque en bronze, se trouve, en lettres d'or, l'inscription suivante : " *Procumbe viator ; hic pretium tuae redemptionis adora* " (1).

Toutefois, l'auguste Relique du Sang du Sauveur est déposée dans une crypte cruciforme, au milieu de laquelle

---

(1) Prosternez-vous, voyageur ; adorez ici le prix de votre rédemption.

s'élève un somptueux autel, fait en métal doré et orné des marbres les plus rares. Une inscription porte: " *Jesu Christi verus sanguis* " ([1]). Cet autel est double, de façon qu'on peut y célébrer deux messes à la fois. Au milieu s'élève la croix en marbre, et de part et d'autre deux Reliquaires en or, absolument identiques, dans lesquels est contenu le précieux Sang. Celui-ci n'est plus, comme autrefois, exposé tous les ans à la vénération des fidèles: cela ne se fait plus que dans des circonstances spéciales, et l'évêque lui-même préside alors les grandes cérémonies religieuses.

La Relique de Mantoue a son histoire comme celle de Bruges et de Weingarten; mentionnons un seul fait, c'est la guérison instantanée du Pape Pie II, en 1459. Ce Pontife était à Mantoue, et il demanda d'être délivré des atroces douleurs dont il souffrait, par la vertu du Sang de Jésus-Christ. Son désir fut exaucé, ainsi que le témoigne Haag (op. cit. p. 107 et suiv.), qui cite cet évènement comme miraculeux.

A côté de ces faits consolants, Mantoue a dû inscrire aussi dans ses annales une date vraiment néfaste. Pendant les agitations révolutionnaires, qui ébranlèrent l'Italie en 1848, l'église de Saint-André fut occupée, au mois d'avril, par des soldats autrichiens, qui enlevèrent les reliquaires du Saint Sang et détruisirent la Relique elle-même. Heureusement qu'une partie en avait été détachée, en 1572, en faveur de la famille princière des Gonzague, qui résidait à Mantoue, et qui la déposa dans la chapelle du château. Cette circonstance a permis de continuer le culte traditionnel dans l'antique église de Saint-André. En effet, en 1856, Mgr Giovanni Corti, évêque de Mantoue, proposa à l'empereur François-Joseph de réparer, dans la mesure du possible, le vol sacrilège de 1848. C'est alors que l'empereur d'Autriche

([1]) Vrai Sang de Jésus-Christ.

fit faire, aux frais du trésor public, deux Reliquaires en or, d'après le dessin des reliquaires disparus, qui avaient été l'œuvre du célèbre Benvenuto Cellini († vers 1570).

On y déposa le précieux Sang, conservé depuis 1572 dans l'église Sainte-Barbe, au château des Gonzague, et l'église de Saint-André fut remise en possession du trésor qui lui appartenait il y a trois siècles. Cette translation eut lieu le jour de l'Ascension 1876, en présence de nombre d'évêques, de prêtres et de pèlerins. Les fêtes durèrent huit jours. D'autres solennités ont eu lieu en 1880 et en 1888. — Les détails qui précèdent viennent de l'ouvrage du Rév. M. Busl. (p. 95-97).

Il m'a été plus difficile d'avoir des renseignements sur la Relique du précieux Sang, transportée de Mantoue à Rome, par S. Léon IX, vers le milieu du XI[e] siècle. Personne, parmi ceux à qui le pèlerinage de Rome est en quelque sorte familier, ne se souvenait d'avoir entendu parler de semblable Relique. Les " Guides " de Rome sont également muets sous ce rapport. Deux lettres même, que je reçus de Rome, ne me donnèrent que des renseignements vagues et incomplets. Selon le R. M. Busl (1), S. Léon IX déposa le précieux Sang dans la Basilique de S. Jean de Latran ; mais dans la suite il fut confié à la chapelle domestique du palais de Latran, connue sous le nom de " *Sancta Sanctorum.* "

D'un autre côté, le cours complet de Patrologie, publié par Migne, en 1849, contient (tome LXXVIII, col. 1379, n° 560), un opuscule du diacre Jean, Chanoine régulier de l'Église de S. Jean de Latran. Or, dans un article intitulé, *de Arca et Sanctis Sanctorum quae sunt in Basilica Salvatoris,* cet auteur mentionne, à côté de beaucoup d'autres Reliques insignes : " *de Sanguine et aqua lateris Domini ampullae duae.* " Mais il attribue la donation de ce trésor à l'Impératrice Sainte Hélène, (n° 563). Ail-

(1) Op. cit. p. 88.

leurs le même auteur (l. c. col. 888), dit que c'est du Sang qui serait sorti miraculeusement d'un crucifix, outrageusement frappé par un Juif. En tout cas cette Relique était l'objet d'un culte public le jour du Jeudi saint, (ibid. n° 241).

A cause du témoignage du Rév. M. Busl, j'ai fait demander des renseignements au " *Sancta Sanctorum,* " et l'on y a assuré qu'il n'existe, en cet endroit, aucune Relique du précieux Sang.

En revanche on m'a signalé que " *l'Année liturgique à Rome,* " par Mgr Barbier de Montault, cite cinq églises comme possédant une Relique du Saint Sang de Jésus-Christ. Voici ce que m'écrit de Rome, à ce sujet, notre concitoyen M. l'abbé Joseph Van der Meersch : " On possède à S. Jean de Latran une Relique importante de sang et d'eau sortis du côté de N.-S. Je n'ai pu la voir. Elle est conservée actuellement dans la chapelle de Saint François, et on la montre au peuple aux jours des grandes ostentations. Moroni ([2]) rapporte, d'après Donesmundi, *que dans la Basilique de Latran il y a une ampoule contenant du sang et de l'eau sortis de la poitrine sacrée,— peut être un don de Léon IX, qui en prit quand il fut à Mantoue.* "

Voilà donc, probablement, la Relique qui fait le sujet de nos investigations.

Si elle est moins connue que les Reliques de Mantoue et de Weingarten, il faut l'attribuer à la multiplicité des trésors spirituels qui existent à Rome. Cette richesse de souvenirs religieux fait en sorte que, dans la capitale du monde chrétien, l'attention des fidèles est partagée, et que les manifestations de piété, au lieu de se faire dans un seul endroit, se produisent dans une multitude de sanctuaires, et semblent souvent, par là même, moins importantes.

([2]) Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica, vol. LXI. artic. " Sangue, " p. 37.

C'est ce qui se présente notamment dans l'histoire de la dévotion des Romains au Sang du Sauveur. Car, d'après ce que nous disons plus haut, quatre autres sanctuaires de la ville éternelle possèdent, chacun, une Relique du précieux Sang. Sainte Croix de Jérusalem garde un reliquaire du Pape Saint Grégoire-le-Grand, où il y a une petite fiole avec l'inscription, " *Ex Sanguine Chri.* " Saint Nicolas in carcere conserve un morceau de toile imbibée du Sang de N.-S. Cette Relique a été donnée par la famille Orsini, qui l'avait reçue des Savelli. La dite église est le lieu de réunion de la Congrégation du Très Saint Sang, fondée par un certain Albertini, qui fut aidé par le Vén. Gaspar del Bufalo, mort au commencement de ce siècle. A Saint Marc, il y a aussi un morceau de toile imbibée du Sang de N.-S.; les dimensions en sont assez petites : un peu plus d'un centimètre carré. Il se trouve dans un reliquaire en cristal de roche, et fut donné à Saint Marc par le Cardinal Bartolini.

Enfin, à Sainte Marie in Campitelli, on a du Sang sorti d'un crucifix miraculeux, appelé " Crocefisso del Berido." Voir Martyrol. Rom. 9 novembre.

Nous avons hâte de terminer cette notice, beaucoup plus longue que nous n'avions d'abord projeté de la faire. Il s'agissait de faire connaître une Relique spécialement intéressante pour les Brugeois, qui en possèdent une non moins digne de vénération. Nous avons donné le résultat de nos recherches dans leur rapport avec l'histoire de Flandre. Les détails que nous y avons ajoutés sont le complément des précédents et s'y rattachent assez naturellement. Si, aux yeux des lecteurs des *Annales de la Société d'Émulation*, nous nous sommes écarté de l'histoire de Flandre, nous les prions de ne pas trop nous en vouloir, et ainsi, notre opuscule, destiné à glorifier le précieux Sang, *professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*

H. Rommel.

C'est ce qui se présente notamment dans l'histoire de la dévotion des Romains au Sang du Sauveur. Car, d'après ce que nous disons plus haut, quatre autres sanctuaires de la ville éternelle possèdent, chacun, une Relique du précieux Sang. Sainte Croix de Jérusalem garde un reliquaire du Pape Saint Grégoire-le-Grand, où il y a une petite fiole avec l'inscription, "*Ex Sanguine Chri.*" Saint Nicolas in carcere conserve un morceau de toile imbibée du Sang de N.-S. Cette Relique a été donnée par la famille Orsini, qui l'avait reçue des Savelli. La dite église est le lieu de réunion de la Congrégation du Très Saint Sang, fondée par un certain Albertini, qui fut aidé par le Vén. Gaspar del Bufalo, mort au commencement de ce siecle. A Saint Marc, il y a aussi un morceau de toile imbibée du Sang de N.-S. ; les dimensions en sont assez petites : un peu plus d'un centimètre carré. Il se trouve dans un reliquaire en cristal de roche, et fut donné à Saint Marc par le Cardinal Bartolini.

Enfin, à Sainte Marie in Campitelli, on a du Sang sorti d'un crucifix miraculeux, appelé " Crocefisso del Berido." Voir Martyrol. Rom. 9 novembre.

Nous avons hâte de terminer cette notice, beaucoup plus longue que nous n'avions d'abord projeté de le faire. Il s'agissait de faire connaître une Relique spécialement intéressante par les Brugeois, qui en possèdent une non moins digne de vénération. Nous avons donné le résultat de nos recherches dans leur rapport avec l'histoire de Flandre. Les détails que nous y avons ajoutés sont le complément des précédents et s'y rattachent assez naturellement. Si, aux yeux des lecteurs des *Annales de la Société d'Émulation*, nous nous sommes écarté de l'histoire de Flandre, nous les prions de ne pas trop nous en vouloir, et ainsi, notre opusculo, destiné à glorifier le précieux Sang, *professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*

ANNEXE.

Nous croyons utile de publier ici une partie du Codex Y dont nous avons donné l'analyse, pp. 4 et 5, dans les notes. Nous donnerons les §§ 3, 4 et 5 de cet intéressant msc. Les *Monum. Germ.* publient (Script. t. XV, 6. pp. 922-923), mais dans l'ordre inverse le § 4 et le § 5, d'après le *Codex Cheltenhamensis* n°4188. Ce texte, qui a pour auteur un écrivain du XII° siècle, diffère peu ou point du nôtre. On le trouve aussi dans le *Codex Fuldensis*, n° 78, du XIII° siècle, et dans le *Codex Heildelbergenis* 9, 9, du XV° siècle.

Les *Mon. Germ.* publient également (l. c. p. 921) un manuscrit *De inventione Sanguinis Domini*, qui raconte la découverte du Saint Sang, faite à l'époque du pontificat de Saint Léon IX. Ce sont, quant aux choses essentielles, les événements que je résume plus haut, (p. 5 dans la note, § 2.) Je me borne à signaler ce manuscrit, qui dans ses détails, diffère souvent de celui de la Haye, et où il n'est question ni de la Flandre ni de Weingarten.

MODO DICETUR QUOMODO ISTE SACROSANCTUS CRUOR VENIT AD FLANDRENSEM PROVINTIAM (1).

Tempore illo quo Henricus, pius cognomine, imperialis culminis tenebat monarchiam, exstitit illustrissimus comes Flandrie, Balduinus (2) nomine, nobilium morum non minus quam progeni-

(1) Ce titre du § du Codex Y se trouve au verso du f° 48. Nous publions tout le manuscrit depuis cet endroit jusqu'à la fin du f° 53.

(2) Manuscrit *Baluinus*. — J'ai rectifié l'orthographe de certains *mots*, là où elle était évidemment fautive ; ainsi le manuscrit porte *hiis* pour *his*, etc.

torum insignitus ingenuitate. Providus enim in consilio fuit, claritudo fidei semper in eo floruit, conspicuitas diversarum virtutum in ipso redundavit. His meritorum dotibus preditus, merebatur memorati Henrici Cesaris fieri consecretalis, ita ut nihil de negotiis imperii incommunicato eius consilio aliquatenus presumeret ordinare (1): quamquam ex hoc acculeus invidie stimulando alios principes vulneraret. Sane cum diversis detractionum generibus derogarent, et molirentur dicti principes indignationem sibi creare talibus prestigiorum insidiis dissimulatis sapienter tamen ipsi imperatori quamdiu vixit de tota sinceritatis subjectionisque promptitudine fideliter adhesit. Unde meruit tantum favorem et tantam gratiam apud prescriptum imperatorem principaliter invenire, ut sibi nequaquam denegaret quicquid ab eo petitum fuisset. Ipsius quoque animum si quomodo culpa delinquentium deviaverat in pristinam mansuetudinem reflexit, ut reis enormiter imperatorie majestatis reddere posset repropitiatum. Factum est autem ut iam dictus imperator febrium molestiis fatigaretur, ex immoderata accessione iudicans se in extremum periculum mortis deductum. Quod videns illustris vir Balduinus, pio flagrans desiderio, cepit secum tractare qua via tam preciosam rem, videlicet sanguinem Domini nostri Jesu Christi, inpetrandi inveniret facultatem. Spe tamen prehabita, apud dictum imperatorem, confisus in beneficium exhibite fidelitatis et adhuc exhibende, dari sibi petiit. Cuius petitioni serenissimus princeps inclinatus, animo revolvens constantem et diutinam viri amicitiam, insperati dote muneris ipsum ditavit. His itaque gestis, non longo post tempore supervixit, et eius exequiis secundum magnificentiam regalem peractis, illustrissimus Balduinus se in propria recepit, doloremque de morte imperatoris sibi generatum, licet eius precordia non mediocriter leserit, adepti muneris ingens letitia mitigavit. Huic comiti fuit nata egregie indolis unica filia (2), nomine Iuditha, quam Richardus (3), rex Anglorum, matrimoniali connubio in sui regni accepit consortem. Qui iuxta Britonum scita, proprium germanum regni iure precesserat primogeniture. Factum est autem suggestione dyabolica ut idem germanus affirmans se gloria regni contra iusticiam omnino pri-

(1) Cette amitié de l'empereur Baudouin n'est pas conforme à l'histoire. Voir plus haut pp. 9. 10.

(2) La fille aînée de Baudouin V, Mathilde, était mariée à Guillaume-le-Conquérant.

(3) Erreur; il s'agit de Tostig; voir p. 12.

vatum, et convocans ad se omnes quos regis servitus oppresserat; et se benivolum ipsis omni tempore spopondit permansurum et innumera beneficia largiturum si eorum auxilio alienatum culmen revocare ad se valeret, affirmans vitam dubie sorti subiiciendam, nisi fraus fraterna in se ipsam fuerit rolisa; et sic facte sunt inter fratres manifeste inimicitie ita ut, germanitatis amoris fervore extincto, uterque mortem alterius anxius sitiret. Discurrunt nuncii, et ad regalia bella muneribus promissionibusque alliciuntur quique milites strenui; coadunatis exercitibus cruentalis condicitur congressus. Memoratus vero rex (¹), quia de pugne exitu extitit incertus, licet valida militaris manus ei obsequeretur, timens tamen, si succumberet fraterna crudelitate, regina sua, quam coniugali valde dilexit affectu, rerum et persone involveretur periculis, in sue patrie, scilicet Flandrie, finitima presidia cum omnibus ad cameram suam pertinenlibus iubet eam transfretari, ut illic secura dubium prestoletur rerum eventum. Post hec movit castra, et se mutuo germani fratres belluina feritate comparuerunt armis in prelium; et congressi utrobique magna fit cedes; terribilis equorum strepitus, armorum collisio et fragor clippeorum omnium exterruit aspectum et auditum; et ita magna ingravata strage, cecidit ipse rex. Et universi qui parti sue favebant ad demulcendam fratris sui indignationem se convertebant, dicentes " cessa rex pie exterminium gladii tui ut devota subjectione famulemur imperio tuo " protinus se et sua dedentes. Fidelitatis iuramento recepto, persequi quievit, et, in pace digressi, unusquisque ad sua repedavit. Regina quippe Iuditha, tristi rumore audito quod amatus eius coniunx et dominus contra suam spem occubuisset, inconsolabiliter diutissime se lacrimis infudit; sed, ad temperandam huius obstinantiam meroris, ad natale solum cum suis est reversa. Pater vero eius, comperiens ipsius adventum et regis occasum, quamvis de nece tam magni viri incredibili vulneraretur dolore, filiam suam, ut suos natales decebat, magno cum gaudio susceptam inde non minus consolari cepit. Brevi autem post tempore elapso, tempus resolutionis illustris Balduini instabat; et, dispositis omnibus tam ad salutem anime quam ad temporalia pertinentibus, filio suo principatum suum reliquit, et filie sue Iudithe, relicte regis Anglie, omnia pretiosa sua quae in auro, et argento, et gemmis ac scriniis eburneis habebat, cum sacrosancto sanguine dominico delegavit. His itaque ordinatis in pace vitam suam finivit et in Domino quievit.

(¹) Tostig ne fut jamais roi d'Angleterre. Voir p. 18 sa défaite par son frère Harold.

Quomodo Iuditha desponsata postea fuit Welfoni duci Suevie 2°. (¹)

Ea tempestate extitit inclitus dux Welfo in hoc vocabulo secundus, qui transtulit collegium monachorum ordinis sancti Benedicti a monasterio sancti Altonis de provintia Bavarie in hoc Altorfense cenobium (²), sanctimonialesque prius in eo manentes, a prima fundatione sua semotas, in iam dicto monasterio sancti Altonis vite monachorum perpetuam sedem habere fecit. Hic Welfo ex uxore sua Ymera genuit filium Welfum sibi equivocum et filiam Cunizam nominatam, quam Azzo marchio de Este de Ytalia duxit in uxorem. Porro Welfo iunior factus est dux Carinthie, virtutum exuberans fonte. Hic cenobium in villa Altorfense a suis proavibus constitutum et fundatum postea in monte ipsius ville constituit et nomen ei Wingartten imposuit, [quia] non incongrue vineam Domini Sabaoth Jesu Christi deinceps esse existimavit. Is vero sine prole legitima in opido Potamo, id est in Bodmen vulgariter nominato, decedens, Wingartensi monasterio omne patrimonium suum legavit; in quo etiam parentum suorum ossibus suum corpus defunctum aggregando humandum precepit. Cuniza autem, predicta soror eius, marchionissa de Este, audita morte fratris sui et re quam mandavit fieri, surrexit, assumpto Welfone filio suo, et in Sueviam venit, irritum affirmans et prorsus infirmum quod fratrem suum noverat statuisse, subiungens legitimam successionem ad se pertinere hujus hereditatis, et se nullatenus in ea posse preiudicari. Igitur iam dictus Welfo, filius Cunize marchionisse, sic factus heres defuncti sui avunculi, et nominatissimus princeps per totam Theutoniam fieri probis actibus emeruit. Hic missis procis ad Iuditham supradictam, quondam reginam Anglie, et sibi eam coniugio sociari petivit. Quæ primo eum renuit, quasi nullam ipsius hominis notitiam; [habens] honestate tamen et fama ipsius et propaginis ingenuitate nihilominus comperta, decentius iteratis paranimphis, secundo ad eam eius delatum est propositum; et quodam Trevirorum Archiepiscopo (³), ipsius

(¹) Ce paragraphe et le suivant se trouvent dans les *Monum. Germ.*, mais dans l'ordre inverse.

(²) Voir l'introduction, p. 3.

(³) *Udone, ut videtur, filio comitis de Nellenburg.* Voilà une note des *Monum. Germ.*, p. 923. Nous avons donné, p.15, l'opinion de Kervyn qui croit qu'Odon était le frère de Judith.

Welfonis consanguineo, mediante, dicta regina ad eius coniugii se inclinavit consensum, et incontinenti nuncios comitata, ad nuptialem thalamum cum omni regio et paterne archive thezauro maturavit se conferre. His peractis, Welfo dux, maritus Iudithe celebratis honorifice suis nuptiis solemniter, ut decuit, factus est princeps insignis invaluitque virtutibus et armis. Ducatum quoque Noricorum propriis viribus adipisci emeruit, ut tumidas ipsorum cervices viriliter usque ad optatam subiectionem edomaret. Genuit autem ex sepe dicta Iuditha uxore sua Henricum qui factus est dux Saxonie et Welfum qui dictus [est] pinguis. Inspiratus autem Welfo celitus, post inclita bella et post multos agones in remissionem peccatorum suorum cruce signatus ad Terram sanctam ire se devovit. Iterque suum tam salubre aggressurus, cum generosa uxore sua et iam dictis filiis et innumerosa militum ac totius patrie optimatum caterva, hoc Wingartense monasterium, quod unica et speciali reverentia excoluit, accedit, et coram omnibus largissima benedictione prediorum ac aliarum rerum sanctis facta, sepulturam suam iuxta suorum proavorum in eo sibi providit, adiurando suos commilitones, ut si debitum in peregrinatione solveret humanum, carnis excoctis exuviis, ossa reportarentur hic in loco Wingartten tumulanda. Domina vero Iuditha fletibus uberrimis lacrimosa obtulit pallam auro purissimo intextam maspas [?] habentem dispositas per loca aurifrigias; scrinia eburnea, auro et argento circum ornata; cruces aureas cum reliquiis sanctorum, gemmis optimis plene ornatas; calices aureos, thuribula et candelabra aurea, plenaria plurima, arcellam fabrefactam, plenam reliquiis sancti Oswaldi. Postremo quidem in timore Domini sacrosanctum Christi cruorum adolevit et obtulit quasi incensum in odorem suavitatis, quo libamine hunc locum beavit. His patratis, Welfo dux valedicens omnibus ad Terram [sanctam] profecturus discedit.

De translatione eiusdem Sanguinis Christi.

Igitur sacrosancto Sanguine dominico in urbe Mantua invento, presentibus pie memorie Leone papa IX° cum imperatore Henrico magno qui et pius [vocabatur], et duce Longobardorum Bonifacio, sumptibus ipsius imperatoris et ducis ecclesia pregrandis, quemadmodum ut in libello de inventione ejusdem Sanguinis declaratum est, construitur et ab eodem papa consecratur. In qua, sub altari sancti Andree apostoli, in cripta, idem preciosus thesaurus collocatus habetur. Imperator vero partem aliquam ejus-

dem Sanguinis et devota petitione et imperiali auctoritate obtinuit, quam, prout regiam dignitatem decuit, auro gemmisque inclusam, cristallo perlucida opere artificioso polita, sicut hodie consideratur, secum aduxit et quouqsue advixit, ubicunque veniens, summa cum reverentia in suo comitatu deportari voluit. Sub eodem tempore nobilissimus ille comes Flandrie Balduinus nomine extitit, qui memorato imperatori familiari contubernio sociatus, comes indefessus tam in adversis quam in prosperis semper affuit (1); unde factum est, ut, imperatore de vita hac migrante ipse Balduinus comes tanquam pro reconpensatione amicitiarum et obsequii hunc pretiosum thesaurum Sanguinis Christi inter quamplura regia dona adeptus, ad vite sue usque terminum non minori veneratione custoditum, quocunque divertisset secum habere voluit. Verumtamen unicam filiam nomine Iuditham comes prelibatus habuit, quam regi cuidam Anglorum matrimonio copulavit. Ipse vero viam universe carnis ingrediens, omnes thesauros suos et res mobiles lege gentium suarum filie reliquit; inter que thesaurum desiderantissimum, Christi videlicet Sanguinem, affectuose ipsi contradidit. Tandem rex Anglicus, maritus eius, cum fratre suo de regno dissidens et eapropter, congressurus in prelio, dicitur eam premonuisse, quatenus, omni assumpto thesauro tam regio quam proprio, et a regno Anglie discederet et in insula quadam, sue patrie contigua, exitus belli expectaret, ne forte, se cadente, ipsa cunctis destituta pelleretur. Itaque, occiso marito, Iuditha viduatur; sed postea mediante quodam episcopo Trevirensi, nostrorum principum consanguineo, Welfoni seni, filio Cunize et Azzonis marchionis de Este, matrimonio coniungitur nostrasque deveniens in partes, precipuum et incomparabilem thesaurum in auro et argento, gemmis et multigeno purpure cum capella et ecclesiasticis ornamentis, palliis, scriniis, plenariis, casulis et cappis quam pretiosis et sarcofago mire celature, in quo sacrosanctus Sanguis cum reliquiis sancti Oswaldi et aliorum sanctorum ferebatur (2). Universe quidem he res ecclesiastice, partim ea vivente, partim ea defuncta, sancto Martino, in monasterio Altorfensi, ubi et hactenus conservantur, una cum Sanguine dominico oblate sunt a marito eius, domino Welfone Iherosolimam proficiscente. Si quis autem miratur et forsan minus vera iudicat, sciat, ipsam reginam Anglie et eius commilitones nostrosque antiquiores predecessores plenius nos hec edocuisse, sicque per etates singulas ad nos huc usque fideli relatione devenisse.

H. Rommel.

(1) Erreur historique, déjà signalée plus haut.

(2) Ajoutez *secum attulit*, ou une expression équivalente.

NOTICE SUR

LE COUVENT DES

FRANCISCAINES ANGLAISES

A BRUGES.

Les Anglais à Bruges.

Aux époques les plus reculées de son histoire, Bruges a donné une généreuse hospitalité aux Anglais que les troubles politiques ou religieux chassaient de leur pays. Ce fait était tellement ordinaire, même aux temps des premiers comtes de Flandre, qu'un historien de nos jours, en parlant du bannissement de Gunthilde, nièce du roi Canut, ajoute assez naïvement : " Elle allait, comme tout le monde de ce temps, chez le comte Baudouin à Bruges (1). " Pendant le cours des siècles, nous trouvons dans cette ville d'innombrables réfugiés anglais, illustres par leur rang ou par leurs infortunes. Parmi eux, ceux que les troubles religieux y amenèrent, ne sont pas les moins intéressants.

Sources de notre travail.

Nous nous proposons de faire revivre ici quelques souvenirs d'un monastère du tiers-ordre de saint François, tranféré par des religieuses anglaises en notre ville. Les sources de notre modeste travail sont trois documents en anglais. Le premier est une courte histoire du couvent,

---

(1) FREEMAN, *Old-English History*, p. 254.

intitulée *History of the English Convent of St-Elizabeth,* par un écrivain qui a puisé dans les archives de la maison. Ce travail sans nom d'auteur est dû à la plume du savant chanoine Oliver et a été imprimé dans *Dolman's Magazine,* revue périodique de Londres, livraison du mois d'avril 1847 (1). Le deuxième document est une relation contemporaine, écrite par une religieuse de l'abbaye, témoin oculaire des événements qu'elle raconte et qui ont eu lieu quand les sœurs quittèrent Bruges, aux approches des armées de la France révolutionnaire. Cette intéressante relation a été publiée dans le *Month,* revue de Londres, livraison d'août 1878. Le troisième document, manuscrit, provient des archives du monastère, dont il résume les annales; il contient beaucoup de détails qui complètent la narration du chanoine Oliver. Il nous a été communiqué par la vénérable mère abbesse actuelle, que nous remercions de tout cœur pour sa complaisance et sa courtoisie à notre égard.

En 1619, deux dames anglaises Mrs Davis, née Sleforde, et Mrs Brown, fille de sir Thomas Kemp, toutes les deux veuves, prirent l'habit du tiers-ordre de saint François dans l'église des franciscains, à Bruxelles. Elles annoncèrent en même temps leur intention de fonder plus tard un couvent de leur ordre. Elles furent en effet autorisées, le 9 août 1621, à faire cette fondation, sous la direction du père André de Sota, commissaire de l'ordre et confesseur de l'archiduchesse Isabelle. Une des deux veuves acheta alors une maison à Bruxelles et s'y installa avec six jeunes filles. Ainsi fut constituée la communauté de

---

(1) V. ses *Collections for illustrating the History of the Church in Cornwall, Devon etc.* P. 186. London 1857.

Sainte-Élisabeth, qui, après avoir séjourné successivement dans différentes villes de Belgique, alla plus tard s'établir définitivement en Angleterre, à Taunton (Somersetshire).

Les premières religieuses.

Une année après, les premières religieuses, sauf une seule, prononcèrent leurs vœux solennels (10 août 1622). Dans cette petite association de femmes dévouées, se trouvaient les deux petites-nièces du vénérable Richard Whiting, dernier abbé du fameux monastère de Glastonbury. Cette abbaye, dont l'origine remontait, selon les traditions, jusqu'à Joseph d'Arimathie, fut supprimée et son abbé mis à mort par Henri VIII d'Angleterre. Les deux nièces de François Ingleby, prêtre catholique, mort pour la foi à York, en 1536, entrèrent aussi dans l'ordre, et ce fut par leur intermédiaire que la communauté obtint la main de ce martyr. En 1623, le père Bell, franciscain, qui plus tard paya de sa vie son attachement à la foi catholique, devint confesseur du couvent. C'est lui qui commença un nécrologe des religieuses et les annales de la communauté, dont plusieurs pages ont été écrites de sa main. Il a aussi publié une traduction en anglais de la règle du tiers-ordre de saint François, où il parle de nos religieuses comme étant " les premières de leur nation qui aient fait profession dans cet ordre. " Le couvent se procura des reliques de ce père et des autres franciscains qui subirent le martyre à Londres au milieu du dix-septième siècle. Un os des bras et une des côtes du père Bell sont actuellement conservés au couvent de Taunton.

La peste à Bruxelles.

En 1635 la peste sévit à Bruxelles. Cinq sœurs et l'aumônier de la maison en furent les victimes.

Transport du couvent à Nieuport.

La cherté de vivres et l'exiguité de leurs locaux et de leur jardin déterminèrent les sœurs à abandonner Bruxelles et à se fixer à Nieuport en 1637. Ici leur couvent

était spacieux, avec des terrains considérables. La chapelle fut dédiée à Notre-Dame des Anges. Quoique la communauté eût déjà perdu douze de ses membres, elle se composait encore de quarante religieuses. Pendant leur séjour à Nieuport, sur les instances du père provincial des franciscains anglais, plusieurs sœurs furent envoyées en Angleterre pour instruire des filles de bonnes familles catholiques, et en même temps pour subvenir aux besoins de la maison, qui était dans une pauvreté extrême. Cette mission fut très pénible à cause de la guerre civile qui sévissait en Angleterre et rendait les communications avec les Pays-Bas fort difficiles. Aussi plusieurs religieuses moururent en Angleterre à cette époque malheureuse.

Sanderus en parle.

Sanderus parle de la communauté à Nieuport en ces termes : " *Ad annum* 1637, *admissus est Neoporti Conventus Religiosarum tertii ordinis S. Francisci ejusdem nationis* (*i. e. Anglae*) sub arcta clausura *viventium. Data fuit eis licentia certis conditionibus limitata ad eundem annum, et admisit eas cum Magistratu Neoportuensi Cornelius Jansenius, Iprensis tum Ecclesiæ Episcopus, ac Paulus de Gomiecourt, Abbas S. Nicolai, edito ad hoc per utrumque diplomate speciali. Sunt pleræque magnorum ac nobilium in Anglia virorum filiæ, et quod mireris, omnes ferè, cum numero sint quinquaginta, musices, et instrumentorum musicorum peritæ* (1). "

Départ de Nieuport.

Les guerres qui éclatèrent bientôt entre l'Espagne et la France, rendirent assez critique la situation des franciscaines à Nieuport, ville forte et presque frontière ; et quoique la communauté se fût augmentée de trente-huit nouvelles sœurs pendant son séjour en cette ville, elle vit néanmoins son existence menacée par l'insalubrité du

(1) *Flandria illustrata*, t. II, p. 639.

climat. Elle y perdit trente-sept de ses membres, sans compter celles qui étaient mortes en Angleterre. Il fut donc résolu de transporter le couvent à Bruges. Au printemps de 1662, on acheta, pour 2200 florins, une partie des ruines du *Prinsenhof* ou Cour du Prince en cette ville.

Installation de la communauté de Bruges.

Le 13 juin, la révérende mère Marie-Agnès Eyston et onze religieuses arrivèrent à Bruges et logèrent chez un riche négociant anglais, monsieur Ford, qui habitait rue St-Jacques. Les sœurs s'établirent non sans peine, mais dans ces circonstances difficiles, elles trouvèrent deux puissants protecteurs. L'un était leur compatriote, Henri Howard, duc de Norfolk, l'autre son ami, Marc Albert d'Ognati [1]. Celui-ci, en retour des bons services qu'il rendit aux sœurs, ne demanda que leurs prières pour lui-même et la charge assez lourde de syndic de la communauté pour son fils. Les d'Ognati restèrent à peu près jusqu'à la révolution française les amis et les bienfaiteurs du couvent, où se trouvait le caveau de leur famille. L'abbesse Suzanne Brinkhurst et les autres sœurs de Nieuport arrivèrent à Bruges en décembre 1662. Quelques-unes logèrent dans la maison même; mais ce ne fut qu'au mois de mars de l'année suivante que, les actes étant passés pour assurer aux sœurs la propriété de leurs immeubles et le bâtiment étant achevé, elles s'y installèrent. Les religieuses étaient alors au nombre de trente-cinq, sans compter six autres qui se trouvaient à Paris pour y créer une affiliation à leur communauté.

Dédicace de la chapelle du couvent.

Vers la même époque la chapelle était terminée. Les quatre vitraux du chœur avaient été donnés respective-

(1) Marc Albert d'Ognati ou d'Onâte fut fait chevalier par le roi Charles II, d'Angleterre, chez qui il était envoyé en embassade par le roi d'Espagne.

ment par les magistrats du Franc, par le doyen de Bruges — membre d'une famille noble de la ville, dont malheureusement on n'a pas conservé le nom — par monsieur Dalton, tertiaire de St. François, et confesseur d'un grand couvent à Gand, et par un anglais, monsieur J. Brinkhurst, père de la mère abbesse du même nom.

Des autres vitraux qui ornèrent cette chapelle, l'évêque de Bruges en donna un, le comte de Flandre un autre; un troisième fut donné par la ville de Bruges. Les armoiries des donateurs étaient représentées dans chaque vitrail.

Au mois de mai, la chapelle du couvent fut consacrée. Voici comment en parlent les annales du couvent.

" Le 18 mai 1664, notre révérend père en Dieu mon-
" seigneur l'évêque de Bruges dédia notre chapelle avec
" le titre et sous l'invocation de Notre-Dame des Sept-
" Douleurs, dévotion inaugurée en cette maison par
" Philippe I, d'Espagne, il y a trois siècles [1], afin d'a-
" paiser la colère de Dieu dans les grands maux qui acca-
" blèrent alors une confrérie des nobles, qui devaient aller
" processionnellement, le vendredi avant le dimanche des
" Rameaux, à l'église de Saint-Sauveur avec une statue
" de Notre-Dame des Sept-Douleurs; cette statue, don du
" prince, s'y trouve encore en grande vénération. "

Souvenir de la confrérie de N. D. des VII Douleurs.

Il existe de nos jours un autre souvenir de la confrérie, à l'église de Saint-Sauveur. M. W. H. James Weale en parle ainsi : " L'autel de la quatrième apsidiole est orné
" de sept petits tableaux, représentant les Douleurs de la
" sainte Vierge, par *François Franck*? A côté, une Mater
" Dolorosa, beau tableau sur fond d'or, peint vers 1460, et

[1] Comme Philippe-le-Beau naquit à la Cour du Prince le 22 juin 1478, ces annales doivent avoir été écrites vers 1800.

"signé *J.E.*, et un portrait de Philippe-le-Beau, fondateur "de la chapelle et membre de la confrérie de Notre-Dame "des Sept-Douleurs, peint vers 1500; il est revêtu du collier "de l'ordre de la Toison d'Or et tient un œillet de la main "droite (1)."

Maison du duc de Norfolk.

Le duc de Norfolk construisit une maison à côté du couvent. Après sa mort, sa veuve en fit don aux sœurs, qui y logèrent leur confesseur et leurs hôtes. Elle fit aussi embaumer la tête de son noble mari; cette tête placée dans une urne de porphyre fut conservée dans la chapelle comme souvenir d'un insigne bienfaiteur du couvent. Elle fut volée par les Français à l'époque de la Révolution.

Un tableau provenant du couvent.

Notons ici qu'à l'église de Saint-Jacques se trouve un tableau qui provient, selon M. Weale, du couvent de la Cour du Prince. M. Weale en fait la description suivante : "Au-dessous [du vitrail peint du transept sud de l'église] "on voit un triptyque dont le panneau central a été signalé "par Waagen comme un précieux échantillon de la deu- "xième manière de *Jean Motsaert.* Au centre de la partie "inférieure se trouve le roi Salomon; à sa droite le pro- "phète Balaam; à sa gauche Isaïe; plus loin, les sibylles "Érythréenne ? et Persane; une tige sortant de Salomon "s'attache par deux branches à saint Joachim et à sainte "Anne qui, tournés vers le milieu, contemplent la "sainte Vierge s'élevant d'une rose d'or, soutenue par la "tige principale, et tenant dans ses bras son divin Enfant "tandis que la Colombe repose sur sa tête; aux angles "supérieurs, on voit six anges avec les emblèmes de la "Passion. La composition, le dessin et le coloris de ce "tableau sont excellents; les types sont remarquables et "attirent l'attention par leur originalité. Le volet de

(1) *Bruges et ses environs*, pp. 98, 99, 4e édition.

" droite représente la sibylle Tiburtine......... Cette figure " est remarquable par sa beauté ; elle a une attitude fière, " sa tête est puissante, ses yeux inspirés........ Le volet " de gauche représente saint Jean l'Évangéliste écrivant " l'Apocalypse dans l'île de Patmos.... derrière saint " Jean sont agenouillés deux frères mineurs en habit " gris. Au revers est représenté, à droite, *l'Ecce Homo*, " Pilate avec le CHRIST et deux juifs ; à gauche, on voit la " sainte Vierge et saint Jean, et derrière eux saint " François d'Assise. "

La communauté fut florissante à la Cour du Prince, grâce à des amis généreux, dont on conserve pieusement le souvenir au couvent actuel à Taunton. Entre autres généreux bienfaiteurs, citons le grand pape Innocent XII. Sachant que les catholiques d'Angleterre, appauvris par les amendes et les confiscations, à cause de leur fidelité à la sainte religion, se trouvaient dans l'impossibilité de subvenir aux besoins des ordres religieux de leur nation, établis aux Pays-Bas, le pape envoya de grosses sommes d'argent à l'abbé de St-Sauveur à Bruxelles, pour être distribuées entre les monastères anglais en Belgique. Cette largesse sauva le couvent de Bruges, en péril dans son existence à cause de sa pauvreté. En 1765, on fêta le centenaire de la fondation, le jour de St. Antoine, par une messe et un salut solennels. Les meilleurs musiciens de la ville s'y firent entendre. En 1771, la communauté se composait de cinquante membres, dont quarante-deux religieuses de chœur et huit sœurs converses. Il y avait un pensionnat de jeunes demoiselles anglaises, pour lesquelles on construisit une nouvelle école, l'ancien bâtiment

État florissant de la communauté à Bruges.

(1) *Bruges et ses environs*, par W. H. JAMES WEALE, 4e édition, pp. 137-139.

étant insuffisant et trop rapproché du jardin des religieuses. La première pierre de la nouvelle école fut posée en 1778. Les lettres patentes, signées par Marie-Thérèse, qui autorisa cette érection, sont conservées aux archives du couvent actuel.

Les abbesses du couvent. Voici maintenant la liste des abbesses jusqu'au moment où les religieuses quittèrent Bruges.

I. *Catherine Greenbury*, veuve de Rowland Wilcox, mercier et citoyen de Londres. Elle gouverna la communauté, dont elle fut la fondatrice principale, jusqu'à 1640, et mourut en février 1642. Notons que les abbesses étaient élues de trois en trois ans.

II. *Magaret Clare West* entra au couvent le 22 novembre 1621 ; élue abbesse en 1640, elle mourut en 1653, à l'âge de 52 ans.

III. *Barbara Perkins*, entrée en religion à l'âge de quinze ans, devint abbesse en 1653, et mourut en 1661. Elle possédait une grande connaissance de l'art musical, de même que sa sœur également religieuse du couvent.

IV. *Susan Brinkhurst* gouverna depuis la mort de la précédente jusqu'à 1674, et de 1676 à 1694. Elle décéda en février 1695, à l'âge de 74 ans. Son énergie et son courage aplanirent beaucoup les difficultés du transfert de la communauté de Nieuport à Bruges.

V. *Elizabeth Walton* devint abbesse en 1674 et fut emportée deux ans après par une courte maladie.

VI. *Mary Magdalen Smith* succéda à Elizabeth Walton ; elle mourut avec une grande réputation de sainteté en 1713.

VIII. *Henrietta Moore*, fille de sir Henri Moore, dirigea le pensionnat pendant plusieurs années. Élue abbesse en 1697, elle mourut en 1704, âgée seulement de quarante-huit ans.

VIII. *Margaret Clare Roper*, de la famille du bienheureux Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, et martyr sous Henri VIII, entra au couvent en 1672. Elle fut abbesse depuis 1704 jusqu'à sa mort en 1719. En mourant, elle répéta la prose, *Anima Christi, sanctifica me*; elle avait 64 ans et expira en prononçant les saints noms de Jésus et de Marie.

Elle alliait à une grande piété une prudente sagesse. Pendant son gouvernement, le couvent se trouva dans de grands embarras pécuniaires, mais grâce à ses amis et notamment à lord Henri Jermyn, baron de Douvres, l'abbesse put vaincre toutes les difficultés provenant de la pauvreté de la communauté.

IX. *Alethea Methan*, petite-fille du vicomte Fairfax, fut abbesse pendant neuf ans jusqu'à 1728. Elle mourut deux ans après.

X. *Frances Teresa Hill*, élue à l'âge de 62 ans, gouverna la maison pendant 17 ans. Elle vécut en religion plus de 72 ans, et mourut à l'âge de 92 ans en 1757.

XI. *Mary Ignace Lawson*, d'une famille catholique d'Angleterre, entra au couvent en 1727; à l'âge de 26 ans, elle devint maîtresse des novices et en 1745 fut élue abbesse. A cette occasion, son frère le révérend père Thomas Lawson, S. J. chanta la messe solennelle, à laquelle assistèrent 24 élèves du collège des jésuites anglais à Bruges. L'abbesse se démit de ses fonctions après 37 années d'office. Le dimanche avant sa mort, qui arriva le 27 décembre 1783, elle chanta encore au chœur, quoique déjà septuagénaire.

XII. *Mary Gertrude Weld* se consacra à Dieu dès sa première jeunesse. Ses parents furent d'insignes bienfaiteurs du couvent; quand son père mourut à Bruxelles en

1763, son corps fut apporté à Bruges et placé dans le caveau de la famille des d'Ognati. Quelques mois après, sa veuve entra au couvent des franciscaines, devint religieuse de chœur et peu de temps après rendit sa belle âme à Dieu (octobre 1766). Mary Gertrude Weld fut la dernière abbesse qui séjourna à Bruges. Son élection eut lieu en 1782. Elle eut de cruelles épreuves à soutenir ; à la fin elle se vit forcée de s'éloigner de la tombe de ses parents, de quitter son cher couvent et de fuir avec ses religieuses devant les armées françaises au delà de la mer, après avoir été en butte à toutes les contrariétés et à tous les périls, comme nous allons le raconter.

Tracasseries du gouvernement.

Sous Joseph II, les religieuses anglaises ne furent pas à l'abri des tracasseries du gouvernement impérial. On commença par les forcer à déclarer leur nombre et le montant de leurs revenus. Ensuite parut un édit leur interdisant toute soumission à une puissance étrangère. Bientôt arriva de Louvain un visiteur du couvent des franciscains irlandais de cette ville, avec ordre pour les sœurs anglaises de soumettre, comme habitantes de l'empire, leur couvent à la juridiction du père provincial irlandais. Les sœurs étaient trop reconnaissantes envers les pères de la province anglaise, pour obéir sans retard à cet édit. Une pétition, signée par chaque membre de la communauté, fut adressée à monseigneur Félix Guillaume Brenant, évêque de Bruges, pour le prier de prendre le couvent sous sa protection et juridiction. Sa Grandeur répondit favorablement à la demande; il promit de gouverner le couvent comme les pères anglais l'avaient fait, et de nommer comme confesseur de la maison celui que les pères anglais désigneraient dans leur chapitre. Le consentement de la cour de Bruxelles fut donné à cet

arrangement. Mais en 1783, Joseph II promulgua des édits nouveaux, supprimant plusieurs couvents à Bruges. L'abbesse sachant bien que l'empereur et ses ministres n'étaient que des brigands de haute naissance, se hâta d'envoyer tous les titres de la fortune des sœurs en Angleterre; en même temps elle fit fondre la vaisselle de leur chapelle.

Cette vaisselle, d'un grand prix, avait été donnée aux religieuses par l'earl de Douvres, et faisait partie de l'ameublement de sa chapelle privée. Il y avait, en argent massif, un tabernacle avec fronton, un antependium et un baldaquin d'exposition pour le saint sacrement avec deux superbes anges, dix-huit chandeliers, des fleurs en argent avec vases, une sonnette etc. L'earl de Douvres avait en outre fait don aux sœurs d'une somme de cinq cent livres sterling. **Vaisselle de la chapelle du couvent.**

Nous arrivons maintenant à l'époque de la révolution française. En l'année 1792, arrivèrent à Bruges des prêtres français chassés de leur pays par la tourmente révolutionnaire. Ils y furent fort bien accueillis par l'évêque et par ses ouailles. L'abbesse donna l'hospitalité à deux de ces prêtres, les frères Hubert et Antoine Coze, lesquels accompagnèrent plus tard les sœurs en Angleterre. **Les exilés de la France.**

Au cours de cette même année, le général Dumouriez gagna la bataille de Jemappes. Afin de célébrer cette victoire, les autorités de la ville forcèrent les sœurs anglaises d'illuminer les fenêtres de leur école et de sonner les cloches du couvent. Le général qui commandait les troupes françaises à Bruges était irlandais. Il vint rendre visite aux sœurs et leur offrit sa protection; toutefois on n'avait pas grande confiance en lui. **Les Français en Belgique.**

Bientôt les Autrichiens obligèrent les Français d'évacuer les Pays-Bas. C'était après l'exécution du roi Louis XVI. Déjà les Français regagnaient la frontière, quand, à l'improviste, arriva à Bruges une force considérable de leurs troupes. Elle bivouaqua sur la grand'place et disposa des canons et des sentinelles autour du marché. L'évêque envoya aussitôt un message aux sœurs, pour les avertir de tenir leur chapelle fermée. C'était le vendredi saint. Le lendemain les Français quittèrent la place, entraînant avec eux quelques bourgeois de la ville, qu'ils avaient saisis pendant la nuit et qui devaient leur servir d'otages pendant leur retraite.

Grande fut la joie des Brugeois lorsque le dernier soldat de la France eut quitté la ville. Toutefois on ne se livra pas à des réjouissances bruyantes, car on craignait toujours un retour de l'ennemi. La fête de Pâques fut célébrée en paix.

Le duc d'York en Belgique.

Au printemps arrivèrent les troupes anglaises et hanovriennes. Lorsqu'elles débouchèrent sur la grand'place, le carillon joua *God save the King !* Le duc d'York, frère du roi d'Angleterre, commandait l'armée. Pendant son séjour à Bruges, il visita le couvent. Il y arriva accompagné d'un seul aide de camp. Monseigneur l'évêque l'attendait au réfectoire. Le duc, quoique protestant, recommanda vivement ses soldats aux prières des religieuses. Un peu après sa visite, il envoya aux sœurs un officier de sa maison avec une offrande de vingt-cinq guinées. Il en fit autant pour le monastère des dames anglaises. Il se montra aussi largement généreux envers les prêtres anglais qui s'échappaient un à un de la France.

Les pères franciscains de Douai.

Parmi ces prêtres, arrivèrent de Douai les pères du couvent des franciscains anglais, établi depuis de longues

années en cette ville. Les sœurs firent tout leur possible pour les aider. En cela elles furent secondées par un monsieur Merckem — dont nous aurons bientôt à louer de nouveau la charité — lequel avait sa fille au pensionnat du couvent. Cet excellent homme trouva des logements en ville pour les pères ; toutefois ils mangèrent à la table du confesseur de la maison.

En 1794, par l'intermédiaire du très révérend père Minna, commissaire-général, résidant au couvent des franciscains à Gand, et avec le consentement de monseigneur l'évêque de Bruges, le couvent de Bruges fut mis de nouveau sous la juridiction de la province anglaise des frères mineurs. Pendant les douze ans que les sœurs avaient été soumises à la juridiction spéciale de l'évêque, elles n'avaient eu qu'à se louer de sa bonté. Monseigneur avait toujours envoyé présider aux élections et aux professions son archidiacre, monsieur de Gryse. Bonté de Mgr. l'Évêque de Bruges.

A cette époque, l'inquiétude régna de nouveau au couvent, car les Anglais quittèrent Bruges et battirent en retraite après la défaite de leurs troupes devant Dunkerque. Les soldats défilèrent devant les fenêtres de l'école, emportant avec eux les blessés entassés dans des voitures et des chariots. Souvent on entendait au loin le bruit des canons. Alors des prières publiques et la prière des quarante heures furent ordonnées dans toutes les églises, pour apaiser la justice de Dieu. En priant, les sœurs se préparaient à leur grand sacrifice. Les Français reviennent.

Nous allons maintenant retracer, d'après un manuscrit du temps, dont nous avons déjà parlé, les incidents du départ des religieuses anglaises de Bruges et de leur voyage vers l'Angleterre. Départ de Bruges.

Un ami du couvent.

Les nouvelles du théâtre de la guerre devenaient de jour en jour plus inquiétantes. Déjà les religieuses procédaient à l'emballage de leurs effets quand, le 1er mai 1794, monsieur Merckem, ami du couvent, vint trouver la révérende mère abbesse Weld pour l'informer de l'approche de l'armée française. A son avis, elle devait, le soir même, conduire ses religieuses vers la frontière de la Hollande. Il mettait généreusement la maison de campagne de sa sœur à leur disposition. De là elles pourraient se rendre le lendemain à une ferme sise à Aardenburg. Le fermier était tenancier d'un parent de M. Merckem, et les sœurs y trouveraient bon accueil. L'abbesse se rendit à ces raisons et donna ordre aux religieuses de se préparer pour un départ immédiat.

Premier départ de Bruges.

C'était le 2 mai, fête de saint Athanase, et on lisait l'évangile selon saint Matthieu, où se trouvent les mots : *Oum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.* Ce commandement du divin Sauveur résonna fort à propos aux oreilles des pauvres sœurs pour les encourager à prendre la fuite. Après avoir assisté aux matines dans le chœur de leur chapelle, et pris le souper, elles s'assemblèrent dans la salle dite des chapitres, où elles trouvèrent le révérend père Grafton, qui devait les guider hors de la ville. Ayant dissimulé leurs habits religieux sous des manteaux, elles sortirent ensuite deux à deux par la porte derrière le jardin, porte la plus rapprochée des remparts de la ville. "Personne ne saura jamais, écrivait l'une d'elles, notre tristesse au moment du départ." Le révérend père Joseph Purcell, accompagné de deux prêtres français, attendait les sœurs au seuil du couvent. Il y avait une voiture pour les invalides et des chariots pour transporter les bagages.

Les religieuses arrivèrent sans incident à Coolkerke, où elles furent reçues avec une bonté extrême par madame Stoppens, sœur de Mr Merckem, par sa mère et par une autre dame. Elles couchèrent sur des lits entassés par terre, dans une pièce du rez-de-chaussée de la maison de M. Stoppens. Le lendemain elles se levèrent de bonne heure, et ayant récité leur office au jardin, se rendirent à l'église paroissiale, où elles furent parfaitement accueillies par le bon curé de " cette gentille église de campagne." Il y avait trois autels, où les prêtres qui les accompagnaient, dirent la messe. Ainsi consolées, les sœurs retournèrent chez madame Stoppens, ne sachant pas ce qui devait leur arriver dans la suite. Heureusement Mr Merckem mit fin à leurs incertitudes. Il venait de Bruges avec de bonnes nouvelles; Landrecies avait été pris par les alliés, et les sœurs étaient libres de rentrer au couvent. Mais les dames de la maison de campagne les forcèrent à accepter le dîner chez elles. Les dames et mademoiselle Merckem les servirent elles-mêmes à table, et insistèrent "avec une hospitalité tout-à-fait flamande" auprès les sœurs, "tellement, disait l'une d'entre elles, que si nous avions cédé à leur bonté, nous aurions été dans l'impossibilité de retourner à pied à Bruges." Heureusement elles échappèrent aux dangers de l'hospitalité flamande, en remerciant les bonnes dames pour leur noble conduite. A Coolkerke.

En revenant vers Bruges, elles rencontrèrent quelques messieurs de la ville, et parmi eux un médecin qui avait, dans le temps, été attaché à la maison, mais que les sœurs avaient congédié parce qu'il était devenu par trop philosophe. Ce monsieur et ses compagnons se moquèrent des pauvres religieuses, en les saluant et en criant: "Beau temps, Mesdames, pour faire la promenade!" Retour à Bruges.

Les domestiques du couvent.

Pendant la courte absence des religieuses, leur couvent avait été laissé aux soins des domestiques. Une des servantes s'appelait Thea ou Dorothea Goethals ; elle avait été vingt-quatre ans au service des sœurs. Sa tante, Anne Goethals, avait également servi les sœurs pendant cinquante-deux ans. Morte en 1779, elle fut enterrée dans le cloître du couvent. Deux des parents de Thea, Jacques et Laurent, étaient jardiniers de la maison. Les sœurs, plus tard, voulurent emmener Thea en Angleterre, mais cette fidèle servante refusa de quitter sa famille et sa patrie. C'est un plaisir de faire revivre la mémoire de ces humbles mais fidèles domestiques, qui sont restés dévoués aux sœurs jusqu'à la fin. Mais la vérité historique nous oblige de mentionner le portier de l'établissement, un traître dont le nom s'est heureusement perdu.

Troubles au couvent.

La petite excursion à Coolkerke avait jeté le trouble dans la paisible communauté de Bruges. Les sœurs, du moins quelques-unes, se demandaient si elles avaient le droit d'abandonner leur couvent? On consulta à ce sujet un théologien de l'université de Douai, un certain Mr Saingevin, qui habitait chez les dames anglaises à Bruges. Il répondit que, vu la conduite que les officiers et les soldats de la France révolutionnaire avaient tenue ailleurs, les sœurs devaient, à leur approche, quitter leur couvent; du reste, elles devaient obéir à leur supérieure, qui, dans cette matière, était plus capable de juger qu'elles.

Incertitudes.

Le départ des sœurs fut ainsi chose résolue. On commença à faire les préparatifs, mais sans courage et sans énergie. On acheta pour chaque religieuse une capote grise de camelot, celle que portaient alors les dames flamandes, une cape en soie et un bonnet, afin de cacher les habits religieux. Chaque sœur avait en outre un sac

de nuit, quelques livres de prières et un peu de monnaie. Pendant qu'on faisait ces préparatifs, on se demandait dans quel pays on trouverait un asile ? On ne songeait pas à l'Angleterre, parce qu'il semblait impossible de continuer la vie commune dans un pays où des lois pénales étaient encore en vigueur contre les catholiques. On ne pouvait pas même y introduire des ornements d'église, des bréviaires et des crucifix. On savait, en effet, que quelques années auparavant, le savant Alban Butler, l'auteur de la *Vie des Saints,* avait dû recourir aux bons offices d'un évêque anglican, afin de pouvoir introduire sa bibliothèque de livres théologiques en Angleterre. Aussi les sœurs ne songeaient nullement à passer directement dans ce pays, mais elles désiraient tout simplement trouver un asile temporaire, en attendant leur retour dans leur bien-aimé couvent de Bruges. Mais Dieu avait d'autres desseins sur elles.

Départ final.

Le 14 juin 1794, le bon Mr Merckem vint annoncer à la supérieure l'approche des Français, et lui conseilla de partir sur le champ pour la Hollande : " Car, disait-il, les magistrats ont l'intention de fermer les portes de la ville,afin d'empêcher qui que ce soit de sortir de l'enceinte." Toutefois on se coucha au couvent sans savoir ce que l'abbesse avait l'intention de faire. A minuit, on se leva pour chanter l'office, et alors la supérieure annonça aux religieuses réunies qu'on allait abandonner le couvent. C'était le dimanche de la Trinité. On assista à la sainte messe, dite à une heure du matin. Pour la dernière fois dans cette chapelle, toutes les sœurs approchèrent de la table sainte. Une demi-heure après, elles déjeûnèrent à la hâte, puis endossèrent leurs capotes. Au milieu de leur tristesse, elles ne pouvaient s'empêcher de sourire à la vue

de leurs étranges costumes. Enfin on quitta, comme on l'avait fait précédemment, la bonne ville de Bruges pour se rendre de nouveau à Coolkerke. En sortant de l'enceinte, on entendit les soldats de garde à la porte des Baudets murmurer et dire entre eux : " On ne devrait pas laisser sortir de la ville ces religieuses. "

En route. A leur arrivée chez madame Stoppens, personne n'était sur pied ; en attendant, les sœurs récitèrent leur bréviaire au jardin. Comme les voitures promises n'arrivaient pas, plusieurs d'entre elles essayèrent de continuer la route à pied jusqu'à Damme. Arrivées près de cette ville, elles étaient épuisées de fatigue, et se reposèrent sur l'herbe, pendant que les deux prêtres qui les accompagnaient, allaient à la recherche de provisions. Mais les habitants de Damme, voyant les pauvres religieuses, se hâtèrent de les secourir. La mère du curé, qui habitait avec lui, les pressa d'entrer chez elle, et leur donna à manger. Pendant ce temps arrivèrent trois ou quatre voitures et un char-à-banc, au moyen desquels les sœurs parvinrent vers une heure à une ferme appartenant à Mr Merckem. Là une trentaine d'entre elles se logèrent au grenier ; les plus âgées et les jeunes demoiselles du pensionnat occupèrent le rez-de-chaussée. La ferme était située non loin d'un village et à deux kilomètres d'un petit bras de mer, où on attendit l'arrivée d'un navire hollandais loué par Mr Merckem.

Halte dans une ferme. En attendant, on continua tant bien que mal la vie de communauté. Une grange servait de chapelle. Là les quatre prêtres qui accompagnaient les religieuses, disaient chaque jour la sainte messe, et les sœurs chantaient les offices. Souvent, à la rentrée des vaches à la ferme, les mugissements de ces animaux rivalisaient avec les chants liturgiques. Même un soir les vaches firent incursion dans

la grange au moment où les religieuses commençaient la récitation du *Benedictus*. On se sauva à droite et à gauche. Les bonnes sœurs et les pauvres vaches furent également effrayées de se rencontrer, "et, dit assez naïvement la religieuse qui a écrit la description de ses aventures, chacune de nous termina à part la récitation du psaume."

Vie à la campagne

Une partie de la grange, séparée par une cloison, avait été réservée pour servir de chapelle, mais le reste du bâtiment fut approprié comme chœur et réfectoire. On y plaça en guise de siéges quelques planches sur des bottes de foin. On alla chercher des provisions à l'Écluse ; de là vinrent aussi deux personnes, qui devaient confectionner des robes en calicot pour les sœurs. On travaillait et on tenait école en plein air, et le soir on faisait une courte promenade aux champs. Mais la fermière insistait pour que les sœurs montassent de bonne heure l'échelle qui conduisait à leur logement sous le toit, logement obscur, mal aéré, où l'on souffrait beaucoup et de la chaleur de l'été et de la piqûre des cousins.

Approche des Français.

Sur ces entrefaites les Français arrivèrent à Bruges et, le 26 juin, le brave Mr Merckem apporta à la ferme un manifeste des autorités françaises, promettant aux habitants de la ville pleine et entière liberté religieuse. Il conseilla aux sœurs de rentrer dans leur couvent, ajoutant que lui-même n'avait plus l'intention d'émigrer. Tout en remerciant de tout cœur cet ami dévoué, la révérende mère abbesse décida de hâter le départ pour la Hollande. Le navire devait arriver le lendemain et on résolut de s'embarquer ce jour-là, à la haute marée, vers midi. Mr Merckem prit alors congé des sœurs et retourna à Bruges.

Après avoir fait les derniers préparatifs pour le départ, les religieuses se couchèrent, mais elles étaient à peine

endormies, que le capitaine arriva, et insista pour un départ immédiat, la marée étant bonne. Il n'y avait pas à discuter et, au milieu de la nuit, prêtres, sœurs et pensionnaires quittèrent la ferme, emportant chacun ses menus bagages. Mais en arrivant au navire, on trouva que le capitaine, ayant bu un coup de trop, au lieu de mettre à la voile, s'était mis au lit. Il n'était plus question de partir avant le lendemain.

Jacques Goethals, jardinier du couvent.

Au moment du départ, arriva de Bruges le fidèle jardinier du couvent, qui, au risque d'être arrêté par les Français, apportait le linge dont il savait que les sœurs avaient grandement besoin. La douleur de ce pauvre homme fut extrême quand il vit le navire s'éloigner du rivage avec ses bien-aimées maîtresses. De retour à Bruges, il se fixa au couvent et, ayant caché la batterie de cuisine et diverses autres choses, il s'occupa de cultiver le jardin. Pendant ce temps la petite maison qu'il habitait en dehors de la ville, et où il avait laissé ses meubles et ses petites épargnes, fut dévalisée par des voleurs. L'homme, se voyant sans ressources à l'approche de la vieillesse, en devint fou. Par l'entremise d'un Mr Stanfield, leur agent à Bruges, les sœurs lui envoyèrent des secours, mais rien ne put le consoler, et ce fidèle serviteur mourut bientôt après.

Voyage à Rotterdam.

Le voyage des religieuses dura trois jours et trois nuits; on passa par Flessingue et Middelbourg, pour arriver enfin à Rotterdam, le dimanche 29 juin, fête des SS. Pierre et Paul. Pendant le voyage on croisa un navire sur lequel se trouvaient les dames anglaises de Bruges, fuyant, elles aussi, devant les Français révolutionnaires.

De Delft à Winchester.

Nous n'avons pas à suivre pas à pas l'odyssée des sœurs franciscaines anglaises depuis leur départ définitif de Bruges. La communauté trouva d'abord un asile à Delft, qu'elle

quitta, sur le désir même du roi d'Angleterre, le 23 juillet, afin de s'embarquer à Rotterdam pour l'Angleterre, avec des prêtres et des frères franciscains anglais de Tongres. Les sœurs étaient alors au nombre de trente-cinq, dont vingt-cinq professes et dix converses, toutes anglaises. On voit par ces chiffres que la communauté était florissante au moment où l'orage révolutionnaire fondit sur elle. Les religieuses se fixèrent d'abord à Londres, ensuite à Winchester. Aidées par Mr Weld de Lulworth, qui avait ses deux filles au couvent, l'une comme novice, l'autre comme pensionnaire, les religieuses trouvèrent les difficultés de leur entrée et de leur installation en Angleterre grandement aplanies. Le roi Georges III lui-même intervint personnellement ; à sa demande, les douaniers laissèrent entrer librement les chapelets, crucifix et autres objets de piété appartenant aux communautés religieuses, qui arrivèrent à cette époque en assez grand nombre dans le pays.

Au commencement de leur séjour dans leur patrie, les sœurs espéraient toujours retourner tôt ou tard à leur cher couvent de Bruges. Mais ces espérances ne se réalisèrent point et finalement la communauté fut fixée, en 1808, à Taunton, où elle se trouve encore de nos jours. Chose digne de remarque, la chapelle à Taunton, comme celle du couvent à Bruges, fut dédiée à N. D. des Sept-Douleurs. De plus, bien qu'éloignées de Bruges depuis près d'un siècle, les franciscaines d'Angleterre n'en conservent pas moins l'empreinte, pour ainsi parler, de leur long séjour dans notre ville, et on peut les entendre mêler dans leur conversation en anglais, bien des mots flamands emportés de cette cité (1). Conclusion.

(1) *Bruges en trois jours*, par le chanoine Duclos, p. 254.

Les bâtiments de l'ancien couvent à Bruges furent vendus par les Français et ensuite démolis. Dans un jardin qui appartenait au couvent et qui aboutit à la rue du Marécage, on a trouvé plusieurs pierres sépulcrales, dont une est aujourd'hui conservée au musée archéologique de la ville. Le pensionnat était établi à part, dans une maison construite en 1779. Cette maison ne fut pas détruite, mais vendue à un bourgeois; le réfectoire devint une boutique.

Ici constatons un fait consolant. Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de la confrérie de Notre Dame des Sept-Douleurs, chapelle érigée par la piété d'un duc de Bourgogne, là, où plus tard les religieuses anglaises ont trouvé un asile, s'élève actuellement le magnifique couvent des sœurs de la Retraite. La France révolutionnaire a chassé les pieuses filles anglaises de leur asile : la France chrétienne les remplace par ses filles si ferventes et si dévouées. C'est là un de ces retours étranges que l'historien chrétien se plaît à signaler.

Le savant chanoine Georges Oliver ([1]) dit, en parlant du couvent de Taunton : " La charité et le zèle de cette " communauté sont des sources abondantes de bienfaits " et de lumière pour une ville où, à peine un siècle " auparavant, il n'y avait qu'une seule catholique, qui était " elle-même une convertie."

Par ces mots de louange si bien méritée, nous terminons notre esquisse de l'histoire du couvent de Sainte-Élisabeth.

WILFRID C. ROBINSON.

([1]) G. OLIVER, *Collections*. London, 1857.

UN LIVRE DE RAISON.

Jadis les chefs de famille avaient coutume de réserver, dans leurs livres de comptes, appelés "*Livres de raison*", quelques feuillets sur lesquels ils notaient les événements les plus dignes d'intérêt qui les concernaient eux ou leurs proches, tels que naissances, baptêmes, mariages, décès, nominations à des fonctions publiques, prises de voile, vœux monastiques etc.

Parfois ils débutaient par une généalogie de la famille. Ces preuves de filiation avaient leur importance à une époque où, d'une part, le droit d'hérédité n'était pas limité comme aujourd'hui, et où, d'autre part, il n'y avait pas de registres de l'état-civil embrassant toute la commune.

Les actes de naissance, de mariage et de décès étaient disséminés dans les registres des différentes églises paroissiales.

S'agissait-il d'une naissance, d'un baptême, le père consignait scrupuleusement dans son registre le jour et même l'heure auxquels l'enfant était venu au monde, le jour du baptême, l'église où la cérémonie avait eu lieu, le nom du prêtre qui avait administré le sacrement, les noms du parrain et de la marraine, les cadeaux que ceux-ci avaient offerts à leur filleul.

S'agissait-il d'un décès, il y apportait la même minutie. Le chef de famille indiquait l'âge, les qualités du défunt, parfois même la liste des parents ou des amis qui avaient été invités aux funérailles, ou auxquels il avait été envoyé des méreaux, des carrosses.

A ces événements d'un ordre tout-à-fait intime se mêlaient des détails souvent fort banals, par exemple, que le père de famille s'était fait donner tel jour une saignée.

Ces vieux manuscrits devenus assez rares ne présenteraient qu'un médiocre intérêt et ne mériteraient guère qu'on en parlât, s'ils n'étaient que le mémorial de la famille, surtout si la famille n'a joué aucun rôle dans l'histoire même de la localité où elle a vécu.

Mais l'auteur de ces livres ne se borne pas toujours à enregistrer sèchement les faits concernant ses proches ou ses affaires personnelles.

Le cercle s'élargit parfois. Le père intercale dans les événements de la famille les événements politiques qui se produisent autour de lui, les note avec une minutieuse exactitude et même il mêle à la mention des faits des réflexions, des recommandations, des préceptes de morale pour les enfants. Les conseils paternels prennent une telle extension qu'ils constituent de véritables traités de morale.

Que l'on ne croie pas cependant que la qualification de " Livres de raison " donnée aux registres de comptabilité ait quelque rapport avec le caractère moral des appendices que nous venons de mentionner. Raison n'est ici que la traduction du mot latin *Ratio,* employé dans le sens de comptabilité. Un simple livre de ménage, ne contînt-il que des recettes et des dépenses, s'appelait un Livre de raison.

Ces registres, munis d'une solide reliure en cuir, passaient pendant des générations de père en fils. La propriété ayant autrefois une longue stabilité, chaque bien, maison, ferme, bois, rente, avait dans le livre une ou plusieurs pages, où chaque année on inscrivait la recette du revenu.

Les formules par lesquelles commençaient fréquemment

les Livres de raison, ne différaient guère dans les Flandres de celles qui étaient usitées en France.

M. Charles de Ribbe, dans son ouvrage sur les Livres de raison ou de famille, dit :

" Voici une des formules que nous trouvons employées en pareil cas :

" *A l'honneur et gloire de Dieu. Livre de raison de moy Isabeau de Giraud, tenu depuis la mort de mon bon mari, et commencé le mois d'Avril* 1671."

Isabeau de Giraud meurt le 24 Juin 1672, et son fils aîné Balthasar de Fresse-Monval écrit, après les pages remplies des annotations de sa mère :

" *Le* 6 *Octobre* 1672, *j'ai continué ce Livre de raison de ma pauvre mère, pour l'honneur et gloire du bon Dieu.*"

C'est la formule que nous trouvons dans le Livre de raison d'une famille flamande :

1585

" Ter heeren van Gode almachtich

✠

Bouck van myn jaerl[ch] incommen, zo van huusen, pachthoven, hofsteden, loopende lant, renten ende andersins, vernieuvt metten jare XV[c] vyf en tachentich, zo hier naer volcht.

Joncvr[e] Joanna vañ Heede, weduwe van dheer Jacob de Boodt dHoude (1).

Ghehouden eerst by J[r] Jacob de Boodt, haeren soene (2), in syn leven Schouteete van Brugghe, daernaer achtervolcht by M[r] Jan

---

(1) Jacques de Boodt (dHoude) fut échevin, trésorier, écoutête de Bruges et gouverneur de l'école Bogaerde.

(2) Jacques de Boodt (de Jonghe) fut échevin, bourgmestre de la commune, écoutête de Bruges et du Franc. C'est lui qui, d'après Zegher van Maele, acheta, pour l'incorporer dans son jardin, le terrain de l'ancien entrepôt des fers, qui se trouvait à côté de l'église S. Jean, à proximité de la grue.

Wyts [1], schoensoene vañ voorn^e^ Joncvrauwe, als in huwelicke hebbende J^e^ Marie haere dochtere. Ende datte totten overlyden van voorn^e^ Mr Jan, die overleet den 7^n^ Sporcle anno 1588. Naer syn overlyden heeft den selven hantbouc achtervolcht Mr Anselmus Nieulant [2], haer neve, c^a^ uxoris, als in huwelick hebbende Joncvr^e^ Maria f^a^ Mr Jan Wyts voorn^t^."

Il serait peut-être intéressant d'examiner la comptabilité de ces livres, soit pour y suivre les fluctuations que subit la propriété mobilière ou immobilière au cours des générations, soit pour établir aux différentes époques le rapport entre le capital et le revenu ; mais nous sortirions du cadre de notre publication.

Ces documents, qu'on retrouve surtout dans le midi de la France, étaient aussi fort répandus en Hollande, en Italie, en Allemagne, en Suisse. Dans notre pays on rencontre assez rarement les Livres de raison, sauf ceux qui sont uniquement des registres de comptabilité et dans lesquels une page à peine est réservée à la généalogie de la famille, soit à la naissance, soit au décès des enfants.

C'est pourquoi nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de donner un spécimen de ces registres contenant toute une série d'éphémérides qui se rapportent à l'histoire du pays.

Puisque leurs auteurs tenaient note des choses du jour au fur et à mesure qu'elles se produisaient, des documents de l'espèce peuvent être de quelque utilité pour l'étude de l'histoire et particulièrement pour la vérification des dates.

---

(1) Jean Wyts fut membre du conseil de Flandre et échevin de Bruges. Il fit, en qualité de notable de la ville, partie de la députation qui, par ordre du prince de Chimay, fut envoyée le 16 Mars 1584 à Tournai, pour y traiter de la paix avec le Duc de Parme.

(2) Anselme Nieulant fut échevin et conseiller pensionnaire.

C'est évidemment à de pareilles sources que les annalistes dont les ouvrages nous sont parvenus en tout ou en partie, ont dû puiser les éléments de leurs écrits. A l'époque où les gazettes étaient encore inconnues, où les livres imprimés étaient rares et coûteux, même n'existaient pas, il a bien fallu recourir à ces papiers domestiques pour combler les lacunes des chroniques manuscrites. Ce sont les matériaux de notre histoire.

Le Livre de raison dont nous transcrivons les quelques feuillets mentionnant des événements politiques, appartient à la seconde moitié du XVIme siècle, c'est-à-dire à la période si mouvementée des troubles dans les Pays-Bas, occasionnés par la Réforme.

Il commence en 1569 et finit en 1599. Il se rapporte donc aux événements relatés par Zegher van Maele dans ses "Lamentations" depuis 1565 jusqu'à 1592, et par Guillaume Weydts dans sa chronique qui commence à l'année 1571 et se termine en 1584. Eux aussi furent les témoins oculaires des désordres qui désolèrent la *West-Flandre* et entraînèrent la ruine complète de ce qui nous restait de commerce et d'industrie.

L'auteur se nomme Jean de Fevere, Le Fevere ou Le Febure (ce nom s'écrivait, même dans les actes publics, de façons bien différentes). Il appartenait à une famille dont, pendant deux à trois siècles, les membres furent investis de fonctions importantes dans le clergé, l'armée, la magistrature du Franc et de la ville de Bruges.

Il exerçait la profession de courtier (makelaere). Nous le voyons qualifié comme tel sur la liste des cinquante proscrits qui figure dans les "Lamentations" de Zegher van Maele. Il demeura Quai Long, à proximité de Sarepta.

" Een huus staende an de westzyde van de Rye tusschen de Snaggaertsbrugghe ende tvuul reykin up den houdtbrekersdam."

" Een huus met syne toebehoorten staende binnen deser voernoemde stede van Brugghe up den houck van tvule reykin, beneden Snackersbrugghe, up den houdtbrekersdam."

Il alla habiter une autre de ses maisons, nommée " het Ey ", quai du Miroir, entre la rue Anglaise et la place Van Eyck. C'est là qu'il mourut.

Il fut échevin en 1593, 1594, 1595, chef-homme de la section de S. Jean en 1596 et de celle de S. Donatien en 1599, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 26 octobre de la même année, ce qui lui valut l'honneur d'être porté en terre par les sergents et les huissiers de la chambre échevinale :

" Betaelt den sergeanten van scepenen camere ende den stedegarsoenen van tlyc te draghene als overleden zynde in wette xv gr. "

En 1887, on vendit à Gand, parmi les tableaux délaissés par feu M. Désiré De Busscher, deux panneaux renseignés au catalogue sous les numéros 21 et 22 comme étant l'un le portrait de Martin Luther et l'autre celui de Catherine de Bora, la femme du réformateur. Ces deux panneaux, d'une très-belle exécution d'ailleurs, étaient attribués à Holbein. Il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'attention des amateurs d'objets d'art et d'antiquité. Les deux Holbein furent naturellement vendus à un beau prix.

Malheureusement le prétendu Martin Luther tient dans la main une lettre qui le trahit, car on y lit fort distinctement :

" Desen brief zal men bestellen aen Jan Le Fevere – Poort-Brugghe. "

Et dans l'un des coins de chacun de ces panneaux se trouvent les armoiries de la familile de Fevere, telles qu'on

les voit encore dans un ancien vitrail de la chambre des marguilliers de l'église Notre-Dame à Bruges.

Sans nul doute, notre Martin Luther n'est autre que Jan de Fevere, de Bruges, l'auteur du Livre de raison dont nous transcrivons les éphémérides. Ce n'était nullement un réformateur; car nous lisons dans son journal que deux fois il fut banni de Bruges avec ceux qui étaient restés fidèles au roi d'Espagne, c'est-à-dire à la religion catholique.

Il rapporte qu'il fut proscrit le 14 octobre 1583. La lettre que de Fevere tient en main ne serait-elle pas l'ordre de bannissement qui eut lieu par lettre et dont il a voulu conserver le souvenir dans son portrait ?

A cette date Guillaume Weydts écrit dans son journal :

" Op den xiiij[e] dach van October 1583, zoe deden de heeren van der wedt vergaederen alle de soldaten van de ghegagyerde, ende deen partye was ghesteldt op den Maerdt, ende noch een partye op den Burch, ende noch een partye op den Frere plaetze, daer de houde kercke op stondt, ende daer naer was ghenaempt dese plaetze den Houdtmaerdt, ende dyt scheen te zyne eene groete monsterynghe; maer als zy by een vaeren in vaepen, zoe ghynghen de heeren van den wedt bryevekens hudt zenden om de goede catelyche lyeden hudt te zenden tot een wychlych toe, ende mosten hudt gaen op de staende voet, ende als dese goede catelyche lyeden buten der poerten quaemen, zoe vaerender soldaten hudt Brugghe ghetrocken, ende laeghen op duversche veeghen, ende vachten om dese lyeden te roeven ende te pylhyeren met ghevelde.
Dyt zyn de persoenen dye ghepylhyert waeren : "

Il cite huit de ces proscrits et il continue :

" Hoe de reste voeren, dat veedt Godt. Dyt zyn goede Guezen, zy zonden de lyeden hudt de staedt dye catelych vaeren, ende boven dyen dye vaeren zy ghepylhyert ende ghequest. "

Bien des chroniques ne semblent être que des compilations de ces Livres de raison, auxquelles l'auteur a ajouté quelques considérations appropriées à sa manière de voir.

Et malheureusement les faits et les dates n'ont pas toujours été fidèlement reproduits.

Le chroniqueur ne tient évidemment pas ses renseignements de première main. Peu d'entre eux sont, comme Zegher van Maele et Guillaume Weydts, des témoins oculaires. Le narrateur a dû emprunter à ses devanciers et l'on comprend que ces transcriptions continuelles subissent à la longue des transformations qui altèrent la vérité.

Les méprises que commettent les copistes ou les traducteurs ne manquent parfois pas de gaîté. Ainsi M. Varenbergh, dans l'introduction qui accompagne la publication de la chronique de Weydts, se livre à quelques considérations biographiques concernant son auteur. A ce propos il dit entre autres : " Weydts était bourgeois et exerçait la profession de tailleur (*desen ghevanghenden man was een poortere en het was een cleermaekere)*. Dans le récit de son voyage en Espagne, ajoute M. Varenbergh, il prit de l'ouvrage à Séville et travailla, dit-il, " *op eenen scippers wynckel* ", dans la boutique d'un batelier avec d'autres Flamands ; ce batelier était sans doute, un constructeur de bateaux, chez qui Weydts fut apparemment obligé de faire un autre métier que le sien."

En effet les bateliers n'ont pas l'habitude de tenir boutique, la profession ne s'y prête guère, mais les constructeurs de bateaux ne sont en général pas davantage boutiquiers. Il est vrai que le mot *wynckel* ne signifie pas toujours boutique, mais se dit aussi d'un atelier. L'idée de ce tailleur qui se rend de Bruges à Séville pour y construire des bateaux, n'en reste pas moins fort originale.

Mais M. Varenbergh aura probablement mal lu ou mal traduit. Weydts aura écrit "*op eenen sceppers wynckel*" et

non "*scippers wynckel*"; or *scepper* en vieux flamand est tout simplement le synonyme de *cleermaekere*!

Les langues elles-mêmes semblent parfois tendre des pièges aux traducteurs. En voyant le mot flamand "*metael*" on est tenté de traduire en français par "*métal*". En vieux flamand ce mot signifie toujours "*cuivre*". Les auteurs de *l'Histoire d'Oudenbourg* s'y sont laissé prendre, T. I, page 309. Ils disent: "Le receveur de l'église vendit des autels, et du mobilier pour 48 livres. Le métal et le fer rapportèrent 14 livres 16 sous, le plomb 168 livres......" Il est manifeste: que le mot flamand Metael aurait dû être traduit en français par le mot cuivre. (Voir Gailliard, Glossaire de l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges.)

Pour se convaincre de ces altérations, il suffit de mettre en regard le texte de la "*Lamentatie*" de Zegher van Maele, telle qu'elle est reproduite par Beaucourt, ou de comparer les emprunts qu'y fait Custis avec l'un des deux manuscrits conservés à la bibliothèque et dans les archives de la ville de Bruges. Les variantes sont si nombreuses, qu'il est à présumer que l'un ou l'autre des copistes a altéré le manuscrit original.

C'est pourquoi il est utile de recourir à ces modestes Livres de raison, toutes les fois que l'occasion s'en présente, pour contrôler les dires des chroniqueurs.

Ainsi, d'après le livre de famille de Jean de Fevere, le duc de Medina Cœli est arrivé à Bruges le 7 du mois de Juin 1572, et, d'après Custis, il n'y serait arrivé que le 11.

Il importe peu de savoir si le duc de Medina Cœli est arrivé à Bruges une semaine plus tôt ou plus tard. Nous voulons simplement faire remarquer que les chroniques

d'autrefois, qui servent de matériaux aux historiens modernes, ne sont pas d'une rigoureuse exactitude et que les Livres de raison, où l'auteur a noté jour par jour les événements dont il fut lui-même le témoin ou auxquels il prit une part directe, peuvent servir à rectifier bien des erreurs.

Nous relevons également une inexactitude de date relative à la proclamation à Bruges de la paix de Tournai en 1584.

Custis dit :

" Eyndelinge wierdt de soo lang gewenschte vrede op den " 22 Mey binnen Doornyck gesloten. Den Prince van Chimay, " dese blyde tydinge vernomen hebbende, liet de wet en Gemeenten op den 24 versaemelen, als wanneer hy, benevens synen " vader naer het stadthuys gekomen is, en heeft hun alle te " saemen bedankt, dat zy hem tot noch toe gehoorsaemt hadden, " versoeckende voorders van synen eedt ontslagen te zyn, aengesien de vrede alsnu getroffen was.

" Dit gedaen zynde ontrent den elf uren 's morgens, is den " Hertog van Aerschot naer de Halle gegaen, al waer hy het " besluyt van vrede liet verkondigen luydende als volgt : "

Et de Fevere inscrit dans son journal :

" Den 24 Meye 1586 quam ic weder in Brugghe mette comissarissen ofte ghedeputeerde van Brugghe ende Vrye. Sanderdachs wierdt de paeys uitgheroepen.

" Den 25 Meye 1584 wierdt den paeys uitgheroepen tusschen " die van Brugghe ende den Coninck van Spaignen. "

Ce n'est pas le 24, mais le 25 du mois de Mai que la paix fut proclamée à Bruges.

Guillaume Weydts est d'accord dans son journal avec celui de Le Fevere.

" Op den xxve dach van Meyhe, zoe was den paeys te Brugghe " hudt gheroepen met groete genochte ende men dede alomme " bynnen Brugghe groete treomfe, eude groete blyscaept.

Au sujet de la prise de la ville d'Oudenbourg au mois d'Octobre 1590, nous nous trouvons en présence de trois versions différentes.

Le Fevere dit dans son journal :

" Den 25 van Octobre 1590 namen de guesen van Ostende Houdenburch in zonder slach ofte stoot. "

MM. Feys et Vande Casteele dans leur *Histoire de la ville d'Oudenbourg* disent : " Le 25 Octobre (1590), les soldats d'Ostende, après s'être emparés, deux jours auparavant, du fort de Snaeskerke, occupé par trois cents Wallons, arrivèrent le matin, après l'ouverture des portes, à Oudenbourg, où se trouvait une garnison de plus de quatre cents hommes, s'emparèrent de la ville et tuèrent tous ceux qui firent de la résistance. "

S'il y a ici concordance quant à la date, il semblerait, à première vue, qu'il y ait divergence quant aux circonstances de la prise.

D'après Le Fevere, les gueux d'Ostende auraient pris la forteresse d'Oudenbourg sans coup férir, tandis que d'après les chroniques auxquelles MM. Feys et Vande Casteele ont puisé, beaucoup de sang aurait été versé, une bonne partie de la garnison aurait été passée au fil de l'épée.

Cependant les deux versions peuvent se concilier. Les gueux d'Ostende sont, d'après la relation de Van Hermelghem, le chroniqueur contemporain, arrivés de bon matin à Oudenbourg, après l'ouverture des portes ; ils ont ainsi pu pénétrer dans la ville sans rencontrer de la résistance " *zonder slach ofte stoot.* " Entrés dans la place ils ont mis le feu au corps de garde, à l'hôtel-de-ville, à l'église, comme le rapportent les chroniqueurs, et ils ont tué les hommes de la garnison qui, pris à l'im-

proviste, essayèrent de s'opposer aux dévastations de l'ennemi. Mais Van Meteren, *Histoire du Pays-Bas* f° 329 (et non f° 229 comme l'indiquent MM. Feys et Vande Casteele) donne une troisième version.

Il parle d'une entreprise du prince Maurice à Dunkerque et continue en ces termes: "Cecy advint le premier de Novembre, tellement, qu'ils retournèrent avec beaucoup de butin, de bestes et autres choses. Ceux de la garnison d'Oostende prindrent six jours auparavant la ville d'Oudenbourg par surprise, il y avait quatre cents soldats et néanmoins ils pillèrent et mirent le feu en la ville. " Ici la date diffère. Six jours avant le 1er Novembre, c'est le 26 et non le 25 Octobre; mais la relation de Van Meteren confirme l'annotation de Le Fevere quant au fait en lui-même. Les gueux d'Ostende ont pris Oudenbourg *par surprise* " *zonder slach ofte stoot.* "

Le Fevere cite deux autres faits relatifs à Oudenbourg. Il dit que le 30 Novembre 1590 on commença la reconstruction des fortifications. MM. Feys et Vande Casteele mentionnent également ces travaux, toutefois ils fixent la date au jour suivant, au 1er Décembre.

Enfin Le Fevere dit:

" Den 20 Decembre hebben de sauldaten Oudenburch weder verlaeten."

Quels sont ces soldats? Il semblerait assez étrange qu'on eût retiré la garnison d'Oudenbourg au moment de la reconstruction de la forteresse, alors que les Gueux d'Ostende se livraient à des déprédations continuelles dans les environs. Peut-être s'agit-il de ces Anglais, Écossais, Wallons, Allemands, bandes de soldats errants dont parle Le Fevere et dont il signale de temps en temps la présence aux portes de Bruges, où pendant la nuit ils jetaient l'épouvante.

Mais nous avons une date plus mémorable à rectifier, c'est celle de ce jour néfaste où Ryhove, sur les ordres du prince d'Orange, s'empara de Bruges, grâce à la trahison du chef-homme de la section de St. Jean.Date mémorable, disons-nous, car à partir de ce jour nous entrons dans une période de pillages, de massacres, de bouleversements continuels, dans lesquels furent engloutis les trésors artistiques, les souvenirs de notre grandeur accumulés au cours des siècles dans les églises, les palais, les maisons consulaires et seigneuriales.

Le Fevere dit :

" Den 20 Maert 1578 de Gentenaers quamen binnen Brugghe. "

Et Custis relate cet événement en le reportant au 26 du même mois. Il le confond avec l'installation de l'administration gueuse. Ryhove pénétra dans la ville à la tête de 1000 fantasins et de 40 cavaliers. Il se rendit avec sa troupe à l'hôtel-de-ville, où se trouvait réuni le collège échevinal, alla s'asseoir à côté du bourgmestre, expulsa les membres du collège et substitua peu après aux magistrats nommés par le souverain les partisans du prince d'Orange. Les commissaires spéciaux du Taciturne commencent leurs sinistres exploits. Les chapelles des ordres religieux, les églises paroissiales sont successivement pillées, désaffectées et livrées aux Gueux. Les objets précieux, les œuvres d'art servant au culte catholique sont détruits. Les prêtres et les religieux sont chassés de la ville, puis les familles espagnoles, puis les familles notables de Bruges. Le Fevere subit deux fois ce triste sort. Suivent les massacres, les pendaisons.

L'entrée des Gueux est donc un événement qui fait époque dans l'histoire de Bruges. De ce jour date cette longue série de dévastations, de violences, dans lesquelles

périrent non seulement tant de religieux, tant de bons citoyens, mais les joyaux artistiques qui faisaient de Bruges une cité sans rivale.

Ses industries, son commerce étaient pour ainsi dire anéantis par suite de l'envasement complet du Zwyn, qui lui coupait ses communications avec la mer. Il lui restait ses monuments, ses églises, ses maisons seigneuriales, qui recélaient des trésors immenses dont les rares reliques, échappées à la fureur dévastatrice des iconoclastes du XVI• siècle, permettent encore aujourd'hui d'apprécier la magnificence. Hormis quelques épaves sauvées du naufrage, tout disparut dans la tourmente.

Le Livre de raison de Jean Le Fevere nous indique la vraie date d'un événement important. Ce fut le 20 et non le 26 mars 1578 que les iconoclastes s'emparèrent de Bruges. Car il n'est pas admissible qu'un homme qui notait avec précision les événements dont les localités éloignées étaient le théâtre, ait fait erreur, lorsque lui-même était le témoin ou la victime de ce qui se passait autour de lui. Il enregistre avec exactitude la prise de Maestricht le 29 juin 1579, la mort d'Alexandre Farnèse à Arras, le 3 décembre 1592, la joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Bruxelles, le 5 septembre 1599. Et il se tromperait quand la scène se passe à Bruges, sous ses propres yeux ?

D'ailleurs l'annotation de Jean Le Fevere concorde avec la mention des faits et des dates que nous trouvons dans l'*Histoire de la ville d'Oudenburg* de MM. Feys et Vande Casteele, lesquels placent à des dates différentes et l'arrivée des Gantois sous les ordres de Ryhove et l'installation de l'administration gueuse.

“ Le 20 Mars 1578, disent-ils, le Sire de Ryhove, agent

du prince d'Orange, entra à Bruges à la tête de forces assez considérables et devint à peu près maître absolu de la ville. Il y établit le 26 une administration selon ses idées et tout en faveur de la réforme, situation dont les petites villes du ressort de Bruges subirent le contre coup."

Nous pouvons avec une entière confiance rectifier, d'après le témoignage de Le Fevere, les inexactitudes que nous relevons dans les chroniqueurs.

Nous laisserons de côté toute la partie du livre qui n'a trait qu'à la comptabilité. Nous ne publierons que les pages dans lesquelles l'auteur consigne les événements qui l'intéressent, et qui sont tour à tour l'histoire de sa famille et l'histoire de son pays. Il les résume d'ordinaire en une ou deux lignes, avec simplicité et précision, sans avoir la prétention de faire œuvre littéraire.

Il écrit pour lui ou plutôt pour ses enfants, auxquels il veut laisser un souvenir des particularités heureuses ou malheureuses qui ont traversé son existence.

Par cela même que ces registres des affaires courantes mentionnent les faits à la date même où ils se produisent, et que les événements politiques sont intercalés dans ceux du foyer domestique, ils acquièrent un caractère d'authenticité que n'ont pas des écrits d'une valeur littéraire certes plus grande, mais où l'auteur donne libre carrière à sa verve aux dépens de la vérité.

Nous disions plus haut que nous négligerions toute la partie du Livre de raison de Jean Le Fevere qui ne se rapporte qu'à la comptabilité. Nous tenons cependant à y relever une particularité.

L'on connaît trois transcriptions des "Lamentatien" de Zegher van Maele. L'une est la copie faite par l'un de nos regrettés présidents, M. le chanoine Carton, et publiée par

la Société des bibliophiles flamands (5e série, n° 2). M. Carton dit que sa publication est faite d'après un manuscrit qu'il croit être de la main de l'auteur lui-même, et qui jadis était conservé dans les archives de l'école Bogaerde. Il est regrettable que cet intéressant document, qui existait encore en 1859, ait disparu. A l'époque de la remise des biens et des archives de l'ancienne école Bogaerde, faite en 1882 par l'administration des hospices civils à l'administration communale de Bruges, le manuscrit ne figure plus dans l'inventaire et les recherches que nous avons faites pour en retrouver la trace, sont restées infructueuses. Cette disparition est des plus fâcheuses, car les "Lamentatien" de Zegher van Maele constituent la relation la plus importante et la plus fidèle des événements qui se sont accomplis à Bruges pendant les troubles des Pays-Bas.

Une seconde copie existe dans les archives de la ville. La troisième est un manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Bruges et provenant du couvent des Récollets. Il est vrai que Beaucourt de Noortvelde a intercalé les "Lamentatien" de Zegher van Maele dans l'un de ses ouvrages "Beschryving van den opgank, voortgank en ondergank der brugschen koophandel", mais cette copie est incomplète. Quant à la publication faite par M. le chevalier de Schietere de Lophem dans les *Annales de la Société d'Émulation*, Tome III, 2e série, ce n'est qu'une traduction analytique.

Nous nous trouvons donc en présence de trois copies, dans lesquelles nous constatons malheureusement des variantes fort étranges. Il est un point qui nous a surtout frappé.

Zegher van Maele, à la suite de sa chronique des troubles

religieux, donne une longue liste de gentilshommes et de personnes notables de Bruges qui sont décédés, dit-il, vers 1588 et un peu plus tard jusqu'en 1592. Les copistes reproduisent cette liste, mais de façon fort différente, lorsqu'ils arrivent au nom de Lodewyck van Maele. Ainsi le manuscrit de la bibliothèque de la ville porte :

" Anno 1579. Lodewyck van Maele, Borgm^r breker van de Beelden vraeght 32 L. 2 st. 10 gr. ter oorzake van breken en wegh nemen van de Beelden. Extractum ex Registro etc. Cap. S. Donatiani. "

Mais le copiste ne dit pas quand mourut ce Lodewyck van Maele; il ne dit pas davantage que Lodewyck était le fils de Zegher van Maele. Tandis que la copie de M. le chanoine Carton, ainsi que celle des archives communales, portent ce qui suit :

" Dh^r Lodewyck van Maele mynen sone, is overleden tot Brussel, den 2 July 1596, ende was aldaar begraeven ter Minnebroeders. Godt den Heere wilt syne ziele verlichten met het euwigh licht. "

Ainsi donc, d'après le premier manuscrit, le bourgmestre de Bruges qui a ordonné le pillage des églises et la destruction des objets d'art qu'elles renfermaient, serait un Louis van Maele. Est-il un des fils de Zegher van Maele, du chroniqueur des troubles, de l'homme qui a décrit avec une si vive indignation des atrocités qui dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir ?

Et ce Zegher van Maele, qui juge en termes si sévères les iconoclastes, qui entre dans les moindres détails au sujet de leurs exploits, aurait entièrement passé sous silence la conduite de ce fils indigne qui, en sa qualité de bourgmestre, aurait ordonné le pillage et, ce qui plus est, se serait fait payer pour cette belle besogne 32 livres de gros ?

Il est intéressant de savoir si le fils de Zegher van Maele a réellement joué le rôle odieux que lui prête l'un des manuscrits, et sur lequel les deux autres manuscrits gardent le silence. Or, il résulte des recherches que M. l'archiviste Gilliodts-van Severen a bien voulu faire dans le dépôt des archives de la ville de Bruges, qu'on ne trouve parmi les bourgmestres de l'époque, aucun qui réponde au nom de Louis van Maele. Il ne figure guère qu'en 1579 et en 1582 sur la liste des magistrats, avec le titre de chef-homme de la section de S. Nicolas.

La mention du manuscrit de la bibliothèque de Bruges doit donc être considérée comme apocryphe, comme une altération du texte original. Il était plus difficile de contrôler la véracité de la copie qui est conservée dans les archives de la ville, et de celle faite par M. Carton, qui toutes les deux portent que Zegher eut un fils appelé Louis.

Les registres paroissiaux conservés dans les bureaux de l'état-civil à Bruges sont fort incomplets. Ils remontent au delà de l'époque à laquelle Louis van Maele est venu au monde, mais on y constate de nombreuses lacunes, et, n'y en eût-il pas, les actes de baptême, de mariage et de décès sont dressés avec une telle négligence, qu'on n'en pourrait rien arguer.

Ils sont muets non seulement au sujet de Zegher van Maele, dont la pierre tombale se trouve encore dans une des chapelles de l'église S. Jacques, mais il n'est fait mention dans ces registres d'aucun de ses enfants et, d'après M. Carton, il en aurait eu dix-huit.

Une annotation du livre de comptes de Jean Le Fevere donne la filiation de Louis van Maele. Ce dernier payait à Le Fevere chaque semestre les intérêts d'une obligation

hypothécaire, et lorsqu'il quitta Bruges pour s'établir à Bruxelles, Zegher vient payer les arrérages pour compte de son fils.

Voici cette annotation :

" Lodewyck van Maele ghelt tsjaers eene somme van twaelf ponden gr. ten prouffite van de drie onbejaarde kinderen van Toussain Egglin (Lodewyck, Fransois ende Toussain) losrente den penninck XVI[e] bezet op de reste drie deelen van viere van een zyn hofstede die hy van my cochte groot XXXIII ghemeten II lynen LVIII roeden lands met alle de huusen ende boomen up staende, liggende int vyfsche ende inde prochie van Moerkerke vallende telcken eersten van Lauwe ende Hoymaent ten elc jaer vooroof, teerste half jaer vallen zal den eersten van Lauwe XV[c] LXXXI.

Ontfangen van *Dheer Zegher van Maele betalende over Lodewyck van Maele zyn zuene* over een half jaer rente verschenen den eersten van Lauwe XV[c] LXXXV de somme van XII pond gr. ende duer toverlyden van myn huusvrauwe, zo ghelt de kinderen van Toussain Egglin nu voort alleene. Dus meer hier niet."

L'on se demande dans quel but le copiste du manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville a altéré le texte du manuscrit original de Zegher van Maele.

Pourquoi a-t-il fait disparaître tout le paragraphe où le chroniqueur des troubles dit sans commentaires que son fils Louis mourut à Bruxelles le 5 juillet 1596, et pourquoi le copiste a-t-il substitué à ce paragraphe un paragraphe tout autre, où il accuse Louis d'avoir ordonné la dévastation des églises, et cela en sa qualité de bourgmestre, fonctions qu'aucune personne du nom de van Maele n'a occupées ?

Cela semble fort étrange. Il ne s'agit pas ici d'un *lapsus calami*, de quelque mot mal lu, d'une erreur involontaire. Il y a là une modification intentionnelle. Et elle est bien précise.

Si la qualification de bourgmestre donnée à Louis van Maele est absolument erronnée, le personnage n'est pas

cependant à l'abri de tout soupçon. Car il reste établi qu'aux plus mauvais jours de la domination gueuse, à l'époque des pillages, Louis van Maele a consenti tout au moins à remplir les fonctions de chef-homme de la section de S. Nicolas. Il a fait partie, en 1579, de cette magistrature intruse qui, *manu militari*, avait pris possession de l'hôtel-de-ville. Et c'est précisément cette année 1579 qui est signalée dans un des manuscrits comme étant l'époque de la destruction des œuvres d'art.

Nous voyons dans le Livre de raison de Jean Le Fevere que, pendant toute la durée de la tourmente, Louis van Maele paie régulièrement aux échéances les arrérages de la rente qui grevait sa propriété, ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'à cette époque, d'après tous les chroniqueurs, la gêne était générale, les paiements se faisaient d'une façon fort irrégulière.

Et en effet, nous voyons dans le livre de compte, comme dans l'état de biens de Jean Le Fevere, qu'à sa mort, la ville de Bruges lui devait un arriéré de six années et les États de Flandre un arriéré de douze années d'intérêts de leur dette.

Si Louis van Maele payait si aisément en ces temps de détresse, c'était peut-être bien parce qu'il se trouvait associé à cette magistrature gueuse qui dévalisait les églises au nom de la liberté de conscience, mais qui vendait les trésors trouvés dans les édifices du culte au profit de ses amis.

Dès que la paix est rétablie à Bruges, qu'une magistrature régulière a repris le pouvoir, que tout est rentré dans l'ordre, que les pillards doivent rendre gorge et vider la besace, les gueux se sauvent dans toutes les directions, à Ostende, à l'Écluse, à Gand. Louis van Maele

disparaît également de la scène, il va habiter Bruxelles et c'est son vieux père Zegher qui vient dès le semestre suivant (Lauwe 1585) payer les arrérages de la rente.

Il reste donc un point à élucider. Quelle est la valeur de la variante que nous constatons dans le manuscrit de la bibliothèque communale ?

Les archives des églises paroissiales, celles de l'église S. Donatien pourraient peut-être fournir des renseignements sur le nom et la qualité du personnage qui ordonna la destruction des œuvres d'art dans la ville où vécurent les maîtres de l'ancienne école flamande, les Memlinc, les Van Eyck, où résidèrent les ducs de Bourgogne, qui par le faste et le luxe de leur cour donnèrent l'essor à toutes les branches de l'art.

Il est probable que bien des livres de raison pareils à celui de Jean le Fevere se trouvent encore égarés parmi de vieux papiers de famille. Celui que nous venons d'exhumer, est resté enseveli pendant un siècle sous un tas de paperasses, états de biens, contrats de mariages, testaments, diplômes, dénombrements de fiefs et quantité d'autres livres de raison, sans que jamais personne ait songé à y fureter.

Que ceux qui possèdent des documents de l'espèce, s'ils n'ont pas les loisirs ou les aptitudes pour déchiffrer les vieilles écritures, les livrent à l'examen d'une personne discrète.

Nul doute que parmi ces simples livres de compte ne se trouvent des éphémérides, des annotations de nature à redresser des erreurs, à combler des lacunes, à élucider des points de notre histoire restés obscurs.

Nous transcrivons ici les quelques feuillets du livre de raison de Jean Le Fevere ou de Fevere. Puissent-ils en

faire surgir d'autres plus étendus, plus importants, oubliés dans les vieux papiers de famille.

✠

1569

Handtbouck omme Jan Lefevere, poortere van Brugghe.

Myn groodtvader dheer Jan Lefevere staerf int jaer 1510, ende was in wette tot Brugghe int jaer 1491. Godt wil zyn ziele ghenadich wesen.

Dinghen te weten: de meublen die noch in Holland, in der stede van der Gauwe, zyn ter huuse van de weduwe van Pietre Hillebrandt, up den Dam; de zuene is ghenaempt Hillebrandt Pietersens, de dochters zyn ghenaempt, deene Effeken ende dandre Maycken.

Den 11sten van Septembre 1569 traude ick Jan Lefevere Joncvr Anne de Blancke, wewe van dheer Touchain Egglin.

Hier naer volght de gheboorte van myn kindren.

Anneken, mijn huisvr, gelach van een jonghe zone desen 22 dach van Septembre 1570, up eenen vrydach, tsnachts ten een hueren, ende was kesten ghedaen binnen zelven daghe; zyn name was Guillaemken. De petre was Cornelis de Blancke ende ghaf een coppetasse van 8 oncen, ende de mette was myn schoonmoeder ende gaf oock een coppetasse van 10 once ende ½.

Anneken, myn huisvr ghelach van eene jonghe dochtre desen 9d van sporkle 1571, up eenen saterdach, naer de noene ontrent 3 hueren; ende was kesten ghedaen binnen zelven daghe; zyn name was Janeken. De petre was Reignier Verplancke ende hy ghaf een coppetasse weghende 12 oncen; de mette myn zuster, de huysvr van Anthonius Jansseune, ende ghaf eene zelvere sociercroos weghende 9 oncen 8 ynghelschen.

Den 7 van wedemaent 1572 quam Duca Medina Celi te Brugghe.

Den 21sten van hoymaendt 1572, up eenen maendach, quamen de guesen voor Brugghe.

Den 23 van octobre 1573, zo ghelach Anneken, myn huisvr van eene jonghe dochtre, up eenen vrydach ten thien hueren; ende was kesten ghedaen saterdach 24 dito; zyn name was Kathelincken. De petre was Willem Lefevere, myn vader, ende ghaf een coppetasse weghende 8 oncen 7 yngelschen; de mette was de huisvr van Hendrick van Hertsberghe, ghaf een coppetasse van 7 oncen myn 2 yngelschen.

Den 27 octobre 1573 so betaelde ic Jan Palinck, van zyn provisie tot desen daghe toe, van alle tysere my van te vooren ghesonden in diversche stonden, eene somme van 11^{s} VI d gr.

Den 5 van meye 1575 traude Willem Lefevere, myn vader zyn derde wyf.

Den 13 van sporcle 1576 stilo novo (1) overleedt deser weerelt myn vader, wiens ziele Godt wil ghenadich wesen.

Den 20sten maerte 1576 quamen de Gentenaers binnen Brugghe.

Den 7 maerte 1579 overleedt myn zuuster Jaquemyne Lefevere, religieuse, wiens ziele Godt wil ghenadich wesen.

Den 29e wedemaent 79 namen de Spaignaers Maestricht in.

Den 30e hoymaent 1579 begoste de beroerte te Brugghe ende sdachs daer naer quamen de Scotten binnen Brugghe. Den 6 april waest te Brugghe groote erbevinghe, tsnavens ontrent den 6 hueren (2).

---

(1) Par édit du 16 Juin 1575, Philippe II avait ordonné que dans tous ses états l'année commençat le 1^{r} Janvier.

A Bruges, dit M. Gilliodts-van Severen, dans l'introduction de son Inventaire des archives, deux styles semblent avoir été principalement en usage. Le premier, celui de la cour ecclésiastique d'Utrecht, qui suppute les années avant 1313 du 25 Mars ou de l'incarnation, et après 1313 du 25 Décembre ou de la nativité de Jésus-Christ.

Le second style, plus fréquemment suivi, fut celui de Tournai. Mais on n'est nullement d'accord sur la supputation précise de ce style.

(2) Le tremblement de terre du 6 avril 1580 semble avoir été assez sérieux. Deux chroniqueurs contemporains en font mention à une époque de guerres et de troubles où les sujets d'émotion ne faisaient pas défaut.

Van Hermelghem dit : " Op den zelven dag (6 april) 's avondsontrent den vyf uren en half, zoo haddet gezyn een zeer schoonen dag, zonder tempeest, slachregens ofte ongeweerte, zoo ister nochtans onver ziens opgekomen een groote, gruwelyke en afgryselyke ardbevinge ontlangs gedurende, zoo dat eeniglyk mensch benaut en beroert was, wie hy was, en in sommige plaetsen soo isser ook schade geschiet, want vele steenen vielen van de huysen. Laet ons Godt bidden om zyne gratie. "

Guillaume Weydts en parle également :

" Op den VJ dach van Apryl, in het schoenste van den dach, zoe gescheyde een groete ende vervonderlyke herbevynghe, dat de lyede zaeghen op en neer gaen huusen, kercken, torren ende straten, ende dye zaeten ofte laghen. besyefen herderycke op ende neer gaen ; daer vaeren in vervondert al het volch, dat zy quamen met hoepen op de straete, ende eet en gheduerde niet langhe, gheen *ave María* lanch, ende eet en dede ook gheen schaede, God zy gedanck. "

De 30ᵉ november 1581 wiert Doornyck inghenomen van de Malcontenten. Quam Duc Dallenckon eerst tAntwerpen den 15ᵉ sporcle 1582.

Den 7ᵉ maerte 1582 waest die groote felle tempeeste, die veel schaden deden te water en te lande.

Den 30ᵉ van wedemaent 1582 traeck ic uit Brughe om den eedt die ic niet doen en wilde, dat om tafsweeren van den coninck van Spaignen.

Den 14 october 1583 wiert ic weder te Brugghe uutgheseyt.

De 24 meye 1584 quam ic weder in Brugghe mette comissarissen ofte ghedeputeerde van Brugghe ende Vrye; sanderdachs wierdt de paeys uitgheroepen.

Den 25 van meye 1584 wierdt den paeys uitgheroepen tusschen die van Brugghe ende coninck van Spaignen.

Den 14 november 1586 dede ic my laeten.

Laus Deo. 1590 tot Brugghe. Hier naer volgen alle de partyen van lande daer in ic mede ghemeene ligghe met Lodewyck ende Touchain Egglin, metgaders dheer Joos Vromboudt, causa uxoris. Noch zo volghen hier alle de partyen van renten die my Jan fˢ Willems Lefevre alleene competeiren ende toebehooren in de cavel naer toverlyden van joncvrauwe Anna De Blancke, myn huisvrauwe was, de welcke overleedt deser werelt den 15ᵈ van September 1584, wiens ziele ende christe gheloovеghe zielen Godt ghenadich zy. Ghevallen ende gebuert zoo tblyckt by een vriendelyck verdeel partaige ofte accoort, twelcke was gedaen up den xiᵉ van maerte 1585.

Den 25ᵈ van october 1590 namen de guesen van Ostende Houdenburch in zonder slach ofte stoot.

Den 28 van october 1590 quamen de guesen van Zeelandt naer Oostende, met omtrent 70 schepen, ende meenden Duinckerke inghenomen thebben met surprinse.

Den 30ᵈ van novembre 1590 begost men Oudenburch weder te stercken.

Den 12ᵈ van december 1590 slouch de clocke up dhalle alaerme tsnavens ontrent den xi hueren, als de scepen van westen buiten de poorte . . . .

Den 20ˢᵗ december 1590 hebben de sauldaten Oudenburch weder verlaeten.

Den 2ᵈ van sporkle 1591, up lichtmesse dach, tsnavens ontrent den neghen hueren, zo overleedt myn zuene Guillaem Lefevere, wiens ziele ende alle christen gheloveghe ziele Godt ghenadich zy, desen 2 sporcle 1591.

Den 5[d] van april 1591 waest tot Brugghe een grooten brandt, naer noene, ande vrydach marct, daer wel 10 of 12 huusen verbranden.

Den 13[d] van april 1591, up den noene paeschavent, meenden de Duutsche sauldaten met meer andre de ghendtpoorte te Brugghe inghenomen thebben.

Den 9[e] van meye 1591 waest te Brugghe tsnachts ontrent den 12 hueren alarme, alsser guesen ontrent de stadt passeirden.

Den 7[d] van april 1592, dicendachs naer beloocken Paeschen, up onse vrauwen dach die men houdt den 25 van maerte, zo traeck Janeken Lefevere, myn dochtre, houdt 20 jaeren, tabydt van de Annonchiaten int cloostere van de Roode zuusters ende wiert aeldaer gecleedt ende religieuse. Godt die heer wil haer perseverantie verleenen, dat se Godt mach dienen tot de hende van haer leven, tot saligheidt van haer leven. Amen.

Desen eersten van octobre 1592, zo overleedt Jacques Lefevere, myn broeder, wiens ziele Godt ghenadich zy.

Desen 3[d] van decembre 1592, zo overleedt den hertogh van Parma Alexander Farneze, gouverneur capitain general der Nederlanden, in de stadt van Aetrecht. Godt wil zyn ziel ghenadich wesen.

Den 27[e] van april 1593, disendachs naer beloocken paeschen, profeste Janeken Lefevere, myn dochtre, houdt 21 jaeren, int cloostere te Roode zuusterhuuse ende wiert aldaer religieuse. Godt almachtich wil haer perseverantie verleenen tot den hende van haer leven. Amen.

Desen 25[d] van novembre 1593 meenden ende quamen de Guesen van Zeelandt, wel met 3 ofte 4 duusent mannen, om Brugghe in te nemen met een surprinse, daer een groot scip daer drie ofte 4 hondert mannen up zouden geweest hebben, ende meenden also naer tpersellepoortkin gekomen thebben. De scipper van den schepe was ghenaempt Wouter Martins, gheseydt scipper Tant; ende also Godt almachtich beliefde de stadt te beschermen, quam uut, ende dese scipper wiert ghehanghen.

Den 14 van wedemaandt 1594, dicendaechs naer helich Sacramendtsdach, zo traeck Katheline Le Fevere, myn dochtre, houdt ontrent 21 jaeren, tabydt van de Annonchiaten int cloostre van de roode zuusters ende wierdt aldaer ghecleedt ende religieuse. Godt die heer wil haer perseverantie verleenen dat se Godt mach dienen tot den hende van haer leven tot zaligheit van haer siele. Amen.

Den 20 van wedemaendt 1595, disendachs voor S[t] Jansmesse, zo profeste Katheline Lefevere, myn dochtre, hout tusschen een en twee en twintich jaeren int cloostre te Roode zuuster huuse ende wiert aldaer religieuse. Godt almachtich wil haer persoverantie verleenen tot den hende van haer leven. Amen.

Desen 19[e] van september 1597, zo overleedt dese weerelt zuuster Katheline Lefevere, myn joncste dochtre, hout ontrent de 24 jaeren, religieuse te Roode zuuster huuse gheseidt de Annonchiaten. Godt den heere wil haer ende alle christen gheloovighe zielen ghenadich wesen ende in zyn eeuwich ryck ontfangen. Amen. tSnavens tusschen 6 ende 7 hueren.

Desen 9[d] van meye 1598, zo overleedt deser weereldt zuuster Janeken Lefevere, myn houdste dochtre, houdt 26 jaeren, religieuse te roode zuusterhuuse oock gheseyt de Annonchiaten, up den tschinsen avonts, naer noene ontrent den 4 hueren. Godt den heer wil haer ende alle christen gheslooveghe zielen ghenadich wesen ende in zyn eeuwich ryck ontfanghen. Amen.

Den 7 van wedemaent 1598 wiert de paeys uitghesproken tot Brugghe ende over al tusschen onsen ghenadighen Koninck van Spaignen Phs ende den Koninck van Franckerycke Hindryck den 4[d] van die name, oock Coninck van Navare.

Den 5 van septembre 1599 quam den Hertshertoghe Albert met zyn huusvrauwe Linfante ghenaempt Isabelle, houdste dochtre van den Coninck van Spaignen saligher ghedachte, ende deden haer Intreye eerst tot Brussel; alhier in memorie.

Alf. Ronse.

LE SIÈGE DE CALAIS

ET

LES VILLES DE LA CÔTE FLAMANDE.

L'auteur de ces quelques pages ne prétend nullement mettre dans un nouveau jour l'histoire de cette entreprise guerrière, déjà suffisamment connue. Il désire uniquement utiliser les registres de compte des villes de Nieuport et d'Ostende de l'année 1436, afin de raconter les divers événements qui marquèrent, pour les villes maritimes de la côte flamande, les mois de mai, juin, juillet et août de cette année. Peut-être y trouvera-t-on par-ci par-là quelque circonstance — inédite — de nature à attirer l'attention. L'histoire maritime de la Flandre est encore à écrire. Ce qui suit prouvera qu'elle renferme des pages intéressantes.



Philippe-le-Bon venait de se réconcilier avec le roi de France Charles VII, et l'Angleterre, qui n'avait pas cette paix pour agréable, recommençait les hostilités contre les Bourguignons. Le duc voulut profiter de la jalousie existant depuis longtemps entre le port de Calais, depuis un siècle au pouvoir des Anglais, et ceux de la Flandre [1], pour demander le concours de ses sujets

[1] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 122.

flamands dans ses entreprises contre l'Angleterre, et résolut de mettre le siège devant Calais. Toutes les communes de la Flandre répondirent à son appel et vinrent, au mois de juin 1436, dresser leurs tentes sous les murs de cette ville.

L'expédition, on le sait, ne se mit en marche que vers la mi-juin. Cependant, dès le 16 mai, la côte est gardée, pour prévenir tout débarquement hostile.

Le 18, des pêcheurs amènent dans le port d'Ostende des marchands appelés *Oosterlinghen*, venant d'Angleterre. Ils apportent la nouvelle que la flotte anglaise, forte de vingt mille hommes, aborderait la Flandre dans trois jours. Le magistrat d'Ostende fait parvenir cette nouvelle sinistre à Bruges, Wenduyne, Blankenberghe, Heyst et l'Écluse.

Bientôt la rumeur publique apprend que les Anglais seraient déjà à Mardicq. On craignait à chaque instant une descente des Anglais sur le littoral.

Le 24 mai, les Ostendais envoient des députés à Bruges, pour exposer au magistrat de la chef-ville "la faiblesse de la population et de la localité ". Les grandes villes, en ces temps-là, protégeaient souvent les petites, qui recouraient à elles dans les conjonctures difficiles.

Pendant ce temps, dans toute la Flandre, on travaille aux préparatifs de l'expédition (*heirvaert*) de Calais.

Le 29 mai, la loi d'Ostende passe en revue la milice de la commune.

Seulement on ne pouvait pas abandonner la ville sans défense; les bourgeois ne désiraient pas exposer leurs foyers aux fureurs des ennemis, qui pouvaient, d'un jour à l'autre, venir surprendre la commune. Aux premiers jours de juin, l'on envoie demander un renfort d'hommes.

Le 6 juin, arrive l'ordre de partir. Deux jours après, la milice ostendaise se met en marche pour Bruges, en passant par Oudenbourg. Il n'entre pas dans le cadre de notre récit de raconter ici les divers incidents qui marquèrent cette expédition, laquelle n'eut pas le succès désiré par le duc. Nous ne parlons que des faits dont la côte fut le théâtre.

Le sieur de Gruuthuuse fut nommé, par le duc, capitaine de Bruges, pour garder cette ville pendant la durée du siège de Calais. Les pêcheurs d'Ostende, qui se disaient qu'à la guerre il faut faire comme à la guerre, entrent dans le port avec une cargaison de draps qu'ils ont prise sur mer, encore une fois à des *Oosterlinghen*. Vers le même temps, d'autres pêcheurs ostendais font une nouvelle prise : ils s'emparent de marchandises anglaises en destination de commerçants de la ville de Zierikzee en Zélande. Ces derniers eurent recours à des actes de représailles en capturant quelque temps après les bateaux et les marchandises de quelques bourgeois d'Ostende et de Nieuport, entre autres de Jacques Willems et Jean Stasin, de cette dernière ville.

Au commencement du même mois, les députés de la ville de Berghen-upten-Zoom viennent à Nieuport, dans le but de réclamer quelques-uns de leurs bourgeois, faits prisonniers par l'équipage du *ballengier* (1).

---

(1) Les textes suivants peuvent servir à préciser la signification de ce terme :

" Den XXI^{sten} jn mey Clais Hebbes ende Michiel Stasin ghesonden te Brueghe...... op de ontlastinghe van deser stede ende jnwonende van diere van zekren prinsen ende vanghene by enighen *ballengieren of scepen van oorloghe......*"

" Den II^{en} daghe van de wedemaendt de ghedepnterde van Berghen-upten-Zoom hier commende ande wet omme eenighe huere poorters alhier *gheuanghen biden ghezellen vanden ballengier ter zee...*"

(Compte de la ville de Nieuport, 1436).

Cependant le duc Philippe avait décidé d'équiper une flotte pour investir Calais du côté de la mer. En conséquence, le 22 juin 1436, le seigneur Jean de Hornes vint à Ostende, apportant l'ordonnance du duc et des membres de Flandre qui défendait aux patrons des pêcheurs d'aller en mer (*" inhoudende dat gheene stiermannen ter zee varen zouden "*). Trois jours après, le sieur R. Knibbe communiqua à la loi une nouvelle ordonnance ducale, enjoignant à tous pêcheurs et gens hantant la mer, de venir à l'Écluse auprès de Jean de Hornes. A la demande du député susdit, le magistrat d'Ostende fit connaître cette ordonnance à ses collègues de Blankenberghe, Wenduyne et Heyst.

Des nouvelles de ce genre n'eurent certes pas l'heur de plaire beaucoup aux échevins d'Ostende et de Blankenberghe. Aussitôt informé de ce nouvel ordre, le magistrat de cette dernière localité en fit parvenir communication à celui de Bruges, lui exposant que l'exécution de cet ordre laisserait la ville sans défense (*" by den welken de stede ydel zoude bliven van volke "*).

Les échevins d'Ostende en firent autant. Leurs députés reçurent de la loi de Bruges une lettre pour les députés brugeois qui se trouvaient au camp devant Calais. Il s'agissait d'obtenir par leur entremise " que ceux d'Ostende pussent rester chez eux ". Pour toute réponse, le duc Philippe écrivit une lettre à son amiral. Comme il ne fut pas, à ce qu'il paraît, donné connaissance du contenu de la lettre aux échevins d'Ostende, le lecteur nous excusera si nous ne pouvons faire autre chose que de la mentionner. Le magistrat de Nieuport, lui, s'adressa, aux mêmes fins, au chancelier de Flandre. Déjà longtemps auparavant, le magistrat de Nieuport avait fait des dé-

marches auprès du duc et des membres pour obtenir que ses sergents fussent exemptés du service dans l'armée devant Calais.

Cela donne la mesure de l'enthousiasme que l'on prête aux Flamands à l'occasion de l'expédition de Calais.

" Den xxiii[ste] jn wedemaend Clais Hebbes ghesonden te Greueninghe by miin heere den cancelier upt fait van den zeelieden van deser stede gheordineert ende beuolen hemlieden te reedene omme met miin heere de admirael te vaerne ten oorloghe van v daghen...

" Den xxviii[ste] jn wedemaend Clais Hebbes, Jan van Vledersele ende Tristram van Hulst ghesonden te Brueghe by miin heere den cancelier upt dat tzeevarende volc wien beuolen was te reedene omme met miin heere den admirael te treckene ter zee jn zinen dienst van den oorloghe aenghesien den soberen staet vander stede ende van hemlieden..." (¹)

On voit que c'est aux pêcheurs et marins d'Ostende, de Nieuport etc., que s'adressaient nos souverains pour l'équipement de leurs flottes de guerre.

On connaît le résultat de l'expédition de Calais. La flotte arriva, après de longues attentes, devant cette ville, pour bloquer le port; mais l'entreprise manqua son effet. Bientôt on apprit que, ne pouvant tenir la mer, elle avait remis à la voile et cinglait vers la Hollande.

La surprise d'une bastille des assiégeants par les Anglais fit monter le mécontentement des Flamands à son comble et, en dépit des supplications du prince, les communes levèrent le siège. Les Brugeois rentrèrent dans leurs foyers le 26 août.

A peine la nouvelle de la retraite des Flamands fut-elle parvenue en Angleterre, que les Anglais mirent en mer

---

(¹) Compte de la ville de Nieuport, a° 1436.

des forces considérables pour envahir la Flandre occidentale. Cette rumeur devait naturellement jeter la consternation dans les villes du littoral. Le 25 juillet, Jean de Hornes revint à Ostende pour recommander aux bourgeois de bien garder la ville. Celle-ci, à cette époque, n'avait encore ni portes ni murailles; c'est ce qui décida le magistrat à envoyer à Bruges, pour plus de sécurité, les joyaux et les ornements de l'église paroissiale ainsi que les chartes des précieux privilèges de la commune.

Pendant ce temps le magistrat de la ville de Nieuport, dans la crainte des suites d'une invasion probable de la part des Anglais, acheta à l'abbé des Dunes 300 rasières de froment, et à celui de Saint-Nicolas près de Furnes 100 rasières.

Puis on raconte que les Anglais sont descendus près de Nieuport ou de Lombartzyde, et qu'ils y ont incendié des maisons. Cependant ce n'était qu'une fausse rumeur.

A Nieuport on charge un nommé J. De Keyser de faire le guet sur la côte, pendant deux jours et deux nuits, pour prévenir les habitants, au cas où il apercevrait la flotte ennemie, comme il avait fait le 26 et le 27 juillet auparavant. Le magistrat envoie un messager à Dunkerque, à deux reprises, ainsi qu'à Ostende et à l'Écluse, pour obtenir des nouvelles concernant la flotte.

Le 8 août la terreur augmente : on apprend à Ostende l'approche d'un nombre considérable de navires de guerre anglais. Cette nouvelle est à l'instant transmise à Bruges. Bientôt la flotte anglaise est en vue de Nieuport. Cette ville expédie *stante pede* son messager vers le duc, aux fins d'obtenir assistance contre la flotte. Celle-ci heureusement continue sa route ; passe devant Walravensyde et paraît en vue d'Ostende. C'en est assez pour jeter la

crainte et l'épouvante dans la ville et dans les environs : les bourgeois armés se portent sur les dunes pour faire la garde. La cloche d'alarme est sonnée à Blankenberghe ainsi qu'à Oudenbourg, qui envoie ses hommes à Ostende pour renforcer la défense de la frontière. Alors, dès qu'un danger les menaçait, les petites villes se prêtaient une mutuelle assistance.

" Item den VIII^{en} dach in den oest als de inghelsche vlote hier voor de stede lach, zo was ghesleten up de dune bii den heere, wet ende eenneghe vander poorters, an spise ende an dranke ouor al XIII ℔ VIII s.

" Item den VIII^{en} dach in den oest als dinghelsche vlote hier voor de stede lach zo waeren ghesconken den goeden lieden die ons biistandichede daden XVI tonnen biers ; coste elke tonne III ℔ XII s. betaelt LVII ℔ XII s. (*Le texte porte* LXVII ℔ XIII s.)

" Item betaelt van zesse tonnen cleen biers ghesleten ter selner tiid ; ouer elke tonne betaelt XX s. ; VI ℔.

" Item betaelt van brode ghesend den goeden lieden die ons biistandichede daden ter voornoemder tyd ende by onse poorters ghesleten ooc, ouer al VIII ℔ IIII s.

" Item betaelt Pieter Lammaerd van poudre en van ghescote by hem gheleuert ter seluer tiid, ouer al IIII ℔ V s. " [1]

Le lendemain, les Ostendais envoient un certain nombre de leurs hommes d'armes à Blankenberghe pour assister la population en cas de danger, tandis que le magistrat de Nieuport expédie un messager à Utrecht afin d'informer le duc de la situation dans laquelle on se trouvait, et d'obtenir des secours "pour la conservation de la ville."

On en fut heureusement quitte pour la peur.

Mais le point de mire des Anglais, c'était le port de l'Écluse. Là, après avoir rencontré une assez faible résistance, ils envahirent la contrée environnante.

---

(1) Compte d'Ostende.

L'état alarmant du pays réclamait des mesures urgentes et énergiques. La duchesse de Bourgogne fit un appel au dévouement patriotique des Flamands. Une assemblée des députés des trois bonnes villes (Gand, Bruges et Ypres) et du Franc fut convoquée à Bruges pour le lundi 20 août. On devait s'y occuper à la fois de la défense du pays et du maintien de ses franchises.

Jean de Hornes avait abandonné, par un second acte de faiblesse, la flotte bourguignonne dans les eaux du Zwyn. En vain les Brugeois avaient-ils essayé de recommencer la résistance aux Anglais : le sieur Roeland d'Uytkerke leur défendit l'entrée de la ville de l'Écluse, ce qui causa des troubles graves à Bruges. Ici le savant auteur de *l'Histoire de la Flandre* pose un point d'interrogation, et se demande ce que devint, dans cette situation, l'assemblée du 20 août ? Les chroniqueurs de l'époque, tout préoccupés des troubles qui venaient d'éclater dans l'intérieur même du pays, ne parlent plus ni de flotte ni d'Anglais.

Le compte de la ville d'Ostende, pour l'année 1436, est à même d'en dire davantage.

Nous y lisons, en effet, que le 23 août, l'assemblée des quatre membres de Flandre, accompagnée du bailli de Bruges et de plusieurs autres notables personnages, tint une réunion à Ostende. Nous pouvons conclure des textes que c'est dans cette réunion qu'on prit l'unique mesure pratique que commandaient les dangers du moment : l'attaque des envahisseurs par mer. Car le même jour, nous dit le compte en question, "nos gens de mer et sergents (hommes d'armes) s'embarquèrent pour se porter sur la flotte anglaise", qui se trouvait alors "*int oostgat*", du côté est (près ou dans le Zwyn).

" Item den xxiiien dach in den oest so quamen tOosthende miin heere de bailliu van Brucghe metghaders de viere leden slands van Vlaendren ende vele andre notable met hemlieden ende buerchmeesters ende scepenen traken by hemlieden te Pieter Cliekaerds ende daden hen allen presenteren aldaer xvi kannen wiins, elke kanne xx s. betaeld . . . . xvi ℔.

" Item den xxiiien dach in den oest als onse zeelieden ende serganten sceipten omme te vaerne up dInghelsche vlote, zo was noens verteert te Andries Ghizeliins by den heere ende bii der wet . . . . iiii ℔ xii s.

" Item den xxiiien dach in den oest als onse zeelieden ende serganten sceipten omme oostwaert te vaerne up dInghelsche vlote, betaelt van vitaille dese nauolghende sommen.

Eerst van xxiiii tonnen biers, ouer elke tonne xlviii s.;
Item van vi hoeden broots, ouer elc hoed liiii s.;
Item van ii cupin bòtre, ouer elc cupin vi ℔;
Item van baken ende van case, vii ℔ iiii s.;
Van smare ende van kaersen, xxxvi s.; bet al xciiii ℔ xvi s."(1),

La loi d'Ostende envoya des hommes à l'Écluse, chez le seigneur Roeland d'Uytkerke, pour prendre des nouvelles des bateaux de guerre qu'on y équipait.

A Nieuport aussi, par ordre des quatre membres, trois navires furent armés dans le même but :

" Den xxiii jn ougst Marselis Kelewaerd ghesonden ter Sluus by miin heere Roeland van Vutkerke upt uutreeden vanden scepen up de Inghelsce vlote.....

" Item ende al noch ten scriuene ende begheerte vanden iiii leden hier binne der stede ghedaen reeden, mannen en vitaillieren tot drie scepen omme metten andren van desen lande, daer toe vermaend ende bereet, te treckene ter zee jn den dienst ons gheduchts heeren ende ziins lands costen te reedene, jn diuerscen partien beede jn de reparacie vanden ghebreken vanden scepen ende jn de greijhinghe van leiftuchten, iiiic xviii ℔ xvi s., van welker greijhinghe weder aenghebrocht, vercocht ende ontfaen jn diuerscen partien lxv ℔ vii s., dus de stede daen af tachter iiic liii ℔ ix s. waen af betaeldt iiic xii ℔ xix s.

(1) Compte de la ville d'Ostende, année susdite.

" Reste daer af Brix Van Steenuoorde xxiii ℔ xv s.

" Item Meeus Dalemast xvi ℔ xv s.

" Item aldoe biden capitain, bailliu ende bider wet onledich wesende ende ghemeijt omme de voorseide scepen, verteert te ii stonden viii ℔ viii s.

" Den xxvi jn oust, biden capitain, balliu ende bider wet als zy onledich gheziin hadde metter untreedene van iii scepen by beuelle van onsen ghcduchten heere ende scriuene vanden leden vi ℔ x s. " (1)

En même temps on fait savoir que tous ceux qui veue lent combattre l'ennemi sur mer, sont invités à se rendr- à l'Écluse, où ils trouveront des navires tout prêts (2).

Nous ignorons quelle fut l'issue do cette attaque navale : tout ce que nous savons, par les écrits des chroniqueurs, e'est que la flotte anglaise ne continua pas à menacer le pays d'une invasion et qu'elle retourna en Angleterre.

Pour en revenir aux événements de l'année 1436, les Anglais avaient fait, dans leur course navale, un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs pêcheurs d'Ostende. Aussitôt que les craintes eurent disparu, le magistrat s'empressa de faire des démarches auprès des quatre membres en vue de leur délivrance.

De son côté la loi de la ville de Nieuport s'adressa au duc de Bourgogne pour obtenir, par son intervention, la restitution des navires et des biens saisis par ceux de Zierikzee au détriment de deux marchands nieuportois.

Le duc écrivit, à cette fin, au gouverneur et au conseil de Hollande et de Zélande ainsi qu'au magistrat de Ziericzee.

---

(1) Compte de Nieuport.

(2) Feys et Van de Casteele, *Histoire d'Oudenbourg*, t. I p. 179.

" Item meester Joris Den Bul secretaris ons gheduchts heeren van zekren lettren biden zeluen onsen gheduchten heere gheconsenteert te scriuene an miin heere den gouuerneur ende raed van Holland ende van Zeeland ende ooc an de stede van Sirixe omme ontsleghen thebbene de scepen ende andre goed toebehorende Jacob *filius* Willems ende Janne Stasin al hier poorters, ende daer jn hechten jn manieren van wederpandene, omme zekre scaden die de voorseide van Sirixe seiden hemlieden ghedreghen ter zee by enighen visscers van Vlaendren XLVI s.

" Item zinen clerc jn hoofsceiden VIII s.

" Den IXen jn laumaend bider wet metgaders den ghedeputeerden van Oostende hier commende upt ghescil van Jacob Moetin ende enighe poorters, wiens goed gheziin hadde jn hechten te Sirixe, verteert VIII. lb. " (1)

ED. VLIETINCK, Archiviste.

---

(1) Compte précité.

CONGRÈS

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE BRUXELLES.

M. l'abbé Van Speybrouck, délégué par la Société d'Émulation au congrès historique et archéologique tenu récemment à Bruxelles, vient de transmettre au comité un rapport sur les travaux de ce congrès, auquel il a pris part. Les lecteurs des Annales, nous n'en doutons pas, parcourront avec intérêt ce travail remarquable à plus d'un titre, et sauront gré à l'auteur d'avoir pris vivement la défense de notre Société contre certaines insinuations qui déjà se sont produites plus d'une fois dans les congrès antérieurs. Cela dit, nous laissons la parole au rapporteur.

La VIIme session de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique s'est ouverte à Bruxelles le dimanche 2 août 1891. Les sociétés qui avaient consenti à organiser ce congrès, appartiennent toutes à la capitale, savoir : la Société royale de géographie, la Société centrale d'architecture et la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie. Toutes trois avaient généreusement répondu à l'appel que leur avaient adressé les savantes sociétés d'archéologie et d'anthropologie du pays.

Dès le mois d'octobre 1890, les sociétés fédérées constituèrent un bureau provisoire, et nommèrent président M. le comte EUG. GOBLET D'ALVIELLA, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Bruxelles; vice-présidents MM. le comte FR. VAN DER STRAETEN-PONTHOZ, président de la Société d'archéologie, et EUG. VAN OVERLOOP, président de la Société d'anthropologie; secrétaires-généraux MM. PAUL SAINTENOY, secrétaire-général de la Société d'archéologie, et le docteur VICTOR JACQUES, secrétaire-général de la Société d'anthropologie; secrétaire-adjoint M. le baron ALF. DE LOË, secrétaire de la Société d'archéologie; trésorier M. PLISNIER, trésorier de la Société d'archéologie. Quatorze membres leur furent adjoints pour compléter le comité.

Nous avons pu juger de l'activité de ce comité. Les documents publiés par lui en vue du congrès, forment la matière de deux gros volumes; ils renferment des rapports et des mémoires fort intéressants. Ceux-ci, comme on l'a justement fait remarquer, sont les meilleurs guides dans les discussions qui vont avoir lieu; ils suppriment toute hésitation et toute improvisation, ces écueils si dangereux pour la bonne réussite de nos congrès.

Nous devons aussi au zèle de ce comité deux expositions: l'une, le long du grand escalier d'honneur du palais des Académies, offre aux regards de magnifiques frottures de pierres sépulcrales; l'autre, dans la salle de marbre du même palais, contient des spécimens des découvertes néolithiques du Brabant et du quaternaire des plaines, mis à la disposition des membres du congrès par MM. Cumont, van Overloop, Jacques, Goutier, Tiberghien, Norbert Thibeau, De Pauw, major Combaz, de Lheid, de Munck, de Loë, Bamps et Lemonnier. Ces collections sont très remarquables.

1re Journée. — *Séance d'ouverture.* — A dix heures et demie, la grande salle est à moitié remplie d'auditeurs. Beaucoup arriveront encore, mais peu des derniers venus auront le courage de rester. L'acoustique de la salle est fort mauvaise, et au fond on n'entend pas l'orateur. Au milieu de ce va-et-vient incessant, M. le comte Goblet d'Alviella, qui a l'air de ne pas s'en apercevoir, continue son discours. Il expose magistralement le développement progressif en Belgique de l'archéologie et de l'histoire; les remarquables études, qui ont vu le jour dans notre pays, sous l'égide de ces deux sciences; les travaux de quelques savants, qui ont su s'y faire un nom illustre. Dans une seconde partie, il se demande si les congrès, toujours de plus en plus nombreux, servent réellement au progrès de la science. Il tient à l'aphorisme "*In medio virtus*" et ne veut ni nier ni affirmer l'absolue progression de nos assemblées annuelles, dans la voie des sciences archéologiques et historiques. Il termine en formulant le vœu de voir nos congrès nationaux se transformer en congrès internationaux, et de cette union de toutes les nations dans la poursuite de la vérité, il espère voir sortir le véritable progrès des sciences.

Son discours achevé, M. le président invite les membres du congrès à constituer leur bureau, et à désigner leurs présidents et vice-présidents d'honneur. Les pouvoirs du comité provisoire d'organisation sont, par acclamation, rendus définitifs.

Le n° 3 de l'ordre du jour portait la conférence suivante de M. Charles Lucas: " L'enseignement de l'histoire et de l'archéologie par l'architecture. " Le savant architecte parisien montre comment les deux premières sciences doivent sans cesse faire appel à la troisième, laquelle est par conséquent de toute nécessité.

M. le baron Jos. de Baye termine cette première séance en invitant les membres, au nom de la Société impériale de Moscou, à la prochaine session du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, qui se tiendra à Moscou, au mois d'août de l'année prochaine. Il assure à l'Europe savante une réception digne d'elle.

A midi trois quarts les membres du congrès se réunissent place Saint-Jean, d'où ils se rendent en corps à l'hôtel de ville. Il y sont reçus par le bourgmestre et le conseil communal. Le vin d'honneur leur est présenté.

A deux heures et demie, fête de la chevalerie sur la grand'place. Le temps cependant n'est pas favorable; une pluie fine et froide commence à tomber. Mais des archéologues ne peuvent reculer devant cette méchante petite bruine, et chacun s'installe bravement.

A l'heure indiquée, les trompettes du haut de l'hôtel de ville annoncent le commencement de la fête. Quarante cavaliers et cent-cinquante fantassins exécutent un simulacre de combat; tableau fort bien réussi, ainsi que le suivant, qui figurait au programme sous le nom de *Quintaine.* Un mannequin est placé dans la lice, et les cavaliers font des efforts inouïs pour le frapper au bouclier. Trente cavaliers prennent part à ce jeu renouvelé du XIVme siècle.

Jusqu'ici tout avait marché à souhait; mais au moment où les guerriers quittèrent la lice au son des trompettes, survint une véritable ondée. En un clin d'œil toute la grand'place est couverte de parapluies, et la fête est forcément interrompue. Peu de personnes cependant se retirent, et lorsqu'après l'averse, les juges, par leur appa-

rition, annoncent le commencement du tournoi, on aperçoit à peine quelques chaises vides. Les chevaliers entrent à leur tour dans la lice aux applaudissements de l'assistance; à mesure que les différentes figures se développent, l'enthousiasme ne cesse de croître, et il est à son comble au moment où la mêlée est devenue générale.

Suit un tableau plus calme, à savoir le *Dôme*. La représentation en est parfaite. Un mât est planté au milieu de la lice ; il porte une couronne, qui tourne sur elle-même, et à laquelle sont suspendues des banderoles. Les seigneurs tournoyeurs prennent en main ces longs rubans aux couleurs les plus diverses, et exécutent leur mouvement circulaire. Le tableau est féerique.

Le dernier tableau est le bouquet de la fête. C'est le *Siège du château fort,* dont le décor, œuvre de M. Armand Lynen, s'élève devant la Maison du Roi. Ici les applaudissements ne finissent plus ; l'attaque et la défense sont menées avec un entrain et un brio qui font oublier le mauvais temps.

Les membres du congrès, malgré le petit contretemps dû à la pluie, sont revenus enchantés de cette magnifique fête, et pleins de reconnaissance pour le comité de l'œuvre de la presse, qui avait bien voulu donner en leur honneur cette seconde représentation.

2me Journée. — *Réunion des sections.* — Comme aux congrès antérieurs, elles sont au nombre de trois : la section préhistorique, la section historique, et la section archéologique.

La section préhistorique avait deux questions à son ordre du jour : le quaternaire des plaines et la classification du quaternaire en Belgique.

M. Rutot, rapporteur de la première question, donne communication de ses recherches géologiques sur la partie de la Belgique qui s'étend vers la mer du Nord. Il a examiné avec soin les différentes couches qui forment le sous-sol de nos contrées, et y a constaté la superposition des terrains tertiaires *pliocènes* ou supérieurs et *oligocènes* ou intermédiaires entre l'*éocène* et le *miocène* ou moyen.

Les terrains tertiaires se font remarquer par le grand développement des plantes et des animaux.

L'orateur distingue deux phases dans la formation des terrains *quaternaires* dans la basse Belgique. Il y retrouve d'abord les cailloux roulés, enlevés aux différentes bases des assises tertiaires, lesquels se rencontrent actuellement répandus à la surface du sol.

Ensuite il constate, après la disparition de ces cailloux sur les points élevés de la région, les courants qui se sont localisés et qui ont creusé nos vallées, y déposant les derniers cailloux, et surtout du limon. .

Quant au bassin de Mons, les couches qui ont reçu le nom de mesviniennes,sont disposées à une altitude moyenne et ne peuvent être regardées comme faisant partie du terrain quaternaire de la *Belgique*. Ici le rapporteur rappelle ce que M. de Munck a dit au congrès de Liège : " Les observations nouvelles qu'il m'a été donné de faire sur le quaternaire de la région Havré-St-Symphorien-Spiennes, et en particulier sur les couches explorées jusqu'ici par MM. Cels, Mourlon, Dormal et moi, m'ont amené à constater que, sous le dépôt caillouteux à ossements de l'*Elephas primigenius* et du *Rhinoceros tichorhinus*, partout dans la région il se trouve une série de dépôts fluviaux bien déterminés, netttement stratifiés.

"Ces dépôts méritent d'attirer l'attention des géologues-

préhistoriques par le fait qu'ils représentent un terme inférieur au cailloutis, qu'ils avaient considéré jusqu'ici comme la base du quaternaire dans la région. "

M. de Munck donne ensuite sur le tableau noir la constitution géologique du bassin de Mons, et montre clairement que les hauteurs du mont Panisel présentent un dépôt caillouteux qui a dû se former avant celui de la vallée de Mesvin. Quant au classement des restes de l'industrie trouvés dans ces couches, il paraît démontré que l'homme paléolithique n'avait d'abord, en fait d'outils, que de grossiers silex.

La communication faite, à la fin de cette séance, à la section, par M. le médecin-major Collignon, de Cherbourg, sur les signes qui distinguent, par rapport à l'histoire naturelle, les populations actuelles de la France, a été extrêmement intéressante. Sur la proposition du savant anthropologiste, on a émis le vœu qu'une entente internationale s'établisse pour l'étude anthropologique des populations de l'Europe.

Passons à la section historique. Celle-çi remettant la première question qui est à son ordre du jour, s'occupe seulement des trois autres et passe de suite à la deuxième: *La toponymie nous donne-t-elle des indications sur les établissements des Francs dans le Brabant?*

" Alors qu'aucune découverte archéologique n'aurait été faite dans le sous-sol de notre province (Brabant), la toponymie seule nous permettrait d'affirmer l'existence d'établissements francs dans le Brabant. " Ainsi s'expriment MM. Arm. de Behault de Dornon et le baron de Loë, au commencement de leur rapport sur la 2me question. Il était donc bien clair qu'il ne s'agissait ici que de la toponymie; d'ailleurs les honorables rapporteurs avaient

dit eux-mêmes qu'ils ne voulaient pas insister sur les découvertes archéologiques faites dans le Brabant, et avaient renvoyé à leur remarquable article des Annales de la Société d'archéologie, t. V, où ils prouvent d'une manière péremptoire les invasions, les établissements et les sépultures des Francs Saliens dans le Brabant. Puisqu'il ne s'agissait que de toponymie, nous ne savons comment on en est arrivé à parler du sous-sol de notre Flandre, et à nous demander, pour la quatrième fois, comment il se faisait que notre sol ne nous fournît aucune preuve qui pût venir corroborer au besoin les faits mentionnés par l'histoire ?

Nous avons répondu que, depuis que la question a été posée pour la première fois à Namur, nous nous demandions si nos contradicteurs avaient jamais fait attention à la différence bien marquée qui existe entre les différentes parties de la Belgique. Le bassin de la Meuse, grâce aux industries qui y existent, est continuellement miné et totalement bouleversé; tandis que le bassin de l'Escaut voit bien rarement la bêche fouiller le sous-sol. D'ailleurs les Annales de notre Société d'Émulation ont enregistré plus d'une découverte. Ainsi nous trouvons que, le 21 mars 1848, un journalier nivelant une partie de bruyère dite *Vrijgeweide*, exhuma, à 18 centimètres de profondeur, un vase ou plutôt un fragment du rebord d'un vase épais, fait d'une matière grisâtre, sale et sans vernis, et une médaille en bronze moyen, à l'effigie de l'empereur Claude.

Au même *Vrijgeweide*, le 13 mai 1843, un ouvrier creusant un fossé, trouva, à trois pieds environ de profondeur, un squelette tourné vers l'Orient. Ce squelette était couché entre deux pierres grises et une dizaine d'objets en

fer d'un travail grossier, dont l'état d'oxydation ne permettait pas d'ailleurs de reconnaître la forme précise. Sous le squelette se trouvaient deux médailles romaines, l'une en grand bronze, l'autre en bronze moyen, toutes deux à l'effigie de l'empereur Néron.

Toujours au même *Vrijgeweide,* le 19 juillet 1848, des ouvriers bêchant une partie de bruyère située entre Lichtervelde et Zwevezeele, aux limites de ces deux villages contigus, exhumèrent plusieurs fragments de tuiles romaines à rebords, et une médaille romaine à l'effigie de l'empereur Vespasien.

Le 7 septembre 1849, un cultivateur travaillant un champ situé près de Lichtervelde, au nord-est de l'église, déterra deux fragments de vase en terre blanchâtre à parois épaisses, et un dépôt de 77 médailles romaines, à l'effigie d'empereurs qui ont régné durant l'occupation romaine dans nos contrées. En voici la liste : Tibère, Néron, Domitien, Trajan, Antonin, Lucilia, Commode, Sévère, Gordien, Gallien et Posthume.

A Wevelghem, le samedi 2 novembre 1849, un journalier en bêchant la terre, mit à découvert une figurine en bronze (Mercure), des fragments de vases en terre verte et rouge " *Terra sigillata* ", ornés de bas-reliefs représentant des combats de gladiateurs, dans le genre de ceux qui sont sculptés sur le tombeau de Scaurus à Pompéi; cinq grosses perles en verre, trois agrafes en bronze oxydées, trois pointes de javelot en fer à trois pans losangés, de onze centimètres de longueur, et cent quatre-vingt-huit médailles romaines en argent et en bronze.

Enfin, à une distance de quinze minutes sud-est de Watou, village situé le long de la voie romaine qui allait jadis de Cassel, par Watou, Poperinghe, Eesene, à Bruges,

un ouvrier, en labourant son champ, vient de trouver une monnaie gauloise en argent, de Comius, roi des Atrébates; elle représente à l'avers une tête casquée avec la légende *Garmanos*; et au revers un cheval libre lancé au galop, entre les pieds duquel se trouve une feuille de trèfle; l'inscription porte : *Comios*............ Déjà nous connaissons d'après les monnaies découvertes dans nos localités, le nom de *Comius*, roi des Atrébates, que César aimait beaucoup pour sa fidélité, et qui avait une haute autorité sur les insulaires ses voisins.

Les découvertes précédentes se rapportent toutes à la première époque de notre histoire nationale; venons en maintenant à la seconde.

Il n'est personne, parmi les membres du congrès, ayant assisté à nos excursions dans l'île de Walcheren, qui ne se rappelle les collines que le docteur de Man nous y a signalées. Voici comment s'exprimait le savant archéologue : " C'est dans le premier temps des Frisons, que je cherche l'origine de ces collines remarquables, que l'on voit encore çà et là dans les parties les plus anciennes de la Zélande.

" Dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, on trouve de grands *Terpen*, qui ont quelquefois l'étendue de plus d'un hectare; ils existaient déjà du temps des Romains et doivent leur existence au travail de l'homme. Mais dans la Frise on rencontre, si je ne me trompe pas, des collines plus petites, que quelques auteurs présument dater du VIme siècle; elles doivent être de la grandeur des nôtres.

"Eh bien, je pense que les Zeeuwen ont imité les exemples de leurs maîtres. Quoi qu'il en soit, les monticules de la Zélande n'ont pas été des tumuli d'inhumations, ni

des lieux d'offrande, ni des élévations du sol pour se défendre contre un ennemi quelconque, mais des lieux de refuge contre les inondations imprévues. Chaque métairie ou étable (stabulum) en avait une; les anciennes routes et les sentiers d'aujourd'hui y aboutissaient, et dans leur voisinage se sont construits plus tard les villages, les bourgs et les églises. On n'y a jamais trouvé aucune monnaie ancienne, aucun objet qui pût être rapporté au temps des Romains, mais les objets qu'on y trouve, fournissent une preuve évidente que la terre qui en forme la substance, a été tirée d'un sol tant soit peu habité auparavant. "

La Westflandre aussi a ses collines de refuge; et des fouilles systématiques y ont été faites d'après toutes les règles de la science.

Il existe dans l'arrondissement de Furnes, non loin de la ville de Dixmude, un antique village, du nom de Werken (Weretha), qui, au témoignage de Malbranq, était situé sur la Saltanawa ou rivière Salée. La Saltanawa a subi jusqu'au XIIme siècle, les influences de la mer du Nord, et aux grandes marées envoyait ses eaux saumâtres, par trois branches différentes, dans toute la commune, et même par l'une d'elles jusqu'à l'extrême limite, lieu qui a porté longtemps le nom de "ter Hooge zee", ou Haute mer, puis par corruption "Roode zee" ou mer Rouge. D'autre part, à l'est de la commune, existent des prairies basses, inondées chaque hiver par les eaux de la Sarre. Ils étaient donc bien logés, nos Werkenois, continuellement menacés par terre et par mer. D'autres gens que des Frisons auraient peut-être abandonné la partie, mais ils firent tout simplement ce que leurs pères avaient fait, ils construisirent trois collines de refuge.

Ces collines existent encore au sud et à l'est du village actuel. Celle qui se trouve le plus à l'est, sert aujourd'hui de cimetière ; celle qui est au nord et qui a été en partie nivelée, est utilisée comme jardin potager ; quant à celle de l'ouest, elle est restée à peu près intacte, et se nomme depuis des siècles, dans les actes publics comme dans le langage populaire, "Hoogen Anjoen". Elle est demi-circulaire, presque aussi élevée que l'église et mesure, sur le sommet, qui est tout à fait plat, 28 mètres en diamètre.

En 1861 on y fit des fouilles; sur le sommet on creusa un puits de quatre mètres de rayon. A un mètre et demi de profondeur, on découvrit une couche ayant près de deux mètres de rayon, et composée de briques rouges concassées. En dessous, à quelque profondeur, mais un peu à côté, on rencontra une autre couche, dont la matière ressemblait, à s'y méprendre, à de la graisse. Ne perdant point courage et continuant toujours à creuser, ils ne trouvèrent plus que des cendres de charbon de bois, des os de vaches et de brebis, des cornes de chèvres, des dents de porcs, des morceaux de tessons etc.

On avait donc abouti au même résultat que celui qu'avait signalé le savant docteur de Man. Ces collines aussi se trouvent le long d'une route, notamment la voie romaine de Cassel à la mer du Nord. Werken est une des plus anciennes localités de la Flandre. Au VIIme siècle, St. Éloi, évêque de Tournai et de Noyon, attribua le patronat et les dîmes de Werken au couvent des bénédictins de Noyon, qu'il venait de fonder. Étant données les mêmes circonstances, ne pouvons-nous pas conclure avec lui, que ces collines aussi peuvent dater du temps des Frisons ?

Nous avouons que, depuis vingt-cinq ans, la Société

d'Émulation de Bruges n'a plus enregistré de fouilles ni de découvertes; mais depuis lors, nous avons eu le bonheur de voir fonder en notre ville la Société archéologique, et nous avons cru que les recherches archéologiques incombaient plutôt à cette dernière société. Aussi a-t-elle été la première à en convenir, et à rassembler avec un soin jaloux, dans son remarquable musée, tous les objets trouvés dans notre sol qui sont de nature à faire mieux connaître ses antiques habitants.

Et les Francs, nous demande-t-on ? — Le musée archéologique renferme déjà beaucoup d'objets francs ; malheusement on n'a pas jusqu'ici indiqué au juste les lieux où les découvertes ont été faites ni les circonstances qui les ont accompagnées. Il sera donc difficile d'aller au musée étudier notre antique histoire, ou de tracer un jour une bonne carte ancienne de notre pays, avec la délimitation des territoires occupés par les premières peuplades qui ont habité la contrée, tant qu'on n'aura pas réuni et classé tous les matériaux qui doivent servir à cette œuvre.

D'ailleurs si les Francs continuent dans notre Westflandre à se soustraire à nos investigations, notre langage les trahit. Nous sommes d'origine germanique, mais nulle part il n'est question parmi les Germains de tribus de Flamands. Les Saxons, les Frisons et les Francs qui vinrent habiter nos " *Vladen, Vladeren, Vlanderen,* " supplantèrent les Ménapiens, et de la contrée même où ils avaient fixé leur demeure, reçurent le nom de Flamands. Il est incompréhensible, peut-être, que les premières pages de l'histoire de Flandre ne fassent aucune mention des Francs. Cependant nos mœurs et notre langage prouvent surabondamment que beaucoup de familles flamandes descendent des Francs.

Voilà ce que nous avions à répondre à cette accusation si souvent portée contre nous.

Quant au travail important que MM. Arm. de Behault de Dornon et le baron de Loë présentèrent à la section, tout en lui reconnaissant la plus haute utilité, nous croyons cependant que nos langues anciennes n'ont pas été jusqu'ici suffisamment étudiées, et que nos archives n'ont pas encore assez exactement révélé les plus anciennes formes des noms de lieu, pour demander à la toponymie de nous apprendre où les peuplades primitives de la Belgique se sont fixées.

Quelques autres remarques furent encore faites sur cette question, et comme personne ne demandait plus la parole, le président déclara la discussion ouverte sur la troisième question : *"Donner des détails sur la liberté de la presse en Belgique, depuis l'invasion française* (1794) *jusqu'en* 1814." — M. Paul Verhaegen fournit admirablement les détails demandés. "Les Français, dit-il, n'eurent rien de plus pressé que de proclamer dans nos pays la liberté des opinions, et celle de la presse, mais n'eurent qu'un soin et qu'une préoccupation, celle d'arrêter quiconque émettait un avis ou une pensée déplaisant aux envahisseurs, de déporter les mécontents dans les forteresses de la frontière française, d'intercepter les journaux et les lettres qui osaient énoncer une idée contre-révolutionnaire ou dénoncer les horreurs commises par les Sans-Culottes. En même temps, on subsidiait, sans mesure, les journaux les plus abominables de Paris, le *Père Duchesne* et autres ; on payait des Sans-Culottes pour se répandre dans les campagnes en qualité de missionnaires et y propager les idées nouvelles, terroriser les opposants, et même chanter des chansons démocratiques pour éclairer soit-disant l'opinion."

Après avoir entendu les arguments irréfutables que le rapporteur produisait avec une véritable surabondance à l'appui de ses affirmations, on crut un instant que toute discussion ultérieure était superflue. Il se trouva cependant quelqu'un pour plaider les circonstances atténuantes. Il montra que les Français n'étaient pas les bienvenus en Belgique, et que, ne pouvant pas y faire tout ce qu'ils voulaient, ils devaient user de la plus grande sévérité pour s'y maintenir.

On cherchait donc à faire dévier la question. Est-il vrai, oui ou non, qu'après avoir proclamé des droits sans fin, après avoir fait des promesses sans fin aux pays conquis, les hommes de *Liberté, égalité, fraternité,* furent les pires des despotes ? On ne pouvait le nier un instant. C'est ce que la section comprit ; et de la discussion résulta la conclusion suivante : Il est constaté que la Révolution française a proclamé des libertés. D'un autre côté l'histoire nous prouve qu'en ce temps on payait de paroles, mais qu'en fait le despotisme était à son comble, et que la liberté des opinions et de la presse n'existait pas.

Restait une dernière question : *Quelle est l'origine des voués en Belgique ? Déterminer leurs attributions et quelle était leur importance.*

L'origine des avoueries a donné lieu à une discussion très intéressante. Les *advocati,* dit M. Vanderkindere, existaient non seulement en Belgique, mais dans tout le royaume franc ; ils étaient appelés à régler les rapports entre l'État et certaines églises. Ils avaient pour mission la défense des immunités ecclésiastiques contre les seigneurs, et en général contre les officiers civils. Les établissements religieux n'étaient point exempts des diverses prestations dues au seigneur, seulement les officiers

publics n'intervenaient point et étaient remplacés par un autre fonctionnaire intermédiaire, l'avoué. Au moyen-âge tout était fief, et cette juridiction n'y échappa point, même elle devint héréditaire. Du temps de Charlemagne, il y avait d'autres avoués que les avoués ecclésiastiques, à savoir ceux de châteaux forts, ou burgraves.

M. Mathieu cite quelques avoués, qui portent le titre d'avoués de ville, comme l'avoué de la ville de Thuin, ceux de Mons et de Soignies, mais ils étaient les représentants des évêques de Liège ou d'établissements religieux situés dans les villes dont ils prenaient le nom.

M. Vanderkindere avait donc raison de dire qu'il ne connaît pas en Belgique d'avoueries purement civiles, c'est-à-dire représentant des communes ou corporations civiles. En Alsace et en Suisse, au contraire, on trouve des fonctionnaires royaux ou impériaux qui remplacent les comtes.

Cette matinée, déjà bien remplie, devait se terminer par l'assemblée générale, remise hier à cause de la fête de la chevalerie. Elle se tint sous la présidence de M. Goblet d'Alviella, et discuta longuement et à certains moments non sans vivacité, la proposition de révision des statuts et règlements des congrès.

L'accord ne put s'établir, et à la fin il fut décidé qu'on remettrait cette question aux délégues des sociétés adhérentes au congrès ; le bureau du congrès actuel est chargé de les convoquer en temps utile. La question fut donc remise pour la troisième fois ; espérons que ce sera la dernière.

L'après-midi fut consacré à la visite des musées royaux d'antiquités, d'art ancien, des arts décoratifs et des mou-

lages, sous la conduite de MM. le baron de Haulleville, Destrée et van Hamme, respectivement directeur et conservateurs des musées.

Le soir à 8 heures, les membres du congrès furent reçus par M. Somzée, qui, avec son amabilité bien connue, leur a fait les honneurs de sa maison, et leur a montré ses splendides collections. Pendant deux heures ils se sont promenés dans ces vastes halles, toutes remplies des merveilles de la ferronnerie, de l'armurerie et de l'orfèvrerie. Ils n'ont cessé d'admirer les bahuts aux ferrures antiques, aux panneaux sculptés, aux éblouissantes dorures ; les armures rehaussées d'or et d'argent, de ciselures, de damasquineries, et d'incrustations en ivoire ; les tableaux de maîtres ; les vitraux aux artistiques reproductions. Sous les feux de mille lumières, brillaient les riches étoffes du moyen-âge, dont les beaux et grands dessins avaient des miroitements magiques. L'admiration se lisait sur tous les visages, et plus d'une fois nous avons entendu dire autour de nous que ces collections surpassaient de loin beaucoup de collections communales. Il était onze heures quand nous quittions l'hôtel de la rue des Palais ; aussi en songeant que l'on s'était mis à l'œuvre le matin à neuf heures, on devait s'avouer involontairement que le bureau du congrès n'était pas partisan de la journée de huit heures.

3me Journée. — *Excursion à Diest, Léau et Louvain.* — Partis de Bruxelles, vià Louvain, à 7 heures 20, nous arrivons à Diest à 8 heures 52. Pas mal de curieux se trouvaient à leurs portes, afin de voir passer les archéologues qui étaient venus de si loin pour examiner les curiosités de leur ville.

La première visite fut pour Saint-Sulpice. Selon Van Ghestel, " *Descriptio Archiep. Mech.*, tom. I ", cette église existait déjà en 1136 et fut reconstruite en 1416; mais son achèvement, dit Schayes, n'eut lieu qu'une quarantaine d'années après, à l'exception de la tour, qui ne paraît dater que de la fin du XVme siècle. Celle-ci toutefois n'a pas été achevée. A sa base se trouve l'entrée principale de l'église, beau porche à voussures en retraite les unes sur les autres.

Le chœur est en style ogival rayonnant ; c'est la partie la plus ancienne de l'édifice. Les petites nefs à l'intérieur de l'église sont bordées de chapelles ornées de fenêtres à vitraux peints. En somme, église remarquable, qui méritait l'attention des membres du congrès.

Voici maintenant un beau type du style ogival primaire, l'église de Notre-Dame. Elle fut érigée vers l'an 1253, et malgré quelques restaurations, elle offre encore de magnifiques spécimens de ce style.

L'hôtel de ville est une construction du siècle dernier ; on y conserve un lustre en fer battu, dont seraient jaloux nos modernes batteurs de fer, et qu'ils feraient bien d'étudier, quoiqu'il date du moyen-âge. On y trouve encore un tableau de la fin du XVme siècle, représentant le *Jugement dernier*.

Nous avons terminé les visites archéologiques, par l'inspection de la boucherie, qui servit jadis de halles publiques. Ces halles, construites en 1346, forment un carré long ; il n'existe plus qu'une seule nef à l'intérieur.

Nous disons les visites archéologiques, car il nous restait à faire une visite bien chère, mais d'un tout autre genre : une visite à la chambre de saint Berchmans. Vers l'extrémité de la rue qui va de la grand'place à la rue du Castor, se

trouve une maison bourgeoise d'assez belle apparence, que d'anciens souvenirs rangent parmi les plus considérables de la ville.

" Cette maison appartient aujourd'hui à la fabrique de l'église de St-Sulpice. La chambre dite du B. Jean Berchmans, déjà convenablement planchéiée du vivant du bienheureux, a été conservée à peu près intacte dans la reconstruction récente de la maison. Elle a 4,40 mètres de longueur sur 4,34 de largeur et 2,47 de hauteur. A gauche en entrant était jadis une cheminée ouverte, dont l'âtre à carreaux rouges a fait place à un modeste plancher. Dans l'angle à droite, en diagonale avec la cheminée, se trouvait anciennement un petit lit en maçonnerie où couchait le bienheureux. Les petits carreaux qui le composaient, ont été emportés comme autant de reliques ; c'est à peine si nous avons pu en retrouver quelques-uns pour satisfaire notre minutieuse curiosité. Enfin, à l'opposite de la porte d'entrée, se voit un ancien portrait à l'huile, celui du bienheureux, avec cette inscription :

IOANNES BERGHMANS BELGA
NATUS DIESTEMY 1599. 13. MARTY."

Ces lignes furent écrites par le R. P. Vanderspeeten, dans sa vie du B. Jean Berchmans, publiée en 1865 à l'occasion de la béatification du saint jésuite. Aujourd'hui l'enfant de Diest a été canonisé, sa chambre a été changée en oratoire, un autel y a été érigé, et on y a placé sa statue. Nous n'avons pas pu quitter Diest, sans venir nous agenouiller dans cette même chambre, qui fut jadis témoin de tant de sainteté, et qui est devenue pour les pieux fidèles une source de consolation et de bonheur.

Il était plus de 10 heures quand nous quittions cette sainte maison, et il était temps de nous rendre à la gare.

Peu de temps après, le train spécial qui devait nous conduire à Léau, jetait en signe d'adieu les notes stridentes de son sifflet, et nous étions en route.

Ce nom de Léau, par lequel on désigne en français la ville que les Flamands nomment Leeuw et Zoutleeuw, pour la distinguer de Leeuw-Saint-Pierre, intriguait les membres du congrès qui ne comprenaient pas la langue thioise. Avant 1678, la forme française du nom était inconnue ; mais cette année, après que Calot se fut rendu maître de la place, les vainqueurs jugèrent qu'il était pour eux de toute impossibilité de rendre dans leur langage le nom de cette ville, sans le prononcer un peu à la française ; et voilà comment les habitants de Leeuw, furent un matin tout étonnés d'apprendre, de la bouche de leurs nouveaux maîtres, que la ville dorénavant s'appellerait *Léau.*

La merveille de Léau c'est son église. Primitivement simple chapelle de St-Léonard, elle devint, en 1237, paroisse à la place de St-Sulpice, située hors de l'enceinte de la ville. Le chœur est la partie la plus intéressante de l'édifice, c'est un des rares spécimens de l'art ogival primaire.

Les richesses artistiques que le sanctuaire renferme, sont tellement nombreuses, qu'il faudrait plusieurs volumes pour en faire ne fût-ce qu'une description sommaire. Son grand chandelier pascal, qui n'a pas son pareil en Europe, son bénitier en laiton, sa Vierge suspendue à la voûte, sa longue suite des retables, dont le plus beau et le plus ancien est celui qui est orné d'une grande statue assise du patron de l'église, et dont l'encadrement si simple, rappelle celui de Gheel, son trésor et son riche ostensoir, son tabernacle, qu'on a nommé avec raison un

hymne en pierre en l'honneur du Dieu eucharistique, voilà une longue nomenclature, et ce n'est encore que le commencement de cette liste sans fin de richesses artistiques.

Une question se posait ici tout naturellement. Tandis que la plupart de nos églises ont été dépouillées de leurs œuvres d'art, comment à Léau a-t-on été assez heureux pour les conserver presque toutes ? Nous laissons la parole au révérend curé-doyen pour résoudre cette difficulté. " En premier lieu, dit-il, nous le devons au choix des personnes qui, dès les premières années de l'existence de l'église, furent chargées de la bonne conservation de ces objets, notamment aux religieux et après eux aux ermites.

En outre, tandis que partout au XVI[me] siècle on trouvait des gens assez aveugles et assez bornés pour se joindre aux gueux-inconoclastes, et détruire les œuvres artistiques que leurs pères leur avaient léguées, la population de *Léau*, fidèle à sa religion et à sa foi, monta la garde autour du sanctuaire, et en défendit vaillamment l'approche aux hérétiques.

Troisièmement, les chanoines de Léau, et ceci n'est pas à leur gloire, lors de la révolution française, dans un moment d'oubli de leurs devoirs, prêtèrent le serment de fidélité à la république, et ainsi au prix d'une faiblesse conservèrent leur église et ses trésors.

Enfin ce qui a surtout contribué à la conservation de l'église et de ses chefs-d'œuvre, c'est l'attachement que la population a toujours et en toute occasion manifesté à l'égard du précieux dépôt confié à sa garde. Ainsi du temps de la domination hollandaise, les membres du fabrique de l'église ayant osé un jour vendre quelques objets en cuivre à un antiquaire de Louvain, le peuple se

souleva, injuria les fabriciens, les traita publiquement de voleurs, et les menaça même d'employer la force pour empêcher tout objet appartenant à l'église de quitter la ville. Ces messieurs virent que leurs compatriotes prenaient la chose au sérieux, et résilièrent l'acte de vente. Quelques objets cependant avaient pu être enlevés et avaient pris le chemin de l'Angleterre. Ainsi le grand lustre du chœur orne aujourd'hui une église à Birmingham.

Nous avions consacré trop de temps à l'église, il nous restait à peine une minute pour examiner à la hâte l'hôtel de ville. Cet édifice construit en 1530, est orné de quatre grandes fenêtres et d'une belle porte ogivale. Cette dernière est surmontée des armes et de la devise de Charles-Quint, dont la statue et celles de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Hardi sont posées contre le mur, au dessus de l'entrée. Le tout est couronné d'un pignon, portant dans le milieu les armes de la ville.

Il était deux heures ; nous arrivons tout essouflés à la gare, et avons à peine le temps de nous jeter dans le train, qui nous transporte à Louvain.

La cité universitaire est trop connue, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de minutieux détails. Le rapport deviendrait trop long, si nous devions donner pour Louvain, comme pour les autres villes, les études faites pendant ces jours sur les monuments visités ; nous préférons renvoyer au compte-rendu que publiera le comité organisateur du congrès.

Cette journée s'est terminée par le dîner des membres du congrès à la " *Table ronde* " et par le retour à Bruxelles, où nous sommes arrivés sans encombre et sans le moindre déraillement, à 9 heures du soir.

4me Journée. — A 9 heures du matin, toutes les sections sont en nombre et font déjà bonne besogne.

A la deuxième section, on commence par une question qui a été remise le lundi. C'est la suivante : *Quelles sont les véritables causes des guerres de Bourgogne, et pourquoi Charles-le-Téméraire a-t-il attaqué les Suisses ?*

M. Amaury de Ghellinck d'Elseghem lit sur cette question un remarquable rapport. Son intéressante lecture donne lieu à une discussion entre le rapporteur et MM. Fréson, Falkenberg, Vanderkindere, et le comte van der Straeten-Ponthoz.

Suit la géographie historique. M. Henault constate que " de nombreuses localités wallonnes doivent leur désignation à un *fundus* gallo-romain, dont le nom s'est formé du suffixe *acus* ou *anus*, venant se joindre à celui du propriétaire. "

L'honorable préopinant ne veut pas suivre Chotin, ni rechercher l'origine des noms de lieux dans leur situation topographique. Mais ici encore il nous semble que l'on ne peut pas être exclusif, et que bien souvent Chotin pourrait être daus le vrai.

Après la géographie, la linguistique a son tour. M. Serrure propose de constituer un glossaire gaulois, sans recourir aux hypothèses de la philologie comparée et spécialement à celles de l'école dite néoceltique. Il exhorte les savants à se méfier des spécialistes, qui bien souvent dans leurs explications oublient le simple bon sens.

MM. Zanardelli, Schweisthal, et Vanderkindere montrent l'énorme difficulté de ce travail, et font des remarques très judicieuses sur les langues celtiques et latines.

M. Schweisthal présente quelques observations sur le

dialecte allemand du Luxembourg. "A l'heure qu'il est, on revendique une origine franque pour la race luxembourgeoise, et il faut dire que les nombreux cimetières antiques, découverts et décrits dans le Luxembourg depuis cinquante ans, semblent justifier pleinement cette thèse...... "

"Le luxembourgeois doit être classé parmi les dialectes du moyen-allemand...... Dans le vocabulaire, on trouve un certain nombre de mots francs, parfois inconnus aux étymologistes, et dont l'équivalent se retrouve en français; on y trouve, en plus, toute une série de mots curieux pour l'étude du lexique pangermanique; d'autres, qui, vestiges de la puissance civilisatrice émanant de Rome, ont été pris du latin; d'autres encore, très nombreux, mais d'introduction récente, qui sont des emprunts faits soit au français, soit à l'allemand littéraire."

L'orateur conclut par ces mots: "Comme, dans un avenir plus ou moins rapproché, on ne pourra plus facilement séparer les emprunts du fonds primitif, il importe d'attirer, dès maintenant, l'attention des savants sur un dialecte qui offre tant de points intéressants."

Pour terminer cette séance déjà bien longue, M. Advielle, de Paris, a donné communication de quelques notes sur un seigneur flamand, nommé Allard ou Adalard, qui se qualifiait "vicomte des Flandres", Allard fonda, vers 1120, en un lieu désert, nommé Autrac, situé dans l'ancienne province du Rouergue, un hospice pour les voyageurs. Cette ancienne province avait pour capitale Rodez, et forme aujourd'hui le département de l'Aveyron. Elle était bornée par l'Auvergne, le Languedoc, le Gévaudan et le Quercy, et se divisait en comté et en haute et basse marche.

M. Advielle pense avoir quelques raisons pour voir dans ce personnage Adalard d'Eyne, qui, en effet, disparut de nos contrées en 1119, sans motifs connus.

L'après-midi fut consacré aux excursions à Court-Saint-Étienne et à l'abbaye de Villers.

Arrivés à Court-Saint-Étienne, les membres de la 1re section se rendent à la station préhistorique de la Quénique, sous la conduite de M. Goblet d'Alviella. Ceux de la 2me et de la 3me section se mettent en route pour le château de la Motte, ayant pour cicerone M. P. Saintenoy. Une promenade de deux kilomètres et demi, à travers un pays boisé et accidenté, amène ces derniers à l'antique manoir. Cet édifice fut construit au siècle dernier par le lieutenant-colonel Rameau, qui y consacra une bonne partie de sa fortune. Aujourd'hui il gît à demi-ruiné et tout abandonné, bien qu'il appartienne au comte de Liedekerke.

Nous devons avouer que la visite à ce château a été une sorte de mystification. Il est vrai que le petit guide qu'on nous avait distribué, nous avait charitablement averti, que "l'intérieur n'offrait rien de remarquable"; mais nous comptions sur quelque découverte archéologique. Heureusement notre seconde visite, celle aux fameuses ruines de Villers, nous a bien dédommagés de cette petite mésaventure.

Comme on l'a très bien dit, ces ruines célèbres deviennent d'année en année davantage "*Les ruines des ruines de Villers*". En 1885, à la suite d'un fort dégel, on eut à déplorer l'effondrement de la voûte, datant du XIIIme siècle, et depuis lors le temps continue son œuvre.

Déjà, en 1887, la Société d'archéologie de Bruxelles faisait connaître au Gouvernement la valeur archéologique et historique de l'ancienne abbaye, et le danger permanent

qui menaçait ceux qui, par curiosité ou par amour de l'art, osaient la visiter. En face de l'impossibilité pour le gouvernement de l'acquérir, la Société signala la nécessité d'une loi sur la conservation des monuments, afin de forcer la propriétaire à faire d'urgence les travaux nécessaires pour assurer la sécurité publique, et pour éviter de nouveaux éboulements.

Nous sommes heureux d'apprendre que les efforts de la vaillante Société seront couronnés de succès. M. Arm. de Behault de Dornon, après avoir décrit en quelques pages, qui ont été distribuées aux membres du congrès faisant partie de l'excursion, tous les efforts tentés par lui et ses collègues pour sauver les derniers restes de ce monument, qu'Eug. Gens appelle "le plus beau et le plus pur modèle de ce style qu'il y eût en Belgique, le type le plus complet de cette architecture que nous ayons vu," a eu le bonheur de pouvoir ajouter la promesse faite par M. le Ministre de l'Intérieur, du dépôt d'un projet de loi sur la conservation des monuments, au cours de la prochaine session des chambres. Cette promesse a été faite au banquet du congrès de Bruxelles, et la plupart de nos membres ont été assez heureux pour l'entendre.

Mais ce n'est pas la seule gracieuseté, la seule marque de bienveillance que le Ministre voulut témoigner au congrès. Au retour de Villers, les salons du ministère de l'Intérieur sont ouverts aux membres du congrès, et M^r^ et Mme de Burlet veulent bien les recevoir. Le digne Ministre donne ainsi au pays une preuve de plus de l'intérêt qu'il porte aux sciences et aux arts. Par une attention toute spéciale de sa part, ce fut l'excellente musique des guides qui fut invitée à se faire entendre dans cette soirée.

5me Journée. — *Excursion à Mons, à Obourg et à Saint-Symphorien.* — A Mons ce furent MM. Hubert et Devillers qui nous conduisirent à l'église de Sainte-Waudru, et à l'ancien château des comtes de Hainaut. Arrivés à Mons à 9 heures 42, nous devions déjà repartir à 10 heures 18 ; ainsi ces visites se sont faites au pas de course. Nous avons cependant pu juger de l'importance architecturale de la collégiale et des riches trésors qu'elle renferme.

A Obourg M. de Munck se mit à la tête de l'excursion. Notre première visite fut pour les carrières de craie, où on nous a montré sur les lieux des tranchées peu profondes, creusées par l'homme néolithique pour la recherche du silex, ainsi que l'emplacement de l'atelier de taille. C'est ici, si nous avons bien compris, qu'on a découvert récemment les restes d'un squelette néolithique, le premier de l'espèce trouvé dans le Hainaut. On a reconstitué devant nos yeux toute la scène qui se passa ici, à cette époque reculée, la position des ossements suffisant pour ne pas laisser le moindre doute. L'homme qui a péri dans cette catastrophe, était un mineur armé de son outil préhistorique, une corne de cerf. Son instrument de travail se trouvait à droite de son crâne. Le travailleur était à la recherche de silex et surpris, pendant son travail, par l'éboulement d'une couche de sable, il y a trouvé son tombeau.

Notre départ d'Obourg s'est effectué au moyen d'un train spécial organisé par la Société anonyme des phosphates du bois d'Havré. Ce train était tout-à-fait digne des temps préhistoriques. Qu'on se figure une locomotive minuscule, remorquant à sa suite une douzaine de wagonnets, sur lesquels on avait jeté, en guise de bancs, des

planches non rabotés, et l'on aura une idée de notre train express. Nos gens, chargés de cornes de cerf et de silex taillés, achevaient ce tableau néolithique.

J'oublie cependant de dire qu'on avait attaché au train une magnifique berline moderne. Celle-ci, avait-on dit, était destinée aux personnages marquants du congrès. Je ne sais à quel titre votre délégué pouvait être compté parmi ces derniers; une chose est certaine, c'est qu'il avait déjà pris place sur un des wagonnets, lorsqu'on l'a fait descendre pour lui faire prendre place dans la voiture d'honneur. C'est sans doute votre vieille Société que l'on a voulu honorer dans sa personne. Ne fêtions-nous pas, cette année, le cinquantième anniversaire de l'Émulation? Et quelle est la Société, en Belgique, qui puisse prétendre à cet âge tout à fait respectable pour une institution humaine?

A Saint-Symphorien le déjeûner fut servi dans une des immenses halles de la Société d'exploitation des phosphates. Nous étions une soixantaine, et cependant nous étions comme un point perdu dans cette immensité. Les ouvriers nous avaient laissé la place libre; un silence écrasant régnait autour de nous, et le déjeûner que nous prenions sur le pouce, se ressentait de l'émotion qui s'était emparée de nous. Jamais je n'ai vu de repas expédié aussi lestement et avec autant de recueillement. On aurait dit un repas de cénobites après une empoignante méditation sur la rapidité et la vanité des choses de ce monde. Aussi les préhistoriques, qui entr'ouvrent la terre et font revenir à la surface les générations depuis une longue suite de siècles tombées dans le plus profond oubli, doivent être des gens de profonde réflexion et d'un sérieux hors ligne. Nous avons cependant pu constater que ce sont pour la plupart d'aimables compagnons. Ainsi nous avons

emporté le meilleur souvenir de notre chef de filè M. de Munck, et M. le chevalier Diericx de ten Hamme nous a laissé de même les meilleurs souvenirs.

Mais revenons à nos visites. Déjà les membres du congrès sont arrivés aux coupes des exploitations de phosphate de chaux. Nous sommes en plein quaternaire. Nous étions heureux d'avoir des guides tels que MM. de Munck et Rutot, pour nous initier à une science toute nouvelle pour nous. Ces messieurs nous montrent, en partant du sol, une première couche de limon stratifié, devenant sableuse, et reposant sur une seconde couche formée de cailloux, qui ont été roulés par des cours d'eau. C'est dans ce limon supérieur et parmi les cailloux qui lui sont inférieurs, que se trouvent des silex taillés de formes acheuléenne et moustérienne. Le type moustérien se reconnaît aux pointes retouchées sur une face ; tandis que celui de Saint-Acheul est constitué par des haches en amande. C'est dans ces couches que l'on trouve aussi des débris du *Mammouth* et du *Rhinoceros tichorinus*. Le Mammouth *(Elephas primigenius)* est assez connu ; mais pour les profanes il est peut-être bon d'ajouter un mot sur le *Rhinoceros tichorinus*. Ce dernier, selon M. de Mortillet, " accompagne tellement le Mammouth, à l'époque moustérienne, que certains auteurs l'ont appelé son fidèle compagnon. Bien qu'appartenant à un genre dont toutes les espèces vivantes sont tropicales, il était pourtant organisé pour vivre dans les climats les plus froids. "

Sous ces couches supérieures, nous trouvons un second lit composé d'une part de couches de sable jaunâtre stratifié, de terre noirâtre, paraissant constituer un ancien sol, où on trouve beaucoup de dents de l'*Equus caballus* ; un sable gris irrégulièrement stratifié, entremêlé de silex brun taillé.

Ces dernières couches ont reçu le nom de *mesviniennes*, du nom du village de Mesvin, où les premières découvertes de silex de ce niveau inférieur avaient été faites. Le mesvinien est considéré aujourd'hui comme un niveau inférieur du quaternaire. Jamais on n'a rencontré ici le type *acheuléen* ou *chellen*. Voilà quelques mots sur cette excursion, qui, peut-être à cause de sa nouveauté pour nous, a certainement dépassé en intérêt toutes les autres.

6me et dernière journée. — *Réunion des sections.* — Les congressistes sont infatigables et longtemps avant l'heure fixée, 9 heures du matin, ils étaient au poste.

Deuxième section. — M. le chevalier Diericx de ten Hamme traite la question de l'origine et de la signification des géants communaux. Les légendes de géants existent chez tous les peuples de l'univers. L'histoire ancienne nous montre partout ces hommes d'une fabuleuse grandeur; de nos jours enfin, les pierres colossales que nous trouvons çà et là au bord de nos routes, y ont été transportées, dit-on, par quelque géant ou démon.

D'autre part combien de nos communes se glorifient d'avoir eu, comme fondateur, un homme d'une puissance extraordinaire, ou d'une taille légendaire ? Il suffira de citer comme exemple l'Antigonus d'Anvers. Plus tard ces géants sont de toutes nos fêtes communales, et même se rendent mutuellement visite.

Jusqu'ici l'origine scandinave des géants n'est pas suffisamment prouvée. Quelques auteurs croient que le goût pour ces représentations d'êtres fantastiques serait venu de l'Orient, à la suite des croisades. C'est possible, mais les géants peuvent bien avoir fait leur première apparition, dans les fêtes populaires, beaucoup plus tôt.

En tous cas il est prouvé que la tradition des géants, telle qu'elle se conserve en Belgique, n'est certainement ni française, ni espagnole, mais purement belge.

MM. Van der Steen, de Marsy et V. Advielle, sans entrer dans une discussion proprement dite, ajoutent d'autres faits très intéressants.

Les superstitions relatives au mardi, l'origine des ex-voto et les procès de sorcellerie donnent ensuite lieu à un échange d'observations entre plusieurs membres. D'après tout ce qui se dit, on remarque que l'étude du folklore n'est guère avancée, et jusqu'ici mérite à peine le nom de science.

Le débat est plus vif sur le culte de *Mithra* en Flandre. M. Ém. Varenbergh soutient qu'à Sleydinge, un village à deux lieues au nord de Gand, on célèbre encore chaque année, au hameau de Haesdonck, la fête de Mithra. Le dieu du soleil, représenté par une grossière statue en bois, est promené de cabaret en cabaret, et une lettre que le dieu porte dans sa ceinture, est lue à chaque halte. Il y est dit que Mithra quitte son peuple, part pour un grand voyage et sera longtemps absent. Il est bon de remarquer que ces solennités se célèbrent à la fin de l'automne. Les vieux habitants disent que cet usage est un reste du paganisme, et à ce propos M. Varenbergh rapporte que Marguerite de Constantinople voulant au XIIIme siècle détruire ces restes du culte païen, fit abattre le bois sacré où le peuple venait dans l'antiquité adorer le soleil.

M. Monseur ne peut pas reconnaître le dieu de Perse dans cette statue; de plus il demande sur quoi M. Varenbergh se fonde pour écrire Mithra, c'est-à-dire le TH.

M. Serrure soutient qu'à Sleydinge on ne dit pas *Mithra* mais *Smetra*; ainsi il n'a jamais entendu dire,

comme l'affirme l'honorable préopinant, *Mithram kermesse*, mais constamment *Smetram kermesse.* Il ajoute quelques remarques relatives à l'acte de Marguerite de Constantinople, qui mettent la sérieuse assemblée en gaîté; les éclats de rire nous empêchent de comprendre les boutades de l'honorable contradicteur.

Il est hors de doute que le paganisme avait poussé de profondes racines dans le cœur de nos antiques populations, et qu'une longue suite de siècles, marqués par le travail persévérant de la religion et de la civilisation, n'en avait pas encore pu extraire la dernière racine. M. Rahlenbeeck analyse une lettre du prince de Croy, par laquelle il prouve qu'en 1778 les fêtes du paganisme étaient encore en grand honneur dans le pays. M. le docteur Hamy, de Paris, accorde à M. Varenbergh que le culte de Mithra ait pu être introduit en Belgique par les légions romaines. M. Goblet d'Alviella est du même sentiment, et à ce propos donne communication des inscriptions et objets trouvés à Nivelles, qui nous ont transmis les plus anciennes figurations du culte de Mithra dans la contrée.

Après les géants sont venus les nains. Les nains, nutons, sottés, masottés etc. ont réellement existé, c'est l'opinion de M. Varenbergh.

De plus il croit que, "pour retrouver la trace de ces êtres singuliers, il faut emprunter des éléments à la géologie, à l'anthropologie, à la craniologie...... Si donc le portrait que la légende trace des nutons, se rapporte à la description historique et scientifique de l'homme dolicéphale des cavernes; si, en outre, les squelettes trouvés dans les cavernes des nutons, portent les caractères que l'on attribue aux dolichocéphales, on peut conclure que le nuton n'est pas autre chose que l'homme quaternaire."

M. De Laite, de Liège, rejette les prémisses de ce raisonnement. Il nous montre la vie de l'homme aux temps préhistoriques, et, d'après les données de la science, expose des prémisses tout à fait contraires. Il conclut qu'il n'y a pas moyen de reconnaître le nain dans l'homme fossile. L'on ne peut citer aucune caverne, a-t-il dit, où on ait trouvé des os de nains. La section voyant ce défaut de preuves, conclut avec lui, qu'il n'y a pas moyen d'établir un rapport entre le nain et l'homme quaternaire.

La fin des débats sur cette intéressante question amène la fin de la séance; car l'ordre du jour était épuisé. Après avoir remercié les membres de la section pour leur activité et leur zèle à assister aux réunions, le président lève la séance.

A quatre heures de l'après-midi les membres du congrès se réunissent pour la dernière fois. Ils étaient appelés à clôturer les grands travaux, les importantes investigations de la septième réunion de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Belgique. Aurions-nous tenu notre dernier congrès national? C'est possible, puisque la proposition a été émise de nous réunir dorénavant en congrès international.

Le président ouvre la séance et appelle les rapporteurs à la tribune, pour rendre compte des travaux de chacune des sections.

Ces messieurs, dans leurs rapports respectifs, ont eu la grande qualité d'être brefs. Ils ont tout simplement fait l'exposé des divers sujets traités, des conclusions des discussions, des vœux émis dans chacune des sections. Tous ces vœux ont été adoptés par l'assemblée.

Suit une question bien importante: "*Où* le prochain congrès se tiendra-t-il?" Plusieurs villes sont proposées,

mais aucun délégué n'a reçu de mandat ni de pouvoir de sa société, pour être en droit d'accepter le congrès. On se décide à s'en rapporter là-dessus au bureau de Bruxelles. Enfin arrive la fin de la fin et, comme toujours, les congratulations et les remerciements; remerciements que le comité exécutif de Bruxelles a certainement bien mérités, surtout ces messieurs qui ont été partout les premiers et les derniers, nous voulons dire l'honorable président M. Goblet d'Alviella, l'actif secrétaire-général M. Paul Saintenoy, et M. de Munck, le président du comité d'excursions.

AUG. VAN SPEYBROUCK.

Il eût été trop fastidieux d'interrompre à chaque instant le lecteur de ce rapport, pour citer qui de droit. Voiçi d'ailleurs les brochures qui nous ont été distribuées avant et pendant le congrès, et que nous avons consultées, pour rafraîchir notre mémoire et corriger les notes prises à la hâte pendant les séances :

1° Mémoires, documents, questionnaire etc. publiés préalablement au congrès.

2° Horaire du congrès.

3° Rapport sur les travaux de la Société d'archéologie de Bruxelles.

4° Ruines de l'abbaye de Villers. — Quelle a été l'intervention de la Société d'archéologie en vue de la conservation de ces ruines ? — A. de B. de D.

5° Bruxelles. Visite en huit promenades, par Léon Delevoy. Avec notes sur Anvers, Louvain, Diest, Léau, Villers-la-Ville, Court-Saint-Étienne, Mesvin, Spiennes et Waterloo.

6° Petit guide pratique de Court-Saint-Étienne et de ses environs.



GASPAR DE LA *TORRE*
S. R. E. protonotarius,
ecclesiae collegiatae B. M. V. Brugensis praepositus,
Seminarii Torreani in Academia Duacensi
ex proprio aere fundator. 1618.

P. Raoux, del. & Lith.

G. de la Torre.
Praepositus Brugensis.

GASPAR DE LA TORRE

XXXIIIme PRÉVÔT DE NOTRE-DAME

À

BRUGES.

SON TESTAMENT.

Parmi les familles espagnoles qui vinrent se fixer à Bruges durant le 16e siècle, les de la Torre tenaient un rang distingué.

Les alliances que cette famille contracta furent brillantes, et ses membres occupèrent toujours des positions élevées. Mais un souvenir plus glorieux s'attache à son nom: celui d'une générosité inépuisable à l'égard de sa patrie adoptive. Cette générosité, Gaspar de la Torre la poussa jusqu'à la magnificence. Si l'on recherche avec soin les moindres détails rappelant la mémoire des hommes qui se signalèrent dans la culture des sciences ou des beaux-arts, il doit être permis également de recueillir avec respect ce qui concerne les hommes remarquables par l'exercice des plus hautes vertus. A ce titre nous croyons pouvoir publier le testament du XXXIIIe prévôt de Notre-Dame, auquel le diocèse de Bruges doit une éternelle reconnaissance.

Gaspar de la Torre, fils de Jean et d'Anne Oysseel, naquit à Bruges en 1547. Ses grands parents, du côté paternel, étaient François de la Torre et Marguerite de Mil; du côté maternel, Jacques Oysseel et Marie de Romerswale (1).

Nous ignorons quel genre d'éducation il reçut et quels furent les maîtres qui dirigèrent ses études. L'épitaphe inscrite sur sa tombe nous donne, sous une formule bien concise, l'histoire de la jeunesse du gentilhomme espagnol : " Officier, Gaspar parcourut le monde par terre et par mer, et assista à plusieurs expéditions navales, surtout sous la conduite de don Juan d'Autriche, jusqu'à ce que, en 1575, année du Jubilé, il se rendit à Rome, où il devint prêtre ".

Quels faits d'armes ces termes laconiques cachent-ils ?

Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, né, comme Gaspar, en 1547, fut pendant ses premières années le compagnon d'études et de jeux de ses deux neveux, l'infant don Carlos et Alexandre Farnèse, fils de Marguerite de Parme. Nommé, en 1568, commandant en chef des flottes espagnoles, il inaugura sa carrière militaire en faisant une croisière de quatre mois pour purger la Méditerranée des corsaires musulmans. L'année suivante, Philippe II confia à son frère la mission de comprimer

---

(1) Voir, pour de plus amples détails, J. Gailliard, *Bruges et le Franc, ou leur magistrature et leur noblesse, avec des données historiques et généalogiques sur chaque famille.* — Bruges 1857-1864, T. 2, p. 31. — Remarquons seulement que Gaspar était le frère de François de la Torre, consul de la nation espagnole, et de Jean de la Torre, membre du Conseil de Flandre.

la révolte des Maures dans le royaume de Grenade. Les victoires remportées par don Juan, pendant cette campagne, sur les infidèles, engagèrent le Pape Pie V, le roi d'Espagne et la République de Venise à le choisir comme généralissime de la croisade navale que la *Ligue catholique* entreprit aux fins de détruire la suprématie maritime du Croissant. On sait de quelle manière la mémorable journée de Lépante (7 octobre 1571) justifia leur choix. Après l'expédition de Tunis (1573 et 1574), Philippe II nomma le brillant capitaine son lieutenant-général en Italie, et don Juan se fixa à Naples en juin 1575.

Si Gaspar de la Torre entreprit dans sa jeunesse, avant 1575, " beaucoup de divers grands et fort loings voyages tant par mer que par terre " ([1]), si, jusqu'à cette date, il commanda des troupes et assista à plusieurs batailles navales sous don Juan, ne pouvons-nous pas conclure que notre jeune officier eut sa part de gloire dans les exploits militaires du vaillant vainqueur des Turcs et dans le combat naval le plus célèbre des temps modernes ?

Pendant que don Juan exerçait à Naples les fonctions de lieutenant-général, Gaspar de la Torre se rendit à Rome, à l'occasion de l'année jubilaire. C'est ici que commence la seconde phase de sa vie. Le gentilhomme espagnol était sans doute muni de recommandations de son ancien commandant en chef, car à peine arrivé dans la ville éternelle, il y jouit de la faveur du cardinal Alexandre

([1]) Testament, Art. 55.

Farnèse (1), oncle de Marguerite de Parme. A l'exemple de saint Ignace de Loyola, le soldat obéit à l'inspiration de la grâce divine et déposa son épée pour entrer dans la milice sacerdotale. Bientôt promu à la prêtrise et élevé à la dignité de protonotaire Apostolique, il revint dans sa patrie où il obtint un canonicat au chapitre collégial de Notre-Dame à Lens en Artois (2).

---

(1) Il ne faut pas confondre les personnages divers qui portent le même nom d'Alexandre Farnèse.

Alexandre Farnèse (1466-1549), élu Pape en 1534 et connu sous le nom de Paul III, avait été marié avant d'entrer dans les ordres. Son fils, Pierre-Louis, duc de Parme et de Plaisance, épousa Jéronime des Ursins et eut de ce mariage, entre autres enfants, *Alexandre*, qui fut créé cardinal (c'est de celui-ci qu'il est question dans le texte) et Octave, qui par son union avec Marguerite d'Autriche, devint le gendre de l'empereur Charles-Quint. *Alexandre* Farnèse, fils d'Octave et de Marguerite, qui se distingua à la bataille de Lépante et auquel fut plus tard confié le gouvernement des Pays-Bas, était donc le neveu de don Juan d'Autriche et de Philippe II, et petit-neveu du cardinal Alexandre Farnèse. Ces relations donnent beaucoup de probabilité à notre conjecture que don Juan recommanda Gaspar de la Torre à l'oncle de sa sœur et au grand-oncle de son neveu.—Voir J. Bruslé de Montpleinchant, *Histoire d'Alexandre Farnèze, duc de Parme et de Plaizance, gouverneur de la Belgique*. Amsterdam 1692, p. 9.

(2) Le chapitre de Lens, fondé dans l'importante basilique de Notre-Dame et de Saint-Vulgan, avait été doté en 1070 par Eustache aux Grenons, comte de Boulogne et sa pieuse épouse la comtesse Ide, parents de Godefroy de Bouillon. Ses chanoines au nombre de douze, suivaient la règle de saint Augustin et vivaient séparément dans des habitations distinctes autour de l'église. Ils étaient tous à la nomination du souverain, qualifié habituellement prévôt de la collégiale. Outre le corps de saint Vulgan, une grande partie de celui de saint Chrysole, une partie du chef de saint Lambert et deux os de saint Willibrord, le trésor de cette collégiale possédait une parcelle de la vraie Croix envoyée de Syrie par le premier roi chrétien de Jérusalem. — Voir : A. Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras Boulogne et Saint-Omer pendant la révolution* (1789-1802), Arras 1884 T. I, pp. 28-34.

Son séjour à Lens fut marqué de plusieurs incidents qui se rattachent aux troubles religieux de l'époque.

Après la mort de Louis de Requesens (5 mars 1576), don Juan fut nommé gouverneur-général des Pays-Bas. Ce prince sincèrement désireux de rétablir la paix dans nos provinces, accepta la pacification de Gand et signa l'*Édit perpétuel* de Marche. Mais Guillaume d'Orange, par sa politique tortueuse, parvint à éveiller de nouvelles méfiances et à faire déclarer don Juan traître et parjure. Les États-généraux proclamèrent l'archiduc Mathias gouverneur à la place du héros de Lépante, sous la condition toutefois que le Taciturne serait son lieutenant en tout et pour tout. Jusqu'alors, l'Artois était généralement demeuré fidèle au roi d'Espagne. Cependant un parti orangiste s'y était formé. Les *Patriotes*, nommés *Verds-vêtus* à Arras et *Sinoguets* à St Omer[1], suscitaient de continuelles difficultés aux ecclésiastiques et exigeaient d'eux le serment contre don Juan, sous peine d'être regardés comme traîtres au pays. Gaspar de la Torre n'échappa point à cette odieuse violence. Mais l'ancien compagnon d'armes du vainqueur de la flotte turque refusa énergiquement de prêter un serment aussi inique. Le chanoine menacé d'être arquebusé, quitta secrètement la ville de Lens et s'exila à Paris [2].

---

(1) Voir : O. Bled, *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras*. St Omer, 1889, p. 12.

(2) Beaucoup d'ecclésiastiques d'Artois, parmi lesquels plusieurs chanoines de St Omer, s'exilèrent également à Paris à l'occasion du serment exigé d'eux contre don Juan.

Son séjour dans cette capitale dura près de deux ans, depuis le commencement de 1578 jusques vers la fin de 1579. Pendant ce temps, Gaspar profita de l'occasion pour fréquenter les cours de l'Université. Mais bientôt on le somma de paraître en personne devant Mathias, ou pour mieux dire, devant le prince d'Orange; il s'excusa sous prétexte qu'il était étudiant, en résidence dans un pays neutre. Son refus lui valut la confiscation de sa prébende et de ses revenus. Les *Patriotes* saccagèrent sa maison et détruisirent tous ses meubles. Après la publication du traité d'Arras (1) dans les villes d'Artois (22 septembre 1579), de la Torre revint à Lens et récupéra son bénéfice. Il avait déjà restauré et remeublé sa demeure, lorsque la ville fut prise par les gens du duc d'Anjou, établi à Cambrai (2). Dans le pillage, le chanoine fut grièvे-

(1) Dans son testament, Art. 55, Gaspar de la Torre parle, il est vrai, de la *réduction* d'Arras. Mais eu égard aux dates, il ne peut être question ici que de la publication du traité d'Arras dans les villes d'Artois.

(2) La prise de Lens, à laquelle de la Torre fait allusion, doit être celle que raconte J. F. Le Petit dans *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, Westfrise, Utrecht, Frise, Overyssel et Groeningen, jusqu'à la fin de l'an* 1600. Dordrecht 1601, T. II, p. 447, *ad annum* 1582: "Le S[r] de Saincheval, les capitaines la Croix et le Brave sortans de Cambray avec leur cavallerie et quelque peu d'infanterie, surprindent la ville de Lens au beau milieu d'Arthois. Laquelle comme nous avons dit fut prise et bruslée par les Françis durant les guerres de l'empereur Charles V et du roy de France Henry second. Mais à ceste fois, comme ces entrepreneurs après l'avoir pillée la pensèrent tenir, le Prince de Parme les envoya assiéger par le marquis de Roubay et le S[r] de Capres, tellement qu'ils furent contraints de quitter non seulement la ville et leur butin, mais aussi leurs chevaux et armes, et tout ce qu'ils y avoyent apporté: ainsi le pillart fut

ment blessé et en péril de perdre la vie. A peine échappé à ce danger, il en courut un autre et faillit être enlevé par la peste. Grâce aux soins que lui prodiguèrent les enfants de son frère Jean, conseiller de Flandre, il triompha du mal contagieux et recouvra la santé. Les membres du chapitre, appréciant les heureuses qualités de leur confrère brugeois, le choisirent comme leur doyen[1]. Gaspar, après avoir rempli les fonctions décanales pendant plusieurs années, fut pourvu d'une prébende à l'église métropolitaine de Cambrai [2]. Comme à Lens, il s'y fit aimer par ses collègues, qui lui conférèrent tour à tour plusieurs charges capitulaires. Il occupait cette position honorable, lorsque, le

---

pillé: car ce n'estoit pas une ville à tenir, estant assise en plain pays ouvert, et puis qu'ils avoyent seulement envie de la piller, ils la devoyent quant et quant avoir pillée, et emené leur butin. Mais à ce que j'ay entendu, ils y commirent de telles insolences et vilainies, que Dieu les en voulut chastier leur ostant le sens à la vouloir garder, et s'y maintenir." — Le Petit, qui est un apostat, et qui dédie sa *Chronique* aux États-généraux des Provinces-Unies et à Maurice de Nassau, n'aura certainement pas exagéré les cruautés commises à Lens par les gens du duc d'Anjou.

(1) Le décanat n'entraînait pas, pour celui que le possédait, l'obligation d'être prêtre et chanoine; néanmoins le doyen était habituellement l'un et l'autre et, par grâce spéciale du chapitre, avait voix dans son sein. Par privilège immémorial, le chapitre de Lens était aussi curé primitif des trois paroisses urbaines et il pouvait administrer la ville, y tenir plaids et audiences, à l'exclusion du majeur et des échevins, pendant huit jours, à partir de la fête de la Pentecôte. — A. Deramecourt, l. c. p. 29.

(2) Le chapitre de Notre-Dame de Cambrai, qui remonte peut-être comme l'évêché, aux premières années du 4me siècle, devint métropolitain lors de la réorganisation de la hiérarchie épiscopale dans les Pays-Bas, en 1559. Il se composait de quarante-huit chanoines, ayant un prévôt à leur tête.

25 janvier 1596, Philippe II lui conféra la prévôté de Notre-Dame à Bruges.

Après le prévôt de Saint-Donatien, et, depuis l'érection de l'évêché de Bruges, après l'évêque, le prévôt de Notre-Dame occupait le premier rang parmi les membres du clergé.

Il était le chef spirituel et temporel de l'église de Notre-Dame. La charge pastorale de tous les suppôts attachés à la collégiale lui incombait ([1]). Il partageait avec le Saint-Siége le droit de collation des prébendes canoniales, selon la loi de l'alternative ([2]). Les cures des trois sections paroissiales de Notre-Dame ([3]), ainsi que les cures de Saint-Gilles, de Sainte-Catherine hors les murs, de Coolkerke, Sysseele et Oedelem ([4]), étaient à la présentation du prévôt. En vertu d'un privilège accordé par Martin V, il conférait en tout temps, à l'exclusion du Souverain Pontife, les bénéfices

---

([1]) Il avait son confessional et célébrait la messe dans la chapelle dite de Lanckhals. Cette chapelle dédiée à saint Pierre, avait été fondée par Catherine van Poucke, veuve du chevalier Pierre Lanckhals, écoutête de la ville de Bruges, décapité le 22 mars 1488, pour s'être montré fidèle à son prince Maximilien. C'est dans l'ancienne chapelle prévôtale que furent transportés, après la révolution française, les deux magnifiques monuments de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne.

([2]) Le prévôt avait la collation des canonicats pendant quatre mois de l'année; les autres huit mois étaient réservés au Pape. Cependant une des dix prébendes, appelée *prebenda animarum*, était en tout temps conférée exclusivement par le prévôt.

([3]) Elles s'appelaient : la section d'or, la section d'argent, et la section de plomb (*gulden*, *zilveren* en *looden portie*).

([4]) Ces cinq églises étaient sous le patronage du prévôt de Notre-Dame.

de rang inférieur, c'est-à-dire les chapellenies, les vicairies et ceux qui portaient le nom de *custodiæ* (1). Tous les officiers de l'église, tels que porte-verge, organiste, bedeau, sonneurs de cloches *etc.* (2), dépendaient entièrement de la volonté du prévôt, qui pouvait les établir dans leurs fonctions et les destituer.

Président perpétuel de la fabrique et de la table des pauvres, il en nommait respectivement les marguillers et le receveur avec ses subalternes, assistait à l'audition des comptes et les approuvait de sa signature (3).

---

(1) Outre 4 vicairies, on comptait 23 chapellenies *de gremio chori;* 20 de *extra chorum;* 3 à l'hôpital Saint-Jean, dont une avec charge d'âmes; 2 dans la chapelle de l'école Bogaerde; 1 dans la chapelle de Nazareth, ou hospice de la Madeleine; 1 au monastère de Sainte-Godelieve; 7 à Saint-Gilles; 2 à Sainte-Catherine; 3 à Coolkerke; 1 à Oedelem; 1 à Sysseele. Dans chacune de ces cinq églises il y avait une *custodia* à laquelle était annexé le rectorat de l'école.

(2) Parmi ces officiers venaient encore les *latomi*, maçons; les *fabri ferrarii*, forgerons; les *plumbifusores* ou *scandularii*, plombiers; les *cerevendulæ* ou *cerarii*, ciriers; les *architectæ*, architectes; les *vitriarii*, vitriers; les *tegularii*, tuiliers. — La plupart de ces détails sur la prévôté sont tirés du *Compendium omnium rerum memorabilium sub diversis Præpositis Eccl. Collegiatæ D. Virginis Brug. gestorum... jam pridem renovatum et in meliorem ordinem redactum, jussu R^di adm. D. Gaspari de la Torre... Apostolicæ Sedis prothonotarii, civitatis Brugensis præfatæque ecclesiæ D. Virginis præpositi moderni... conscriptum, atque suis successoribus relictum et traditum per Dñm ac Magistrum Andream de Vos pbrum ejusdemque ecclesiæ D. Virginis canonicum, anno Domini* 1626. Reg. Ms. des archives de Notre-Dame. Ce mémorial écrit par le chanoine André de Vos a été continué par d'autres mains, après sa mort. C'est à cette source qu'a puisé G. Tanghe, auteur de l'ouvrage: *Panorama der kerkdienaers van O. L. V. te Brugge,* Brugge 1866.

(3) Les lettres par lesquelles Gaspar de la Torre nomme le chanoine De Moor son *vicaire*, donnent des détails plus amples sur les pouvoirs du prévôt.

Durant les offices du chœur, auxquels il était tenu d'assister tous les jours, il recevait les marques de distinction dont on honore les prélats.

L'eau bénite lui était présentée, le diacre l'encensait, le sousdiacre lui portait la paix d'après le cérémonial des évêques. La messe conventuelle, qu'il chantait aux grandes fêtes, ressemblait à une messe pontificale. Dans les processions de Notre-Dame, auxquelles il ne présidait pas lui même, le prévôt marchait derrière l'offiiciant. Dans les processions générales, il prenait rang parmi les abbés, en chape, et avait le droit de porter la précieuse relique du saint Sang, bonnet en tête. De même que dans sa collégiale, un prie-Dieu avec tapis et fauteuil lui était réservé dans les églises de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine.

Pendant l'été le prévôt portait l'aumusse d'hermine (1); pendant l'hiver, il était revêtu de la *cappa magna* avec traîne, soutenue par son caudataire. Lorsqu'il se rendait à l'église ou en revenait, ou bien lorsqu'il marchait en chape dans les processions, un chapelain le précédait portant son aumusse.

Après la prise de possession de la prévôté, l'édilité envoyait au nouveau prévôt les armes

---

(1) Aumusse, *almutium*. Vêtement porté par les chanoines, depuis le 11e siècle, pendant l'office des heures canoniales. C'était à l'origine une cape ou pélerine plus ou moins longue, terminée par un capuchon en laine, feutre ou toute autre étoffe le plus souvent fourrée. Voir, pour tout ce qui concerne la forme et les usages de l'aumusse, VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, T. III. *Vêtements* etc. Paris 1869, pp. 31 sqq. et VICTOR GAY, *Glossaire archéologique du moyen-âge et de la renaissance*, T. I. Paris 1887, pp. 85, 86.

de la ville de Bruges, gravées sur une plaque en argent, et lui permettait de les porter ou de les écarteler avec les siennes ([1]).

Les prévôts de Notre-Dame s'attribuaient le privilège de porter le titre de *prévôt de Bruges.* De nombreuses difficultés surgirent à ce sujet, au cours du 18e siècle.

En 1705, l'évêque Guillaume Bassery cita François van Afferden devant le conseil de sa Majesté, qui décréta (5 novembre) : que le prévôt de Notre-Dame pouvait porter le saint Sang, le bonnet en tête, qu'il resterait en possession du droit d'avoir, en l'église de Saint-Gilles, un prie-Dieu, avec tapis et fauteuil, mais qu'il aurait à justifier ses droits au titre de prévôt de Bruges. Le procès fut vidé sous l'évêque Henri van Susteren, qui, le 14 juillet 1729, obtint du conseil privé de Bruxelles une sentence en vertu de laquelle le prévôt de Notre-Dame ne pourrait plus dorénavant se servir du titre contesté. La même sentence ordonnait au prévôt Jean de Villegas de changer l'inscription " *Divæ Mariæ hac in civitate Brugensis præpositura* ", placée au dessus de la maison prévôtale, en : *Divæ Mariæ hac in civivate Brugensi præpositura* " ([2]).

([1]) Jean de Bourgogne, 25e prévôt, fit usage des armes de la ville, comme on pouvait le voir autrefois sur un vitrail de la salle capitulaire. Les tapis fabriqués pour le siège prévôtal, sur l'ordre de Gérard Thol, 31e prévôt, témoignent que celui-ci fit de même. Remi Drieux, 32e prévôt, imita l'exemple de son prédécesseur. (André de Vos, *Compendium* etc.) Pierre Tristram, 34e prévôt, portait parti *Bruges* et parti *Tristram.*

([2]) Voir : *Motivum juris sive deductio qua documentorum a præposito ecclesiæ collegiatæ B. Mariæ Brugis exhibitorum inanitatem*

En vertu des lettres de fondation de la collégiale, le prévôt devait être élu par les chanoines, sans intervention du pouvoir civil. Le chapitre exerça ce droit jusqu'au 16e siècle, époque à laquelle le Pape Léon X accorda à l'empereur Charles-Quint le privilège " de nommer et pourvoir aux abbayes, prévostés, prieurés et aultres dignités telles personnes qui soient souffisantes, idoines et qualifiées ". Depuis ce temps, le corps capitulaire, après avis de la nomination faite par le souverain, procédait à l'élection du candidat désigné et demandait sa confirmation à l'évêque.

Remi Drieux, licencié *in utroque jure*, conseiller du grand Conseil de Malines et maître aux requêtes, est le premier prévôt de Notre-Dame qui fut nommé par le prince. Philippe II le pourvut de la dignité prévôtale, le 20 juin 1558. Les chanoines l'élurent, le 24 du même mois, et Gilbert d'Ongnyes, vicaire-général de Charles de Croy, évêque de Tournai, confirma l'élection le 13 juillet. Deux jours après, le chapelain Remi Penninc prit possession de la prévôté au nom de Drieux. Le nouveau prévôt avait à peine fait sa joyeuse entrée (6 août 1559) que déjà, forcé par ses fonctions judiciaires de résider à Malines, il dut songer à se faire remplacer pour l'administration de sa collégiale [1].

---

cæsareæ ac catholicæ Majestati summa cum observantia exponit Henricus Josephus, episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius.

(1) " Quoniam nos Ser. Mag. Mechliniæ in supremo Consilio inpræsentiarum residentiam facere, justitiæque administrandæ ac negotiis publicis cum aliis consiliariis vacare voluit, ideoque

Le curé de la première portion, Jean de Clerck (16 août 1559), les chanoines Charles Willaert (16 août 1563) et Remi Drieux, fils de Maurice (24 avril 1566) furent successivement ses *vicaires*. Élevé au siège épiscopal de Bruges (¹) en 1569, il conserva son titre de prévôt de Notre-Dame jusqu'au 31 mai 1577 (²). L'administration de l'église fut alors confiée à Martin Haeghedoorne, choisi par les chanoines comme *président* du chapitre. François Van Hove lui succéda, le 14 avril 1578, et fut maintenu dans sa charge pendant le reste de la vacance de la prévôté.

Cette dignité était donc vacante depuis bientôt dix-neuf ans, lorsque Philippe II y éleva Gaspar de la Torre.

---

nondum possumus in ecclesia nostra continue personaliter residere; ne per absentiam nostram ecclesia nostra in his quæ nobis ex officia incumbunt creditaque sunt aliquod patiatur detrimentum, idcirco *etc.* " — *Acta capit. B. M. V. Brug.* 16 Aug. 1559.

(¹) Déjà en 1560, Remi Drieux avait été nommé évêque de Leeuwarden. Mais les troubles survenus en Frise l'empêchèrent de résider dans son diocèse, et, avant son sacre, il fut transféré à Bruges.

(²) " D. Mattheus Neufville declaravit de mandato R^mi Brugensis... quod (R^mus) non intendat deinceps se intromiscere causis seu negotiis capituli *etc.*" — En note marginale on lit: " Per hanc actam declarat R^mus Episc. se habere pro deserta præposituram hujus ecclesiæ et omnia negotia ecclesiæ capitulo committere." — *Acta cap. B. M. V.* 31 Maii. — Beaucourt de Noortvelde (*Description historique de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame à Bruges*, Bruges 1773, p. 212) et G. Tanghe (*Panorama der bekende kerkdienaers van O. L. V. te Brugge.* Brugge 1864 blz. 35) se trompent lorsqu'ils affirment que Remi Drieux ne résigna la prévôté qu'en 1584. Ils s'en rapportent sans doute à une note marginale du *Compendium*, qui renvoie aux actes épiscopaux, à la date du 4 avril. Or, dans les *acta episcopatus* rien n'est consigné à cette date.

La nomination de Gaspar de la Torre fut communiquée au chapitre, le 5 mai 1597, par l'intermédiaire de Jean Cerezo, prébendier de Saint-Donatien et de maître Lambert Sproncholf, avocat (*taelman*) de la ville de Bruges. Invités par ceux-ci à procéder à l'élection du candidat royal, les chanoines le choisirent à l'unanimité pour leur prévôt, le 22 du même mois. L'élection fut confirmée par l'évêque de Bruges, Mathias Lambrecht, le 21 juin suivant; mais ce ne fut que le 4 septembre 1600 que Gaspar prit possession de la prévôté par son procureur Jean de Cerezo. Il différa même son intronisation jusqu'au 29 juillet 1601 (1).

Avant le 16e siècle, on ne trouve pas de traces d'une réception solennelle de prévôt. Ces fêtes de joyeuse entrée, plus grandioses dans la suite, surtout sous les prévôts Mégrode de Liedermans, de Villegas et van der Stricht, se faisaient d'abord assez simplement.

Voici d'après le procès-verbal, consigné dans les actes capitulaires de Notre-Dame, avec quelles cérémonies eut lieu la réception de Gaspar de la Torre, en tout semblable d'ailleurs à celle de Remi Drieux.

Le jeudi, 26 juillet 1601, le chapitre informé que le nouveau chef venait d'arriver en ville, convoqua tous les membres de la communauté en

(1) L'écart entre la date de la nomination (25 janvier 1596) et celle de la joyeuse entrée de Gaspar de la Torre (29 juillet 1601) a été, pensons-nous, l'occasion de l'erreur commise par plusieurs auteurs (André de Vos; Tanghe) qui attribuent aux archiducs Albert et Isabelle la nomination de Gaspar.

réunion plénière. En vertu de la résolution qu'on y prit, les chanoines Jacques de Tollenaere et François de Buusere, ainsi que le secrétaire Remi Rommel, furent délégués auprès du prévôt pour le complimenter et lui offrir deux sétiers de vin de France (1).

Le dimanche suivant, jour fixé pour la joyeuse entrée, tous les membres du chapitre et le personnel complet du chœur, *in habitu chori*, précédés des bannières, du porte-verge et de la croix, se rendirent processionnellement jusqu'à la maison prévôtale (2), au son des cloches (3). A leur arrivée, le prévôt, vêtu du rochet et de la chape précieuse, dite de l'empereur Maximilien, et accompagné d'un chapelain portant son aumusse, s'avança au devant du cortège. Dans la suite nombreuse on remarquait : Mathias Lambrecht, évêque de Bruges, Charles Philippe de Rodoan, évêque de Middelbourg (4), Jean Bourrier, abbé de St. André, Mathieu de Longuespée, abbé de l'Eeckhoutte, Nicolas de Heere, doyen de la cathédrale, Jean Baptiste Baten, archidiacre,

(1) " Nicolao de Beer mercatori vini pro duobus sextariis vini francici per obdientiam ex ordinatione communitatis emptis et præsentatis R^{do} D. Præposito in sua intronisatione 29 Jul. 1601 XLVII lb. II s. par. " — *Computus obedientiæ* 1597-1602,

(2) La maison prévôtale était située au Dyver. Elle est occupée aujourd'hui par M. Dambre, chanoine-pénitencier.

(3) " Campana majori sonante, reliquis timpanisantibus ".

(4) Sacré le 8 octobre 1600, dans l'église collégiale de Saint-Martin, à Alost, par l'archévêque de Malines, Mathias Hovius, de Rodoan ne put jamais prendre possession du siège de Middelbourg, la Zélande étant toute entière sous la domination des États fédérés.

Servais de Quinquere, archiprêtre, Remi Drieux, official, Nicolas vande Woestyne, Antoine de Ceuninck, Jean de Cerezo, Philippe Lepelaere, chanoines de Saint-Donatien, Georges de Momorency, grand-bailli de Bruges et du Franc, Jean de Groz, écoutête, Guillaume de Boodt, bourgmestre des échevins, Mathias Dagua, bourgmestre des conseillers, Jean Breydel, premier échevin, François de Groote, premier pensionnaire, Jean-Baptiste van Belle, greffier civil de Bruges; Philippe van Maldeghem, Charles van Hecke et Vincent Zeghers, bourgmestres du Franc, Adrien Baltin, Jean Vlaminck, César Veranneman, pensionnaires du Franc, les maîtres de la fabrique d'église et de la table des pauvres avec leur receveur, enfin les membres de la famille de la Torre.

Le chanoine Jacques de Tollenaere adressa au prévôt un discours de bienvenue et le cortège se remit en marche vers la collégiale. Le prévôt, arrivé au chœur, prie pendant quelques instants au pied du maître-autel, se retire à la sacristie pour déposer la chape et prendre l'aumusse, puis, en société des chanoines, se rend dans la salle capitulaire et y prête le serment propre à sa dignité. Après avoir pris possession du siège prévôtal, il donne le baiser de paix à tous ses confrères et se dirige de nouveau vers le chœur, où les deux plus anciens chanoines le conduisent à la stalle du prévôt. Le chant du *Te Deum* et la célébration de la messe solennelle terminent la cérémonie religieuse. Le prévôt, précédé du porte-verge et entouré des notabilités ecclésiastiques et civiles, regagna

sa maison, où il offrit à toute la communauté de Notre-Dame et à ses autres invités un généreux festin [1].

Une coïncidence, digne d'être relevée, que le procès-verbal ne relate pas, mais dont le souvenir est conservé par le témoignage d'un chanoine contemporain [2], c'est la visite faite à Bruges, ce même jour, par l'archiduchesse Isabelle, infante d'Espagne. La princesse assista à la grand messe à Notre-Dame et fit ensuite la visite de la collégiale. Elle vénéra l'épine de la couronne de N. S. qu'on y conservait [3], la relique insigne de la vraie croix, les reliques de saint Boniface et de ses compagnons martyrs, examina avec un vif intérêt les précieux ornements sacerdotaux donnés autrefois par l'empereur Maximilien en mémoire de sa femme, Marie de Bourgogne, et admira les magnifiques tombes

---

(1) Acta cap. R. M. V. Brug. 26 et 29 Jul. 1601.

(2) André de Vos, *Compendium* etc. André de Vos était un enfant de l'école Bogaerde. Les gouverneurs de cette institution l'envoyèrent à Louvain, où il prit la grade de maître-ès-arts. Après avoir exercé les fonctions de professeur à l'école Bogaerde, pendant deux ans, il put retourner à Louvain pour y faire ses études de théologie. Mais il fut bientôt rappelé à Bruges par les gouverneurs, pour succèder à Chrétien Janssens dans la régence de l'école, en 1621. En 1624, de Vos était vicaire de la 4e vicairie de Notre-Dame; en 1625, bénéficier de la chapellenie *de gremio chori*, fondée dans la chapelle de Sainte-Catherine; en 1626, chanoine de la 3e prébende; en 1627, chanoine de la 4e prébende. Il mourut le 8 mai 1628.

(3) Cette relique insigne est ainsi mentionnée dans l'inventaire de 1680: " Item een silver casken daerinne bewaert ende ommeghedraghen wort eene doorne vande croone Ons Heeren. " — *Resolutiebouck vande kerckmeesters*, fol. 176vo — Aujourd'hui on ne l'énumère plus parmi les objets précieux de l'église de Notre-Dame.

de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, placées au milieu du chœur.

Gaspar de la Torre occupa la dignité prévôtale pendant plus de trente ans.

L'église de Notre-Dame avait beaucoup souffert de la part des gueux, qui dominèrent à Bruges de 1578 à 1584. Les sectaires l'avaient pillée, saccagée et convertie en magasin à tourbes et en étable de vaches (1).

Déjà le *président* du chapitre, qui était à la tête de la collégiale pendant la vacance de la prévôté, avait, de concert avec les marguilliers, fait quelques restaurations (2). Mais Gaspar de la Torre fut l'homme providentiel, envoyé pour réparer les désastres.

De 1601 à 1631, l'église recouvra son ancienne

---

(1) " De kercke van binnen alle ghebroken ende aen den eenen kant eenen turfhouck afgemaeckt, oock daer of een coestal; doxael, cloyture ende alle de kercke gheruineert ende gheprofaneert. " — *Lamentatie van Zegher van Male behelsende wat datter aenmerckensweerdig geschiet is ten tyde van de geuserie ende de beeltstormerie binnen ende omtrent de stadt van Brugghe*, publiée par la *Maetschappy der vlaemsche bibliophilen*. Gent 1859, blz. 9.— L'église de Notre-Dame fut réconciliée par Remi Drieux, le mercredi 15 Juillet 1584.

(2) Les ornements sacerdotaux, parmi lesquels ceux donnés par l'empereur Maximilien, confisqués par la commission des biens ecclésiastiques, avaient été réclamés auprès de Nicolas Colve, membre de cette fameuse commission, et restitués. — Voir la sentence du grand conseil de Malines, en date du 13 janvier 1590, confirmant la sentence du collège des bourgmestre et échevins de Bruges, (23 février 1585) et celle du conseil de Flandre, (16 juillet 1585, en vertu desquelles Nicolas Colve avait été condamné à restituer les ornements tels qu'ils sont décrits dans l'inventaire, donné le 17 août 1580, aux membres de la commission des biens ecclésiastiques. — Archives de Notre-Dame, F. 133.

splendeur et reçut de nouveaux embellissements, grâce à la générosité ou à l'initiative du prévôt[1].

Il est regrettable que son biographe n'ait pas donné plus de détails sur ces restaurations et ces embellissements. Toutefois, en parcourant les différentes parties de l'édifice, depuis la tour jusqu'au sanctuaire, nous verrons que Gaspar de la Torre était dévoré de zèle pour la beauté de la maison du Seigneur.

" En 1524, dit J. Gailliard [2], on reconstruisit la partie de la tour qui s'élève depuis le couronnement jusqu'au faîte. Quand elle fut achevée, on la couvrit d'une grande pierre blanche qui avait vingt-sept pieds de périmètre, et qui faisait saillie d'un pied et demi au moins. On conçoit les peines, les efforts et même tout l'art qu'il fallut pour placer à pareille hauteur une pierre de cette dimension. Sur cette base ainsi élevée dans les airs, on fit encore, pour completer la flèche, trente pieds de construction. Puis une croix, surmontée d'un coq, fut placée sur le tout et comme les deux objets, croix et coq, avaient ensemble une hauteur de quinze pieds, il en résulte que depuis la pierre qui sert de couverture, la flèche a encore quarante-cinq pieds d'élévation ".

Vers 1600, la flèche menaçait ruine. C'est sous

---

(1) " Plurima denique hujus præpositi tempore videntur restaurata quæ per mala tempora jam nuper fuerant destructa : minuta quæque relinquo, quæ ad ornatum hujus ecclesiæ, tum sumptibus ejusdem præfati præpositi, tum alienis ipso suadente et consentiente facta fuere. " — André de Vos, *Compendium*, etc.

(2) *Ephémérides brugeoises*, p. 177.

Gaspar de la Torre que les restaurations furent entreprises et terminées (1610), aux frais de la fabrique et au moyen d'aumônes et de subsides accordés par la ville [1].

La sonnerie, avant les troubles religieux, se composait de nombreuses cloches, dont sept sont connues:

1° La plus grande cloche, *Marie*, fondue en 1341, par maîtres Albert et son fils Herman, d'Utrecht, sous le prévôt Jean de Cadzandt [2].

2° La cloche *Catherine*, fondue également en 1341 par les mêmes.

3° La cloche *Boniface*, moyenne entre les deux premières, coulée en 1344, par les mêmes, sous Jacques de Sceutelaere. Cette cloche subit une refonte sous Richard de Capella, et cinq nouvelles cloches sortirent de l'opération à savoir :

Boniface, du poids de 7124 livres.

4° *Benoît*, pesant 5625 livres.

5° *Pierre*.

6° *Paul*.

7° *Agnès*, clochette pesant 894 livres.

Pierre et *Paul* avaient un poids égal.

---

(1) "Anno D[i] 1610 suprema pars hujus spectabilis turris, quæ casum minabatur, magnis ecclesiæ hujus sumptibus fuit reparata : quibus sumptibus civitas quoque succurrit. " — André de Vos, *Compendium* etc.

" Ædilibus fabricæ nostræ pro speciali ac gratuito dono ipsis per communitatem concessa in subsidium reparationis turris II[c] lb. par. " — *Computus obedientiæ* B. M. V. 1597-1602.

(2) Elle portait l'inscription: " M. C[ter] X[quat]. I. fuderunt ambo mri me Pater Albertus, Hermannus f[s]. ejus. Effugo dæmonia sonitu. Vocor ergo [sic] Maria ". — *Resolutiebouck vande kerckmeesters* 1584-1696, fol. 4 v°.

Le 17 Novembre 1578, sous le règne des gueux, le magistrat imposé par le prince d'Orange, ordonna aux églises de dépendre et de céder toutes les cloches inutiles au service religieux, sous prétexte de faire servir le métal au paiement de l'artillerie, de la poudre, du salpêtre et des autres munitions de guerre, achetées en vue de la défense de la ville. Dans la sonnerie de Notre-Dame, sept cloches, désignées par les échevins, furent condamnées (1). De ce nombre n'étaient pas *Marie*, *Pierre* et *Agnès*.

---

(1) La pièce suivante nous apprend comment les marguilliers tâchèrent de décharger leur responsabilité.

Acte ende ordonnantie vandie van Brugghe nopende het weeren vande clocken.

"Alzo de kerckmeesters vande zeven parochiekercken ontboden zijnde bijden collegie van scepenen der stede van Brugghe ende verstaen hebbende de redenen die scepenen ghevoert hadden tot lichten van alle noodeloose clocken, ende bij het weiren den goddelicken dienst en zoude werden verachtert of gheprejudiciert, zoo die in veel steden ende landen gheoeffent ghedaen ende ghe-exerceirt wort met minder geluut van clocken ende schallen, hadden verclaerst dat zijlieden bezworen hebbende de voorderinghe vande kercken ende zonderlinghe niet te alienerene noch laeten alieneren de goedinghen van dien, tot het afdaelen ende weiren vande clocken vande voorscreven kercken ten fijne hemlieden vertoocht, gheen consent draghen en mochten, emmers zonder den speciaelen consente van alle de parochiaenen daerof den cost ghedreghen hebbende, daerover gheroupen ende daeromme ghebeden daeraf verdreghen te zijne, met verclaerse nochtans dat indien scepenen noodtlick vonden alzo ghedaen te zijne tot stededienste, dat zij hemlieden als overkerckmeesters zouden obedieren midts hebbende acte van ordonnancie tot huerlieder ontlastijnghe in toecomende tijden, voornoemde collegie nemende danckelick huerlieder obediencie ende bij faulte van andere middele ghedwonghen zijnde provisie te makene van clockspijse ende metaele in goede quantiteijt omme te betaelene 't gheschot pouder salpetre ende andere munitien van oirloghe gecocht tot stede tuitie ende bewarenesse, heift de zelve kerckmeesters ghe-

En effet la cloche *Marie*, fêlée en 1590 (¹), fut refondue, le 26 juin 1592, par Marc le Serre, fondeur brugeois, et bénite solennellement, le 9 décembre suivant, par l'évêque Remi Drieux (²). Elle pesait alors 8888 livres, et sa refonte coûta 600 florins (³). Quelque temps après, une fêlure

---

ordonneirt ter voorscreven Resolutie te staene ende obedierene ende speciaelick den kerckmeesters van Onser Vrauwe kercke te laeten afdaelen ende weiren zeven clocken aldaer gheteeckent omme gheemploieert te wordene ten voorscreven fijne onder belofte van hemlieden ter cause van dien jeghens elck te garanderene, daerof de zelve kerckmeesters versochten acte de welcke heml. was gheconsenteirt bij desen. Ghedaen ter camere den XIXen dach van November XVc acht ende tzeventich."

DE GROOTE.

Archives de Notre-Dame, litt. F, n° 132.

(¹) " Op den 25 Sept. 1591 wiert afghelaeten de groote clocke deser kercke ghenaemt Maria, uut causen zy onghebruycklyk was als haeren soon verloren hebbende midts eene deurgaende schronghe daer inne ghecommen ende deurslaghen wesende vanden clippele, ende is de zelve ghestelt gheweest inde voorkercke voor t'cruyce, omme te verwecken de devocie vande parochianen en andere persoonen de kercke frequenteerende, tot aelmoessen ende middel te cryghen om de zelve te herstellen in haer eerste wesen, welcke clocke (volgens t'jugement van eenen yegelyck) de beste van gheluyde 't haeren tyde binnen der stede van Brugghe wesende." — *Resolutiebouck vande kerckmeesters* 1584-1696, fol. 4 v°.

(²) Etaient présents à la cérémonie comme parrains : Longuespée; abbé de l'Eeckhoute Jean de Vivas, gouverneur de l'Écluse; Jean Pardo, seigneur de Frémicourt, bourgmestre des échevins; Martin Lem; Jean Bapt. Van Belle, greffier civil; Charles Breydel, greffier criminel; comme marraines: mesdames de Montmorency; van Nieuwlandt; van Meulebeke; Catherine de Matança; Catherine Wynckelman, veuve d'Henri Anchemant. La cloche reçut l'inscription : " M. Cter Xquat. tq. semel formata prius sum ". — *Resolutiebouck* etc. fol. 6ro.

(³) " Wierdt bevonden te wegen 8888 ℔ en quam te costen zoo van verghieten als op te winden, vast te maecken en een jaer goed te houden ter somme van VIc guldens. " — *Resolutiebouck* etc. l. c.

s'étant produite de nouveau, Marc le Serre refondit la cloche ([1]) une seconde fois, le 28 juillet 1604, et l'évêque Charles Philippe de Rodoan la bénit, le 18 août suivant. L'archiduc Albert voulut bien être parrain ([2]) de *Marie* et assister en personne à la cérémonie de la bénédiction ([3]).

La présence de cet auguste personnage fut précieuse pour l'église de Notre-Dame. A la demande du prévôt, Gaspar de la Torre, le prince céda gracieusement une pièce d'artillerie, gisant hors d'usage au bourg. La fonte de ce métal donna une nouvelle cloche, qui fut bénite par l'évêque de Bruges, le 30 novembre 1605, et reçut le nom de *Boniface*. Un peu moindre que *Marie*, qui pesait 9600 livres, *Boniface* n'en pesait que 7028 ([4]).

La clochette *Agnès* étant fêlée à son tour en 1628, il fut résolu de la remplacer par une cloche plus grande, d'un timbre égal à celui de *Pierre*. L'exécution de ce projet fut confiée à Joseph

---

([1]) La fabrique reçut du prévôt et du chapitre 50 ℔.; du clergé et des quatre membres de Flandre, 50 ℔.; des paroissiens 56 ℔. 19 s. 2 gr.; des parrains et marraines 41 ℔. 1 s. Un tronc placé près de la cloche avait fourni 7 ℔. 7 s. 1 gr.—*Resolutiebouck* etc. l.c.

([2]) Les autres parrains étaient Charles Breydel; Gaspar de la Torre; Jean van den Berghe, abbé d'Eeckhoute; Mathias Dagua, bourgmestre des échevins; Anselme Adornes, bourgmestre de la commune; les deux bourgmestres du Franc; François de la Torre, etc.; les marraines étaient: Mesdames van Crosyles [de Croiselles?]; van Maldeghem; van Inghene [de Ingenuland?]; van Nieuwlande, etc. —*Resolutiebouck van de kerckmeesters*. 1584-1696, fol. 12.

([3]) "Ipse R. D. præpositus junctim cum sereniss. principe funem traxit." — André de Vos, *Compendium*, etc.

([4]) *Resolutiebouck*, etc., fol. 12 et 13.

Michelin; celui-ci fit la fonte le 31 mai 1629, et, le 10 juin, la cloche fut dédiée, par l'évêque Denis Christophori, au saint roi Gaspar, patron du prévôt, qui avait supporté tous les frais.

Ce don du prévôt de la Torre était magnifique, si l'on considère qu'*Agnès* ne pesait que 894 livres, tandis que *Gaspar* avait un poids de 3754 (1). Aussi les marguilliers en témoignèrent-ils leur reconnaissance en dressant un acte, en date du 30 juillet, par lequel ils prennent à perpétuité, pour eux et leurs successeurs, les engagements suivants: A toutes les fêtes de la sainte Vierge, pour lesquelles il n'existe pas de fondation touchant la sonnerie, on fera sonner les grandes cloches (2); on entretiendra en état de propreté l'épitaphe du prévôt, notamment à l'approche de l'Epiphanie et de la Sainte-Marthe; les statuettes, qui ornent le mausolée de la famille de la Torre, seront fixées et réparées aux frais de la fabrique (3); si jamais, soit à cause de fêlure, soit pour d'autres motifs, la cloche *Gaspar* devait subir des changements ou une refonte, on respectera ou on reproduira la légende y inscrite et rappelant le nom du donateur Gaspar de la Torre, sous peine de restitution (4).

---

(1) Joseph Michelin reçut 3 ½ d. gr. par livre de métal, pour la fonte. Le prix du métal n'est pas indiqué ici; mais pour les cloches *Marie*, (minor) et *Benoît*, on le paya à raison de 10 ½ s. par. la livre.

(2) "Met het groot geluyt".

(3) "De cleene personagien met ysere pinnekens zullen vast ghemaeckt worden, en doen repareren 't gone datter alsnu ghebroken is".

(4) *Resolutiebouck* etc., fol. 18v, 19.

La suite de l'histoire de la sonnerie de Notre-Dame nous montre que les marguilliers, successeurs de ceux qui prirent ces engagements, furent fidèles à exécuter la promesse de leurs devanciers.

Le 7 juin 1658, la fabrique céda *Boniface* et une petite clochette à Robert de la Villette, en échange de deux cloches que ce dernier avait achetées à Charles d'Argenteau, abbé de Bergues-Saint-Winoc (1). Elles s'appelaient *Marie* (*minor*) et *Benoît*, et pesaient, la première 6524 livres, la seconde 4448 livres.

Leur séjour dans le campanile de Notre-Dame ne fut pas de longue durée. En 1675, les deux *Marie* (*major et minor*) étaient fêlées. Les fabriciens chargèrent Charles Blanpain de les transformer en

(1) La sonnerie de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc comptait 33 cloches. Pour subvenir à l'entretien des religieux complètement ruinés par la guerre, l'abbé fut autorisé à vendre les cloches : "Franciscus Persyn.... archidiaconus eccl. cath. Iprensis, vicarius generalis Ill^mi ac R^mi D. Episcopi Iprensis.... Notum facimus quod cum nobis pro parte R^di adm. D. Abbatis necnon RR. DD. Prioris et cæterorum de capitulo monasterii abbatialis St.-Winoci Bergis nostræ diœcesis expositum sit quod, per diuturna bella, bona monasterii prædicti distracta sint, tam per imminentes hostes Francos et Anglos ac exercitum nostrum a multo tempore cira illas partes manentem, supplicantes ad extremam fere necessitatem redacti sint, ac ipsorum campanæ evidenti periculo expositæ sint ne in hostium manus deveniant, dum ne obulum prædictis supplicantibus supersit quo easdem redimere possint, utpote ære alieno portionibus 30 circiter pastorum ac aliis oneribus gravatis, nulla spes supersit aliquid ex bonis recipiendi, petentes propterea quatenus in venditonem præfatarum campanarum consentire vellemus, ut ipsorum creditoribus ac familiæ præfati monasterii alimentationi satisfieri possit, Nos attendentes hujusmodi requisitionem esse justam... consentimus in alienationem campanarum prædictarum... Ipris 2 aprilis 1657." — *Resolutiebouck* etc., fol. 47^v. 48.

deux nouvelles cloches, dont l'une pèserait environ 9010 livres, l'autre 6424, et qui feraient accord avec *Gaspar*, *Benoît* et *Pierre* (24 juin 1676).

Mais les musiciens experts, ayant exprimé l'avis que dans ces conditions on n'obtiendrait pas l'accord désiré, il fut résolu de dépendre aussi les cloches *Benoît* et *Pierre*, gravement entamées d'ailleurs par l'usure, et d'en employer le métal pour fondre une troisième nouvelle cloche du poids de 5500 livres, et pour donner aux deux plus grandes respectivement un poids de 10.000 et de 7500 livres.

Blanpain accepta le nouveau contrat (17 juillet 1676) et se fit fort d'harmoniser les trois cloches (1). Malheureusement le fondeur ne réussit pas. Dans un premier essai, la partie supérieure du four se détacha et tomba dans le métal encore en fusion. Au second essai, le métal s'échappa du four avant la fonte. Au troisième essai, la fonte se fit, mais à cause de la mobilité du sol, les moules bougèrent et laissèrent couler une partie du métal. Blanpain n'ayant pu réparer son honneur dans un quatrième essai, la fabrique s'adressa à Melchior de Hase, d'Anvers, et lui confia la fonte de deux cloches dont l'une devait peser 14.000 livres, l'autre 9500 livres (9 août 1679).

De Hase fut plus heureux que Blanpain. *Marie*, du poids de 12.295 et *Boniface* du poids de 8602 livres, furent bénites par l'évêque François de Baillencourt, l'une le 28 avril et l'autre le 4 août 1680.

(1) *Resolutiebouck* etc., fol. 154-155.

Marie et *Boniface* n'étaient pas en harmonie avec *Gaspar*. C'est pourquoi, le 13 avril 1682, les marguilliers prirent la résolution de faire refondre cette dernière cloche, et chargèrent de l'opération Alexis Cambron. Le 21 juin de la même année eut lieu la bénédiction de la cloche qui, suivant l'engagement pris par la fabrique vis-à-vis du prévôt de la Torre, reçut le nom de *Gaspar*.

Cette cloche fait encore partie de la sonnerie de Notre-Dame. On sait que le bourdon suspendu au beffroi des Halles de Bruges n'est autre que la cloche *Marie*, enlevée à l'église de Notre-Dame au commencement de ce siècle.

L'intérieur de l'église s'enrichit aussi d'un grand nombre d'ornements, sous Gaspar de la Torre.

D'abord, en 1618, douze statues en pierre blanche dorée, représentant les douze Apôtres, furent adossées contre les piliers de la grand' nef. La plupart de ces statues étaient des dons particuliers de marguilliers ou d'autres personnes riches, comme le témoignent encore aujourd'hui les inscriptions que portent leurs socles (1).

Cet acte de dévotion donna naissance, l'année suivante, à la confrérie des douze Apôtres, dont le Pape Paul V approuva l'érection et à laquelle il accorda plusieurs indulgences plénières, en 1625 (2).

---

(1) Aujourd'hui on a restauré toutes ces statues. La statue du Sauveur, qui se trouve au fond de l'église, doit être de date plus récente. Elle n'est pas mentionnée dans la résolution des marguilliers du 20 novembre 1616. — *Resolutieboucк* etc., fol. 15.

(2) Un indult pontifical, du mois d'août 1625, accorde une indulgence plénière à gagner le jour de l'admission dans la confrérie,

A cette occasion, les confrères obtinrent l'autorisation d'établir à leur usage une chapelle sous l'arcade reliant deux piliers du côté sud, entre le chœur et la chaire de vérité, et de la clôturer par une balustrade en bois. Cette chapelle construite en 1626, s'appela la chapelle des douze Apôtres (1).

La même dévotion inspira l'acquisition d'une superbe couronne de lumières en cuivre, portant douze branches, avec les figures des douze Apôtres. Ce meuble, exécuté dans les ateliers de Grégoire van Halle, de Gand, pour le prix de 1600 florins, fut suspendu au milieu du vaisseau, en face de la grande statue de la sainte Vierge, en 1625 (2).

à l'article de la mort, aux fêtes de la Très Sainte Trinité et des Apôtres S.S. Pierre et Paul.—Archives de Notre-Dame, litt. G.16.

Notons en passant, qu'en 1610, sous Gaspar de la Torre, la confrérie de la sainte Croix, érigée dans la collégiale, fut agrégée à l'archiconfrérie de la sainte Croix, établie à Rome dans l'église de Saint-Marcel. — Arch. de N. D., litt. G. 15. Voir aussi: *Kort begryp der historie van het H. Cruys van onzen Salig-maecker Jesu Christi. namentlick van het groot stuck 't welke rust ende gheeert wordt in de collegiale kercke van Onze Lieve Vrouwe, binnen de vermaerde stadt van Brugghe.* Tot Brugghe by Paulus Roose, woonende in de Wollestraet in de vier *Evangelisten.*

(1) Voir l'acte d'autorisation dans Beaucourt de Noortvelde, *Description historique* etc., p. 116. — C'est dans cette chapelle qu'est inhumé l'historien Olivier de Wree, connu sous le nom de *Vredius.*

(2) " Anno Dni 1625 die decimo quarto mensis augusti pridie Assumptionis gloriosissimæ Dei matris appendi vidimus in medio hujus ecclesiæ, coram ejusdem Dei matris imagine coronam speciosam, Gandavi opere celeberrimi artificis Gregorii van Halle fusam, valoris mille sexcentorum florenorum, quos sumptus ecclesiæ hujus fabrica sustinuit. " — André de Vos, *Compendium* etc. — Vers la fin du siècle dernier, dit Gailliard (*Ephémérides brugeoises*, p. 215), ce lustre tomba pendant la nuit et se brisa sur les dalles. Les statuettes existent encore et peuvent se voir dans la chambre des marguilliers.

En 1629, une dame pieuse, Marie de Meulenaere, fille de Guillaume, dota la chapelle des Corroyeurs d'une statue de sainte Anne, leur patronne. En outre, elle fit don d'une paire de bracelets en or, à charge pour la fabrique de faire brûler un cierge devant la statue pendant la grand' messe et le salut (1).

Avant de pénétrer dans le chœur, jetons un coup d'œil sur le jubé; nous y trouverons également des souvenirs qui datent du temps de Gaspar de la Torre.

Autrefois les cinq arcades du jubé reposaient sur six piliers en pierre. En 1610, on les remplaça par des piliers en marbre. Quelques années auparavant (1594), la fabrique s'était adressée à Jean Aerts pour la confection de huit statues. L'une d'elles, celle de saint Boniface, fut adossée contre le jubé, du côté du chœur. Les sept autres furent placées sur les arcades du côté de la nef : un groupe, composé de la statue de la Vierge et de celles de deux autres saints, occupait l'arcade du milieu; les statues des quatre Evangélistes dominaient les arcades latérales. En 1610, cinq statues d'anges tenant un chandelier d'airain, furent placées sur le garde-corps de la galerie qui surmonte les arcades (2).

---

(1) *Resolutiebouck* etc., fol. 18ro.

(2) " Anno Dñi 1610, doxale huj. eccl. inferius superiusque novo resplenduit nitore : inferius marmoreis columnis suffultum est, ubi antea lapideis solummodo nitebatur; superius vero quinque angeli candelabrum æneum tenentes manibus volant, interpositis hinc inde pulchris sculpturis. " — ANDRÉ DE VOS, l. c. — *Resolutiebouck* etc., fol. 6ro. Le tableau représentant l'ancien intérieur de la collégiale, et qui est conservé dans la chambre des marguilliers, confirme en tout point la description que nous venons de faire du jubé.

La croix triomphale, de grande dimension, que l'on voit encore aujourd'hui au-dessus du jubé, avait été sculptée vers la fin de l'année 1600 par Robert Blomme (1). Mais alors le crucifix n'était pas isolé; au pied de la croix se trouvaient les statues de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jean.

Le chœur de la collégiale fut l'objet préféré de la munificence de Gaspar de la Torre.

Le généreux prévôt fit sculpter, à ses frais, pour la *cantoria*, un lutrin artistement travaillé et orné de ses armoiries, ainsi que deux sièges également bien ouvragés et munis de coussins, à l'usage des *cantores*. Pour compléter son don, il y ajouta deux bâtons de chantre, revêtus d'argent et surmontés, l'un d'une statuette de la Vierge Marie, l'autre de celle de saint Boniface. Les chanoines devaient s'en servir aux grands jours de fêtes. Ces statuettes, en argent, pesaient 7 marcs et 10 esterlins (2).

---

(1) *Resolutieboeck* etc., fol. 8vo. Ne serait-ce pas à cette occasion que la statue de la Mère de Dieu qui se trouvait sur le tref traversant le chœur, fut enlevée de là et placée dans la grand'nef? Cfr. p. 164, note 2 et p. 167, note 2.

(2) " Anno Dñi 1623, ad faciliorem commoditatem cantorum, pluteum novum sive stapellum artificiose scissum huic eccl. donavit præfatus præpositus, desuper insignibus ejusdem insertis; cui adjunxit duas sedes simili arte factas, suis pulvinaribus convenienter additis. Præterea dono dedit duos baculos cantorales ex argento, quos DD. canonici solemnioribus diebus in manibus tenent dum officio cantoris funguntur: in cujus unius summitate beata Virgo superaffixa, et in alterius sanctus Bonifacius splendet." — André de Vos, l. c. — " Item twee silver canterstocken geteeckent met de wapenen vanden heere proost la Torre waervan de twee opperste figueren met het pedestael wegen seven marck en thien inghelschen, ende de twee stocken beslegen met silver." — *Resolutieboeck* etc., fol. 139vo (Inventaire de 1673).

C'est aussi sous l'administration de Gaspar de la Torre que la fabrique fit l'acquisition d'une belle croix processionnelle en argent (1).

Entre le lutrin et le sanctuaire, on voyait une belle lampe en argent, suspendue au tref qui traversait le chœur et sur lequel avait reposé autrefois la grande statue de la Vierge (2). Cette lampe, d'une valeur de 36 livres de gros, était due à la générosité de Josine Ketels, qui l'offrit à l'église en 1614.

Le maître-autel, en marbre, avait été donné à la collégiale par Marie de Bourgogne. D'après J. Gailliard (3), Philippe II, roi d'Espagne et comte de Flandre, l'exhaussa et l'enrichit de plusieurs ornements, en 1558. Probablement que pendant les troubles religieux, le monument aura subi des détériorations. Toujours est-il qu'en 1610, cet autel fut de rechef exhaussé et orné de figures de l'ancien et du nouveau Testament. Le prévôt fit mettre au tabernacle une porte en argent, sur laquelle les armoiries des de la Torre étaient gravées (4). Il légua

---

(1) André de Vos, l. c.

(2) " Joe Josine Ketels heeft ghejont... ter eere Godts ende zyne ghebenedyde Moeder aen dese kercke eene silvere lampe... ende werdt ghehangen door de balcke daer de Mariabeelde (die nu in de voorkercke is hanghende) hadde ghestaen." — *Resolutiebouck* etc., fol. 14. — Cette lampe suspendue la veille de Paques disparut la nuit du 18 décembre. Toutefois dans l'inventaire de 1677, nous trouvons : " Item eene silver lampe weghende 8 marck 4 oncen."

(3) *Éphémérides brugeoises*, p. 183.

(4) " Eodem anno (1610) exaltatum est altare summum, et vario splendore novi et antiqui testamenti figuris repræsentante magnifice illustratum. In medio vero altaris, inferius, repositorium venerabilis Sacramenti argenteis fenestris undique conclusum videre est; quas fenestras Dñs præpositus huic altari donavit, ut ex insignibus ejusdem Dñi patet." — André de Vos, l. c.

aussi, par acte de dernière volonté, deux chandeliers en argent, également armoriés.

Afin de relever la splendeur des offices divins, Gaspar fit construire, en 1618, près du maître-autel, du côté de l'épître, trois sièges fixes en pierre de Byzance, magnifiquement ornés. Ils étaient destinés au prêtre, au diacre et au sous-diacre, qui les occupaient pendant que le chœur chantait le *Gloria*, le *Credo* et le *Dies iræ*.

La même année, le prévôt déjà septuagénaire, songea à préparer son monument funéraire. C'était un splendide mausolée en marbre noir et blanc, adossé contre la clôture du chœur, derrière les sièges des officiants. Au sommet se trouvait la scène de l'adoration des Mages, représentant la Vierge Mère qui accepte les présents offerts à l'enfant Jésus par les trois Rois. Dans le fond se voyait un personnage en albâtre, à genoux sur un prie-Dieu, les mains jointes et reproduisant les traits de Gaspar de la Torre en costume prévôtal. Tout autour, sur les deux faces, on voyait une suite de blasons armoriés, des statuettes de saints, des anges, des figures allégoriques, des guirlandes et des rinceaux, en marbres de diverses couleurs (1).

(1) " Anno Dñi 1618 Vener. D. præpositus mortem omnibus certissimam præmeditans, elegit sibi locum sepulturæ, præ aliis reliquorum præpositorum longe honorificentiorem a latere dextero altaris summi, quo loco tombam sumptuosam et multis admirabilem extrui curavit : circumcirca prædicti D. insignibus et variis sanctorum figuris ornatam. In summitate hujus sedet recens Dei Mater acceptans trium adorantium magorum munera : in concavitate vero tombæ flectit ipse præpositus ex alabastro ad vivum expressus precantis instar. In ipso limine tombæ versus altare

La face antérieure, vue du chœur, portait cette inscription :

DE LA TORRE — PESQUERAS DE MIL — CHANOCCA

D. O. M.

GASPARO DE LA TORRE

QUI PASSIM LUSTRATO ORBE TERRA MARIQUE
ORDINES DUXIT ET ALIQUOT EXPEDITIONIBUS MARITIMIS INTERFUIT,
PRÆSERTIM SUB SERENISSIMO PRINCIPE JOANNE AUSTRIACO,
DEIN ROMAE ANNO JUBILÆI 1575 SACRÆ MILITIÆ ET SACERDOTIO ADSCRIPTUS,
AC A MAGNO ILLO ALEXANDRO FARNESIO CARDINALE
PROTONOTARIUS SACRÆ R.E. CREATUS, EJUSDEM CARDINALIS BENEVOLENTIAM
PROMERUIT ;
IN BELGIUM INDE REDIENS
LENDII IN ARTESIA CANONICUM DEINDE DECANUM MULTIS ANNIS CUM
LAUDE SE GESSIT ;
ILLINC IN METROPOLITANA CAMERACENSI CANONICUS ADSCITUS,
COLLEGIS CHARUS ET GRATUS MUNERA AB IIS SIBI COMMISSA FELICITER
CONFECIT.
POSTREMO PRÆPOSITUS BRUGENSIS INCLYTI HISPANIARUM REGIS
PHILIPPI II
BENEVOLENTIA DENOMINATUS, IN PATRIAM REDIENS, HUIC ECCLESIÆ
PRÆFUIT ANNIS 35,
AC TANDEM DE MORTE COGITANS
MONUMENTUM HOC SIBI VIVENS, IN QUO REQUIESCERET MORTUUS, PRÆPARAVIT.
CUJUS ANIMÆ REQUIEM ÆTERNAM APPRECARE.
VIXIT ANNIS 84, NATURÆ CESSIT 6 FEBRUARII 1631.

---

summum excisa sunt tria sedilia ex lapide byzantino servientia tribus celebrantibus ad quiescendum. » — ANDRÉ DE VOS, l. c. — Voir aussi J. GAILLIARD, *Éphémérides brugeoises*, p. 189; *Bruges et le Franc*, T. 2, p. 34; *Inscriptions funéraires* etc., T. 2, 2e part., p. 32.

Sur la face postérieure, vue du pourtour du chœur, on lisait :

OYSEEL — PREVOOST BOMMERSWAL — BORSSELE

D. O. M.

IDEM DOMINUS PRÆPOSITUS
SUO ÆRE COLLEGIUM DICTUM DE LA TORRE A FUNDAMENTIS INSTITUIT,
AMPLO CUM REDITU IN ACADEMIA DUACENSI,
IN SUBSIDIUM PAUPERUM STUDIOSORUM SACRÆ THEOLOGIÆ OPERAM DANTIUM,
PRÆSERTIM BRUGENSIUM VEL INDE ORIUNDORUM,
UT PATRIÆ SUÆ POSTLIMINIO REDUCES OPITULENTUR IN SACRIS
AD ANIMARUM SALUTEM.
IDEM FUNDAVIT HEBDOMADATIM MISSAM AUGUSTISSIMI SACRAMENTI
IN CANTU MUSICO.
FESTUM SANCTÆ MARTHÆ [1] MAGNUM PRINCIPALE AUXIT ET FESTUM TRIUM
REGUM.
DEMUM INSTITUIT BINA ANNIVERSARIA NOVENARUM LECTIONUM
ET ALIA DUO TRIUM LECTIONUM, UTI IN ARCHIVIS HUJUS ECCLESIÆ
PRÆSCRIPTUM EST,
RELINQUENS UBIQUE EXIMIA SUÆ PIETATIS
ET PRUDENTIÆ VESTIGIA.

Le chapitre et la fabrique, en signe de reconnaissance pour tant de libéralités, cédèrent gratuitement le lieu de sépulture choisi par le prévôt, à la condition toutefois que les membres de la famille de la Torre, qui s'y feraient inhumer, payeraient les droits ordinaires. Les chanoines dispensèrent en

---

[1] GAILLIARD, *Inscriptions funéraires*, etc., l. c., lit *sancti Matthæi*. C'est évidemment *sanctæ Marthæ* qu'il faut lire, comme il appert par le testament.

même temps leur généreux chef des repas qu'il était tenu de leur donner à certaines fêtes (1).

Un fait mémorable qui eut lieu sous Gaspar de la Torre, c'est la translation des reliques de saint Boniface, patron de l'église collégiale, et de ses

---

(1) " Anno D[i] 1618 mensis Jan. die 22, fuit R[do] D[no] Gaspari de la Torre præposito eccl. colleg. B. M. V. Brug. per DD. canonicos de capitulo ejusd. eccl. de speciali gratia concessa licentia se absentandi ab officiis chori ejusd. eccl., salvo quod tenebitur semel de die in dicto choro comparere et officio unico diei interesse toties quoties ipsius sanitas aut valetudo id permittet et egredi poterit; et fuerunt eidem D[no]. præposito remissa convivia vel prandia ad quæ dictis DD. canonicis ratione suæ præposituræ obligabatur in festis sequentibus, videlicet: Nativitatis Dni, Epiphaniæ, Purificationis B. M. V., Paschatis, S. Bonifacii, Pentecostes, Ven[lis] Sacr[ti], Dedicationis Ecclesiæ, Assumptionis Mar. V. et Omnium SS., excepto solummodo festo S. Bonifacii prædicti in quo idem D. præpositus tenebitur dare concionatori ordinario necnon dictis DD. canonicis prandium singulis annis; et hoc intuitu adversæ valetudinis suæ, et ob plurimos naturæ suæ defectus eisdem DD. cognitos, necnon intuitu trium sedilium quæ idem D. cum magno ornatu ac sumptu in choro ad latus sinistrum prope monumentum D. Gerardi de Tol, olim præpositi prædictæ eccl. et civitatis, extruere promisit ad usum perpetuum celebrantium in summo altari; et quia idem D. Gaspar præpositus ibidem sibi et hæredibus suis sepulchrum elegit, eidem idcirco concesserunt prædicti DD. eundem electum locum ejusdem sepulchri erigendi causa gratis, quemadmodum etiam eidem ob dictas causas concessere magistri fabricæ ejusd. eccl., eatenus quatenus ad ipsos respective attinet, et non ulterius, ac sine ullo præjudicio jurium successorum suorum, et salvo quod nullus de successoribus D[ni]. præpositi id poterit trahere ad consequentiam aut in favorem suum applicare, salvo quoque quod hæredes dicti D[ni]. præpositi et quilibet eorum qui in dicto sepulchro sibi sepulturam eliget, obligabitur solvere dictis DD. de capitulo jus ordinarium sepulturæ. Actum in capitulo anno mense et die quibus supra, præsente me infrascripto prædicti capituli secretario ac qui hasce præsentes de mandato prædictorum omnium subsignavi: L. VAN LIEBBEEK. " — *Acta capituli B.M.V.* 22 jan. 1618.

compagnons martyrs. Ces reliques étaient conservées autrefois dans une châsse en étain. En 1618, la fabrique confia à Melchior van Blootacker la confection d'une châsse en argent, d'après les dessins de Jérôme Stalpaert ([1]). Lorsque le travail de l'orfèvre fut terminé, le prévôt, le chapitre et les marguilliers invitèrent l'évêque de Bruges à faire la translation solennelle des reliques. La cérémonie eut lieu le 4 juillet 1624, veille de la fête de saint Boniface. On avait dressé une estrade richement ornée dans la grand' nef, devant le jubé. Vers deux heures de l'après-midi, le chapitre de la collégiale et un grand nombre d'ecclésiastiques de la ville, se rendirent processionellement de la sacristie vers l'estrade. Monseigneur Christophori, assisté de Nicolas van Troostenberghe et d'Arnold van Mechelen (*a Mechlinia*), archidiacre de la cathédrale, marchait en tête de la procession, portant les vénérables reliques.

Le clergé se rangea en cercle sur l'estrade, et l'évêque, après avoir adressé au peuple une allocution pour les exhorter au culte des saints, prit un à un les précieux ossements de l'ancienne châsse, les montra aux fidèles, et les plaça dans la nouvelle châsse ([2]).

([1]) Archives de Notre-Dame, litt. G. 140.

([2]) "Anno Dñi 1624 die 4 jul., solemniter celebrata fuit nova translatio reliquiarum SS. martyrum Bonifacii et sociorum ejus; qua nimirum prædictæ sacræ reliquiæ ex capsa seu feretro stanneo in argenteam venerabiliter collocata fuerunt per R^{mum} D. Dionysium Christofori Brugensem Episcopum sextum, magna multitudine clericorum et popularium ad hanc eccl. confluente: quam in hunc modum factam etiam spectavimus.

Après l'ostension des reliques, on les porta en procession autour de l'église, et on les plaça dans le chœur, où, pendant huit jours, une pieuse foule vint les vénérer.

La châsse de 1624 a été fondue en 1792; mais les bas-reliefs furent conservés et appliqués à la châsse, aussi en argent, qui contient aujourd'hui le précieux dépôt.

Si Gaspar de la Torre, en consacrant à l'embellissement de la maison du Seigneur, une partie notable des biens que la divine Providence lui avait départis, a laissé à la postérité le souvenir d'un prélat généreux et pieux, les fondations qu'il a faites, à Bruges et à Douai, respirent également une noble générosité et une saine piété.

Non content d'avoir richement orné le tabernacle,

Prima in facie eccl. ante doxale erectum fuit theatrum tapetibus ornatum; circiter horam secundam totus chorus in sacristia (ubi reliquiæ quiescebant) congregatus more processionali ad theatrum præparatum venit: præcedebat R^mus Brugensis ferens sacras reliquias cum Nicolao Van Troostenberghe, abbate de l'Eechout: et dum eo chorus pervenisset et in circuitu secundum ordinem sedisset, etiam tunc præsente R^do D. præposito, præfatus R^mus in medio omnium stans, aperuit feretrum antiquum (prius tamen habita concione ad populum confluentem) sanctasque reliquias articulatim omnibus ostendens in novo feretro argenteo imposuit. Interea vero temporis continuus campanorum omnium pulsus auditus fuit per tres horas.

Facta autem hac impositione reliquiarum, solemniter per ecclesiam more processionali translatæ fuerunt usque ad medium chori, illicque collocatæ per octiduum, quo tempore magnus concursus populi ad hunc locum factus est, partim ad sacras has reliquias venerandum, partim ad hoc magnificum feretrum conspiciendum." — André de Vos, l. c. — Voir aussi Beaucourt de Noortvelde, *Description historique*, p. 213, où l'on trouvera le procès-verbal de la cérémonie.

le prévôt donna une nouvelle preuve de son amour pour la sainte Eucharistie et voulut qu'a perpétuité, on chantât tous les jeudis dans sa collégiale, une messe solennelle *in musica* en l'honneur de l'auguste sacrement de l'Autel. A cet effet, il constitua un revenu annuel de 100 florins (1).

Les fêtes de la sainte Vierge et de saint Joseph se célébraient déjà avec splendeur à Notre-Dame. Gaspar de la Torre trouva cependant le moyen de manifester sa dévotion envers la Mère de Dieu et son chaste Époux. Afin de stimuler en même temps l'assiduité de son clergé aux heures canoniales, il fonda le *Miserere* qu'on devait chanter, entre prime et tierce, aux fêtes de la Nativité, de la Présentation, de l'Immaculée Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de l'Assomption de la sainte Vierge, de Notre-Dame de la Pitié (*nood Gods*), des Sept Douleurs, de N. D. aux Neiges, à la Commémoraison de toutes les fêtes de la Vierge et à la fête de saint Joseph. Il paya, de ce chef, oultre 6 livres de gros destinées à couvrir les frais de la première année, un capital de 100 livres de gros, produisant un revenu de 10 sous de gros par an (2).

Le pieux prévôt vénérait d'une manière spéciale les Trois Rois, ses patrons et sainte Marthe, sa patronne. Pour les honorer, il éleva la célébration de leurs fêtes au rang de service " grand, principal, prévôtal, " à l'instar des offices de Noël (3).

---

(1) Testament, art. 56.
(2) Pièces justificatives, n° 2.
(3) Testament, art. 56.

Les dispositions qui règlent les quatre anniversaires, fondés par de la Torre pour le repos de son âme et de celles de ses parents et proches, nous révèlent une fois de plus combien grande était sa libéralité, surtout à l'endroit des pauvres [1].

Mais ce qui range Gaspar de la Torre parmi les bienfaiteurs insignes du diocèse de Bruges, c'est la fondation d'un séminaire à l'Université de Douai en 1617.

Afin de se conformer au décret du concile de

---

[1] Testament, art, 41, 42, 43, 44; Pièces justificatives, n° 3, où l'on trouvera le détail des deux obits solennels et des deux obits de rite inférieur.

M. le Baron Jean Béthune, dans son remarquable travail "*Méreaux des familles brugeoises*" publié par la *Société d'Émulation* (*), décrit ainsi le méreau obituaire (**) qu'on distribuait aux anniversaires de Gaspar de la Torre: Dr. *Écusson aux armes des de la Torre, sommé d'un chapeau prélatice, à trois rangs de houppes, et accompagné, sur les côtés, du millésime :* 16-30. *Légende :* TVRRIS. FORTISSIMA. (NOMEN) DOMINI.

" Rv. *La scène de l'adoration des Mages. A droite, la Vierge-Mère assise et tenant sur les genoux son divin enfant; près d'elle, saint Joseph, accoudé sur un pan de muraille. Au dessus d'un mur crénelé, qui forme le fond de ce groupe, brille l'étoile qui guida les Mages. Ceux-ci tiennent à la main des coupes contenant leurs offrandes. Le premier est à genoux, la tête découverte; les deux autres, couronne en tête, s'avancent au second plan. Près d'eux, leurs chameaux; dans l'angle du tableau, une muraille en ruines. Légende :* ✠ GASPARVS DE LA TORRE S. R. E. PROT. ECCLIÆ B. MARIÆ ET CIVITATIS BRVGEN PRÆP."

"Il se distingue par l'extrême finesse des traits, gravés sans le secours du relief, ainsi que par le naïf mais gracieux tableau du mystère évangélique où le mage Gaspar remplit le principal rôle." Nous reproduisons cette description, afin de faire remarquer comment le prévôt de la Torre cherchait partout à honorer ses glorieux patrons.

(*) Bruges, 1890, pp. 322, 323.

(**) Testament, art. 3, note.

Trente: *Cum adolescentium ætas*, Remi Drieux, deuxième évêque de Bruges, avait, en 1571, institué un séminaire, plus heureux en celà que son prédécesseur Pierre de Corte, qui avait tenté d'inutiles efforts.

Ce séminaire, qui d'ailleurs n'était qu'un collège d'humanités, tomba bientôt, lorsque les sectaires dominant à Bruges de 1578 à 1584, confisquèrent ses biens et exilèrent tous les ecclésiastiques.

Rétablie en 1611, par Charles Philippe de Rodoan sur le pied d'un grand séminaire proprement dit ou d'un séminaire de théologie, sous la présidence de Denis Christophori, cette institution était encore à ses débuts en 1617 et ne comptait qu'une quinzaine d'élèves, faute de dotation suffisante. Il est vrai que plusieurs personnes charitables avaient fondé des bourses à l'Université de Louvain, en faveur d'étudiants en droit canon et en théologie, originaires du diocèse de Bruges [1]. Mais ces ressources ne répondaient pas aux nécessités de notre patrie éprouvée, où la pénurie de prêtres pieux et instruits se faisait vivement sentir, à cause de l'hérésie qui continuait de menacer la foi de nos populations rurales.

---

[1] Voici les bourses fondées avant 1617: au collège de Saint-Donatien, 9 bourses pour étudiants en droit canon, fondées par Antoine Hanneron, et Jean Carondelet, prévôts de Saint-Donatien; au grand collège des théologiens 4 bourses de théologie, fondées par Jean Carondelet [2] Jean de Hoya [1] et Jean Brants [1]; au collège de Houterlé, 2 bourses de théologie fondées par Pierre de Corte; au petit collège des théologiens, 4 bourses (plus tard 7) fondées par Gilles Wallius; au collège de Ruard Tapper, 2 bourses fondées par Victor de Slingere. — Voir notre *Histoire du séminaire de Bruges*, T. II, Documents.

Depuis 1562, grâce au zèle religieux de Philippe II, les Pays-bas espagnols possédaient une seconde Université, celle de Douai. Mais, avant 1617, rien ou presque rien n'y était fondé pour les Brugeois [1], bien que sa faculté de théologie fût florissante.

Gaspar de la Torre comprit cet état de choses. Afin de coopérer à la restauration de l'Église catholique en Flandre et de procurer le salut des âmes de ses compatriotes d'adoption, il résolut de fonder à Douai un collège ou séminaire uniquement destiné aux étudiants du diocèse de Bruges. L'utilité que la connaissance de la langue française pouvait offrir dans nos contrées, fut un des motifs qui le déterminèrent à fixer son choix sur la cité douaisienne.

A ces fins, il acheta à grands frais plusieurs maisons et terrains situés dans la rue des Jésuites, autrefois appelée rue des Conins, et les fit aménager conformément aux besoins de leur nouvelle destination.

Non seulement il meubla largement son cher collège Torréan, comme il l'appelle; il le dota encore d'un revenu annuel de 1250 florins destiné à payer l'entretien de sept boursiers, les honoraires du président et les gages de la domesticité.

En tenant compte des nombreux legs [2] faits par le prévôt à son séminaire, cette fondation représente un capital énorme, consacré par un seul homme à la plus belle des œuvres.

---

(1) Guillaume Taelboom avait fondé une bourse en faveur d'un étudiant en théologie à l'Université de Louvain *ou* de Douai.

(2) Testament, art. 29, 50, 51, 52.

Dans *l'histoire du séminaire de Bruges*[1], auquel le séminaire de la Torre est intimement lié, nous aurons l'occasion de raconter comment ce séminaire, objet de prédilection de Gaspar de la Torre, grandit, eut ses épreuves pendant les guerres de Louis XIV, fut transféré à Louvain, puis rétabli à Douai et enfin renversé par la révolution française. Nous verrons aussi par quels présidents cette institution fut gouvernée, quels sont les hommes les plus remarquables qui y reçurent le bienfait de l'éducation cléricale.

Qu'il nous suffise ici de remarquer que le séminaire de la Torre, outre les boursiers, admettait aussi des pensionnaires (*convictores*) jusqu'à concurrence de quarante étudiants. Si l'on considère que le séminaire de Bruges, restauré en 1611 sous de Rodoan, fut supprimé en 1632 par l'évêque Servais de Quinckere, et qu'il fallut toute l'énergie du grand prélat Henri van Susteren, pour le ressusciter en 1719, on comprend combien l'érection du séminaire de la Torre fut providentielle, puisque pendant près d'un siècle le recrutement du clergé brugeois y trouva une précieuse ressource.

Nous avions donc raison de dire, au début de cette étude, que le diocèse de Bruges doit à Gaspar de la Torre une éternelle reconnaissance.

P. Van Male[2] nous rapporte un témoignage, qui

---

(1) Nous avons déjà donné dans le T. II, Documents, p. 273 sqq. le règlement du séminaire de la Torre. Parmi les pièces justificatives que nous annexons au testament, on en trouvera plusieurs qui regardent ce séminaire.

(2) *Levensbeschrijving der geleerde en door kunst vermaarde Bruggelingen*, Art. Gaspar de la Torre et Joannes Pynckel. — Bibliothèque de la ville de Courtrai, fonds: GOETHALS.

accentue encore les libéralités de Gaspar de la Torre. "Mon vénérable grand-oncle, dit-il, Jean Pynckel[1], archidiacre de la cathédrale de Saint-Donatien, se plaisait à rappeler à la jeunesse studieuse l'admirable munificence de ce noble Mécène, qui, pour procurer aux étudiants peu fortunés les moyens de s'instruire dans les sciences sacrées, non seulement se dessaisissait du superflu, mais se privait encore du nécessaire. Il nous racontait que cet homme de bien menait une vie si frugale et si austère, et se préoccupait avec tant d'anxiété de son œuvre, qu'il perdit sa forte corpulence et devint d'une maigreur extrême."

Peut-être faut-il attribuer à ces soucis, aussi bien qu'à son grand âge, les infirmités dont souffrit le prévôt durant les dernières années de sa vie. A partir de 1613, le chef de la collégiale de Notre-Dame est souvent dispensé de la fréquentation du chœur pendant l'hiver. Déjà en 1615, le chanoine Jacques de Tollenaere apparaît de temps en temps dans les actes du chapitre comme *vicaire* de Gaspar de la Torre. Du 21 novembre 1622 au 28 novembre 1628, le chanoine Guillaume de Moor [2], et depuis cette date jusqu'à la mort du prévôt, le chanoine Henri Van Praet remplirent respectivement les fonctions de *vicaire*.

Le 6 février 1631, Gaspar de la Torre, chargé de mérites, s'endormit dans le Seigneur, à l'âge béni de 84 ans. Ses funérailles furent célébrées par

(1) Jean Pynckel, décédé en 1694 à l'âge de 72 ans, avait été pendant plusieurs années administrateur des biens du séminaire de la Torre.

(2) Pièces justificatives, n° 1.

l'évêque de Bruges Servais de Quinckere assisté de deux abbés mitrés, probablement Nicolas van Troostenberghe, abbé de l'Eeckhoutte et Bernard Campmans, abbé des Dunes ou peut-être Henri van der Zype, abbé de Saint-André (1).

Le testament de Gaspar de la Torre est bien celui d'un homme sincèrement pieux et magnifiquement généreux, qui, sans oublier ses proches et amis, sut faire de sa fortune le plus noble et le plus saint usage.

Le fondateur du séminaire de la Torre mérite bien que nous fassions revivre ses traits. Le dessin, que nous donnons en tête de ce travail, est fait d'après le portrait peint, conservé dans la chambre des marguilliers de Notre-Dame. Nous y avons ajouté un fac-simile de la signature du prévôt.

On remarquera que Gaspar de la Torre, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, faisait usage des armes de la ville de Bruges. Son blason à lui était : De sinople à la tour doublement étagée et couverte, d'argent, soutenue par deux lions d'or, affrontés, armés et lampassés de gueules. Lambrequins et bourrelet de sinople et d'argent. Le tout sommé d'un chapeau prélatice, à trois rangs de houppes.

---

(1) " Eodem die (7a febr. 1631) ad instantiam clariss. D. de la Torre ejusdem D. Præpositi defuncti nepotis, necnon executorum testamentariorum requisitionem, sine jurium sibi competentium ac consuetudinis ejusdem ecclesiæ præjudicio [DD.], consenserunt quod die exequiarum ejusdem D. Præpositi Rmo D. Episcopo celebranti in qualitate diaconi et subdiaconi duo Abbates juxta dicti D. defuncti mentem ministrent et non alii, protestantes expresse ex nunc pro tunc si quid ultra concessionem hujusmodi dicto die factum aut alias attentatum fuerit ". — Acta capit. B. M. V., 7 febr. 1631.

TESTAMENT

DE

GASPAR DE LA TORRE.

In nomine Sanctissimæ et Individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

Je Gaspar de la Torre, protonotaire du sainct Siége apostolicque, prévost de la ville et église collégiale de nostre Dame de Bruges, et prestre indigne, estant par la grace de Dieu bien dispost, et de bon et sain entendement, scachant qu'il n'y a riens plus certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle, désirant à [ceste] cause prévenir, et mectre ordre et disposer des biens que Dieu par sa bénigne et libérale grace me a donnés et élargis, ne veuillant décéder intestat, faicts, statue et ordonne mon testament et déclaration de ma dernière volonté, que je veulx estre de poinct [en poinct] observé, accompli et effectué comme se ensuict.

Premier. Je recommande mon âme rachaptée du précieux sang de nostre Seigneur Jésu-Christ, à Dieu mon créateur, très-humblement implorant sa immense bonté, clémence et piété de me vouloir faire grace et miséricorde, et me pardonner tout ce que, par fragile conversation [1] humaine ou suggestion du diable, je ay offensé, et quand du corps icelle partira, qu'il la veuille [recepvoir] par mains de ses saincts anges et bienheureux, invocant et

---

[1] *Conversation*, dans le sens du latin *conversatio*, conduite.

priant très instamment à la benoiste et glorieuse vierge Marie, mon advocate, à sainct Pierre et sainct Paul apostres, à mon bon ange, aux trois Roys (1) mes patrons, à saincte Marthe ma patronesse, et à toutte la cour céleste du paradys, affyn qu'ilz veuillent par leurs mérites et intercessions me ayder et deffendre en l'heure de ma mort auprès de Dieu tout puissant, et si, par cas (que Dieu ne veuille), par extremité de douleurs, alienassion (2) de sens, ferveur de maladie, ou persuasion diabolicque, je dicts ou lis chose quelconque contraire à la foy catholicque ou aliène des institutions chrestiennes, je le revocque, tout de et à ceste heure pour alors, protestant aussy bien et expressement de vouloir, avecques l'ayde de Dieu, vivre et morir en foy de nostre mère la saincte Eglise catholicque, apostolicque et romaine, hors de la quelle je confesse personne [ne] pouvoir estre sauvé. Je prie aussy à tous en général et à chascun en particulier, ausquels je pourrois avoir offensé tant en faicts, parolles, que mauvais exemples et en quelconque manière que ce puisse estre, qu'ils me le veuillent tout pardonner, comme je pardonne aussy de très bon cœur, à tous ceulx qui me pourroient avoir offensé.

Je désire et veulx bien expressement que mon corps mort, fust que je viens à morir hors de ladicte ville de Bruges en quelque auttre part où je pourrois estre, soit incontinent transporté et amené en icelle ville, pour y estre ensevely et mis en terre saincte en ladicte église collégiale de nostre Dame, en la vaulte et sépulture que j'ay faict moy mesme fouyr, percher et machonner des-

---

(1) Un des frères de GASPAR portait le nom de MELCHIOR, un autre celui de BALTHAZAR.

(2) *Alienassion*, aliénation, égarement d'esprit.

soubz les troys chayres servants au grand autel devant l'humière (1) faict à l'honneur de Dieu et décoration de son église.

2. Item je veulx et ordonne que, cependant que mon corps sera encores sur terre, soyent célébré trente messes de *Requiem* au lieu mesme où seray inhumé, s'il est possible, et que ès dictes messes soit dict la séquence *Dies ire*, et que en fin de chascune desdictes messes soyent dicts les psaumes *Miserere* et *De profundis* avecques les collectes pour les trespassez, ordonnant pour chascune messe six patars.

En marge : Je dicts que oultre les dicts trente messes mentionés ar^{le} 2°, que en soient célébré encores troys cents aultres, comme y suit, par personnes dévotes. C'est au second ar^{lo} que cecy se reporte.

Item je dicts et veulx que où lesdictes trente messes seront célébrés, que en soyent célébré encores troys cents aultres, comme je viens de dire, estant possible, et sinon, que elles soyent célébrés allieurs, principalement aux autelz privilégiés, et celles plutost qu'il sera possible, *cito, cito.*

3. Touchant mon enterrement, je entens que se ferat *totum et integrum officium defunctorum* avecq toutte dévotion, modestie et solemnité, en la mesme manière et façon que l'on a accoustumé de faire pour les prévosts de nostre dicte église, mais que l'on évite en tout et par tout touttes pompes, et superfluytez: car tel est expressement mon vouloir, priant humblement à monseigneur le Révé-

(1) *Humière?* Ce mot, provenant sans doute du latin *humare*, nous paraît signifier: lieu de sépulture. La phrase du testateur pourrait se traduire ainsi: Je veux être inhumé dans le caveau que j'ai fait construire derrière (et au-dessous) les sièges des officiants, lesquels sièges se trouvent devant le monument funéraire élevé en l'honneur de Dieu et pour la décoration de son église. Voir p. 160.

rendissime de ceste ville de Bruges comme mon pasteur, de vouloir célébrer ledict service, s'il est l'hors en la ville, n'avoir différé le dict service pour nulluy que ce soit, ains qu'il soit faict sur le corps, c'est à dire le endemain de l'enterrement, estant mon intention que au dict service se mecteront deux cents proven (1), peu plus ou moins, selon le nombre des personnes que on priera (2). Chascune prove serat de dix patars, moictié en pain et moictié en argent. Oultre ce, je veulx aussy avoir distribué le dict jour de mon service aux pauvres trente florins convertis en pains de ...... patars, ou davantaige, selon la quantité des pauvres que viendront. *Au service du bout de l'an, se distribueront cent proven de six patars chascune, moictié en pain et moictié en argent.*

4. Item mon intention est, morant à Bruges, que Mayken Pels, vefve de feu Jacob van Meuninchove, livrera toutte la chiere (3) que il faudrat pour mes services, en cas qu'elle soit l'hors encores vivante et chiereri[èr]e (4).

En marge : Pour estre icelle trespassée, messieurs mes testamentaires en feront à leur discrétion.

---

(1) *Proven*, pluriel du mot flamand *prove*, fr. *prébende*, lat. *præbenda*, qui signifie : part dans une distribution de pain, de viande, etc., de bas, de souliers, etc., ou même de numéraire, faite aux pauvres. Dans les funérailles et les services anniversaires, lorsqu'on dressait une table des pauvres, toutes les prébendes *(proven)* n'étaient pas distribuées directement aux pauvres; les parents et les proches, le clergé, etc., en recevaient aussi, pour en disposer ensuite en faveur des nécessiteux. Afin de faciliter les distributions charitables, on se servait de *méreaux*, *enseignes*, fl. *teekenen*, *teeckens*, lat. *plumba*, *plumbeta*, qui étaient des *bons* de pain, de viande, etc. — Voir : J. Bethune, *Méreaux des familles brugeoises*, p. XV ; E. Gailliard, *Glossaire flamand* (Inventaire des archives de la ville de Bruges. Tables). Bruges 1882, p. 513, et notre *Histoire du séminaire de Bruges*, T. I, 1re partie (Annales de la Société d'Émulation, 4e série, T. X), p. 48, n. 1 ; p. 78, n. 1 et 3.

(2) *Prier*, inviter à assister au service.

(3) *Chiere*, cire.

(4) *Chiererière*, marchande de cire.

5. Item mon intention est aussy que tous les enfans des deux pauvres escolles de ceste ville viendront à la prévosté, et accompaigneront mon corps jusques à l'église, y demeurans jusques à ce que tout le service serat achevé, et le lendemain retourneront tous à la messe et offrande; ausquelz, oultre les proven accoustumées de donner à icelles escolles, on donnera à chascun enfan deux patars en pain blancq.

6. Item je ordonne encores ausdicts deux escolles, à sçavoir, à celle des garsons vingt quattre florins et à celle des filles dix et huict florins, à charge d'une messe chantée de *Requiem* en chascune escole et, le jour devant, les vigilles à neuf psaulmes et neuf leçons; et en la dicte [messe] iront tous les enfans à l'offrande; et afin que ils ayent meilleure mémoire de prier pour moy, je veulx que l'on donne encores à l'escole des garsons sept florins et à l'escole des filles cincq florins, affin que les dicts douze florins soyent employez en laict doux et pain blancq, affin que après les dictes messes, ils aient au disner récréation et *campos* [1] l'après disnée, *si aura permiserit.*

7. Item je veulx et ordonne que soit célébré trois ans de loing tous les jours une messe de *Requiem*, laquelle on recommenchera le lendemain après mon service faict, et que en icelle soit dict la séquence *Dies ire.* Et est mon intention que le prestre qui célébrera les dictes messes, sera tenu, après la célébration de chascune d'icelles, d'aller sur ma sépulture lire les psaulmes *Miserere* et *De profundis* avecques les collectes pour les trespassez, ordonnant pour chascune des dictes messes six patars et que ledict prestre prie toujours bien ferventement pour mon âme dans son

---

(1) *Campos*, congé, promenade.

memento, et semblablement pour touttes celles de mes parens et amys trespassez, priant messieurs mes exécuteurs prendre ung prestre dévot et exemplaire.

8. Item je veulx aussy que sur ma sépulture soit mis une barre (1) couverte de noire drap, pour y demeurer les trois années durantes que l'on célébrera lesdictes messes, et qu'il y ait quattre chandelles brulantes, chascune de demie livre, cependant que on dira lesdictes messes, à sçavoir deux sur l'autel et deux sur la sépulture, laissant à la fabricque de nostre église, pour livrer icelles chandelles, pain et vin et aultres utensilles pour le célébrant (excepté la casule, stole (2), manipule et aube que je ay faict faire) trente florins par an. C'est mon intention que on prende pour célébrer touttes les dictes messes l'autel dict *van de drie Sanctinnen* (3), et que l'on faict *cito, cito,* si je ne l'ay faict dèz mon vivant, gourdinnes (4), *antipendium* (5) et couverture pour la table de autel noire, et les nappes de mon autel de ma maison.

9. Item au cloistre des Augustins (6) serat aussy faict un service solemnelle à neuf psaulmes et neuf leçons, et seront audict service mis soixante proven de cincq patars chascune, et les trois patars en pain et deux patars en argent.

---

(1) *Barre,* fl. *baar,* allem. *Bahre,* bière, veut dire ici catafalque.

(2) *Casule,* lat. *casula,* chasuble; *stole,* lat. *stola,* étôle.

(3) On appelait ainsi la chapelle dédiée à Ste Madeleine, à Ste Barbe et à Ste Catherine, patronnes de la société littéraire dite: *de drie Sanctinnen.*

(4) *Gourdinnes, courtines,* fl. *gordijnen,* rideaux, tentures.

(5) *Antipendium, antependium* : devant d'autel.

(6) Jean de la Torre, père de Gaspar, avait été un grand bienfaiteur du couvent des Augustins et y avait acquis une sépulture pour ses parents, son épouse, Anne Oyseel, et ses descendants. — J. Bethune. *Méreaux des familles brugeoises,* p. 317.

Mes testamentaires livreront la chiere (1), sçavoir huict chandelles chascune de deux livres, les quattre pour mectre sur l'autel, et quattre sur nostre sépulture, et une livre de chandelles pour l'offrande. Et que l'on y prye (2) tous mes parens et amys, tant en ce service que en tous aultres que je fonderay, et que l'on donne au dict cloistre pour ledict service, et trois heures de sonnaige, si comme le jour des vigiles, de douze heures jusques à une, le soir de sept jusques à huict heures, le lendemain de six jusques à sept heures du matin et ce que il fauldrat encores sonner durant le dict service, deux livres de gros.

10. Item je déclare que je suis confrère ès confréries ou gildes que s'ensuivent : premierement de la confrérie de nostre église et cœur (3), en laquelle chasque habitué de

---

(1) *Chiere*, cire.

(2) *Prye*, invite.

(3) *Cœur* pour *chœur*. La confrérie du chœur était très ancienne. Ses statuts, renouvelés en 1428, sont conservés aux archives de Notre-Dame dans un registre en parchemin intitulé : *Statuta confraternitatis chori B. M. V. Brugen.*

Instituée en l'honneur de la sainte Vierge, elle avait pour but de promouvoir le culte divin et d'entretenir l'union et la charité entre les membres du chœur, c'est-à-dire le prévôt, les chanoines, les curés, les chapelains, les vicaires et les clercs installés. Cependant les laïcs de condition, *devoti et honestæ vitæ*, pouvaient se faire inscrire également et payaient la même cotisation que les chanoines. Tous les samedis se célébrait la messe solennelle appelée *missa sabbatina confraternitatis.* Les confrères ecclésiastiques qui y assistaient, recevaient une distribution ou pitance. Pendant l'octave de la Nativité de la Vierge, les confrères étaient tenus, sous peine d'amende, d'assister à la messe et aux vêpres solennelles qu'on chantait au jour indiqué par le doyen de la confrérie, de concert avec les proviseurs. A la même époque une messe de *Requiem* était célébrée pour les confrères défunts.

Le confrère qui entrait en religion, ou embrassait l'état de mariage, devait payer 20 sous parisis et la confrérie faisait célébrer pour lui une messe de *Spiritu sancto.*

Au décès d'un confrère tous les membres prêtres étaient tenus à la célébration d'une messe de *Requiem* et les simples clercs à la récitation des sept psaumes de la pénitence et des litanies de tous les Saints.

nostre dicte église doibt son millieur soupply, amuce et bonet[1] que je veulx avoir livré, à condition que ilz feront le service au dict cœur comme ils sont accoustumés de faire pour tous les aultres confrères; du sainct Sacrement et de la saincte Croix, en nostre dicte église; de nostre Dame du Rosaire à Jacopins [2]; de la corde de sainct François; de saincte Apollonne[3] en l'hospital de sainct Jehan, et de sainct Michiel tenu aux Eechouttes[4]. Si on trouve à mon trépas que je suis encores en quelques aultres, venans avecques leurs vanes [5] et après avoir faict dire en chascune sa messe accoustumée, qu'on paye à chascune gilde deux florins. Je déclare d'estre aussy à sainct Sauveur en la confrérie de sainct Pierre et sainct Paul des Romains, et aussy de saincte Anne et de sainct Joseph aux Augustins, et aux Carmes de *mater Teresia*, et de sainct Druon [6] en nostre église, et aussy des saincts douze Apostres, de saincte Marie de Lorette et de sainct Rochus.

11. Item je déclare aussy d'estre confrère en la confrérie de monsieur sainct Nicolas fondée en l'église collégiale de Lens en Arthois, où que chascun confrère morant doibt la millieure robbe, pour laquelle je légate à la dicte confrérie

---

La confrérie avait droit au meilleur costume du défunt, mais devait faire chanter une messe à laquelle les confrères étaient tenus d'assister, sous peine d'amende.

Les funérailles d'un confrére pauvre étaient à la charge de la confrérie.

Les membres laïcs ne pouvaient être élus doyen ou proviseurs; mais ils avaient droit comme les autres aux prières et aux messes pour les défunts.

(1) *Soupply*, surplis; *amuce*, aumusse, voir p. 146, n. 1; *bonet*, barette.

(2) *Jacopins*, Dominicains.

(3) *Ste Apollonne*, Ste Apolline ou Apollonie, vierge et martyre.

(4) *Eechouttes*, abbaye de l'Eechoutte.

(5) *Vanes*, fl. *vanen*, *vaandelen*, bannières.

(6) *S. Druon*, fl. H. Drogo.

trente florins à la charge de ung service, avecq les vigiles comme ilz sont accoustumés de faire pour leurs confrères.

12. Item devant tous aultres légats et ordonnances, je veulx et déclare que, pour quelque bon respect me à ce mouvant, soit prins incontinent de mon millieur et plus apparent bien que je laisseray, trois cents florins, lesquels seront donnés et distribués comme s'ensuit : à la fabricque de l'église métropolitaine de Cambray, cincquante florins; aux pauvres de la dicte ville de Cambray, vingt cincq florins; à la fabricque de l'église collégiale de nostre Damo de Lens en Arthois, cincquante florins; aux pauvres de la dicte ville de Lens, vingt cincq florins; aux pauvres de la ville de Lisle, vingt cincq florins; aux pauvres de Comines vingt cincq florins; les restants cent florins seront emploiez à dix pauvres filles de ceste ville de Bruges, quand elles prendront estat honorable, fust d'entrer en religion ou mariage.

13. Item je donne aux pères Capucins de ceste ville cincquante florins, à charge de une messe de *Requiem* avecq les vigiles à neuf psaulmes et neuf leçons selon leur coustume de faire, priant qu'ils veuillent avoir mon âme pour recommandée en leur bonnes œuvres, sacrifices et prières.

14. Item je ordonne aux pauvres religieuses Collettes[1] vingt cincq florins, à la charge de une messe chantée de *Requiem* avecq les vigiles le jour précédent à neuf psaulmes et neuf leçons, leur priant d'avoir mémoire de prier Dieu bien ferventement pour men âme, priant à mes parens et testamenteurs de ceste ville que ilz veuillent aller ouyr tous lesdicts services et aultres que encores je fonderay, comme ils vouldroient que l'on fist pour eulx. Je dicts que je veulx que on leur donne cincquante florins.

---

(1) *Collettes*, Colettines ou Clarisses.

15. Item je ordonne aussy aux quattres ordres mendians[1] à chascun ordre six florins, à charge de chanter en chascun une messe de *Requiem*, et le jour devant, les vigiles. Je dicts que je donne à chascun ordre douze florins une fois, à charge icy devant dicte, et livrant la chiere requise.

16. Item je ordonne aux cloistres des religieuses de ceste ville, à sçavoir aux sœurs Grises [2], à celles de Castaigneboome [3], à celles de Bethanie [4], à celles du sainct Esprit [5], à chascun cloistre trois florins, à charge de une basse messe de *Requiem* en chascun. Je dicts que je donne à chascun cloistre six florins.

17. Item je ordonne au mont de Charité [6] de ceste ville cincquante florins.

18. Item je donne aux pères de la Société [7] cincquante florins, priant que ilz me veuillent avoir pour recommandé en leurs sacrifices et prières.

---

[1] Les Dominicains ou Frères-Prêcheurs, les Ermites de Saint-Augustin, les Carmes chaussés ou grands Carmes, appelés en flamand *Onze Lieve Vrouwe Broeders*, et les Frères-Mineurs constituaient les *quatre Ordres mendiants*, *de vier biddende* (corruption de *bedelende*) *Orders*. — Voir notre *Histoire du séminaire de Bruges*, T. I, Documents, p. 46, note.

[2] Les *Sœurs Grises, Grauwe Zusters*, chargées de soigner les femmes aliénées, avaient leur couvent du côté sud de la rue du Vieux Sac. Elles furent expulsées en vertu du décret de Joseph II du 17 mars 1783.

[3] Les Sœurs Noires de Bethel, *Kastanjeboom Nonnen*, établies aujourd'hui place Memlinc, occupaient, avant 1798, le couvent situé rue Neuve de Gand, près de la place de l'Ancre.

[4] Le couvent des Sœurs de *Béthanie*, appelé *Maegdendale*, était situé à l'extrémité de la rue des Carmes, en face de la société St. Sébastien. Il disparut sous Joseph II.

[5] Les Sœurs *du Saint Esprit* ou *de la Conception* avaient leur couvent dans la grand' rue du Saint Esprit.

[6] *Mont de Charité, Mons perfectæ charitatis*, érigé en 1572. Son local, situé Quai long, est occupé aujourd'hui par le *Mont de Piété*. Le *Mont de Piété*, érigé en 1628, était établi autrefois à l'hôtel de Gruuthuyse. On trouve les dessins de ces deux édifices dans SANDERUS, *Flandria illustrata*.

[7] *Pères de la Société*, Jésuites.

19. Item je ordonne aux pauvres prisonniers de la Donchercamer (¹) trois livres de gros.

20. Item je ordonne aux dischs ou tables des pauvres de ceste nostre église, de sainct Sauveur, sainct Jacques, sainct Gilles, saincte Anne, saincte Walburge, saincte Catherine et saincte Croix, à chascun douze florins une fois.

21. Item je ordonne à nostre cousine Magdalena Everbout cent florins, une fois, pour avecq iceulx achapter une rente au proffyct de ses enfans, ayant elle seulement l'usufruict.

En marge: Comme elle est trespassée ayant deux filles, je donne à chascune de icelles prendant estat honorable cent florins pour une fois.

22. Item je ordonne à mademoiselle de Overlope, si elle est encores vivante à mon trépas, quarante florins, affin que elle aye mémoire de prier tousjours Dieu bien ferventement pour mon âme.

23. Item je donne aussy à Mayken Feys, si elle est encores vivante à mon trépas, vingt quattre florins et que elle prie bien Dieu pour moy.

24. Item on trouvera entre mes papiers une quitance de nonante six florins sur Augustin de Dechi et sa femme, et [à] cause que ilz sont venu pauvres et chargez de beaucoup de enfans, je leur quitte ladicte debte, à condition qu'ils prient bien tous pour mon âme, ce que on leur pourra ainsy faire entendre en les renvoyant l'obligation à Cambray.

En marge : Item je déclare avoir délivré ceste quittance et celle de Pierre Gautier mentionné en l'article 25 ensuivant, ès mains de maistre Anthoine le Quien mon président (²) qui fut, avec charge expresse de au plus tost effectuer le contenu aux textes de ces deux articles, en tant moins de ce que il me est demeuré redevable par son dernier compte fini à la sainct Jehan Baptiste 1626.

(¹) *Donchercamer*, *steen*, ancienne prison de Bruges.

(²) Président du séminaire de la Torre, à Douai.

25. Item on trouvera aussy avec la susdicte quittance une aultre de Pierre Gautier et sa femme, de douze livres de gros, lesquelles je légate et donne à Jenne Gautier leur fille, ma filleule, ordonnant que on la parfurnisse jusques à cent florins et que elle prie bien Dieu pour moi ; ils demeurent à Mons en Haynault.

26. Item je déclare que je ay depuis l'an 1602 commencé à recepvoir les fruicts de la chapelle de monsieur Dentiere, chanoine de Cambray, que il at à la Wijngarde au Béguinage de ceste ville. Ce que je ay receu et payé à cause de icelle, on le trouvera par les papiers faisant de ce mention auxquelz je me remects.

En marge : Item je ay aussy du tout satisfait au contenu de cest article 26 par tesmoignage en présence de monsieur le doyen Quinquerius, comme appert par les papiers.

27. Item je déclare semblablement aussy que je ay depuis l'an 1619 commencé à recepvoir les fruicts de la chapelle de Augustin van Lyere, que il at en nostre église et *de gremio chori*. Ce que je ay aussy receu et payé à cause de icelle, apparoistra par les papiers faisant de ce mention.

28. Item je déclare d'avoir vendu ma maison de Lens en Arthois à feu maistre Nicolas Picard, chanoine dudict Lens, pour la somme de dix sept cents florins que il tenoit à rente au denier seize, portant par an cent six florins et cincq patars, payables à deux termes, dont le premier escheut le 12e de Juing 1599 et le deuxième le 12e de Décembre ensuivant, comme appert par la copie du contract que on trouvera entre mes papiers, ayant envoyé l'originel à monsieur Broude, chanoine de nostre Dame de Cambray, pour le faire tenir en Arras à monsieur maistre Jehan de Mory, son beau frère et mon advocat. Car parce que le dict feu Picard est mort insolvent, ses créditeurs

se ont voulu attacher à la dicte maison, contre lesquels je suis à ceste cause en procès au conseil de Arthois, et il y a plus de vingt ans que le procès dure. Les rentes en quoy est obligé de ladicte maison, sont escriptes sur la fin de mon livre, où sont escripts mes rentes ; mais je ay faict rembourser par monsieur maistre Anthoine Rousseau, aussy chanoine de nostre Dame de Cambray, le 20 Octobre 1612, la rente de cent florins au denier douze, avecq tous les arriérages jusques audict jour, comme appert par la quittance et lettres cassées de icelles, que l'on trouvera en une fylace (1) entre aultres quittances.

29. Item je donne et légate à Gaspar van Lyere mon filleul, fils de maistre Paul van Lyere et de Christina de la Torre sa compaigne ma niepce et fillieule, vingt ℔. de gros de rente, au denier seize par an, et ce à ceste condition que, avecques son surnom de van Lyere, il portera aussy joinctement le surnom de la Torre et portera aussy de mesme les armoiries de la Torre escharteléés avecques celles de van Lyere. Et si le dict Gaspar van Lyere mon filleul devient homme de église, ou mariast et vient à morir sans laisser legittime hoir ou hoirs, masle ou masles, pour ce pouvoir ainsy successivement accomplir, en tel cas, mon expresse intention et vouloir est que la dicte rente de vingt ℔. de gros tournera sur l'ung de ses frères, commencant dessur plus aisné, moienant que il soit homme de bien, vertueux, et à ce capable, aux conditions susdictes. Et à faulte d'hoir ou d'hoirs masles desdicts van Lyere, l'hors tournera le dict don et légat, à la mesme condition que dessus, à l'ung des filz de ma niepce Marie van den Berghe, compaigne de monsieur Jacques de Croix, Sr. de Strasellles, et à faulte de semblable hoir masculin,

(1) *Fylace*, φυλαξ, custode, chemise qui renferme des papiers.

tournera le dict don et légat, à la mesme charge et condition devant dicte, à l'ung des filz de ma neipce Susanna de la Torre, compaigne de feu Mons. Louis de Vicq, Sr. de Watermeulen. Et considérant, ma niepce Susanna procède de hoir masculin, est mon intention que ses filz précéderont les filz de ma niepce van den Berghe. Et à faulte aussy de semblable hoir masculin, tournera la dicte rente au prouffyct du séminaire Torréan. Et pour plus grande asseurance de ce dict don et légat, je transporteray au plustost au dict séminaire quattre destinctes rentes, portant parensamble vingt quattre ℔. trois soubs et quattre gros, ou au cas que je ne l'ay faict dès mon vivant, je en charge bien expressement à mes exécuteurs de les incontinent transporter après mon tréspas, à sçavoir : huict ℔., six soubs et huict gros, sur Bertholomé Zoete escuier, avecq Jehan van Dendere, advocat au conseil de Flandres son plaige et principal, escheant chasque 10e de Juing; item encores une aultre de huict ℔., six soubs, huict gros, sur messire Erasme van Synghem chevalier, hault eschevin du pays de Waes, escheant chasque 29e de Décembre; item une aultre de quattre ℔. de gros sur Josse van Rattevelt, avecq Pierre de Hoop plaige principal, escheant chasque 20e de Décembre, et encores une aultre de trois ℔., dix soubs de gros, sur Philippe de Hondt et sa femme, avecq Philippe de Meyere sa caution, escheant chasque 25e de Febvrier. Et au cas quo touttes ces rentes ou aucunnes de icelles fussent remboursées, mon vouloir bien expresse est, que elles seront incontinent remplacées de aultres rentes, voire de touttes les millieures que l'on trouvera en ma maison mortuaire, desquelles dictes rentes le dict séminaire ou collége aura la charge et recepte, et en recevant sera tenu de payer annuellement les dicts

vingt lb. de gros, et ce moienant la stricte observation des conditions cy en hault dictes. Bien entendeu que si si ledict legateur [1] voulait venir demorer audict séminaire pour estudier, que l'on le debvra admectre et recepvoir, en le furnissant tous les ans, oultre sa table que est de cent florins, les restans vingt florins en argent et non plus, car les aultres vingt cincq florins de reste seront au prouffyct dudict séminaire, pour le soing et recepte que on en doibt avoir.

30. Item je donne et légate aussy à Jossyne van Lyere, fille des dicts maistre Paul et Christina de la Torre, ung petyt *Agnus Dei* [2] d'or, avecques la chainette à laquelle je ay accoustumé de porter ma croix d'or, et que elle prie bien tousjours pour mon âme.

31. Item je donne et légate à Gaspar François de la Torre, mon fillieul, mon bassin esguère [3] d'argent doré, muny de mes armories, affyn que il aye mémoire de aussy tousjours prier Dieu pour mon âme.

32. Item je légate semblablement à mon cousin Daniel Stevens, une petytte couppette [4] d'argent avecques sa couvelesse [5] muny de mes armories, affyn que il aye mémoire de pryer bien Dieu pour moy.

---

(1) *Légateur*, pour *légataire*. En effet, il ne peut être question de Gaspar de la Torre lui même, qui deviendrait boursier dans son séminaire. Il s'agit de son neveu, Paul van Lyere, dont il est fait mention au commencement de cet article.

(2) *Agnus Dei*, petit médaillon en cire blanche, de forme circulaire ou ovale, orné, sur l'une des faces, de l'empreinte d'un agneau couché portant une croix de résurrection avec étendard à deux ou trois banderoles flottantes. Au-dessous de l'agneau se trouve, dans un segment de cercle, le nom du Souverain Pontife qui a bénit l'objet. L'autre face porte une image de la Vierge ou de quelque saint.

(3) *Bassin esguère*, bassin et aiguière.

(4) *Couppette*, petite coupe.

(5) *Couvelesse*, couvercle.

33. Item je donne et légate à mon nepveu maistre François de la Torre ung livre intitulé *Speculum Romane magnificentie* in folio, et aussy la vasselle (1) d'argent avecq la danse des Machabées (2), et encores aussy les portraicts de feu mon père et ma mère, et de Phil. de la Torre mon cousin, et aussy mon portraict en armes.

En marge : Je ay donné tout ce qui est comprins en cest article dès mon vivant à mon dict nepveu, réservant seulement *usufructum*.

34. Item je donne et légate à monsieur et maistre Anthoine Rousseau, chanoine de la métropolitaine église de nostre Dame de Cambray, pour la bonne et fraternelle amitié que avons eu bien longuement parensamble, ma croix d'or que je ay accoustumé de porter, priant qu'il la veuille prendre pour ma mémoire et avoir souvenance de moy en ses sacrifices et bonnes prières.

En marge : Ce légat ne aurat effect, à cause du trespas du dict seigneur maistre Anthoine Rousseau. *Requiescat in pace. Amen.*

35. Item je déclare que l'on trouvera en ung petit long

---

(1) *Vasselle*, petit vase.

(2) *Danse des Machabées*, cérémonie dans laquelle des dignitaires, tant ecclésiastiques que séculiers, conduisant ensemble la danse, disparaissaient tour à tour, pour signifier que chacun de nous doit subir la mort. — Carpentier, *Glossarium novum ad scriptores medii ævi... seu supplementum ad auctiorem glossarii Cangiani editionem*, vº *Machabæorum chorea.*

On ne peut douter, dit Littré (*Dictionnaire de la langue française* vº *Macabre*) que la *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne soit une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la Mort de conduire cette danse fantastique.

La danse macabre est une suite d'images en peinture qui représentent la Mort, entraînant auec elle, en dansant, des personnages de toutes les conditions, rois, prêtres, chevaliers, moines, hommes du commun.

livre escripts touttes mes rentes, ayant nostre cousin Daniel Stevens en son pouvoir touttes les lettres de icelles que l'on ne trouvera chez moy; et ce que le dict Stevens me serat redevable, on le trouvera par son dernier compte, que est en mon comptoir.

36. Item les debtes que je laisseray véritablement apparentes, je veulx bien expressement que elles soyent incontinent payez.

Je ay mis icy ceste affixe pour raisons et causes.

37. Item je donne et légate à mademoiselle Mary Oyseel, ma bonne cousine, une vasselle d'argent, muny de mes armories et devises en date de l'an 1598, affin que elle prye bien tousjours dévotement pour mon âme.

38. Item pour diverses raisons je dicts que je veulx avoir pour visitateurs de mon dict séminaire deux docteurs de la faculté de la saincte theologie . . . . .
et cède mes parens collateurs et administrateurs dudict séminaire, le tout comme s'ensuict, articles 53 et 54, par élection.

Je ay mis icy ceste affixe pour raisons et causes.

En marge : Cest article est posé en l'originel testament au marge d'une veue ou blancq papiele mise sur le 38 et 39 article.

39. Mes heritiers [sont] sçavoir : monsieur mon nepveu François de la Torre avec sa sœur ma niepce mademoiselle Susanna de la Torre, qui sont à deux une estaque(1), mademoiselle Christina de la Torre, ma niepce et fillieule, qui seule représente la deuxiesme estaque, les trois enfans de feu ma niepce mademoiselle Marie Van den Berghe, qui représente la troisiesme estaque, et les enfans de feu ma sœur mademoiselle Margareta de la Torre, qui représenteront la quattriesme estaque.

(1) *Estaque*, en flam. *staak*, branche.

40. Mais il fault icy diligemment noter et fort bien entendre, que encores que je les nomme mes quattre héritiers, que mon intention ne soit aucunement que ilz aient à héréder, tirer ou avoir de ma maison mortuaire d'avantaige en manière quelconque chascune estaque, que les trois cents florins plus amplement déclarez cy après article 55.

41. Item je veulx, ordonne, et est mon intention de fonder quattre obyts par an à toujours durant, et ce en ceste nostre Dame moienant que messieurs du chapittre et commun [1] s'y veullent accomoder; et au cas de difficulté, je encharge aux exécuteurs de ce mien testament de le faire allieurs où ils trouveront mieulx convenir, à sçavoir, deux grands obyts prévostials, à noeuf psaulmes et noeuf leçons, pour lesquels je laisse le revenu annuel que s'ensuit: à sçavoir, aux vespres 2 ℔. 10 s. par.; aux vigiles de 9 leçons 7 ℔. 10 s. par.; aux laudes 2 ℔. 10 s. par.; aux commendaces 2 ℔. 10 s. par.; à la messe avecq la séquence 3 ℔. 10 s. par.; portant ensamblo 18 ℔. 10 s. par.; et pour les *exeuntiæ* [2] premièrement au prévost 36 s. par.; au mesme prévost ou son vicaire célébrant 14 s. par.; au chanoine chantre des vigiles *cum baculo* 4 s. par.; aux deux chanoines ministres chascun 4 s. par.; au chanoine chantre en la messe *cum baculo* 4 s. par.; aux deux chanoines chantant le graduel à chascun 2 s. par; au tabulaire 4 s. par.; au coustre [3] pour parer l'autel d'noir 12 s. par.;

---

[1] *Commun*, en lat. *communitas*. La collégiale de Notre-Dame comptait trois membres, le prévôt, le chapitre et le *commun* ou bénéficiers inférieurs.

[2] *Exeuntiæ*, fl. *uitgaven*, fr. *dépenses*, honoraires que l'on payait au célébrant, aux ministres, aux officiers et à tous ceux qui dans les services ou anniversaires prêtaient un concours quelconque.

[3] *Coustre*, flam. *koster*, contre.

au porte-verge 4 s. par.; aux pasteurs (1) pour les chandelles pour l'offrande 6 s. par.; au clercq des paroiches (2) 2 s. par.; aux corals 6 s. par.; à la confraternité du cœur, pour mectre quattre chandelles à la sépulture, deux par dedans le cœur et deux par dehors, comme on faict pour la Gruuthuyse, 16 s. par.; au proviseur 2 s. par.; à la fabricque, pour le plain luminaire au grand autel, ornements, incens (3) et usaige des cloches 2 lb. 2 s. par.; aux sonneurs pour sonner la grande poise (4) et laver *hostium monimenti* (5) 18 s. par.; audicts sonneurs pour le sonnaige au jour des vigiles, depuis sept heures jusques à huict heures, avecq les deux plus grandes cloches et le lendemain tout de mesme, depuis six heures jusques à sept heures, 6 lb. par., somme desdictes *exeuntiæ* 15 lb. 10 s. par.; porte la totale somme desdictes deux parties d'un obyt 34 lb. par., que serat pour les deux annuellement 68 lb. par., que seront cinq livres, treize soulz et quattre gros; oultre ce, l'on mectra en chascun desdicts obyts ung disch (6) de quattre vingts proven à quattre patars chascun, moictié pain et moictié argent, lesquelles se distribueront comme s'ensuit: au prévost quattre, et en son absence, au disch des pauvres de ceste église; aux dix chanoines chascun ung, et en leur absence, au proffyct des pauvres dudict disch; au porte-verge ung; aux quattre ordres à chascun deux; aux douze garçons et douze filliettes des deux pauvres escolles de Bruges,

(1) *Pasteurs*, curés des trois sections paroissiales.

(2) *Clercq des paroiches*, dans les comptes, se traduit par *clerici parochiales*, clercs des paroisses.

(3) *Incens*, encens.

(4) *Grande poise*, sonnerie des grandes cloches.

(5) *Hostium* pour *ostium*, entrée du monument funéraire.

(6) *On mectra ung disch*, on couvrira une table des pauvres.

à chascune escolle six; aux deux dischknapen [1] chascun ung; aux parens et testamenteurs dix huict; et les restans vingt cincq seront pour et au prouffyct des pauvres dudict disch. Je fonderay lesdicts cent et soixante proven tous les ans pour les susdicts deux obyts, sur le mesme disch de ceste nostre église, au denier vingt.

En marge: Je déclare icy que je veulx que on prende de ces dix huict proven, laissez pour les parens et testamenteurs, deux proven, lesquels seront donnez en chascun desdicts grands obyts aux deux plus anchiens maistres de la fabricque à chascun ung prove, affin que ilz soient tenus de se trouver audicts services, messes et offrandes; semblablement est ce aussy mon intention que l'on prende des restans 25 proven, laissez aux proffiets des pauvres du disch, aussy mentionés icy dessus, deux proven, lesquelles seront donnez en chascun desdicts deux grande obyts aux deux plus anchiens maistres dudict disch chascun ung prove, à condition que ilz seront aussy tenus de se trouver audicts services, messes et offrandes.

42. Item je veulx encores oultre ces deux grands obyts avoir deux aultres petits, aussy touts les ans célébrés par les chanoines pour la dernière messe, c'est à dire après la grande messe, pour lesquelz je laisse aussy le revenu annuel que se ensuit: à sçavoir, aux vigiles de trois leçons 2 ℔. 10 s. par.; aux laudes 2 ℔. 10 s. par.; aux commendaces 2 ℔. 10 s. par.; à la messe aveoq la séquence 3 ℔. 10 s. par., portant ensemble 11 ℔. par.; et pour les *exeuntiæ* au prévost 20 s. par.; au chanoine célébrant et faissant l'office des vigiles et commendaces 15 s. par.; au chantre à la messe *cum baculo* 3 s. par.; aux deux chanoines ministres à chascun 3 s. par.; au coustre 3 s. par.; au porte-verge 3 s. par.; aux pasteurs pour les chandelles de l'offrande 6 par.; au clercq des paroiches 2 s. par.; aux corals 4 s. par.; à la confraternité 12 s. par.; au proviseur 2 s. par.; au sonneur pour sonner la grande poise et laver

---

[1] *Dischknapen*, employés de la table des pauvres.

hostium monimenti 16 s. par.; à la fabricque 12 s. par.; au tabulaire pour intimer cest anniversaire aux habitués de l'église et aux parens et testamenteurs, et aussy de pourveoir de quarante pains blancqs, d'ung patar chascun, 6 s. par.; pour les dicts quarante pains 4 livres par.; somme desdictes *exeuntiæ* : 9 ℔. 10 s. par., porte la totale somme 20 ℔. 10 s. par. pour ung desdicts petits obyts qui seroit toutz les ans pour les deux 41 ℔. par., que seront 3 ℔. 8 soulz quattre gros; de sorte que ces 4 obyts porteront parensamble tous les ans 9 ℔. 1 s. 8 gros, lesquels je fonderay sur le commun de nostre église, ou sur le dict disch, au denier 20. Et mon intention est que, trois mois après mon trespas, on célébrera ung des grands obyts et trois mois après ung des petyts, et trois mois après de rechef un grand et trois mois après l'aultre petyt, *etc.* Et je veulx bien expres que tout quattre soient distribuez *in promptis* (1), et que le prévost ait un pain double, et que finis lesdicts quattre obyts, on aille incontinent à la sépulture lire *Miserere* et *De profundis* avecq les collectes, *etc.* Ce que tout messieurs du chapittre et commun de nostre dicte église ont accepté, comme appert par leur acte du 21 de Janvier 1625, signé Liebeke, que on trouvera icy joinct ou entre mes papiers.

En marge: Soit tout ceste fondation bien claire et distinctement escripte au plainaire (2) de nostre église, *ad perpetuam rei memoriam.*

43. Item je dicts et ordonne, que soit compté à la table et disch des pauvres de nostre église, la somme de cent six livres, treize soulz et quattre gros, affin que on en achapte une rente de cincq livres, six soulz et

---

(1) *In promptis*, en argent comptant.

(2) *Plainaire*, lat. *planarium*, planaire, registre où l'on consigne en détail les fondations.

huict gros par an, au denier 20, pour avecq icelle somme furnir annuellemet, et ce tousjours, cent et soixante proven de quattre patars chascun prove, moictié pain et moictié argent, lesquels ils debvront furnir touts les ans aux deux grands obyts que se célébreront de demy an en demy an, en chascun desdicts obyts octante (1) proven, comme est plus amplement déclairé cy devant.

44. Item je donne et légate audict disch une rente de une livre de gros par an, que mes testamenteurs leur transporteront incontinent après mon trespas, et une lettre de rente de six livres de gros au denier seize, que je ay sur la ville de Bruges, et ce à l'expresse condition de dresser deux fois le an le disch des quattre vingt proven de ma susdicte fondation, et que les deux plus anchiens dischmaistres (2) viendront à l'offrande et la messe comme est dict cy devant.

Art. 45. Item je dicts et confesse que, par la seule et libérale grace de Dieu, je ay achapté en la ville et université de Douway diverses maisons et heritaiges, desquelz je ay basty, faict, erigé et accommodé la maison, entierement transportée, donnée et dediée à son hault et sainct nom, et de la glorieuse Vierge Marie, dict le collège ou séminaire de la Torre ou Torréan, comme appert par les lettres de achapt de icelles, estant les origineles audict séminaire et aucunnes copies de icelles en mon comptoir, et ce pour y fonder, à l'augmentation et plus grande [gloire] de Dieu, service et conservation de sa saincte Église, sept bourses pour y nourir sept pauvres prestres pour estudier en la saincte théologie, avecques charge bien expresse de célébrer, touttes les

---

(1) *Octante*, quatre-vingts.
(2) *Dischmaistres*, maîtres de la table des pauvres.

sepmaines de l'an, chascun une messe, que serat une messe tous les jours à perpétuité, et célébreront les dictes messes en la chapelle du dict séminaire, à la seule intention du fondateur, se reglant et conformant selon l'usage de Rome, avecq une collecte pour le dict fondateur et tous ses parens et amys, excepté les lundis, que alors ilz célèbreront la dicte messe à quelque autel privilégié, pour les trespassez, avecq une collecte pour le dict fondateur et ses amys, comme dict est, avecq la sequente *Dies ire*. Et est mon intention que les dicts prestres diront journellement, après leur dicte messe, les psaulmes *Miserere* et *De profundis* avecq les collectes pour les trespassez et après doneront l'eau béniste. Les jours des trois Roys, ou de l'Épiphanie, et aussy le jour de Ste Marthe, seront tenus de célébrer messe solemnelle à diacre et soubdiacre du tel jour, et après le decès dudict fondateur se diront le lendemain desdictes festes deux obyts, à nœuf psaulmes et nœuf leçons, et le jour ensuivant la messe aussy à diacre et soubdiacre; et oultre les dictes messes, touttes les foys que les dicts prestres célébreront ailleurs, que ils ayent tousjours spéciale souvenance en leur *memento* de prier pour le dict fondateur et ses amys. Mon intention est aussy qu'ilz maingeront tousjours parensamble et que, après les graces de chascun repas, ils ayent incontinent à lire les susdicts psaulmes *Miserere* et *De profundis* avecq les dictes collectes, et que personne ne soit admis ny receu à susdictes bourses se il ne est prestre; et si de speciale grace l'on admect quelqu'un qui ne le soit, que celluy là serat tenu, avant estre receu audict séminaire, payer ès mains du régent (oultre six florins de son entrée) cincquante deux soubs de gros, pour satisfaire à ceulx que pour luy deschargeront sa messe chasque

sepmaine à quoy il est tenu, et à faulte de tel payement, que il soit privé incontinent de la dicte bourse et mict hors dudict séminaire. Ils debvront aussy tous estudier en la saincte théologie, et point en aultre faculté, et les Flamengs, après avoir achevé leurs cours en icelle, que ilz debvront avoir accompli en l'espace de trois à quattre ans, y pourront autant de temps demorer et non plus (entendant cela tousjours moienant que ilz se conduisent et gouvernent bien, aultrement point), affyn que l'hors des aultres puissent succéder en leurs places. Et après leur dict cours achevé, seront tenus et obligez de deservir des cuires [1] en l'éveschê de Bruges, et notament ès lieux où le présent fondateur at droict et patronaige et présentation, et debvront deservir les dictes cuires aultant de années que ilz auront jouy du bénifice des dictes bourses, sçavoir s'ilz ont esté trois ans boursiers, debvront trois ans deservir cuires, s'ilz ont jouy quattre ans ladicte bourse, debvront aussy quattre ans deservir cuires, et en faulte de ne le ainsy accomplir, debvront rendre et restituer *pro rata* les despens que ilz auront receus à cause de la dicte bourse, que est cent florins par an de chascune bourse, bien entendeu que en tel cas ladicte somme remboursée s'appliquerat aux choses le [plus] nécessaires dudict collège, et se debvront lesdicts boursiers obliger et donner bonne et suffisante caution de le tout ainsy accomplir. L'on trouverat joinct avecq le testament la copie de l'obligation et caution que chascun boursier debvra donner [2],

---

[1] *Cuires*, cures.

[2] En voici un exemple : " Compareert Cornelis de Cunynck fs Jans, poorter der stede van Brugghe ende assayeur vande conelycke munte binder voornoomde stede ende vocht van meester Heynderyc Beerynck, student jnde heylighe godtheyt ; welcke comparant ingheValle myn seer eerweerdich ende voorsienighen heere Gaspar de la Torre, protonotaris

à la quelle je me remects pour eviter de icy l'escripre, déclarant que le président, que est ung des boursiers, a dès maintenant oultre sa table de cent florins, aultres cent florins de gagie (1) par an, et la servante trente florins, oultre la table aussy de cent florins; et pour mieux asseurer l'annuelle revenue desdicts sept pauvres prestres avecq les personnes requises pour le service du dict séminaire, je ay dès maintenant donné, cedé et transporté à tousjours et perpétuellement, oultre ladicte maison, séminaire ou collège, quinze cents soixante et ung florins, quinze patars de rente par an au denier seize, pour réduire icelles suivant les contracts par mes exécuteurs de ce mien testament, en cas que je ne le ay faict dès mon vivant, à la somme de douze cents et cincquante florins de rente annuelle, au denier vingt (comme de tout cecy appert plus amplement par les lettres et dict contract (2) passé par devant le nottaire Nicaise Audejans, le 23 de

---

apostolick ende proest der voorseyde stede van Brugghe, een vande bursen vant collegie Torreaen by hem ghefondeert inde universiteyt van Duay, belieft te confereren anden voornoemden meester Heynderyck, heeft belooft dat hy naer zyn vertreck uut tzelfve collegie Torrean, zal binnen t bisdom der voornoemde stede van Brugghe pasteur syn soo veele jaeren als hy de voorseyde buerse int zelve collegie ghebruuct zal hebben; ende indien dat hy van dies te volcommen, in ghebreke bleve, zoo verobligiert den voornoemden comparant hem by dezen, als borghe ende principael, voor elck jaer dat den zelven meester Heinderyck min sonde persevereren met bedienen van eenighe pastorie int voornoemde bisdom dan hy de voorseyde burse gheproffiteert soude hebben, in zyn eyghen ende priveen name, an tzelve colegie te betalen de somme van hondert guldens, daer inne verbindende zyns persoons ende goedynghen op heerlicke ende reele executie. Actum present Alfonse vander Cruuce ende Christiaen Avegheer testibus, desen 10en juny 1626. (Get.) By my CORNELIS DE CUENINCK." — Archives de l'État, à Bruges, *Boeck van notarie van d'heer ende meestre Nicasius Oudejans* 1615-1654, fol. 280.

(1) *Gagie*, gages.

(2) Voir: Pièces justificatives, n° 5.

Novembre 1619, ausquelles entièrement et du tout je me attens et remects, et de rechef les confirme, aúthorise et corrobore, par ce présent mien testament.)

En marge: Les 46 et 47 arls. en l'originel sont radiés et escript en margine ce que s'ensuit: Pour raisons me mouvans j'ay rayé ces deux articles et je approuve la rayure.

48. Quand il faudrat prendre un serviteur, l'on pourat chercher quelque pauvre et honneste estudiant, lequel ne obmectant ses estudes après avoir frequenté les leçons, debvrat servir la table du président et boursiers et assister la servante en touttes choses.

En lieu de gagies, oultre sa table et demeure, le serat licite d'estudier en ce qu'il vouldrat.

Je dicts que il faudrat que il estudie en theologie (pour exclure tous juristes) ou pour le moins en philosophie ou *bonis litteris*.

49. Je ay dit cy devant que le président, que est ung des boursiers, at dès maintenant oultre sa table de cent florins, aultre cent florins de gagie par an, et ce principalement par ce qu'il est tenu et a prins à sa charge la célébration de la messe quotidienne, quand bien [mesme] il seroit seul au séminaire; voires quand il seroit indispost ou malade, seroit tenu et obligé de la faire célébrer journellement à ses fraicts et despens; mais à faict que viendront les boursiers, devront les dictes messes estre divisées entre eulx, que sera l'hors soulagement pour ledict président, que neanmoings ne aurat pour tant moings de ses gagies. Il est en oultre tenu de estre recepveur, économe, administrateur et conservateur de tout ce que appartient audict collège, et rendre de toutte la despence bon, leal et pertinent compte, tous les ans à la S^t. Jean Bap^te. avecq le renseing de tout ung général, ce que compète et appartient

à la dicte maison que il at en charge, comme le tout appert par son obligation faicte le 25 de Augst 1618, que l'on trouvera avecq les comptes du dict séminaire en mon comptoir, ce que je ay trouvé nécessaire de la donner icy à cognoistre, affyn que à changement de président, messieurs mes exécuteurs se puissent gouverner à l'advenant.

50. Item je laisse et donne audict collège Torréan tous mes livres en quelque langaige que ilz soyent, et de mes meubles ou de la valeur de iceulx, aultant que il fauldrat, et serat nécessaire pour ameubler, selon le nombre des dix personnes et de leurs qualitez, ledict collège pour et la première foys seulement, priant bien fort à mes exécuteurs de vouloir en cecy user de grande considération et prévoyance, car mon intention est que après ceste foys ledict collège se debvrat tousjours maintenir selon et avecq son revenu. On trouverat joinct au comptes d'icelluy l'inventaire de tous les meubles et utensiles que y sont.

51. Item je laisse et donne aussy audict séminaire ou collège, mon calix d'argent doré avecq la platine et louchette (1), mesme ensamble aussy tout le service d'argent doré que je ay faict faire pour servir au St Sacrifice de messe, à sçavoir, le plat lavoir avecq les deux pottequins (2), la boicte pour mettre les hosties avecq sa couvelesche servant pour donner la paix (3), et la clocette, le tout muny de mes armoiries ; et ce que pèse le tout et chasque pièce à part, l'on trouverat escript sur quelque livre des despences qui est entre mes aultres pappiers, voires, que plus est, sur chasque pièce est marcqué son propre poix.

(1) *Platine et louchette*, patène et petite cuiller.

(2) *Plat lavoir avecq pottequins*, plateau avec burettes.

(3) *Boicte* etc., ciboire avec couvercle, pour donner la bénédiction du saint Sacrement.

52. Item je donne encores audict séminaire le tableau où est depainct la benoiste Vierge Marie avecq Jesu sur son escour (1) où que je suis depainct, et deux portellettes (2), affyn que ilz s'en servent et le mectent sur l'autel de la chapelle; et avecq ce encores les cuirs dorés que pendent en ma salette, avecq les pièces qu'ilz servent pour les ralonger, que l'on trouverat en un coffre en la chambre de mon comptoir, affyn que les accomodent pour pendre en la dicte chapelle; on trouverat audict coffre aussy deux houppeaux (3) faicts de soye avecq leurs pieds dorés pour les mectre sur l'autel, que je leur veulx aussy donner; ensamble avecq tout cela que on leur donne encores des casules que j'ay icy, celles que je estois accoustumé de user (excepté celles des trespassez), semblablement les aubes, amicts et çaints (4) que sont bonnes, et aussi les corporals, bourses de iceulx avecq les platues voiles (5) pour couvrir le calix et que je n'auray pas ordonné ou destiné par dechà aultrement; que on leur donne semblable les purgatoires (6) et sacquéaux (7) des calix avecq les chandellies d'autel d'arain (8) et les trois bleckers (9) du mesme, mon canon et missal, la clocette de arain, en somme aultres choses que je pourrois avoir oubliées, requises et nécessaires à tel usage et effect, des quelles par aventure on ne ferat grand compte ny prouffyct à les vendre; que l'on leur donne aussy l'image de Ste Marie major.

---

(1) *Escour*, en lat. *sinus*, en flam. *schoot*, giron ; sur *son escour*, sur ses genoux.

(2) *Portelettes*, deux volets du tableau principal.

(3) *Houppeaux ?* bouquet de houppes en soie, à pied doré.

(4) *Çaints*, ceintures.

(5) *Platues ? — Voiles*, velum.

(6) *Purgatoires*, purificatoires.

(7) *Sacquéaux*, petits sacs.

(8) *Chandellies d'arain*, chandeliers de bronze.

(9) *Bleckers*, réflecteurs ?

53. Quant à la collation des sept bourses du collège Torréan cy devant mentionné, on se gouvernera comme sensuict, à sçavoir que je me réserve uniquement la collation de touttes icelles bourses ma vie durante, et après mon trespas se confereront les dictes bourses par deux de mes plus proches et anchiens hoirs masles, portant le nom de la Torre et provenant du lignaige et troncq de feu bonne mémoire Jehan de la Torre et Anna Oijseel, mon père et ma mère, y joincts mes exécuteurs et testamentaires, lesquels auront parensamble leur vie durant ou de l'ung de iceulx une voix, faisant avecq les deux plus proches hoirs ensamble trois voix; et après le trespas du dernier des dicts exécuteurs, jouyront de la susdicte collation mes deux plus proches et anchiens hoirs masles. Et comme mon expresse intention est de laisser la collation susdicte à deux de mes plus proches et anchiens hoirs masles portant le surnom de la Torre et provenant du lignaige et troncq que dessus, ce neanmoings je donne icy à cognoistre, le cas advenant qu'il n'y eust hoirs ou hoir masle venant du troncq que dessus, qu'en tel évènement la collation susdicte tombera ou eschera pour une voix à l'ung des fils de mademoiselle Christina de la Torre, compaigne de maistre Paul van Lyere, à condition qu'icelluy prendra et portera le surnom de la Torre, en conformité du don et légat expres couché par ce mien testament, et avecq luy succederat à la susdicte collation ung des plus proches et anchiens hoirs masles provenant du troncq de feu bonne mémoire Philippe de la Torre, fils de feu Jacques de la Torre, en son vivant secretaire du conseil privé, mon oncle. Et si la dicte demoiselle Christina de la Torre ne delaissasse aulcun fils portant le surnom de la Torre, jouyront de la dicte

collation les deux plus proches et anchiens hoirs masles du susdict Philippe de la Torre; et au cas que de ce costé il n'y eust d'hoirs ou hoir masle, devoluera la collation que dessus sur deux plus proches et anchiens hoirs du costé de mon père et ma mère, déclarant parmi ce de vouloir tousjours préférer ceulx provenant du troncq de feu mes dicts père et mère à iceulx provenant de la ligne collaterale. Et quand il adviendroit qu'il n'y aurait plus nuls miens hoirs non plus du sexe masculin que féminin, l'hors tombera la collation des bourses susdictes au révérend prévost de l'église collegiale de nostre Dame de Bruges et à ses successeurs en la dicte dignité, moienant qu'ils ayent leur résidence et demeure en icelle ville; et à faulte de ce, et le cas advenant que la dignité prépositurale fusse vacante par le trespas ou aultrement, je dicts et déclare que l'hors en la place et lieu du dict prévost succederont ceulx du chapitre de la susdicte église, lesquels auront parensamble à la collation des bourses susdictes une voix, et les megliseurs ou maistres de la fabrique aussi de la mesme église une voix, et semblablement auront aussy les maistres de la table des pauvres d'icelle église une voix, que seront parensamble trois voix, et ce, pendant que la dicte prévosté serat vacante, comme dict est, et point plus longuement.

En marge on lit: Pour raisons me mouvans, je glisse que cest plus anchien hoir masle ne portera le surnom de la Torre s'il ne veult; et ayant considéré de plus près que les enfans de mes frères et sœurs me sont plus proches que les enfans de Philippe de la Torre, est mon expresse intention que après la mort de leurs enfans portant le surnom de la Torre, seront préférés les filz de leurs filles, préferant tousjours les enfans des filles venant de plus anchien hoir masle, et après ceulx là tous morts, les hoirs du dict Philippe de la Torre, et après iceulx, sur le prévost, suyvant le texte.

54. Item quand il serat besoing et nécessaire de changer et prendre nouveaux visitateurs, présidens et boursiers, ou faire quelque aultre changement au dict collège, quelque il puist estre, et notament aussy de ouyr annuellement les comptes de icelluy, les visiter, examiner, admectre et signer, je réserve le tout bien expresse et entièrement à moy ma vie durante; et après mon trespas, auront la dicte charge et authorité deux de mes plus proches parens, avecq les susdits seigneurs exécuteurs testamenteurs, comme dict est icy en hault bien au loing au commencement de l'ar[le] 53, et point aultrement.

55. Item je dicts, déclare et donne icy à cognoistre comme en ma jonesse j'ay faict beaucoup de divers, grands et fort loings voyages, tant par mer que par terre, en lesquels je ay dépendu bonne partie de mon patrimoine. Après, estant revenu en la résidence de Lens en Arthois, j'ay esté contraint, parce que l'on me menaçoit de me archubouser (1) comme traistere du pays, pour ce que ne voulois faire le serment contre le feu S[r] Don Jehan(2), de secrètement me retirer hors du pays et d'abandonner mon mesnaige et résidence, avecq tout ce que je avois; de façon que je ay esté en exil en France en la ville de Paris, à l'entour de deux ans, durant lequel exil j'ay esté adjourné à comparoir personnellement du temps de Don Mathias, ou pour mieux dire du prince de Orange, devant luy, ou en faulte, qu'il me déclareroit pour espainol et traistere du pays, et par ce incapable et privé de tout biens et bénéfices que je avois; comme de faict, encores que je fis apparoire que je estoits en pays neultre et estudiant en l'université dudict Paris, ma chanesie (3) fut conféré à ung

---

(1) *Archubouser*, arquebuser, tuer à coups d'arquebuse.
(2) *S[r] Don Jehan*, don Juan d'Autriche.
(3) *Chanesie*, canonicat.

aultre, et mes biens et mes meubles saccagés, et cela jusques à la réduction de la ville de Arras, que alors je reviens et rentre audict Lens en mondict bénéfice; mais mes dicts biens et meubles *non apparuerunt*; durant tout ce dict temps je ne ay pas aussy vescu du vent. Depuis, estant peu à peu remeubly et après très bien de rechef pourveu de tout, par le trespas de feu mon bon S[r] et père, à qui Dieu face mercy, vecy la prinse du dict Lens sans comparaison beaucoup pis que paravant, où que je perdis de rechef tout ce que je avois, y estant blessé et en grandissime danger de ma vie, comme tout le monde saict. Bien tost ensuivant il pleust à nostre Seigneur, par sa saincte grace et bénédiction, me visiter de la maladie contagieuse; ce qu'en cela se est passé, les enfans de feu mon frère le conseillier en sont encores bons tesmoings. Enfin quelque temps depuis, comme ma maison de tous les adversitéz estoit demorée fort détéreirée, la voulant restaurer et augmenter de quelque plus de comoditez, estimant le faire à peu de dépens, ay si bien fabricqué que il me a cousté de trois à quattre mille florins, sans y comprendre le premier achapt; oultre tout cecy, j'ay tousjours partout tenu fort honeste mesnaige, et encores en ceste ville de Bruges, avecq ceste maigre prévostée, l'on at veu ce que je y ay faict; davantaige, ayant indigne esté par la grace de Dieu appelé à l'estat ecclésiasticque, je ay, par la bonne inspiration, conceu aussy tost que j'ay esté entré de vivre avecq mon patrimoine et son revenu, devant en riens toucher ou despendre des biens de l'esglise, ains iceux réserver et garder pour les employer et applicquer en bonnes fondations et en œuvres pieuses. Je ay allégué tout ce que dict est, pour à entendre à mes quattre héritiers, que je ay despendu et perdu beaucoup

plus que tout le revenu annuelle de tout mon patrimoine portoit, voires aussy avecq cela encores beaucoup plus que le tierche du capital de tout mon dict patrimoine ne porte, voires je eusse peu (comme auscuns) avoir despendu et consommé le tout, ce que je ne ay pas voulu faire, ains laisse à mes dicts quattre héritiers, en terres ou rentes, au donier seize, que leur seront par moy ou, après ma mort, par les exécuteurs de ce mien testament dénommez et déclarez, la somme de deux cents livres de gros par an, et ce en les millieurs rentes que se trouveront en ma maison mortuaire, et desquelles je ne auray disposé dès mon vivant; *estant mon intention* que mes dicts quattre héritiers auront chascun la somme de trois cents florins par an, libres et nettes, c'est à dire sans en riens estre chargez, tenus et obligez, ne de payer ou contribuer en aulcuns frais, despens, services, fondations, mises ou debtes de ma maison mortuaire telz que ilz pourront.

56. Et s'il y eult quelcun ou quelcuns entre mesdicts quattre héritiers qui vouluisse ou voulussent murmurer, contredire, s'opposer ou procéder au contraire de ceste mienne ordonnance, intention et dernière volonté, à tel ou à telz, je les prive de à ceste heure, pour allors, de leur part ou héritaiges, et veulx bien expressement que ilz en soyent incontinent privez, et que leur dicte part, portion ou contingens soyent appliquez et donnez au prouffyct du devant dict college Torréan, dict de la Torre. Comme en les fondations contenus par mon épitaphe est faict mention de la fondation de la messe hebdomadale du très sainct Sacrament d'autel, pour laquelle les maistres de la fabricque de nostre église demandent cent florins par an, comme appert par certain mémorial qu'ilz me ont présenté, lequel vat icy mis en ce testament, ce est mon expresse

volonté et intention de la ainsy augmenter et fonder; et au cas que je ne le ay faict dès mon vivant, je veulx que messieurs mes exécuteurs le fachent incontinent après *mon trespas, laissant, pour accomplir, la rente de cent vingt cinq florins par an, au denier seize, que je ay sur le commis Jehan van Marcke, en datte du* 29 *Janvier* 1620, ou aultre bonne *rente de semblable valeur*, ou bien en ce lieu *deux mille florins en argent comptant*, laquelle rente, reduicte au denier vingt, sont les dict cent florins pour ladicte fondation, et que l'on ne advise pas à quelque chose davantaige s'il est besoing, avecq expresse charge d'annuellement faire nettoyer l'épitaphe et pilliers. Et pour augmenter les services des jours des Roys et Ste Martha, celluy desdicts troys Roys ou Épiphanie, est dès maintenant fondé grand principal et prépositai, et son revenu annuel porte 10 ℔. 8 s. parisis; et pour faire celuy de Ste Martha aussy grand principal et prépositai, duquel le revenu annuelle porte 8 ℔. 2 s. par., l'apparavant[1] ainsy le tout par ung livre de nostre église, appelé le planaris [2] sur accorde [3] avec le chapittre de nostre église, a° 1613, de adjouster au revenu annuel de ladicte Ste Martha la somme de 12 ℔. par. par an, lesquelz ay despuis tous les ans payez comptant, et aussy se est faict le dict service depuis annuellement, comme grand principal et prépositai, comme l'on peult voir sur le livre du tabulaire; mais je ay dévotion de les augmenter encores davantaige, et les fonder aussy au denier vingt, affin que doresnavant ils se fachent tous deux comme le jour de Pasques que l'on appelle solempn. avecq tout semblable sonnaige que ledict

---

(1) *Apparavant?*, apparaissant?

(2) *Planaris*, pour *planarium*, planaire, registre des fondations.

(3) *Accorde*, accord.

jour, et avecq entier et plain luminaire à l'entour de tout le cœur, et aussy avecq distributions de 40 blancq pains audict cœur, d'un patar la pièce, et que le prévost ay tousjours en tout double pain et doubles distributions, ce que l'on pourra traiter aussy ainsy avecq les mesgliseurs en traictant la dicte fondation du St. Sacrament, affyn qu'ils prendent le tout à leur charge, et se ilz ne le veuillent en tout bien accomoder, [que] on traicte le tout avecq le disch de nostre dicte église. *Nota que je suis de nouveau accordé avecq messieurs du chapitre et commun de nostre église,* pour augmenter ces deux services *des festes de l'Épiphanie et Ste Martha,* affyn que ilz se fachent tous deux à l'advenir, comme un des premiers et plus grands principals, tout ainsy que le jour de Noël, ayants, oultre leurs vieux revenu icy au texte mentioné, donné et augmenté annuellement à chascune desdicts deux festes, trente livres par., que font cincq livres de gros pour les deux, que je veux fonder au denier vingt, et les veulx touts deux avoir célébrez en la mesme sorte et manière que le dict *festum Epiphanie* at esté célébré dernièrement le 6 de Janvier 1621; le tout entièrement suivant le billiet du tabulaire De Moor cy joinct entre mes papiers, ce que je veulx touts avecq touttes les aultres fondations que je feray, *ad perpetuam rei memoriam* avoir bien pertinentement et fort clairement escript et particularisé sur le livre appellé le planaire de nostre dicte église, et aussy aultre part où messieurs mes testamenteurs le trouveront ainsy expédient et convenable.

57. Item, je donne et légate à la fabricque de nostre église une rente de ...... livres par an au denier seize, que mes testamenteurs leur transporteront incontinent après mon trespas en une lettre de rente de six livres de

gros par an, denier seize, que je ay sur la ville de Bruges, et ce à expresse condition et point aultrement, sinon que ils seront tenus et obligez de satisfaire aux fondations du très sainct Sacrament de l'autel, et les augmentations des services des jours des troys Roys et de Ste Martha cy devant dictes, ausquels ilz se debvront trouver présents en bon nombre, pour prendre soingneux esgard que le tout soit par tout bien et deuement accomply, tant au chœur de la dicte église que ailleurs où il conviendra, selon le concept et intention du fondateur.

58. Item, je donne et laisse encores à ceste église de Nostre Dame de Bruges et à la fabricque d'icelle mes deux chandeliers de argent, affyn que l'on se en serve les bons jours au grand autel au sainct service divin en ma mémoire, sans pouvoir estre changez ou applicquez en aulcun aultre usagie, n'estre aussy aucunement alliénez en sorte quelconque.

59. Item, je donne et légate à monsieur et maistre Adrien Budzin, mon confrère, affyn qu'il ay tousjours mémoire de prier Dieu en son *memento* et prières pour mon âme, et aussy porter grand soing que tous mes fondations soyent bien et deuement accomplis, la somme de quarante florins, pour faire quelque pièce d'argent en ma souvenance, et ce pour ung fois et comme ayant esté mon confesseur.

60. Item, je donne à Jehan Langheraert, coustre de nostre église, deux livres de gros une fois, et oultre ce je veulx que il soit prieur (1), et face ladicte office en ma maison mortuaire, priant Dieu pour moy.

(1) *Prieur*, fl. *bidder*. Sur les *prieurs* voir : *Ordonnantie ende reglement vande Vrije Bidders.... midtsgaeders de tauxatie vanden loon vande Bidders ter begraevinge, uytvaerden ende sinckingen vande overledene binnen der stede van Brugge......* Brugge 1724.

61. Item, Jean François, porte-verge, je l' donne aussy une livre de gros une fois, et qu'il prie à Dieu pour mon âme.

Item, je laisse pour purger, nettoier et laver mon corps, et après le vestir de aube, amict, manipule, stole et casule violette avec la croix jaulne etcª, et que je veulx avoir tout faict par un homme de église, laissant pour sa peine un ducat.

En marge: Je entens que ce seront deux hommes de église que feront ceste office, désirant que l'ung soit mʳᵉ Guill. Janssen ou Vanderginst.

62. Item, comme Jacques Schoenluge, mon fournier [1] ordinaire, me a instantement requis de laisser ordonner par mon testament que il pourroit seul livrer touttes les proven et aultres pains que seront nécessaires en ma maison mortuaire, en servant bien et loyaument, moy, en considération du bon service qu'il me at toujours faict, je l'ay accordé sa demande, en cas qu'il soit encores fournier et vivant à mon trespas; et oultre ce encores je prie à messieurs mes testamenteurs qu'ilz le fachent aussy avoir la livrison de tous les aultres proven et pains que il faudrat annuellement en touttes mes fondations et services, et ceci si avant que il leur serat possible et que il ferat bien son acquit et descharge à leur contentement.

63. Item, si messieurs du commun prendent du tout à leur charge les quattre devant dicts obyts, et les deux fondations des festes de l'Épiphanie et de Sᵗᵉ Martha aussy cy devant mentionné, ainsy que ilz sont par ce testament spécifiez, ordonnez et fondez au denier vingt, et que ilz veuillent estre diligens observateurs et controlleurs de la fondation de la hebdomadale messe chantée

---

[1] *Fournier*, boulanger.

du très hault et très sainct Sacrament d'l'autel contre les fautes et obligation que pourront faire les maistres de la fabricque, je leur donne pour leur peine et récompense tous les ans une rente de deux livres en une rente de six livres de gros, que je ay tous les ans au denier seize sur la ville de Bruges ; et au cas que le dict commun ne le veuille tout ainsy accepter, que messieurs mes testamenteurs donnent les dicts deux livres de gros aultre part où ilz trouveront mieulx de faire les dicts fondations.

64. Item, veuillant mieulx et plus clairement donner à entendre mon intention, et explicquer plus ouvertement le text contenu au premier article du foeuille 14, icy à l'encontre, je dicts que, affyn que messieurs les maistres de la fabricque de ceste nostre église veuillent aussy bien diligement observer et controller les fautes que pourront faire ceulx dudict commun ou aultre où on les pourra fonder, audicts quattre obyts et deux fondations, ensamble pour les récompenser aux luminaires desdicts deux fondations et *à charge* bien *expresse de annuellement faire rescurer les pilliers, entretenir et nestoyer l'ouvrage de l'adoration* des troys Roys, troys chaires et tombeau, et que ilz portent aussy bon soing que les proven des deux grands obyts fondés sur le disch des pauvres de ceste dicte église soyent de demy an en demy an fidèlement administrez, je les laisse et les donne, au prouffyct de la dicte fabricque, une rente tous les ans de troys livres de gros en la même ci devant dicte rente de six livres de gros, que je ay annuellement au denier seize sur la ville de Bruges, de sorte que, [de] la dicte rente de six livres de gros, la dicte fabricque en aurat les troys, le dict commun deux, et le disch des pauvres la restante sixiesme livres de gros, que mes testamenteurs les transporteront ainsy

incontinent après mon trespas et service faict, sur chascun desdicts troys offices [1], avecq les expresses conditions et charges à chascun d'iceulx particulièrement par ce testament enjoincts, et ce en nulle manière aultrement.

65. Item, je donne et légate à monsieur le très révérend seigneur messir Servatius Quinquerus, dénommé doyen de l'église cathédrale de St. Donas, mon bon, et très singulier amy, une fluite [2] d'argent doré avecq sa couvelesche de mesme, sur quoy est mis la figure de St. Michiel tenant ung escuson avecq les armoiries, lesquels se ils ne sont changez à mon trespas, je veulx que il soit incontinent faict, et que au lieu d'icelles soyent mis les mesmes esmaillez, aux despens de ma maison mortuaire, et après ainsy présentez audict seigneur, l'priant de vouloir tousjours avoir mon âme recommandé en son *memento* et bonnes prières.

66. Item, je donne et légate à mon grand et très bon amy monsieur Adrien van der Praet une vasselle ou tache [3] d'argent muny et esmaillyé de mes armories avecques ouvraiges, poissons de la mer et diverses sortes de monstres, et a mad[lle] sa femme et compaigne une [vasselle] noir en forme de gondole, orné, et fermé en argent doré et muny de mes armoiries, leur laissant encores [en] oultre mon effigie que je ay faict peindre à Douay, *anno* 1618, le tout affyn que ilz [aient] millieure souvenance de moy, et plus grande mémoire de prier Dieu bien souvent pour mon âme.

J'ay mis icy ceste affixe pour raisons et causes.

En marge : Ceste notice est couché en l'originel testament au marge de une veue.

---

(1) *Troys offices*, trois administrations : la fabrique, le commun et la table des pauvres.

(2) *Fluite*, flûte. (3) *Tache*, tasse.

Art. 67. Après ainsy cela bien faict, tout ce que il y aurat de surplus de mes biens, et me serat encores deubt en quelque sorte et manière que ce soyt, tant en rentes que en arrieraiges de généralement touttes quantes les dictes rentes, soyt tant du dot dudict collège Torréan, comme des rentes de mes dicts quatre héritiers escheues jusques au jour de mon trespas et point plus longuement, avecq semblablement l'argent qui proviendrat et serat faict de la vendition générale de la reste de tous mes meubles et mesnaige, y joinct les debtes que on me pourrat aussy encores debvoir *pro rata*, tant de ma prévosté que prébande y annexée, je veulx que, le tout estant ainsy assamblé, touttes debtes, charges et fondations bien payéez et accomplies, ce qu'il y aurat de reste et surplus soyt applicqué et employé au devant dict collège Torréan, lequel estant du tout fort bien pourveu et muny, y ayant après encores du bon, que icelluy se employerat pour augmenter le nombre des bourses dudict collège; en lesquelles bourses ainsy augmentées les enfans de la pauvre escolle[1] de la ville de Bruges auront la préférence, moienant et à condition qu'ilz seront bien expressement tenuz et obligez à touttes les mesmes obligations que les aultres boursiers nulles exceptéez, reservéez ou ommises; bien entendu que les dictes bourses ainsy augmentéez pourront estre suppriméez et estainctes au cas que, par la chierté du temps de guerre ou aultrement, les biens ou revenu dudict collège vienderoient à diminuer ou faillir.

68. Et affyn que le contenu de ce mien testament, ordonnance et bien expresse dernière volonté soit exact et bien poinctuellement de poinct en poinct observé et

---

(1) *Pauvre escolle*, école Bogaerde.

entièrement accomply, sans nullement ne en sorte quelconcque riens obmettre ou excuser :

69. Je eslys, dénomme et constitue pour mes testamenteurs et exécuteurs de ceste mienne dernière voluntée, très-révérend, vénérable et circonspect seigneur messire Servatius Quinquerus, licencié en la saincte théologie, dénommé doyen de l'esglise cathédrale de sainct Donas de ceste ville de Bruges, mon grand et très-spécial amy, auquel dict S^r doyen je authorise et donne seul et uniquement double voix, par tout et en tout ce que toucherat, concernerat et dépenderat de ceste administration testamentaire, oultre lequelle je dénomme encores monsieur et maistre ..... chanoine de ceste nostre église, affyn qu'il soit très diligiment observateur en bon confrère, oultre les charges de cest testament que touttes les fondations par moy ordonnez en ceste église soyent bien exactement accomplis et observez, dénommant encores avecq iceulx messieurs, monsieur maistre François de la Torre, docteur ès droits, vieu bourgmaistre et eschevin du terroir du Francq, mon bien aymé nepveu, et monsieur Adriaen van der Praet, vieu eschevin et commis de ladicte ville Bruges, mon grand et spécial amy, auquel je prie de vouloir accepter et exercer la recepte de ceste mienne maison mortuaire, les supplians à tous quattres de vouloir enprendre ceste charge, et accomplir au plus tost tout le contenu de icelle sans rien différer, réserver, excepter, ou laisser derrier, les laissant, cédant et mettant, pour ce faire, en leur mains, dès maintenant pour allors, tout entièrement et quelconcques mes biens, tant en rentes, terres, et tous arriéraiges d'iceulx, argent comptant, vasselles et joyaulx, tant de or que d'argent, livres, accoustrements, meubles et utensilles quelconcques, et généralement

touttes debtes, et arriéraiges que l'on me pourra debvoir, de quelque nature et espèce ilz pourront estre, jusques le jour de mon trespas; les donnant en oultre à cest effect entière charge et toutte authorité et très pleine puissance, [de] decerner et interpreter et résouldre, *ex equo et bono,* de touttes difficultez, troubles, ou empeschement que pourront survenir, comme ilz vouldroient faire pour leurs choses et affaires propres, ainsy que de tout entièrement je me attens et fie de eulx, laissant à chascun douze livres de gros pour faire quelque tache (1) ou aultre pièce de or ou de argent en ma mémoire et souvenance, et ce oultre leurs vacations, des ruses, peines et facheries qu'ilz auront à cause de ceste entremise et administration; tousjours en touttes et quelconcques choses devant dictes, en mon plain et entier pouvoir d'abolir, casser, changer, augmenter ou diminuer en tout ou en partie ce présent mien testament, touttes et quantes fois que bon me semblera.

Et en singne de vérité et de plus grande authorité et entière asseurance de ceste mienne intention et dernière volonté, je ay escript ce testament de ma propre main, et signé de feulle en feulle, et y mis mon cachet ordinaire, comme bien clairement il appert. *Actum et perfectum cum singulari gratia sanctissime Trinitatis,* en la susdicte ville de Bruges et en ceste maison prévostiale, le douziesme de Aougst 1621.

Estoit soubsigné : G. DE LA TORRE, PRÆPOSITUS BRUGENSIS.

Cachetté de son ordinaire cachet.

Plus bas estoit escript ce que s'ensuit : Comme en l'article 55 de ce présent mien testament je ay déclaré que je laisse

(1) *Tache,* tasse.

à mes quattre héritiers deux cents livres de gros par an, au denier seize, portant pour chasque estacque trois cents florins, montant en capital à la somme de troys mille et deux cents livres de gros; je déclare ultérieurement par cestes que mon intention est que ledict légat leur suivera, moienant, et non aultrement, que, en furnissement dudict capital, ilz acceptent la partie en la cense et terres à moy compétant en Vlisseghem, au prix et valeur ausquels lesdicts terres seront prisées à mon trespas, et le surplus du susdict capital leur sera furny des millieures rentes qu'ilz se trouveront à ma maison mortuaire; tesmoing ma signature, ce onsiesme de Septembre XVI^c XXI.

Soubsigné : G. de la Torre.

Plus bas estoit: Après collation allencontre son originel, est ceste copie trouvée accorder, exceptez quelques mots non lisables articles 38 et 57. Présent moy nottaire.

J. de Ruddere.
1631.

D'après une copie manuscrite, appartenant à M. le baron Alexandre Gillès de Pélichy, à Iseghem.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Le prévôt Gaspar de la Torre nomme Guillaume de Moor son vicaire ou vice-prévôt.

Universis et singulis præsentes litteras inspecturis et earumdem tenorem audituris Gasparus de la Torre ecclesiæ collegitæ et parochialis B. M. V. de civitate Brugensi Præpositus necnon S. R. E. Prothonotarius, salutem in Domino et præsentibus fidem indubiam adhiberi. Quoniam nos, ob senium et infirmitates continuas, regimini et administrationi prædictæ ecclesiæ B. M. intendere nequimus, imo ne comparere quidem, saltem rarissime in eadem ecclesia valemus: idcirco ne per nostram absentiam eadem ecclesia in his quæ nobis ex officio incumbunt creditaque sunt aliquod patiatur detrimentum, eidem de idoneo vicario (quo per resignationem ac dimissionem venerabilis viri D. Jacobi de Tollenare, canonici et vicarii nostri destituitur) provideri voluimus per venerabilem virum ac D. Guillelmum de Moor, canonicum prædictæ ecclesiæ, confratrem nostrum, de cujus fidelitate, probitate et diligentia plenam in Domino habemus fiduciam, quem hisce vicarium nostrum cum cura animarum suppositorum ejusdem ecclesiæ et ad infrascripta creamus, constituimus et nominamus, dantes eidem potestatem, auctoritatem et mandatum speciale divina officia et sacra quæ ratione hujusmodi nostræ Præpositurae celebrare et administrare tenemur et obligamur, celebrandi et administrandi, canonicos dictæ ecclesiæ nostræ in loco capitulari et extra convocandi et congregandi, ac quæ proponenda fuerint proponendi atque cum eis de quibusvis bonis mobilibus et immobilibus, decimis, redditibus, censibus, aliisque negotiis ad nostram Præposituram eosque communiter et conjunctim spectantia tractandi, deliberandi, disponendi et concludendi, ac illa in censum sive arendam ad annum unum vel plures juxta ecclesiæ consuetudinem dandi et concedendi, fidejussorem vel fidejussores pro arenda vel pensione in terminis statuendis solvenda, si opus fuerit, accipiendi, receptoris seu receptorum computum audiendi, appostillandi, concludendi, approbandi aut rejiciendi, et conclusa si opus sit signandi, cum magistris fabricæ de jocalibus, ornamentis et ædificiis dictæ nostræ ecclesiæ, necnon sepulturæ redemptionibus tractandi, componendi et concordandi; pro tuitione et conservatione bonorum communitatis sive generalitatis chori prædictæ ecclesiæ nostræ, canonicos capellanos, et vicarios perpetuos, ac omnes quorum interest congregandi et

convocandi, obedientiarium receptoremque seu receptores communitatis, sicut toti generalitati vel saniori parti bonum videbitur, cum solita et ea qua decet potestate ordinandi et constituendi, computa eorum audiendi, concludendi, approbandi, dictosque obedientiarios et receptores cum cæteris de generalitate ex causa revocandi, aliumque seu alios loco eorum substituendi, in novas fundationes sufficienter dotatas in choro dictæ ecclesiæ nostræ vel extra, necnon in redemptiones quorumvis redditunm redimibilium ad prædictam communitatem spectantium et pertinentium et, consentientibus canonicis et capellanis vicariisque perpetuis generalitatem seu communitatem facientibus, sive majore et saniore parte ejusdem, consentiendi, et easdem authorizandi, nummosque capitales, ad causam hujusmodi novarum fundationum aut redemptionum prædictarum vel alias quomodolibet eis obvenientes, in emptionem terrarum, pratorum, nemorum, reddituum seu aliarum possessionum ad opus et commodum dictæ communitatis applicandi aut applicari faciendi et consentiendi, omnium quoque et singulorum suppositorum ecclesiæ nostræ prædictæ negligentias, defectus divini officii, excessus et crimina secundum ecclesiæ nostræ hactenus observatam consuetudinem supplendi et corrigendi, personas provisas de beneficiis, aut earumdem personarum procuratores in possessionem realem et actualem inducendi et induci faciendi, ac juramenta consueta recipiendi, et generaliter omnia et singula faciendi, gerendi et exercendi quæ in præmissis et circa ea necessaria fuerint seu quomodolibet opportuna, cum potestate ad actus præscriptos vel eorum aliquos in absentia dicti vicarii aliquem idoneum et habilem substituendi, promittens habere ratum, gratum et firmum ac stabile quicquid in præmissis per dominum vicarium nostrum aut ejus substitutum actum, gestum aut procuratum erit; quam quidem vicarii constitutionem ut præmittitur factam usque ad nostram pro voluntatis nostræ libero arbitrio quandocumque faciendam revocationem durare volumus, nullumque nobis ex eo quod extra tenorem harum nostrarum litterarum per vicarium nostrum aut ejus substitutum actum vel gestum fuerit præjudicium generari, sed totum id nullum, irritum et inane esse declaramus. In quorum omnium et singulorum fidem, robur et testimonium præsentes litteras exinde fieri et per secretarium signari sigillique nostri fecimus appensione communiri. Datum Brugis, anno Domini 1622 mensis Novembris die vigesima prima.

Signatum L. Van Liebbeck, 1622.

Acta capituli B. M. V. 21 nov. 1622.

II.

Gaspar de la Torre fonde le Miserere *aux fêtes de la sainte Vierge.*

Universis et singulis præsentes inspecturis, lecturis pariter et legi audituris, capitulum et communitas ecclesiæ collegiatæ B.M. Brugensis salutem in D° sempiternam. Notum facimus per præsentes quod cum intellexerimus pium desiderium admodum R^{di} et nobilis viri ac D^{i}., Dni Gaspari de la Torre, prothonotarii Apostolici et prædictæ nostræ eccl. colleg. et civitatis Brug. præpositi dignissimi, qui motus affectu singulari erga beatissimam semper Virginem Mariam, patronam ejus ac nostram singularem, intendebat fundare in eccl. nostra præfata, ut singulis ejus festis, videlicet Nativitatis, Præsentationis, Conceptionis, Purificationis, Pietatis, Septem Dolorum, Annuntiationis, Visitationis, ad Nives, Assumptionis et Recollectionis omnium festorum ejus, necnon St Josephi sponsi prædictæ beatissimæ Virginis, in choro nostro, absoluta prima, et ante inchoationem tertiæ, cantetur in choro nostro psalmus *Miserere mei Deus* cum precibus, versu et collectis consuetis, vivente quidem præfato Rev^{do} ac nobili Dno fundatore, pro anima parentum ejus, post vero illius discessum, pro ipsius anima et omnium fidelium defunctorum, ad cujus oneris adimpletionem paratus erat fundare in singulis prædictarum dierum, summam decem solidorum grossorum annue denario decimo sexto distribuendam distributive inter habituatos chori n^{ri} qui illo tempore cantui prædicti psalmi et precum personaliter interessent; Nos, qui Dni cultum quam maxime præ oculis habemus, laudabile hujusmodi propositum piumque affectum et sinceram in Dno dicti venerabilis Dni præpositi devotionem non potuimus non laudare, et cum gratiarum actione approbare, declaramus per præsentes nos ab eodem R^{do} Dno præposito recepisse per manus obedientiariorum nostrorum, summam centum librarum grossarum in promptis denariis, obligantes nos ad cantandum in singulos deinceps annos a data harum, prænominatis particularibus diebus in choro n^{ro}, absoluta prima et ante tertiam, prædictum psalmum, versus et orationes, vita ejus durante pro anima parentum ejus, et post ipsius obitum pro anima ejus et omnium fidelium defunctorum, et promittentes bona fide pro nobis et successoribus nostris perpetuis futuris temporibus prædictam fundationem fideliter adimplere et observare, ac fieri, adimpleri et observari facere, expensis et periculo nostro communitatis, nulla exceptione allegata de receptione vel non receptione redditus, vel reddituum, quem vel quos præfatis denariis ad opus n^{ræ} communitatis sumus

empturi, sub obligatione omnium bonorum mobilium et immobilium capituli et communitatis n^{rae} prædictæ, quæ per præsentes obligamus in observationem dictæ fundationis, exceptionibus tam juris quam facti in contrarium cessantibus quibuscumque, promittentes etiam nos hanc piam fundationem chori n^{ri} planario inscribi curaturos et agnoscentes præter supradictas centum libras grossorum nos adhuc a præfato R^{do} D. præposito recepisse alias sex libras grossorum in sustinendos sumptus hujus fundationis pro primo anno a data harum inchoando. In cujus rei fidem præsentes sigillis capituli et communitatis n^{rae} communiri et secretarii n^{ri} subscriptione jussimus subsignari, hac tertia mensis Septembris, anno salutis millesimo sexcentesimo vigesimo quinto.

Subsignatum L. van Liebeke, secretarius.

Adrianus Budsin, obedientiarius, Nicolaus de la Porte, obed.
Et sigillatum cum sigillis capituli et communtatis prædictæ.

Archives de Notre-Dame : *Planaire*, ou registre aux fondations.

III.

Anniversaires fondés par Gaspar de la Torre.

R^{dus} D. præpositus Gasparus de la Torre fundavit quatuor anniversaria in choro eccl. colleg. B. M. V. Brug. celebranda, duo scil. magna et duo parva. Ex quibus primum magnum celebrandum est 5^{a} et 6^{a} die Febr. quotannis, secundum magnum 6^{a} et 7^{a} Aug., primum parvum celebrandum est 6^{a} et 7^{a} Maii, secundum parvum 5^{a} et 6^{a} Novemb.

Idem voluit Commendationes et Missam in magnis anniversariis fieri post summam Missam; in parvis ante summam Missam.

Solvenda in magnis anniversariis communi choro.

Ad Vesperas defunctorum	vj s. viij gr.
Ad singulos Nocturnos	vj s. viij gr. sunt xx s. gr.
Ad Laudes	vj s. viij gr.
Ad Commendationes	vj s. viij gr.
Ad Missam	vj s. viij gr.
Ad Sequentiam *Dies iræ*	iij s. iiij gr.

Summa distributionis hujus ij ℔. x s. gr.

R^{do} domino præposito	iij s. gr.
Eidem, vel ejus vicario pro Commendationibus et Missa	xx gr.
Cantori vigiliarum	xx gr.
Ministris simul	viij gr.

Cantori Missæ	iiij gr.
Cantantibus Graduale	iiij gr.
Custodi pro nigro ornatu altaris	xij gr.
Tabulario	xij gr.
Virgifero	iiij gr.
Clericis parochialibus	iiij gr.
Choralibus	xij gr.
Confraternitati pro quatuor cereis ad sepulcrum, duobus scilicet in choro et duobus extra chorum	iiij s. gr.
Provisori confraternitatis	ij gr.
Curatis pro candalis oblatoriis	xij gr.
Fabricæ pro quatuor cereis ad summum altare, pro thure et usu campanarum maximarum	v s. vj gr.
Campanistis pro purgatione monumenti et lotione ipsius ostii	xij gr.
Iisdem pro pulsu utriusque maximæ campanæ, initio Vigiliarum et in fine Laudum, item initio Commendationum et in fine Missæ simul	vj s. gr.

Summa exeuntiarium j ℔. xv s. gr.

Item iisdem campanistis pro pulsu vespertino ab hora sexta usque ad septimam cum dictis maximis campanis	vj s. gr.

Summa exeuntiarum xxxv s. gr.

Summa totalis unius magni anniversarii iiij ℔. v s. gr.

Duo parva anniversaria debent fieri sexta et septima Maii, et quinta et sexta Novembris cum Vig. 3 lectionum, Laudibus, Commendationibus et Missa ante summam Missam.

Solvenda in singulis parvis anniversariis communi choro.

Ad Nocturnum	vj s. viij gr.
Ad Laudes	vj s. viij gr.
Ad Commendationes	vj s. viij gr.
Ad Missam	vj s. viij gr.
Ad Sequentiam *Dies iræ*	xx gr.

Summa distributionis xxviij s. iij grooten.

R^de^ domino præposito	xx gr.
Cantori Vigiliarum et Laudum	viij gr.
Canonico animarum pro Commendationibus et Missa	xx gr.
Ministris simul	viij gr.
Cantori Missæ	iiij gr.
Tabulario	viij gr.

Virgifero	iiij gr.
Custodi	viij gr.
Choralibus	vj gr.
Clericis parochialibus	iiij gr.
Confraternitati pro quatuor cereis ad sepulcrum, duobus in choro et duobus extra chorum	ij s. viij gr.
Curatis pra candelis oblatoriis	viij gr.
Provisori confraternitatis	ij gr.
Campanistis pro lotione ostii monumenti et pulsu cum campanis Gasparo et Petro initio Vigiliarum et Commendationum	ij s. iiij gr.
Fabricæ pro duobus cereis super altari	ij s. viij gr.
Item singulis habituatis chori unum panem unius assis	vj s. viij gr.

Summa exeuntiarum xxij s. viij gr.

Summa totalis anniversarii parvi ij ℔. xj s. gr. tsjaers.

Archives de Notre-Dame, registre intitulé: *Reductio anniversariorum.*

IV.

Gaspar de la Torre achète une maison à Douai pour son séminaire.

A tous ceulx quy ces présentes lettres voiront, eschevins de la ville de Douay salut. Sçavoir faisons que pardevant Judes le Vaillant et Michel le Cocq noz pairs et compaignons en eschevinaige, comparut en sa personne Marguerite le Maire france fille à marier de feu Simon, bourgeoise demourant en ceste ville de Douay, et recognut de sa bonne volunté sans constraincte pour son profict apparant et moiennant la somme de cinq centz cincquante livres parisis, monnoie de Flandres de xx s. la livre, qu'elle a confessé avoir receu comptant de messire Gaspart de la Torre, protonotaire du S. Siège apostolicque, prevost de l'église collegiale de Notre-Dame et de la ville de Bruges, dont ladicte comparante est tenue et tient contente, en passant par cestes quictance absolute, avoir pour ces causes vendu quicte et werpy bien et léallement sans fraudes aud. S[r] prevost, ce acceptant en personne, toutte une maison, courcelle, deux celliers, tenement et heritaige qu'elle avoit à elle appartenant par avant ces présentes, séante audict Douay en la rue des Conins, tenante d'une part à l'heritaige dud. S[r] acheteur (1), d'aultre à cestuy de Jacques le Carlier, et

(1) Gaspar de la Torre avait déjà acquis d'autres propriétés dans la rue des Conins.

abordante par derrière aux heritaiges de la vefve Adrien Cramette et Jacques Utens, pour de ladicte maison et heritaige ainsy qu'elle se comprend et estend sans y aulcune chose reserver, en joyr, user et paisiblement posseder par icelluy S[r] prevost, ses hoirs ou ayans cause, depuis ce jourdhuy en avant, heritablement et à toujours sans cherge d'aulcunes rentes fonssières. Lequel S[r] acheteur a prins et prendt à sa sœulle cherge à l'acquict et indempnité de ladicte Marguerite en quoy elle estoit obligée et ladicte maison affectée, asçavoir six cens livres courans à rente en principaux deniers au profict du defunct Charles du Pret et dont ont droit à présent les pères de la Société de Jésus; item trois cens livres courans aussi en principal au profict de M[r] M[re] Antoine du Four pb[r] escolatre et chanoine de l'église collegiale de S. Amé audict Douay, deschergées de tous arrieraiges jusques ce jourdhui, promettant lad. comparante ceste présente vente tenir, entretenir, conduire et garandir vers et contre tous à toujours de tous troubles et empeschement quelconques, soubz l'obligation de tous ses biens et heritaiges, renonchant par serment à toutes choses contraires à ces présentes. En tesmoing de quoy nous à icelles avons faict mettre et apprendre le scel aux causes de ladicte ville. Douai, le XI de may XVI[c] dix-huict.

Archives de l'Évêché de Gand. — Fonds : *Séminaire de la Torre.*

V.

Gaspar de la Torre transfère au séminaire de la Torre la propriété des bâtiments et terrains acquis à Douai, et II[c] LX lb V s. X *gr. de rentes par an.*

Compareert den Eerweerden ende voorzienighen heere myn heere Gasparus de la Torre, prothonotaris apostolycq ende proost der stede van Brugghe ende collegiale kerke van Onse Lieve Vrauwe der selver stede, verclaerende, hoe dat hy uuyt consijderatie vande groote noot die onse moeder de heylighe Kercke heeft (principalick jnde diocese van Brugghe) van gheleerde ende godtvruchtighe mannen die de schapen van Christi met goet voedsel vande warachtighe catholycke roomsche leerynghe ende exempelen van goede godtvruchticheyt zouden voeden, voorstaen ende bewaeren jeghens den oploop ende bedroch van alle ketters ende kettersche leerynghe, is gheroert ende met eene sonderlinghe devotie ghemoveert gheweest omme de tydelycke middelen die hem bijder ghenaden Godts alhier ghejont ende ghelaeten syn te employeren ten voorscreven fyne; waeromme dat hy ooc

van alsnu ghedooght heeft groote notable costen jnt coopen ende stichten van zeker college binnen de stadt ende universiteyt van Douay, gheseyt " *collegium Torreanum* ", omme aldaer te logieren ende onderhouden de nombre van zeven godtvruchtighe priesters die aldaer zouden studeren inde theologie, ende alsoo ghepprepareert ende bequame ghemaect worden omme den bovenscreven dienst an onse moeder de heylighe Kercke te doene binnen de diocese te Brugghe, updat de zelve alsoo te beter mach voorzien worden van goede ende bequame pasteurs. Ende overzulcx begheerende dadelic te effectueren zyn bovenscreven duechdelic voornemen, heeft tot proffycte van tvoornoomde collegie upghedraghen, ghecedeert ende ghetransporteert, zo hy updraecht, cedeert ende transporteert by desen, ter acceptatie van my notaris onderscreven als publicke persoon, alzulcke huysynghen als hy ten zelven effecte binnen de stadt ende universiteyt van Douay ghecocht ende ghebaut heeft, mette erfve, plaetse van lande, vryheden ende servituyten daermede gaende, zo de zelve alsnu ghestaen ende gheleghen js daerin. Insghelyckx ooc gheeft ende draeght up an het bovenscreven college alzulcke meubelen ende catheylen alsser alsnu jeghenwoordich zyn ende tzynder overlyden bevonden zullen worden. Ende also het niet ghenouchsaem en is de plaetse ghecocht ende ghebaut te hebben ten zy de zelve voorzien ende ghedodeert worde van souffisante donatie ende goet incommen by twelcke de voornoomde studenten middelen zouden vynden omme jn tvoornoomde college behoorlick ghealimenteert te worden den tydt ghedurende van heurlieder studie ynder heylighe godtheyt, soo ist dat den voorseyden Eerweerdighen heere proost, begheerende zyn goet concept zoo verre alst hem mueghelick is metter gratie Godts binnen zynen leven te voleynden, heeft tot fundatie van zeven beursen ten behouve vande voorscreven zeven studenten an tvoornoomde collegie upghedreghen, ghedecedeert ende ghetransporteert, draeght up, cedeert ende transporteert by desen ter acceptatie van my onderscreven als notaris als vooren, de naerscreven partyen van renten:

Eerst eene rente van thien ponden grooten tsiaers den pennynck xvj^{e}., up de stede van Ghendt, par letteren van verbande sprekende ten proffycte vanden heere comparant, jn daten vanden vij^{en} january xvj^{c}. vyfve, gheteeckent up den ploy: Kerchove ende Vryendt.

Voorts twaelf ponden thien schellynghen grooten tsiaers ghelycke rente upde voornoomde stede verkent ten proffycte als vooren par lettre van verbande jn daten vanden vj^{en} octobre xvj^{e}. vyfve, onderteeckent als vooren.

Voorts ses ponden groote tsiaers ghelycke rente upde voornoomde stede par letteren van verbande sprekende tot proffytte van Gheeraert d'Oosterlyck filius Gheeraert, jn daten xx^{en} maerte 1562, gheteeckent upden ploy: vande Hane ende Prysbier, ende par letteren van transporte ghedaen ten proffytte vanden voornoomden heere comparant ghepasseert voor scepenen van ghedeele van Ghendt jn daten xiij^{en} july 1595, gheteeckent upden ploy: Rogiers.

Voorts acht ponden groote tsiaers ghelycke rente upde voornoomde stede, par letteren van verbande sprekende tot proffytte van dheer Lieven van Sicleers heere van Gottem, jn daten vanden ij^{en} maerte xv^{c}. lxij, gheteeckent upden ploy: vande Hane en Prysbier, ende daerof letteren van transporte ten proffytte vanden voornoomde heere comparant verkent jnden Raedt van Vlaenderen by Cornelis van Beaumont jn daten vanden xxv^{en} augusti xv^{c} xcv, upden ploy gheteeckent: Blancquaert."

Voorts 6 ℔ tsjaers upde stede van Ghendt.
„ 10 ℔ s. " " "
„ 20 ℔ gr. " " "

. . . .

" Tsamen vuytbrenghende alle de bovenscreven renten upde stede van Ghendt de somme van lxxvj p. x s. gr. tsiaers."

Voorts eene rente van 6 ℔ 10 s. gr. tsjaars die geld Pieter Bollaert.

. . . .

. . . .

Beloopende alle de bovenscreven ghetransporteerde renten totter somme van ij^{c}. lx ℔ v s. ende thien grooten tsiaers, den pennynck zesthiene, die den voornoomden heere comparant also an tvoornoomde college transporteert, omme dat de zelve by de executeurs van zynen testamente ghereduceert zouden worden up twaelf hondert vichtich guldens tsiaers den pennynck twintich, ten waere hy zelve binnen zynen leven dese reductie ten effecte broghte met het magistraet der stede van Gendt, Brugghe ofte eenighe andere, daer het verloop zouden moghen zekerlick ende ghereet alle jaere betaelt worden tot onderhoudt vande bursiers vanden voornoomden collegie. Welcken transport by den voornoomden heere comparant is gheschiedende met conditie dat van alle de voorseyde renten hem blijven zal het blaat ende jncommen zyn leven lanck gheduerende, jnder vougen dat met zyn overlyden de zelve renten sullen beghinnen te loopen ten proffytte van tvoornoomde collegie; ende voorts ooc up conditie, was 't dat binnen tzelve zyn leven eenighe bovenscreven renten

ghelost wierden tzy in deele ofte gheheele, dat hy, als fundateur ende administrateur van tvoornoomde collegie, zal vermeughen de capitale penninghen te ontfanghen met obligatie vande zelve wederomme te employeren ende behoorlyck doen bezetten ofte met andere goede souffisante renten te remplaceren. Ende jn ghevalle hy zulcx binnen zynen leven niet en dede, verbyndt daerjnne alle zyne temporele goedynghen, zo renten, landt, catheyl, ghereet ghelt ende andersins zulcx als tzynen sterfhuuse zal moghen ghevonden worden. Ende authoriseert bi desen d'executeurs van zynen testamente omme tzelve te mueghen apprehenderen ende temployeren tot remplacemente voorseyt, tghene zy van zyne ghereetste goedynghen daartoe bequaemst zullen vynden, stellende de zelve goedynghen van alsnu als voor alsdan, jn heurlieder handen ten effecte alsvooren. Transporterende het voorts den Eerweerden heere comparant alzulck voorder recht, macht, cause ende actie als hem an tvoornoomde huus ende renten js competerende; daerjnne hy gherecht is ten respective tytlen zo van coope als transpoort zo hiervooren breeder verclaert is. Belovende overzulx, zo over hem zelven als zyne hoirs ende naercommers, tghuene voorscreven tot proffytte van tvoornoomde collegie also te garranderen ende thouden goet, vast ende van weerden jeghens elcken, onder verbandt van alle zyne goedynghen present ende toecommende.

Actum den xxiij^en^ novembre xvj^c^. neghenthien. Present : d'heer Adriaen vander Praet ende Chaerles Brigode, als oorconden daerover gheropen ende ghebeden.

(*Geteekend*) G. de la Torre.
A. Praet.
Charles de Brigode.

VI.

Achat de deux maisons pour le séminaire de la Torre.

A tous ceulx qui les présentes lettres voiront, eschevins de la ville de Douay salut. Sçavoir faisons que pardevant André Taisne et Franchois Bretel, noz pairs et compagnions en eschevinaige, comparut en sa personne Mr Jean Le Cocq bourgeois et huissier de la gouvernance en Douay et recognut de sa bonne volonté sans constraicte, parmi et moienant la somme de mil florins carolins de ving patars chacun florin, que at confessé et confesse avoir eu et receu comptant de Franchois de Jonghe pb^re^ licencié en la Ste Théologie, président du séminaire la Torre audict Douay,

au nom de Messire Gaspart de la Torre protonotaire apostolicque et prevost de Bruges, fondateur unicque dud. séminaire, luy en passant par cestes plaine et absolute quictance, avoir à ceste cause led. Le Cocq vendu bien justement, léallement et sans fraudes aud. de Jonghe en laqualité susd. au prouffict dud. séminaire fondé par led. la Torre, deux maisons joiniantes ensamble, séantes en la rue des Connins, tenantes aud. séminaire, d'aultre au couvent des religieuses de S[t] Thomas, pour desd. maisons ainsy qu'elles sciēdent sextendent et comprendent sans y aulcune chose reserver ne retenir, joyr, user et possesser par ledict séminaire depuis ce jourdhui en avant, veritablement et à toujours à la charge des rentes fonssières et anchiennes redebvanches, à quoy lesd. maisons sont soubmises et affectées nettes d'arrièrage jusques à ce jour, promectant led. premier comparant lad. vente conduire et garandir contre et envers tous à toujours de toutes troubles et empeschements quellconques, soubz obligation de tous ses biens, terres et heritaiges présents et advenir pour exécuter par toutes justices, renonchant par foy et serment à choses au contraire; bien entendu que moienant lad. vente led. acheteur sera soubmis payer pour deux coeuvrechefs deux doubles ducatz, sans aulcunne diminution de lad. vente, s'estant pour garandissement de lad. vente obligé avecq led. Le Cocq Jacques Hanatel bourgeois de ceste ville avecq ses biens terres et heritaiges pour le pris susd., à ces fins présent et comparant; de laquelle obligation prestée led. Le Cocq at promis indempner led. Hanatel soubz pareille obligation que dessus, renonchant à choses au contraire. En tesmoing de ce nous à ces présentes lettres avons faict mettre le scel aux causes de ceste ville. Qui furent faictes et passées aud. Douay le unzieme d'aout seize cent vingt sept.

Archives de l'évêché de Gand — Fonds : *Séminaire de la Torre.*

VII.

Lettres passées par-devant le magistrat de Douai, portant reconnaissance par Antoine Carpentier, à ce commis en vertu de lettres de procuration données à Bruges le 10 *Mai* 1624, *des fondations faites par Gaspar de la Torre, au profit du séminaire de la Torre.*

Bourgmaistres, Eschevins et Conseil de la ville et cité de Bruges, à tous ceux, qui ces présentes lettres verront, ou lire oiront, sçavoir faisons, que par devant nous est comparu en propre personne vénérable et discrète personne Messire Gaspar

de la Torre, protonotaire apostolique, Prévost de Bruges, et de l'Église collegialle de Notre-Dame de ladite ville de Bruges. Lequel de sa franche et libérale volonté, non constrainct, considérant les grands biens qui réussissent par les estudes en la saincte Théologie et désirant l'avancement de l'honneur de Dieu, et salut des âmes, avait et a par ces présentes déclairé et déclaire que l'achapt qu'il a fait de la maison, jardin, pourpris, tenement et heritaige séante en la ville de Douay en la rue de Corbie, anchiennement dicte de Connins, tenant du costé de l'Église Saint-Jacques à l'heritaige maître Jehan Le Cocq sergeant de la gouvernance dudit Douay et de costé des halles publicques à l'heritaige Damoiselle Franchoise de Hennin, de présent annexé à la maison susdite et par derrière au séminaire des six prestres, at esté à intention de le dédier comme il le dedie par cestes pour un séminaire où y seront receu tel nombre de personnes et boursiers qu'il jugera et trouvera bon, y ayant desjà establi un président pour conduire et avoir soin de ceulx qu'ils y seront receu, comme boursiers ou aultrement, ad ce qu'ils accomplissent la pieuse intention dudit sieur prévost, et affin qu'il ne soit frustré de son désir, il avoit et a par ces présentes donné et donne la dite maison, et autres y annexées, et en effect en tout tel estat, que le dit séminaire est présentement basty avec les meubles y etans appropriez et que y seront trouvé au jour de son trespas, et ce au prouffit et usage des président et boursiers qui à présent y sont, et successivement après seront et viendront en icelui séminaire, à charge des rentes fonsières à quoy les dits heritaiges sont submis, à condition néantmoins que si cy après advenoit (que Dieu ne veuille) que l'université dudit Douay fut transportée en aultre lieu soubs l'obéissance de sa Majesté catholique, que en ce cas il entend et veut que ses plus prochains parens et heritiers auront authorité et puissance absolute de vendre ledit séminaire et meubles qui y seront trouvez au plus grand prouffit de ladite pieuse fondation dudit comparant, pour les deniers en procedans employer en l'achapt d'une aultre maison équivalente en lieu là où que ladite université seroit transporté pour y accommoder lesdits boursiers comme en ladite ville de Douay, promettant ledit sieur comparant ladite donation tenir et entretenir sans jamais y contrevenir soubs l'obligation de tous ses biens et héritaiges. Et affin que laditte donnation puist valider et sortir son plain et entier effect à tous jours, il a par ceste commis, constitué et establi ses procureurs généraux et spéciaulx sieur Charles Lernould, Gregoire Banbret, bourgeois de laditte ville de Douay,

Anthoine Carpentier notaire Royal, aussy bourgeois de laditte ville ou aultres porteur de cestes, ausquels et à chacun, ou l'ung d'eulx seul et pour le tout, portant ces présentes, ledit constituant a donné et donne pouvoir spécial absolut et irrévocable, de pour luy et en son nom comparoir par devant Messieurs les Échevins d'icelle ville de Douay en nombre compétent et par devant eulx reconnoitre et passer de nouveau le contenu cy dessus en toute sa forme et teneur et à l'entretenement de ce submettre et obliger tous ses biens et heritaiges audit constituant appartenans le tout si avant que luy mesme polroit faire en personne, promettant avoir et tenir le tout pour agréable sans jamais y contrevenir soubs pareille obligation, authorisant en tant que besoing soit le président moderne dudit séminaire de accepter au nom d'jcelui ladite donnation, de quoy faire il luy en donne pouvoir. En signe de quoy avons fait sceller ceste avec le scel de ladite ville et signer par nostre greffier le dixiesme de may mil six cent vingt et quatre. Estoit signé sur le reply J. Vanbelle, y estant pendu ledit scel imprimé sur cire verde.

Collation faite ausdites lettres et trouvé la présente copie y concorder par les auditeurs Royaux soubsignez, et signé J. Lespaignol, Misboth, avec paraphes.

A tous ceulx qui ces présentes lettres voiront ou oiront, Eschevins de la ville de Douay, salut. Sçavoir faisons que par devant Gaspart Commelin et Pierre Laden, nos pairs et compagnons en eschevinage, comparut en sa personne Antoine Carpentier, nottaire héréditaire du Roy nostre sire, bourgeois de ceste ville, et recognut en vertu de pooir spécial à luy donné par Messire Gaspart de la Torre, protonotaire apostolicque, prévôt de Bruges et de l'Église collegiale Nostre-Dame de ladite ville, inséré en ces lettres, parmy lesquelles ces présentes sont infixées, données des Bourgmaistres, Eschevins et Conseil de ladite ville et cité de Bruges en date du dixième de may dernier, avoit et at par ces présentes recognu, et recognoist, mesme passé, de nouveau tout le contenu et narré des dites lettres à l'effect y porté, ayant à l'entretenement et accomplissement des donnation, ratification, déclaration et choses contenues ès susdites lettres au proffict du séminaire par ledit constituant fondé en ceste ville et université de Douay, submis et obligé tous les biens et héritages à iceluy sieur prévost appartenans, le tout si avant que faire peult ledit Carpentier en vertu dudit pooir ; ce que Monsieur *Mᵉ Antoine Lequien*, prestre, président dudit séminaire at accepté.

En tesmoings de quoy nous à cesdites présentes avons fait mectre et apprendre le scel aux causes de ladite ville. Données le premier jour de juillet seize cent vingt et quatre. Estoit signé sur le reply d'Avril et y appendant le scel imprimé sur cire verde.

Collation faite ausdites lettres, et trouvé la présente copie y concorder par les auditeurs Royaux soubsignez, et signé Misboth, L'espaignol, avec paraphes.

Archives de l'État à Bruges. — *Arch. eccl.* n° 81.

A. C. De Schrevel.

TABLE DES MATIÈRES.



LE CHANOINE JOSEPH-OLIVIER ANDRIES

Membre fondateur en 1839 de la Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire de la Flandre, et son Président depuis 1863. Membre du Congrès national et de la Chambre des Représentants. Commandeur de l'ordre de Léopold. Décoré de la Croix de Fer, Chevalier de l'ordre de St Grégoire le Grand

Né à Ruddervoorde le 23 Juin 1796, décédé à Bruges le 9 Mars 1886.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

MONSIEUR LE CHANOINE ANDRIES

DEUXIÈME PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Au début de cette notice consacrée à la mémoire de M. Joseph Olivier Andries, second président de la Société *d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, nous croyons faire chose utile en indiquant la note dominante de cette vie. " Il a passé en faisant le bien (1) ".

Doué d'une rare facilité d'assimilation intellectuelle, il consacra tour à tour son infatigable activité à des objets bien différents et creusa dans chacun des terrains auxquels ils appartiennent un sillon qui est demeuré. L'énergie de sa volonté ne lui permit jamais de laisser inachevé le travail entrepris, malgré les difficultés qui se dressèrent sur sa route, et voilà le secret des grandes œuvres par lui conçues et exécutées.

La droiture de son caractère, la sécurité de son commerce, la délicatesse de ses procédés, lui faisaient ressentir plus douloureusement qu'à d'autres, tout ce qui trahissait la duplicité, la dissimulation et l'inurbanité.

(1) Actus apost. X. 38.

Mais au-dessus de toutes ces qualités, brillait une inaltérable bonté qui les relevait toutes singulièrement.

Elle explique cette disposition particulière par laquelle le chanoine, malgré son grand âge, avait l'art de se rapprocher des hommes plus jeunes que lui, de s'intéresser à leurs études et de leur inculquer l'amour du travail, en quelque sphère de l'activité humaine qu'il s'exerçât.

Répondant à l'invitation de nos collègues, nous avons pris la plume pour faire revivre la sympathique figure d'un ami arrivé aux extrêmes limites de la vieillesse, sans connaître aucune des infirmités qui d'ordinaire affligent les hommes d'un âge aussi avancé.

" On ne saurait faire doute qu'il n'y ait un grand fonds d'instruction dans l'étude de la vie d'un homme qui a sans cesse exercé une grande influence autour de lui. Nous dirons donc, dans la mesure de nos forces, ce qui nous a toujours frappé en sa personne: l'union des plus belles qualités du cœur et des aptitudes les plus diverses de l'esprit, qu'il faisait concourir à un grand but d'avancement intellectuel et moral (1) ".

Nous désirons proposer aux membres de la Société et aux jeunes gens en général, le bel exemple d'activité que nous laissa ce travailleur mort sous le harnais.

Mais d'autre part, suivant les conseils d'un

---

(1) *Charles Lenormant ou le prosélytisme de la science*, par Félix Nève. Revue belge et étrangère T. XII. 1860, p. 8.

maître dans l'art de la louange (1), nous laisserons aux faits leur éloquence, intimement convaincu que mieux que nos paroles, ils sauront attribuer à leur auteur l'hommage que ces actions lui valurent.

Nous n'avons d'autre ambition d'ailleurs, que de mettre au jour les éminents services rendus à la Société et à l'Église par le modeste mais vaillant travailleur qui fut notre chef et notre guide dans la carrière des études historiques.

Le 23 juin 1796, naquit à Ruddervoorde, Joseph Olivier Jean Andries (2).

Les familles de ce nom ne sont ni rares ni récentes dans notre pays. Sans parler d'autres provinces, on les trouve, en diverses parties, et déjà anciennement, en Flandre.

Ainsi, nous connaissons une souche opulente (3) fixée à Iseghem, où elle possédait le fief nommé *het*

---

(1) *La langue de l'éloge*, par Félix Nève. Revue belge et étrangère T. XV, juin 1863.

(2) Die 23 Junii 1796 hora 3tiâ matutina natus et eodem die baptizatus est Josephus Oliverius Joannes filius legitimus Joannis Andries ex Ruddervoorde ætatis 51 annorum circiter, et Barbaræ Laros ex Maldeghem ætatis 41 annorum, conjugum, incolarum hujus. Susceperunt Jacobus Roels qui suscepit loco Oliverii Josephi Roels et Anna Maria Laros.

(Était signé) J. Andries, J. Roels, Anna Maria Laros. (Signé) J. Van Nieuwenburg, vice-pastor in Ruddervoorde. Pour extrait conforme, le maire de la commune de Ruddervoorde, arrondissement de Bruges, département de la Lys, le 14 floréal an onze de la République française. Est signé, J. Andries, maire.

Registre des naissances de la commune de Ruddervoorde, arrondissement de Bruges, département de la Lys.

(3) Les membres de cette famille portaient à Iseghem le nom de *Heer Andries*. Son dernier représentant Bruno Andries (*vulgo* Bruno Heerens) y mourut le 27 janvier 1880.

goed Delporte, aujourdhui grande ferme occupée par Jos. Van Haverbeke-Masquelier. Il existe des rameaux de cette famille fixés à Cuerne, Ruddervoorde, Hooglede (1), Rumbeke, Courtrai. Ce dernier s'honore d'avoir produit le R. P. J. Andries, auteur de divers ouvrages et notamment du remarquable opuscule historico-religieux : *Brugge Mariastad* (2).

Nous trouvons à Bruges, en 1482, Josse Andries, échevin du Franc. Van Dycke (3) ne cite qu'un seul personnage de cette famille. Il en donne l'écusson " de gueules à la fasce d'or accompagné de trois sautoirs d'argent, deux en chef, une en pointe." Mais Rietstap (4) dit qu'elle portait, à Bruges, ou bien l'écu précédent ou bien cet écu chargé d'une bordure d'or. Il connaît donc plus d'une mention de cette famille en notre ville (5).

Ces différents rameaux sont ils en rapport avec la branche à laquelle appartenait André Andries, seigneur de Nieuwerburg, possesseur, au 14e siècle,

---

(1) A cette famille se rattache le R. M. Eugène Andries, né à Hooglede le 24 octobre 1786, coadjuteur, pendant 3 ans, à Reninghe, décédé à Furnes le 20 mai 1834. Il fut avec Mr Vermeulen, le premier bienfaiteur de l'école pauvre de Woesten en 1830. Voir le livre manuscrit: *Memorie van de arme school te Woesten geschreven door den E. H.* Quaghebeur, *pastor te Woesten*, p. 1.

(2) *Brugge, Mariastad door Pater J. Andries, priester der Societeyt Jesu*, fut édité au commencement de l'année 1634, car sa conclusion est intitulée: *Sluyt-reden met eenen zaligen wensch voor* 1634. Il fut réimprimé " *naer de oorspronkelyke uitgaef van* 1634 " à Bruges, chez C. Demoor. 1850.

(3) *Recueil héraldique par* Van Dycke, p. 1.

(4) *Armorial général par* Rietstap. *Gouda*, 1884. Art. Andries.

(5) Nous donnons la préférence à ce dernier auteur. Sa manière de blasonner l'écu est plus spécialement exacte.

du fief de Vrenhove à Assenede (1)? Sont ils en relation avec la famille de Jean Andries, seigneur de Mere, acquéreur, au XVIe siècle, du fief " Ter Benningen " à Bassevelde (2)?

Nous avons certain motif de le croire. Espérons qu'un jour quelque patient chercheur, au courant des études généalogiques, en apportera la preuve. Ajoutons une dernière glanure. Elle nous révélera un détail passablement piquant.

Ce fut Pierre Van Maldegem, époux d'Antoinette Andries, qui prit en location, le 12 janvier 1500, le corps de logis de l'ancien hôpital de Maldeghem, avec 20 mesures de terre arable (3).

En attendant la démonstration de cette unité familiale, attachons-nous à la branche fixée à Ruddervoorde. Ici nous marcherons à pas sûrs.

" Il n'est pas indifférent, remarque un judicieux observateur, d'être sorti d'une race solide et saine, d'une race intègre et pure (4) ". Voilà pourquoi nous sommes heureux de saluer les deux honorables familles auxquelles appartenaient les parents de Joseph.

---

(1) *Geschiedenis van de gemeenten der provintie Oost-Vlaanderen, door* De Potter *en* Broeckaert 2e reeks, XVIe deel, *Assenede*, p. 112.

(2) *Geschiedenis van de gemeenten* etc., XIVe deel, *Bassevelde* II, p. 13.

(3) Pachtbrief verleend door broeder Jan de Cuenync, meester van den hospitale van St. Jan in Brugghe, en broeder Jan de Mersseman, bursier (*arch. de l'hôpital St. Jean Bruges*). Cette pièce est intégralement insérée dans : *Geschiedenis van de gemeenten* etc., 1e reeks, 8ste deel, *Maldeghem*, p. 159-160.

(4) *L'école Menaisienne, P. Lacordaire, par* Mgr. Ricard, *prélat de la maison de S. S., prof. de théologie dogmatique aux facultés d'Aix et de Marseille. Paris, Librairie Plon,* 1864, p. 1.

Volontiers lui appliquons-nous encore cette parole du cardinal Pie: “ Sa terre natale fut une portion de cette province qui devait se signaler en ces temps troublés par son énergie contre le schisme, par sa fidélité inviolable à tous les principes de la vérité et de la justice. Sa maison, c'est une maison privilégiée où toutes les traditions partriarcales, toutes les observances antiques sont religieusement maintenues (1). ”

Aussi Dieu avait-il accordé à ces parents des bénédictions de choix : la considération et l'estime de leurs concitoyens, et par dessus tout, une riche couronne d'enfants vertueux.

Le père du chanoine, Jean Eloi, notaire et maire de Ruddervoorde, né en 1745, s'était marié, en premières noces (2), à Isabelle Denys, de Zedelghem, décédée en 1780; en secondes noces (3), à Hélène Lezy, de Saint-Michel, décédée en 1789, et enfin (4), à Barbe Laros, de Maldeghem, décédée à Bruges le 20 octobre 1833. Les huit enfants issus de cette triple union maintinrent la glorieuse tradition paternelle. Plus d'un lecteur assistera avec plaisir au glorieux défilé des frères et sœurs de notre ami.

Du premier mariage naquirent deux enfants. L'ainée, Marie Thérèse, mariée en 1798 à Frans

---

(1) **Oraison funèbre de Mgr. J. B. A. Georges Massonais, évêque de Périgueux, prononcée le 30 janvier 1861, par S. G. Mgr. Pie, évêque de Poitiers. *Œuvres complètes du card. Pie. Poitiers,* Henri. Oudin, 1872. T. IV, p. 114.**

(2) **En 1771.**

(3) **En 1781.**

(4) **En 1790.**

Misseghers, négociant à Eecloo, mourut le 5 novembre 1804. Le souvenir de ces époux est conservé dans cette dernière ville et par le monument érigé dans l'église paroissiale à la mémoire de leur fils, Charles Louis, (1), et par la généreuse fondation faite par ce dernier dans son testament en date du 2 mars 1838, dont témoigne le monument. Que cette fondation soit encore aujourd'hui religieusement exonérée, nous en trouvons la preuve dans le procès-verbal de la séance du bureau de bienfaisance d'Eecloo, tenue le 12 novembre 1885; procès-verbal dont la copie fut envoyée au chanoine et que nous avons sous les yeux. La sœur germaine de Marie Thérèse, appelée Françoise, épousa, en

---

(1) D. O. M. Gedachtenis van jonckheer Charles Louis Misseghers, overleden te Eecloo den 22 der meimaand 1838 in den ouderdom van 36 jaeren 6 maanden en 14 dagen. Was zoon van den heer Franciscus Augustinus f[s] Augustini Antonii, overleden den 4 febrij 1835 en van jufv. Maria Theresia Andries, f[a] Joannis, overleden den 5[den] 9[ber] 1804. Zyne broeders en zuster Joannes Franciscus obiit 9 maii 1816, oud 17 j. Sophia Isabella obiit 7[de] X[b] 1820, oud 17 jaren. Augustinus Antonius obiit 2[de] mei 1827, oud 25 ½ j.

Den heer Charles Louis Misseghers heeft aan het armgesticht, in 1837 te Eecloo opgerigt, gemaakt eene som van 10 duizend francs, om besteed te worden tot het aenkoopen der gronden en het bouwen der eerste localen van gemelde gesticht met last eener fondatie van twee solemnele eeuwige jaergetyden en uitdeeling van twee zakken brood in elk jaergety. R. I. P.

Une note manuscrite du chanoine datée de 1876 ajoutée sur le dessin de cette pierre sépulcrale porte ces mots: Deze Maria Theresia Andries, geboren te Ruddervoorde, was dogter van Joannes Eligius by Isabella Denys zyne eerste vrouw; Ik zoon van Joannes Eligius by Barbara Laros van Maldeghem, zijne derde vrouw, was acht jaren oud wanneer myne zuster Maria Theresia stierf.

1795, Mr François Lohr, négociant à Ostende, et mourut en 1830.

Du second mariage sont issus deux enfants; Colette maria, en 1804, Albert De Rym, savonnier à Wacken, et mourut en 1829; Jean Emmanuel, brasseur à Ruddervoorde, épousa, en 1814, Eugénie Fraeys de Thourout et mourut en 1840.

Le troisième mariage enfin donna naissance à quatre enfants.

Outre le chanoine, nous y trouvons d'abord Monique. Cette demoiselle mourut à Bruges, célibataire, le 7 avril 1863, à l'âge de 69 ans. D'une générosité universellement reconnue, elle sut faire profiter de ses largesses et l'œuvre des missions catholiques [1] et les nécessiteux de la ville de Bruges ainsi que ceux de Ruddervoorde sa paroisse natale où elle voulut être enterrée.

Françoise se maria d'abord, en 1828, à Mr Amand Vandepitte, commerçant en huiles à Cortemarck, décédé en 1829; puis, en 1841, à Mr Henri Bultynck

---

[1] Première trésorière générale de l'œuvre de la Ste Enfance dans le diocèse de Bruges, elle fut la grande bienfaitrice de cet ingénieux apostolat.

Pour nous aider dans nos recherches, nous avons eu le précieux secours des *souvenirs mortuaires*. Avec la plus cordiale obligeance, Mr l'abbé Slosse, curé de Coyghem, nous a permis de consulter sa précieuse collection. Nous le prions d'agréer ici, de ce chef, nos plus sincères remerciements. Composée de cent cinquante mille souvenirs classés dans un ordre parfait elle forme la plus riche *aurifodina* de pareils témoignages historiques. Ajoutons toutefois que ce genre de documents ne remonte pas fort haut. La première image connue est celle de Monsieur Wielmaecker, décédé en 1814, en qualité de curé de la Potterie. La seconde, celle de Mr l'abbé de Schietere de Caprycke, fondateur de l'école dominicale de ce nom érigée à Bruges, rue Neuve de Gand. Il décéda en 1815.

décédé le 9 juillet 1881. Elle même mourut le 2 avril 1878, à l'âge béni de 83 ans et 4 mois.

Eugène, notaire et bourgmestre à Ruddervoorde épousa, en 1832, Charlotte De Grendele, d'Handzaeme, et mourut âgé de 46 ans, en 1844.

Les fonctions publiques d'ailleurs semblaient héréditaires au sein de cette famille, justement estimée dans la commune. Le grand père du chanoine, Jean Andries, ayant épousé, en 1733, Marie Slabbynck de Coolkerke, était expert juré et répartiteur de la terre du Franc (deelsman 's lands van den Vrye) (1). L'une des sœurs de ce dernier, Marie Anne, se maria à Joseph Verhoye qui, après avoir occupé la mairie et siégé pendant 50 ans au conseil communal de sa paroisse, mourut en 1850, âgé de 78 ans (2).

Si de la branche paternelle nous passons à la mère et à sa famille, nous n'y trouverons pas des traditions moins honorables.

La mère du chanoine, Barbe Laros, était fille de Simon et d'Isabelle Cuelenaere. Simon Laros était bourgmestre du métier de Maldeghem. Ce métier (*ministerium* ou *officium*) comprenait la seigneurie de ce nom, ainsi que les communes d'Adeghem et de S. Laurent. C'était l'un des 4 membres dépendant, pour les causes capitales et autres, du bourg de Bruges. Il avait une juridiction indépendante et

---

(1) Tous ces renseignements sur les enfants et le père de Jean Eloi Andries sont sommairement résumés sur la pierre funéraire de famille conservée dans l'église de Ruddervoorde.

(2) Voir son souvenir mortuaire.

possédait une *vierschaar* (1) composé d'un bailli et de fonctionnaires en nombre déterminé (2).

Barbe Laros avait deux sœurs, Anne-Marie, décédée à l'âge de 87 ans, le 3 janvier 1837, et Monique, décédée le 13 avril 1839, âgée de 76 ans. A leur frère Ferdinand-Jacques, nous devons accorder une mention spéciale à cause de la prépondérante influence qui lui appartient sur les études, le caractère et même sur quelques-unes des œuvres les plus glorieuses de son neveu.

Né en 1759, Ferdinand J. Laros fut ordonné prêtre par S. G. Mgr F. G. Brenart, le 17 décembre 1790 (3). Rentré chez lui, il n'accepta aucune espèce de ministère sacré jusqu'à la révolution française, et se contenta d'être avec ses sœurs une vivante providence pour la paroisse de Maldeghem. Il est donc inexact de dire, comme l'ont fait plusieurs articles de journaux, qu'il exerça les fonctions de vicaire sous le règne Marie-Thérèse. Après la tourmente, qui avait considérablement éclairci les rangs de la tribu sacerdotale, S. G. Monseigneur Fallot de Beaumont enjoignit, sous menace de censures ecclésiastiques, à M. Laros, d'entrer dans

(1) En quoi consiste ce droit et quelle est son étendue? Ce sont des questions résolues dans "*Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année* 1305 *par* L. A. Warnkœnig" traduit de l'allemand par A. E. Gheldolf. T. II, pp. 123 à 125. Bruxelles, Hayez, 1836.

(2) *Geschiedenis van de gemeenten der provintie Oost-Vlaanderen door* Frans De Potter *en* Jan Broeckaert. Eerste reeks, achtste deel. — *Maldeghem* — II, p. 65.

(3) *Registrum ordinationum ab anno* 1769 *usque ad annum* 1793. Ms. déposé aux archives de l'évêché de Bruges.

les rangs du clergé paroissial. De 1802 à 1829, c'est-à-dire jusqu'à son décès (1), il remplit les modestes fonctions de vicaire de sa paroisse natale.

Généreux durant sa vie, il désira laisser après sa mort un souvenir à l'église de Maldeghem. Témoin la seconde cloche du beffroi qui porte cette inscription : " Ste Anna. Tot meerdere eere en glorie Gods, ben ik gegoten voor de kerk van Maldegem, 't jaar 1830, mijn peter is F. X. Van de Fonteyne pastor 52 jaren, en 9 jaren deken, mijne meter Anna Maria Laros. Laros, onderpastor, heeft mij uit jonst gegeven en in den doop heb ik mijn zusters naam gekregen. J. Dumery me fecit Brugis " (2).

Le nom de Laros n'était pas non plus inconnu en Flandre Occidentale. L'oncle de la mère du chanoine, Jean Laros non moins remarqué par les services rendus que par ses généreuses largesses, avait porté, pendant 15 ans, la charge pastorale à Ichteghem,

(1) Comme le mentionne son épitaphe placée au cimetière de Maldeghem, encastrée dans le mur de l'église.

Nagedachtenis van den eerweerden heer Ferdinandus Jacobus Laros, ten tijde van 27 jaren onderpastor der parochie, zyne geboorteplaets, overl. den 21 juny 1829, in den ouderdom van 70 jaren, laetste mannelijk lid dezer familie, zoon van Simon, oud burgmeester, by Isabelle Cuelenaere.

Zyn dry zusters Anna Maria, overl. den 3 january 1837, in den ouderdom van 87 jaren, Barbara Theresia, weduwe van J. Andries, notaris te Ruddervoorde, overl. den 20 october 1833, in den ouderdom van 79 jaren; Monica, overl. den 13 april 1839, in den ouderdom van 76 jaren, hebben dit bewys van liefde tot hunnen eenigen broeder laten maken. Sterveling zeg: dat hunne ziel in vrede ruste.

(2) *Geschiedenis van de gemeenten der provintie Oost-Vlaanderen* door Frans De Potter en Jan Broeckaert. Eerste reeks, achtste deel. *Maldeghem*, IV, p. 119.

pendant 29 ans celle d'Handzaeme, et il y avait joint pendant les 19 dernières années les délicates fonctions de doyen du district de Thourout. Soucieux de conserver le souvenir de son grand-oncle, Andries fit restaurer, en 1853, la pierre funéraire élevée à sa mémoire et encastrée dans le mur septentrional de l'église restaurée d'Handzaeme ([1]).

Elevé, nourri et développé dans un tel milieu, Joseph sentit son impressionable nature s'imbiber des traditions d'honneur, de piété et de générosité toujours fidèlement gardées par les siens. " Il avait trouvé dans son berceau plus que de la fortune et mieux que des parchemins " ([2]).

([1]) En voici le texte dont nous devons la communication à l'obligeance de Mr C. Foulon; curé d'Handzaeme. Nous le prions d'agréer, de ce chef, nos meilleurs remerciements.

D. O. M.

Sepulture van den eerweerden heer ende meester,

Joannes Laros fs Livini met Joe Elisabeth Wallemarck, in syn leven 15 jaeren herder der parochie van Ichteghem, voorts by de 29 jaer dezer parochie van Hantsaeme, alsmede 19, land Deken der Christenheid van Thourout: naer dat den Eerweerdigen Heer syn herdelijke ambten sorgvuldig bedient hadde is hy in den heere ontslaepen den 9n meye 1784 in den ouderdom van 79 jaeren, op welcken dagh van syn overlyden heeft gefondeert binnen deze kercke een eeuwigh jaergetyde, bestaende in een gezongen misse met assistentie van den onderpastor, met commendatien voor de misse ende naer de misse eene miserere ende Profundis met brood op den disch, ende hetzelve eeuwigh jaergetyde met gelyke last in de kercke van Ichteghem waer voor de disschen der geseyde parochien hebben geproeft elk ℔ 50,00 gr. wisselgeld.

Requiescat in Pace.

M. J. O. J. Andries, canonik, deed dezen zerk erstellen *in 1853*, wiens moeder Barbara Laros, dogter van Simon, Burgmeester te Maldeghem, broeder van den overleden.

([2]) *Le cardinal de Diepenbrock* par P. De Haulleville (Extrait du *Correspondant*). Paris Douniol 1869, p. 5.

Un autre sentiment fut par lui puisé à cette inoubliable source de la famille.

Si, en toutes circonstances, et jusque sous la glace des cheveux blancs, la liberté et surtout la liberté religieuse faisait battre généreusement son cœur et d'une juvénile ardeur ; si, pour la défendre, il a, plus d'une fois, et jusqu'au soir de sa vie, pris la plume ; si, pour la sauvegarder il a si généreusement prodigué ses ressources : c'est que sur les genoux de sa mère il en avait saisi l'importance. C'est la privation des choses qui en fait connaître le prix. Or, sa première enfance s'était écoulée dans cette époque néfaste nommée par nos pères dans leur énergique langage *den beloken tijd.* Alors, les églises fermées et vendues à l'encan, les prêtres proscrits et réduits à se cacher, la religion partout opprimée, faisaient désirer par le peuple un rayon de cette liberté obstinément refusée, et ceci, o dérision ! au nom même de la liberté.

Les chants qui avaient bercé son enfance, étaient remplis d'horreur pour l'oppression et d'aspirations généreuses vers des jours plus sereins. Cette naturelle antipathie contre tous les oppresseurs, quels que soient leurs noms, lui demeurera. Car :

" *Quo semel est imbuta recens servabit odorem Testa diu* " (1).

Voilà pourquoi son âme d'enfant s'associa avec ivresse à l'universelle joie qu'excita dans notre pays le rétablissement solennel du culte catholique, généralement fêté à la Pentecôte 1802. "Le peuple,

(1) Horace, Ep. 2. L. 1,69.

dit le R. P. Vandermoere, se précipitait en foule, avec une joie indicible, dans les églises rendues au culte. Lorsqu'on entendit de nouveau le son des cloches, qu'on vit les portes des églises réouvertes et les prêtres à l'autel revêtus des ornements sacrés, des larmes de bonheur coulèrent de tous les yeux. Alors il fut facile de se convaincre que la foi était demeurée entière au cœur des Belges, bien que l'exercice public eut été interrompu pendant près de cinq ans " (1).

Avec quelle reconnaissance nos religieuses populations ne prononcèrent-elles pas le nom de l'homme instrument de la Providence, qui avait fait succéder la lumière aux ténèbres, à l'oppression l'aurore de la liberté. Trop droites pour soupçonner les perfides projets dont les articles organiques furent la première manifestation (2), elles saluèrent Bonaparte comme un libérateur; contempler ses traits était un bonheur envié.

Au cours de l'année 1807, conduit chez sa sœur

---

(1) *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse du Gand en* 1813 *et* 1814 *par* J. Vandermoere *S. J.* (Gand. Vanderschelden, 1863), p. 18.

(2) Cette astucieuse politique est clairement exposée en tous ses détails par P. Claessens dans *la Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours* (1794-1880) ". I. Etudes historiques. (Ixelles-Bruxelles, imprimerie polytechnique, 1883). Chap. VI, p. 28 et suiv. Elle se trouve résumée ailleurs par le même auteur lorsqu'il écrit. " Les principaux instruments de cette politique ignominieuse furent trois hommes d'ailleurs très honnêtes et ne voulant que le bien : l'abbé gallican Bernier, devenu ensuite évêque d'Orléans, le jurisconsulte parlementaire Portalis, qui montra comment il fallait faire, et le nouveau légat Caprara, qui trop souvent laissa faire. " *Idem. Ibid.* p. 24.

consanguine à Ostende, Joseph vit, en cette ville, Napoléon. Ineffaçable se grava dans l'esprit de l'enfant de sept ans, l'image de l'empereur. Vieillard octogénaire, il nous disait : " l'impression m'en est restée fidèle comme au premier jour ".

A l'influence de la famille se joignit pour Andries celle de deux hommes qui avaient fait du bien à son enfance.

C'était d'abord Regnier-Jacques Van Nieuwenburgh. Ce vénérable ecclésiastique remplit successivement à Ruddervoorde les fonctions de vicaire, de desservant en 1799, et enfin de curé. Il porta la houlette pastorale jusqu'à son décès arrivé le 31 mars 1832. Pendant 40 ans, il avait exercé le saint ministère en cette paroisse [1].

C'était ensuite son premier mentor : Pierre Van Hoonacker. Il remplit les fonctions d'instituteur et de sacristain à Ruddervoorde jusqu'en 1818, époque de sa mort. Attaché du fond de l'âme à la religion, il eut le bonheur de donner l'hospitalité à M. Van Nieuwenburgh, aux jours de la proscription. Non moins dévoué à ses devoirs professionnels, il s'attachait le cœur de ses élèves; bien plus, il parvenait à faire travailler les plus remuants et les plus distraits. De ce nombre était Andries. Espiègle avant tout, il avait l'esprit partout ailleurs qu'à l'étude. N'importe, malgré que maître Van Hoonacker dût faire double provision de patience pour Joseph, il ne se rebuta point. " S'il faut prendre

---

[1] Voir l'inscription à sa mémoire gravée sur cuivre à l'église de Ruddervoorde.

plus de peine pour écrire sur le marbre que sur le sable, dit-il, la durée de l'inscription vous indemnise ". Aussi, après avoir consacré plus d'une année à lui enseigner les premiers éléments, vit-il qu'il y avait en Joseph " de l'étoffe ".

Il possédait en effet à un haut degré l'un des plus puissants ressorts de l'étude chez les enfants, la curiosité (1).

D'autre part, à peine eut-il goûté le charme de la première difficulté vaincue, que son application fut sérieuse pour la vie. Et d'ailleurs, l'idée du père et de la mère venait toujours à bout des résistances de ce jeune enfant.

Arrivé à l'âge de douze ans, Joseph quitta le toit paternel. Il commença à suivre, au mois d'octobre 1808, les cours de langue française, préparatoires aux humanités, du petit séminaire de Roulers (2).

Abordant, en octobre 1809, les études latines dans une classe de 29 élèves, il obtient à la distribution des prix du mois d'août 1810, ce que nous nommerions aujourd'hui le prix d'excellence et le prix de progrès (3). Dès lors son honneur était

---

(1) *Le cardinal de Diepenbrock,* par De Haulleville p. 6.

(2) C'est en cette classe que nous le trouvons mentionné dans le " *Catalogue des étudiants du séminaire épiscopal de Roulers, rédigé vers les vacances en* 1809, *par C. T. S. un d'entr'eux. Roulers, chez Louis Beyaert-Feys, imprimeur libraire.*

Il n'y a pas de " *programme des prix* " pour la distribution de 1809, malgré qu'il y en ait pour les 2 années antérieures.

(3) " *Præmiorum distributio solemnis facta in aula minoris seminarii Roulariensis.*" Il peut être intéressant de connaître la terminologie des récompenses scolaires à cette époque. Ce que nous nommons aujourd'hui prix *d'excellence,* se nommait *præmium*

engagé à conserver la position. L'énergie de son caractère, qui déjà savait vouloir, l'y maintint, en cinquième (*majori figura*) (1), et en quatrième (*grammatica*) (2). Le jour de cette distribution, se passa au petit séminaire un évènement qui produisit, sur l'âme du jeune étudiant, une ineffaçable impression. Je laisse la parole à un témoin oculaire (3). " La

---

omnium totius anni certaminum ; le prix de progrès, *trium ultimorum certaminum.*

On connaissait alors même un *præmium excellentiæ.* Il était rarement obtenu. Nous l'appellerions aujourd'hui prix d'honneur. Il était accordé à l'élève qui avait réuni le prix de sagesse, de diligence, celui de tous les concours de l'année, et celui des trois derniers examens.

Le *præmium sapientiæ seu bonorum morum* se donnait, comme dans beaucoup d'institutions aujourd'hui, *condiscipulorum suffragiis de consensu rectorum.*

On comprend sous le nom de *præmium diligentiæ,* une application assidue *et suivie de succès proportionnés à la capacité de l'élève,* l'exactitude à l'ordre général de la maison et la régularité aux exercices scolastiques. Ces trois points sont journellement récompensés pour chaque élève par un certain nombre de bonnes notes qui se perdent par raisons contraires. C'est au plus grand nombre de ces notes obtenues pendant chaque mois qu'on accorde des *honneurs,* des décorations et des prérogatives pour la durée du mois suivant, et qu'après chaque demi-année, on décerne des prix.

Il est aisé de voir que ce genre de récompense, en renforçant le sentiment du devoir, par une noble émulation, prévient les châtiments et les réprimandes, bannit le désordre, l'inapplication et accoutume agréablement au travail et à la bonne conduite. *Note imprimée au verso de la feuille de garde au programme des prix de* 1811.

(1) *Programme de la distribution, août,* 1811.

(2) *Idem,* 1812.

(3) Le R. P. Bruno Vercruysse, de la compagnie de Jésus, écrivit au mois d'août 1829, cette note qui se trouve fixée en regard du *programme* de 1812, dans la précieuse collection des *programmes etc. du petit séminaire.*

distribution eut lieu le 29 juin. Voici dans quelles circonstances. Ce jour, fête de Saint Pierre et du vénérable supérieur, P. De Simpel, eut lieu l'évacuation et la fermeture du collége. Les pensionnaires de la grande maison (par distinction de la petite maison où l'on ne payait que 300 francs) ne furent informés de la suppression que ce jour-là même, avant l'action de grâces du dîner extraordinaire de ce jour de fête. On nous avait retenu toutes nos lettres annonçant l'évènement fatal. Les parents étaient conviés à nous venir chercher. Pour livres de prix, on nous donna tout ce qu'il y avait de meilleur dans la bibliothèque du collége d'ailleurs assez pauvre. La rentrée du collége eut lieu quelque temps après la chute ou l'abdication de Napoléon (6 avril 1814), cause de tout le mal par la création de son université [1], à laquelle il voulait que fussent

Continuée jusqu'aujourd'hui, elle remonte à la fondation de la maison par S. G. Mgr. Fallot de Beaumont, en 1806. Le premier programme est celui de la cérémonie faite le 25 août 1807. Le petit séminaire de Roulers doit les 4 premiers volumes (1807-1862), à la générosité du T. R. M. Bruno Van Dale, décédé doyen de Poperinghe en 1873. Il les offrit au supérieur M. Van Hove en 1863. Il augmenta considérablement la valeur de ce cadeau en y joignant un volume intitulé. " *Liste alphabétique des élèves nommés dans les programmes du petit séminaire de Roulers* (1807-1862), écrit de sa main. Il y a consigné tout ce qu'il connaissait sur la carrière de ceux dont il relevait les noms.

[1] Une mesure odieuse et perfide, dit Mgr. P. Claessens, fut la fondation d'un corps enseignant sous le nom d'Université. Le décret du 17 mars 1808 lui confiait l'enseignement et l'éducation public dans tout l'empire. Par suite, il était défendu de former aucun établissement d'instruction sans le consentement du grand Maître de l'université, nul ne pouvait enseigner sans être membre

soumises toutes les maisons d'éducation, sous peine de suppression. La rentrée eut lieu en 1814, au mois de mai ou de juin (je ne me rappelle pas bien). Donc, la première distribution régulière depuis la suppression [1] eut lieu le 4 août 1815. Signé: B. Vercruysse, S. J."

Qu'advint-il de notre humaniste pendant ce temps ? Rentré chez lui, il fit sa classe de troisième, (1812-1813) en partie sous la direction de M. Wallays, ancien directeur de la seconde maison à Roulers [2], en partie chez le curé de Middel-

---

de ce corps..... Tous les professeurs des écoles supérieures, moyennes ou primaires, même des petits séminaires, étaient tenus de déclarer, avant le 1er novembre 1808, sur un registre officiel, et par un simple *oui* ou *non*, s'ils avaient l'intention d'entrer dans l'université. Or le *non* entraînait la fermeture immédiate de l'école. Dans cette perplexité, Monseigneur De Broglie n'épargna aucun effort pour concilier ses devoirs d'évêque et les intérêts des fidèles. Correspondance avec l'évêque de Casal grand chancelier de l'université, voyages à Paris, sacrifices personnels de 2000 frs pour éviter la mesure fiscale de solder le vingtième de la pension des élèves à l'institution impériale, rien ne fut négligé par le zélé prélat. Mais s'il réussit à sauver les petits séminaires et les colléges de son diocèse, ce ne fut qu'un simple délai obtenu. L'arrêté du 15 novembre 1811 ferma les colléges dans toute l'étendue de l'empire et les sacrifia aux lycées impériaux. Voir: *La Belgique Catholique* etc. *par* P. Claessens, *I, Études historiques*, p. 42. *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand en* 1813 *et* 1814 *à Wezel, à Paris etc. précédé d'un coup d'œil sur l'histoire de l'église dans ses rapports avec ce diocèse, de* 1800 *à* 1814, *par* J. Vandermoere *S. J.* (*Gand.* 1863) *p.* 29. Voir encore: *Recueil des mandements de Mgr de Broglie, publié par M. le chan.* Bracq, Gand, 1843. Introduction.

(1) Cette suppression fut la première. Le petit séminaire eut la gloire d'en subir une seconde, de 1826 à 1829.

(2) Ce vénérable ecclésiastique, né à Lendelede, avait su inspirer une confiance filiale à Andries pendant le temps qu'il dirigea

bourg ([1]). Il continua sous la conduite de ce Monsieur, nommé Ferdinand Terlinck ([2]), la première partie de son cours de seconde latine (1813-1814 jusqu'en avril). Il l'acheva à Gand, sous la direction du savant professeur Pierre Cracco. Au premier abord, on serait tenté de mettre en doute l'exactitude de ce fait à cette date. En effet, M. Cracco figure sur la liste des séminaristes internés à la citadelle de Wezel ([3]). Or, ces confesseurs de la foi ne rentrèrent à Gand que le 18 mai 1814 ([4]). Mais il faut remarquer, que MM. Cracco, Asaert et Margodt étaient parvenus à s'échapper de Wezel, le 8 janvier précédent, se dirigeant sur Munster, circonstance qui leur valut non seulement la cordiale réception offerte par

---

la seconde maison du petit séminaire de Roulers (1808-1811). Ce séjour chez M. Wallays ne nous paraît cependant pas prouvé. Il en est qui soutiennent que Joseph fit son cours de troisième chez M. Van Westerveldt, alors vicaire à Ruddervoorde, jusqu'à ce qu'il se rendit à Middelbourg chez M. Terlinck.

([1]) Ce détail a été recueilli de la bouche du chanoine Andries et par M. H. Rommel, principal du collége St. Louis et par M. Holvoet curé à Middelbourg.

([2]) M. Terlinck (Ferdinand. G.) né à Furnes le 17 Avril 1765, fut chanoine régulier norbertin dans sa ville natale. Ordonné prêtre en 1792, il remplit diverses fonctions pastorales. Emprisonné à Bruges et déporté ensuite à l'île de Rhé et Oléron, en 1798, à cause de son inébranlable attachement à la foi, il rentra, à son retour (1802), dans la cure de Zandvoorde qu'il desservait avant la révolution, passa de là à Breedene, en 1804, et à Middelbourg, en 1817. Après un fructueux ministère de 10 années, il y décéda le 11 mars 1817, agé de 52 ans. (*Souvenir funéraire*).

([3]) J. Vandermoere *Récit de la persécution,* II[e] partie; *Les séminaristes du diocèse de Gand,* chp. III p. 136; appendice XV, relevé B. p. 312.

([4]) *Idem. ibidem.* p. 158.

Monseigneur l'évêque de Jéricho, Melchior Droste de Vischering, mais en outre, la faveur d'une entrevue avec l'internonce Ciamberlani (1).

Lors de la rentrée du petit séminaire, Joseph s'y rendit et fit, l'année 1814-1815, sa classe de rhétorique. Ils y étaient six élèves. Andries maintint sa place d'autrefois et, proclamé premier, le 25 août (2) 1815, il figure honorablement, à ce titre, parmi les lauréats du petit séminaire.

Au sortir de ses humanités, il sembla d'abord chercher dans l'étude de son père un passe-temps, ou peut-être une préparation purement pratique aux études du notariat. Mais bientôt ces occupations trop paisibles rebutèrent son caractère ardent. Il se rendit à Louvain, où il étudia les matières de la faculté de philosophie et lettres, la faculté des arts, comme on la nommait autrefois.

M. J. B. Liebaert (3), avec deux ou trois professeurs de l'ancienne université, y donnait, comme

---

(1) Celui-ci les avait retenus quelques jours, désirant apprendre de leur bouche leurs souffrances. Il voulait en placer le récit exact sous les yeux de Sa Sainteté alors à Fontainebleau. Il serait, dit-il, pour Elle, au milieu de ses douleurs, un grand sujet de consolation; *Récit de la persécution*, chp. VIII, p. 202.

(2) *Programme des prix de* 1815.

(3) Jean-Baptiste Liebaert, né à Messines, avait été proclamé le 5e de la 1e ligne, au concours de l'année 1777, auquel avaient pris part 152 élèves. Il avait étudié à la pédagogie du *Lis*, où il succéda, comme professeur de philosophie, le 15 décembre 1782, à J. F. Zaman; de 1786 à 1788, c. à. d. jusqu'à la fermeture de la pédagogie et la translation de la faculté de philosophie, par Joseph II, à Bruxelles, il fut régent de cette maison, succédant à F. J. Vermeersch. En 1797, après la destruction de l'université entière, il continua à donner des leçons de philosophie comme professeur privé, jusqu'à ce qu'il fut nommé (1817) professeur à la

docteur privé, des leçons à quelques jeunes gens. Aux yeux de bien des personnes, Joseph ne parvenait pas à trouver sa route, mais un travail lent et sûr s'opérait à son insu dans son esprit et dans son cœur. Son âme ardente avait soif de se dévouer. Un jour, la nouvelle se répand à Ruddervoorde que Joseph Andries se rend au séminaire. La joie de ses parents fut grande, l'étonnement des habitants de la commune extrême. Mais lui, comme il aimait à le rappeler, était heureux. Sa résolution une fois prise, il n'hésita plus. Ce n'est pas en vain qu'il avait appris au cours de ses études : " *priusquam incipias consulto, et, ubi consulueris, mature facto opus est* " (1).

Dès son entrée au séminaire, il se convainquit de la nécessité d'acquérir la science et la piété. Je trouve la preuve de sa piété, non seulement, dans les œuvres nombreuses de charité qu'il patronna, sa vie entière, les œuvres de zèle auxquelles il accorda son généreux concours, mais dans les pratiques constantes d'une dévotion qui ne se démentit jamais et fit la consolation de sa vieillesse. Dès lors aussi, il connut et aima l'œuvre des missions catholiques. Un cahier de notes commencées en janvier 1817 (2), contient une série

---

faculté de philosophie de l'université des Pays-Bas, établie à Louvain. Il mourut en cette ville, le 28 décembre 1822, et fut inhumé à Heverlé le 31. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, par le ch.* Reusens *et l'abbé* Barbier, *Louvain, Peeters,* 1886, T. xx. pp. 351 et 401.

(1) Salluste, *Catilina* I.

(2) Nous l'avons sous les yeux.

d'annotations empruntées aux " lettres édifiantes " et à d'autres ouvrages traitant de la situation morale et matérielle des peuples, assis encore à l'ombre de la mort.

Ses études supérieures furent telles que ses succès antérieurs l'avaient fait prévoir. Ajoutons que l'habitude excellente prise par lui de lire, la plume à la main, de résumer toutes ses lectures, de ne lire que les ouvrages sérieux ou recommandés par ses maîtres — juges compétents — lui donna le moyen de simplifier singulièrement la route que d'autres moins dociles en cette matière sont exposés à parcourir par beaucoup de circuits. Faut-il chercher ailleurs le motif pour lequel, au moment venu, Andries parut ne pas être étranger à une foule de choses auxquelles ses études ne semblaient pas l'avoir préparé? Ainsi peut-on dire que si, dans un séjour de dix-huit mois au séminaire, il n'avait pas parcouru le cercle entier des études sacrées, il y était devenu capable de les apprécier et de les parcourir un jour. Nous verrons plus loin comment le ciel l'aida dans la réalisation de son dessein.

Aux Pâques de l'année 1818, Monsieur Ryckewaert [1], président du séminaire de Gand, l'envoya, comme professeur de sciences et second surveillant au collége récemment ouvert à Alost, par M. Van Crombrugghe. Agé de vingt-deux ans, plein d'enthousiasme et par conséquent d'illusions, An-

---

[1] Voir une courte mais substantelle notice sur cet homme d'une inébranlable sûreté de doctrine, d'une prudence consommée et d'une fermeté à toute épreuve, dans: J. Vandermoere, *S. J. Récit de la persécution etc.* appendice XIII, p. 292.

dries parut bien inexpérimenté à ses élèves, dont plusieurs le dépassaient en âge. Il éprouva, comme il aimait à le raconter, la vérité de l'observation si judicieuse du vénérable Rollin : " Le premier soin d'un écolier qui a un nouveau maître, c'est de l'étudier, et de le sonder. Il n'y a rien qu'il n'essaie, point d'industrie ni d'artifice qu'il n'emploie pour prendre, s'il le peut, le dessus. Quand il voit toutes ses peines et toutes ses ruses inutiles, que le maître paisible et tranquille y oppose une fermeté douce et raisonnable, mais qui finit toujours par se faire obéir, pour lors il cède, se rend de bonne grâce et cette espèce de petite guerre ou d'escarmouche, où, de part et d'autre, on a tâté ses forces, se termine heureusement par une paix et une bonne intelligence, qui répandent la douceur dans le reste du temps qu'on a à vivre ensemble (1) ". Ce qui lui manquait, il allait l'apprendre. " Presque toujours, nous sommes les seuls à ignorer ce que les autres découvrent facilement en nous, et nous demeurons dans cette inconscience, jusqu'à ce que des événements indépendants de notre volonté se chargent de nous éclairer sur nos propres sentiments (2) ". Un enfant terrible, mais qui avait du coup d'œil (3), racontait à ses parents, dans l'une de ses premières lettres

(1) ROLLIN. *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres par rapport à l'esprit et au cœur,* T. IV. Liv. VI. 1e p. art. 3 p. 359 (Amsterdam 1736).

(2) *L'homme de la tour par* ERNEST LIONNET p. 30 (Blériot, Paris 1886).

(3) Les jeunes collégiens en manquent rarement.

après les vacances, l'impression sur lui faite par ses nouveaux maîtres et spécialement par son surveillant improvisé. *Monsieur Andries est très bon,* dit-il, *mais il est encore si jeune pour être surveillant.—Fas est et ab hoste doceri,* se dit notre jeune professeur, et sachant qu'on prend son bien partout où on le trouve, il travailla, non sans succès, nous le verrons bientôt, à acquérir la prudente fermeté, vertu maîtresse dans l'éducation. N'est-elle pas en effet " cette force d'esprit et de caractère avec laquelle l'instituteur exerce et soutient les droits de l'autorité réelle dont il est revêtu (1) ".

Pour acquérir l'art de diriger ainsi les volontés, un moyen infaillible pour le professeur novice, c'est la confiance et l'union intime avec le supérieur de la maison. Si ce supérieur est un homme de la valeur de M. Van Crombrugghe, si le professeur joint à la perspicacité, la facilité d'assimilation d'Andries, on comprend que l'expérience ne pouvait tarder à venir.

Voici le portrait que trace de cet éducateur éminent Monseigneur Pieraerts.

" M. Van Crombrugghe était père.... Il se donnait tout à tous, il ne vivait que pour son collége; on était toujours sûr de l'y trouver, il ne se permettait guère de distractions ailleurs qu'au milieu des siens, et, comme Bossuet, fatigué de travailler il se délassait par un nouveau travail. Nul repos pour lui, nulle trève. Il était l'œil, le bras, mieux que cela, le cœur de la maison. La

---

(1) *De l'éducation, par* Mgr. Dupanloup, *évêque d'Orléans.* T. II, p. 355 (Paris. Ch. Dounol, 1866).

règle s'incarnait en lui, il en était le modèle parfait De là, son ascendant sur tous; sur les élèves comme sur le corps professoral. Sévère, impitoyable pour lui-même il avait le droit d'exiger que chacun fît son devoir (1)".

Si le poète a pu dire: *Regis ad instar componitur orbis*, on comprend la salutaire influence qu'un maître aussi consommé devait exercer sur ses jeunes professeurs; l'esprit de travail et de sacrifice qu'il savait leur instiller, la trempe d'esprit qu'ils devaient y acquérir.

Ajoutons qu'au supérieur éminent, s'ajoutait un corps professoral de tous points exceptionnel. Citons: Helias d'Huddeghem (2), Desmet (3), Cracco (4), Broutyn (5), Beaucarne, Valentyns (6).

Jetons un coup d'œil sur le théâtre où se développa leur zèle (7). Au retour de l'exil, S. A.

---

(1) *Vie et œuvres du chanoine Van Crombrugghe par* C. PIERAERTS, *prof. à l'Université de Louvain*. Louvain. Ch. Peeters, 1878, chp. VII. p. 42.

(2) Voir en particulier J. VANDERMOERE, *Récit de la persécution*. II partie, chp. VI.

(3) Décédé grand pénitencier de la cathédrale de Gand, membre de l'Académie de Belgique.

(4) Une main pieuse prépare un travail sur cet homme remarquable et ses œuvres.

(5) Né à Renaix le 27 novembre 1802 decédé Vicaire Général de S. G. Mgr Malou le 28 Juin 1856.

(6) Aprés avoir été, pendant 10 ans, directeur spirituel à Alost, il exerça le même apostolat à Melle pendant 39 ans. Admis, en 1835, au noviciat de la compagnie de Jésus, il obtient du R. P. Général de pouvoir, après ses vœux, continuer son ministère à Melle. *Vie et œuvres*, p. 94.

(7) J. VANDERMOERE. *Récit de la persécution*, IIe partie, passim, particulièrement: appendice X. Cf.: CLAESSENS, *La Belgique chrétienne* (*études biographiques*), Bruxelles, 1883, *évêché de Gand*, p. 198.

Maurice de Broglie, " accueilli comme un autre Hilaire ou un Athanase, se remit à l'œuvre pour réparer les ruines accumulées (1). " Il fallait tout d'abord songer à la jeunesse. Voilà pourquoi S. G. accepta avec empressement l'offre faite par l'administration communale d'Alost, de remettre entre les mains des prêtres de l'évêché, la direction du collége de cette ville.

La régence d'Alost faisait d'ailleurs en cela acte de bonne administration. Voici ce que nous lisons dans un document officiel : " Établi par le gouvernement autrichien, après la suppression de l'ordre des Jésuites et dans le local occupé par eux, le collége municipal d'Alost, après avoir soutenu, pendant quelques années, sa prospérité antérieure, déclina au point qu'au mois d'août avant les vacances de 1814, il n'y avait plus que cinq élèves (2). "

L'évêché plaça à la tête de cette maison van Crombrugghe, vicaire d'Heusden, dont on avait distingué les aptitudes spéciales, la rectitude, la pénétration

---

(1) Claessens, *La Belgique chrétienne (études biographiques)*, p. 212.

(2) Mémoire contenant les renseignements donnés sur le collége établi à Alost, en conséquence de la dépêche de son Exc. le gouverneur de la Fl. Orient. aux N. et H. S. les Bourguemaître et échevins de la ville d'Alost par les présidents et membres du bureau des curateurs pour l'instruction publique à Alost — 1818. — *Archives de la ville d'Alost*. Nous devons la communication de ce document à la bienveillance du R. P. Ter Bruggen s. j., qui, par l'entremise du R. P. Coemans s. j., l'a fait rechercher à notre intention. Nous sommes heureux d'offrir ici publiquement à tous deux l'expression sincère de notre gratitude pour leur précieuse coopération.

d'esprit et le génie d'organisation (1). La tâche était ardue. Voici ce qu'en pensait le nouveau principal.

" L'expérience d'un demi-siècle de malheurs nous a prouvé, dit-il, la juste valeur des réformes philosophiques. Aussi nous sommes-nous fait un devoir de nous éloigner de la route suivie depuis quelques années et de nous rapprocher des beaux siècles des sciences, pour y chercher les leçons des vrais maîtres de l'éducation. C'est Rollin, ce génie le plus heureux que la nature et l'expérience aient formé pour diriger et perfectionner l'éducation: c'est Fénelon au souvenir duquel l'imagination sourit et le cœur s'ouvre aux sentiments les plus tendres; c'est Jouvenci et tant d'autres encore, qui ont présidé à nos conseils et dont les préceptes ont fait nos lois (2). " Voilà pour le programme des études.

Voici l'idée qu'on se formait à Alost de l'éducation. Après avoir exposé que, la docilité doit être la première vertu de l'enfant, le principal continue: " mais l'art de dissimuler de petites négligences est, dans certaines occasions, celui de prévenir de

(1) Constant Van Crombrugghe fut le fondateur de la Congrégation de MM. les Joséphites; des dames de Marie, dont la maison mère est à Coloma (Malines) des sœurs de St. Joseph, dont le centre est à Bruges; des sœurs de Marie et de Joseph, dont le noviciat est fixé à Grammont.

(2) Discours de Mr Van Crombrugghe aux exercices scolastiques de Pâques 1815, reproduit dans: *Vie et œuvres du chanoine Van Crombrugghe par* C. Pieraerts, *prof. à l'université de Louvain*, p. 46.

grands écarts. Les punitions trop multipliées découragent. La douceur attire et la crainte repousse (1) ". Qui a jamais entendu Andries parler éducation retrouvera le fond de toutes ses idées dans ce lumineux langage de son ancien principal. Inébranlable persistance dans la volonté, tendresse affectueuse; qualités précieuses dont le mutuel tempérament donne la bonne direction en rappelant la famille, type et modèle de toute autorité humaine.

Jusqu'à quel point Andries se pénétrant de ses pensées, s'attacha les élèves, nous en trouvons la preuve dans les nombreux témoignages que, bien souvent, il en reçut. Le florissant collége d'Alost voyait affluer les fils des premières familles de Belgique. Citons parmi eux Théodore de Montpellier (2) et Henri Bracq (3). Même devenus évêques, ils aimaient à se ressouvenir de leur ancien maître et les lettres écrites de leur main lui portèrent, plus d'une fois, le témoignage de leur reconnaissance. Citons encore le R. P. Desmet (4), Mgr. Scheppers (5), De Naeyer, qui fut président de la Chambre des représentants, et les trois élèves distingués, de Staercke, Hippolyte Della Faille et Urbain Beaucarne, dont le souvenir fut perpétué

(1) *Idem, ibid*, p. 47.

(2) Il fut le CII° évêque de Liége.

(3) Il fut le XXII° évêque de Gand.

(4) Le fondateur des missions dans les montagnes rocheuses.

(5) Le fondateur des frères de la Miséricorde à Malines.

au collége d'Alost par la fête (1) qui inaugura leur monument à Pausipone (2), le 3 juillet 1823 (3). Que d'élèves on pourrait citer qui lui durent la persévérance dans leurs études, et, partant, tous les succès de leur vie. Aussi ne négligaient-ils pas de le remercier pour leur avoir fait surmonter le plus ordinaire mais le plus redoutable obstacle qui se dresse dans la vie d'étudiant — le découragement —. Citons un trait. Il nous est raconté par le vénérable chanoine Ost. Celui-ci ne pouvait se faire au latin. " Les mots de la version ne se trouvaient pas au dictionnaire. " Je quitte, dit-il, un jour à Andries, je retourne chez ma mère ", ajouta-t-il en larmes. Arrêtez, lui répartit son maître. Vous n'en

---

(1) Le collége d'Alost érigeait un monument d'honneur à ses éléves de haut mérite. Pour obtenir cette récompense, il fallait avoir remporté le premier prix d'excellence dans les classes d'humanités et, de plus, à ces succès dans les lettres, joindre, en rhétorique, la première place en sagesse. Les trois étudiants qui méritèrent cette distinction hors de pair devinrent plus tard des hommes marquants, savoir : Le R. P. De Staercke, S. J., le R. P. Brocard (dans le monde Urbain Beaucarne) qui fut provincial en Belgique de l'ordre des Carmes, et Hipp. Della Faille d'Huysse, vice-président du sénat. A ces monuments, s'en ajouta un quatrième inauguré le 24 Juillet 1872, à la mémoire du regretté Albert Liénart. Une délicate attention réserva à M. le baron Della Faille le discours à prononcer en cette circonstance. On comprend combien de pareils honneurs excitaient au travail. Ce n'était donc pas une vaine inscription, que portait la façade du collége. On y lisait : *Gymnasium.*

Huc nullus veniat studii nisi ductus amore.

() τὸ επαυλιον παυςιπονον, villula finiens laborem.

(3) *A la mémoire de M. Albert Liénart. Hommage au nom du Collége d'Alost par* H. P. Vandersspeeten *S.J.* Bruxelles. Vromant, 1873 p. 41, note.

ferez rien, vous resterez au collége, vous étudierez, vous primerez et vous deviendrez un grand homme. L'évènement prouve que notre ami n'avait pas si mal auguré [1].

Jusqu'à quel point il avait fait siennes les aspirations et les vues de son principal, le fait suivant nous le prouve encore.

Le collége d'Alost fleurissait, mais le but que s'était proposé Mgr. De Broglie n'était pas entièrement atteint. La maison était fréquentée, il est vrai, par les enfants de la noblesse et de la grande bourgeoisie. M. Van Crombrugghe " voulant rendre l'enseignement des humanités accessible aux enfants de la bourgeoisie honnête et travailleuse [2], " comprit que c'était le seul moyen de réparer les ruines du sanctuaire accumulées par la persécution. Son expérience attestait la vérité de cette parole d'un évêque passé maître dans la direction de la jeunesse. " Si les vocations sacerdotales et religieuses au sein de la noblesse sont plus généreuses, quand elles se déclarent, elles sont malheureusement bien rares, aujourd'hui, et ce n'est plus là d'ordinaire que se recrute le clergé. Ce n'est pas même, à parler en général, dans les classes simplement riches et aisées; celles-là aussi ont, pour

---

(1) Professeur de théologie au séminaire de Gand, pendant plus de cinquante années, non moins énergique, dans l'action, que prudent dans les conseils, ce vénérable nonagénaire, frappé aujourd'hui de cécité et accablé d'infirmités vit retiré dans sa famille à Burst, entouré de l'universel respect du clergé des Flandres.

(2) *Vie et œuvres de M. Van Crombrugghe*, p. 44.

l'église pauvre et dépouillée, des dédains superbes, l'esprit de cupidité, qui a remplacé dans notre siècle l'esprit de foi, pousse bien plutôt aujourd'hui vers les carrières lucratives que vers la modeste existence du sacerdoce (1). "

Dans cette conviction, et à l'instar de ce qui existait dès l'origine à Roulers, M. Van Crombrugghe acheta, en 1818, un local qu'il fit approprier, y bâtit une chapelle, ouvrit une seconde maison où le prix de la pension fut réduit à 300 francs et obtint de l'évêché un directeur ecclésiastique. Ce supérieur fut Andries. Aucune leçon ne se donnait dans cette maison. Les élèves suivaient les classes de ce que l'on nommait le grand collége. Ils rentraient chez Andries pour les exercices spirituels, les repas, les études. Au dortoir, aux promenades, le directeur était au milieu d'eux. Monseigneur Pieraerts, que nous avons suivi pas à pas, donne cette courte appréciation de la maison. " Cet établissement fut digne de son aîné; même ordre, même piété, même succès. Telle fut la confiance dont jouit la nouvelle maison, qu'il fallait demander place longtemps à l'avance pour être admis (2)".

Voici du reste en quels termes le document officiel déjà cité apprécie la prospérité de ces établissements: " Les élèves internes et pensionnaires sont au nombre de cent trente. Les demi-pension-

(1) Mgr. Dupanloup. *Lettre au clergé sur la rareté des vocations ecclésiastiques. Œuvres choisies de Mgr. l'évêque d'Orléans,* T. III *Œuvres pastorales,* II, p. 567 (Librairie catholique de Périsse, Paris-Lyon 1862).

(2) *Vie et œuvres* etc. p. 45.

naires au nombre de cinq. Les externes au nombre de cent quatre. Il existe un pensionnat supplémentaire sous la direction de M. Andries. Les élèves y sont au nombre de soixante-dix: comme ils fréquentent les cours au collége, ils peuvent être considérés aussi comme externes. Les autres externes qui demeurent chez leurs parents ou chez d'autres particuliers en ville n'étant qu'au nombre de trente-quatre. " Si l'on désire savoir comment la régence d'Alost appréciait l'établissement, il est utile de lire ce qui suit. " L'administration forme des vœux pour que l'autorité suprême ne change en rien la direction ainsi que le mode d'enseignement actuellement existant dans ce collége. Le succès le plus complet qui vient de couronner les efforts tant de l'administration que des professeurs prouve combien ils sont à la convenance de la généralité et justifie de l'insuffisance des moiens précédamment (sic) employés pour faire fleurir cet établissement puisqu'il resta dépeuplé (1). "

Dès lors aussi les vœux de Monseigneur de Broglie furent exaucés, son clergé se multiplia et les nouvelles recrues du sanctuaire demeurèrent à la hauteur des lévites dont la devise avait été " Plutôt soldats que schismatiques (2) ".

---

(1) Mémoire contenant les renseignements donnés sur le collége d'Alost . . . . . . par les curateurs pour l'instruction publique. — Document cité. *Archives de la ville d'Alost.*

(2) C'est par ce cri généreux que les séminaristes de Gand avaient répondu aux propositions de l'abbé de Pazzis, secrétaire de l'abbé de la Brue de S[t]. Bauzile évêque intrus nommé par Napoléon.

Il doit nous être permis de faire ressortir en cet endroit la précocité de notre ami. Ce jeune directeur n'avait pas 24 ans et n'était pas encore prêtre.

Sa Grandeur Monseigneur le baron Hirn, évêque de Tournai ([1]), lui avait donné, l'année précédente, le 19 décembre 1818, dans sa cathédrale, la tonsure cléricale. Il lui conféra, le même jour, les ordres mineurs et le sous-diaconat. S. A. S. Monseigneur le prince de Méan l'ordonna diacre, le 7 août 1819 ([2]). Ce fut le 15 juin 1820, qu'il reçut l'onction sacerdotale des mains du primat de l'Église de Belgique. Six jours après, le 21 juin, fête de St. Louis de Gonzague ([3]), il célébra, à Gand, sa première messe, assisté par son oncle Ferdinand Laros.

Ruddervoorde attendait avec impatience le retour du directeur d'Alost en vacances, pour la cérémonie solennelle de sa messe d'honneur. Le 15 août, Joseph devait chanter la messe solennelle, porter le St. Sacrement à la grande procession. De leur côté, les parents du directeur n'avaient rien épargné pour fêter le plus grand honneur qui puisse échoir en partage à une famille chrétienne. La réunion intime allait prendre les proportions d'une fête

---

([1]) Encore un nom historique dans la période héroïque s'étendant de 1792 à 1830. Cf: *Notice biographique de Mgr. Hirn, évêque de Tournai,* dans : *Récit de la persécution* etc. *appendice VIII, p.*248. et, *Belgique chrétienne, études biographiques* p. 287.

([2]) Extra tempora.

([3]) Quelqu'insolite que paraisse ce délai, la date est certaine. Nons la trouvons entre autres dans la lettre écrite de Rome par M. Andries á Mgr. Boussen, le 10 février 1840.

paroissiale. Les pauvres n'y seraient pas oubliés. Une abondante distribution de pain les adjoindrait à la fête.

Mais " l'homme propose et Dieu dispose. " La nuit du 14 au 15 août, le père meurt et cet événement change, pour la famille, ce jour d'ineffable jouissance en un jour de deuil et de regrets (1). Terrible pour toute la maison, ce coup fut spécialement dur pour Joseph, dont l'âme sensible et aimante se disposait à reporter le bonheur de cette fête aux soins que lui avait prodigués l'auteur de ses jours. Son vénérable oncle, qui lui avait servi de second père, lui fit comprendre et apprécier les consolations que seule, en ces moments, la religion peut prodiguer.

M. le directeur continua à mériter la confiance des supérieurs. Comme preuve : en 1823, la ville de Grammont avait obtenu de S. M. le roi de Hollande la permission d'ouvrir un collége. Le vicariat de Gand (2) avait accordé un prêtre comme directeur. Le conseil communal se défiait, non sans cause, d'une direction laïque. Elle ne pouvait ignorer, qu'à part de très rares excep-

---

(1) Die 15a augusti 1820 horâ 1a nocturna, hic obiit, et 17 ejusdem sepultus est Joannes Eligius Andries ex Ruddervoorde, maritus Barbaræ Theresiæ Laros, notarius regalis, ætatis 75 annorum (signatum) B. Van Nieuwenburgh, rector de Ruddervoorde. *Registrum defunctorum de Ruddervoorde.*

(2) Du 27 juin 1821, date de la mort de Mgr. De Broglie à l'année 1829, moment de la nomination de Mgr. Van de Velde, le siége épiscopal de Gand fut privé de titulaire. L'évêché était administré par des vicaires capitulaires.

tions ([1]), les instituteurs de cette époque étaient imbus des principes philosophiques, tristes fruits de la révolution française. Sans doute aussi, elle avait consulté M. Van Crombrugghe ([2]). Celui-ci avait indiqué le directeur Andries, son bras droit dans l'administration des maisons d'Alost. Nous ne résistons pas au plaisir de publier ici la lettre adressée par le collége échevinal de Grammont, sous la date du 20 mars 1823 " au directeur du petit collége à Alost. " Elle n'est pas moins honorable pour les auteurs que pour le destinataire ([3]). Nous

([1]) La plus honorable de ces exceptions est, sans contredit, le vénérable Joseph Dechamps, père de Victor Auguste, décédé cardinal archevêque de Malines, et d'Adolphe, ancien ministre de l'intérieur. Ce fut lui qui, en 1807, reprenant la succession de M. De Sauw, prépara Melle à MM. les Joséphites: *Vie du Cardinal Dechamps par le P. Henri Saintrain*, p. 1 (Casterman, Tournai).

([2]) Né à Grammont d'une des familles les plus honorables, il avait conservé dans cette ville les meilleures relations. Il y avait déjà fondé les sœurs de Marie et de Joseph, il y établira bientôt la première maison de Joséphites.

([3]) Monsieur, S. M. notre Auguste Souverain ayant daigné donner sa sanction au projet que notre administration a formé d'ériger un collége, en cette ville, nous nous sommes adressés au vicariat du diocèse de Gand pour obtenir des professeurs et surtout un principal de mérite, digne de toute notre confiance et de celle du public. Informés que vous quittez le collége d'Alost, nous venons, d'accord avec M. De Muelenaere, vous offrir la place de principal du collége que nous nous proposons d'établir. Si cela peut vous convenir, (ce que nous espérons), nous vous prions de fixer jour pour une entrevue, à l'effet de prendre des arrangements et vous pouvez être assuré, Monsieur, que nous sommes disposés à faire un engagement qui vous sera agréable et avantageux. Le lieu pour l'entrevue à votre choix; si cependant cela se pouvait faire à Grammont, il serait préférable, parce qu'alors vous pourriez voir le local et nous aider de vos conseils pour les arrangements ultérieurs à prendre. Recevez, etc. Était signé. Le Bourgmestre . . . signature illisible. Le secrétaire communal Rens. L'adresse portait: Aen mijnheer Andries, direkteur van het kleyn collegie tot Aelst.

ignorons la réponse faite par Andries à des avances si flatteuses pour lui, mais nous savons que, le 22 août de cette année, les vicaires capitulaires de Gand le nommèrent vicaire de la paroisse primaire de St. Sauveur à Bruges [1].

Naturellement son esprit et son cœur ne s'était pas désintéressé d'Alost ni de ses chers collègues, ses amis pour la vie entière. M. Van Crombrugghe lui en rendit témoignage et les lettres que nous avons sous les yeux, écrites de sa main, attestent que l'ancien directeur continuait à suivre de l'œil et du cœur les succès do la maison où il avait fait ses premières armes. On y profitait des lumières de son expérience, et on le tenait au courant de tout ce qui intéressait les succès des deux maisons [2].

Au moment où s'ouvre une nouvelle carrière pour notre ami, un rapprochement s'impose. Les prémices de son ministère ecclésiastique appartiennent à cette église à laquelle, vingt années après, fabricien et chanoine il consacrera avec joie, pendant près d'un demi siècle, au péril de sa vie, la majeure partie de son temps, de son activité et des remarquables ressources de sa riche intelligence.

---

[1] La lettre signée Goethals V. G. est contresignée par le secrétaire F. B. Boussen.

[2] "Vous n'avez point à me remercier, dit M.Van Crombrugghe, nous vous gardons tous trop de reconnaissance pour songer à recevoir des remerciements de votre part. Nous sommes heureux de vous voir éprouver ces beaux sentiments de zèle qui vous ont animé pendant tant d'années, pour le bonheur d'une jeunesse qui n'oubliera non plus, dans aucun temps, ce qu'elle vous doit à tant de titres."

Lettre de M. Van Crombrugghe datée d'Alost, 8 *novembre* 1824.

Nous croyons ne pas nous tromper en lui attribuant une large part dans la préparation des fêtes célébrées à S. Sauveur, le lundi 23 avril 1827, en l'honneur du Bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre et martyr. Le soin qu'il a eu de réunir tout ce qui concerne ces fêtes dans une farde spéciale trouvée, en 1878, aux archives de l'église par M. le chanoine Leuridan qui nous la confia [1]; la minutieuse annotation des dons offerts par la noblesse, pour couvrir les frais, et quelques autres circonstances autorisent pleinement notre supposition.

Ce jeune vicaire fut, dès l'abord, le bien venu à Bruges. Fruit de l'éducation domestique que rien ne saurait suppléer; le " savoir vivre " avait été chez lui cultivé par les relations distinguées entretenues au collége d'Alost. De là ce parfum de la vertu — *decor honestatis* — qui, dans les mille dédales de la vie, forme la pierre de touche de l'homme de société. Ce tact lui fournit l'entrée dans plusieurs des premières familles de la ville. Il en profita pour y faire pénétrer d'utiles conseils dans des affaires gravement épineuses. La profonde reconnaissance gardée jusqu'à la tombe par les fils au conseiller de leurs parents nous prouve combien la parole du vicaire de S. Sauveur était religieusement écoutée.

Il avait pour curé un homme d'une droiture et

---

(1) Cette farde contient une inscription de sa main. Elle est celle que l'on employait couramment, en 1827, et que je retrouve dans toutes les souscriptions *Goeden Graef Karel*.

d'une piété remarquable T. J. Corselis [1], et comme collègue Ch. B. Van Beselaere plus tard successivement curé de S. Sauveur et archiprêtre de la ville de Bruges. Ensemble ils se dévouèrent sans mesure à cette paroisse de dix mille âmes où la population pauvre dépassait sans proportion la classe aisée. Mais ce contact journalier, avec les deshérités de la fortune développa considérablement chez Andries la compassion qui lui était innée et qui lui fera opérer des prodiges en leur faveur.

Après quatre années de vicariat, il fut promu à la cure de Middelbourg en Flandre [2], où, le 17 octobre 1827, le T. R. F. X. Defonteyne, doyen d'Eecloo, l'installa solennellement. Les témoins du nouveau curé furent M. Corselis, son ancien curé, et M. F. Laros, son oncle maternel.

Avec quel plaisir, Andries ne revit-il pas cette localité si chère à son cœur par le séjour qu'il y avait fait pendant plus d'une année, auprès du vénérable curé Terlinck, au cours de ses études. Son unique ambition fut dès lors de se mettre sans réserve à la disposition de ses nouveaux paroissiens. Nous verrons comment il la réalisa.

Surtout à la campagne, on l'a remarqué avec juste raison [3], une union intime s'établit entre le

---

[1] Souhaitons de voir un jour quelque biographe au courant des faits de la vie de monseigneur Corselis, mettre en lumière cette existence de tout point remarquable.

[2] Les lettres de nomination datées du 27 septembre 1827 sont signées du vicaire général M. Demuelenaere.

[3] De Zondagbode van het bisdom van Brugge 15 jaar, N° 49. 6ten december 1891, p. 156.

curé et les paroissiens. Ceux-ci voient en lui leur conseiller naturel et leur père. S'il lui est donné de rendre à ses ouailles des services appréciables, alors, gravé dans tous les cœurs son nom demeure en bénédiction. Le peuple ne saurait oublier ses bienfaiteurs signalés. Telle est l'explication des liens d'amitié qui unirent la population de Middelbourg à Andries — liens que la mort même ne parvint pas à rompre. Les funérailles de cet ancien curé y prirent le caractère d'un deuil public.

Pour mettre quelque ordre dans l'exposé des services rendus par notre ami à Middelbourg, nous abandonnons un instant l'ordre chronologique. Nous nous occuperons d'abord de ce qu'il fit pour l'église, son décor et ses droits.

Restaurant son presbytère, en 1828, le curé y trouva, sous le papier qui meublait son salon, un tableau cloué, *la peinture vers la muraille*. Cette toile avait été placée apparemment en cet endroit, dans le but de sauvegarder le papier contre l'humidité du mur! (1) Reconnaissant de la valeur à cette composition, Andries la fit restaurer, placer dans son église (2), et reproduire par la gravure. A la suite d'une communication faite à M. le chanoine Desmet, celui-ci plaça ce dessin

(1) *Geschiedenis van Middelburg in Vlaenderen door K. Verschelde. (Recueil des chroniques, chartes et autres documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre, publié par la Société d'émulation de Bruges, 3e partie. Monographies, documents isolés). Brug.* Edw. Gailliard, 1867. 2e deel, 1e hoofdstuk, p. 155. Cf. *Geschiedenis der gemeenten, XV Deel, Middelburg,* p. 111.

(2) Elle y orne encore aujourd'hui la chapelle de St. Hubert.

comme frontispice, à la *Notice sur Middelbourg en Flandre*, insérée dans le "Messager des sciences et des arts (1)." Modeste, comme tout homme supérieur, l'auteur reconnaît ingénûment "qu'il doit à M. Andries une bonne partie des renseignements qui lui ont servi dans cette notice historique (2)." A la réception de son exemplaire du *Messager*, M. Van Nieuwenhuys, amateur de tableaux à Bruxelles, fut frappé de retrouver dans la susdite gravure l'exacte reproduction d'un tableau garnissant sa galerie, mais dont il ignorait la provenance et l'origine. Ce dernier fut reconnu comme l'original, que Pierre Bladelin (3) avait commandé à Roger Vander Weyden pour l'église de Middelbourg. Il s'y était trouvé selon toute probabilité, jusqu'au pillage de 1580.

Voici la description du panneau principal du dyptique.

Sur le premier plan on aperçoit, au milieu de l'étable de Bethlehem, le divin enfant couché sur quelques langes devant la Vierge agenouillée. A la gauche de la Mère de Dieu, on remarque Bladelin dans la posture de l'adoration; à sa droite, un vieillard en splendide costume recouvert d'un ample manteau (4). Dans l'étable nous voyons un

---

(1) *Messager des sciences et des arts de la Belgique, T. IV, Gand, Hebbelynck.* 1836, p. 333.

(2) *Idem.* ibidem p. 348.

(3) Fondateur de Middelbourg en 1444, VERSCHELDE *Geschiedenis van Middelburg*, p. 32.

(4) Il me paraît difficile d'admettre que ce personnage représente St. Joseph, comme le prétendent Broeckaert et de Potter. *Geschiedenis der gemeenten. Middelburg* etc. p. 111.

groupe d'anges adorateurs, et les deux animaux, le bœuf et l'âne.

Du côté de Bladelin, s'avancent les mages. Ils ont le regard fixé au-dessus de l'étable attentifs à l'étoile qui "s'arrêta au dessus de l'endroit où était né l'enfant (1)." Sur *l'arrière-plan* du tableau, derrière Bladelin, se dresse Middelbourg et son château, tels qu'on les trouve dans Sanderus (2).

Un second sujet peint sur la partie droite du tableau représente, d'après Broeckaert et de Potter (3), "Albuma la Sybille de Tibur montrant sur le mont Aventin l'apparition de la sainte Vierge à l'empereur Auguste. Celui-ci, la tête découverte, est à genoux, trois autres personnages debout et couverts se trouvent à ses côtés (4)."

Introduire un meilleur ordre dans l'administration fabricienne, revendiquer certains biens passés illégalement en d'autres mains, faire restituer des capitaux qu'on croyait disparus ou qu'on avait perdus de vue; tels furent les moyens employés par le nouveau curé pour procurer une augmentation notable de ressources à son église.

---

(1) Math. III, 9.

(2) *Flandria illustrata.* Hagæ comitum, a° 1735, T. 2, L. VI, fig. 12.

(3) *Idem. Ibid.*

(4) Le tableau appartenant à M. Van Nieuwenhuys, en 1836, fut vendu, en 1855, à M. Waagen, directeur du musée de Berlin. Il y occupe le n° 535. M. Verschelde en a extrait une reproduction lithographique du portrait de Bladelin faite dans la maison Ve J. Petyt en 1879. Elle orne la première page de la notice consacrée au *Testament de Pierre Bladelin fondateur de Middelbourg en Flandre. Annales de la Société d'Émulation, 4e série, T. III; XXXe. de la Collection.* (Bruges, De Zuttere, 1879.) p. 1. Ainsi que l'ouvrage de VERSCHELDE, *Geschiedenis van Middelburg*, p. 33.

Rarement vit-on un pasteur vérifier mieux à la lettre les paroles du serment prêté lors de sa prise de possession: "*juro curae meae pastorali debite deservire ac jura ejus et bona fideliter conservare*(1)." Mais pour exécuter son plan, que de difficultés se dressent devant lui! Son énergique volonté triomphera malgré tout.

Il nous plaît d'exposer sa manière de travailler. La comparaison du tableau des biens déjà restitués, avec les comptes anciens de la fabrique et les archives paroissiales, irrécusables témoins des possessions antérieures, lui fit soupçonner de graves irrégularités. Ayant obtenu par des personnes sûres et autorisées les procès-verbaux des ventes faites après la main-mise nationale, il vit que ses soupçons n'étaient que trop fondés. Le tableau qu'il dressa des biens réellement aliénés montre qu'un certain nombre de propriétés se trouvaient encore détenues par des tiers, sans avoir été jamais vendues. La cause de cette irrégularité était qu'antérieurement les administrations fabriciennes avaient agi avec trop de précipitation, trop peu de soins, s'étaient heurtées au mauvais vouloir de certains agents publics, ou avaient manqué de persévérance dans leurs agissements.

Le jeune curé dont le caractère était autrement trempé se mit vaillament à l'œuvre;

" *Labor omnia vincit*
Improbus "

---

(1) Serment fait par le curé au jour de son installation. *Collectio epistolarum pastoralium diœcesis Brugensis*, T. III, p. 116. Brugis, typis Felicis de Pachtere, 1846.

aurait dû être sa devise. Tantôt, il tenta la voie amicale — la transaction : tantôt la voie judiciaire devant les tribunaux.

La transaction lui ramena deux parties de terre arable sises à Damme, outre une série de parcelles de même nature d'une contenance de cinq hectares comprises dans le territoire de Heyle.

Par voie judiciaire, il obtint la reconnaissance, et, par conséquent, la liquidation d'importantes créances remontant au commencement de la révolution française.

Nous rencontrons successivement : celle de 500 livres de gros à charge du bureau de bienfaisance de Middelbourg, celle de 300 livres de gros, reliquat d'une somme plus considérable donnée à rente, en 1792, au chef d'une ancienne famille noble de France. Quoique la fabrique d'église n'eût rien perdu de son droit strict à ces capitaux; vu la perturbation des temps, grandes avaient été les difficultés pour établir la base des revendications. Mais les démarches avaient été couronnées de succès. Cette réussite enflamma le courage d'Andries.

Bien plus difficile se dressait devant lui la revendication d'une créance de 1400 florins à charge de l'Autriche. Le registre de correspondance de la fabrique de Middelbourg porte en marge d'un article à ce sujet, les mots suivants écrits de la main du chanoine : " *Liquidation de la rente à charge de l'Autriche; dernière réclamation, enfin couronnée de succès — après vingt six ans d'instances de* 1828 à 1854—. Si ces mots prouvent à l'évidence qu'Andries ne se désintéressa pas de Middelbourg

en quittant cette cure (1), ils attestent en même temps la ténacité de son caractère, que les obstacles avaient le bonheur d'enflammer.

En 1829, il eut le courage d'entamer une affaire autrement épineuse, savoir : la revendication du prix d'une ferme sise à Heyle.

La difficulté provenait de ce que ce n'était pas la république française qui avait vendu cette propriété. Après la proclamation de l'arrêté du 7 Thermidor an XI, l'administration des domaines n'avait pas voulu s'en dessaisir au profit de l'église de Middelbourg, ancienne propiétaire, parcequ'il y avait une erreur dans les états de biens où elle était renseignée comme provenant du chapitre de Saint-Bavon à Gand. Elle fut donc publiquement vendue en 1819 par les administrateurs du domaine des Pays-Bas, pour la somme de 13,300 florins. C'est seulement en 1836, après beaucoup de démarches inutiles, que la fabrique d'église obtint l'autorisation d'ester en justice, sur présentation d'un avis motivé de trois éminents jurisconsultes, qui déclaraient et prouvaient que " l'action n'était pas téméraire. " L'affaire subit encore des retards, mais les droits de l'église clairement exposés par le vénérable avocat Balliu, furent reconnus par la Cour d'appel de Gand. Son arrêt (2) condamnant l'État Belge à restituer la moitié du prix avec les intérêts, à partir du jour de la vente, fut confirmé par la Cour de cassation (3).

(1) Nous en verrons mainte preuve plus loin. Voir en particulier les hommages rendus à sa mémoire par le peuple reconnaissant.

(2) 13 février 1846.

(3) 21 janvier 1847.

On l'aura remarqué, plusieurs de ces contestations n'étaient pas terminées lorsque, à la fin de septembre 1836, Andries se crut obligé de donner sa démission de curé. Voici dans quelles circonstances. Son zèle pour la justice et la probité lui avait suscité un ennemi, dont il devait craindre le ressentiment. Par les lettres anonymes reçues, il se vit menacé et acquit même la conviction que sa vie était en danger. Il sollicita et obtint de se retirer à Bruges chez sa mère, qui y habitait avec ses deux filles, Sophie et Monique, rue d'Eeckhoutte.

Dans le but de reconnaître les immenses services rendus, le conseil de fabrique de Middelbourg prit la délibération suivante (1) :

" Considérant que le T. R. M. Andries, ancien curé de cette paroisse, et aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Bruges, a rendu à la fabrique de signalés services, nommément à l'occasion d'un important procès intenté et soutenu, avec le meilleur succès, puisque l'État Belge fut condamné à nous restituer la somme de trente-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-huit francs cinq centimes; considérant qu'il incombe un devoir rigoureux à notre administration, de témoigner une reconnaissance particulière au généreux bienfaiteur qui nous rendit, pendant de longues années, avec un zèle infatigable et sans la moindre rémunération, des services au-dessus de tout éloge; décide d'offrir à M. le chanoine Andries un calice

(1) Séance légale du conseil de fabrique tenue le 7 octobre 1849. (*Registre des séances du conseil de fabrique de Middelbourg.*)

de vermeil d'une valeur de cinq cents francs et d'y faire graver une inscription, indiquant le motif de la démarche. Cette délibération est prise de l'avis préalable et du consentement de S. G. Mgr. l'évêque de Gand [1]." La décision fut exécutée. Au cours de l'année 1850, le conseil de fabrique remit à son ancien curé la susdite pièce d'orfèvrerie, travaillée en style gothique dans les ateliers de M. Van Damme à Bruges. Le pied du calice porte cette inscription: "Ecclesia paroc: Medioburgi in Flandria Josepho Oliverio Andries suo olim per IX annos pastori, nunc Cath. Brug. Canco, ob sua jura gnaviter feliciterque vindicata, D. D. anno MDCCCL."

Tous les jours, M. Andries se servit de ce calice pour la célébration de l'auguste sacrifice de la messe, jusqu'à ce qu'en décembre 1871, il le donna à l'hôpital de Maldeghem, d'après qu'il nous

---

[1] Cette délibération fut notifiée à M. Andries par la lettre suivante du conseil de fabrique :

Middelburg, 13 november 1849.

Eerweerde heer,

Wij hebben de eer Uw Eerweerde hier nevens over te zenden een extrakt uit eene resolutie van den kerkfabriekraed dezer gemeente, waarbij besloten wordt als een bewijs van erkentenis voor bewezene diensten, aen Uw Eerweerde eenen zilveren vergulden kelk ten geschenke te geven. Wij durven verhopen dat Uw Eerweerde dit geschenk zal gelieven te aenveerden, niet als eene vergelding, daervoor is het te klein, maer als een bewijs van erkentenis voor de uitmuntende diensten door Uw Eerweerde aen onze kerk bewezen.

Gelief, enz.

Den voorzitter van den kerkfabriekraed
Fr. J. Vandermoere.

Den secretaris.
F. Dumonceau.

l'apprend dans une note tracée de sa main.

L'administration fabricienne ne bénéficia pas seule de son actif dévouement. La doctrine catholique nous apprend que les pauvres sont l'élite des membres de la sainte église. Les soins persévérants de cette divine institutrice des peuples réussirent à faire admettre, par le droit ancien, le principe que les indigents, les malheureux, (*schamele menschen*) relevaient exclusivement de la juridiction ecclésiastique.

Ne nous étonnons donc point de voir le curé de Middelbourg prendre en main les intérêts des pauvres de sa paroisse. Les affaires du bureau de bienfaisance avaient, pendant quelque temps, été assez mal gérées. Les habitants qui sollicitaient la place de trésorier étaient soupçonnés de trop rechercher leur propre intérêt. Lorsque le curé s'offrit pour remplir gratuitement cette charge, on comprend, sans peine, que sa proposition fut unanimement admise. Ici encore il sut bien mériter de la chose publique. Aussi lorsqu'il quitta cette administration, le bureau se fit-il un devoir de lui témoigner les regrets qu'occasionnait sa retraite, en même temps qu'il proclama bien haut les signalés services dûs à l'activité du généreux trésorier [1].

L'amélioration des mœurs dans la paroisse de Middelbourg préoccupait à un haut degré le vigilant curé et non sans cause. Le zèle déployé par

---

[1] Lettre de novembre 1835.

ses prédécesseurs (1) avait, il est vrai, adouci déjà les mœurs (2) et relevé la piété. Les vieillards qui avaient connu l'époque antérieure à la révolution française et celle qui la suivit, rendaient témoignage de l'amendement (3). Il ne sera pas dit que le jeune curé laisserait dépérir l'œuvre de salut remise entre ses mains.

Le commencement de son ministère coïncide avec une époque particulièrement néfaste au double point de vue politique et religieux. Il faut donc nécessairement que nous disions un mot de cette situation.

Le gouvernement du roi Guillaume, non content d'avoir inauguré son règne par une injustice, en imposant la loi fondamentale contre le gré des notables (4), poursuivait un but criminel, mais

---

(1) M. M. L. Ghesquiere de Roulers desservit Middelbourg de 1778 à 1806. M. De Foor lui succéda en 1807, Mr. Terlinck en 1807. En 1817, nous trouvons la cure occupée par le vénérable Norbert Daghelet, surnommé Pater Veremundus, dernier religieux survivant de l'abbaye de S. Arnould à Oudenbourg. (Voir *Histoire d'Oudenbourg... par* E. Feys et D. Vande Casteele, Bruges, De Zuttere, 1873, T. I, p. 437. En 1821, nous y trouvons M. J. Frickelo et, en 1824, M. Jacques Lefebure. Verschelde, op. cit. p. 181-182.

(2) Pour se faire une idée du dévergondage de l'insubordination et même de la sauvagerie du peuple de Middelbourg, il suffit de lire l'ouvrage intitulé J. Lambrechts, *Godsvruchtige bedenckingen op verscheide voorvallen en geschiedenissen van zijn leven,* MSS. cité par Verschelde. *Geschiedenis,* p. 144. Voir sur Lambrechts. De Potter & Broeckaert, *Middelburg* p. 161.

(3) Verschelde, *ibid,* p. 176, qui en indique clairement le motif.

(4) Namèche, *Histoire nationale, Abrégé.* T. IV, p. 356 (Louvain, Fonteyne 1882). Nothomb, *Essai historique et politique sur la révolution belge,* T. I, p. 66.

habilement dissimulé sous des formes astutieuses.

Pour produire la fusion de la Belgique et de la Hollande, Guillaume [1] tenait à effacer toute empreinte du caractère belge. Ne trouvant pas de plus grand obstacle à ses desseins que l'attachement des Belges à leur croyance, il crut bon, comme le fait remarquer le baron de Gerlache [2], de détruire, ou, si cela ne se pouvait, d'user les chaînes qui les rattachaient au chef de l'Église catholique. Il considérait ce dernier comme un souverain étranger dont la domination établissait un état dans l'état. Voilà pourquoi fut inauguré le système des arrêtés-lois, voilà pourquoi la liberté de l'enseignement fut vinculée à tous les degrés [3], les autorités saisies tout à coup d'un beau zèle pour les libertés de l'Église Belgique [4]. De là surtout le projet de schisme [5]. Les représentations désintéressées d'un protestant vinrent, il est vrai, changer un instant de direction la politique du roi. Mais à peine eut-il adhéré au

---

(1) Car ce fut lui et non ses ministres, comme le prouve parfaitement M. DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830. (Bruxelles, Goemaere, 1859) T. II, p. 150.

(2) Idem, ibid. p, 143.

(3) Arrêtés du 8 Juillet 1822, 1er février 1824, 14 Juin et 11 Juillet 1825.

(4) *Observations sur les libertés de l'Église Belgique*, par VAN GHEEST, 1827.

(5) Cela est évident si l'on veut comparer l'arrêté de Janvier 1827, à la pragmatique élaborée à Francfort en 1818 pour la province ecclésiastique des Etats de Wurtenberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, Nassau et Francfort (*Der Katholik* T. IX. *Nouveau conservateur Belge*, T. I, p. 440. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 4 édit., T. I, p. 450.)

concordat du 18 juin 1827, qu'il s'en repentit, et décida de ne pas l'exécuter, comme le prouve la circulaire confidentielle de M. Van Gobbelschroy, du 5 octobre 1827 (1).

Ajoutez à cette trâme de faussetés et de perfidies, le piège infâme tendu à la droiture de Mgr. Capaccini, nommé internonce aux Pays-Bas, et l'on comprendra sans peine la juste indignation de tous les catholiques et spécialement du clergé. Dès lors, " désabusé, dit M. de Gerlache, des représentations respectueuses à S. M. le peuple adresse au Roi des pétitions énergiques couvertes d'un nombre immense de signatures, pour que le gouvernement sache enfin que c'est le pays qui parle (2) ".

Le gouvernement n'ignorait pas que le clergé patronait hautement le pétitionnement (3). Le curé de Middelbourg ne pouvait être le dernier à se mettre en campagne. Il avait pour cela des motifs de premier ordre. Son âme droite et ardente se révoltait à l'idée de toute injuste oppression. N'avait-il pas gardé le souvenir de 1812, de la fermeture du petit séminaire, au cours de ses études ? Ne voyait-il pas un nouveau tyran, à quinze années de distance à peine, essayer à son tour d'étouffer toute liberté religieuse ? Curé d'une paroisse frontière, n'avait-il pas tout à craindre des Calvinistes si nombreux à

(1) de Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, T. II, p. 192.

(2) *Idem. Ibid*, p. 194.

(3) Remarquez le p. s. de la circulaire adressée *discrètement* par les procureurs du roi aux bourgmestres le 15 décembre 1828, *Courrier de la Meuse*, 30 décembre 1829.

Aerdenburg? Aussi rien ne lui coûte quand il s'agit de contribuer à l'affranchissement de sa patrie.

Vainement les Hollandais, dans leur colère, le signalent-ils à la haine de ses concitoyens, ameutent-ils leurs adhérents contre lui en le nommant "*den grooten muiter*". Vainement sa tête est-elle mise à prix. Rien ne l'arrête. Que dis-je? l'opposition double son énergique courage. Tantôt, pour donner à Bruges des indications utiles sur les faits et gestes des Hollandais, il monte à cheval; au cours de la route, il fait une chute qui amène des contusions et lui coûte plusieurs dents, tantôt il monte à la tour de son église pour y arborer le drapeau tricolore, symbole de libération au double point de vue religieux et politique. Faut-il donc s'étonner de voir le comité de la sécurité publique constituée à Eecloo, offrir au curé-patriote une candidature au Congrès national (1)? Sachant qu'à l'heure du péril, tout citoyen est soldat, Andries accepte.

Son collègue, comme candidat-député, était Emmanuel Balliu, avocat renommé du barreau de Gand (2); les suppléants étaient Louis Le Bègue, juge au tribunal de première instance à Gand (3), et François Vergauwen, propriétaire (4).

---

(1) Je signale le fait: dans ce quartier il y avait du courage à dire, qu'on était prêt à représenter le peuple à la constituante.

(2) Ce savant jurisconsulte honora la toge professorale de l'Université de Gand de 1835 à 1841.

(3) Membre de la chambre des représentants de 1831 à 1832, devint, le 4 octobre 1832, conseiller à la cour d'appel de Gand.

(4) Occupa un siége à la chambre des représentants de 1831 à 1835.

Andries avait pour adversaire le triste Metdepenningen ! Ces noms étaient tout un programme. Le comité annonça à ses concitoyens et aux électeurs du district, quels hommes consentaient à les représenter (1). On est frappé non seulement de l'éner-

---

(1) Eecloo, 27 october 1830.

De leden van het comité van openbare veijligheijd binnen Eecloo, aen hunne mede-burgers der stad en der gemeenten van het distrikt.

Mijnheeren! Het welvaren van het vaderland en de behoudenis van onzen heijligen Godsdienst hangen af van de gedeputeerde, welke voor het national congres te Brussel gekozen worden : des zelfs leden zullen beslissen of wij Belgen en Catholijken zullen blijven.

Allen waren borger moet een ongemeen belang stellen in het kiezen voor deze vergadering.

Opdat de verdeeltheijd der stemmen onze hoop niet verijdele en onze verwagting niet bedriege, hebben wij in onze vergadering van heden, met eenparige stemmen, besloten tot gedeputeerde voor het gemeld congres te kiezen :

De heeren Em. Ballin advokaet te Gent.
J. O. Andries, pastor te Middelburg.

Heeren wiens staetkundige en godsdienstige gevoelens ons door goede onderrigtingen gewaerborgd zijn, en die niet zoo zeer betragten dan met iver den welstand van het vaderland te verzekeren.

Kloek aen dan, Notabele van het distrikt! vereenigt uwe stemmen met de onze voor die heeren, welke ons een zeker vooruijtzigt geven, dat wij wijze en verlichte mannen nae het congres zullen gezonden hebben... Laet Ued. door de schoonspraek niet verleijden van andere, die zich voor gedeputeerde aenbieden, en welke onder den schijn van gematigheijd, een eer-en trouwloos hert verborgen houden, en derhalven niets dan hunne eijgene belangen bewerken zouden.

Wij verhoopen, dat gij aen deze alle openbaerheijd zult gelieven te geven en wij noemen ons met de grootste achting, Ued toegenegenste medeburgers en leden van het comité, B. Martens, De Scheppere, J. Misseghers, A. A. Aernaut, A. Vermast, C. Van Dooselaere, A. De Clercq, C. S. Stroo zoon. Den kommandant der burgerwagt, S. Rijffranck.

gique caractère de ce document, mais de l'exactitude avec laquelle ces hommes, au milieu même des commotions révolutionnaires, apprécient la situation. Le peuple se trouvait honoré de pareils mandataires. Aussi, sur 256 votants, Andries fut élu par 198 (1); Metdepenningen fut évincé, personne ne s'en étonna.

Au sein de notre assemblée constituante, le curé de Middelbourg occupa une place remarquable parmi les treize abbés du congrès. Le 24 novembre 1830, il vota l'exclusion des Nassau (2), le 3 février 1831 (3), il se prononça, tant au premier qu'au second vote, pour la candidature du duc de Leuchtenberg (4), au trône de Belgique. Le 31 mai, il vota l'élection immédiate du chef de l'État, avant toutes négociations ultérieures (5), et, le 4 juin, reporta de grand cœur sa voix sur le prince

---

(1) Voir: procès verbal de l'assemblée électorale du district d'Eecloo qui a eu lieu à l'hôtel de ville du chef-lieu, l'an 1830, le 3 novembre, à 9 heures du matin. Signé, L.Vanderbruggen, président de l'assemblée, le Bourguemaitre, vice pt, C. F. Stroo, zoon.

(2) DE GERLACHE, *Histoire du royaume des P. B.*, T. II, p. 356. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution Belge* (4e édit. Bruxelles, 1876), T. I, p. 103. HUYTTENS, *Discussions du congrès national.* (Bruxelles, 1844), T. I, p. 319.

(3) HUYTTENS, *Discussions*, T. II, p. 454. Sur cette mémorable séance, Cf. THÉOD. JUSTE, *Histoire du congrès national*, 2e édit. Bruxelles, 1861, T. I, chp. XII, p. 226. DE GERLACHE, *Histoire du royaume des P. B.*, T. II, p. 412 à 419. NOTHOMB, *Essai historique* T. I, p. 144.

(4) Auguste Charles Eugène Napoléon, fils d'Eugène de Beauharnais et de la princesse Amélie de Bavière.

(5) HUYTTENS, *Discussions*, III, p. 205. NOTHOMB, I, p. 176.

Léopold de Saxe Cobourg Gotha ([1]). Pour prouver la sincérité de ce dernier vote, il y ajouta, le 9 juillet 1831, celui des 8 articles ([2]). Il n'ignorait pas cependant combien peu on pouvait se fier à la loyauté de la Hollande pour l'exécution de l'art. VII; il savait combien, par l'application du *postliminii* de 1790 consacré par l'art I, il s'exposait à sacrifier la Flandre Zélandaise et les populations de la rive gauche de l'Escaut ([3]).

Il connaissait ce peuple et ses aspirations. Il vivait de sa vie. En sa faveur, il avait déjà pris la parole au sein de l'assemblée constituante. Recommandant à la sollicitude du ministre une partie malheureusement trop négligée, le pays de Cadzand, " Rappelez-vous, s'écrie, dans un élan patriotique, le curé de Middelbourg, rappelez-vous que nos couleurs ont flotté à l'Écluse, Ardenbourg, Yzendycke, au sas de Gand et à Hulst. Si Oostburg a semblé résister, diverses causes expliquent cette situation ([4]). Mais rappelez-vous que les habitants

---

([1]) Huyttens, *Discussions*, III, 130, note 2. III, 245 et 267. Nothomb, I, p. 178.

([2]) Nothomb, I, p. 210. Ce vote signifie, en bon francais: l'élection du prince Léopold est maintenue. Voir encore Nothomb, I, chp. XI et T. Juste, T. II, chp. XII.

([3]) Les Belges en effet basaient leurs droits sur l'art. 12 du traité conclu le 27 floréal an III (16 mai 1795) entre les républiques française et batave. En prenant donc pour base *l'Uti possidetis* de 1790, on renonçait nécessairement à l'accroissement de 1795, Th. Juste, T. II, p. 162, note, et Nothomb, I, p. 195.

([4]) " Cette résistance avait été provoquée, continue-t-il, par les faibles moyens qu'on déploya pour l'occupation du pays et par la lenteur incroyable avec laquelle on s'en servit. MM. Pontécoulant et Grégoire arrivent chacun avec une proclamation et se croient

de la rive gauche sont nos frères, et que la justice et la politique exigent que nos troupes y entrent en amies et y observent une discipline très sévère (1). ”

Ce serait le lieu d'énumérer tous les services rendus par Andries, comme publiciste, aux peuples de Cadzand, et de la rive gauche de l'Escaut; mais nous croyons mieux faire de grouper ici les actes posés par lui au sein du congrès national.

Parmi ses travaux, je relève d'abord le discours prononcé dans la question si complexe du Sénat. Il y affirme avec une sincérité peu commune que, partisan de cette institution, bien plus, l'ayant appuyée de sa voix en section, il a trouvé au cours de la discussion en séance publique, des lumières nouvelles. Pour le prouver, il base son vote négatif sur les douze arguments cueillis dans les discours des défenseurs de l'opinion adverse et qu'il présente à son tour dans la sécheresse du syllogisme — dépouillées donc des formes oratoires dont leurs auteurs les avaient affublées (2).

(*ou se prétendent*) tous deux chefs de l'expédition. On marche sur Oostburg sans ordre et sans plan, avec une *arrière garde* composée de tous les voleurs et vagabonds des villages voisins, attirés par les paroles de Grégoire qui avait promis de livrer Oostburg au pillage. Quelques coups de canon suffirent pour dissiper cette troupe, et j'ose en féliciter mon pays; car la victoire eût rempli le pays de désolation et de crimes. ”

(1) Séance du 10 avril 1831. Il s'agissait du projet de crédit supplémentaire de 6.000.000 de florins au département de la guerre HUYTTENS, *Discussions*, III, 64. *Moniteur* du 11 avril 1831. *Journal des Flandres* 12 avril 1831, N° 101.

(2) Séance du 15 décembre 1830. HUYTTENS, *Discussions*, T. I, p. 490. Cette discussion, pour nous paraître étrange aujourd'hui, se présentait alors sous un aspect caractéristique. Sénat, dit

Je m'en voudrais si je ne relevais encore ici le chaleureux appel par lui fait quand, appuyant la proposition de M. le comte de Celles sur la proclamation à faire par la constituante de l'indépendance nationale, que "biaiser sur cette question, dit-il, c'est nous rendre le jouet de la diplomatie ..... Nous devons nous hâter de faire cette proclamation parce que nous sommes à la veille d'évènements que nous devons dominer si nous n'en voulons être dominés nous-mêmes .... qui sait, continue-t-il, avec un rare courage, si nous nous montrons si respectueux envers une diplomatie qui a déjà de grands torts parce qu'elle a disposé de nous sans nous, et contre nous; qui sait, dis-je, si, avant quinze jours, il ne sera pas lancé au milieu de nous l'une ou l'autre note diplomatique qui vous déconcertera, à moins que vous ne preniez aujourd'hui l'énergique résolution que la nation attend de vous (1)".

Ceci se passait le 18 novembre. A l'unanimité, l'assemblée de 188 membres vote l'indépendance(2). Et, quoique l'horizon diplomatique fût gros d'orages et l'avenir menaçant, la conférence de Londres, le 20 décembre suivant, tranche la question, dans le sens du vote au grand étonnement des deux

---

M. de Gerlache, *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, T. II, p. 360, était, pour les uns *pairie héréditaire*; pour les autres *nomination à vie*, art. 89 du projet de Constitution. Car le système auquel le congrès s'arrêta: *la nomination temporaire* fait que la Chambre haute paraît n'être " qu'une doublure de la Chambre des représentants et jouira de beaucoup moins d'influence " *Idem. ibid*, p. 361.

(1) Huyttens, *Discussions*, T. I, p. 175.

(2) *Idem. ibid*, p. 179.

partis qui en étaient à débattre péniblement entre elles des questions préliminaires. " Elle déclare le Royaume Uni des Pays-Bas dissous, et admet en principe l'indépendance du territoire donné en 1814 en accroissement à la Hollande (1). " C'est que l'Europe était obligée de ratifier cet arrêt qu'un État faible par le nombre, mais puissant par le courage portait sur lui même (2) ".

Nous aimons encore à rappeler le discours de M. Andries sur la fixation des traitements des membres de la haute cour militaire (3).

Et pourquoi hésiterions nous à le dire? Avec le vicomte Vilain XIIII, il demanda que l'administration de la sureté publique fût tenue de donner des explications sur ce qui s'était passé à l'égard des prédications Saint-Simoniennes (4). Bien plus, avec cette loyauté qui formait le fonds de son caractère, il demande que la constitution fût une vérité pour tous. Croyait-il pour cela, comme on le lui a reproché plus d'une fois, que la vérité doit être mise sur le même pied que l'erreur ? que l'une n'a pas plus de droits que l'autre ? Poser la question, c'est la résoudre, pour tous ceux au moins qui connurent Andries. Il n'ignorait pas que " la révolution avait été précédée d'un fait qui eut une influence

---

(1) Protocole du 20 décembre 1830. NOTHOMB, *Essai historique et politique*, T. I, Chp. V, p. 117.

(2) *Essai sur le mouvement des partis en Belgique*, DE GERLACHE, *Œuvres complètes*, T. VI, 2, p. 5.

(3) HUYTTENS, *Discussions*, III, 103.

(4) HUYTTENS, *Discussions*, II, 541; TH. JUSTE, *Histoire du congrès de Belgique*, T. I, p. 307.

très grande sur les événements postérieurs. Nous voulons parler de la résistance de quelques hommes courageux aux empiétements du roi Guillaume sur nos libertés religieuses, dès l'année 1825. Sans cette opposition, qui servit de point d'appui au pétitionnement, il n'y aurait point eu de triomphe possible pour la Belgique (1)." Si, à ce moment de puissante réaction contre la tyrannie du passé, on voulait sauvegarder politiquement la liberté de toutes les manifestations de la pensée, c'est qu'une douloureuse expérience séculaire avait appris que la première opprimée est toujours la liberté de l'Église catholique. Ce furent d'ailleurs des actes de cette loyauté qui arrachèrent à M. de Robaulx cette parole, que le libéralisme contemporain ne comprendrait plus : " les catholiques sont sincères envers nous, soyons-le envers eux (2). " Qui veut d'ailleurs connaître exactement la portée du principe " la liberté des cultes " tel que le proclama la constituante de 1831, et tel qu'Andries le défendit, peut s'instruire en lisant la remarquable circulaire de Mgr. Malou, évêque de Bruges, donnée le 2 février 1860, aux membres des fabriques de son diocèse (3).

Notre ami eut l'honneur d'assister à la mémorable séance du 21 Juin 1831, où, sur les degrés de l'église Saint-Jacques sur Caudenberg transformés en

---

(1) *Essai sur le mouvement*, DE GERLACHE, *Œuvres complètes*, T. V, 2, p. 1.

(2) Parole rappelée par le *Bien public*, n° du Dimanche 6 mars 1892.

(3) *Collectio epistolarum pastoralium* ...... J. B. MALOU, T. V, p. 103. Bruges, 1867.

élégant amphithéâtre, le Congrès reçut, à la face du ciel, en présence d'une foule immense, le serment de fidélité de son roi à la Constitution Belge, et entendit tomber de sa bouche ces historiques paroles " mon cœur ne connaît d'autre ambition que de vous voir heureux (1) ".

Au titre de législateur constituant, il se retrouve, vingt-cinq ans plus tard (2), à cette même place, aux côtés du président du Congrès, le vénérable baron de Gerlache, pour attester, au nom de la Belgique, " que le roi n'a violé aucune de ses promesses, porté atteinte à aucune de ses libertés, donné cause légitime de plainte à un seul de ses citoyens (3) ". De là, il assiste à la cérémonie solennelle de la présentation de l'adresse des Chambres, au solennel *Te Deum* chanté en plein air, à la place S[t] Joseph à Bruxelles, et prend part au banquet offert, en ce jour, au roi " par les membres survivants du congrès et des législatures qui s'étaient succédé depuis lors. "

A ce titre encore, il assista, le 25 septembre 1850, à la pose de la première pierre de la colonne, monument élevé en l'honneur du Congrès national et de la constitution; comme il fut présent, le 26 septembre 1859, à l'inauguration de ce monument de la patrie reconnaissante. Aussi aimait-il à montrer la

---

(1) Huyttens, *Discussions*, III, 616. de Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, T. II, p. 493.

(2) 21 Juillet 1856.

(3) Discours du baron de Gerlache, *Œuvres complètes*, T. VI, 2, p. 87.

médaille commémorative frappée à l'occasion de cette inauguration (1).

Les circonstances où se trouvait la Belgique lors du cinquantenaire de l'indépendance nationale (2), expliquent suffisamment l'abstention d'Andries à ces fêtes. Les catholiques ne se trouvaient plus seulement "en présence de l'infidélité des prétendus libéraux aux conditions du pacte de 1830; non seulement, les libertés libérales étant intactes, toutes les libertés catholiques étaient entamées et menacées dans ce qui en restait (3)" mais on était allé beaucoup plus loin. "Le congé signifié au nonce apostolique et la révocation de la légation de S. M. le roi auprès du St Siège en 1880, était une tache imprimée au nom de la nation catholique par excellence. Par le fait même de cette rupture, le ministère se déclarait officiellement en état d'hostilité contre l'Église gouvernée et représentée par le Pontife Romain. Cette rupture diplomatique constitue donc, à tous les points de vue, un des événements les plus graves de notre histoire depuis notre émancipation nationale (4) ".

Revenons à la Flandre Zélandaise et, pour

---

(1) Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, lui on avait transmis un exemplaire, par sa lettre datée du 12 novembre 1859.

(2) Juillet 1880.

(3) Note verbale de S. E. le Cardinal Dechamps, remise en 1868 et relatée dans: *Vie du Cardinal Dechamps*, par le P. Henri Saintrain. Casterman, Tournai, 1884, Liv. II, chap. IX, p. 145.

(4) P. Claessens, *La Belgique catholique, I, Études historiques*. Bruxelles, 1883, p. 103.

expliquer les services rendus à ce pays, reprenons les faits d'un peu plus haut.

Le comité diplomatique d'une part (1); MM. Cartwright et Bresson, commissaires de la conférence de Londres auprès du gouvernement provisoire, de l'autre (2), avaient échangé des notes sur cette partie litigieuse du territoire.

Andries savait que les discours prononcés à la chambre s'adressent, en dehors de l'enceinte législative, à un public fort restreint. Désireux de former l'opinion publique sur la vraie situation de ce pays, il se fit publiciste et exposa l'état des esprits de la Flandre Hollandaise.

Pour l'utilité de ceux qui n'étaient pas familiarisés avec cette dénomination géographique, il donne d'abord une vue topographique de ce pays.

La superficie du territoire est de 51,000 hectares qui peuvent être vantés comme les meilleures terres de la Flandre. La population est de 34,000 habitants, répartis en cinq justices de paix, dont les chefs-lieux sont : l'Écluse, Oostburg, Yzendycke, Axel et Hulst. Les trois quarts des terres appartiennent à des propriétaires habitant des parties de la Flandre déjà soumises au gouvernement belge.

La Hollande prétendait que ce pays était antipathique à la jeune Belgique et à son émancipation. Pour prouver son erreur, Andries cite non seulement le glacial accueil reçu par le chef des

---

(1) Note du 27 novembre 1830, Huyttens, *Discussions*, T. IV, p. 191, et note du 30 décembre 1830. *Idem. ibid.* IV, 196.

(2) Note verbale, 1 décembre 1830. *Idem. ibid.* IV, 194.

mitrailleurs de Bruxelles [1] à l'Écluse et à Aerdenburg, le sobriquet de *grijze moordenaers* [2], donné par le peuple à la garnison de l'Écluse composée d'une partie de la *tiende afdeeling*; mais encore, le magnifique drapeau tricolore offert par cette dernière ville, aux troupes belges, un peu avant l'expédition d'Oostburg. Non, ce peuple n'était pas antipathique, mais pour étouffer l'expression de ses sentiments, le gouvernement batave y place, comme armée d'occupation, des miliciens, nés pour la plupart au Brabant septentrional; les bataillons de la *schutterij* sont composés d'habitants de la Frise et de l'Overyssel. Les sentiments des uns touchant la révolution belge sont connus; les autres, peu disposés au service militaire ne demandent qu'à retourner dans leurs foyers.

Bien plus, les Hollandais craignant des hostilités, ont coupé les chemins par de larges fossés, élevé dans mille endroits, de hautes digues, des batteries sans canons et des barricades [3], rompu la plupart des ponts si nombreux dans ce pays. Or, tous ces travaux facilitent l'invasion et servent parfaitement à protéger la retraite des Hollandais [4].

---

[1] Ce nom fut donné au prince Frédéric à la suite des journées du 23-27 septembre 1830.

[2] La *tiende afdeeling* avait pris part aux excès commis à Bruxelles, en septembre. Le peuple donnait aux soldats qui la composaient, le titre d'*assassins gris*, à cause de la couleur de leur capote.

[3] Travaux considérables, puisque plus de 400 personnes ont travaillé à ces différents ouvrages pendant plus de quatre mois.

[4] Nous ignorons le nom du journal auquel Andries donna la primeur de cet article. Nous en avons sous les yeux la reproduction donnée par le *Journal des Flandres*, du 22 Juin 1831, n° 172, p. 3.

Remarquons encore qu'on se trouvait au temps de l'armistice. Mais, à peine sa fin est-elle dénoncée, que les hostilités recommencent et sont signalées par la prise du *Capitaelen-Dam* et du *Verlaat*. En ce péril extrême, ces peuples, à genoux supplient le nouveau roi de ne point les abandonner, de ne point permettre que les Hollandais demeurent maîtres des écluses; ils lui demandent de revendiquer enfin la langue de terre formant la rive gauche de l'Escaut (1).

Rien de ce qui peut faire mieux connaître les événements accomplis en ce pays n'est passé sous silence. La conduite héroïque du colonel Coppens qui, à la tête d'une poignée de braves, se couvrit de gloire au pont de paille sous Aerdenburg (2), les multiples relations entre ce petit pays et les deux Flandres (3), la persistance de la Hollande à réduire ses habitants jusqu'à la dernière extrémité avant de céder le pays (4), sont tour à tour signalées. Il y a là des détails curieux, sur le blocus de cette portion du territoire, sur la conduite des *Slavendryvers* (5), sur les réquisitions, les impositions

(1) *Journal des Flandres*, 4 août 1831, n° 215, p. 2.

(2) Lettre datée de Ste Marguerite insérée au *Journal des Flandres* 13 août 1831 n° 224 p. 4, *Den Vaderlander*, 13 augustus 1831, n° 69, p. 2 et 3.

(3) Les routes de Maldegem à Breskens (1816), de St Nicolas à Hulst (1827), le canal de Terneuzen (1827), la route d'Eecloo à Breskens et celle de Gand par Evergem, Sleydinge, Lembeke et Caprycke vers Breskens.

(4) *Journal des Flandres*, 28 février 1832, n° 59. p. 3.

(5) C'était le nom donné par le peuple aux *chefs militaires*, ayant servi à Batavia. Ils en avaient rapporté une brutalité, une inhumanité qui se traduisait, en cas de réclamation, par des insultes et des coups de plat de sabre.

sans indemnité, sur l'exclusion des catholiques, le manque de débouchés qui fait regorger les écuries, au point qu'on y compte au moins trois mille bouches inutiles, sur la spéculation qui en est la conséquence, sur le prix exorbitant du salaire (1) et l'impossibilité de se faire rendre justice (2).

Non content d'exposer les faits, Andries montre le motif pour lequel il est impossible que la Flandre Zélandaise soit amie de la Hollande. Ne sont-ce pas les menées hollandaises qui ont produit en Zélande une misère si profonde, que les fermiers sont forcés à faire du feu avec la tourbe d'outre-Moerdyck et la paille de féverolles, puisque la houille belge s'y débite à vingt-cinq florins les mille kilos? Les autres produits sont à l'avenant (3). Rien n'échappe à la vigilance du curé de Middelbourg. Voit-il le gouvernement accorder quelque soulagement en se relâchant de la sévérité prohibant toute relation belge, il reprend la plume et indique d'autres objets auxquels il est indispensable d'appliquer la même tolérance, nommément, au

(1) Les hommes valides, ou bien sont incorporés dans la *schuttery* mobilisée, ou, pour s'y soustraire, se sont refugiés dans nos provinces; d'autres sont requis pour élever les fortifications autour d'Oostburg et de Schoondycke. Cette pénurie a fait monter le salaire du premier garçon d'écurie dans les fermes à 30 et 40 florins par mois.

(2) Le tribunal civil est situé dans l'île de Walcheren.

(3) Un de mes amis, dit-il encore, vient de parcourir tout ce pays, en ce temps de l'année, d'ordinaire admirablement beau. C'est un vaste champ d'un bout à l'autre. Or, de l'Écluse jusqu'à Breskens, il n'a pas vu un seul homme occupé à l'agriculture. *Le Siècle*. Bruxelles, n° du Jeudi 31 mai 1832.

bois de chauffage. J'admets, dit-il, qu'une loi temporaire (1), pour un motif politique de premier ordre (2), a prohibé l'exportation du bois de construction, mais nous avons droit d'insister pour obtenir les bois de chauffage moyennant un droit de 2 ou 3 pour cent de la valeur (3).

Bientôt l'infatigable patriote découvre une nouvelle vengeance que les Hollandais se disposent à exercer sur ce territoire.

Déjà vingt bonniers de terre arable sont envahis par l'eau salée. Dans deux jours, continue-t-il, on sera en état d'aller de l'Écluse à Middelbourg, en barquette, de sorte que le village de Heyle aura disparu sous les eaux (4).

Ces prévisions n'avaient rien d'exagéré. Alors commença l'inondation qui dévasta le nord des deux Flandres et de la province d'Anvers, pendant plusieurs années. Telle en fut l'importance que les dégâts furent officiellement estimés à la somme

---

(1) Loi du 5 octobre 1831.

(2) Il s'agissait d'empêcher l'ennemi de faire des travaux de défense avec nos propres matériaux, mais, dit-il, on ne fait pas de fortifications avec du bois de chauffage!

(3) Lettre datée de Ste Marguerite, extrême frontière Belge Zélandaise 26 juin 1832, insérée dans *l'Union* du 29 juin 1832, N° 13 (Ste Marguerite est une petite commune dont l'histoire recommence à la fin du XVe siècle. Voir: De Potter et Broeckaert. — *Geschiedenis* XVe deel, *Ste Marguerite*, p. 2.
Andries reprit cette idée à la Chambre des représentants à la séance du 27 avril 1838. Voir: *Histoire parlementaire de la Belgique de* 1831 à 1880 par L. Hymans. Bruxelles, 1878-1880, T. I. H. *p. 586.*

(4) *Journal des Flandres*, n° du 27 novembre 1832, p. 3.

de frs. 4,595,455-25 c. [1]. Une souscription nationale fut ouverte [2].

En envoyant sa modeste obole, le curé y joint une lettre, description exacte d'une situation terrible pour le moment, mais bien plus redoutable pour l'avenir [3]. Aussi Verschelde avait-il raison de dire : " En avril 1833, Middelbourg était l'une des communes les plus pauvres et les plus mal-

---

(1) *Moniteur Belge*, n° du 13 juillet 1833.

(2) Elle produisit fr. 123,873-18 c. qui furent distribués aux plus nécessiteux.

(3) Adressée au journal des Flandres, cette lettre datée de Middelbourg, 27 février 1833, fut reprise par la plupart des journaux, tant elle peignait au vif la situation. Qu'on nous permette une citation : " on lutte contre les eaux avec une ingénieuse industrie, on dispute le terrain pied à pied. Si la cave se remplit d'eau, on transporte la cave à la cuisine, on met aussitôt une digue à l'entour de la maison, pour empêcher l'eau de l'envahir; cette digue improvisée est l'objet de tous les soins, d'une vigilance extrême. Mais une nuit orageuse survient, la digue est emportée et l'eau s'est rendue maître de l'intérieur de la place. On ne se rend pas . . . . . . on met la cave au grenier, on forme un retranchement de terre en forme de demi-lune à l'endroit du foyer, haut de deux pieds, au centre se place un pot de fer qui doit dorénavant remplacer le foyer, c'est à l'entour de ce pot de fer que se font toutes les opérations du ménage. On jette quelques planches pour aller à l'armoire, au grenier, au lit. Pour tout le reste, il faut avoir de l'eau jusqu'aux genoux. La maison n'est pas abordable, elle est comme dans la mer. " Après cette description M. Andries signale que ces habitations minées par les eaux menacent ruine. Il ne néglige pas le danger de l'épidémie et d'une inévitable famine à la prochaine saison chaude. Voir encore : *l'Union*, Bruxelles, n° du mardi 5 mars 1833; où il ajoute : " Il y a peu d'objets qui méritent à un aussi haut degré de fixer l'attention du ministère, mais, s'il veut prendre des mesures efficaces, il doit se hâter : le temps presse. "

heureuses de Belgique, puisque les trois quarts des habitants devaient vivre d'aumônes (1) ".

Qui ne se rend donc compte du champ immense ouvert par Middelbourg au zèle et à la charité de son pasteur? Le gouvernement belge comprit si bien les services rendus par le digne curé en cette circonstance, qu'il lui adressa une série de lettres au sujet des malheureux (2).

Bien plus, il lui proposa (3) de dresser une liste des plus nécessiteux. Le prudent pasteur, sachant que son troupeau entier avait gravement souffert, n'eut garde de se prêter à cette demande. N'importe, convaincu de sa compétence, le gouvernement le désigne comme membre de la commission provinciale, chargée de la répartition des secours aux inondés (4).

D'autre part, au cours des hostilités entre les deux pays, un cordon de troupes avait empêché toute communication entre les communes de Middelbourg et d'Heyle (5). Cette mesure, on le

---

(1) VERSCHELDE. *Geschiedenis van Middelburg in Vlaanderen*, 1857, p. 140.

(2) Citons celles d'avril, du 31 mai 1831, de février 1833.

(3) Lettre d'avril 1833.

(4) Lettre du commissaire d'arrondissement (juillet 1833) lui notifiant l'arrêté ministériel.

(5) Heile ou Heyle était primitivement une seigneurie appartenant à l'une des souches les plus anciennes et les plus vaillantes de la Flandre. Gislebert de ce nom intervient comme témoin dans une charte de 1189; (VERSCHELDE *Geschiedenis* p. 2. DE POTTER et BROECKAERT. *Maldeghem* p. 30). Le dernier descendant connu de ce nom Jean de Heile, fut incarcéré par Philippe le Hardi en

comprend aisément, contrariait singulièrement les habitants de cette dernière localité. Sous le rapport religieux ou paroissial, ils étaient soumis à Middelbourg. Grâces aux réclamations fondées du curé, le général de division donna l'assurance que dorénavant les fidèles pourraient impunément fréquenter les services religieux de la paroisse (1).

Le gouvernement hollandais ne pouvait oublier que le curé de Middelbourg avait voté l'exclusion des Nassau. Sa maison était signalée comme le quartier général des émeutiers, et toutes ses démarches étaient soigneusement épiées.

Dans ses dangereuses conjonctures, il obtint de son évêque l'autorisation de quitter, pendant quelque temps, sa paroisse, pour éviter que les Hollandais ne s'emparassent de sa personne, comme le fait venait de se produire pour le gouverneur du Luxembourg, M. Thorn.

Personne ne s'étonnera donc de voir offrir un mandat de député à Andries, lors des élections de

---

1393, à cause de son refus de reconnaître l'antipape résidant à Avignon (De Potter, p. 31).

Dès le XIIe siècle, la Cour de Middelbourg faisait partie de la seigneurie de Heile. Lorsque Pierre Bladelin eut bâti la ville de Middelbourg et fut devenu acquéreur des *briefs d'Aertrycke brieven van Aertrycke*, Heile se trouva absorbée dans la nouvelle commune. Elle fit corps avec elle, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, époque où elle redevint commune indépendante. Depuis la révolution belge, Heile appartient à la Hollande et, depuis peu, elle dépend civilement de la commune de l'Écluse.

Nous verrons plus loin les vicissitudes de Heile au point de vue de la juridiction spirituelle et nous y rencontrerons encore la main du chanoine Andries.

(1) Lettre de mars 1832.

1835. Ce fut l'arrondissement de Gand qui s'honora de le porter à la Chambre aux élections du 9 juin de cette année ([1]) et de l'y renvoyer en juin 1837 ([2]).

Durant les absences, que lui imposaient les travaux législatifs, le curé se faisait suppléer par un prêtre modèle, le bon M. Reyniers, qui, pendant 50 ans (1828-1878), exerça les modestes fonctions de vicaire à Middelbourg. Jusqu'au décès de ce collaborateur, Andries lui donna des témoignages de l'affection qu'il lui avait vouée et assista à la célébration de ses noces d'or sacerdotales.

La présence du curé de Middelbourg était hautement réclamée aux Chambres législatives, pour une question spéciale à laquelle il eut l'honneur de rattacher son nom.

En 1835, M. Lejeune, ancien commissaire de district d'Eecloo, avait été élu député de cet arrondissement ([3]). Déjà, dans une lettre du 30 octobre 1832, que nous avons sous les yeux,

---

([1]) Les autres élus pour cette législature furent à Gand, MM. Desmaisières, Manilius, Hye-Hoys, Vergauwen et Kervyn. *Histoire parlementaire de la Belgique de* 1831 *à* 1880 *par* L. HYMANS. Bruxelles. Bruylant, 1878, T. I. F. p. 383.

Ce fut, croyons-nous, à l'occasion de cette élection, que les amis d'Andries décidèrent de lui offrir son portrait lithographié. Due au crayon de l'artiste Baugniet, cette planche devenue rare aujourd'hui, porte l'inscription :

Joseph Olivier Andries,
membre de la Chambre des représentants,
élu par le district de Gand,
né en 1796 à Ruddervoorde (district de Bruges)
ancien membre du congrès.

([2]) *Idem* T. I. H. p. 369.

([3]) Ministre en 1812 et plus tard directeur de la monnaie.

M. Delehaye avait présenté ce futur candidat à Andries et vanté les études spéciales par lui faites sur la question de la rive gauche de l'Escaut, il cite notamment un projet de loi sur *les polders* " qu'il a en portefeuille. "

La grande influence d'Andries ne contribua pas peu à l'élection de M. Lejeune; celui-ci ne l'oublia pas. La plus étroite amitié ne cessa de régner entre eux. Nous avons sous les yeux des lettres où le ministre rappelle affectueusement à l'ex-curé de Middelbourg, son titre d'ancien commissaire d'arrondissement à Eecloo.

Outre leurs relations anciennes, une autre circonstance les unit. Ce fut une œuvre qui témoigna, d'une part, qu'ils connaissaient à fond les besoins de la côte maritime de la Belgique, et, d'autre part, que rien ne leur coûtait quand il s'agissait d'y porter remède. J'entends parler du *Canal de Selzaete*. La part prépondérante prise par notre ami dans cette construction, et les éminents services rendus à l'agriculture par ce travail, nous obligent à traiter cette question en détail. Pour comprendre cette œuvre capitale, il est nécessaire de jeter un regard sur la situation topographique de ce bassin.

Il renferme, en ses bas fonds, quantité de criques dont les eaux demeurent forcément stagnantes. Inférieurs au niveau de la mer, ces terrains ne trouvent point, sur notre sol, la pente nécessaire à la déduction de leurs eaux. La moindre inondation pluviale s'ajoutant à cette situation naturelle amène de véritables désastres. La

Hollande toutefois pouvait nous venir en aide en souffrant, sur son terrain, la *servitude d'écoulement* de nos eaux à la Mer du Nord.

Mais, si fidèle à sa politique de défense séculaire, elle abuse de sa double position de fond servant et de détenteur des clefs de la mer, soit pour refuser cette prestation de servitude, soit pour ouvrir les écluses à marée basse: tout le bassin devient une vaste mer.

Prévenir les inondations, fruit de l'hostilité hollandaise, donner un moyen d'évacuer vers la mer, *sur notre territoire national*, les eaux résultant des inondations pluviales, fut le double objet qui préoccupa le gouvernement. "Un avant-projet de canal pour le dessèchement des terrains longeant la frontière hollandaise, entre Selzaete et Blankenberghe, fut soumis à l'examen du public, dans les bureaux provinciaux de Bruges, Gand et Anvers, depuis le 25 novembre 1833, jusqu'au 25 janvier 1834. Conformément à un arrêté royal du 18 juillet 1832, une commission d'enquête devait se réunir dans les dits chefs-lieux. Cette instruction préliminaire terminée, en cas d'adoption, il devait être rédigé un programme et un cahier des charges indiquant les points essentiels du tracé, les dimensions des ouvrages principaux, etc. (1) "

Approuvant hautement ce projet, Andries prit la plume, le 30 janvier 1834, et, dans deux articles insérés au " journal des Flandres, " il expose ses

(1) *Journal des Flandres*, 4 février 1834.

vues sur cet objet. Sous forme de considérations générales, et, quelle que dût être l'issue des difficultés internationales pendantes au sujet des frontières, il conclut à l'urgente nécessité de la construction, parce que l'écoulement que nous avons en Hollande, se détériore de jour en jour par les atterrissements continuels formés par la mer dans le *Zwyn* et dans le *Braeckman*. La ville d'Ardenbourg, continue Andries, ne voit plus même de barquettes là où, au commencement de ce siècle, voguaient encore des vaisseaux, et, avant dix ans, le petit port de l'Écluse ne sera plus du tout praticable (1). Quant au *Braeckman*, on prévoit l'époque peu éloignée où pourront être endiguées les vastes lagunes qui se trouvent entre Biervliet et Philippine. Appuyé de l'opinion d'un ingénieur du *Waterstaat* (2), l'auteur conclut : Je ne crois pas exagérer en disant que le canal rendra à l'agriculture au moins trois mille bonniers d'excellentes terres aujourdhui condamnées

(1) Il est intéressant de prouver aujourdhui l'exactitude de ces prévisions. Nous lisons, dans " *La Patrie* " du 26 janvier 1857, l'articulet suivant : La ville de l'Écluse en Zélande, dont le port a contenu des flottes puissantes, où les ducs de Bourgogne allaient s'embarquer à bord des galères vénitiennes pour faire des promenades sur l'eau jusqu'à Sainte-Anne, la ville de l'Écluse se voit menacée de perdre le seul bateau " *De Beurt* ", qui la mettait encore en communication avec Rotterdam. *Depuis longtemps*, ce bateau ne peut plus venir à quai, tellement le port s'est ensablé. Un journal hollandais conseille de réunir l'île de Cadzand à l'Écluse, au moyen d'une forte digue et de prolonger le canal de Bruges à l'Écluse, pour retrouver au midi la navigation qui échappe au nord à l'ancien et célèbre port de mer.

(2) M. Dubosch directeur du *Capitaelen-Dam* avait rédigé un mémoire signé de Watervliet, le 12 Décembre 1833, où il fait voir l'utilité de la construction, au point de vue sanitaire de cette région.

à la stérilité. Il y a donc là pour le trésor un bénéfice notable (1).

Craignant de voir se reproduire les tracasseries et réclamations sans nombre qu'a fait naître la construction du canal de Terneuzen, l'auteur, dans un second article, discute l'exécution du travail. Il faut, dit-il, que ce soit une œuvre d'utilité publique, qui tienne à sec nos fertiles terres, mette en mouvement nos eaux stagnantes, en absorbe la plus grande partie, rende impossible le retour des inondations, serve enfin de ligne de défense et de ligne de douanes. Entrant au cœur de la question, il présente deux modifications au tracé du gouvernement.

Afin de faire entrer la construction dans le système d'une ligne de défense, il propose de suivre, à l'endroit dit *Steene Schuer*, le nouveau canal de la Wateringue du *Capitaelen Dam*, jusqu'à la crique du poldre Jérôme; de là, on se dirigerait sur le siphon, à S[t] Laurent, en longeant la digue du poldre S[t] Jean, la coupant au *Keulenaarsgat*, traversant le poldre *Houdhaentjesgat* et longeant la *Steenhovestraet* dans le poldre *Beoostereede*.

Désirant procurer avant tout l'assèchement des terres basses, le curé s'élève contre la courbe considérable décrite par le projet entre Maldeghem et Dudzeele. On avait eu pour but d'utiliser la basse Lieve et par conséquent le canal passait en amont de Damme (2).

(1) *Journal des Flandres*, n° du 4 février 1834.

(2) Il peut être intéressant de constater l'origine de ce tracé qui n'a jamais fait l'objet d'une discussion contradictoire. En 1834, le roi visita en personne la zône dévastée par l'inondation.

Andries fait remarquer que la basse Lieve, s'éloignant d'une et même de deux lieues de la frontière, se trouve sur le terrain le plus élevé de ce pays. Le projet du gouvernement laisse à droite trois communes belges, dont les terrains fort bas sont couverts d'eaux stagnantes : Middelbourg, Moerkerke et Lapscheure. L'auteur obvie à cet inconvénient de cette façon. A partir du hameau Moerhuyze au N. O. du pont de Célie et au N. E. du pont de paille (1) il faut, dit il, s'approcher autant que possible du village de Middelbourg, laisser Moerkerke à gauche, Lapscheure à droite et couper le canal de Bruges à l'Écluse tout prêt d'Oostkerke. Prévenant l'objection "Que ferez vous de la Lieve", il fait servir ce cours d'eau jusqu'au pont de Célie, à dessécher toutes les terres des deux Flandres comprises dans le triangle formé par le canal de Bruges à Gand, celui de Gand à Terneuzen et la frontière hollandaise; terres qui ont eu à souffrir, soit de la construction du canal de Terneuzen, soit d'anciens défauts de suation. En faisant tomber la Lieve dans le nouveau canal aux environs du pont de Célie, on peut impunément supprimer

---

Arrivé à Damme, on parla naturellement du canal dont le besoin se faisait sentir, tout était couvert d'eau. Un général de la suite du roi proposa de faire servir Damme comme tête de pont et point de défense aux travaux d'art indispensables à l'intersection des deux canaux. Sans autre information, l'ingénieur en chef qui était présent, fut invité à travailler en ce sens. C'est ainsi que ce tracé fut porté sur le papier.

(1) Sur le canal de dérivation de la Lys (Voir *Carte de la Belgique indiquant toutes les voies de communications dressée au dépôt de la guerre, à l'échelle de* 1/20.000. Feuille XIII, planchette 2 et 3.

ce cours d'eau jusqu'à Damme. De ce lit abandonné moyennant indemnité aux riverains on ferait d'excellentes patures [1].

Dans le but de faire droit à ces justes réclamations, le gouvernement déclara, dans la discussion du budget de 1835, qu'il regardait ce canal avec le chemin de fer comme le complément de notre indépendance nationale. Aussi, malgré les objections au moins étranges de M. Dumortier, la Chambre, avait-elle voté [2], le 18 avril 1836, la construction du canal de Damme à la mer. A peine entré aux Chambres, Andries allait voir son rêve réalisé, lorsque un amendement malheureux, introduit par le Sénat [3], obligea le gouvernement à retirer le projet [4].

Ceci amena M. Lejeune à présenter un projet de loi dont l'art. 1er portait: " Il sera exécuté un canal aux frais de l'État, de Selzaete à la mer du Nord pour l'écoulement des eaux des Flandres ". L'art. 2 autorisait le gouvernement à émettre, dans le courant de l'année 1837, des bons du trésor pour la somme de 550.000 francs, nécessaire aux premiers

---

(1) Lettre du 21 février 1834 insérée au *Journal des Flandres* du 24 février suivant.

(2) *Histoire parlementaire de la Belgique de* 1831 *à* 1880, par L. Hymans. (Bruxelles 1878-1880), T. I, p. 442, col. 2.

(3) A la majorité de 7 voix, la Chambre haute, dans la séance du 26 avril 1836, avait stipulé qu'un quart des frais de construction serait à la charge des intéressés, un quart à charge des deux Flandres et la moitié seulement à la charge de l'État.

(4) Car cet amendement constituait une criante injustice. C'eût été faire payer la réparation du dommage par ceux qui en avaient été les victimes.

travaux du canal. Malheureusement les riverains devaient contribuer aux frais de construction (1), l'administration et l'entretien du canal constituera une charge provinciale et les propriétaires, dont les eaux s'écouleront par le canal, pourront être chargés de payer une rétribution annuelle aux provinces (2). Quoique cette disposition reprît en sous-œuvre l'amendement du Sénat, le projet fut reçu avec faveur en Flandre, à cause du principe posé. Il ne put cependant être discuté par les Chambres avant l'élection du mois de mai 1839 (3). Entretemps, Andries reprend la plume et, dans une dissertation historico-juridique, il montre que les frais du canal à construire doivent uniquement tomber à charge de l'État (4). Cet écrit était destiné à paraître à l'ouverture de la session. Mais des circonstances politiques bien graves ayant absorbé l'attention de la législature et du pays, pendant plusieurs mois, la publication a dû en être ajournée jusqu'en avril 1839 (5).

Voici la série de propositions développées et surabondamment prouvées par l'auteur.

Avant notre première séparation de la Hollande, consacrée par le traité de Munster du 30 janvier

(1) Dans la proportion établie par la loi du 16 septembre 1807.

(2) *Histoire parlementaire*, p. 541, col. 1.

(3) *Courrier Belge*, n° du 24 mai 1839.

(4) *Recherches historiques sur les voies d'écoulement des eaux des Flandres, à l'occasion du projet relatif à la construction du canal de Zelzaete à la Mer du Nord, par l'abbé* J. O. Andries, *membre de la Chambre des représentants* — avec une carte. — Bruges, Félix De Pachtere, novembre 1838.

(5) Comme le porte une note placée au dos du faux titre.

1648, la Belgique possédait les moyens les plus efficaces [1] pour décharger le pays de ses eaux, au fur et à mesure qu'elles y entraient [2].

Les traités qui se suivirent, depuis celui de Munster [3], enlevèrent à notre pays quelques-uns de ses moyens d'écoulement et détériorèrent les autres. Alliée de la Hollande, l'Autriche ne s'opposa jamais aux travaux faits, pendant les guerres contre la France, dans la Flandre hollandaise. Bien plus: elle les considéra toujours comme des travaux de défense commune. De cette façon, elle permit de transformer en moyen d'inondation, en temps de guerre, nos moyens d'écoulement.

Là où nous avions un accès libre à la mer par le *Zwyn* ou le *Braeckman*, la Hollande le barra par une digue et une écluse d'inondation. Ne cherchez pas ailleurs, comme l'a victorieusement démontré M. Belpaire [4], la cause active de l'ensablement de nos débouchés. A son tour, cette obstruction rend moins complet notre écoulement et élève le niveau des eaux stagnantes. Or, plus le niveau habituel des

---

(1) De Blankenberghe au Sas de Gand, la Belgique possédait, avant le traité de Munster, au moins quinze écluses libres et indépendantes.

(2) Si nos côtes étaient parfois désolées par des inondations d'eau de mer, elles étaient dues à des ouragans et favorisées par le mauvais entretien des Dunes — témoin l'inondation du 16 novembre 1377, qui fit périr plus de 50.000 personnes et abîma 19 villages.

(3) Traité de Munster, 30 janvier 1648; traité de la Barrière, 15 novembre 1715; traité de Fontainebleau, 8 novembre 1786.

(4) Belpaire. *Mémoire sur les changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis depuis César jusqu'à nos jours*, inséré au T. VI des Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles, 1826-27, p. 62.

eaux intérieures est élevé, moins il faut de pluie pour les faire déborder. Ce niveau est aujourd'hui si élevé, qu'il empêche de cultiver beaucoup de terres autrefois fort productives, et, s'il survient une saison pluvieuse, l'inondation vient inévitablement s'étendre sur les terres cultivées et enlever à l'homme tout le fruit de ses sueurs. La construction donc du canal de dessèchement s'impose.

Mais à qui en incombent les frais ? Puisque c'est à des causes politiques, continue Andries, et dans l'intérêt du bien-être général, tel qu'on l'entendait alors, que les Flandres ont perdu leurs voies d'écoulement, elles ont subi une expropriation pour cause d'utilité publique; dès lors, il leur est dû une juste réparation ou indemnité. Puisque c'est l'État qui a causé les dommages, à lui de les réparer. On comprend donc combien l'amendement du Sénat [1] était vicieux; il eut, comme nous l'avons dit, fait payer la réparation du dommage par les victimes.

Fruit d'une conviction profonde, cette dissertation est écrite d'une plume alerte et dans un style nerveux. Les sciences et l'histoire y apportent leur concours pour élucider une question juridique et politique du plus haut intérêt. Aussi fut-elle accueillie avec une faveur légitime, dans le pays entier, mais surtout en Flandre, dont elle sauvegardait si vaillamment l'intérêt le plus vital, l'agriculture.

Les organes de la publicité lui firent un sympa-

---

[1] Dans la séance du 26 avril 1836.

thique accueil [1]. D'après le point de vue spécial où ils se placent, les journaux s'attachèrent à mettre en lumière, les uns la valeur historique, les autres la valeur scientifique, les autres les arguments juridiques et politiques de cette savante étude. Un journal put dire sans exagération : " C'est l'œuvre la plus complète publiée jusqu'ici sur le système général de l'écoulement des eaux en Flandre. Un ouvrage de cette nature manquait. S'il a fallu des recherches considérables pour combler la lacune, de la manière dont l'a fait Andries, on lui saura gré de n'avoir point reculé devant un sujet aussi difficile à traiter qu'il était important à être connu [2] ".

L'auteur avait non seulement frayé la route à bien des ouvrages parus depuis lors sur cette matière; mais nous avons sous les yeux la lettre d'un ingénieur, auquel Andries avait envoyé, en 1875, son étude et qui lui répondit : " Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt votre travail. Si moins irréfléchi je l'avais consulté, je me fusse, pour justifier mes études, fait une arme de bien des arguments que vous énoncez. D'autre part, j'eusse tenu compte, dans une mesure plus efficace, des conditions hydrauliques que j'ai rencontrées trop superficiellement [3] ".

---

(1) *Journal de Bruges*, 7 mai 1839; *Le Nouvelliste des Flandres*, 25 mai 1839; *Le Constitutionnel des Flandres*, Gand, 2 juin 1839; *L'Indépendant*, Bruxelles, 10 juin 1839; *L'Émancipation*, Bruxelles, 17 juin 1839; *Le Courrier Belge*, Bruxelles, 24 mai 1839.

(2) *Nouvelliste des Flandres*, n° cité.

(3) M. l'ingénieur CAMBRELIN avait publié en 1875, une *Étude sur les ports de mer belges*. M. Andries lui ayant fait hommage

Personne n'était donc mieux préparé à soutenir à la Chambre le projet de loi de M. Lejeune. Mais, comme l'avait annoncé *l'Indépendant*, " M. Andries ayant, depuis plus de trois ans, fixé son domicile à Bruges, avait toujours considéré cette circonstance comme entraînant pour lui une renonciation indirecte à toute candidature ultérieure dans le district de Gand (1) ".

Je devrais ici m'arrêter, si, en quittant la Chambre, l'auteur s'était désintéressé de l'œuvre : mais la part militante qu'il continua à y prendre, en tenant la plume sur cette question dans le "*Nouvelliste des Flandres*", nous oblige à suivre jusqu'à son achèvement, cet important objet.

Au cours de la session législative de 1841-1842, le projet faillit échouer pour la troisième fois. L'insistance de la presse le sauva. " L'unique indemnité demandée par les Flandres, disait le *Nouvelliste*, c'est le canal de Selzaete à la mer. Si les subsides votés et la souscription nationale ont suffi pour fermer la plaie du pauvre, les propriétaires ont droit d'exiger une indemnité qui tarisse la source de leurs malheurs; il leur faut le canal

---

d'un exemplaire de ses *Recherches sur les voies d'écoulement etc.* reçut le 27 décembre 1875, cette réponse : " Votre travail me prouve que je n'ai pas avancé d'hérésie sur la cause et la marche des envahissements qui ont rattaché au continent les îles nombreuses qui formaient le N.-O. du territoire flamand. Ce que votre écrit m'apprend sous le rapport politique, me démontre avec une énergie nouvelle, l'immense intérêt que nous avons à nous rendre absolument indépendants de la Hollande, de façon à pouvoir *rester chez nous*, comme le dit, avec une pointe de sarcasme, il y a huit jours, M. le ministre Van der Steen, dans les Chambres Hollandaises ".

(1) *Indépendant*, n° du 10 juin 1839.

qui complète notre indépendance et notre affranchissement de tout vasselage vis-à-vis de la Hollande [1] ".

Aussi, reprenant les arguments de la brochure d'Andries, les orateurs à la Chambre [2] et au Sénat [3], eurent-ils raison des objections et des amendements divers qui vinrent obstruer leur route. Votée par les Chambres [4], la loi fut sanctionnée à Londres, le 26 juin 1842. Elle établissait en son article 1er : *Il sera exécuté aux frais du trésor public, et, avec le concours des propriétés intéressées, un canal de Selzaete à la Mer du Nord, pour l'écoulement des eaux de la Flandre.*

Quelle joie pour Andries de voir ses longs travaux couronnés de succès !

Il est vrai que cette loi admettait le principe de la participation des propriétés et des provinces intéressées. Mais, remarquons ceci; dans la mise en œuvre, *on n'a jamais pu donner à ce principe un commencement même d'exécution.* L'article 2 exige un million des propriétés riveraines et l'article 4 érige en charge provinciale l'administration et l'entretien du canal. Mais, en fait, *la construction, l'administration et l'entretien du canal ont été, sont et restent une charge exclusive de l'État.* Cet but constant des efforts d'Andries était donc pleinement

---

(1) *Nouvelliste des Flandres*, Bruges, n° du 7 mars 1842.

(2) MM. Cogels, Delehaye, Angillis, Van Hoobrouck, et surtout M. le comte Demeulenaere.

(3) MM. le marquis de Rodes et surtout le baron de Pélichy-Van Heurne.

(4) A la Chambre, le 23 avril 1842; au Sénat, le 22 juin 1842.

atteint. Il le constata, en 1875, dans une page par lui ajoutée à ses *Recherches* et couronnant toute son œuvre (1).

Mais si, en 1842, la construction était décidée officiellement, le tracé pouvait encore être discuté. L'intérêt général exigeait qu'il le fût. Le chanoine avait déjà rompu une lance dans ce but. Il ne laissera pas son œuvre inachevée. Il fallait à tout prix éviter la longue courbe de Maldeghem par Damme à Heyst. Outre les arguments déjà vantés dans ses études antérieures, se présente celui-ci emprunté aux sciences élémentaires. Destiné à l'assèchement d'un bassin qui présente la forme d'une ellipse allongée le canal doit s'écarter le moins possible de l'axe de cette ellipse (2). Sur ce point encore, il obtint gain de cause.

Le 2 janvier 1843, un arrêté royal fixa que la première section du travail partirait du canal de Bruges à l'Écluse, *à un point pris à* 838 *mètres vers Damme de l'axe du pont-levis d'Oostkerke* et se terminera à la mer près de l'endroit dit *Duivelsput*, sur le territoire de Lisseweghe (3). La comparaison

(1) Le chanoine avait conservé quelques exemplaires de la brochure éditée en 1838. Il y ajouta un carton sous ce titre : " De l'exécution donnée à cette loi, " et termine cette publication par ces mots : " Ce résultat final répond, je crois, à tous les vœux ". (Bruges, 1875).

(2) Je n'ajoute que pour mémoire deux arguments qui ont leur importance. Une économie de 100.000 francs et un seul alignement d'un développement de près de quatre lieues de Maldeghem à Heyst.

(3) L'art. 3 portait que cette section se composera de trois alignements. Le premier formera un angle droit avec le canal de Bruges à l'Écluse; il aura une longueur de 497 mètres à partir

d'ailleurs du tracé entre St Laurent et Oostkerke, tel qu'il est exécuté avec celui que l'on proposait en 1837 (1), prouve à quel point on a tenu compte des judicieuses observations d'Andries. Aussi, n'y-a-t-il qu'une voix dans tout ce pays assaini, fertilisé, et rendu heureux par la construction de cette voie d'eau, pour reconnaître qu'on la doit au chanoine.

Il est étrange, pour ne pas employer une expression trop forte, que dans la cérémonie célébrée en forme d'inauguration du canal de Selzaete, le 16 septembre 1846, on fit si peu mention de celui auquel revenait après tout la plus large part dans le travail qui rendait à l'agriculture, comme nous l'avons signalé, au moins trois mille bonniers d'excellentes terres condamnées jusqu'alors à la stérilité (2).

Dans le but de traiter la question de Selzaete entièrement et d'un seul coup d'œil, nous n'avons point parlé des autres discussions parlementaires où intervint Andries, au cours de sa carrière législative.

---

de la crête inférieure de ce canal. Le second alignement d'une longueur de 8.564 mètres, formera avec le précédent un angle à droite de 161 degrés. Le 3me s'inclinera aussi vers la droite par un angle de 166 degrés 35' et aura, jusqu'à la digue du comte Jean, une longueur de 614 mètres. Les trois alignements se raccorderont entre eux par des courbes paraboliques d'un développement de 500 mètres. *Moniteur Belge du 3 janvier* 1843.

(1) Comparez la carte dressée par C. V. Z. et insérée dans les *Recherches* avec la *Carte de la Belgique indiquant toutes les voies de communications, dressée au dépôt de la guerre,* à l'échelle de 1/20,000, feuille XIII planchette 2 et 3.

(2) C'était l'appréciation citée du *Journal de Bruges,* dès le 4 février 1834.

Toutes se rapportaient à l'intérêt de l'agriculture, des pauvres et des vrais malheureux [1].

Une seule exception: je la cite comme un trait de courage civique.

En 1838, se posa le grand problème de la constitution définitive de la Belgique par la reconnaissance de la Hollande, son ancienne ennemie [2]. Guillaume avait résisté aussi longtemps qu'il avait pu. Mais excédés d'impôts, ses sujets le pressèrent d'en finir. Le gouvernement de Guillaume remit donc aux puissances une note adhérant aux 24 articles du 15 novembre 1831.

Vainement le gouvernement belge employa-t-il tous les moyens; la Hollande s'obstina. Alors vous eussiez vu le peuple, la presse, la nation tout entière, les deux Chambres, se soulever au premier moment comme un seul homme. Mais bientôt, la discussion s'étant engagée, quelques représentants eurent le courage de faire entendre la voix de la raison qui finit par être écoutée. Andries fut de ce nombre. Le discours par lui prononcé, le 13 mars 1839, est un modèle de sagesse politique. Après avoir examiné tous les moyens proposés par les partisans de l'opposition quand même, « malgré mes sympathies pour la résistance, dit-il, je suis

---

(1) *Histoire parlementaire de la Belgique de* 1831 *à* 1880, G. p. 490, 501. H. 573, 574, 585.

(2) Qui veut se faire une idée exacte de la terrible crise que traversa alors la Belgique, doit lire DE GERLACHE, *Histoire du royaume des P. B.*, T. II, p. 538 et suiv. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution Belge*, T. II, 2e *continuation* par TH. JUSTE, p. 159 et suiv.

réduit à ne trouver aucun système acceptable, il n'y en a pas un seul qui ne fasse retomber sur le pays plus de maux que ceux auxquels je voudrais le soustraire..... Je subirai donc, conclut-il, cette *dure* nécessité avec courage. Car, à l'heure qu'il *est, le* grand acte que nous allons poser, exige un dévouement complet. Les beaux sentiments sont le partage des hommes de la résistance, mais la raison est pour nous, et ce n'est pas avec du sentiment seul qu'on sauve une nation. Quant à moi, je me mettrai au dessus des invectives de la passion de quelque part qu'elles viennent, mon unique ambition, c'est d'être utile à mon pays (1) ".

Nobles paroles, qui couronnent magnifiquement sa carrière parlementaire.

Andries ne s'y était pas trompé. Les injures ne lui furent pas épargnées. La presse (2), les électeurs, plusieurs écclésiastiques, ses collègues le traitèrent de traître, d'homme vénal et de rénégat. Il fit son devoir et laissa passer le flot.

---

(1) *Histoire parlementaire*, T. I, J. p. 659.

(2) Il nous plaît de clouer ici au pilori l'article suivant du journal " *Den Vaderlander* " du 15 mars 1839. " Les Flamands apprendront avec douleur et indignation la conduite d'un de leurs représentants. M. Andries, prêtre, député de la province la plus catholique de Flandre; M. Andries, prêtre, n'a pas rougi de souiller son caractère d'oint du Seigneur en approuvant la vente d'âmes *(zielverkooperij)* et en votant pour la cession de 30.000 de ses frères catholiques ! M. Andries, prêtre, coopère, par ses discours, sa conduite et son vote, au trafic immoral de chair humaine ! " (La traduction est celle du *Constitutionnel* du 17 mars 1839. Andries se contenta d'inscrire sur le journal " *Titre de gloire pour l'insulté*". Pour comprendre jusqu'où allait la passion, lisez le prospectus des " *Jésuitocrates et doctrinaristes mercenaires et hypocrites, morcelleurs quand même*, par l'abbé Peuvrette ".

Les services publics rendus par Andries, et que nous venons d'esquisser, méritaient une récompense; aussi le roi lui rendit-il un hommage mérité, lorsqu'il le décora de la croix de fer, en effet, " dès l'origine, il contribua par son patriotisme persévérant à affranchir le pays de la domination étrangère et à constituer l'indépendance nationale (1) ". En le nommant, le 7 juin 1839, chevalier de son ordre, S. M. daigna élever cette expression de satisfaction personnelle à la hauteur d'un témoignage de gratitude nationale (2). Il faut avouer que ce n'était que justice.

Au courant de cette année 1839, deux faits se passèrent, qui laissèrent dans la carrière d'Andries une trace profonde.

La *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* fut fondée, et lui-même entreprit le voyage de Rome.

M. le chanoine Vandeputte a raconté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre Société, en 1864, la modeste origine de l'*Émulation* (3). Andries était au nombre des membres fondateurs. Son travail analysé plus haut " *Recherches sur les*

---

(1) Texte du brevet du 2 avril 1835.

(2) Texte du brevet. Nous ne résistons pas au plaisir de citer les hommes vénérables, qui lui furent associés dans ce témoignage de royale bienveillance. M. le baron de Pélichy-van Huerne, M. le comte de Jonghe d'Ardoye, M. le baron de Sécus, M. Hipp. Vilain XIIII. Si la distinction était honorable, la compagnie de ces grands patriotes n'était pas moins digne d'envie.

(3) *Société d'Émulation de Bruges, XXVe anniversaire de sa fondation. Cronicque de Flandres.* (Bruges, Vande Casteele-Werbrouck 1864). *Préface*, p. XI.

voies d'écoulement des eaux" pouvait être regardé et le fut, comme la thèse inaugurale qu'il avait soutenue. Il avait bien d'autres projets de travaux en portefeuille. Il les remit à des temps plus propices, et entreprit, le 12 septembre 1839, le voyage de Rome — objet de ses désirs depuis vingt ans. Il se promettait bien de ne pas être inutile à la jeune Société dans la ville éternelle.

Nous avons dit plus haut que notre ami avait passé seulement dix-huit mois au séminaire de Gand. Ses études de théologie avaient été forcément incomplètes; il se proposa d'y porter remède. Malgré ses 44 ans, il suivit trois leçons de théologie par jour au collège Romain (¹), " dans le même local et sur les mêmes bancs, dit-il, où étudiait St Louis de Gonzague ". Il y avait des jours où il suivait, en outre, à l'université et à la sapience, le cours de droit canon et d'histoire ecclésiastique. " J'étudie beaucoup ", dit-il encore dans ses lettres.

Citons à l'appui de ce dire le fait suivant. Lorsqu'au mois de juillet 1840, les chaleurs caniculaires ne permettaient plus aux Romains le séjour de la ville, il se retire également. Le mont Cassin est le lieu où il se réfugie *avec ses livres*. " Mieux qu'ailleurs, dit-il, je pourrai m'y livrer à l'étude ". Il fut saisi d'une émotion profonde, en mettant le pied dans cette maison historique. Les moines sortaient en rangs serrés du chœur; ils apprirent au voyageur qu'ils venaient de chanter l'anniversaire

---

(¹) Parmi ses meilleurs souvenirs, il aimait à ranger son assistance aux cours du R. P. Perrone, S. J.

de Tertullus, le père de Placide, ce fils bien-aimé de S[t] Benoît, qui vécut et mourut au sixième siècle ! En citant ce souvenir de voyage, Andries nous rappelait cette parole de Lacordaire : " Comme Dieu et les chênes les moines sont immortels. "

Dès son arrivée à Rome, il songe aux trésors historiques, que contient la ville éternelle. Le 25 novembre 1839, il présente au cardinal Lambruschini (1) une requête pour obtenir de faire des recherches dans la bibliothèque vaticane, pour y retrouver différents manuscrits relatifs à l'histoire nationale belge, notamment ceux qui se rapportent à l'érection des 14 évêchés au XVI[e] siècle (2). Il demandait en outre l'autorisation d'en prendre copie.

Dès le lendemain (26 novembre), S. E. lui notifia que Mgr. Laureani, *primo custode* de la bibliothèque, se ferait un plaisir de lui faciliter ses études sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas.

D'autres recherches faites aux archives de la Propagande et à celles de la maison généralice des Jésuites, lui permirent d'offrir à M. Carton des notes supplémentaires à la notice sur le R. P. Verbiest (3). S'il ne sollicita pas, dès son arrivée à Rome, la faveur d'une audience pontificale, c'est qu'il désirait d'abord être au courant de la langue

(1) Cardinal secrétaire d'État et bibliothécaire de la Sainte Église.

(2) Ces manuscrits se trouvaient au Vatican " d'après le témoignage du savant Nelis, évêque d'Anvers et l'un des fondateurs de l'académie de Bruxelles, sous le règne de Marie-Thérèse ". (*Texte de la supplique*).

(3) M. Carton avait édité au 1[er] vol. des *Annales* de notre Société une " *Notice biographique sur le P. Ferdinand Verbiest, missionnaire en Chine* " (Bruges, Vande Casteele, 1838.)

italienne, d'autant plus que S. S. Grégoire XVI parlait peu ou pas le français. Ayant appris ce détail et charmé de cette attention, celui-ci ne manqua pas de féliciter le voyageur belge, admis à son audience, de la facilité avec laquelle il maniait la langue de Rome.

Andries se tenait au courant de tout ce qui se passait d'intéressant en cette ville. Sans parler de ses visites aux musées, nous le voyons assister à la fête des langues à la Propagande; recevoir des mains du Pape les cendres et le rameau bénit; faire sa retraite annuelle, avec quarante prêtres, sous la direction des PP. Jésuites, de l'Ascension à la Pentecôte; avoir ses entrées chez le ministre plénipotentiaire de Belgique, M. le comte d'Oultremont de Warfusée, chez le comte de la Tour-Maubourg, ambassadeur de France, assister au sacre de Mgr Wiseman comme évêque de Mélipotamos [1], être en relations avec M. le baron de Wyckersloot, plus tard évêque titulaire de Curium, Mgr Laurent décédé évêque de Chersonèse [2], avec les RR. PP. Ventura et Guéranger, recevoir enfin, le 4 mai 1841, le titre de chevalier de l'ordre de S[t] Grégoire. Ce qui augmentait beaucoup encore à ses yeux cette distinction, c'était la mention du motif pour lequel on la lui donnait. Le brevet porte qu'il a bien mérité de la religion catholique [3]. Cette parole était significative. Surtout elle le justifiait

---

(1) Plus tard cardinal-archevêque de Westminster.

(2) Au couvent des sœurs du divin enfant à Simpelveld, le 20 février 1884.

(3) *Deque catholica religione præclare meritum.*

d'inconcevables accusations dont il avait été l'objet en Belgique l'année précédente.

La polémique par lui engagée à cette époque et sur ce sujet, nous force à en dire un mot.

Nous venons de voir qu'Andries avait eu des entretiens avec le R. P. Ventura, religieux théatin, dont les opinions politiques sont connues. Celui-ci avait manifesté, avec une violence de langage qui lui était habituelle, j'allais dire naturelle, sa désapprobation du traité des 24 articles et de la cession qui en fut la suite. Andries avait cité ce fait dans une lettre à M. Adolphe Dechamps. Une indiscrétion eut lieu, et le " *Vaderlander,* " journal déjà connu pour ses injustes attaques contre " les Morceleurs, " transforma cette conversation et la présenta sous un jour plus favorable aux idées par lui défendues, que conforme à la vérité. D'après lui, un *cardinal* avait parlé, la cour de Rome était officiellement opposée au traité, bien plus : les évêques belges étaient censurés pour avoir recommandé l'abstention à leurs prêtres dans le pétitionnement organisé à ce sujet (1).

Dans une lettre de protestation adressée aux journaux belges, Andries n'eut aucune peine à restituer la véritable portée à sa lettre; il profita de cette occasion pour démasquer ce qu'il nomme un *démocratisme catholique à la façon de Lamennais.* Les journaux sages insérèrent sa réclamation avec plaisir. Le " *Vaderlander* " au contraire s'exécuta de fort mauvaise grâce(2). Aussi le public intelligent

(1) *Den Vaderlander,* 10 januari 1840.
(2) *Idem,* 11 maert 1840.

vit-il parfaitement qu'Andries n'avait pas mal servi l'Église catholique. Le texte du brevet accordé au chevalier de St Grégoire venait lever les derniers doutes.

Il écrivit à cette époque une autre lettre fort étendue à Adolphe Dechamps, pour lui indiquer la voie qu'il croyait la seule bonne dans la crise terrible traversée alors par la Belgique.

" C'est alors, dit M. de Gerlache, que naquit chez nous le *parlementarisme*, c'est-à-dire la corruption et l'abus du régime représentatif. Il crée des majorités factices, en dedans et en dehors des Chambres, au moyen de la presse, des élections, des faveurs des places, de l'intimidation des fonctionnaires etc. (1) ".

Des journaux belges avaient fait courir le bruit qu'Andries à Rome visait aux honneurs. Il exposa, dans une lettre, datée du mois de février 1840 et adressée au *Nouvelliste*, que jamais il n'avait brigué les lauriers du doctorat en théologie, pas plus qu'il n'avait accepté les titres de camérier d'honneur ni

---

(1) *Mouvement des partis. Œuvres complètes du baron* DE GERLACHE, T. VI, p. 19, note.

Le mouvement désastreux de cette époque aboutit à briser *l'Union* qui avait été l'origine et la sauvegarde de la révolution belge. Patriote éclairé, Andries se rappelait la parole "*Concordia parvæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur*" et voilà pourquoi, pendant son voyage, et après son retour, il s'employa de toutes ses forces à refaire cette *Union.* Voilà ce qui le guida dans ses lettres à MM. Lebeau, Della Faille, d'Hane de Steenhuyze et au rédacteur du "*Journal historique,*" M. Kersten, qui en était alors à ses débuts. Il y aurait de bien intéressantes observations à glaner dans ce dossier; mais ceci dépasserait de beaucoup le cadre que nous nous sommes tracé.

de protonotaire apostolique, qui lui avaient été spontanément présentés.

Mais il mit à profit son séjour à Rome pour y faire des recherches sur les établissements charibles fondés dans cette ville et en Italie par des belges. Nous regrettons que ces notes n'aient point été publiées, comme l'auteur le faisait espérer dans sa correspondance. Celle-ci nous montre encore le plaisir qu'il eut à rencontrer des compatriotes dans la ville éternelle, et la joie qu'il éprouva de leur être d'autant plus utile qu'il connaissait déjà la ville et la langue qu'on y parlait.

Qu'on ne s'étonne point de nous voir citer la correspondance du pèlerin romain. Adressées à ses sœurs et, après le mariage de Sophie, à son beau-frère M. Bultynck, ces lettres ont été réunies par celui-ci en cahier. Héritier de ce dernier, le chanoine a soigneusement conservé ces documents.

Andries quitte Rome, le 6 mai 1841, après avoir été reçu en audience d'adieu par le Souverain Pontife, qui se plut à lui prodiguer les témoignages de la plus paternelle affection. Le retour ne fut pas sans charme. Prenant la route de la haute Italie, notre pèlerin jouit, jusqu'à Bologne, de la société d'un compatriote, le jeune M. Legrelle d'Anvers, qui, en le quittant, se rend à Vienne pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Continuant par la Suisse, l'ancien député belge se trouve à Berne, au jour de l'ouverture de la diète helvétique. Son ancien compagnon du Congrès, Constantin Rodenbach, pour lors chargé d'affaires et consul général de Belgique en Suisse, le présente au président,

qui l'invite nommément à assister au repas offert aux membres de la diète et au corps diplomatique.

Rentrant, le 15 juillet à Bruges, il trouve une lettre de son ami le ministre Lejeune, qui se félicite de pouvoir le premier lui souhaiter la bienvenue à sa descente sur le sol de la patrie.

Quel sera dorénavant l'objet de son activité? Trouvera-t-il le moyen de se rendre utile? Voilà une question qu'il s'était fréquemment posée au cours de son voyage; une préoccupation que trahit en maint endroit sa correspondance. Parfaitement soumis aux ordres de ses chefs hiérarchiques, il avait souvent répété: "Mieux que moi ils savent la position dans laquelle je pourrai le plus fructueusement servir l'Église. Leur désir sera pour moi l'ordre de Dieu".

Il venait, depuis un mois, de rentrer à Bruges, lorsque S. G. Mgr Boussen le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale [1]. La même année, le 8 octobre, il entra au conseil de fabrique de cette église.

Cette double qualité de marguillier et de chanoine, honoraire d'abord, titulaire ensuite, il la garda jusqu'à son décès, par conséquent, pendant plus de quarante ans. Ce sera là le théâtre sur lequel nous le verrons déployer son activité intellectuelle et morale. Ce sera le champ ouvert à son zèle. Les travaux par lui entrepris dans cette seconde partie de son existence, sont bien différents. Les sciences

---

[1] Le 21 août 1841, en remplacement de M. Joseph De Breuck, nommé chanoine titulaire, le 27 janvier 1841.

administratives, juridiques, historiques et même naturelles solliciteront tour à tour son énergique dévouement.

Pour mettre plus d'ordre dans notre exposé, nous traiterons d'abord des travaux qu'il entreprit comme marguillier.

Les conseils de fabrique obéissent sans doute, et avant tout, d'abord, aux lois canoniques et civiles qui règlent leur existence. Mais il est indispensable que chacun de ces corps sauvegarde en outre les traditions particulières, auxquelles il doit son caractère propre.

Pour que ces traditions s'établissent et se perpétuent, malgré le changement continuel des membres, il est utile que, de distance en distance, quelques hommes demeurent assez longtemps en fonctions pour être rendus capables de transmettre intactes à la génération qui s'élève, les traditions reçues de celle qui a précédé. Or, ce fut là une partie du rôle de M. Andries. Modérant à l'occasion l'ardeur des membres les plus jeunes, il savait leur montrer les douloureux mécomptes auxquels des mesures intempestives avaient exposé leurs prédécesseurs, et, grâce à son expérience consommée, le chemin par lui tracé était souvent le meilleur et toujours le plus sûr. Lorsqu'il prit au conseil la place laissée vacante par le T. R. M. L. Pollin, vicaire général et archiprêtre du district de Bruges, le chanoine trouva la cathédrale dans la situation la plus déplorable. Deux années auparavant, cet édifice avait failli devenir entièrement la proie des flammes [1].

---

[1] Le 19 juillet 1839.

C'était la quatrième fois, depuis son existence onze fois séculaire, que l'église bâtie par St Éloi était attaquée par ce fléau destructeur.

Quelle avait été l'étendue de cette catastrophe et la désolation des paroissiens, lui-même nous le dira. "La tour avait disparu. C'est là que se fondit, comme de la cire, le splendide carillon de St Sauveur considéré à juste titre comme la plus harmonieuse sonnerie de la Flandre, les toitures étaient détruites, les fenêtres calcinées. A la vue des ravages produits, le peuple éclata en sanglots. Telle était, continue-t-il, la douleur des juifs, lorsqu'après avoir défait les ennemis, sous la conduite de Judas Machabée, ils virent, d'après le texte sacré, les lieux saints déserts, les portes brûlées, le parvis rempli de bois (1)." Dans une pareille désolation, le jeune marguillier mit à la disposition de l'œuvre de restauration non seulement son grand cœur, son goût exquis, mais surtout son énergique vouloir.

Sous le voile de deuil qui le recouvrait, il avait démêlé la splendeur du vaisseau, et il ne se donnera plus ni repos ni trêve qu'il ne l'ait restitué dans tout l'éclat de sa primitive conception architecturale.

Il était encouragé par les travaux que son ami de cœur, M. le chanoine Voisin, entreprenait pour rendre au grandiose monument qui s'appelle "la cathédrale de Tournai" son antique splendeur. A son tour, il tint à prouver que St Sauveur était un

---

(1) Discours prononcé par M. Andries après la bénédiction des cloches de St Sauveur, le 23 décembre 1847.

bijou artistique élevé par le génie de nos ancêtres, non moins qu'un auguste témoin de leur vie nationale, si indissolublement unie à la religion catholique.

Déjà, grâce au concours de l'État et de la province, on avait vaillamment commencé les travaux de restauration. Mais il ne fallut rien moins que la persévérance d'Andries pour les mener à bonne fin. La suppression des autels adossés à la face occidentale des contreforts dans les basses nefs, tant du côté nord que du côté sud, est le premier travail qui lui revienne tout entier. Les saillies que produisaient ces autels dans les collatéraux, par suite du peu de profondeur des chapelles, rompaient les lignes architectoniques du monument.

La restauration de la tour, l'aménagement de l'ancienne chapelle des Tondeurs, devenue la chapelle des fonts baptismaux et la disposition des deux portails du transept occupèrent quelque temps son attention.

Bientôt un travail autrement considérable le réclama. Il s'agissait de rendre une voix à la tour, de s'occuper de la fonte des cloches.

Rechercher les meilleurs fondeurs; faire la vérification scientifique du métal; présider à l'établissement des hangars, au creusement des fosses sur l'emplacement du cimetière de St. Sauveur, assister à la confection des moules, ne pas quitter les ateliers durant l'important travail de la diffusion du liquide métallique, et de la fonte definitive; voilà le travail de ce marguillier modèle. Puis, quand l'œuvre fut terminée, afin que la génération

future connût la marche à suivre en pareil cas, il ne manqua pas de tout mettre par écrit, de tout réunir et il termina ce dossier par une table analytique[1]. Rien ne lui parut pénible pour atteindre le but.

Aussi ce ne fut point sans une légitime fierté que, dans les salons de M. Ryelandt-Van Naemen, il prit la parole, le 23 décembre 1847, après le solennel baptême des nouvelles cloches de S[t] Sauveur : " Vos vœux, dit-il, en s'adressant à l'évêque officiant, ont été comblés. Vos yeux ont vu le temple relevé de ses ruines et moins indigne de la majesté de nos augustes cérémonies, les bénédictions que vos généreuses mains viennent de verser sur l'airain sacré porteront, par les cloches de S[t] Sauveur, l'expression, tantôt de nos joies, tantôt de nos douleurs, mais toujours de notre piété, bien au delà des étroites limites où jusqu'ici elle s'est concentrée [2]. "

Dès 1844, il conçut le projet d'établir la maîtrise de la cathédrale. Calquée sur le modèle des institutions similaires annexées aux anciennes églises chapitrales, elle ne devait le céder en rien — telle était la généreuse pensée du chanoine — à ses aînées [3]. Son projet ne rencontra qu'obstacles et

---

(1) *Registre des procès-verbaux du conseil de fabrique*, année 1847.

(2) Procès verbal de la cérémonie "la bénédiction des cloches Sauveur, Eloi, Marie" au *registre des délibérations du conseil de fabrique de S[t] Sauveur*, 23 décembre 1847.

(3) Sur l'organisation des choraux et réfectionnaux de la cathédrale de S[t] Donatien : voir, *Documents relatifs à l'histoire du séminaire de Bruges*, par M. l'abbé A. De Schrevel. Annales de la Société d'Émulation, 4[e] série, T. VI, ou XXXIII de la collection. Bruges, 1883, pp. 1, 39, 81.

traverses, mais il ne l'abandonna jamais, pas même au soir de sa vie. Un procès en revendication de rentes contre l'administration communale de Bruges intenté par le comité collateur de la fondation Neyts (1), devait à jamais assurer l'existence des choraux et réfectionnaux, lorsque des motifs extra-judiciaires, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, passionnèrent une discussion purement juridique, confisquèrent officiellement la fondation et occasionnèrent à Andries une maladie qui le mena aux portes du tombeau (2).

Que de soins, que d'inquiétudes ne lui causa point l'acquisition et la première organisation de la " *Congrégration du Marais.* " Ancien vicaire de la paroisse, il se rendait compte, mieux que personne, du puissant secours que fournirait cette institution, pour préserver la jeunesse des deux sexes contre les dangers du libertinage, et pour lui procurer

(1) M. Andries en était le secrétaire-trésorier et vraiment la cheville-ouvrière.

(2) Dans le dossier de cette mémorable affaire, nous lisons une note de sa main. Nous ne résistons par au plaisir de la citer.

" Un jugement du tribunal de 1e instance, du 13 mars 1860, ayant déclaré la partie demanderesse, (le collège des administrateurs-collateurs) non recevable ni fondée dans la demande ; appel a été interjeté de ce jugement devant la cour de Gand. Un petit mémoire contenant les motifs d'appel fut imprimé, dont la rédaction, vu l'état de santé où j'étais alors, m'a occasionné une maladie mortelle, à tel point que les derniers sacrements des mourants m'ont été administrés le 22 novembre 1860, à 10 1/2 du soir. Aujourdhui (nov. 1862), que, par une grâce spéciale du Dieu infiniment bon et miséricordieux, j'ai le bonheur d'avoir récupéré la santé aussi parfaitement que le permet l'âge de 67 ans où je suis arrivé, j'ai repris le travail et j'ai présenté à Gand l'écrit suivant à l'appui de notre appel ".

“ le moyen de suppléer à ce qui avait manqué à son instruction primaire ”. Aussi, lorsqu'il y a quelques années, les ennemis de la religion abusèrent de ces paroles, intentionnellement insérées dans l'acte constitutif, et dépouillèrent la fabrique de S[t] Sauveur de sa propriété, Andries protesta-t-il énergiquement. Son âme droite ne pouvait comprendre la perfidie des légistes modernes qui ne visent qu'à la satisfaction de leurs rancunes et de leur haine contre l'Église. Aussi prédit-il à ses collègues que l'heure de la justice sonnerait et que le pouvoir judiciaire ne consacrerait jamais l'illégalité de l'arrêté qui lui était déféré (1).

Le jour même où l'administration fabricienne clôturait les comptes des recettes et dépenses faites à l'occasion de l'incendie, notre marguillier posa le premier jalon de la décoration intérieure de l'église sauvée.

L'exemple, se dit-il, vaut mieux que les paroles. C'est pourquoi il demanda et obtint l'autorisation, de placer à ses frais, dans la chapelle de Sainte-Catherine, un vitrail en souvenir du ministère par lui exercé à S[t] Sauveur.

Voici la description de cette œuvre.

Revêtu du costume de chœur, agenouillé au pied du trône de la Vierge tenant l'Enfant, Andries est présenté à la reine des cieux par son patron S[t] Joseph. Par cette réminiscence de la “ Vierge au donateur ”, il demeurait fidèle à la tradition

(1) Le pouvoir judiciaire a effectivement reconnu, par sa décision du 27 mai 1886, le droit de la fabrique d'église.

familière aux grands siècles de l'art chrétien. Cet exemple [1] et le mémoire rédigé par le généreux marguillier comme exposé de motifs, fit impression et provoqua des imitateurs. La décoration de S[t] Sauveur n'emprunte-t-elle pas aux vitraux peints une grande partie de son éclat et de sa distinction?

Impossible de passer sous silence la large part qu'il prit dans l'exécution et le placement des deux monumentales verrières du transept, dues au pinceau du regretté Henri Dobbelaere. Ces œuvres artistiques étaient chéries par le défunt comme s'il en avait été l'auteur. C'était justice. Personne ne dira jamais les rapports, les correspondances, les démarches, les voyages qu'il affronta pour mener à bien cette glorieuse entreprise.

Ils avaient été donc bien inspirés ses collègues, lorsqu'en 1843 déjà, ils l'avaient appelé unanimement à siéger au bureau où il occupa les fonctions de trésorier.

De 1843 à 1861, ce mandat lui fut continué. Avec quelle ardeur, quelle abnégation et quel succès il s'y appliqua, ce simple fait l'établit. Aujourd'hui encore, dans les cas douteux, la difficulté est tranchée par ces mots. " Telle était la conduite du chanoine Andries ". Cette fonction de trésorier l'amena à s'occuper des archives de S[t] Sauveur. Feuille par feuille, il sauva de la destruction les livres-journaux du trésorier pendant les exercices 1803, 1804, 1807, 1808, 1825,

---

[1] Cette verrière fut la première placée, en notre siècle, dans une église de Bruges.

1826 et les fit brocher en 2 volumes. Ces *journaux* sont d'autant plus précieux, qu'il n'existe pas de registres aux délibérations correspondant à ces années. Les annotations marginales et les soulignés, par lui placés dans ces deux importants cahiers, fixent la date précise de faits qui, sans ce secours, seraient demeurés inconnus.

De la même façon il enrichit de précieux émargements tous les registres tant ceux tenus en ce siècle, que ceux appartenant à l'époque précédant la révolution française.

Bien plus, les actes de la collégiale de St Sauveur, les livres censaux, les pouillés, les archives des confréries anciennes et des métiers ayant leur chapelle ou leur autel en cette église, ont passé par ses mains et lui doivent quantité de notes historiques, généalogiques etc. (1).

L'esprit d'ordre qui le caractérisait, le décida à insister pour que les registres aux délibérations fussent terminés par une table analytique détaillée. De nouveau, il prêcha d'exemple. La table du plus ancien registre de ce siècle est écrite presqu'entièrement de sa main. Ces divers travaux lui procurèrent une connaissance approfondie de l'histoire de St Sauveur. Aussi, lorsqu'en 1863, feu Ch. Verschelde

(1) Ayant été appelé par nos fonctions de secrétaire de la fabrique à assister à un classement des archives de St Sauveur, nous avons pu nous convaincre qu'Andries s'était livré à un travail non seulement *analytique* sur ce dépôt — travail qui avait amené toutes les piéces en ses mains, mais même à un travail *synthétique* consistant en un catalogue non retrouvé jusqu'à présent, mais qui faciliterait singulièrement les recherches et les travaux à faire sur ce vénérable monument.

mit au jour la remarquable monographie " *De Kathedrale van St Salvator* (1) " put-il affirmer que son guide, M. Andries, lui avait indiqué et mis en main toutes les sources qui pouvaient contribuer à rendre son œuvre complète.

Citons encore la large part prise par le fabricien à la restauration des chapelles rayonnantes du chœur. Décidé en 1852, ce travail se continue et l'appréciation que les hommes compétents portent sur les chapelles achevées démontre la valeur artistique de ce travail (2).

Jusqu'à la fin de sa vie, Andries aima sa chère cathédrale. Il aurait voulu voir encore avant sa mort l'exécution de deux projets, que des circonstances diverses ont forcé l'administration fabricienne de remettre à des temps plus propices. Il appelait de ses vœux le prolongement des nefs basses jusqu'au front de la tour, et la construction d'une nouvelle sacristie avec salles capitulaires et dépendances.

On peut donc dire que pendant les quarante-quatre ans qu'il siégea au conseil de fabrique, aucun travail ne lui est demeuré étranger.

---

(1) *De Kathedrale van Sint-Salvator* door K. VERSCHELDE. Brugge 1863.

(2) Une délibération du bureau, en date du 18 janvier 1865, notifiée à l'intéressé, par lettre du 17 février suivant, lui porta l'expression de la reconnaissance des fabriciens pour les services rendus à l'administration ; on y vante le dévouement et le désintéressement, dont toujours il a fait preuve, et notamment l'on cite le dernier travail artistique auquel il a présidé : la restauration et le déplacement de la pierre tombale en cuivre de Jean de Coudenberghe, secrétaire de l'archiduc Philippe-le-Beau et curé de St Sauveur. Cette pierre incrustée de cuivre se trouve à la chapelle de N. D. des VII Douleurs.

Les études, qu'à raison de ses fonctions de fabricien, il fit sur le terrain du droit civil ecclésiastique, l'amenèrent à accorder sa collaboration à l'écrit périodique intitulé " *Le mémorial belge des conseils de fabrique, du contentieux des cultes des bureaux de bienfaisance, des hospices et de l'administration en général.* " En juin 1857, M. Bonjean, alors conseiller à la Cour d'appel de Liége, le remercia du précieux concours qu'assurait à la *revue* sa longue expérience administrative. Cette collaboration valut à Andries, à côté de diverses félicitations, de nombreuses consultations adressées par des prêtres de divers diocèses (1), une lettre par laquelle un jeune ecclésiastique, très distingué d'ailleurs, s'étonnait de voir un prêtre intervenir dans une publication, où plus d'une fois les principes théologiques et canoniques n'étaient pas suffisamment sauvegardés. Dans sa réponse, le chanoine expliqua comment, dans une revue où les articles sont signés, chaque auteur n'a à répondre que de sa seule signature.

La part prise par notre ami à la rédaction du *Mémorial* nous valut, outre plusieurs réponses à des questions posées (2), un remarquable article de longue haleine.

---

(1) Je citerai entre autres les consultations des fabriques de Montreul au Bois, Boussoit, Sotteghem etc.

(2) Chaque abonné avait le droit d'envoyer à la *revue* des questions rentrant dans les limites de sa compétence. Une réponse motivée figurait aux fascicules suivants :

Sous le titre modeste de *Modèle de compte* (1), il y donne un traité complet sur la comptabilité des fabriques d'église. Le but poursuivi par l'auteur, est d'introduire l'unité dans les comptes des fabriques, de donner, par conséquent, une direction uiforme aux trésoriers de ces administrations publiques.

Son *compte détaillé* renvoie, article par article, à des notes étendues qui témoignent de l'esprit pratique, de l'habitude des affaires et des vastes connaissances de l'auteur.

Il nous plaît de faire remarquer ce qu'il dit dans le 1er article sous les *litteræ* G. et I, touchant la responsabilité du trésorier; touchant les réductions (2) et les registres pour l'annotation quotidienne des quêtes (*littera* P).

Non moins pratiques sont les remarques, du second article sur la bonne tenue du livre-journal et du sommier des titres, reproduction, remarque-t-il, des anciens cartulaires du moyen âge. Rien ne lui échappe, depuis l'entretien du linge d'autel jusqu'aux soins dus au mécanisme de suspension des cloches. Dans toutes ces remarques on retrouve l'homme

---

(1) *Comptabilité des fabriques. Modèle de compte avec l'exposé des motifs, sous forme de notes : par M. le chan. Andries, officier de l'ordre de Léopold et trésorier de la cathédrale de Bruges. Mémorial Belge des conseils de fabrique, du contentieux des cultes, des bureaux de bienfaisance, des hospices, et de l'administration en général par* MM. Bonjean, Cloes, De Monge, Herman-d'Épravé, Liége, Verhoeven-De Meur, 1857, T. I, p. 418, T. II, 1858, p. 649.

(2) Par une lettre de M. Bonjean datée du 4 août 1858, nous apprenons qu'Andries comptait consacrer un article ex-professo à " *la réduction des fondations* ".

du métier, qui parle des choses qu'il a pratiquées. Être trésorier n'était pas pour lui une sinécure, mais un sérieux et constant labeur de tous les instants (1).

Mgr Malou l'avait reconnu, dès les premières années de son épiscopat. Nous avons sous les yeux une lettre, où il daigne dire au trésorier de sa cathédrale : " Votre exactitude, votre diligence et vos soins sont au-dessus de tout éloge. On voit, en parcourant vos comptes et leurs appendices, que vous gérez les affaires de la cathédrale avec zèle et même avec affection. Je vous en félicite et vous en remercie (2). " Ce nom de Monseigneur Malou m'amène naturellement à un travail d'un autre genre qui sollicita les études d'Andries.

Déjà la seconde année de son épiscopat si fécond en institutions diverses, le savant évêque s'attacha à développer les connaissances archéologiques au sein de son clergé. Dans ce but, il fonda un musée en son palais, annonça l'intention d'ouvrir annuellement un concours soit d'architecture, de peinture ou de sculpture appliquée à l'ornementation des églises, et prit pour objet de la première composition, l'an 1850, un crucifix sculpté.

Pour diriger tout ce mouvement le vénéré prélat établit un comité diocésain (3) ayant son organe.

---

(1) Ce fut avec un profond regret que le comité directeur de la revue vit se retirer, pour cause de maladie, celui dont la collaboration lui avait été si utile (lettre de M. Bonjean, 29 juillet 1861).

(2) Lettre du 16 novembre 1851.

(3) *Collectio epistolarum pastoralium J. B. Malou T. I. (collect : diœces. T. VI)* Brugis, Vanhee, 1854, p. 117 et s.

Cette *Revue* était intitulée : *Bulletin du comité archéologique du diocèse de Bruges.* D'autres diront quelles causes empêchèrent l'évêque de donner suite à ces divers projets, mais il nous appartient de signaler, dans l'unique fascicule qui vit le jour, un travail d'Andries, sous le titre de "*Monographie des fonts baptismaux de Zedelghem, village situé à une lieue et demie de Bruges* (1) ". Analysons cette étude.

Voici d'abord la description du monument sculpté en pierre bleue, dite de Tournai, objet de la dissertation.

" Portée sur un fût en forme de cylindre couvert de tores de diverses dimensions, flanqué de quatre colonnettes ornées de filets en spirale, la cuve hémisphérique au-dessus, arrondie en-dessous, est bordée d'un large cordon de gracieuses arabesques. Les chapiteaux des colonnettes ornés de feuilles font office de consoles, qui rendent moins brusque le passage de la forme cylindrique à la forme carrée. L'épaisseur de la table quadrangulaire forme, de chacun des quatre côtés, une frise ou bande, sur laquelle se déroulent une suite de bas-reliefs (2). "

Tous les savants qui s'étaient occupés de ce monument avaient avoué ne pouvoir en expliquer les représentations ni fixer l'époque de la construction (3). Guidé par l'explication donnée aux fonts

---

(1) *Bulletin du comité archéologique du diocèse de Bruges.* (Van de Casteele), 1853, p. 12.

(2) *Idem,* ibid. p. 14.

(3) *Messager des sciences et des arts,* 1824 p. 437. *Item,* 1838. p. 237.

baptismaux de Winchester — monument parallèle ([1]), Andries tenta, non sans succès, de résoudre ce double problème.

Il prouve d'abord que les bas-reliefs représentent divers épisodes de la vie de St Nicolas, évêque de Myre en Lycie, tels qu'ils sont traités dans les *Acta SS.* de Surius, et la *Légende dorée* de Jacques de Voragine.

Dans une seconde partie, il fixe l'année 1125 pour l'époque du travail. Le moment où le culte de St Nicolas se répand dans notre pays, les caractères de la sculpture se rapportant au roman fleuri, les costumes des soldats et combattants, mais surtout la mitre corniculée du saint lui servent d'élément à cette fixation.

On est frappé, en lisant cette partie, de la sagacité, de l'observation des détails artistiques qu'elle contient, et des connaissances spéciales qu'elle trahit chez l'auteur.

Il n'est donc pas étonnant qu'au nom de Monseigneur l'évêque de Trêves, M. le baron F. de Roisin offrit à Andries le diplôme de membre correspondant du comité archéologique et historique de ce diocèse ([2]).

Confrère depuis 1825 de la gilde de St Luc ou de l'académie royale de peinture, sculpture, et

---

([1]) *The history of the antiquities of Winchester*, by the Rev: John Milner. 1798.

([2]) Lettre datée du chateau de Kürenz près de Trèves, février 1856.

architecture de Bruges [1], siégeant, depuis le 20 octobre 1853, comme assesseur au sein de l'administration de cette institution séculaire, Andries avait été appelé par le gouvernement, dès 1845, à faire partie de la commission chargée de rechercher les objets d'art répandus en notre ville, d'en former un inventaire et de proposer des mesures pour assurer leur bonne conservation [2]. C'est à ce même ordre de distinctions que nous rapportons sa nomination comme membre de la Société française pour la conservation des monuments établie à Caen [3].

Ici se place une œuvre capitale dans la vie du chanoine. Elle suffirait à illustrer un citoyen.

Mademoiselle Monique Laros, dernière survivante des tantes maternelles d'Andries [4], avait laissé, par disposition testamentaire, à son neveu la somme de trois mille florins, sous la condition de les employer au soulagement des pauvres de Maldeghem.

Le légataire s'empressa de s'informer du meilleur emploi à faire de cette générosité. Il n'y eut qu'une voix. Oh, que ne pouvons-nous récupérer notre hôpital! Nos pauvres ne seraient plus exposés à

---

(1) J'ai signé, dit Andries, dans une note manuscrite, le registre de l'Académie, comme confrère payant chaque année dix escalins ou fr. 6.34, en 1825, étant vicaire à S[t] Sauveur, en remplacement de mon père, qui fut confrère-payant, depuis 1775 jusqu' à son décès, en 1820.

(2) Lettre de M. de Pelichy-van Huerne du 177 bre. 1845.

(3) Diplôme du 18 avril 1855.

(4) Décédée le 13 avril 1839.

mourir de froid ou de misère, le long des chemins, dans leurs maladies!

Pour comprendre ces étranges paroles, le lecteur apprendra, non sans étonnement, de quelle manière se pratiquait à Maldeghem, Adegem et Saint-Laurent, et cela depuis le commencement du XVIe siècle, le service des pauvres malades. Ceux-ci étaient transportés *sur une charrette* à l'hôpital de Saint-Jean à Bruges. Or, la distance entre l'église de Maldeghem et Bruges est de trois lieues, et le point le plus rapproché de Saint-Laurent est distant de notre ville de plus de quatre lieues. Ajoutez à cela: que les pauvres ne se décident à la translation qu'au moment où leur mal s'est aggravé: que la route était laborieuse, le véhicule disjoint et mal clos. Aussi que de pauvres décédés le long du chemin! Combien d'autres expiraient au moment d'arriver à l'hôpital (1)! Mais comment, se dira-t-on, l'hôpital de Bruges intervenait-il dans ce service? Si l'on voulait absolument tuer ces pauvres gens, pourquoi les transporter à Bruges? Que signifie cette parole du peuple: Rendez-nous notre hôpital? Y en a-t-il jamais eu? Et, s'il y en eut un, comment a-t-il cessé d'exister?

Le chanoine se rappelait bien, qu'aux jours de sa jeunesse passés chez son oncle Laros, il avait bien des fois vu la triste charrette à malades, entendu

(1) Nous avons devant nous, disent M. M. Broeckaert et De Potter, *Geschiedenis der gemeenten. Maldeghem, cité*, une longue liste de malheureux ainsi frappés par la mort. Ces auteurs en nomment entre autres six avec tous les détails de leur lugubre décès.

les plaintes et les gémissements des malheureux et y avait compati. Il se rappelait comment, curé à Middelbourg, il avait retrouvé cette situation qui avait ému de compassion sa jeune âme. Et voilà que la Providence semble le mettre en face du peuple, qui lui demande de faire cesser cette inhumanité. Quelle révélation pour son âme généreuse! Mais encore, on le comprend, si trois mille florins sont un don généreux, ils sont loin de suffire à bâtir et surtout à doter un hôpital.

D'après une tradition, Arnould de Maldeghem (1), chanoine de la cathédrale de Tournai, décédé le 2 février 1276, avait fondé un hôpital pour le soin des malades du *métier* de ce nom.

Mais cette tradition, il s'agissait de la prouver.

Mais encore cet hôpital de Maldeghem a dû avoir sa dotation. Qu'en est-il advenu ? Que ne peut-on retrouver l'acte de fondation ! Le testament d'Arnould ne mentionnera-t-il pas l'hôpital susdit ? Voilà les réflexions que se faisait notre ami.

Après bien des démarches infructueuses, il en est une qui réussit. Le chanoine était lié d'une étroite

---

(1) Fils d'Arnulphe et de Béatrice de Moorslede, descendant de la tige noble des Maldeghem Arnould se rattachait à la maison de nos comtes. Son aïeule paternelle était Marie petite fille de Baudouin III de Hainaut. *Genealogiæ comitum Flandriæ auctore* VREDIO. Brugis, 1642, T. II, p. 28. *Maldeghem la loyale*, par Mme la comtesse DE LALAING.

Annales de la Société d'Émulation, 2e série, T. VII, p. 346.

La générosité était chez lui une vertu de famille. Son parent Salomon Belle, fils de François et de Clara de Maldeghem, cousine-germaine d'Arnould, fonda et dota, à cette époque, l'hospice appelé *belle-gasthuys* à Ypres.

amitié avec M. le chanoine Voisin, vicaire général du diocèse de Tournai. Explorateur infatigable des archives de l'évêché et de la cathédrale, cet historien parvint, après de longues et pénibles recherches, à découvrir dans le cartulaire du chapitre coté D. (1), une copie (2) du testament d'Arnould de Maldeghem, où se trouve non seulement cité l'hôpital, mais où l'on peut lire les générosités que lui prodigue le chanoine de Tournai. Dès lors, la tradition populaire est confirmée, et l'on a un point d'appui solide pour marcher en avant.

Du premier coup d'œil, M. Voisin " reconnut que la pièce uniquement demandée dans le but charitable de faire exécuter la volonté d'un pieux fondateur, n'était pas, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, dénuée d'intérêt (3) ". Ce document en effet, est à lui seul une biographie d'Arnould. Sa parole nous apprend ce qu'il a été. Il nous fait connaître sa position dans la société, les biens dont il a pu disposer et l'usage qu'il en a fait, il nous révèle ses inclinations, nous étale les objets d'art qu'il possédait, et va jusqu'à nous initier au degré d'intimité qui le liait à ses amis. En un mot, il nous en dit assez pour apparaître à nos yeux comme un homme aux sentiments nobles et généreux, digne de figurer à la grande époque de

---

(1) L'écriture de ce cartulaire est presque tout entière du XIII[e] siècle.

(2) L'original était conservé, dit l'inventaire de 1422, fol. 52 v°: dans la 15[e] layette du 1[er] lit. Il a disparu probablement, dit M. Voisin, lors de l'invasion des iconoclastes, en 1566.

(3) *Annales de la Société d'Émulation*, 2[e] *série*, T. VII, p. 345.

saint Louis, dans le siècle de foi qui a vu éclore nos plus beaux monuments religieux [1]".

Le vicaire général crut de son devoir de révéler cette pièce au monde savant. Il le fit dans une lettre à Messieurs les membres du Comité de la Société d'Émulation à Bruges [2]. Il y ajouta une préface et des notes historiques, archéologiques et géographiques diverses. Andries compléta cette publication, en y joignant une traduction française du testament et de nouvelles notes complémentaires [3]. Devenu ainsi digne de fixer l'attention ce travail fut encore relevé par l'insertion d'un portrait d'Arnould gravé d'après son sceau, où il s'était fait représenter à genoux, les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel.

Voyons le document. Arnould y dit: " Je remets l'hôpital de Maldeghem entre les mains du Maître et des frères de l'hôpital Saint-Jean à Bruges [4]. Je donne et lègue aux dits maître et frères, le dit hôpital de Maldeghem avec tous les biens qui y sont affectés, soit en rentes, soit en terre, soit en moëre,

---

(1) VOISIN. *Idem, ibid.* p. 352.

(2) *Idem. ibid.* p. 345. à 386.

(3) Les notes qui nous appartiennent, dit Andries, sont marquées d'un astérisque. Toutes ces notes, (tant celles de Mgr Voisin que celles d'Andries) sont reléguées à la fin du testament, pour qu'elles ne viennent pas interrompre le brillant récit des largesses du noble chanoine rattaché, comme nous l'avons dit, à la famille de nos souverains.

(4) Sur la nature de la corporation formée par ces *frères*, consultez : *Annales de la Société d'Émulation, Série IV.* T. 4, p. 18. dans l'article : " *Le frère Jean Floreins maître spirituel de l'hôpital St. Jean à Bruges, par M. l'abbé* G. FLAMEN. "

soit en bâtiments, soit en ferme, soit en toute autre nature qu'ils puissent être, les seuls biens féodaux exceptés, afin que les dits maître et frères, après avoir pris l'avis de mon frère Henri, arrangent, ordonnent, bâtissent et plantent, selon la discrétion qu'ils ont reçue de Dieu; le tout à l'usage et à l'avantage de l'hôpital de Maldeghem et des pauvres malades se rendant et se trouvant au dit hôpital (1) ".

Il continue " Il ne sera aucunement permis aux dits maître et frères de l'hôpital de Bruges de détruire, de quelque manière que ce soit, l'habitation de l'hôpital de Maldeghem, ni en tout ni en partie, mais je veux et j'ordonne que le dit hôpital soit conservé dans son bon état pour y recevoir et soigner les infirmes qui s'y rendront et y recevront leur entretien du frère ou de la sœur qui y demeurera ".

Comment, en face d'un texte aussi clair et aussi précis, les maître et frères de l'hôpital de Bruges, placés officiellement comme tuteurs et curateurs de celui de Maldeghem, au lieu de sauvegarder cette institution, l'ont-ils laissé dépérir, et de quel droit?

Voilà la double question que se posa Andries. Elle soulevait à la fois un problème de droit et un problème d'histoire.

L'un des jurisconsultes les plus distingués du barreau de Gand, l'avocat P. De Paepe, se chargea de la partie juridique. Andries, qui dirigeait et

---

(1) *Annales de la Société d'Émulation. Ibid.* p. 367.

soutenait tout, prit sur lui la partie historique. On travailla sans relâche, les archives furent activement compulsées, pendant huit ans. Au mois d'août 1854, parut " le *Mémoire à consulter relatif au rétablissement de l'hôpital de Maldeghem (Flandre-Orientale) présenté à l'administration des hospices civils de Bruges, au nom des bureaux de bienfaisance de Maldeghem, d'Adeghem et de Saint-Laurent* (1) ".

Puisque ce mémoire forme la base du procès soutenu, avec avantage par Andries, comme nous le verrons bientôt, il nous paraît nécessaire de l'analyser; d'autant plus qu'une partie considérable de l'œuvre est son travail personnel.

La partie juridique s'ouvre par l'exposé de l'état de la fondation. Elle nous y apparaît dans toute sa magnificence. Telle en est l'étendue que l'hôpital, la chapelle, la buanderie, les remises, cours et jardins occupent une étendue de près de deux hectares, vaste terrain totalement enclos de murailles. Telle est sa large dotation qu'une charte de 1273 donne aux revenus de ses domaines, l'évaluation de 583 livres de Flandre, valeur qui représentait alors un revenu de 10.479 francs, mais aujourd'hui serait autrement considérable (2). Or, si Arnould a confié la direction de cette œuvre magnifique et sa splendide dotation aux frères de l'hôpital de Bruges, ce fut sous la condition

(1) Imprimé Bruges, chez Vande Casteele-Werbrouck, août 1854.

(2) Au XIIIe siècle, la valeur de l'argent était au moins sept fois plus élevée que de nos jours (*Mém.* p. 4, citant une note substantielle de M. Chalon).

bien expresse d'administrer ces biens au profit exclusif du métier de Maldeghem et surtout de conserver en bon état les bâtiments qu'il y avait construits. Si pendant près de deux siècles, ainsi raisonne le jurisconsulte, les généreuses intentions du testateur furent remplies, aujourd'hui, les biens sont manifestement détournés de leur destination. Les fermages sont versés dans la caisse de l'hôpital de Bruges et les pauvres de Maldeghem ne profitent que très imparfaitement des libéralités du bienfaiteur. En face de cette injustice (1), nous ne connaissons aucun texte de loi, qui empêche l'administration des hospices civils de Bruges de revenir à l'exécution loyale de l'acte de fondation. Pour établir sa thèse, Me de Paepe rencontre quatre objections, qu'on pourrait être tenté d'opposer à la revendication.

Par une habileté consommée, le savant jurisconsulte annonce qu'il réfutera des objections, il fera donc une preuve négative; mais, en réalité, cette réfutation établit victorieusement une série de propositions dont l'enchaînement serré ne laisse plus la moindre issue et il subministre ainsi une preuve directe, réellement inéluctable. Après avoir étudié ce travail, au point de vue du droit non moins qu'à

---

(1) " Quand on prononce ce mot, avait remarqué déja, avec infiniment d'exactitude, M. Andries (*Annales de la Société d'Émulation, série II,* T. 7, p. 384), il est bien entendu que ce flétrissant reproche ne peut nullement atteindre l'administration moderne des hospices civils et encore moins ses membres actuels pris parmi les hommes, sous tous les rapports, les plus recommandables de la ville de Bruges ".

celui de l'histoire, nous ne résistons pas au plaisir d'en exposer la trame aussi simple en apparence qu'elle est savamment travaillée. C'est un monument juridique.

Avant tout, l'auteur prouve qu'on aurait tort d'opposer au document son titre de copie [1]. Entrant ensuite au cœur de la question, Me de Paepe établit que d'après l'ancien droit, les Congrégations religieuses, appelées à desservir des hôpitaux de fondation, ne pouvaient jamais être propriétaires proprement dits des biens légués. C'est plaisir de lire comment l'auteur met en lumière ce principe fondamental de la législation ancienne: "Les biens donnés ou légués pour l'usage des pauvres rentrent dans la classe des *causæ piæ;* aucune volonté ne les peut jamais soustraire à l'*altum Dominium* de l'Église ni au *Dominium utile* des pauvres". Le droit de surveillance et le devoir de protection des évêques est attesté, avec une richesse de preuves peu commune, par le droit civil sanctionné par le droit canon et passe dans le droit public de notre pays. Bien plus, les communautés hospitalières, loin d'être propriétaires des biens que leur avaient légués les fondateurs à titre bénéficiaire, n'étaient pas même usufruitiers ordinaires. Leur droit d'usage était limité à l'honnête entretien des religieux [2].

---

(1) Sous cette modeste annonce le juriste donne une notice complète sur la force probante des cartulaires; nous la recommandons aux études des amis du droit ancien et particulièrement de l'ancien droit belgique.

(2) Ceci forme le second point, base juridique du raisonnement et majeure du syllogisme.

Après avoir assis cette démonstration, l'auteur passe à une question de fait: " Le maître et les frères de l'hôpital de Saint-Jean à Bruges, n'ont été appelés par le fondateur à desservir l'hôpital de Maldeghem qu'à titre d'administrateurs bénéficiaires "(1). Le texte du testament est évidemment la base de toute l'argumentation, l'expression qui seule peut prêter flanc à une objection " *pono in manus* " est magnifiquement traitée, de façon à ne plus laisser aucun doute sur la nature fidéicommissaire du droit de l'hôpital de Bruges.

On ne peut s'empêcher d'applaudir à cette lumineuse argumentation, quand on voit l'auteur entamer enfin le quatrième point: " Les hospices de Bruges ne sont pas en droit de se prévaloir d'une prescription quelconque ".

Du droit Romain au Code civil, nous voyons la nature du titre précaire s'opposer à tout commencement de prescription. Vainement l'auteur fait-il défiler tous les prétextes que les adversaires pourraient présenter. Il semble ne les faire surgir que pour se donner le plaisir de les pulvériser.

La conclusion pratique était donc: Exécutez loyalement le testament d'Arnould, dont l'âme généreuse se serait révoltée à l'idée que pour jouir de ses bienfaits, les pauvres du métier de Maldeghem devaient s'exposer à la mort.

La question de droit était traitée, l'injustice était prouvée, mais il s'agissait de se demander comment la situation actuelle était née ? A la suite de quelles

(1) Question de fait, mineure du raisonnement.

circonstances, en 1500, les pauvres malades de Maldeghem commencèrent-ils à être charriés à Bruges? C'est l'objet du mémoire historique, œuvre personnelle d'Andries.

On pourrait le résumer en ces mots : Arnould de Maldeghem a remis entre les mains du maître et des frères de Saint-Jean à Bruges un hôpital parfaitement bâti, richement doté, très bien organisé. Ces administrateurs modèles, non seulement ont laissé dépérir l'institution, raser les bâtiments, mais ont cédé, à titre gratuit, une partie considérable des terres, et en sont venus à déclarer dans un acte public qu'ils ne connaissent rien de la fondation d'Arnould. Andries eut pu prendre pour inscription de son étude une de ces paroles au choix : " *Omnia jam fient fieri quæ posse negabam* " ou bien " Le vrai peut parfois ne pas être vraisemblable ".

Et cependant rien de plus exact.

Dans un projet de testament, Arnould avait stipulé que l'administration brugeoise, pour tout ce qui regardait l'organisation de l'hôpital de Maldeghem, doit demander l'avis de son frère Henri et le suivre (1); mais trop confiant dans ceux qu'il voulait avantager, il se contente de dire dans son testament du 24 janvier 1275 (2), qu'ils doivent prendre le conseil de son frère (3). Or, c'est à l'exé-

(1) *Consilium requiratur et observetur.*

(2) Le moyen auquel on a eu recours pour fixer cette date est digne d'être remarqué ; *Annales de la Société d'Émulation. Série* 2, T. VII. p. 386, note 29 astériquée.

(3) *Ut ipsi de consilio Henrici fratris disponant et ordinent* etc.

cution littérale, j'allais dire pharisaïque, de ce document que l'hôpital de Bruges se tient dès l'abord, prétendant que c'est le seul instrument juridique. Ces administrateurs l'avaient accepté, s'étaient obligés à l'exécuter loyalement et avaient même appelé sur leur tête le jugement et la colère de Dieu s'ils y manquaient. Mais voyons leur conduite.

En 1296, en acquit de conscience, Henri, frère du défunt, déclare à son évêque qu'avant de mourir, Arnould a ordonné d'attacher une chapellenie à son hôpital. Il affirme en outre que la dotation en incombe à ceux de Bruges sur les biens reçus (1). Ceux-ci déclarent ne reconnaître d'autre obligation que celles " limitativement ténorisées " dans le testament, or, comme ce document ne parle pas de chapellenie, ils refusent.

Voulant à tout prix exécuter la volonté de son défunt frère, Henri pourvoit lui-même, dans un acte de 1300, à une large dotation de la chapellenie (2). Rien n'y fait. Même inertie de la part de l'hôpital de Bruges. Ses administrateurs s'exécutent seulement 15 années après, contraints et forcés par une enquête faite sur l'ordre de l'évêque de Tournai, Gui de Boulogne (3), par le doyen de la chrétienté de Bruges. Les tuteurs et administra-

---

(1) *Maldeghem la loyale* p. 401.

(2) *Ibid. ibidem*, p. 403.

(3) Datum anno Dom. 1316 Dominica in Sexagesima (*Mémoire à consulter*), p. 67. *Geschiedenis der gemeenten, Maldeghem*, *bl.* 156.

teurs écrivent au pli de cette charte *XV* ℔. *'t jaers ter capelrie van Maldeghem* (1).

Arnould avait voulu, par sa dotation, avantager exclusivement l'hôpital de Maldeghem. Pour sauvegarder les intentions du généreux bienfaiteur, et maintenir l'institution, celle-ci devait absolument avoir une administration et des comptes séparés. C'était l'unique moyen de contrôler l'emploi des revenus. Andries fait voir comment, peu d'années dejà après la mort d'Arnould, les tuteurs de St Jean se dispensèrent de présenter séparément les comptes de recettes de l'hôpital confié à leur sollicitude, premier pasfait dans la glissante route des abus.

Une seconde garantie stipulée par le testateur était la résidence à Maldeghem d'un frère ou d'une sœur de l'hôpital de Bruges — clause qui fut, en réalité observée pendant quelque temps (2). — Mais l'auteur montre qu'en 1467, ni frère, ni sœur, ne voulait plus y habiter : le soin des malades est abandonné à un mercenaire. Locataire emphythéotique du bâtiment, du jardin et de quatorze arpents de terres, sis hors des murs, au prix de 26 livres par an. Barthélémi Bruugschs est chargé de donner aux malades le *nécessaire* (3), de garder en

(1) Cette pièce est déposée aux archives de l'hôpital St Jean (*Mém.* p. 7). Deux messes étaient encore célébrées hebdomadairement, en 1433 (*Rekening van St Jans hospitaal,* 1433). Ces comptes sont déposés aux archives de la ville de Bruges (*Mém.* p. 60).

(2) Arnould Voete y accepta, en 1276, la fondation de Baudouin de Heyle; Jean d'Oostburg en accepta une autre en 1277. Nous trouvons même une sœur résidant à Maldeghem en 1361. Elle se nomme Adélise Deynaerts.

(3) De ce chef il recevra trois escalins par. par jour.

bon état les literies et tous les ustensiles de ménage (1). Avec quel soin il exécuta les conditions imposées, nous le pouvons conclure du fait suivant.

En 1500, les tuteurs de l'hôpital de Bruges donnent à loyer pour dix-huit ans, à Pierre Van Maldeghem, époux d'Antoinette Andries (2), "l'hôpital avec les bâtiments et un nombre de dix-huit à vingt arpents pour la somme de 20 livres par an. Parmi les conditions, je relève celle-ci. . . 3° Il doit transporter à ses frais, par voiture ou autrement, à l'hôpital de Bruges, les malades du métier, après en avoir averti les frères (3) ".

En 1535, l'hôpital démoli est remplacé par une maison de fermier (4). Un siècle plus tard, ces terres et bâtiments sont cédés gratuitement, à condition que l'occupeur fera l'inspection des vastes propriétés possédées par l'hôpital de Bruges en cette contrée (5).

L'hôpital était détruit, le bâtiment remanié, mais le nom " *Hospitael van Maldeghem* " figurait encore dans le compte des recettes de celui de Bruges.

---

(1) Il avait en outre à remplir l'office de sacristain de la maison, sauf à se faire remplacer, à ses frais, en cas d'absence.

(2) Dont nous avons parlé plus haut p. 243.

(3) Ce document de 1500 était inconnu à l'époque de l'impression du "*Mémoire,*" car Andries y dit formellement : "On ne sait pas au juste en quelle année l'hôpital fut fermé aux malades, mais. . . . . , dans le compte de 1525, on constate pour la première fois ce nouvel ordre de choses (*Mémoire*, p. 74). En novembre 1862, ce document fut édité pour la première fois sous le titre d' " *Appendice au procès de Maldeghem, origine de la fatale charrette.*" Voir encore *Geschiedenis der gemeenten. Maldeghem*, p. 159 et s. note.

(4) *Compte de l'hôpital St Jean*, année 1535, fol. 148 v°.

(5) *Compte de l'hôpital St Jean*, année 1607, fol. 60.

Comme si ces mots entretenaient le remords au cœur des administrateurs de S[t] Jean, ils les feront disparaître à tout prix.

Admirablement situé au bord de la grand'route de Bruges à Gand, bordé par la petite rivière *l'Eede*, ce superbe enclos de 23 hectares à peu près tenta le greffier de la châtellenie de Maldeghem. C'est l'éternelle histoire de Frédéric en face du *Meunier sans souci*, avec cette différence que l'hôpital de Bruges n'eut pas l'énergie du vendeur de farine, et céda à Philippe Goeman, le 4 novembre 1664 (1), un bloc de terres de H. 11,27,29 c. en échange d'une dîme nommée *Dîme de Richard*, qui donnait, vers la fin du dernier siècle, en terme moyen, un revenu de 150 francs l'an (2).

De la générosité du chanoine de Tournai il ne restait plus à l'hôpital S[t] Jean que H. 11.58.40 centiares. Le revenu de ces terres demeure annuellement porté en compte, mais sans que l'origine en soit libellée. On peut ainsi comprendre qu'un siècle plus tard, invités par Joseph II à dresser un état de leurs biens, rentes, actions, charges et fondations (3), les administrateurs de Bruges disent, en parlant des biens reçus d'Arnould, il est impossible de trouver les titres de ces donations ou fondations.

(1) Ce jour les bourgmestres et échevins de la ville de Bruges, en qualité de tuteurs en chef! de toutes les maisons-Dieu de la ville, approuvèrent cette transaction.

(2) Quelque modique qu'elle fût, cette dîme fut enlevée, sans indemnité, par la révolution française, lorsqu'elle supprima toutes les redevances de ce nom.

(3) *Édit. du 20 janvier* 1787.

Ce simple exposé démontre surabondamment le bien fondé de la conclusion d'Andries. " La génération actuelle dit-il, est innocente de tous ces torts, mais, maintenant que tout est connu, il lui reste un grand devoir à remplir, celui d'une complète, d'une éclatante réparation (1) ".

Qui ne se rend compte de la profonde sensation produite au sein de la société par l'apparition de ce foudroyant mémoire ? L'inhumanité avec laquelle se pratiquait le service des malades eût suffi pour révolter tout le monde, mais quand on se rendit compte, en outre, de la violation des termes formels de la fondation, il n'y eut qu'un cri d'universelle réprobation. Nous nous en souvenons encore parfaitement. A l'argument d'humanité jusqu'ici vainement invoqué pour changer l'état de choses se joint dorénavant le motif tiré du droit rigoureux(2).

Mais d'autre part, Messieurs les membres de l'administration des hospices civils de Bruges ne pouvaient, de gaieté de cœur et sans réplique, se dessaisir de leurs biens à la première apparition d'une demande aussi extraordinaire. Après une correspondance non moins longue que pénible entre ce corps constitué et les administrations réclamantes; les trois communes furent autorisées à ester en justice.

Le 18 mai 1857, fut lancé l'exploit introductif d'instance, minuté par M. l'avocat d'Elhougne, de Gand, d'après l'avis conforme et après attentif

---

(1) *Mémoire*, p. 83.

(2) *M. Louwers, plaidoierie du 4 avril* 1859, p. 2.

examen de plusieurs jurisconsultes belges et étrangers.

Négligeant les considérants tous empruntés aux circonstances historiques déjà connues, nous passerons aux conclusions dont voici la teneur: "Assignation est donnée aux hospices de Bruges à l'effet de se voir condamnés à faire confectionner un état de biens, une description de titres, livres, comptes et registres; de céder l'administration des biens données par Arnould; et en outre de payer aux communes la somme de 1.500.000 francs applicable au rétablissement d'un hôpital-hospice à Maldeghem; de plus, et à perpétuité, la somme annuelle de 50.000 francs . . . . . Tout au moins . . . . à payer les sommes prémentionnées, tant principale qu'annuelle, à titre de dommages intérêts (1) ".

De nouveaux et longs délais furent suscités. Les hospices excipèrent de ce que le droit de réclamer contre l'introduction d'abus inhumains est prescrit par eux et à leur profit contre les pauvres de Maldeghem et de la banlieue.

Ceci nous mène à la procédure à l'audience. Les débats dans la grave affaire " Maldeghem contre les hospices de Bruges " commencèrent le lundi, 4 avril 1859, à l'audience de la première Chambre civile du tribunal de Bruges (2). Pour les hospices de Bruges se présentaient MM. Rolin, père et fils, du barreau de Gand, et Charles Fraeys, du

(1) *Procès intenté par les communes de Maldeghem, Adeghem et St Laurent contre les hospices civils de Bruges. Plaidoieries*, p. 7 & 8.

(2) *Idem, ibid.* p. 1. Le tribunal était composé de MM. Van Caloen, président, De Roo et De Foor, juges. M. Jean Verplancke occupait le siège du ministère public.

barreau de Bruges. Les communes avaient pour avocats MM. Roels et Auguste Lauwers, du barreau de Bruges. Ce dernier occupa les premières audiences des 4, 5, 11 et 12 avril 1859. Ce n'est pas sans motif qu'il ouvrit son remarquable plaidoyer par ces paroles. " Jamais, depuis son institution, le tribunal de Bruges n'a pu avoir à juger un procès plus important ".

Comme la prescription était invoquée, le jurisconsulte fut forcé d'étudier les caractères qu'avait revêtus la possession des biens de la fondation chez les deux parties plaidantes, sous les diverses législations qui se sont succédé depuis 1275 jusqu'à nos jours.

Cette savante étude (1) établit à suffisance de preuves que, ni sous le Droit Romain ni sous l'empire de la Clémentine (2), les frères de St Jean; pas plus que les hospices civils, sous le code, la législation transitoire et moderne, n'ont jamais pu même commencer à prescrire.

Au lieu de rencontrer les arguments opposés par les communes à l'exception de prescription, qu'ils avaient eux-mêmes soulevée; les hospices abandonnent le terrain de la possession qu'ils sentaient fuir sous leurs pas et déclarent, par une étrange évolution de procédure, ne pas comprendre

(1) Elle est insérée au *Mémorial Belge des fabriques, des hospices.* etc. Liége, 1860. T. V, p. 271 et suivantes.

(2) Publiée au XIIIe siècle, approuvée par le concile de Vienne, confirmée par le concile de Trente, accueillie par le droit canon et par le droit civil ancien, comme renfermant la quintessence de la législation sur les établissements et les institutions charitables. *Procès intenté, Plaidoiries*, p. 16.

l'exploit introductif d'instance. Ils insistent pour que le tribunal condamne les demanderesses à indiquer le caractère, la portée et le *nom* de l'action intentée par elles. Celles-ci se gardèrent bien de suivre leurs adversaires sur ce terrain.

Se prévalant de ce principe de droit l'intérêt est la mesure des actions, si l'on a en outre qualité et capacité pour ester en justice; elles exigèrent que l'hôpital de Bruges eût à s'expliquer avant tout sur cette question de possession par elle introduite comme un argument péremptoire. Le tribunal fit droit à cette exigence.

Le 17 avril 1860, il condamna les hospices à cette explication [1]. Cette décision encouragea singulièrement Andries. Car, ainsi qu'il l'avoua, de grandes influences s'étaient fait jour, et, bien des fois, ses conseils eux-mêmes, moins habitués que lui à se heurter à des difficultés extra-judiciaires, moins éclairés sur les résultats de l'œuvre qu'il tentait de faire renaître, auraient été disposés à abandonner la partie.

Son influence, sa persévérante activité maintint et releva leur courage. Vainement les hospices prétendirent-ils que le mode dont ils avaient joui des biens leur avait acquis l'affranchissement des obligations que le testateur avait pu imposer. Vainement prétendirent-ils ne pas être les succes-

---

[1] Le tribunal rejeta l'incident soulevé par les hospices, parce qu'il n'existe aucune disposition de loi qui prescrit à celui qui intente une action de la qualifier ou d'en déterminer la nature et la portée. C'est pourquoi, il condamna l'administration des hospices à rencontrer les moyens opposés à l'exception de prescription par eux soulevée. *Procès intenté etc. Plaidoiries*, p. 15 et 16.

seurs des frères de S[t] Jean et par conséquent ne pas devoir souffrir de l'inhabilité où ceux-ci se trouvaient à prescrire (1). L'avocat des communes reprend, mais sous une forme nouvelle, le raisonnement dont la conclusion pulvérisait le subterfuge de ses adversaires. Ni les frères, ni les hospices, n'ont pu jamais, tant sous le droit aucien que sous le droit nouveau, commencer même à prescrire soit en leur faveur, soit au profit d'aucune autre fondation, les biens qui constituent la dotation d'Arnould (2).

Dans un magnifique discours, dont "l'ostéologie" nous est seule parvenue, maître Rolin aîné déclare qu'il s'agit uniquement de savoir qui est *propriétaire* des biens. Or, pour lui, ce sont les frères de S[t] Jean.

Quant aux hospices, voici ses conclusions. Créée par la loi, cette commission administrative trouva, en inaugurant sa gestion, des biens prétendûment affectés à une fondation de Maldeghem, qui lui était inconnue. Elle trouva, en outre, un usage inexplicable tout d'abord, celui de recevoir les pauvres de trois communes étrangères. Mais aucun document ne lui prouve que cet usage se rattache de quelque manière à la fondation vantée (3).

A cette théorie, au moins étrange pour le fond, M[e] Lauwers répliqua au point de vue de l'ancien droit (4), et M[e] Fl. Roels s'attacha à mettre en

(1) Voir l'*Écrit de palais du* 10 *Décembre* 1860. *Idem*, p. 16.

(2) Ce plaidoyer forme une dissertation juridique. Elle est insérée dans le *Mémorial des fabriques des hospices etc.*

(3) *Procès intenté par les communes* etc. *Répliques*, p. 1.

(4) Commencé le 21 Mai (*Répliques*, p. 4), ce discours fut continué le 24 Juin (*Répliques*, p. 19).

lumière la partie de la législation moderne [1]. Maître Fraeys termina ce débat. De son discours nous n'avons ni le texte ni le sommaire.

Le document de 1500, donnant l' "*origine de la fatale charette*" et découvert en 1862, fut immédiatement ajouté comme annexe aux actes du procès[2]. Quelques autres pièces y sont jointes comme confirmation de la thèse d'Andries. J'y relève, dans les conclusions, ces lignes qui me paraissent dignes d'être rapportées.

" En attendant que le procès engagé par les trois communes reçoive une fin, il est opportun de rappeler aux autorités intéressées, que l'établissement de la voie ferrée d'Eecloo à Bruges permettra sous peu à la Commission des hospices de cette ville de se conformer aux règles de l'humanité dans l'acquit de son obligation. A cette fin, il sera proposé de créer des ambulances à Maldeghem et à Adeghem et de les joindre à différents trains [3]" !

Il y avait plus de sept ans que l'affaire "Maldeghem contre les hospices de Bruges" était entamée, et, sauf les remarquables études juridiques qu'elle avait occasionnées, on devait avouer que la question n'avait pas fait un pas. Tout le monde laissait tomber les bras. Andries seul eut confiance dans l'avenir. Il eut raison.

Après de nouvelles démarches, après des instan-

---

(1) *Idem*, p. 20.

(2) *Idem*, p. 44 et suiv. datées de novembre 1862 et suivies d'une "*liste des malades décédés en fesant route vers l'hôpital de Bruges, dans ces dernières années*", p. 50.

(3) *Idem*, p. 49.

ces réitérées, le 8 mars 1863, intervient un accord à l'amiable, par lequel les hospices s'engagent à dédommager convenablement les trois communes. Maldeghem devait recevoir frs. 290.755; Adeghem frs. 77,000 et St Laurent frs. 68,000.

L'arrêté royal du 25 septembre 1863 approuva cette décision, acceptée de commun accord.

Si cette épineuse affaire, *après vingt-quatre ans*, se trouvait menée à bonne fin, le lecteur a pu se convaincre qu'on le devait uniquement à l'énergique ténacité d'Andries. Tout le métier de Maldeghem n'avait qu'une voix pour le proclamer. Les pauvres lui devaient leur asile et volontiers on lui eût appliqué la parole de la reconnaissance des Liégeois à Notger.

Notkerum Christo, Notkero cœtera.

Aussi une fête de gratitude fût-elle décidée. Les sentiments du public réclamaient cette occasion de se produire. Le 19 juillet 1864 fut la date choisie — date qui fait époque dans l'histoire de Maldeghem. — Lorsque, accompagné de M. le chanoine Voisin, vicaire-général de Tournai, Andries arriva de Bruges en voiture; les accords des fanfares le saluèrent, tandis que le son des cloches et une salve de coups de canon porta jusqu'aux malades et aux vieillards retenus dans les chaumières des bois, la nouvelle de l'arrivé de leur libérateur. Sous un arc triomphal, où une main d'artiste avait tracé en fleurs les noms unis du fondateur et du restaurateur de l'hôpital, Andries reçoit les hommages de bienvenue, éloquemment présentés par M. De Buck, bourgmestre de Maldeghem.

Après avoir rappelé dans sa réponse comment, dès sa jeunesse, il avait été témoin de l'inhumanité qui allait dorénavant cesser, et combien il y avait compati, sa vie entière, le chanoine fut conduit à la maison communale, où le président des hospices de Maldeghem, M. Haelewyck, lui lut et lui présenta, au nom des administrations des trois communes unies, une remarquable adresse de gratitude, écrite sur parchemin et signée par tous les membres des hospices, auxquels s'étaient joints les notables du district.

Dans sa réponse, Monsieur Andries, sans dissimuler les immenses difficultés qui s'étaient dressées devant lui, rendit grâces à Dieu, dont la main puissante avait soutenu son courage; il rendit hommage à la providentielle intervention de M. le vicaire-général Voisin, aux savants jurisconsultes(1) dont l'érudition et l'éloquence avaient été mises à la disposition de cette noble cause et salua l'union fraternelle des habitants de l'ancien métier de Maldeghem. Aujourd'hui, qu'après trois siècles et demi d'interruption, s'écria-t-il, renait l'œuvre d'Arnould nous lui pouvons prédire une vie mille fois plus heureuse que la première. Tout nous le garantit. D'autant plus qu'il nous est donné de

(1) Sa parole s'adressait non seulement à MM. d'Elhougne, Roels et Lauwers qui étaient de la fête, mais encore aux jurisconsultes étrangers qui avaient donné leur avis; à M. De Paepe, auteur du mémoire juridique; à M. Henri De Kerchove, alors représentant de Gand, auteur de l'ouvrage "*Culte et législation de la bienfaisance en Belgique*"; au R. P. Van Cauwelaert, S. J., professeur de droit canon au scholasticat des Jésuites à Louvain, qui avait rédigé une remarquable consultation, à la suite de conférences tenues avec M. C. Delcour, professeur à l'Université de Louvain.

nourrir le légitime espoir, qu'avant vingt-cinq ans, nos pauvres et nos malades posséderont trois hôpitaux au lieu d'un.

Ma vie entière, j'ai eu confiance dans le vieil adage flamand " *de aanhouder wint* ". Cette conviction me fait saluer avec enthousiasme " *het groeien en bloeien der dry hospitalen* ".

Après cette cérémonie pleine d'émotions, Andries fit les honneurs de la paroisse à M. Voisin. L'église paroissiale, l'endroit où s'était élevé l'hospice d'Arnould (1), les rues enguirlandées, ornées de drapeaux et d'inscriptions, furent tour à tour l'objet de leur attention.

A deux heures de relevée, un splendide banquet fut offert au héros de la fête auquel — à tout seigneur tout honneur — le premier toast fut porté par le bourgmestre de Maldeghem. A M. Haelewyck échut l'honneur de remercier les jurisconsultes qui avaient parlé au cours des débats, et à M. D. Deweerdt, bourgmestre d'Adeghem, celui de remercier M. le chanoine Voisin, dont la découverte avait rendue possible la revendication aujourd'hui obtenue. Faisant écho à ces expressions de gratitude, la foule entoura Andries jusqu'à son départ et lui prouva qu'il n'avait pas obligé des ingrats (2).

(1) En 1886, des travaux faits à l'*Eede* mirent à nu les fondements de l'antique hôpital fondé par Arnould. Ces fondements traversent le lit de la rivière. (*Patrie*, 29 Juin 1886).

(2) Un souvenir de cette fête, toute cordiale mais cependant bien imposante dans sa simplicité, fut rédigé par M. C. L. Van de Maele, vicaire à Maldeghem, aujourd'hui curé à Pamele-lez-Audenaerde. Il est intitulé : *Vreugdefeest ter gelegenheid der herstelling van het oud hospitaal van Maldeghem. Brugge, drukkery Vande Casteele-Werbrouck*, 1864.

La proposition de M. Andries fut acceptée. La commune et la bienfaisance de Maldeghem firent diligence et obtinrent la part contributive de l'État et de la Province; de façon que, le 22 avril 1868, fut placée la première pierre du bâtiment, dont les plans avaient été dressés par M. Carpentier, architecte à Belœil et ami d'Andries.

Dès 1867, l'administration des hospices d'Adeghem acheta de son côté, au centre de la paroisse, un terrain d'une étendue de 68 ares pour y élever son hospice (1). Il s'y dresse aujourd'hui, grâces à de généreuses subventions pécuniaires de bienfaiteurs, parmi lesquels il faut compter de nouveau M. Andries. Il avait coutume de dire au curé d'Adeghem, M. Muyshondt: " votre paroisse ne figure pas en mon testament, voilà pourquoi je lui donne généreusement, pendant ma vie ". Cette générosité fut reconnue comme de juste par la commission des hospices de cette commune, dans un acte public que nous citerons en son honneur.

Le 1er février 1879, considérant que c'est aux diligences de M. Andries que la commune doit son hôpital-hospice, dont la salutaire influence est incalculable, la commission décide de faire célébrer à perpétuité un anniversaire de première classe, aux frais de l'administration, pour le repos de l'âme de M. le chanoine Andries, et ce, à partir de l'année qui suivra son décès (2). Ils résolurent en outre de lui offrir son portrait au crayon, placé dans un beau

(1) *Geschiedenis der gemeenten......* Adeghem, VIIIe deel, p. 7.

(2) V. les procès verbaux de cette administration à cette date.

cadre portant l'inscription *" Les hospices civils d'Adeghem reconnaissants "*.

Au décès du chanoine, ce portrait et une copie de la délibération encadrée ont été restitués aux hospices en souvenir de leur regretté bienfaiteur. La commission les a fait placer au grand salon de l'établissement à la fondation duquel le chanoine a tant contribué (1) ".

Ce travail intellectuel persistant dut maintes fois, on le comprend sans peine, faire brèche à la santé de notre vaillant chanoine.

En 1847, les médecins lui avaient ordonné, pour calmer son système nerveux singulièrement ébranlé, de faire une cure à l'établissement hydrosudopathique de Grammont. Il s'y rencontra avec Paul Devaux, le baron Guidon van Zuylen et plusieurs autres brugeois de marque, suivant le traitement du docteur De Cock. Sa conversation tour à tour enjouée et sérieuse, ses reparties fines, ses réflexions diverses relevaient le moral de ses compagnons et entretenaient la gaîté dans l'établissement. Aussi les regrets des pensionnaires l'accompagnèrent-ils à son départ (2).

Nous avons signalé ailleurs la maladie mortelle, résultat des préoccupations que lui avait causées le procès de la fondation Neyts et les études auxquelles il s'était livré en cette circonstance.

Ne cherchons pas ailleurs la cause de l'ordre donné par la faculté, en 1851, de faire momenta-

---

(1) Note de l'exécuteur testamentaire, M. N. Beyaert.

(2) *Le Nouvelliste des Flandres*, n° du samedi 9 octobre 1847, correspondance datée de Bruxelles, 7 octobre.

nément trève à tout travail intellectuel. Andries avait longtemps souffert d'un anthrax et s'en trouvait naturellement fort affaibli. Le meilleur remède pour prévenir pareille accumulation d'humeurs parut un repos complet, un changement d'air, en un mot, un voyage de plusieurs mois. Quelle direction prendra-t-il? Fort courte fut l'hésitation.

L'inoubliable souvenir conservé de Rome et de l'Italie ne lui permirent pas de douter. La seconde patrie des prêtres catholiques attirait son cœur. Il partit de Bruges en mai 1852, eut le plaisir de rencontrer fortuitement à Paris un ami de Grammont, M. Maus-Poncelet, avec qui il fit le voyage entier, trouva en route l'ancien bourgmestre d'Anvers M. Gérard Legrelle, dont le fils avait été son compagnon de voyage en 1841, se fit le *cicerone* de ces messieurs et de quelques autres belges qu'il rencontra, — vie de grandes fatigues mais fort favorable à sa santé, comme il le remarque lui-même.

Toutes les satisfactions goûtées douze ans auparavant lui reviennent. Il se plonge avec plaisir dans les souvenirs artistiques et chrétiens. Les catacombes de Ste Agnès lui sont montrées par le R. P. Marchi, S. J. Les reliques insignes de la passion, à Ste Croix en Jérusalem, le crucifix dont la tête s'inclina vers St Jean Gualbert, à la Trinité, mais surtout la chapelle où eut lieu l'apparition de la Vierge à Alphonse de Ratisbonne et sa conversion, le 20 janvier 1842, excitent sa piété et nourissent sa foi.

Ce qui met le comble toutefois à son bonheur

c'est l'admission, le 30 avril 1852, aux pieds du souverain Pontife Pie IX, qui lui accorde la faveur de l'autel privilégié pour six jours de la semaine, le seul dimanche excepté. A l'occasion de cette audience pontificale, relevons dans sa correspondance cette phrase: " Si à mon âge, dit-il, on n'était pleinement édifié sur les vanités du monde, j'aurais été tenté de me croire quelque chose, quand j'ai vu dans les antichambres l'effet que produisaient mes trois décorations [1], les marques de respect qu'elles me procuraient de la part des gardes nobles et des suisses ".

Au cours de ce voyage, il avait pris soin de noter les inscriptions, épitaphes, souvenirs, etc. se rapportant à des belges décédés en Italie, y ayant vécu ou laissé des œuvres.

Revenant à petites journées par Florence, Turin, Chambéry, il est frappé du grandiose effet que lui fait le Mont-Cenis et raconte avec plaisir une expédition en coche, traîné par cinq couples de chevaux et mulets. " C'était un vrai char de triomphe, dit-il, et quoique ce fût la nuit, je n'ai pas un instant songé à fermer l'œil : d'autant plus, qu'à l'impériale de la voiture était placée une espèce de lanterne ou réverbère, qui jetait ses flots de clarté à droite, à gauche et en avant, au delà de la tête du premier couple [2]. Certes cela était loin d'être commode. N'importe, rien de mieux pour ma santé que de rudes voyages."

---

(1) Celles de l'ordre S[t] Grégoire le grand, de l'ordre de Léopold et de la croix de fer.

(2) A Suse, où commence la montée. Elle dura de neuf heures du soir à trois heures du matin.

Avec quelle joie cependant ne revit-il pas, le vendredi 28 mai, après trois mois d'absence, sa chère maison de la rue Puits aux Oies (1)? Avec quel plaisir n'y installa-t-il pas ses souvenirs de voyage, les gravures si correctes rapportées d'Italie et reproduisant les chefs-d'œuvre des grands, maîtres tels que Raphaël, le Guerchin et d'autres, les grandes planches représentant les vues de la ville éternelle et ses monuments. Mais surtout cette délicieuse madone, buste en marbre blanc, de grandeur naturelle, œuvre de l'artiste belge Teurlinck, achetée à Rome et qu'il plaça sur un socle noir dans l'endroit apparent de sa pièce principale (2). — Ces décors apprenaient à tout visiteur qu'il se trouvait chez un homme de goût, capable d'apprécier les beaux-arts. A notre sens, ce culte du beau est particulièrement en situation chez un ecclésiastique auquel sa position permet cette dépense. Le beau est toujours la splendeur du vrai.

Ce fut encore durant ce voyage, qu'Andries acquit à Rome une magnifique collection de modèles d'enfants d'après François Duquesnoy (3). Il en fit

(1) Elle formait l'angle des rues Puits aux Oies et Est du Marais. Le chanoine l'occupa jusqu'à ce qu'en 1858.. il se rendit dans la maison rue Courte des Foulons où il décéda.

(2) Tuerlink est l'auteur de la remarquable statue élevée par la ville de Malines à Marguerite d'Autriche.

— La madone en marbre blanc garnissant le salon d'Andries fut achetée, le 11 mai 1886, à la vente de ses objets d'art par M. Saeys-Roels.

(3) François Duquesnoy, sculpteur, né à Bruxelles en 1594, se fixa, après la mort d'Albert d'Autriche, à Rome et mourut à Livourne, le 12 juillet 1642. Il excellait surtout à représenter les enfants. Aussi, parmi ses chefs-d'œuvre. cite-t-on les groupes d'enfants qui accompagnent les colonnes du maître autel de St Pierre.

don, à son retour, à l'académie des beaux-arts de Bruges. Aussi lui en témoigna-t-elle, par l'organe de la direction, sa reconnaissance, " heureuse de saisir cette occasion pour le remercier de l'appui généreux que trouve toujours en lui l'art national (1)".

Abordons, en ce moment, les travaux d'Andries sur le terrain historique.

Déjà, à l'époque où il était curé à Middelbourg, non content des travaux administratifs énumérés plus haut, il avait trouvé le temps de réunir les éléments d'une histoire de cette intéressante localité. Que de recherches faites à cet effet, que de documents collectionnés (2), que de souvenirs réunis, que d'erreurs redressées!

Il existe à Middelbourg une rue du diamant, ce qui n'a aucun sens. C'est la rue de Dinant qu'il faut lire.

Il est intéressant de voir comment on est arrivé à cette constatation et quel est le fait historique que ce nom rappelle. Les habitants de Middelbourg ont pour surnom, hors de leurs murs, *de Ketelboeters van Middelburg* (3), et le curé avait été frappé de ce fait, que cette localité était en quelque

(1) Lettre signée par le président Bn De Vrière et par le secrétaire M. Vanden Abeele. Elle est datée du 26 mars 1857.

(2) Nommons en particulier les *Jaerboeken van het klooster der Arme Claren binnen Middelburg, in Vlaenderen en van de twee kloosters die er uitgesproten zijn, te weten : te Yper en te Luik, opgesteld door zuster Constantia Dufour van de Vereeniging te Yperen.* (Ms. appartenant au chanoine Andries). Il est cité de cette façon par De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten...... Middelburg*, p. 135.

(3) Les étameurs de Middelbourg.

sorte l'entrepôt des objets en cuivre, vendus aux marchés de Flandre. C'étaient là des jalons.

Grâces à eux il parvint à mettre en lumière le fait suivant. Après que Philippe-le-Bon eut saccagé et brûlé la ville de Dinant, en 1466, un grand nombre des habitants dépourvus de foyers en cherchèrent au loin. A peine Pierre Bladelin eut-il bâti Middelbourg, qu'il sollicita et obtint de Charles-le-Téméraire la faveur d'offrir l'hospitalité à ces malheureux, réfugiés en France et en Angleterre. Ceux-ci s'empressèrent d'en profiter et transportèrent ainsi en Flandre l'un des sièges de l'art auquel ils avaient attaché un nom rendu célèbre par toute l'Europe — *la dinanderie.* — On présumait que le roi d'Angleterre Edouard les avait accueillis et leur avait accordé des privilèges. Andries remit à M. le baron de Gerlache un document qui prouve le fait. Tel est l'intérêt que cet historien y attache, que nous lisons dans une lettre à son ancien collègue du Congrès (1) " si, comme je l'espère, il m'est possible de réunir et de publier un jour mes *fragments* sur notre histoire nationale, je ferai usage de cette pièce importante qui prouve que nos malheureux compatriotes excitèrent la sympathie de quelques-uns de leurs voisins ".

Si M. de Gerlache n'utilisa point ce document, M. de Smet s'en servit et le publia dans la notice à laquelle nous faisions allusion plus haut (2).

---

(1) Datée du 23 septembre 1835.

(2) Voici l'objet de ce document déposé aux archives de la maison d'Arenberg :

Ce savant ne s'en tint pas là. Il édita, en 1866, un second article sur *le chevalier Bladelin et la ville de Middelbourg* (1).

D'autres historiens traitèrent des points spéciaux. M. A. Pinchart écrivit une dissertation *sur la fabrication de la tapisserie de haute lisse à Middelbourg* (2). M. Galesloot en donna une sur *le ressort judiciaire de Middelbourg* (3).

Mais Andries sut enflammer surtout l'ardeur d'un jeune homme M. Ch. Verschelde, trop tôt enlevé à l'affection de ses amis et à l'attente du monde savant (4). Ici, comme pour le travail sur la Cathédrale de St Sauveur à Bruges, il lui traça la route. Docile à la voix de son mentor et de son mécène, le jeune savant édita un remarquable

"Dans les sanglants débats que la rivalité des maisons d'Yorck et de Lancastre causa en Angleterre, les Dinantais réfugiés dans ce royaume se montrèrent opposés aux intérêts de la rose blanche et prirent le parti du comte de Warwich contre Edouard. De là, révocation des privilèges pour la batterie. Mais, quand ce monarque, après la défaite de Nottingham, se réfugia à Bruges, Bladelin lui demande de ne pas confondre dans son juste mécontentement les Dinantais de Middelbourg avec ceux de Londres." *Messager*, T. IV, 1836, p. 335, note 2, et p. 339.

(1) *Biographie nationale*, article *Bladelin*.

(2) *Annales de la Société d'Émulation*, années 1881-82, 4e série, T. V, (XXXIIe de toute la collection), p. 387. Cet article fait partie de l'*Histoire générale de la tapisserie de haute lisse*, par MM. GUIFFREY, MÜNTZ et PINCHART.

(3) *Le ressort judiciaire de la seigneurie de Middelbourg en Flandre, fixé par un arrêt du grand conseil de Malines, du 14 juillet* 1537. *Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, T. VII, (XXXIVe de toute la collection), 1884. Je cite tous ces écrits parce que les auteurs reconnaissent devoir la majeure partie de leurs renseignements à l'ancien curé, Andries.

(4) Voir *Notice sur sa vie*, par M. le prof. NELIS, *Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, T. V, p. 413.

ouvrage intitulé *Geschiedenis van Middelburg*[1] qu'il compléta plus tard par son étude snr le *Testament de Pierre Bladelin, fondateur de Middelbourg* [2].

Pour ne pas abuser de l'attention du lecteur, nous ne citerons pas l'expression reconnaissante de chacun de ces auteurs envers Andries, pas même ne dirons-nous ce qu'écrivent à ce sujet De Potter et Broeckaert dans l'histoire de Middelbourg. Nous nous contentons de l'hommage de Verschelde. " Les archives qui nous servirent à rédiger cette histoire, dit-il, étaient dispersées, les unes par suite des révolutions, les autres par l'incurie des gardiens. Depuis longtemps, le chanoine Andries se préoccupa de les réunir, nous lui en devons la communication, tout en reconnaissant volontiers que ses bienveillantes instances seules ont pu nous déterminer à publier ces recherches [3].

Les savants s'adressaient à M. Andries pour le prier de les aider dans leurs recherches. C'est ainsi que, le 17 novembre 1846, M. le chanoine De Ram lui demande de dresser la note des pièces relatives aux synodes de l'ancien évêché de Bruges [4].

---

[1] *Geschiedenis van Middelburg in Vlaenderen, door* K. Verschelde. (Brugge, Gailliard, 1867). Nous analysons ce travail plus loin.

[2] *Annales* cités, 4e série, T. III, 1879, p. 1.

[3] *Geschiedenis van Middelburg* cité, p. VI.

[4] Ceci devait servir au grand ouvrage : *Synodicon Belgicum.* Le savant recteur de l'Université de Louvain en publia les deux premiers volumes (*archiepiscopatus Mechliniensis*) en 1829. Le t. IV (*episcopatus Gandavensis*) en 1839 ; le t. III (*episcopatus Antwerpiensis*) sortit des presses en 1858. Depuis lors . . . *pendent opera interrupta.* Plût au ciel que, dans chaque diocèse, au moins, surgit un ouvrier habile pour mettre en œuvre les nombreux documents collectionés par Mgr. De Ram.

Plusieurs personnes de marque étaient en commerce épistolaire avec lui. Je cite au hasard, David, les ministres De Theux, d'Huart, Smits, Malou, De Decker. Il eut l'honneur de recevoir, dans sa maison et même à sa table, plusieurs savants étrangers, le bénédiction Dom Pitra, l'aimable causeur Rio, le pieux philosophe Nicolas Mœller, et l'illustre comte De Montalembert. Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Bruges, alors jeune professeur au séminaire, aujourd'hui unique survivant de ces réunions intimes, se plait à rendre témoignage de la délicieuse impression qu'elles lui ont laissées.

Les travaux historiques, dont il nous reste à rendre compte revêtent tous un caractère essentiellement utilitaire.

Au moment où la crise de l'industrie linière menaçait la Flandre du terrible fléau qui a nom le paupérisme, Andries indiqua un moyen facile d'occuper utilement bien des bras. Ce fut l'objet de l'étude intitulée : *Projet de défrichement de la grande bruyère qui s'étend sur les communes de Ruddervoorde, Zwevezeele, et Lichtervelde, connue sous le nom de Vry geweyd* (1). Au sein de la province qui est une des mieux cultivées de l'Europe, dit Andries, et au milieu d'une population active et industrieuse, on trouve encore aujourd'hui, une étendue de plus de 2,300 hectares incultes, sauvages, et à peu près telles que les a laissées le déluge universel. Il appartient au gouvernement d'ordonner ce défrichement. Car il s'agit d'un

(1) *Annales*, 1842, 1e série, T. IV, p. 257.

bien communal. Que les gouvernements étrangers qui ont exploité la Belgique ne l'aient point fait, ils n'ont eu ni le loisir ni la volonté de s'occuper de ce genre d'amélioration intérieure. Que le gouvernement actuel le veut, les faits le prouvent[1].

Il suffira donc d'établir la nature communale de ces *Wastines* pour obtenir le but désiré.

Comment le *Vry geweyd* s'est il constitué? Attirés au cours des XII et XIII siècles par les seigneurs, dans le but de cultiver leurs terres abandonnées ou désertes, les colons étaient traités de la manière la plus avantageuse. Non seulement le seigneur leur accordait des terres, mais, comme il devait les pourvoir de pâturages, d'étangs, de bois, il choisissait un fonds propre à ces objets qu'il attribuait à l'usage commun d'un certain nombre de fermes contiguës [2]. De simples usagers ces *Aanborgers* [3] sont devenus propriétaires. Le bien appartient donc aux habitants de cette partie des communes de Zwevezeele et de Ruddervoorde qui relevait de la seigneurie de Winendale. Appartenant à une section de commune, le bien est devenu communal.

---

(1) En 1838, les 71 hectares du *Sysseelsche veld* sont mis en culture; en 1839, les 105 hectares de vaine pâture du Maeleveld. sont exploitées.

(2) Comme le remarque M. Paul Errera, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, dans son livre intitulé: *Les Masuirs*, c'était dans le pays wallon comme en pays flamand que nous trouvons ces continuateurs des *hospites* du XI[e] siècle. Voir une intéressante étude sur ce sujet, signée E. dans: *La Patrie* du 27 août 1891.

(3) Nom que portaient les membres de la corporation des ayants droit.

Une section de commune peut posséder, administrer et aliéner, cela est clairement établi.

Le travail proposé est-il utile ?

Pour répondre à cette question, Andries cède la parole au rapporteur de la commission sanitaire interrogée par le gouverneur de la Westflandre. L'insalubrité est constatée, dit le Dr. De Lahaye. Les causes sont : l'état inculte de la bruyère qui se couvre d'eaux stagnantes. Trente mares d'eau sans issue sont disséminées sur une surface de 900 mesures et sont autant de foyers d'où s'exhalent les émanations morbifiques. La nature de la cause emporte l'indication du remède : rendre ces terres à la culture, donner un écoulement aux eaux stagnantes.

Le nombre des habitations, malgré la défense d'en enlever, est plus que doublé depuis trente ans. La tourbe ne suffit plus au chauffage des habitants, ni les pâturages aux bestiaux. Donc l'intérêt qui a donné naissance à la communauté n'existe plus. Il s'agit de la licencier. Les ayants droit eux-mêmes demandent que la licitation de la *Wastine* se fasse par l'autorité du gouvernement.

En 1842, les chefs hommes administrateurs de la bruyère demandèrent de pouvoir rembourser à l'administration des domaines (1) la rente perpétuelle de fr. 16,22, hypothéquée sur la propriété, et ce, à raison de vingt fois son montant constitué (2). Et de fait le remboursement se fit (3).

(1) Succession de la seigneurie de Winendaele.

(2) La loi du 18-29 décembre 1890, avait déclaré rachetables les rentes foncières perpétuelles quelle que fut leur origine.

(3) A Thourout, le 7 mai 1842.

En 1847 [1] un arrêté royal parut, annonçant que le gouvernement fera exécuter, sur les fonds du trésor et par ses fonctionnaires, tous les travaux nécessaires pour la mise en culture du *Vry geweyd*. Mais ce même arrêté insinue clairement que le droit de propriété sur la bruyère n'est clairement établi ni en faveur de l'État ni en faveur des riverains. Là dessus, Andries réclama après du ministre des finances la restitution de fr. 336,60, dont le remboursement fait *de ses deniers* avait été illégalement perçu par le gouvernement [2].

Son intervention s'explique par la solidarité d'intérêts qui avait existé entre les administrateurs de la bruyère et feu Andries père, notaire et maire de Ruddervoorde. Une longue suite de services liait donc déjà la famille aux riverains du *Vry geweyd*. Le chanoine avait tenu à les rappeler à ces populations, en ajoutant un bienfait nouveau aux services anciens. Le ministre décida que la demande introduite ne pouvait être accueillie [3].

Ce refus était d'autant plus grave que l'arrêté royal de 1847 avait stipulé que le gouvernement récupérerait ses avances sur le produit de la vente. Il renversait donc tout ce que l'on avait élevé. Voilà pourquoi cette réponse ministérielle pouvait et devait être discutée devant la justice.

Sur les indications de M. Andries, M. l'avocat

---

(1) Le 31 octobre.

(2) Le 18 mars 1850.

(3) 25 avril 1850.

Lauwers n'y manqua point (1). Dans une remarquable dissertation juridique, il démontre que non seulement la rente autrefois due par les riverains était aujourd'hui supprimée et sans indemnité, mais en outre, par l'acte de concession, par les lois abolitives de la féodalité, et aussi par la prescription, il prouve que ceux-ci sont devenus pleins et entiers propriétaires. Après avoir insinué que le gouvernement ne voudra point se faire rembourser, vu la générosité par lui montrée en Campine et ailleurs, le jurisconsulte émet l'avis que le produit de la vente, au lieu d'être reparti entre chacun des membres de la communauté, soit appliqué à des travaux d'utilité publique tels que la canalisation du *Riviertje*, grand ruisseau qui traverse la bruyère et la met en communication avec Bruges.

Il rentre dans notre sujet de faire remarquer que la première idée de canaliser le *Riviertje* appartient encore à M. Andries. Dans un écrit substantiel il avait traité cette question (2), et l'attention de l'autorité supérieure avait été tellement attirée sur ce point, que le ministre de l'intérieur, par sa dépêche du 5 novembre 1847, demande à M. le gouverneur de la Flandre-Occidentale si on ne pourrait pas immédiatement commencer les travaux

(1) *A qui appartient le Vry geweyd, bruyère comprise dans le territoire des communes de Ruddervoorde et de Swevezeele*, par Aug. Lauwers, avocat près le tribunal de première instance à Bruges. Bruges, Vande Casteele, 1854.

(2) *Canal agricole. Canalisation du Riviertje*, par le chanoine J. O. Andries. Bruges, 22 avril 1847. Vande Casteele.

de canalisation de ce cours d'eau, depuis son entrée au *Vry geweyd* jusqu'au canal de Bruges.

Pour comprendre ce travail, quelques remarques sont nécessaires.

Le *Riviertje* est un cours d'eau qui acquiert l'importance d'une rivière. Il reçoit les eaux d'un bassin de plus de 20,000 hectares d'étendue [1]. Or, en 1653, ce ruisseau fut sur le point d'être canalisé, quand, par suite du traité de Munster qui avait fermé l'Escaut et supprimé tout commerce maritime, l'Espagne voulut consoler la Belgique de cet immense sacrifice en construisant des canaux. Un octroi royal avait décrété ce travail dont le développement devait avoir 900 verges, et le coût s'élever à 49.000 florins [2]. L'indolence de l'Espagne fit échouer le projet.

Aujourd'hui l'exécution s'impose. Sans le canal ces bruyères s'élèveront tout au plus à devenir des sapinières. Voulez-vous, dit l'auteur, qu'en moins de vingt ans toute cette contrée devienne un second pays de Waes ? Voulez-vous que tous ces mauvais bois s'empressent de produire des céréales et contribuent à éviter pour l'avenir la catastrophe de la famine que nous subissons aujourd'hui ? Voulez-vous que l'élève du bétail y prenne un vaste développement ? Voulez-vous enfin que la règle agronomique — l'étable doit produire autant que les champs — devienne une vérité ? Construisez le

---

[1] Il comprend les communes d'Oostcamp, Wardamme, Wynghene, Ruddervoorde, Swevezeele, Coolscamp, et le versant oriental des communes de Thourout et de Lichtervelde.

[2] En date du 11 juillet 1653.

canal agricole (1). Cette construction augmentera et améliorera les pâturages, facilitera le transport des engrais en en diminuant le coût, et, par là même, rendra possible la transformation de la bruyère en terrains arables. D'autant plus que cette construction coïncidant avec la vente du *Vry geweyd* offre une circonstance providentielle dont il appartient à un gouvernement habile de profiter.

Le travail cependant ne fut pas exécuté, malgré que M. l'ingénieur Declercq, par une étude complète du projet, au double point de vue de l'irrigation et de la navigation, eût établi que les frais ne dépasseraient pas 250.000 francs, malgré que M. Rogier, ministre de l'intérieur, l'eût admis dans son discours sur la *Question des Flandres* (2). Andries ne se rebuta point de ce contre-temps. Il en avait connu bien d'autres, et savait que " patience et longueur de de temps font plus que force et que rage".

Voilà pourquoi, en 1876, il reprit le projet, obtint de l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la Flandre-Occidentale, le plan primitif et remit la question sur le tapis, mais considérablement agrandie. Il s'agissait dorénavant de relier directement, par un canal de navigation, le canal de Gand à Bruges à celui d'Handzaeme. En même temps satisfaction était ainsi donnée à la demande de relier la Mandel et le Moerdyck à l'Yser (3) : en

---

(1) *Canal agricole,* p. 5.

(2) *Annales parlementaires,* séance de la Chambre des représentants du 4 décembre 1847, p. 201, col. 1.

(3) *Idem,* séance du Sénat, 6 juin 1865. Discours de M. le baron de Coninck de Merckem.

d'autres termes, les cours d'eau du bassin de la Lys et de l'Escaut entreraient en rapport avec ceux du bassin de l'Yser. Ce projet fut transmis par M. Delcour, au ministère des travaux publics (1).

Au sein de la commission réunie pour délibérer sur cet objet (2), M. l'ingénieur Crépin a soutenu l'opinion défavorable à la construction (3) et par là il en a amené le retard. D'après lui un moyen plus efficace d'améliorer la vallée du *Riviertje* et du *Spanjaerdbeke* consiste dans l'établissement d'un système de routes agricoles reliées aux grandes voies existantes. On nous permettra de croire que cet avis n'a pas tranché définitivement la question.

Elle demeure pendante, puisque, depuis lors, elle continue à fixer l'opinion publique ; témoin le discours de M. Eug. d'Ydewalle à la Chambre des représentants, et en ces derniers temps celui de M. le baron de Coninck de Merckem au Sénat (4).

" L'idée, dit M. de Coninck, de relier la Mandel à l'Yzer par un nouveau canal à construire et par le canal d'Handzaeme, à petite section, date de plus de quarante ans. C'est monsieur le chanoine Andries de Bruges, ancien membre du Congrès national, qui l'a lancée dans le public. en 1847 ".

Quelque soit dorénavant le moment où l'on accorde secours à ce bassin et sous quelque forme

---

(1) Comme l'attesta la lettre adressée par le ministre de l'intérieur à M. Andries, le 19 mars 1877. (Administration de l'agriculture et de l'industrie, n° 43012).

(2) Le 6 juin 1877.

(3) *Annales parlementaires*, session 1879-1880.

(4) *Idem*, discussion du budget des travaux publics, mai 1888.

qu'on le concède, il doit nous être permis d'en faire hommage à celui qui en conçut la première idée, M. le chanoine Andries.

Il a été question, vers la même époque, d'utiliser ce cours d'eau pour un autre objet et d'y exécuter, à cette occasion, des travaux assez considérables.

On aurait mis le *Riviertje* en communication avec le château d'eau de Bruges (1). Le ruisseau servirait ainsi à l'alimentation des *moerbuizen* et des canaux intérieurs (2).

Il est curieux de remarquer comment cette proposition vit le jour.

On avait constaté, depuis longtemps, que, pendant une grande partie de l'année, notre ville souffre de l'insuffisance d'eau bonne, limpide et potable. D'autre part, des personnes compétentes firent remarquer que divers ruisseaux et principalement le *Riviertje* amènent des plateaux de Thourout, Aertrycke et Zedelghem jusque près de la ville, des eaux abondantes et de qualité supérieure. Mais celles-ci s'écoulent inutilement, en partie par le siphon du *Lappersfort* (3), sous le canal de Gand, pour, de là, atteindre le canal d'évacuation vers Heyst; l'autre partie, par le rempart extérieur de

---

(1) Sur le château d'eau situé entre les portes de la Bouverie et des Maréchaux (*het Waterhuys*) consultez un articulet avec gravure, *Annales de la Société d'Émulation*, série 2, t. I (5e de la collection), p. 392.

(2) Les *moerbuizen* sont des conduites d'eau souterraines mettant en communication les réservoirs et fontaines de la ville avec le château d'eau.

(3) Entre St Michel et Assebrouck.

la ville, se jetant, tout près du bassin du commerce, dans le canal d'Ostende, est conduite vers la mer, sans utilité ni profit pour personne, avec les eaux surabondantes qui, en hiver, inondent les champs.

Puisque ces eaux ne sont pas en contact avec celles venant de l'Escaut et de la Lys et par conséquent, ne sont pas sujettes à être contaminées, on crut avoir à la main une eau saine et satisfaisante, non seulement au point de vue des besoins immédiats de la vie et de la santé, mais encore en ce qui concerne les intérêts des industries locales, la brasserie entre autre.

Tel fut l'objet de la circulaire, présentée à la signature des habitants par l'Union Syndicale de l'arrondissement de Bruges et adressée au conseil communal, au cours du mois de mai 1887 (1).

Des travaux aussi utiles devaient être appréciés. Aussi la société royale d'agronomie de Thourout s'empressa-t-elle d'offrir à M. Andries, le 30 novembre 1846, le titre de membre correspondant, et lui fit-elle connaître que, dans un mémoire envoyé à la Chambre des représentants, elle avait entièrement adopté ses vues au sujet de la bruyère de Ruddervoorde et profité de ses sages conseils (2).

En 1879, le chanoine édita dans nos *Annales* une étude se rattachant au même ordre d'idées. Je veux

---

(1) Elle circula en ville en janvier 1887. On en peut lire le texte et une note explicative dans : *La Patrie*, n[os] 29 et 30 (samedi 29 et dimanche 30 janvier) 1887.

(2) Lettre du bureau de la Société, 3 décembre 1846.

parler des *Gemeene et Loo-weiden*, situées à Assebrouck et à Oedelem lez-Bruges (1).

Ici encore la question de propriété, fréquemment posée depuis le commencement du siècle, n'avait pu être résolue faute de documents. Les biens avaient été placés sous séquestre (2). Dans le but de faire cesser une situation qui, malgré son caractère transitoire, durait néanmoins depuis dix ans et menaçait de se perpétuer, le président de notre société, oubliant ses septante ans, se mit à faire des recherches couronnées de succès. Les documents trouvés aux dépôts d'archives de l'État, tant à Bruges qu'à Gand, établissent que cette propriété était un franc-alleu, dont la vaine pâture n'est dépendante du seigneur que pour la seule juridiction et nullement pour une obligation d'impôts ou de redevance. Ils constatent en outre que ceux-là peuvent uniquement revendiquer un titre à la co-propriété qui prouvent leur descendance en ligne directe d'un père ou d'une mère possédant cette qualité.

Une fausse interprétation donnée par la députation permanente de la Flandre-Occidentale au titre constitutif avait dépossédé les *Aenborgers* de leurs droits séculaires et se trouvait consacrée par l'autorité de la chose jugée. Les nouveaux éléments juridiques découverts prouvaient l'erreur dans laquelle on avait versé. Aussi, fidèle au principe "*Error corrigitur ubi detegitur*", le tribunal adopta-

---

(1) *Recueil de documents tendant à résoudre la question de propriété des Gemeene en Loo-Weiden situées à Assebrouck et Oedelem lez-Bruges. Annales*, 4e série, T. III ou XXXe de toute la colletion 1879, p. 141.

(2) Par le jugement du tribunal civil de Bruges en date du 11 août 1868.

t-il les conclusions de M. Andries (1). Heureux de cette décision qui reconnaissait enfin les droits des propriétaires, après vingt années de discussions infructueuses devant les tribunaux, l'infatigable vieillard reprit une dernière fois la plume à cette occasion et exposa, dans un nouveau travail, l'origine du droit, la naissance et les diverses phases du procès jusqu'au prononcé définitif du 7 décembre 1881 (2).

Les *Aenborgers* ne manquèrent point au devoir de la reconnaissance envers leur protecteur désintéressé.

Dans la réunion tenue à Oostcamp, le 20 décembre 1883, ils ne se contentèrent pas de reconnaître les incalculables services rendus à leur cause par M. le chanoine Andries, mais ils décidèrent que, pendant les quinze années qui suivraient son décès, un service anniversaire serait célébré en l'église d'Assebrouck pour le repos de son âme, au jour où déjà on célébrait l'anniversaire de la dame Van Beveren, signalée par la tradition populaire comme l'auteur de la générosité primitive (3).

---

(1) Décison du tribunal civil de Bruges, 7 décembre 1881.

(2) *Procès et jugement du tribunal civil de Bruges concernant les Gemeene et Loo-Weiden situées à Assebrouck et Oedelem lez-Bruges. Annales*, années 1881-82, 4e série, T.V, (XXXIIe de la collection). Bruges, 1883, p. 317.

(3) Nous avons sous les yeux la copie certifiée conforme de cette délibération délivrée le 15 septembre 1886. Qui veut s'édifier entièrement au sujet de la donation faite par la dame Van Beveren, doit lire la dissertation pleine de savantes recherches due à la plume de M. l'abbé A. Van Speybrouck intitulée: *Le Beverhoutsveld situé dans la commune d'Oedelem*, chap. I *Origine. Annales*, 4e série, T. VII (XXXIVe de la collection). Bruges 1884, p. 155.

Ce nom de la dame ou demoiselle Van Beveren nous fournit une transition naturelle à un quatrième travail du même genre.

A côté des propriétés improductives, situées sur les territoires dont nous venons de parler, se trouve à Oedelem le *Beverhoutsveld.* M. Andries insista également pour la mise en culture de cette propriété ainsi que sa mise dans le commerce (1).

Un jugement du tribunal civil de Bruges, devenu irréformable, avait déclaré ce bien de nature communale et devant être administré comme tel (2). Les seuls habitants de la zône, dite ***het vrydom van het veld***, pouvaient donc profiter de l'utilité et des produits de ce domaine. Celui-ci demeurerait par conséquent indivis. Le commissaire d'arrondissement avait adressé au gouverneur (3) un rapport tendant à perpétuer l'état de choses issu de ce jugement. Quoique depuis vingt ans il n'eût donné naissance à aucune contestation, M. Andries insista, dans le travail intitulé " *quelques réflexions* ", pour modifier cette situation et obtenir la mise dans le commerce du *Beverhoutsveld.* Voici l'analyse de cette dissertation.

Après avoir fait voir le danger de l'état d'indivision, tant au point de vue des intéressés que de la

---

(1) ***Deux documents officiels et quelques réflexions dans le but d'obtenir la mise dans le commerce de la grande terre d'une nature communale nommée le Beverhoutsveld, située dans la commune d'Oedelem près de Bruges.* Annales, 4e série, T. IV (XXXIe de la collection). Bruges, 1880.**

(2) Jugement du 13 août 1859.

(3) Le 13 décembre 1859.

chose publique, il conclut victorieusement, nous paraît-il, à ce que le bien soit licité, et, avant tout partage à faire entre les habitants de la zône intéressée, à ce qu'un tantième soit prélevé sur le produit de la vente, au profit des bureaux de bienfaisance d'Oedelem, Oostcamp et Beernem. Non seulement l'auteur étaie d'excellents arguments, l'opinion qu'il défend, mais, pratique avant tout, il indique la marche à suivre pour atteindre le but. Les conditions d'ailleurs qu'il impose sont tellement marquées au coin de la justice, que nul lecteur n'hésitera à souscrire à ses conclusions.

Nous ne nous étonnerons pas de voir M. Andries, qui s'occupa si activement de ces bruyères au point utilitaire, s'en occuper aussi au point de vue historique.

C'est le motif qui le porta à publier une "*Notice sur la grande bruyère flamande de Bulscamp* [1] ". Le document, qui sert de base à cette dissertation, relate une chevauchée de deux jours, faite par l'évêque de Tournai Walter de Marvis, partant de Bruges, le 21 septembre 1242, pour délimiter dans cette bruyère les différentes paroisses.

Dans une première partie, M. Andries indique à grands traits les emprises successives faites par l'industrie agricole sur le plateau sablonneux, un peu élevé, large de deux ou trois lieues qui,

---

[1] *Notice sur la grande bruyère flamande de Bulscamp, ou itinéraire de Walter de Marvis, évêque de Tournai, fixant, en 1242, les limites d'un grand nombre de paroisses touchant à cette bruyère; avec une carte. Annales*, 2e série, T. XIII. (Bruges 1864-65), p. 271.

d'Anvers à St Omer, se développe à une égale distance d'environ cinq lieues de la Mer du Nord.

Au centre de ce plateau s'étendait la *brueria de Bulscamp*, bornée au N. par Bruges, Oedelem et Maldeghem; à l'E. par Waerschoot, Somerghem et la rivière la Dorma; au S. par Poesele, Ruysselede et Swevezeele; à l'O. par Lichtervelde et Swevezeele (1). Cette *brueria* était flanquée de chaque côté de paroisses très étendues dont les églises sont fort éloignées les unes des autres. Leurs limites se perdaient dans la bruyère (2).

Bientôt la population s'accrut. Entamées par l'agriculture, les landes virent leurs limites se rétrécir.

Les terres nouvellement cultivées (*novalia*), au même titre que les anciennes (*terræ veteres*), sont soumises à la dîme.

Mais qui doit la percevoir?

L'absence de limites clairement indiquées dans la bruyère entre les paroisses rendait difficile, pour ne

---

(1) La carte annexée à cette dissertation est dressée *opera et studio R. Dni. De Schryvere past. in Vlisseghem, et per* 20 *annos vice-pastoris in Ruysselede*. M. Andries reconnaît que "sans la patience à toute épreuve et les connaissances locales très étendues de ce modeste savant, il eut été impossible de mener ce travail à bonne fin". Nous disons modeste savant, car, c'est à ce curé de campagne que l'on doit le redressement d'une erreur historique générale. Avant lui, les historiens assignaient diverses places à Axpoele, lieu du combat du 21 juin 1128, M. De Schryvere prouva que cet endroit se trouve certainement à Ruysselede. *Annales*, 2e série, T. II, Bruges 1844, p. 264. Cet article signé par M. Carton est rédigé tout entier d'après les notes de M. De Schryvere.

(2) Ceci explique l'immense étendue territoriale qu'ont encore aujourd'hui les communes d'Oostcamp, Wynghene, Ruddervoorde, Lichtervelde, etc.

pas dire impossible, l'assignation du territoire sur lequel la *novale* était située.

Tracer des limites aux paroisses existantes, établir la circonscription de nouvelles, par des plantations d'épines, l'inscription de croix sur des murs, maisons ou arbres, tel est le but de l'*Itinéraire* accompli par l'infatigable évêque délimitateur.

D'après une méthode qui lui était familière (1), M. Andries fait suivre le document et sa traduction, d'une série de quarante-cinq *notes et éclairrissements*. Il y a réuni des détails géographiques, historiques et archéologiques d'un si haut intérêt, que pour les historiens des paroisses ou des seigneuries, dont il y est question, ce travail sera un élément indispensable.

Après cet exposé d'une série de travaux du chanoine nous croyons utile de placer cette parole d'un auteur moderne.

" Ce qu'était le Beverhoutsveld au moyen-âge, ce qu'il était au jour de la fameuse bataille que s'y livrèrent, en 1382, les Gantois et les brugeois, il l'est resté jusqu'à la seconde moitié de ce siècle inculte, en majeure partie, improductif ou à peu près, servant principalement au paturage des bestiaux et exploité dans quelques coins comme glaiserie ou tourbière.

Les habitants de la région avoisinante avaient conservé un type, des allures, une nature primitive, en rapport avec l'état sauvage du lieu. Le *Bever-*

---

(1) Nous l'avons vue employée pour le *testament d'Arnould* et pour le *modèle de compte.*

houtsveld, couvrant à lui seul 483 hectares, était contigu à d'autres *wastines* analogues et formait avec elles une immense bruyère. Cette bruyère couvrait encore une étendue de plus de 2,300 hectares, dans la seule province de la Flandre Occidentale, en 1846, alors que de nouveaux défrichements avaient déjà été entrepris " (1).

Ce n'est donc que justice de relever le service rendu par celui qui a changé ce désert en bonne et excellente terre à labour.

Ne croyons pas toutefois que l'agriculture du sud de Bruges fut l'unique objet des préoccupations de M. Andries.

En 1860, la Wateringue d'*Eyensluis et de groot Reygarsvliet* demanda l'inscription au budget provincial des fonds nécessaires pour le dévasement et le curage du petit canal de Lisseweghe. Les communes du nord de Bruges avaient le plus haut intérêt à ce travail, puisque ce cours d'eau est le réservoir où s'alimentent, par le moyen du grand réseau d'artères que possèdent et entretiennent les Wateringues, les abreuvoirs des pâtures même les plus éloignées.

Après avoir vainement offert son intervention à la seule condition d'une coopération de l'État et de la Wateringue elle-même, la province retira ses propositions. Et le canal cependant continuait à s'envaser, au grand détriment de la santé publique et de l'industrie agricole.

---

(1) PAUL ERRERA, *Les Masuirs*, cité par : *La Patrie*, n° du 27 août 1891.

M. Andries crut rendre service à son pays en posant le point litigieux sur son véritable terrain (1). Il se demande à qui le canal appartient? Comme question préalable il pose ce principe. Au propriétaire appartient l'entretien de son bien à moins de stipulations contraires. S'il en existe, il faut examiner quelle est leur valeur, faut-il les maintenir ou les modifier? Après cela, recherchant directement quel est le propriétaire du *Lisseweegsche Waterganck*, il prouve qu'il appartient et a toujours dû appartenir à la Wateringue. D'où il résulte que ni l'abbaye de Ter Doest, ni, par conséquent, l'État belge, ni la province n'ont pu avoir sur lui d'autre droit de propriété que celui qui leur a été erronément attribué (2). Un document inédit de 1428, extrait des archives de Ter Doest, vient corroborer cette affirmation.

Cette dissertation est des plus intéressantes; on y trouve la réfutation péremptoire de l'opinion qui attribuait le creusement du canal aux moines de Thosan.

Il faut lire ce qui y est dit touchant la formation des dunes, la véritable origine de ce *fleuve en miniature* et les vicissitudes subies par son entretien, pour se convaincre des connaissances étendues

---

(1) *Une question historique et une question administrative, ou le petit canal de Lisseweghe,* par J. O. Andries, *accompagné d'un extrait de la carte de Flandre de Abraham Ortelius, d'après l'autographe de Gérard Mercator, tous deux géographes belges de la fin du XVe siècle. Annales,* 3e série, T. VI (XXXIIIe de la collection). Bruges, 1871, p. 153.

(2) Par l'arrêté royal du 17 décembre 1819.

que possédait M. Andries en ces matières spéciales.

Des travaux de la nature de ceux que nous venons d'analyser avaient exigé de notre président des études spéciales fort étendues.

Cela nous explique la présence dans sa bibliothèque de nombreux ouvrages sur le droit féodal.

La large part qu'il prit, d'ailleurs, tant à l'élaboration du projet concernant le canal de Selzaete qu'à son exécution rend raison de la belle collection d'ouvrages qu'il possédait relatifs à la canalisation, la navigation et l'irrigation en Belgique ainsi que des nombreuses cartes figurant au catalogue de ses livres (1).

Joignez y les judicieuses annotations que portent plusieurs d'entre ces documents et vous demeurerez convaincu clairement que le chanoine connaissait ses livres ailleurs et mieux que par le titre.

Nous avons à dessein réuni jusqu'ici les études historico-agronomiques, il nous en reste quelques autres à indiquer.

Un travail d'un genre différent, dû à notre président, fut l'exposé de la fondation faite par Pierre d'Harlebeke, archidiacre du chapitre de Tournai, à

---

(1) *Bibliothèque choisie concernant spécialement l'archéologie et l'histoire religieuses et nationales de la Belgique etc. provenant de la riche collection de feu M. le chanoine J. O. Andries.* Gand, Vander Schelden, dont la vente aura lieu le 6 juillet 1886. Ce catalogue est précédé d'une *esquisse biographique du chanoine.* On nous permettra d'y relever une inexactitude. Le biographe y parle d'un premier canal d'assèchement obtenu par le défunt en 1830, ou peu après. Nous avons longuement démontré que ce service d'assècher la contrée fut rendu par M. Andries dans les travaux auxquels il se livra pour obtenir la construction du canal de Selzaete.

l'hôpital de Courtrai, en 1277 (1). Dans une courte introduction, M. Andries a eu l'art, de grouper les détails connus sur cet archidiacre de la Flandre-Occidentale (2), qui était en même temps chanoine de la collégiale de S[t] Donatien à Bruges.

Cet ecclésiastique, dit Andries, doit avoir eu une grande fortune, et, en même temps *le grand bonheur d'en faire un noble usage*. De pareilles expressions, s'échappant de la plume naturellement et à l'insu de l'auteur, peignent un homme au vif. Notre ami en parlait en connaissance de cause; peu d'hommes furent plus généreux que lui.

La reconnaissance impose à l'auteur de cette notice le devoir de rappeler que M. Andries consacra un article bibliographique, beaucoup trop élogieux sans doute, à une esquisse biographique par nous écrite, au temps de nos études universisaires, à la mémoire du premier évêque de Bruges Pierre de Corte (3). Les paroles du défunt n'ont pas peu contribué, pourquoi le cacherions-nous, à

---

(1) *Fondation de cinq lits à l'hôpital de Courtrai, en faveur des malades pauvres de Harlebeke, année* 1277. *Annales*, 2[e] série, T. XIII, XVII[e] de la collection (Bruges, 1864-65), p. 101.

(2) Le diocèse de Tournai, borné à l'orient par l'Escaut et à l'occident par la mer, était divisé en trois archidiaconés et douze doyennés. L'archidiaconé de Tournai, comprenait les doyennés de Tournai, Helchin, Lille, Seclin et Courtrai; celui de Gand se composait des doyennés de Roulers, d'Audenarde, de Gand et du pays de Waes; le prévôt de S[te] Pharaëlde était doyen de Gand; enfin l'archidiaconé de Bruges était divisé en trois doyennés, Bruges, Ardenbourg et Oudenbourg. *Histoire du diocèse de Bruges*, in-f°. Bruges 1849.

(3) *Bibliographie. Esquisse biographique de Pierre de Corte, premier évêque de Bruges etc.* J. O. Andries. *Annales*, 3[e] série, T. II (XIX[e] de la collection), p. 113. Bruges 1867.

développer dans nos cœurs l'amour des recherches historiques. Aussi sommes-nous heureux de rendre un hommage public à notre bienfaiteur, comme nons l'avons fait ailleurs, à pareille occasion, à l'égard de M. le chanoine Carton (1).

Nous avons fini de relater les travaux, dont M. Andries enrichit nos *Annales*. Il nous tarde de faire connaître les services autrement signalés, rendus par lui à l'administration de la Société. Ils sont de telle nature que jamais nous ne pourrons suffisamment les reconnaître.

Membre actif de l'*Émulation* depuis le 16 janvier 1839, il fut appelé à siéger au Comité-directeur, dans la séance du 21 août 1840, tenue pendant son séjour à Rome.

C'est le lieu de relever une circonstance peu connue de la génération actuelle. De patientes recherches faites dans les archives de notre Société nous permettent d'exposer les faits ; nous n'aurons garde de les apprécier. " *Scribitur ad narrandum* ".

Une discussion entre MM. De Meerseman et Leglay, provoquée par le travail sur Jeanne de Constantinople (2) et commencée sur le terrain historique prit le caractère d'une polémique acerbe, désobligeante et personnelle (3). La prudence de

(1) *Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université de Louvain, pendant l'année académique* 1862-1863. Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1864, p. 43. (Louvain, Vanlinthout).

(2) *Étude historique sur Jeanne de Constantinople*, par le Dr. J. De Meerseman. *Annales*, 1e série, T. II. (Bruges 1840), p. 73, 109, 181, T. III. (Bruges, 1841), p. 15, 339.

(3) *Annales*, t. III, 1e série, p. 422.

M. Carton parvint à tout concilier. Le feu cependant couvait sous la cendre. Le remplacement d'un membre qui avait refusé de payer sa cotisation annuelle, des tiraillements au sein du comité — faits insignifiants en eux-mêmes, mais que les circonstances malheureuses parvinrent à grossir — firent éclater l'incendie. Vainement, pour déjouer la tentative des adversaires de la Société, le comité, M. Carton en tête, donna-t-il sa démission [1] et annonça-t-il son intention de fonder une nouvelle Société, destinée, dans la pensée de ces MM., à acquitter les dettes et obligations de la Société ancienne. Vainement annoncèrent-ils même " que les membres de la Société non résidant à Bruges seront considérés comme faisant partie de la nouvelle Société, à moins qu'ils ne fassent connaître au secrétaire une intention contraire [2] ".

Étaient-ils en droit strict, par leur démission, de dissoudre la Société? Dix membres habitant Bruges en doutèrent et dans une assemblée par eux tenue, le 27 octobre 1842, déclarèrent ne pas accepter la démission du comité [3]. Quatre d'entre'eux, adjoints par l'assemblée aux anciens qu'on allait tâcher d'amener à retirer leur démission, déclarèrent qu'en tous cas ils acceptaient [4]. On le voit l'affaire se gâtait.

Cependant ces dix membres comprirent bientôt

---

[1] Circulaire du 11 octobre 1842.

[2] Autre circulaire du même jour.

[3] Procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 octobre 1842.

[4] Circulaire du 18 novembre 1842.

que, sans MM. Carton et Vandeputte, il leur était impossible de continuer la série des publications. Ils virent que quarante membres sur les cinquante, suivaient l'ancien président dans ses vues ([1]). Ils apprirent que le ministre de l'intérieur, dont le concours par voie de subside était acquis à la Société, s'était informé auprès du gouverneur de la province de la nature du schisme surgi au sein de cette jeune Société ([2]). Les journaux s'étaient d'ailleurs emparés de l'évènement avec leur bienveillance accoutumée et n'avaient pas peu coutribué à tout envenimer.

Ces considérations calmèrent les esprits et leur firent désirer de réconcilier l'ancien comité et les opposants.

M. Andries avait prévenu leur désir dans une lettre charmante, qu'il écrivit à M. Carton, le 22 octobre 1842. Celui-ci s'empressa d'y répondre dans les termes les plus loyaux et les plus cordiaux. La glace était rompue. Les négociations se nouèrent. M. Sylv. Van de Weyer eut raison des derniers opposants, et dans une séance solennelle ([3]) la paix fut scellée. Il fut particulièrement agréable à M. Andries d'exercer en ce jour les fonctions de secrétaire provisoire et de signer à ce titre le procès-verbal en société de MM. Carton et De Meyer.

([1]) Parmi eux je me permets de signaler M. le professeur J. B. Malou (décédé XIX[e] évêque de Bruges) dont la lettre était aussi encourageante pour M. Carton que bien raisonnée.

([2]) Lettre du comte de Mûelenaere, gouverneur de la province, à M. Carton, en date du 3 novembre 1842.

([3]) Tenue le 17 janvier 1843.

Après les efforts qu'il avait tentés pour arriver au but, cet honneur lui revenait.

Celui qui avait ainsi sauvé la vie à la *Société d'Émulation*, lorsqu'elle était sur le point de périr, avait bien mérité d'elle.

Elle ne pouvait l'oublier.

Aussi après la mort de son président-fondateur M. Carton (1), n'hésita-t-elle pas à porter au fauteuil M. le chanoine Andries (2). Elle n'ignorait pas, que marchant sur les traces de son prédécesseur, il se dévouerait tout entier à la Société.

Aussi dès l'abord prit-il en mains ses intérêts; il provoqua au travail une phalange de jeunes gens, amena plusieurs nouveaux membres, fit surgir des travaux de tout genre, en un mot, donna à la Société une vie nouvelle, qu'attestent à la fois nos publications in-4° et nos *Annales*.

Quelles œuvres que les *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre Maritime* (3); *Les Cartulaires de la prévôté de St Martin à Ypres* (4); *L'histoire d'Oudenbourg* (5) et le *Codex diploma-*

---

(1) Le 19 janvier 1843.

(2) Décision prise dans la séance du Comité-directeur, tenue le 29 septembre 1863.

(3) *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre Maritime*, (1560-1570), par Ed. De Coussemaker, 4 vol. in-4°, (Bruges 1876).

(4) *Les cartulaires de la prévôté de St Martin, à Ypres*, par MM. Feys et Nelis, 2 v. in-4°, (Bruges 1884).

(5) *Histoire d'Oudenbourg, accompagnée de pièces justificatives comprenant le cartulaire de la ville et de nombreux extraits des comptes communaux*, par MM. Feys et Van de Casteele, 2 v. in-4°, (Bruges 1873).

ticus [1], édité par le modeste savant, aujourd'hui successeur de M. Andries [2]. J'en passe et des meilleures.

Le *Monasticon Flandriæ* ne s'est il pas enrichi, pendant les années de sa direction, de chroniques et de cartulaires qui ne le cèdent en rien à leurs aînés. *Loo, Nonnebossche, Lisseweghe, Groeninghe, Bergues-St Winnoc, Messines, Eename, St Bertin de Poperinghe.*

N'avons-nous pas vu paraître encore dans nos publications, et *l'histoire du couvent des ermites de St Augustin à Bruges* et *le cartulaire du béguinage de Ste Élisabeth à Gand.* Aucun des savants qui ont édité ces œuvres ne nous contredira, quand nous affirmons que c'est aux instances réitérées du président de la Société, j'ajouterai, grâces à ses industries si cordiales, que plus d'un s'est décidé à mettre la main à l'œuvre et surtout à mener son travail à bonne fin.

Si des in-4° je passe aux *Annales*, nous devrions

---

(1) *Codex diplomaticus Flandriæ inde ab anno* 1296 *ad usque* 1325, ou recueil de documents relatifs aux guerres et dissensions suscitées par Philippe-le-Bel, roi de France, contre Gui de Dampierre, comte de Flandre, publié et annoté par le comte Thierry de Limburg-Stirum, en cours de publication. 8 fascicules ont paru.

(2) A la mort de M. Andries, M. le Baron Kervyn de Lettenhove, l'éminent auteur de " l'histoire de la Flandre " était naturellement indiqué pour lui succéder dans la présidence de la " Société d'Émulation ". Espérons qu'une main reconnaissante retracera quelque jour dans nos " *Annales* " la vie de ce savant chrétien, dont la prodigieuse activité n'était égalée que par son dévouement à l'Église. Lorsque sa mort vint frapper d'un nouveau deuil notre Société, M. le sénateur Th. de Limburg-Stirum fut acclamé par le comité directeur, président de la Société d'Émulation.

tout citer ou nous exposer à manquer aux égards dus à des collègues en ne leur rendant pas les honneurs auxquels ils ont droit. Personne cependant ne peut nous en vouloir, si nous relevons ici trois travaux d'une importance tout à fait exceptionnelle, quoiqu'à des titres différents. *Les chants populaires flamands* (1), *le compte communal de Bruges en* 1302 (2) et *l'histoire du séminaire* (3).

Tous les articles paraissant aux annales, le chanoine les revoyait, en soignait l'impression; en bon père de famille, examinait les épreuves et s'occupait minutieusement de ces mille détails, qui passent inaperçus du public et des profanes, mais qui, pour les hommes du métier, sont la pierre de touche du véritable administrateur. Son expérience lui avait démontré l'urgente nécessité de faire régner un ordre parfait à la bibliothèque, aux finances, au secrétariat. La moindre irrégularité, remarquée dans un service quelconque, suffisait à lui donner des inquiétudes le jour, et la nuit, des insomnies. Ce culte de l'exactitude a pu froisser parfois l'un ou l'autre membre, mais, tous lui ont rendu justice et reconnu que, ces mesures d'ordre intérieur assuraient la bonne marche de la Société.

---

(1) *Chants populaires flamands avec les airs notés et poésies populaires diverses recueillis à Bruges*, par A. Lootens et J. Feys, (Bruges 1870).

(2) *Le compte communal de la ville de Bruges. Mai* 1302 *à février* 1303 n. s., avec une introduction et une table des noms par J. Colens, suivi d'un glossaire par A. Van Speybrouck, (Bruges 1886).

(3) *Histoire du séminaire de Bruges*, par M. le chanoine A. De Schrevel, (commencée en 1883, et en cours de publication).

Nous avons cité déjà bien des travaux, nés sous sa bienfaisante influence. Nous nous en voudrions cependant de ne pas signaler spécialement un ouvrage déjà souvent nommé " *l'histoire de Middelbourg* (1) ". Nous y revenons d'autant plus volontiers que dans l'esprit de M. Andries, il devait être le premier anneau d'une nouvelle chaîne de travaux, au sein de la Société.

A côté des *Annales* se trouvent les publications plus grandes de format. Celles-ci comprennent trois séries. La première est formée par le *Monasticon Flandriæ.* La seconde comprend la série des chroniques, chartes et autres documents historiques. Ces deux premières séries sont dans le format in-4°.

La troisième série doit se composer de monographies ou de documents isolés. Le format grand in-8°, dans lequel ces volumes sont imprimés en rend l'usage beaucoup plus commode que celui des cartulaires. Combien il serait à souhaiter que, dans ce genre, fussent éditées une série d'histoires de nos paroisses rurales et de nos villes de la Westflandre. Ce serait une œuvre parallèle au grandiose travail, commencé et si vaillamment continué par MM. Broeckaert et De Potter pour la Flandre-Orientale — travail dont nous avons fait un si large emploi dans plusieurs parties de cette esquisse.

M. Andries s'identifiait avec la Société d'*Émulation.* Son influence nous valut bien des suffrages

---

(1) *Geschiedenis van Middelburg in Vlaenderen, door* K. Verschelde. (*Brugge* 1867.)

et l'échange de nos publications avec plusieurs Sociétés savantes de France et de Belgique.

Plusieurs d'entre elles s'honorèrent de lui offrir le titre de membre. Citons entre autres le Comité flamand de France (1), la Société historique et littéraire de Tournai (2), l'Académie d'archéologie d'Anvers (3).

Et cependant, malgré l'activité qu'il mettait à la disposition de la Société, le chanoine Andries croyait ne plus être à la hauteur de sa tâche. Il offrit sa démission de président. Il n'y eut qu'une voix au sein du Comité-directeur pour la refuser. Bien plus, la Société décida de saisir cette occasion pour manifester publiquement sa reconnaissance envers celui, qui depuis vingt ans occupait le fauteuil "avec une vaillance dont peu de jeunes gens seraient capables (4) ". Elle prit l'initiative d'une souscription pour offrir à M. Andries son portrait lithographié par M. Florimond Van Loo de Gand. Le résultat dépassa toute espérance. Les premiers noms de Belgique, le clergé, le Sénat, les ministres, la magistrature s'inscrivent en tête de la liste. Comme témoignage touchant de la reconnaissance populaire, citons ce fait. Tel fut l'élan généreux des habitants de Maldeghem, qu'il fallût l'arrêter et limiter à cent-vingt le nombre des adhésions. Sans cette

(1) Diplôme de membre honoraire daté du 3 février 1864.

(2) Diplôme de membre correspondant daté du 11 novembre 1864.

(3) Cette Société lui offrit, le 20 novembre 1874, le titre de membre correspondant, et, le 4 août 1879, celui de membre honoraire régnicole. M. Andries déclina ce dernier titre.

(4) *Discours de M. Feys prononcé le* 28 *janvier* 1883. *Annales*, 4 série, T. V, XXXIIe de la collection, (Bruges 1883), p. 379.

réserve, la commune en masse aurait souscrit. Vu ces ressources inattendues, le Comité-directeur fut mis en état d'élargir considérablement le cadre de la manifestation.

Outre le portrait richement encadré, il put offrir à M. Andries un objet d'art. Il consistait en un calvaire en bois de buis sculpté par MM. Fonteyne et Goossens — œuvre qui avait été remarqué, honorablement aux expositions de Gand et de Bruges [1]. On y ajouta un album magnifiquement relié, contenant, avec les listes de souscription et les lettres d'adhésion des personnes de marque, les discours prononcés dans cette cérémonie.

Le 28 janvier 1883, le Comité-directeur, auquel s'était joint une députation de " Maldeghem la loyale " fut reçu dans les salons de M. Andries. M. le vice-président Feys, en un discours où l'atticisme de l'expression traduisait exactement les pensées les plus élevées, rendit hommage à l'éminent chanoine qui nous présidait. Après avoir relevé le zèle, l'activité et la constance de cette direction, il continua et rendit, en ces termes, raison de la manifestation présente: " Après tant de travaux, vous aviez tous les droits au repos, et, si la Société n'a pas accédé à vos désirs, c'est uniquement à

---

[1] Ce Calvaire, qui mesure 1 m. 40 cent. de hauteur, représente le Christ en croix; aux pieds, la Madeleine à genoux, éplorée; aux côtés, la Ste Vierge et St Jean debout. Cette pièce artistique a été donnée, de son vivant, par M. Andries à M. Vande Maele, ancien vicaire de Maldeghem, aujourd'hui curé à Pamele lez-Audenarde.

cause de l'impuissance où elle se trouvait de vous remplacer convenablement [1] ".

M. De Meyere, bourgmestre de Maldeghem, parla à son tour, et proclama, à haute voix, ce que chaque habitant de ces contrées redit tout bas parcequ'il le porte inscrit au fond du cœur: " Reconnaissance éternelle au chanoine Andries pour avoir sauvé de la mort nos pauvres malades ".

Le vénérable octogénaire répondit. Nous désirons mettre sous les yeux du public son appréciation sur les études historiques. Nous le ferons d'autant plus volontiers qu'elle est la synthèse de ses travaux, j'allais dire de sa vie. " Oui, dit-il, je fus un ami de l'histoire et des antiquités de ma patrie, non par vaine curiosité, mais par amour de la religion et de la patrie. J'eus l'honneur de prendre une modeste part à l'émancipation de mon pays. Eh bien! Je crus alors, comme je crois aujourd'hui, qu'il faut rattacher le présent au passé, qu'il faut, pour perpétuer le bonheur d'un peuple, respecter et consulter son caractère, ses mœurs, sa religion, ses institutions; qu'il faut, en un mot, connaître son histoire. C'est pourquoi, j'ai voulu contribuer à fournir la preuve que nous ne sommes pas un peuple qui date d'hier, mais un peuple ancien, mais un peuple de frères unis pendant une longue suite de siècles dans les mêmes joies et dans les mêmes peines.

Telle fut ma pensée au Congrès. Telle encore fut

---

[1] *Annales*, série 4 T. V, XXXIIe de la collection. Bruges 1883, p. 379.

ma pensée quand j'aidai à fonder [1] la Société d'*Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* ".

En entendant ce vieillard de quatre-vingt-sept ans tenir ce langage, et le voyant dominer son émotion par une plaisanterie de bon goût [2], les assistants pouvaient espérer, avec fondement, jouir longtemps encore de la présence et des conseils d'un homme aussi parfaitement conservé.

Lorsque Maldeghem eut revendiqué son tour de parole, dans cette fête de la reconnaissance, M. Andries rappela ses souvenirs de jeunesse, comment, ainsi que nous avons eu l'honneur de le dire, aux jours de ses études moyennes, pas de vacances ne se passaient sans séjour à Maldeghem ; comment M. Laros lui avait dépeint et comment lui même avait constaté le délaissement des pauvres malades. Il répéta de nouveau que les sommes mises à sa disposition par Monique Laros lui avaient permis de faire les recherches couronnées par la découverte du document fondamental et décisif du litige.

La soirée s'acheva dans une causerie intime, où tout le monde admira l'entrain, l'aménité du président, en même temps que la vivacité de la conversation dans laquelle il aimait à nous rappeler

---

[1] Il aurait pu ajouter, s'il n'avait été si modeste, " quand j'empêchai de s'écrouler ".

[2] Je suis sujet aux larmes, MM. dit-il, pardonnez le moi, c'est un vice de construction.

une foule de traits intéressants concernant notre Société et la commune de Maldeghem ([1]).

Le patriotisme éclairé dont les paroles de M. Andries, dans cette circonstance, rendent témoignage, était apprécié par nos souverains. Autorisé à porter en Belgique la décoration de chevalier de l'ordre de St Grégoire-le-Grand ([2]), qui brillera dorénavant sur sa poitrine, entre la croix de fer, et celle de chevalier de l'ordre de Léopold, il fut promu au grade d'officier de ce dernier ordre, sur la proposition non d'un ministre, comme les brevets le portent d'ordinaire, mais sur l'avis du conseil des ministres entier ([3]). Au soir de sa vie, sur une présentation analogue, le roi lui conféra les insignes de commandeur ([4]). Non par gloriole, il ne la connut pas, mais par respect pour le souverain auguste, qui la lui avait conférée, il portait, dans les circonstances solennelles, la croix en sautoir. Nous croyons opportun de citer tout entière la lettre qu'il adressa à cette occasion à Sa Majesté ([5]):

Sire "N'osant pas, vu mon grand âge, demander la permission de me présenter devant Votre Majesté pour exprimer la vive reconnaissance que m'inspire

---

([1]) Dans ce récit, nous avons suivi, pas à pas, un article intitulé : *Manifestation en l'honneur de M. le chanoine J. O. Andries, président de la Société d'Émulation.* Il a paru aux *Annales*, 4e série T. V, XXXIIe de la collection, p. 373. (Bruges 1883).

([2]) Par arrêté royal du 29 juillet 1841.

([3]) Sur le brevet, en date du 19 juillet 1856, le mot *ministre* est biffé et remplacé par : *conseil des ministres.*

([4]) Le 7 mars 1881.

([5]) Le 21 mars 1881.

l'insigne honneur de ma récente promotion au grade de commandeur, je me sens forcé, Sire, de transmettre par écrit l'expression de ces sentiments. — Ils sont ce qu'ils ont été et ce qu'ils resteront jusqu'à ma dernière heure : un attachement, un dévouement inaltérable à mon Roi et à la dynastie royale, et, toute ma vie un vif intérêt à tout ce qui peut contribuer à leur bonheur.

Je reste à jamais, Sire, de Votre Majesté, un des plus dévoués et des plus sincères sujets ".

Ce généreux langage était vrai de tous points. Non, le chanoine ne se désintéressa jamais de la cause royale, indissolublement attachée, à son sens comme à celui de tout vrai patriote, à celle de la Belgique de 1830.

Pour rendre de nouveau témoignage de ces sentiments il avait, nous dit-il, pris rang dans la Société des anciens frères d'armes et combattants de 1830, décorés de la croix commémorative.

Ce même motif lui mit la plume à la main, toutes les fois qu'il vit le peuple menacé de lois dangereuses pour l'esprit national. Tantôt il compara les chaînes, au moyen desquelles " la politique nouvelle" prétendait vinculer chez nous la charité, avec la liberté dont cette fille du ciel jouissait partout ailleurs [1]. Tantôt, ne pouvant contenir le cri de sa conscience indignée, il écrivit cette remarquable protestation contre la loi de malheur : ".Au temps du Congrès national, c'était *au nom du peuple belge* et conformément à ses aspirations qu'on faisait les

---

(1) " *La Patrie* " mercredi 31 décembre 1851, p. 1, col. 1.

lois. Après un laps de moins de cinquante ans, les loges ont tellement gâté l'affaire, que c'est bien manifestement, *en dépit du peuple belge*, que l'on veut aujourd'hui faire passer les lois [1] ".

A ces paroles il ajouta des actes.

Ici, il donna, à l'époque de la lutte scolaire, en une seule fois, la somme de quinze mille francs: ailleurs, comme à Ruddervoorde et à Middelbourg, il fut le promoteur et le constant soutien de l'enseignement catholique et libre. Que de fois il nous est arrivé de rencontrer des curés de village, dont on n'eût jamais soupçonné les relations avec M. Andries, nous dire la profonde reconnaissance qu'ils lui devaient, pour des dons reçus, dont la largesse avait dépassé toutes leurs espérances.

Ce patriotisme justifie parfaitement les grands efforts qu'il tenta pour l'organisation de la presse flamande à Bruges, et les subventions qu'il accorda à l'œuvre du colportage des journaux.

Ce patriotisme lui dicta les paroles enthousiastes, qu'il transmit au *Patriote* en lui envoyant le renouvellement de son abonnement. " *Comme je félicite ma patrie, et remercie le bon Dieu du grand bien que fait le Patriote. J. O. Andries* [2] ".

Toujours le même sentiment lui fit toucher du doigt l'immense danger, qu'offrait le développement pris en Belgique par la franc-maçonnerie. Sachant combien dissolvantes pour l'esprit

---

(1) Lettre du 5 mai 1879, insérée dans le *Bien Public* du 6 mai 1879, et dans *la Patrie* du 9 mai 1879.

(2) Elles parurent autographiées en tête du n° 104 de ce journal, le dimanche 13 avril 1884.

national sont les sociétés secrètes, il provoqua contre elles et leur influence, l'organisation d'un combat sans trève ni merci, et salua avec transport l'apparition de la ligue anti-maçonnique.

Plus d'une fois, au témoignage de ses amis, le chanoine se crut obligé en conscience de signaler, aux hommes les plus en vue de l'ordre civil ou religieux, des dangers que sa perspicacité ou son expérience lui faisaient découvrir. Plus d'une fois même, il alla jusqu'à sonner l'alarme auprès de ceux qu'une auguste confiance avait placés au timon des affaires politiques ou que le Père de la chrétienté avait accrédité auprès du roi des Belges.

Un ecclésiastique d'un pareil mérite ne pouvait manquer d'exercer sur le terrain religieux une influence prépondérante. Ame ardente, cœur généreux, il avait, dès ses années de séminaire, nous l'avons dit plus haut ([1]), voué une véritable affection aux missions catholiques.

L'œuvre de la propagation de la foi, était à peine fondée, qu'il en était devenu un chaleureux promoteur. Il s'était félicité de pouvoir être spécialement utile à leurs Grandeurs Mgrs G. L. Dubourg ([2]) et L. R. De Neckere ([3]), respectivement premier et

([1]) Voir plus haut p.260.

([2]) Ce vénérable prélat fut successivement premier évêque de la Nouvelle-Orléans, évêque de Montauban, et mourut enfin archevêque de Besançon. Voir sa vie dans l'ouvrage *Lives of the deceased Bishops of the catholic church in the United States, by Rich. H. Clarke* a. m. I. p. 205 (New-York, O'Shea 1872).

([3]) La vie de cet évêque de tout point extraordinaire, nous est esquissée dans les *Lives of the deceased bishops etc.* I. p. 519, et vient d'être traitée par M. l'abbé Coulon: Biographie de Mgr De Neckere. (Bruges, De Haene, 1890).

troisième évêque de la Nouvelle-Orléans. Il ne le fut pas moins au diocèse de Détroit tant sous l'épiscopat malheureux de Mgr Fr. Résé (¹) que pendant le gouvernement de Mgr P. P. Lefevere de Roulers, évêque de Zéla et administrateur de l'évêché de Détroit (²). Jusqu'aux derniers temps de sa vie, nous même en avons été témoin, il aimait à soutenir généreusement les efforts des missionnaires catholiques.

Aussi nous reprocherions-nous de ne pas citer spécialement la générosité dont il fit preuve envers S. G. Mgr J. Brondel, alors évêque de Victoria — ville épiscopale de l'île Van Couver — lors de la visite que cet évêque fit à sa ville natale, au cours de l'année 1883 (³).

Mais ce que l'on peut nommer son œuvre de prédilection sur le terrain des missions catholiques, c'est à coup sûr *l'Œuvre de la Sainte-Enfance.* Dès

---

(¹) Un coin du voile a été levé sur cette triste page de l'histoire de l'Église en Amérique dans la " *Vie de la mère Marie-Dominique, dans le monde Julie Berlamont, abbesse des pauvres Claires-Colettines de Bruges,* 1ᵉ édition. (Bruges, Beyaert-Defoort 1873). Appendice II. p. 235.

(²) *Lives of the deceased bishops etc.* II. p. 191.

(³) S. G. Mgr J. Brondel, né à Bruges, a été, plus tard chargé par le Souverain Pontife d'organiser un nouvel évêché dans l'état de Montana. Cet évêché comprend l'un des versants des montagnes rocheuses autrefois évangélisées, par le R. P. Desmet (de Termonde). Le Sᵗ Siége reconnut les services rendus, dans cette délicate mission, par l'évêque brugeois, et le nomma premier évêque d'Heléna, ville épiscopale du nouvel évêché de Montana.

Pour se faire une idée du développement des cités américaines, que l'on nous permette d'ajouter que la ville d'Heléna contenait, en 1883, une population de 8000 habitants; elle en compte aujourd'hui plus de 25,000.

l'abord, il comprit le but que Mgr de Forbin-Janson s'était proposé, en faisant éclore cette nouvelle fleur sur l'arbre antique du dévouement catholique. Il comprit immédiatement à quel fécond apostolat elle ouvrait la carrière. Aussi, dès l'année 1843 en entreprit-il la propagation ([1]).

C'est pourquoi il résolut de la faire connaître et aimer dans la ville et dans tout le diocèse de Bruges. Les commencements furent modestes. En 1845, le diocèse versa 80 francs. Déjà avant la fin de 1849, grâce à l'impulsion du chanoine Andries, un comité diocésain de la Sainte Enfance fut institué. Il eut sa première réunion au palais épiscopal, sous la présidence de feu Mgr Malou. L'instigateur de cette réunion fut nommé directeur général diocésain.

Instruit de cette nouvelle, M. Jammes, président du Conseil central à Paris, lui écrivit. " Je m'empresse de vous féliciter de l'intérêt si vrai et si actif que vous témoignez pour la Sainte-Enfance. On ne m'avait pas trompé en disant que cette œuvre était en bonnes mains, et que vous aviez tout ce qu'il faut pour la faire prospérer, en peu de temps ".

A partir de cette année jusqu'en 1880, le directeur eut de fréquentes correspondances avec l'administration centrale de Paris. Aucune disposition ne fut prise dans l'intérêt de l'œuvre, sans que le chanoine n'en sût tirer tout le parti possible. Quand une mesure, adoptée par le Conseil central, lui

---

([1]) Nous cédons la parole au rédacteur du *compte rendu annuel de cette œuvre dans le diocèse de Bruges, pour* 1886.

semblait ne pouvoir se concilier avec les intérêts de l'œuvre dans le diocèse, il faisait de respecteuses remontrances, et alors même qu'on ne pouvait revenir sur des décisions prises, on accueillait néanmoins ses remarques avec la plus grande déférence.

C'est ainsi que le 19 mai 1858, le secrétaire général répondit au directeur de Bruges: " Deux diocèses de la Belgique ont seuls réclamé. Assurément, nous devons toute sorte d'égards, de respect et de reconnaissance à des contrées qui ont élevé notre œuvre à un degré de *prospérité sans exemple*; mais devons-nous cependant dédaigner l'assentiment presque universel de nos innombrables correspondants ?" C'est au bas de cette lettre que le zélé directeur écrivit : " Il faudra bien finir par se résigner et se conformer le plus possible à la mesure générale. " Il s'y conforma en effet et, depuis cette année, les recettes furent régulièrement envoyées à la trésorerie générale, en temps opportun pour figurer dans le compte annuel.

La prospérité *sans exemple* constatée en 1858 était loin d'être le dernier mot pour le diocèse de Bruges. Toujours encouragé et approuvé par son évêque, le chanoine, admirablement secondé d'ailleurs par les dames zélatrices qui formaient son conseil, sut faire monter constamment les recettes de l'œuvre. En 1845, disions-nous, elles étaient de 80 francs ; en 1855 de 14270 francs; en 1865 de 42081 francs; en 1875 de 52432 francs. Elles se maintinrent à ce niveau jusqu'en 1879, époque à laquelle commença en Belgique cette lutte

scolaire, où les catholiques sacrifièrent des millions pour sauver les enfants de leur propre pays. Les recettes de la Sainte-Enfance en fléchirent, mais dans une proportion relativement faible.

L'année qui suivit l'institution du comité diocésain, en 1850, le chanoine profita de la présence des évêques de Belgique, réunis à Bruges pour les solennités jubilaires du Saint-Sang, et obtint leur approbation collective de l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Quatre ans après, il publia le premier compte-rendu des recettes et dépenses.

A ce stimulant, il ajouta fréquemment des circulaires pour recommander tantôt les fêtes de l'œuvre, tantôt quelque cérémonie charitable en sa faveur, d'autres fois, sa propagation dans les écoles. A d'autres temps, il renseigna exactement les directeurs sur la nature des faveurs spirituelles concédées, sur le meilleur mode à suivre pour la tenue du registre paroissial de l'œuvre et se fit toujours un plaisir de résoudre les questions qu'on lui posait. Lui-même eut soin de noter, avec dates, tous les *Visa* de *pagellæ* expédiées aux directeurs, comme il recueillit soigneusement tous les documents propres à intéresser l'association dans le diocèse.

Il continua ce travail jusqu'à la fin de sa haute vieillesse. Sa dernière circulaire est datée du 6 mai 1884, son dernier entretien avec le directeur général de l'œuvre, Mgr du Fougerais, date de décembre 1885, peu de jours avant la mort du zélé prélat,

et, trois mois à peine, avant que lui-même allât retrouver au ciel les enfants qu'il y avait introduits.

Quel but pouvait avoir ce travail assidu? Bien des lecteurs ont dû croire que l'esprit du chanoine se portait de préférence vers l'histoire et les recherches. Mais l'observateur judicieux découvrira sans peine dans ses écrits un but éminemment charitable et religieux [1].

Son travail pour la Sainte-Enfance avait le même but : défendre les droits des enfants contre l'inhumanité de leurs parents et leur assurer le don inappréciable de la Foi. Andries ne cacha pas que c'était son œuvre de prédilection. A la dernière réunion du comité diocésain, il dit textuellement à son conseil: "Souvent je remercie Dieu de m'avoir choisi pour être le sauveur des enfants infidèles, comme Marie et Joseph sauvèrent, par leurs soins, l'enfant Jésus des fureurs d'Hérode [2].

Aussi le Conseil central reconnut-il publiquement les services rendus par notre ami. " En Belgique, nous avons perdu récemment, dit-il, M. Andries. Cet éminent et vénéré directeur fut, dès 1844, le grand organisateur et propagateur de la Sainte-Enfance dans le diocèse de Bruges. Grâce à l'ardeur soutenue de son zèle, les recettes de l'œuvre, dans l'espace de quarante-deux ans, se sont élevées dans

---

[1]. Ceux qui ont lu cette notice biographique ont pu s'en convaincre.

[2] Nous n'avons pas voulu ajouter un mot à cette appréciation si autorisée.

ce diocèse, l'un des moins populeux, à la somme de 1.357.350 francs ([1]).

Nous n'étonnerons personne en disant que ce prêtre éminent fut tenu en haute estime par ses supérieurs hiérarchiques, qui l'élevèrent aux premières dignités du diocèse.

En 1859, il fut nommé, par bulle pontificale, chanoine titulaire de la Cathédrale de Bruges ([2]), en remplacement de M. J. B. Ryckewaert, promu à la prébende archidiaconale ([3]).

Dans cette position, il n'oubliait pas la paroisse de S[t] Sauveur, et contribuait à la plupart de ses associations ([4]). Deux confréries eurent l'honneur de célébrer ses noces d'or de membre actif : ce furent celle des SS[tes] Barbe et Catherine, et celle du T. S. Sacrement, sous le titre de *Sacra*. Le souvenir de cette dernière cérémonie est conservé. M. l'abbé Ad. Duclos ([5]) lui dédia en cette circonstance une pièce de poésie d'une grande élévation de pensées, célébrant, d'une part, les gloires de N. S. J. C. surtout dans ses abaissements, et, de

---

([1]) *Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, t. XXXVII, n° 230. Juin 1886, p. 206.

([2]) Cette nomination de chanoine titulaire était exceptionnellement faite par le Souverain Pontife par application de ce que l'on appelle en droit canon : *appositio manus pontificiæ*, Voir : *Juris canonici et juris canonico-civilis compendium*. P. De Brabandere. (Bruges, Van Hee-Wante, 1866) T. I. p. 167.

([3]) La Bulle de nomination de M. Andries est datée des nones de juillet (7) 1869.

([4]) Treize associations et confréries y firent célébrer, à ce titre, un service funèbre, après son décès.

([5]) Aujourd'hui chanoine et curé de Pervyse.

l'autre, l'honneur que se procurent les fidèles en se mettant au service de la divine Eucharistie. Nous ne résistons pas au plaisir de citer au moins la dernière strophe de cette ode :

'T is koninklyk
op 't schip te staan spyts klip en rots,
orkaan en duistren baargeclots,
trotseerend al dat heet gevaar
den langen tyd van vyftig jaar,
en dan schier eeuw oud, levenssterk
nog werkend steeds aan 't zelfde werk,
te wachten naar den werkmansprys —
— och! lang nog! — in Gods paradys.
'T is koninklyk [1].

Non seulement les associations religieuses, mais les institutions moralisatrices établies en ville reçurent toujours ses encouragements. Citons parmi elles, la Société de secours mutuel De Mieren, la Burgersgilde et la gilde de St Donatien.

Malgré la position élevée qu'il occupait, il se mettait à la disposition de tous ceux qui lui demandaient de leur rendre service. Que dis-je, il était heureux qu'on ne l'épargnât point. Nous serions bien long,

---

[1] *Den zeer Eerw. heer kanonik J. O. Andries vierende zijn jubilé van lid op de vyftigste verjaardag der herinrichting van de confrerie van Sacra in de Cathedrale kerk van Brugge door den* D. H. F. R. Boussen XVII bisschop van Brugge. *Steendruk : K. van de Vyvere-Petyt.* La pièce est encadrée d'une superbe chromolithographie, où les symboles religieux alternant avec les ressources du décor (genre moyen-âge), produisent une de ces pages artistiques qui ont établi définitivement la réputation de cet établissement d'imagerie religieuse.

si nous rapportions les nombreuses circonstances où sa persistance et ses hautes influences obtinrent tantôt, la reconnaissance et l'acquittement d'obligations de la part de l'État, en faveur de pauvres malheureux, tantôt le redressement de griefs, tantôt même l'octroi de faveurs.

Il nous souvient en particulier de ce solliciteur, en faveur duquel, deux ans avant sa mort, il rédigea une pétition à l'effet de lui obtenir une place. Désirant achever le document d'un trait, et ayant la rédaction plus lente, vu son grand âge, il oublia son dîner jusqu'à deux heures et demie après-midi, et proclama, la besogne terminée, combien elle l'avait rendu heureux.

Aux jeunes gens, qu'il avait l'art d'amener à lui et dont sa cordiale franchise captivait naturellement la confiance, il aimait à communiquer tous les résultats de sa longue expérience. Peu d'hommes ont mieux que lui compris cette parole: "C'est une chose odieuse pour un maître de garder sa science pour lui seul (1)." A tous ceux qu'il en trouvait capables, il inculquait la nécessité d'apprendre à manier l'arme de la plume, non moins que celle de la parole.

Il était convaincu de la vérité de cet aphorisme du P. Gratry: " Aussi longtemps que l'on ne prend pas la plume en main, on n'écrit point ". Il n'ignorait pas davantage que bien des jeunes gens ne sont empêchés d'écrire que par défaut de sujets à traiter : voilà pourquoi, il leur en présentait, réfutait

---

(1) Proverbe cité au *Bien Public*. Lundi, 25 avril 1892.

patiemment leurs objections, secouait leur torpeur, revoyait au besoin leur travail et ne se refusait pas même à les encourager matériellement. De combien de jeunes gens n'a-t-il point été le Mécène, non moins que l'Aristarque !

Dans une sphère moins élevée, à combien d'autres n'a-t-il pas ouvert la carrière des études!

Nous ne l'ignorons pas, plus d'un protégé trompa sa confiance et ne répondit pas à ses largesses. La délicatesse des sentiments du chanoine l'en faisait, il est vrai, plus rudement souffrir que d'autres. " Pour moi, disait-il, j'ai tâché de faire le bien sans arrière-pensée; et puis, il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats ".

Parfois même certains résultats venaient-ils non seulement lui faire oublier ses mécomptes, mais les compenser avec usure. C'était un succès dépassant toute espérance.

Témoin ce jeune apprenti brugeois, en qui M. Andries avait remarqué des aptitudes particulières à l'étude. Après mûr examen, il lui procura l'entrée à l'école apostolique de Turnhout. Mais avant d'avoir achevé ses humanités, l'étudiant tomba à la conscription. Caractère trempé il n'hésita pas, s'expatria, continua ses études dans une école apostolique des environs de Lyon, et entra ensuite au Séminaire des missions étrangères à Paris. Avant de quitter l'Europe, il désira revoir ses parents. L'entrevue eut lieu à Ardenbourg, sur le territoire hollandais. M. Andries ne pouvait manquer à la fête; il y fut et de tout cœur. Bien

plus, lorsque le jeune apôtre fut rendu à sa destination, l'île de Haïti, le protecteur ne l'oublia point, et continua, chaque année, jusqu'à la fin de sa vie, à lui envoyer une généreuse aumône.

Voilà des services rendus à des particuliers. Nous en avons signalé déjà, au cours de cette notice, plusieurs rendus aux pauvres de diverses localités. On aurait cru le chanoine Andries doué d'une faculté spéciale pour suivre à ce sujet de bonnes pistes. Aux derniers temps de sa vie, vers 1878, des recherches faites dans les archives privées d'une famille brugeoise, lui donnèrent la preuve d'une propriété commune et indivise de biens entre le bureau de bienfaisance de Bruges et celui de Ste Croix lez-Bruges.

M. Andries avait lieu de soupçonner des empiétements de la part de l'administration urbaine sur les droits de l'administration rurale. Pour en avoir le cœur net, il ne vit d'autre moyen que de provoquer, par la demande de sortir d'indivision, le partage des biens. Alors seulement, disait-il, les comptes seront clairs et les positions nettement tranchées. Cette demande n'ayant pas été accordée à l'amiable, par la bienfaisance de Bruges, le chanoine suggéra l'idée de tenter la voie judiciaire.

Le bureau de Ste Croix confia la défense ses intérêts à maître Adolphe De Clercq; celui-ci, dans un lumineux rapport, expose, l'histoire en main, l'origine de la question.

La paroisse de Ste Anne est un démembrement de celle de Ste Croix, en faveur des habitants de la ville.

Longtemps l'administration des deux paroisses fut une. Voilà l'origine de la communauté des biens des deux administrations charitables. Aujourd'hui qu'elles sont entièrement distinctes et séparées, serait-il juste de faire profiter uniquement les pauvres de Bruges des largesses faites à l'époque de l'union des deux paroisses, en faveur des malheureux, domiciliés à Ste Croix-Ste Anne?

Aussi le jurisconsulte conclut-il victorieusement au partage des biens entre les administrations concurrentes [1].

Vainement la bienfaisance de Bruges tenta-t-elle, par l'organe de son président maître Soenens d'ébranler cette thèse.

Par un arrêt longuement motivé, le tribunal civil de Bruges donna gain de cause à l'administration demanderesse [2].

Malgré les protestations de la bienfaisance de Bruges, la Cour d'appel de Gand, après la plaidoirie de maître Seresia et sur l'avis conforme de M. l'avocat général De Pauw, confirma, le 20 octobre 1888, la décision du premier juge [3].

Ajoutons, pour être complet, qu'arrêtée par des difficultés d'exécution, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, l'administration succombante n'a pas, jusqu'ici, donné la moindre suite à la sentence, qui

---

(1) Ce plaidoyer formant une dissertation juridico-historique des plus remarquables est inséré intégralement dans *La Belgique judiciaire*, T. XLVII. 2e série, T. 22. N° 17, jeudi 28 février 1889, col. 257.

(2) *Idem, ibidem*, col. 278.

(3) *Idem. Ibid.* N° 35, jeudi 2 mai 1889.

l'a frappée. Nous croyons toutefois pouvoir affirmer, sans crainte de nous tromper, que si le chanoine Andries était encore en vie, les choses se passeraient autrement. Nous en avons pour garant sa persévérance, qui eut raison de difficultés bien autrement sérieuses.

De la même nature est le fait qui intéresse Middelbourg.

Aucien curé d'Ardenbourg, S. G. Mgr Van Beek, promu au siége épiscopal de Bréda, y trouva le projet élaboré par le gouvernement du roi, pour réunir Heyle, au point de vue civil, à la ville de l'Écluse. Connaissant, pour les avoir vues de ses yeux, les ruines de l'église de cette ancienne paroisse, l'évêque se préoccupait de la question de savoir si les biens possédés par elle autrefois, et aujourd'hui par Middelbourg, ne pourraient pas former la dotation de cette église, au cas où elle serait rebâtie avec le titre paroissial. En d'autres termes, si ces biens ne pourraient pas lui faire retour.

Personne ne lui parut mieux en état d'éclaircir et de résoudre cette question que M. Andries [1].

Celui-ci s'empressa de le faire par des remarques aussi judicieuses qu'historiquement fondées.

Pour les bien comprendre, il est nécessaire de

---

[1] Hoe eigenlyk de zaak in elkander zit weet ik niet goed. En wyl my gezegd is, dat U. E. Ew. van dat alles zeer goed op de hoogte is, zou U. E. Ew. my zeer verpligten, indien U. E. Ew. de goedheid wildet hebben my zooveel mogelyk omtrent die kwestie in te lichten en de noodige bescheiden mede te deelen.

Lettre de Mgr l'évêque de Breda du 21 février 1879.

jeter un coup d'œil sur les juridictions ecclésiastiques, auxquelles Heyle fut successivement soumise.

Après avoir formé d'abord une paroisse indépendante, dont le territoire comprenait le château ou Cour de Middelbourg, Heyle fut, sous le rapport religieux, englobé dans la ville bâtie en 1440 par Bladelin ([1]).

Ce territoire appartenait alors au diocèse de Tournai. Il passa sous la crosse des évêques de Bruges, depuis 1559, époque de la fondation de ce diocèse, jusqu'à sa suppression, en 1801. La paroisse de Middelbourg — Heyle dépendait du doyenné d'Ardenbourg.

Depuis 1801, la Flandre-Zélandaise, dont ces deux communes faisaient partie, ressortissait, au diocèse de Gand. A ce titre, Mgr Fallot de Beaumont la visita. Le concordat de 1827 avait stipulé que Bruges serait le centre d'un évêché qui s'étendrait sur toute la Zélande. En attendant l'érection de ce Siége, l'évêque de Gand conservait juridiction sur les paroisses de cette partie de la Flandre.

La révolution Belge arriva. Middelbourg appartint à la Belgique; Heyle demeura à la Hollande.

Ce fut après cette révolution, que, sur les instances du roi des Pays-Bas, Rome autorisa l'évêque de Gand à céder la haute direction spirituelle de la Zélande à un commissaire épiscopal délégué. Usant de ce pouvoir Mgr Vandevelde confia ce soin, le 9 septembre 1832, à Mgr Antonucci, chargé

([1]) Cette ancienne Cour (*het hof van Middelburg*) fut le noyau de la ville de ce nom bâtie par Pierre Bladelin. *Geschiedenis van Middelburg, door* K. VERSCHELDE, p. 33.

d'affaires du St Siége, près la Cour de La Haye. Grégoire XVI, par lettres apostoliques du 9 mars 1841, détacha les onze paroisses zélandaises du diocèse de Gand, et les réunit au vicariat apostolique (aujourd'hui évêché) de Bréda.

Jusqu'en 1857, les habitants d'Heyle étaient soumis, sous le rapport religieux, au curé de Middelbourg (1).

Cette année, S. G. Mgr Van Hooydonck, évêque de Bréda, attribua à Ardenbourg la partie nommée Oud-Heyle (*bezuiden St Pietersdyk*), l'autre partie nommée Nieuw-Heyle est jointe à la paroisse de l'Écluse.

Ces données historiques connues (2), voici la réponse de M. Andries.

Comme préliminaire, le chanoine posa que, pour avoir droit à exercer une revendication, le corps moral doit revivre et avoir une existence légalement reconnue. D'ailleurs, ajoutait-il, à mon avis, la diplomatie doit inévitablement intervenir puisqu'il s'agit de communes appartenant à des pays différents.

Pénétrant au fond de la question, il ajoute: Je crois la résurrection du corps moral, qui fut *l'église paroissiale* de Heyle, impossible. Comme paroisse, elle est morte; son droit paroissial fut anéanti, lorsque en 1460, l'évêque de Tournai le transféra à Middelbourg. Ce qu'on nommait depuis

---

(1) Nous en avons vu la prenve pendant l'administration de M. Andries, comme curé de cette paroisse.

(2) *La Belgique chrétienne* par P. Claessens. *Études biographiques*. p. 194 229, *Études historiques*, p. 122. *Histoire du diocèse de Bruges*, in-f°. p. 44. *Geschiedenis van Middelburg*, door K. Verschelde, p. 4.

lors l'église d'Heyle, n'était donc plus qu'un oratoire public subsistant en cette qualité jusqu'en 1572, époque où il fut brûlé par les iconoclastes. Par conséquent, une église bâtie aujourd'hui à Héyle succéderait uniquement à l'oratoire public et ne pourrait avoir plus de droits que celui-ci. Récemment, continue le chanoine, j'ai trouvé ces renseignements dans Miræus, où quatre diplômes dus à l'évêque de Tournai sont cités, entièrement décisifs dans la question qui nous occupe (1). Longtemps j'avais cru que la possession des biens d'Heyle par Middelbourg remontait uniquement à 1572, et était la naturelle conséquence de l'incendie. Aujourd'hui, les documents allégués m'ont convaincu de la nature irrévocable, dans le chef de Middelbourg, de la propriété citée (2).

Ce lumineux rapport ne laissa plus de doute dans l'esprit de S.G. Mgr l'évêque de Bréda. M. le secrétaire Van Corput, aujourd'hui vicaire-général de Mgr Leyten, écrivit au nom de S.G. à M. Andries une lettre de gratitude, où il ajoute : *Uit uwe inlichtingen is het Monseigneur genoegzaam gebleken dat aan de bewuste goederen niets te doen is, en zyne Doorl. Hoogw. die zaak eenvoudig moet laten rusten* (3).

(1) MIRÆUS, *Opera diplomatica et historica*. Bruxellis, a° 1724, T. 2, p. 1339, 1340, 1341.

(2) Lettre du chanoine à S. G. Mgr l'évêque de Bréda, en date du 28 février 1879.

(3) Telle était la confiance de S. G. dans les études de M. Andries qu'il ajoutait. *Mogt Ueerw. intusschen nog andere belangryke dingen omtrent die kwestie vinden, houdt Monseigneur zich voor derzelver mededeeling ten zeerste aanbevolen. Lettre de M. A. Van Corput. secrétaire de Mgr, en date du* 13 *mars* 1879.

Quelques mois avant son décès Andries, comme il aimait à le faire souvent se rendit à Middelbourg. Les notables de la commune profitèrent de sa présence pour lui soumettre deux projets de la plus haute importance pour la localité, quoique à des points de vue très différents.

C'étaient : la reconstruction de l'église paroissiale et l'assèchement du marécage nommé *Molenkreek.*

Qu'il soit utile de rebâtir l'église de Middelbourg nul visiteur n'en disconviendra. Qu'il y ait moyen de lui rendre son ancien caractère, les hommes compétents l'affirment avec conviction.

Le second projet peut paraître plus compliqué et demande que nous entrions dans quelque développement pour l'expliquer.

S'étendant à l'Est de la paroisse jusqu'à la frontiére hollandaise, entre les B[nes] 350 et 351 (1), le *Molenkreek* est l'un des nombreux bas-fonds situés au Nord de la Flandre orientale, dont les historiens de Middelbourg provoquaient chaleureusement, il y a plus de vingt ans déjà, l'assèchement et la mise en culture (2).

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que ce travail servira d'initiation. Outre ce marécage situé

(1) *Carte de la Belgique...... dressée au dépôt de la guerre, à l'échelle de* 1/20.000; *feuille XIII. Maldegem. Planchette n°* 3.

(2) *Geschiedenis der gemeenten*, etc. *Middelburg* ou il est dit *Deze watervlakten brengen weinig of geen nut op, maar verspreiden daarentegen de koortsen.* Et après avoir indiqué les moyens d'assèchement, MM. Broeckaert et de Potter continuent: *Ziedaar hoe duizende hectaren van 't beste land aan den ploeg zouden worden geleverd, en waardoor tevens de bron van ziekte en kwijning onder de landbouwersbevolking dezes gewestes zou verdwijnen*, p. 15.

dans le poldre de Middelbourg; on a celui que l'on nomme *'t verloren einde* dans le poldre de Maldeghem. La paroisse de Waterland-Oudeman contient l'*Oudemanskreek;* St Jean in Eremo contient le *Boeren* et l'*Oostpolder*, la *Bentile* et la *Roeselaarkreek;* Assenede aura à rendre à la culture le St *Janskreek*, l'*Hollandsche gat*, la *Vliet* et la *Roode geule;* comme Boukhoute lui donnera l'*Oesterput* et le *Capelle kreek;* sans parler des grandes flaques d'eaux dormantes qui se trouvent à Ste Marguerite[1].

Ces marécages ou réceptables d'eaux stagnantes (*kreken*) furent ou bien creusés par la mer qui, dans les inondations, rompit ses digues, ou bien ils sont le résultat de la malveillance de la Hollande, en cas de guerre.

Le *Molenkreek*, en particulier, doit son origine à une inondation qui eut lieu, en Novembre 1638 [2].

Cette crique est ainsi nommée parce qu'elle s'étend sur l'emplacement où s'élevait le moulin-à-vent menacé de destruction par cette catastrophe et transporté, pour ce motif, depuis lors, à l'intérieur des murs [3].

---

(1) *Geschiedenis der gemeenten*, etc. *Middelburg*, p. 15; *Waterland-Oudeman*, p. 4; *St Jan in Eremo*, p. 8; *Ste Margriete*, p. 3.

(2) Depuis 1630, nous assistons, dons l'histoire de Middelbourg, à une série de malheurs et de désastres causés les uns par les eaux, les autres par les invasions des gueux de Hollande unis aux armées françaises. Voir à ce sujet le chap. X de la première partie dans: K. Verschelde, *Geschiedenis van Middelburg.* Ce chapitre traite de l'administration de Philippe Lamoral-Vilain de Gand, p. 123.

(3) K. Verschelde, *Geschiedenis*, etc. pl. IV. *Stad Middelburg rond* 1750 *samengesteld uit verscheide gedeeltelijke kaerten gemaekt door de Landmeters Jan en Pieter D'herbe*, p. 34.

Utile, comme nous venons de le voir, à l'agriculture et à l'hygiène, ce projet sourit à M. Andries. Aussi promit-il aux notables, pour sa réalisation, l'appui de son influence et les conseils de son expérience consommée.

Nous croyons accomplir un devoir, et nous le faisons volontiers, en remarquant que M. Andries, par ces multiples services rendus à l'agriculture dans la paroisse de Middelbourg, marchait glorieusement sur les traces de ses prédécesseurs.

La mémoire du peuple a conservé le souvenir du curé Pierre De Corte (1) dont la puissante initiative et l'énergique persévérance obtint, en 1700, l'endiguement du *Lapscheursche gat*, dans le polder du Nord de Middelbourg, excellente terre nommée depuis lors, et à son occasion, le *papenpolder* (2).

Non moins fidèlement conserve-t-on le souvenir du chanoine Massot, pendant 41 ans curé de la ville (3). Cet homme, dont l'activité égalait le zèle,

---

(1) Pierre De Corte, curé de Sysseele depuis 1681. A la mort de Dominique De Rudder, il fut nommé à Middelbourg, le 3 Décembre 1689, sur la présentation du roi d'Espagne Charles II. Ce prince devenu maître du pays avait, *par droit de guerre,* comme le disent les patentes, celui de présenter à l'évêque les candidats pour cette cure.

(2) K. VERSCHELDE, *Geschiedenis*, p. 55, 180. Voir aussi la pl. 1. *Kaerte van 't graefschap van Middelburg, volgens oude ommeloopers en een kaerte van 't graefschap gemaekt in* 1649 *en berustende in 't Staatsarchief te Brugge*, p. 1.

(3) Né à Maestricht, au mois d'août 1712 Corneille Massot, comptant à peine 25 ans, prit possession, le 14 décembre 1737, d'un canonicat, de la dignité de chantre et de la cure de Middelbourg. Il desservit cette dernière fonction l'espace de 41 ans et demi et y mourut le 18 mai 1778.

procura de grands avantages à son église, en tenant la main à la culture des terres négligées, et en soignant l'endiguement de celles conquises sur la mer. Le succès couronna pleinement ses efforts; la comtesse Elisabeth-Pauline de Gand ayant assisté à la reddition des comptes pour l'exercice 1770, en fut enchantée au point qu'elle se proposa dès lors de réorganiser sur un plus large pied, les fondations déchues, et ce, conformément aux intentions du premier fondateur. Ajoutons qu'elle réalisa ce projet en 1777 (1).

Mais revenons au chanoine Andries.

En 1872, le 30 août, il fut nommé par S. G. Mgr Faict chanoine-chantre du chapitre, en remplacement de Mgr Bruneel, nommé archidiacre. En rigueur de droit, cette nomination était réservée au Saint-Siége (2), mais, pour des raisons spéciales exposées par l'ordinaire en Cour romaine, la dispense de faire la nomination fut accordée à l'évêque

---

(1) La comtesse Elisabeth-Pauline de Gand, de Mérode, de Montmorency etc. née le 20 octobre 1737 était mariée à Louis de Brancas, duc de Lauragais. En vertu d'un brevet d'honneur, ils jouissaient du droit de demeurer assis en présence du Roi. Le titre de noblesse et l'attachement à la royauté furent les motifs pour lesquels la princesse mourut sur l'échafaud, le 6 février 1794. Ce décès provoqua la transmission de la seigneurie de Middelbourg, de la maison de Gand à celle d'Aremberg. Louis-Engelbert de ce dernier nom s'était marié à Paris, le 19 janvier 1773 à Louise-Antoinette, fille aînée de la princesse Elisabeth-Pauline. Louise-Antoinette mourut à Paris, le 10 août 1812, et le prince Louis-Engelbert frappé de cécité décéda à Bruxelles, en 1820. K. VERSCHELDE, *Geschiedenis van Middelburg*, p. 138, 139. *Messager des Sciences*. 1836. T. IV, p. 346-347.

(2) Par la règle citée plus haut *appositio manus pontificiæ*.

diocésain. Cette dignité, la troisième du chapitre, donnait à M. Andries le droit de siéger à la congrégation prosynodale annuelle.

Dignitaire du chapitre, il était exact observateur des prescriptions du chœur. Sa piété trouvait un grand aliment dans la prière commune. Mais bientôt son grand âge lui imposa, au temps rigoureux de l'hiver, le sacrifice le plus rude qui puisse frapper un prêtre. Les médecins lui déclarèrent qu'il ne pouvait, sans exposer sa santé, se rendre le matin à l'église à jeûn.

Pour ne pas être privé du bonheur d'offrir le saint sacrifice, il obtint, grâce à la recommandation de S. G. Mgr l'évêque, l'autorisation de célébrer chez lui, dans une chapelle domestique, les jours où sa santé ne lui permettrait pas de sortir [1]. Cette dernière restriction inquiéta plus d'une fois le bon chanoine, lui troubla la conscience et l'empêcha souvent de se servir de l'indult. C'est pourquoi Mgr Faict, lors de son voyage à Rome, en décembre 1881, obtint du Souverain Pontife [2], que ce privilège fût étendu même aux jours où le respectable vieillard aurait pu quitter sa maison.

M. Andries cependant jouissait d'une robuste santé de vieillard. Nous nous plaisons à citer, à ce propos, l'articulet suivant inséré, au cours de l'été de 1881, dans le journal: *Le Patriote*. Un ami nous a communiqué ces lignes.

---

(1) Le décret de la S. Congrégation des rites, donné le 27 juillet 1880, est signé par S. E. le card. Di Pietro, évêque d'Ostie et de Velletri.

(2) Dans l'audience du 28 décembre 1881.

« Mardi dernier, le chanoine Andries avait profité du temps splendide de la journée pour aller faire, en compagnie d'un ecclésiastique, une promenade à Blankenberghe. L'ancien membre du Congrès qui porte crânement le poids de ses 85 années, venait de dire son bréviaire, sur un banc, en face de l'hôtel Victoria, sur la digue, au bord du péré, qui, sous un angle de 22 degrés, mesure là une surface de 7 à 8 mètres. Après avoir dit ses heures, M. Andries voulut se rendre sur l'estran, et il descendit bravement le plan incliné, malgré les supplications de son confrère effrayé. Ma foi, les jarrets de 1830 sont solides.

Parti avant que l'on ait pu le retenir, le vieillard arriva sans encombre jusqu'à un mètre du point d'intersection du péré avec le sable de la plage. Là, son pied ayant buté contre une petite saillie de pierre, il piqua une tête dans le sable, sans se faire le moindre mal. Il riait beaucoup de sa mésaventure et ne manifestait d'inquiétude qu'au profit de sa *meilleure* soutane un peu chiffonnée par la chute de son intrépide propriétaire. M. Andries se porte comme un vieux chêne; il cause un peu lentement, mais ses idées sont claires et nettes. Ce vénérable patriote célébrera certainement ses noces de diamant avec la Belgique de 1830. Son grand-père mourut centenaire » [1].

Cette « *mens sana in corpore sano* », dont il se plaisait à dire qu'il en rendait journellement grâces

---

[1] On a vu plus haut que ce détail n'est pas tout à fait exact. Il est mort âgé de 75 ans.

au ciel, lui permettait de suivre d'un œil très attentif les évènements politiques en général et spécialement ceux de la Belgique. Il s'intéressait vivement aux débats des Chambres législatives.

La discussion sur la question des cimetières occupa quelques séances de la session parlementaire de 1885-1886. M. le baron Kervyn de Lettenhove y prononça un remarquable discours. M. Andries en avait été si frappé qu'il écrivit, et ce fut le dernier acte de sa vie publique, une lettre de félicitation au vaillant député auquel tant de liens le rattachaient.

L'exécuteur testamentaire du chanoine trouva la lettre sur la table du défunt, à l'adresse du destinataire, et se fit un devoir de la transmettre à celui qui allait devenir son successeur à la présidence de notre Société.

Quelles que fussent d'ailleurs ses occupations, fidèle aux prescriptions de ses médecins, Andries faisait, tous les jours, un exercice de promenade; si le temps était favorable, à la campagne; en ville, s'il faisait mauvais.

L'hiver de 1885-1886 fut particulièrement rude. N'importe, il en avait vaillamment supporté les rigueurs et avait pu même suivre exactement les offices du chœur.

Le samedi 6 mars, il avait fait sa promenade habituelle. Parvenu à la place du Bourg, il commit l'imprudence de s'y asseoir tête nue. Dès longtemps, il avait pris l'habitude d'être découvert, même à l'extérieur, fût ce en plein hiver. C'était un souvenir du traitement suivi à Grammont.

Le lendemain, dimanche de la Quinquagésime, premier jour de la prière des XL heures à la cathédrale, il se rendit comme d'habitude à l'office canonial, mais dut quitter le chœur avant la fin de la grand'messe, par suite du froid pris la veille au cours de sa promenade.

Le mal parut d'abord sans gravité, mais le chanoine avait tantôt quatre-vingt dix ans. Comme mesure de prudence, et craignant quelque complication, le médecin ordonna de lui administrer les derniers Sacrements. Cette cérémonie solennelle, *comitante capitulo*, avait été fixée au mardi à 3 $^1/_4$ heures de relevée, mais l'état oppressé du malade la fit anticiper. A midi et demi, Mgr l'archidiacre Dessein administra le St Viatique, sans appareil, au vénérable doyen d'âge du chapitre.

Le soir, M. le Dr Van Steenkiste, médecin traitant du malade, revenu d'un voyage urgent, se rendit, au sortir de la gare, chez le chanoine. En montant à son appartement, il apprend qu'il vient de rendre paisiblement son âme à Dieu, dans les sentiments de la plus sincère résignation.

M. Andries mourut donc le 9 mars 1886. Le même jour, malgré l'heure avancée, la nouvelle du décès se répandit en ville. Pour bien des personnes, elle précédait l'annonce même de la maladie. Ne l'avait-on pas vu se promener en ville le samedi précédent, en parfaite santé ?

Le lendemain, les divers organes de la publicité lui consacrèrent des articles nécrologiques (1).

---

(1) Citons au risque d'en omettre et, peut être, des meilleurs " *La Patrie* " n° du 10 mars; *Gazette van Brugge*, 10 maart,

L'on put se rendre compte des sympathies que le chanoine avait réussi à se créer, à la vue du nombre considérable de personnes qui vinrent non seulement saluer sa dépouille mortelle exposée revêtue des ornements sacerdotaux, mais surtout pleurer et prier auprès d'elle.

Que d'amis, qu'on ne lui connaissait pas, proclamèrent, pendant ces jours, ce qu'ils devaient de secours et de conseils à ce prêtre non moins désintéressé que généreux et prudent.

M. Andries avait désigné comme son exécuteur testamentaire, investi de la saisine et chargé de toute la liquidation, M. l'avocat Néotère Beyaert. Celui-ci eut la besogne toute tracée. Avec l'ordre qui le distinguait et dans le plus grand détail, le défunt avait réglé tout ce qui touchait à son enterrement et à l'expression de ses dernières volontés.

Ceci nous explique comment ce fut M. Beyaert qui annonça à la Chambre des représentants le décès du chanoine.

Conformément aux indications du testament, le service funèbre fut célébré, le samedi 13 mars à onze heures du matin, en l'église cathédrale de St Sauveur.

Le haut rang occupé par M. Andries dans le clergé, dans l'ordre de Léopold, non moins que son titre de membre du Congrès national, lui assuraient des funérailles d'une pompe inusitée.

Zondagbode van het bisdom van Brugge, 14 maart; *De Meenenaar* 13 maart; *De Godsdienstige week van Vlaanderen*, 12 maart; *Le Journal de Bruxelles*, 11 mars; *Le Patriote*, 12 mars; *Le Moniteur Belge*, 12 mars; *L'Escaut*, 11 mars; *L'Ami de l'ordre*, 12 mars.

De fait, le 13 mars, dès 10 heures du matin, la rue Courte des Foulons était envahie par une foule nombreuse à laquelle vinrent se joindre bientôt la musique, et un détachement du 2e régiment des chasseurs à cheval, ainsi qu'un détachement de l'infanterie.

A dix heures et demie, le chapitre de la cathédrale, conduit par l'archidiacre Mgr Dessein, et précédé des élèves du séminaire, vint faire la levée du corps. C'est à ce moment que M. L. de Foere, secrétaire de la Société *d'Émulation*, a pris la parole pour adresser, au nom du Comité-directeur, un dernier adieu à son dévoué président.

Voici comment s'est exprimé M. de Foere :

Chers Collègues, Messieurs,

Appelé à rendre, au nom de la Société d'Émulation, un dernier hommage à son vénéré président, je viens déposer devant ce cercueil à peine fermé, le tribut de nos regrets et de notre reconnaissance pour toute une vie féconde de dévouement et pleine d'insignes services rendus à notre Société.

Des voix plus autorisées que la mienne retraceront éloquemment cette carrière sacerdotale, si longue et si bien remplie, remémoreront les actes de patriotisme et les vertus civiques qui la caractérisent. Plus tard, nos *Annales* consigneront, à la mémoire du digne successeur du chanoine Carton, la biographie complète du deuxième président de la Société d'Émulation.

En ce moment, poignant d'une séparation si subite, l'émotion bien légitime qui nous obsède ne nous permet pas de longs discours.

Je me bornerai donc à rappeler, à grands traits, ce que la Société d'Émulation doit au dernier survivant de ses membres-fondateurs, que nous venons de perdre inopinément.

En 1839, M. le chanoine Joseph-Olivier Andries, avec quelques amis des études historiques, fonda *la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*. La jeune Société, malgré les difficultés qui entourèrent ses débuts, fit de rapides progrès, grâce à l'ardeur et à l'activité de ses membres-fondateurs. Un vaste champ à explorer s'ouvrait devant elle. Mais on peut dire en toute vérité que, mettant en pratique la devise de la Société, tous les membres firent régner parmi eux une constante émulation, qui redoublait leurs efforts et donnait, à leurs recherches et à leurs travaux, une impulsion irrésistible.

Le chanoine Andries ne fut pas le moins assidu aux réunions du Comité-directeur, ni le moins ardent au travail : les *Annales* de la Société en portent les traces irrécusables. Ses études se dirigèrent surtout vers les questions relatives à l'hydrographie de la Flandre. Nul ne méconnaîtra l'importance de ces travaux poursuivis avec tant de sagacité et de persévérance. Ces articles présentent une haute utilité, non seulement au point de vue historique, mais aussi pour l'agriculture et pour la renaissance commerciale de Bruges et de la Flandre.

Notre regretté président avait aussi une prédilection marquée pour l'étude des questions obscures et délicates, qui bien des fois ont préoccupé les

administrations publiques et tenu en suspens les décisions de la justice.

En remontant aux origines et en secouant la poussière des archives, il est parvenu à mettre au jour des chartes et des documents qui ont permis de fixer la nature et la propriété de biens communs s'étendant sur de vastes terrains de notre Flandre, tels que le *Vry geweid*, le *Beverhoutsveld*, les *Gemeene en Loo-weiden*. Tous ses efforts, dans cette voie, tendaient à rendre des services signalés à la chose publique.

Son activité était telle qu'aucune partie de notre histoire nationale n'échappait à ses investigations, et il s'intéressait vivement à tous les travaux de ses collègues.

Mais la qualité maîtresse, qu'il déploya surtout depuis qu'il fut appelé, en 1864, à la présidence de la Société d'Émulation, ce fut ce talent tout spécial d'exciter l'ardeur, de soutenir, au milieu des difficultés, le courage parfois défaillant de ses collègues; ce tact exquis pour choisir et guider, dans leurs premiers pas, les jeunes collaborateurs destinés à combler les vides se produisant dans nos rangs.

Au commencement de l'année 1883, les membres de la Société d'Émulation se réunissaient en une fête tout intime, pour offrir à leur vénérable président son portrait, et un objet d'art, témoignage bien insuffisant de leur gratitude; néanmoins il fut accepté de tout cœur et avec cette affabilité qui distinguait le chanoine Andries. Il renouvela alors avec la Société d'Émulation un pacte d'alliance jusqu'à son dernier jour. Nous pouvons attester

qu'il tint parole, qu'il ne cessa de veiller, avec la plus tendre sollicitude, à tous les intérêts de la Société et de présider à l'administration jusque dans ses moindres détails.

Dans notre enthousiasme et comptant sur la verte vieillesse de notre président, nous nous donnâmes, à l'issue de la fête, rendez-vous, pour célébrer ensemble, en 1889, le cinquantenaire de la fondation de la Société d'Émulation.

Hélas ! la mort implacable, par un de ses coups inattendus, vient de nous enlever le dernier survivant de nos membres fondateurs.

Toutes nos espérances sont brisées en un jour néfaste !

A cette heure funèbre, Messieurs, et vous, mes chers Collègues, accablés de tristesse, réunis autour de ces restes mortels, tournons nos regards vers des régions plus sereines, d'où peuvent nous venir les seules pensées consolantes. Gardons religieusement le souvenir et suivons fidèlement les traditions de celui que nous pleurons.

Adieu, cher et vénéré président, ou plutôt au revoir, dans un séjour meilleur, où il n'y aura plus de larmes, ni de cruelles séparations, et où le souverain dispensateur de tous biens vous aura déjà départi la couronne immortelle, juste récompense de vos vertus et de vos mérites ".

Au moment de la sortie de la maison mortuaire, le corps fut salué par une décharge de mousqueterie, tirée par l'infanterie. Le cortège se mit en marche : en tête on remarquait les étendards des confréries,

le drapeau de la *Burgersgilde* et la bannière de la Sainte-Enfance, voilés de crêpe. La musique des chasseurs précédait le colonel Herbinger qui avait le commandement des troupes. Les élèves du séminaire et le chapitre presqu'au complet suivaient.

Devant le corps, marchaient deux enfants de chœur portant les décorations du vénérable défunt et les insignes de la prêtrise.

Les coins du poêle étaient tenus par Mgr Van Hove, vicaire général, M. Visart, représentant et bourgmestre de Bruges, M. Muûls, président du Conseil de fabrique de la cathédrale, et M. Désiré Vande Casteele, conservateur des archives de l'État à Liége (1).

Après les membres de la famille, on voyait M. le chevalier Ruzette, gouverneur de la province, MM. Declercq et Ronse, représentants, M. van Outryve-d'Ydewalle, conseiller provincial, M. de Maere-Limnander, M. E. Jooris, commissaire d'arrondissement, le général commandant la province, le général de brigade, le président du tribunal, M. de Pauw, procureur du roi.

La veille au soir, le Conseil communal, réuni d'urgence, avait décidé d'assister en corps aux obsèques du dernier survivant à Bruges des membres du Congrès national (2).

M. le chanoine De Haerne empêché par son grand âge de venir à Bruges, pour cette funèbre

---

(1) Remplaçant M. Feys, vice-président de la Société d'*Émulation*.

(2) Une place lui fut réservée au chœur de la cathédrale.

cérémonie adressa au rédacteur du journal " *La Patrie* " une lettre d'excuses, qui y parut le 16 mars. M. Neut, en la publiant, fait remarquer que l'honorable député de Courtrai n'avait pas besoin de se justifier; ce n'est pas à 82 ans que l'on voyage impunément, par une température sibérienne. Voici cette lettre:

St Josse-ten-Noode, le 15 Mars 1886 au soir.

Mon cher Monsieur Neut,

.... Permettez moi de vous dire que si je n'ai pu rendre, par ma présence, un dernier hommage à la mémoire de mon ancien ami et collègue, M. le chanoine Andries, c'est uniquement par un motif que certes il aurait approuvé, s'il avait été encore de ce monde. Si je n'ai pu assister à cette funèbre cérémonie, la cause unique en est, comme je l'ai fait savoir dans une lettre de condoléance, que j'étais retenu chez moi par un froid semblable à celui qui a emporté en trois jours le vénérable nonagénaire qui vivra toujours dans le cœur de ceux qui l'ont connu et su l'apprécier.

Qu'aurais-je pu dire d'ailleurs en lui adressant mes adieux, si ce n'est que ses actes sont assez connus pour ne pas avoir besoin d'éloges; j'aurais dû me borner à rappeler ce qui est assez bien connu: savoir que l'exemple du plus ardent patriotisme qui le distinguait et son attachement à nos traditions religieuses et nationales, lui avaient attiré, tant au Congrès national qu'à la Chambre des Représentants, les plus vives sympathies de

tous ses collègues et principalement des chefs de ces assemblées, tels que les de Gerlache, les de Secus, les Raikem. Il savait, par ses paroles autant que par ses actes, entretenir dans le cœur de ses collègues, le feu sacré du patriotisme qui l'animait et qui ne lui a fait défaut ni un jour ni une heure. Il conserva ces sentiments jusqu'à la fin de sa longue carrière et en donna des preuves en toutes circonstances.

Ainsi, à l'occasion du cinquantenaire de l'Indépendance nationale, il m'écrivit qu'il voulait prendre part à cette grande démonstration patriotique et qu'il me priait de lui retenir un appartement. Je lui répondis que j'espérais bien qu'il ne m'aurait pas fait l'injure d'en accepter un autre que celui qu'il connaissait chez moi, qui répondait parfaitement à ses goûts modestes et où il aurait trouvé le pâté de cœur arrosé d'un breuvage qu'il aimait le vin de 1830. Il me répondit qu'il boirait ce vin à ma santé.

Mais, le surlendemain après la réception de sa première lettre que je viens de rappeler, j'en reçus une troisième, où il m'annonçait que les médecins avaient mis l'embargo sur son dessein patriotique et s'étaient permis de l'emprisonner dans sa propre maison [1]. Il ne vint donc pas à Bruxelles, et hélas! je ne devais plus l'y revoir; chaque fois qu'il en formait le projet, défense lui fut faite de quitter Bruges. Mais s'il ne pouvait plus se

---

[1] Nous avons quelque peu complété ce récit au cours de notre notice.

rendre à nos solennités nationales, il y assistait de cœur et d'âme, comme il m'en donna bien des preuves dont je citerai seulement la suivante.

Il m'écrivit à l'occasion de la mort du grand patriote Rogier qu'il voulait assister à ses funérailles : mais encore une fois il dut se conformer à la dure consigne médicale, et ne prit part à cette funèbre cérémonie que par ses sentiments patriotiques et par les prières qu'il versa avec nous et nos amis, sur la tombe de l'illustre collègue du Congrès national, qui m'avait parlé souvent du chanoine Andries avec cette vénération, que le noble patriote avait su inspirer aux hommes impartiaux de tous les partis et qui le fera vivre à jamais dans nos souvenirs. Votre dévoué, D. DE HAERNE.

Le Gouvernement avait chargé M. le prince de Caraman Chimay, ministre des affaires étrangères, de le représenter, mais ce haut fonctionnaire avait prévenu, le matin même, M. le Gouverneur, qu'il lui était impossible d'accomplir cette mission. La nuit précédente, il avait été appelé en hâte au chevet de son père mourant. Le prince, en annonçant cette fâcheuse circonstance au premier dignitaire de la province, le priait, en même temps, de représenter le Gouvernement dans la funèbre cérémonie.

Convoquée en son local, la Société d'Émulation se rendit de là en corps à la mortuaire et assista au service, aux places qui lui avaient été réservées dans le chœur de la cathédrale.

Comme la distance est fort petite, de la mortuaire

à la cathédrale, et qu'il eut été difficile de déployer le cortège, vu surtout le peu de largeur de la rue Courte des foulons, on suivit l'itinéraire suivant: rue Courte des foulons, rue Ouest du Marais, Quai des Capucins, Place de la Station, rue Sud du Sablon.

Quelques instants après onze heures, le cortège entrait dans la cathédrale.

S. G. Mgr l'évêque, à la tête de son chapitre, assistait à la messe de *requiem*, chantée par Mgr Dessein, archidiacre. Un clergé nombreux des deux Flandres se pressait dans le chœur et la nef.

L'offrande a duré longtemps et continuait encore quand le service était près de finir.

Après l'absoute, le cortège s'est remis en marche par la rue Sud du Sablon, la Place de la Station, le Marché du Vendredi, et la rue de la Bouverie, vers l'église des RR. PP. Capucins, où le corps a été déposé jusqu'au surlendemain matin, 15 mars.

Ce jour, à 6 heures 30 du matin, la dépouille mortelle du chanoine a été transportée, à Middelbourg dans la Flandre orientale, où le vénérable chanoine, jadis curé, s'était fait construire un caveau. Ce choix n'avait pas été irréfléchi de sa part. A ceux qui lui demandaient pourquoi il n'avait pas préféré Ruddervoorde, sa paroisse natale, comme lieu de sépulture " j'ai choisi Middelbourg, dit-il, pour protester une dernière fois contre les ennemis de ma patrie. "

Un groupe d'amis [1] suivit le corbillard emportant le corps de M. Andries à sa dernière demeure.

---

[1] Passablement nombreux. Neuf voitures suivaient le corbillard.

Le chapitre de la cathédrale, le corps des marguilliers, la Société d'Émulation y avaient envoyé chacun une nombreuse députation [1].

A partir de Moerkerke, le cortège fut accompagné d'une foule sympatique et émue. On eut dit que chaque famille tenait à se faire représenter au service par un de ses membres.

A Middelbourg, tout le monde était sur pied. La population fut, pour quelques heures, triplée.

De grand matin, les cérémonies funèbres avaient commencé. Déjà sept fois, le saint Sacrifice avait été offert pour le repos de l'âme du défunt dans l'église, quand arriva aux limites de la commune, le corbillard de Bruges.

A l'entrée de l'ancienne ville, le corps de musique, dont M. Andries était président d'honneur, vint à la rencontre du cortège funèbre. Il était suivi du clergé de la paroisse, accompagné de plus de vingt ecclésiastiques du district. Le corps fut porté à bras jusqu'à l'église.

Les coins du poêle étaient tenus par M. le chanoine Dambre, au nom du chapitre, M. Van der Moere, bourgmestre de Middelbourg, M. Halleux-Ryelandt, au nom du conseil de fabrique de la cathédrale, et par M. Van de Casteele, archiviste provincial à Liége, au nom de la Société d'Émulation.

---

[1] MM. les chanoines Dambre, Lahousse, Billiau, Lefevre et De Leyn représentaient le chapitre. Les deux derniers avec MM. Halleux-Ryelandt, Rapaert de Grass et Verstraete formaient la députation des fabriciens de S[t] Sauveur. MM. de Foere, Rommel, Van de Casteele, représentaient la Société l'*Émulation*.

Le service funèbre fut célébré en présence d'une foule qui allait croissant.

A l'offrande on comptait plus de quarante prêtres et certainement plus de mille personnes. Tous les villages voisins, tant ceux de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, que de la Hollande avaient envoyé un nombreux contingent.

Après la messe, l'auteur de ces lignes, en qualité de secrétaire de la fabrique d'église de la cathédrale, monta en chaire (1) et prononça au nom de ce corps administratif un discours retraçant les services rendus par M. Andries à la cathédrale, ou la carrière du chanoine marguillier (2).

Après ces paroles d'adieu de la part des collègues du défunt, M. le curé de Middelbourg donna l'absoute.

De l'église on se rendit au cimetière, où, après les suprêmes prières, M. Gustave Gheeraert, secrétaire communal, traça un tableau saisissant des services rendus à la paroisse par M. Andries non seulement en 1830, mais encore plus tard. Nous l'y voyons tout d'abord protéger les habitants contre les dévastations auxquelles une commune frontière est exposée, ensuite lui assurer les grandes voies de communication tant avec la Hollande qu'avec la capitale de la Flandre occidentale, et concevoir enfin de nouveaux projets de travaux publics pour lesquels sa prépondérante influence était acquise. Voici le discours de M. Gheeraert :

---

(1) L'exceptionnelle rigueur de la température ne permettait pas de prononcer ce discours au cimetière.

(2) Il forme le canevas de l'exposé que nous avons fait au cours de cette notice biographique.

Mijne Heeren,

Men heeft reeds gezegd en geschreven wat de Z. E. heer Joseph Andries, wiens stoffelijke overblijfselen wij groeten, is geweest voor Vlaanderen, voor België in het algemeen. Als secretaris van deze gemeente is mij de taak opgedragen te zeggen wat de betreurde man geweest is voor Middelburg in het bijzonder.

Het was in het jaar 1827 dat hij als pastoor zich in deze gemeente kwam nederzetten; het was in het jaar 1836 dat hij ze als dusdanig verliet. In het lang tijdverloop van vijftig, zestig jaren heeft hij nooit opgehouden zijn geliefkoosd Middelburg te herdenken. De diensten, de weldaden die kanonik Andries hier bewezen heeft zijn dus over meer dan eene halve eeuw uitgestrekt.

Het was hij, die in de stormachtige jaren dertig, deze grensgemeente tegen vijandelijke invallen beschutte; het was door hem dat, toen ten gevolge der vijandelijkheden, onze zaailanden onder water werden gesteken, onze oogsten vernietigd, onze landbouwers ten onder gebracht, eene billijke schadevergoeding van staatswege werd bekomen en dat de geledene verliezen werden hersteld.

Alles wat in verband stond met de belangen van onze gemeente lag hem ter herte, in 't bijzonder de belangen van den landbouw en van den koophandel, de twee eenige bronnen van onzen plaatselijken voorspoed; het was om die beide te dienen dat, op zijne voorhandneming, hier de schoone steenweg is gelegd geworden, die Middelburg ver-

bindt eenerzijds met de polders en anderzijds met de hoofdstad van West-Vlaanderen.

Zooals de belangen van onze gemeente in hem een voorstander vonden, zoo troffen de belangen van de Kerk eenen beschermer en de belangen van den Arme eenen weldoener in hem aan.

Om niet in bijzonderheden uit te weiden, bepalen wij ons tot een paar hoofdtrekken.

In den tijd dat er moeilijkheden waren opgerezen tusschen deze gemeente en de kerkfabriek eenerzijds, bijzondere eigenaren en het domeinenbestuur anderzijds, wegens het recht op zekere eigendommen, was het de Eerweerde man die op onbetwistbare wijze het recht der gemeente en der kerkfabriek bewees, staande hield en doordreef. De betwiste eigendommen waren reeds verkocht geworden; de opbrengst deed de heer Andries in de kas van onze gemeente en van onze kerk terugkeeren.

In den tijd dat hij hier zijne heilige zending uitoefende, nam hij den dienst van den openbaren arme op zich: zoovele jaren blijft hij de bediening van ontvanger bij ons armbestuur onvergeld waarnemen, en stortte ieder jaar eene aanzienlijke gift in de armkas.

In het bijzonder deelde hij aan de armen van Middelburg alle jaren 't grootste deel van zijn inkomen uit; en men denke niet dat hij de armen van Middelburg ooit vergat: tot op het laatste van zijn leven is hij hun eene toevlucht gebleven.

In den jongsten tijd vooral, bewees de edelmoedige man dat de oude gevoelens voor Middelburg

hem even frisch als ooit in het gemoed lagen: uit zijne beurs wierden hier bijna al de uitgaven van het vrij katholiek onderwijs bekostigd. Menigmaal kwam hij onze stille gemeente bezoeken, — een vader zijne kinderen!

Nooit bezocht hij ons, of met algemeene eerbewijzen werd hij ontvangen. De armen kwamen hem iedermaal te gemoet om zich in zijne aanwezigheid te verheugen; en nooit was het dat hij ons bezocht zonder ander inzicht dan om hier nieuwe gunsten te verspreiden.

Toen hij de laatste maal, in de maand juli 1885, deze plaats betrad, dan was het om hier inzage te komen nemen van twee voorname ontwerpen en om aan die ontwerpen zijnen hoogen invloed toe te kennen: het herbouwen van onze kerk en het droogmaken van de Molenkreek [1]. Beide werken hopen wij welhaast te zien tot stand komen; en nauwelijks was hij daarvan verzekerd, of reeds een derde ontwerp had hij voor deze gemeente opgevat: een tramweg uit Middelburg over Moerkerke naar Brugge, als eene vertakkingslijn van den tramweg uit Breskens naar Maldeghem.

Ziedaar, Mijnheeren, welken vriend, welken

---

[1] Nous avons rencontré plusieurs personnes qui ne se rendant pas compte du recul de la mer sur nos côtes, s'étonnaient qu'on se livra à ces assèchéments. Pour leur montrer combien de pareils travanx s'imposent, nous citerons un fait mentionné, il y a peu de jours par les journaux. La Hollande reprend le projet d'assécher le Zuiderzee. L'exécution de ce gigantesque projet exigera, outre un travail de 32 ans, une somme de 190 millions; mais il rendra à l'agriculture 230.000 hectares de terrains.

Note du biographe.

beschermer, welken weldoener wij in den Zeer Eerweerden heer Andries betreuren.

Met eerbied leg ik hier de hulde van dankbaarheid der gemeente Middelburg op zijn graf neder en breng ik hem haar vaarwel toe.

Gedankt zijt gij, achtbare man, over de diensten, over de weldaden, over de liefde, die gij ons in uwen langen levensloop bewezen hebt; gedankt zijt gij, die deze liefde zelfs hebt uitgestrekt tot over het graf, met in ons midden te willen rusten tot den jongsten dag!

Rust in vrede, hier waar allen uwen naam zegenen, uwe gedachtenis in hertelijke vereering houden. Blijve uwe schoone, uwe edele ziel Middelburg omzweven en dat God u al het goede vergelde dat Vlaanderen, dat België in 't algemeen; dat Middelburg in het bijzonder, u te danken heeft. "

A M. Gheeraert succéda M. Schietse, instituteur et sacristain. Au nom de tous les obligés du défunt, il paya de grand cœur la dette de la reconnaissance. Il lui appartenait de parler au nom des enfants dont l'éducation catholique devait au chanoine d'avoir été préservée " des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi (1) ". Voici l'allocution de M. Schietse:

(1) " Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi délivrez-nous, Seigneur." Ce fut la conclusion de la prière récitée au prône, tous les dimanches, dans les églises de Belgique, à l'époque de la lutte scolaire. Cf. *Lettre pastorale et mandement de carême de son Éminence le cardinal archevêque et de Nos Seigneurs les évêques de Belgique, datée de Malines,* 31 *janvier* 1879.

"Mijne Heeren,

Als onderwijzer dezer parochie, wil ik ook eenen laatsten vaarwel zeggen aan dezen die met zoo vele milddadigheid het katholiek onderwijs in deze parochie ondersteund en bijgestaan heeft.

Een open graf gaapt hier voor onze voeten. Eene treurige plechtigheid roept ons hier te zamen, om den grooten weldoener, een eeuwig vaarwel toe te roepen, vooraleer zijne stoffelijke overblijfsels in den schoot der aarde gaan rusten, en waar wij met weemoed rond geschaard staan. Moet ik UEd. zeggen hoezeer dit onherstelbaar verlies ons treft? Neen, getuige hiervan de groote menigte hier tegenwoordig. Wij allen hebben den Zeer Eerweerden heer Andries gekend en lief gehad als eenen vader; hooggeacht was hij om zijne openhertigheid, om zijne grondige kennissen, voor de vriendelijkheid van zijn karakter. Aanhalen wat de Zeer Eerweerde man gedurende zijne verhevene loopbaan voor 't welzijn van anderen gedaan heeft ware mij heden onmogelijk. Hoevelen die misschien hier tegenwoordig zijn en die aan hem hun bestaan te danken hebben! Hoevele verdoolde zaken heeft hij niet op hunne plaats gebracht! Ja, waar hij aan begon, eindigde hij op eene zegenpralende wijs. Maar Middelburg en het omliggende zijn den Zeer Eerw. heer Andries bijzonder dank verschuldigd: zijne bescherming en zijne weldaden hebben wij altijd in ruime maat genoten. Ja, vele zaken zijn wij aan hem verschuldigd, ja, tot op den oogenblik dat hij aan onze liefde werd weggeno-

men, was hij nog bezig met nuttige werken voor Middelburg te schikken. Met een woord, gansch zijn leven heeft hij gewerkt om anderen gelukkig te maken en hun welzijn te betrachten. Ontvang dan, Z. E. H. Andries, in den schoot van den Allerhoogste, den loon van uwe weldaden, en zij de uitdrukking onzer diepe droefheid u welgevallig, alsmede van allen hier tegenwoordig, waar gij steeds de trouwe vriend, de steun en de leidsman van waart. Wij blijven u dankbaar, voor al het goede dat wij van u ontvangen hebben; uwe nagedachtenis zal nimmer uit ons hert verdwijnen. Vaarwel, diepbetreurde weldoener, tot wederziens in een ander en beter leven! Vaarwel!"

Après ces discours religieusement écoutés, on descendit le cercueil dans le caveau.

D'une extrême simplicité, le monument qui le domine porte l'empreinte de la double idée artistique et chrétienne. Construit en pierre de taille, il représente l'image d'un catafalque ou d'un cercueil placé sur une table. La partie supérieure du sarcophage porte, la couvrant dans toute sa longueur, une croix fleurdelisée taillée en relief. Au point d'intersection des deux parties de la croix, se trouve un médaillon en forme d'écu portant les insignes du sacerdoce — le calice et l'hostie sainte.

Sur le plan incliné de la table on lit, à la partie antérieure :

Hic sepultus est
Josephus Oliverius Andries
ex Ruddervoorde, filius Joannis Eligii ex eadem,
et Barbaræ Laros ex Maldeghem,

pastor hujus oppidi Medioburgensis et Heyle ab an :
1827 *ad an :* 1836
ubi fundavit anniversarium perpet. quod gravat massam bonor : ecclesiæ,
dein Canonicus Cathedralis Brugis per annos 45,
ubi obiit, anno Domini 1886, *ætatis* 89 *annorum.*
Requiescat in sancta pace.

La face latérale de gauche porte :

Anno 1830, *deputatus per districtum Eclonienseem ad Congressum nationalem,*
ab anno 1835 *ad an.* 1839, *deputatus per districtum Gandensem ad Comitia regni.*

Au côté droit :

Anno 1831, *insignitus cruce ferrea, anno* 1839, *factus eques ordinis Leopoldini, anno* 1841, *factus Romæ eques ordinis S. Gregorii magni. Anno* 1856, *promotus ad gradum officialis in ordine Leopoldino.*

A la partie postérieure :

Ipsi, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas deprecamur.
(Ex Canone Missæ).

Il était plus de midi quand, la cérémonie terminée, l'immense foule se retira sous l'empire de cette pensée, qui longtemps encore vivra à Middelbourg, chez les amis du défunt et que nous-même avons placée à la tête de cette notice : A l'exemple du divin maître le chanoine " a passé en faisant le bien [1] ".

---

(1) Actor : X. 38.

Plus modestes nécessairement, mais non moins sincères furent les hommages des populations d'Adeghem, St Laurent et Maldeghem. Les jours suivants, elles firent successivement célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur. Le jour du service à Maldeghem on venait d'y apprendre que, par une coïncidence frappante, M. Carpentier, membre de la commission royale des monuments, l'architecte désigné par le regretté chanoine, pour tracer les plans et diriger la construction du nouvel hôpital et de l'hospice, était décédé à Belœil, le même jour que son ami. L'enterrement de l'un et de l'autre ont eu lieu le lundi, 15 mars 1886.

La Société d'Émulation, de son côté, fit célébrer, le vendredi 26 mars, à onze heures du matin, en la chapelle du St Sang, un service funèbre pour celui qui portait si vaillamment le titre de membre-fondateur et, depuis plus de vingt ans, celui de président de la Société.

Nous voici arrivé au bout de la tâche que nous avons accepté de remplir au nom du Comité-directeur de notre société.

Nous l'avons fait avec d'autant plus de bonheur que des liens de reconnaissance personnelle et d'amitié de famille nous avaient unis depuis bien longtemps à M. Andries. Nous nous rappelons, non sans émotion, on nous permettra ce souvenir trop personnel peut-être, les encouragements et les conseils que le vénéré défunt prodigua à notre enfance, à notre jeunesse et qu'il daigna nous continuer,

jusqu'aux derniers jours de sa vie, dans les charges diverses que la divine Providence nous confia successivement.

— Au moment de replier nos voiles et de déposer la plume, notre regard se reporte affectueux sur la sympathique figure du chanoine.

Au cours de cette notice, on a pu le voir montrer, dans les situations même les plus épineuses " une âme forte et un courage d'airain ".

A ces qualités maîtresses exigées par St Augustin, de ceux qui vivent en des temps troublés, croirait-on qu'il savait unir une sensibilité d'une exquise délicatesse ?

Citons un trait qui nous fut raconté par le défunt maître des cérémonies de la cathédrale, feu M. E. Inghels.

Un soir, M. Andries se rappelle qu'au courant de la journée, dans une boutade, un mot désobligeant lui a échappé à l'adresse de cet ecclésiastique. Ce souvenir l'inquiète et ne lui permet pas de reposer la nuit.

Le lendemain, le vénérable octogénaire ne retrouve le calme qu'après avoir présenté ses excuses à celui qu'il craint d'avoir offensé et reçu l'assurance qu'il n'en gardera pas le moindre souvenir.

Cette bonté de cœur lui faisait porter le plus sincère intérêt aux prêtres pauvres, ou à ceux que leurs infirmités forçaient à prendre leur retraite à Bruges.

Il faut l'avoir vu à l'œuvre pour se rendre compte des industries que lui suggérait sa charité pour

leur faire accepter des secours, qu'il savait leur être nécessaires, utiles ou même agréables.

Prétextant parfois qu'il lui fallait un compagnon de promenade, tantôt que la solitude lui pesait, pendant les longues soirées d'hiver, il avait l'art de les attirer chez lui. Il aurait fini même par leur faire croire qu'il était leur obligé, n'était-ce que bientôt ils découvraient la générosité d'autant plus délicate qu'elle cherchait davantage à se dérober sous le couvert d'un service obtenu.

On nous en voudrait, à coup sûr, si nous ne signalions encore ce trait caractéristique du chanoine; j'entends cette imperturbable droiture, que faisait bondir le moindre soupçon de duplicité.

D'attache à son sentiment quand même, il n'en eut jamais. Il avait eu des idées fausses, il s'était trompé parfois; que celui qui n'est pas dans le même cas lui jette la première pierre! Mais, jamais il n'hésita à se rendre à de bonnes raisons, à reconnaître son erreur, et à se retracter même publiquement.

Le respect humain n'eut aucune prise sur lui. Il pouvait hardiment souscrire à cette parole de Joseph Droz: " J'ai entendu quelques gens se vanter de n'avoir, depuis quarante ans, changé d'opinions sur aucun point. Cela est impossible. Je ne croirai jamais qu'un homme soit assez sot pour ne rien apprendre en quarante ans (1) ".

On comprend aisément qu'avec un tel caractère, M. Andries ne compta pas d'ennemis.

---

(1) *Pensées sur le christianisme. Preuves de sa vérité*, par J. Droz, Conclusion, L, p. 133, (3e édit. Bruxelles 1844).

Aussi nous plaît-il de lui appliquer la parole de Madame de Staël: "Quand une noble vie a préparé la vieillesse, ce n'est pas la décadence qu'elle rappelle, ce sont les premiers jours de l'immortalité ".

C'est pourquoi, avec le prince-évêque de Breslau, sur la tombe de Windthorst, nous disons de celui que nous avons connu et aimé : " Pour toi et ton honneur, tu as assez vécu, mais non pour tes amis (1) ".

Un devoir nous reste. C'est d'adresser à la Société d'Émulation l'expression de notre gratitude pour l'honorable mission qu'elle nous a confiée d'étudier et de faire connaître une vie aussi pleine de faits, et d'éminents services rendus à la noble cause de Dieu, de l'Église et de la Patrie.

En le faisant, nous avons été soutenu par cette pensée, qui, après avoir charmé notre jeunesse, dirige tous nos travaux :

Et pius est patriæ facta referre labor (2).

FIN

(1) Parole citée par M. Woeste dans l'article consacré à *Victor Jacobs*. *Revue générale*, janvier 1892, p. VIII.

(2) Ovide, Trist. liv. II v. 322.

ADDENDA

I. La monographie des fonts baptismaux de Zedelghem (1).

A la page 345, nous avons analysé ce travail de M. Andries.

Nous soupçonnions alors que M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental*, et M. Didron, dans les *Annales archéologiques*, avaient consacré quelques lignes d'un article bibliographique à cette dissertation. Le motif de notre supposition était que M. le baron de Roisin, dans sa lettre de février 1856, offrant au chanoine le titre de membre du Comité archéologique et historique du diocèse de Trèves, dit expressément: " Jusqu'à présent, je n'ai eu l'honneur de vous rencontrer que sur le terrain archéologique des *Annales* et du *Bulletin monumental*, et cependant, grâce à cette fraternité scientifique et chrétienne, nous sommes, me semble-t-il, quasi d'anciennes connaissances. C'est ce qui m'engage etc. "

Notre supposition s'est complètement vérifiée pour les *Annales* (2).

Quant au *Bulletin monumental*, il y a bien plus.

Dans le " Rapport verbal présenté par M. de Caumont à la Société française pour la conservation

---

(1) *Bulletin du Comité archéologique du diocèse de Bruges* 1853, 1er et unique fascicule, p. 12.

(2) *Annales archéologiques* de Didron, T. XIV. p. 391.

des monuments, " à la séance du 21 novembre 1854 [1], le savant archéologue adopte pleinement l'explication iconographique donnée par M. Andries à ce monument, à ses bas-reliefs, ses sculptures, ses frises et bandes — dont les sujets sont empruntés aux faits de la vie et du culte de S[t] Nicolas, évêque de Myre [2].

Bien plus, il insère intégralement dans son discours, toute cette partie de la dissertation du chanoine brugeois et joint à son texte les planches qui accompagnent l'étude originale.

A l'appui de la légende de S[t] Nicolas, ressuscitant les trois étudiants assassinés [3], l'archéologue français cite, non seulement les nombreuses figures du XVI[e] siècle qui se trouvent dans les églises du Calvados, mais surtout le bas-relief du XIII[e], que l'on admire au tympan d'une des portes de l'église d'Anctonville [4].

---

(1) *Bulletin monumental, ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, par les membres de la Société française pour la conservation des monuments*, publié par M. DE CAUMONT, 3[e] série T. I. (21[e] de la collection). Paris, De Rache 1855, p. 51, 361 et 471.

(2) Annuellement, sous le titre de " *Rapport verbal* " M. de Caumont rendait compte à la Société, dont il était directeur, des excursions archéologiques faites au cours de l'année. C'était le moyen de faire connaître à tous les membres les trésors archéologiques découverts et les études parues.

(3) Voyez : *Hilarii versus et ludi* Lutetiæ-Parisiorum, apud RECHENER, 1838. *Origines latines du théâtre moderne.* Paris. 1840. MOLANUS. *De imaginibus cum notis Paquot.* p. 388.

(4) Voir la reproduction de ce tympan dans le T. III de la *Statistique monumentale du Calvados* et dans le *Bulletin monumental*, T. cité, p. 840.

Ne nous étonnons point de voir M. De Caumont s'intéresser si vivement aux dissertations explicatives des fonts baptismaux anciens. " J'en ai, dit-il, décrit un grand nombre déjà. Ils offrent beaucoup d'intérêt, surtout lorsqu'ils sont en marbre, en pierre ou couverts de moulures, comme on les trouve assez souvent encore dans le nord de la France et en Belgique (1) ".

Ceux en métal cependant n'inspiraient pas un moindre intérêt au fondateur des congrès scientifiques. A preuve: Il fut heureux d'admettre au *Bulletin* la " note sur les fonts baptismaux de S[t] Evroult de Montfort par M. Bouet (2)." Lui-même décrivit ceux de Hildesheim (3) et ceux de S[t] Sebald à Nuremberg (4).

La prédilection des archéologues pour ces monuments religieux est pleinement justifiée par cette parole de Raymond Bordeaux: " Les fonts, dit-il, sont, au point de vue archéologique, une des parties les plus précieuses du mobilier des églises, car on en trouve de toutes les époques du moyen-âge, depuis le XI[e] siècle jusqu'au XVI[e], et les antiquaires français et anglais en ont fait connaître un grand nombre (5)."

---

(1) *Bulletin monumental*, T. I, série 3 (21[e] de la collection). Paris, 1855, p. 461.

(2) *Item*. T. 8, 2[e] série (18[e] de la collection). Paris, 1852, p. 423.

(3) *Item*. T. 10, 2[e] série (20[e] de la collection). Paris, 1854, p. 299.

(4) *Item, ibid*. p. 513.

(5) *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistiques des églises par* RAYMOND BORDEAUX, *de l'institut des provinces*, IV partie: *Distribution et ameublement*. Inséré au *Bulletin monumental*, T. 8, 2[e] série (18[e] de la collection). Paris, 1852, p. 85.

A la vue des nombreuses cuves baptismales de fabrication contemporaine, indignes de ces riches modèles, M. le comte De Montalembert avait le premier sonné l'alarme, quand il s'écriait: " Rien n'échappe au systématique mépris de la vénérable antiquité, mais ce qui semble spécialement exposé à ses coups, ce sont les anciens fonts baptismaux, objet de l'étude et de l'appréciation toute particulière de nos voisins les Anglais (1) ". Il y a donc lieu de remercier le chanoine Andries d'avoir étudié et réussi à expliquer le précieux monument de Zedelghem (2).

II. Portraits du chanoine Andries.

Nous croyons être agréable à plus d'un lecteur en groupant, dans ce court aperçu, les divers portraits de M. Andries qui, à notre connaissance, ont été faits au cours de sa carrière.

Celui que nous croyons le premier en date fut dessiné par Baugniet. Il n'est point antérieur à 1835, car, Andries entra, cette année, à la Chambre des représentants. Or, la planche lithographiée porte cette mention: " Membre de la Chambre des représentants, élu par le district de Gand ".

---

(1) *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art* par M. le comte DE MONTALEMBERT p. 228.

(2) Nous ne quitterons pas cette matière sans présenter nos sincères remerciements à M. le chanoine Reusens, bibliothécaire de l'Université de Louvain. C'est, grâce à son intervention, que nous a été communiqué l'exemplaire du *Bulletin monumental*, appartenant à la Commission royale des monuments à Bruxelles.

Dans cette notice (1), nous avons exprimé l'idée que c'était un hommage rendu par ses amis au député récemment élu. Nous nous sommes pris à douter de cette circonstance. Voici pourquoi.

Le nº 622 du catalogue des livres du chanoine forme un album ainsi désigné. " Collection de portraits des membres de la Chambre en 1835 ". Elle est formée de cent et deux belles estampes gravées par Baugniet et Huart, revêtues de la signature autographe de chaque représentant (2). Quelle fut la circonstance qui provoqua la confection de cette galerie ? Nous n'avons rien trouvé qui nous donnât la réponse à cette question.

Un peu plus tard, fut peint par Picqué un portrait en buste. Cette œuvre, d'une parfaite ressemblance, est aujourd'hui la propriété de la nièce du chanoine, Mme Andries-Van Damme, habitant Rudder-voorde.

Vers 1862, le chanoine fit peindre par son ami Henri Dobbelaere un portrait en pied, grandeur naturelle. Cette œuvre, magnifiquement réussie, était un don qu'il destinait à son établissement de prédilection, l'hôpital de Maldeghem. Elle y rappelle le souvenir du second fondateur de l'institution charitable.

En 1872, les hospices d'Adeghem offrirent au chanoine son portrait au crayon noir (3). Ce don occupe, depuis le décès d'Andries, la place d'honneur au salon de l'hôpital de cette paroisse.

---

(1) P. 308.

(2) *Bibliothèque... provenant... de la riche collection de feu M. le chan. J. O. J. Andries.* Gand. Vanderschelden, 1886.

(3) P. 371.

Nous avons raconté dans quelles circonstances la *Société d'Émulation* offrit, en 1883, à son président le portrait lithographié, œuvre de F. Van Loo (1).

Citons pour mémoire l'idée originale qu'eut le *Patriote illustré*, lors de son apparition, d'offrir en un médaillon *les survivants du Congrès national* (2).

Nous ne résistons pas au plaisir de citer les lignes humoristiques écrites, à cette occasion, par l'un d'entre eux, M. Henry, président honoraire du tribunal de Marche : " En mettant sous les yeux de vos lecteurs les traits des survivants du Congrès, vous ne leur servirez pas une collection d'Adonis ou d'Apollon. Ces survivants ne sont plus aujourd'hui que des *ombres* qui, suivant la mythologie, se promenaient le long des bords du Styx, en attendant que Caron vînt leur faire passer la rivière. Vous verrez par la silhouette de chacun des survivants qu'ils sont arrivés à l'âge où, suivant l'expression de Chateaubriand, le nez s'incline vers la tombe ".

Mais il est impossible de clore sur ces mots. Disons plutôt avec la rédaction de ce journal : " Octogénaires, ils passent vivants dans l'immortalité de la gloire, heureux de tout le bien qu'ils

---

(1) P. 407.

(2) Ceux du moins qui possédaient un portrait. Deux d'entre eux, MM. Leclercq et Jacques, n'avaient jamais posé. " Quoique je touche à ma 87e année, écrit ce dernier, mes traits n'ont jamais été reproduits. mon potrait n'existe pas ". *Le Patriote illustré*, 1er novembre 1885.

ont aidé à nous faire, sans reproche et sans peur, sauf peut-être celle que, fils prodigues, héritiers ingrats, nous ne compromettions, sous le coup de passions mauvaises, ou d'une imprévoyance coupable, leur patrimoine, prix de tant de sang et d'une si grande sagesse (1) ".

Ce journal publia l'année suivante un portrait de M. Andries, à la première page d'un de ses numéros (2).

A l'intention de la *Société d'Émulation*, M. le président dirigea lui même la confection de la gravure due au crayon de M. Raoux, qui figure en tête de cette notice (3).

C'est le lieu de faire connaître un hommage rendu par la commune de Ruddervoorde à l'un de ses plus illustres enfants. Nous ne pourrions mieux finir notre étude.

M. Andries avait offert à l'administration de sa paroisse natale un exemplaire de son portrait lithographié. Réuni en séance, le 7 août 1884, le conseil communal l'en remercia et décida de placer cette effigie dans la chambre du conseil. Voici cette pièce officielle:

Mijnheer de Kanonik,

De Gemeenteraad, heden vergaard, heeft de eer Ued. te bedanken voor den blijk van genegenheid welken Gij aan Ruddervoorde geeft door het

(1) *Le Patriote illustré,* 1er novembre 1885, p. 1.

(2) *Idem* n° 21, 21 mars 1886.

(3) Cette gravure ne se trouve que dans les *Annales de la Société d'Émulation.*

opofferen van uw portret. Het zal op de Raadkamer de plaats bekleeden die het toekomt, want fier zijn wij en wij voelen ons hert van vaderlandsliefde trillen, als wij de gelaatstrekken aanschouwen van den Ruddervoordenaar, Lid van 't Nationaal Congres, die de grondsteen heeft helpen leggen van onze onafhankelijkheid.

Namens den Raad :

Bij bevel :
De Secretaris,
H. DENNEWETH.

De Schepen,
B. DE VISSCHERE.

Ruddervoorde, den 7 Oogst 1884.

TABLES.

N. B. L'activité de M. Andries s'est portée sur des objets bien distincts et les services qu'il rendit furent de nature fort diverse.

Dans le but d'épargner d'inutiles recherches au lecteur désireux de connaître des points spéciaux d'une carrière aussi remplie, nous avons dressé deux tables de notre travail.

La première par ordre de pages.

La seconde par ordre de matières.

TABLE PAR ORDRE DE PAGES.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

3° Collaborateur au *Mémorial des fabriques*, intervention, consultations, 342, *Modèle de compte des fabriques avec exposé des motifs*, 343.

VI. **Historien et archéologue.**

1° Études et recherches à Rome, 327, 375. — *Monographie des fonts baptismaux de Zedelghem*, 345, 460. — *Hôpital de Maldeghem*, 347. — Travaux sur *Middelbourg* dus à son initiative, 376. — Notice sur la *Brueria* de Bulscamp, 395. — Fondation faite à l'hôpital de Courtrai, 398.

2° Membre de la *Société d'Émulation*, 326, du Comité directeur, 400, sauve la Société, 401. — Président, 402. — Témoignage de reconnaissance, 407.

3° Procès de la bienfaisance de Ste Croix contre celle de Bruges, 424. — Consultation au sujet des biens appartenant autrefois à la paroisse d'Heyle, 426. — Discours de M. de Foere, 439. — Portraits du chanoine, 464.

VII. **Agronome et hydrographe.** — Canal de Selzaete, 309. — Défrichement du *Vry geweyd*, 380. — Canalisation de *Riviertje*, 385. — Propriété des *Gemeene et Loo Weiden*, 390. — Mise dans le commerce du *Beverhoutsveld*, 392. — Question de propriété du canal de Lisseweghe, 397. — Assèchement du *Molenkreek*, 431.

ERRATUM : page 297, ligne 25, lisez Juillet au lieu de Juin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME III DE LA CINQUIÈME SÉRIE,

QUARANTIÈME DE LA COLLECTION.
